


STANFORD UNIVERSITY
LIBRARIES



JOURNAL

DES

SCIENCES MILITAIRES

DES ARMÉES DE TERRE ET DE MER.

TOME XIII.

SAINT-DENIS.
IMPRIMERIE DE CONSTANT-CHANTPIE,
Rue de Paris, nº 8.

JOURNAL
DES
SCIENCES MILITAIRES
DES
ARMÉES DE TERRE ET DE MER;

Dans lequel seront insérés :

DES ANALYSES DES OUVRAGES PUBLIÉS PAR LES DÉPÔTS GÉNÉRAUX DE L'ARTILLERIE, DU GÉNIE, DE LA GUERRE, DE LA MARINE, LE BUREAU DES LONGITUDES, ET PAR LE CORPS ROYAL D'ÉTAT-MAJOR.

COLLABORATEURS.

MM. LE BARON DUPIN, OFFICIER-SUPÉRIEUR AU CORPS ROYAL DU GÉNIE MARITIME, MEMBRE DE L'INSTITUT; LE GÉNÉRAL COMTE DE SÉGUR; DE MONTGERY, CAPITAINE DE VAISSEAU; PARISOT, OFFICIER DE MARINE, ÉLÈVE DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE; LE GÉNÉRAL LECOUTURIER; CHAPUY, CAPITAINE DU GÉNIE MARITIME, ÉLÈVE DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE; ESNEAUX, HOMME DE LETTRES; MEISSAS, ÉLÈVE DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE; LE COLONEL MILLET; WALLEZ, HOMME DE LETTRES; RAUCH, OFFICIER DU GÉNIE; LE GÉNÉRAL BARON DESMICHELS; ESTIENNE, ANCIEN MÉDECIN PRINCIPAL DES ARMÉES; ALLIX, LIEUTENANT-GÉNÉRAL D'ARTILLERIE; GIRARD, INGÉNIEUR EN CHEF, MEMBRE DE L'INSTITUT; MOREAU-DEJONNES, OFFICIER SUPÉRIEUR AU CORPS ROYAL D'ÉTAT-MAJOR; LE CHEVALIER DE KIRCKHOFF, ANCIEN MÉDECIN EN CHEF DES HÔPITAUX; FERRY, ANCIEN PROFESSEUR D'ARTILLERIE ET DU GÉNIE; BURNO, CAPITAINE AU CORPS IMPÉRIAL DU GÉNIE RUSSE; BENOIT, INGÉNIEUR-GÉOGRAPHE, ÉLÈVE DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE; Y....., COLONEL DU GÉNIE MILITAIRE, ÉLÈVE DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE; X......, COLONEL D'ARTILLERIE, ÉLÈVE DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE; CHENNECHOT, HOMME DE LETTRES; COSTE, CAPITAINE D'ARTILLERIE, ÉLÈVE DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE; MADELAINE, CAPITAINE D'ARTILLERIE, ÉLÈVE DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE; CHATELAIN, CAPITAINE AU CORPS ROYAL D'ÉTAT-MAJOR; WIELAND, COLONEL D'ÉTAT-MAJOR; GÉRARDIN, OFFICIER D'ARTILLERIE; ROCHE, CAPITAINE D'ARTILLERIE, PROFESSEUR DE PHYSIQUE ET DE CHIMIE A L'ÉCOLE D'ARTILLERIE DE MARINE A TOULON; SICARD, OFFICIER D'ÉTAT-MAJOR; COLLOMBEL, CAPITAINE D'ARTILLERIE DE MARINE; AUDENELLE, HOMME DE LETTRES; HIMLY, ANCIEN OFFICIER DE DRAGONS, PROFESSEUR A L'ÉCOLE D'APPLICATION DU CORPS ROYAL D'ÉTAT-MAJOR, TRADUCTEUR ATTACHÉ AU DÉPÔT DE LA GUERRE; LE GÉNÉRAL CHEVALIER DE QUERELLES; A. DE ILLENS, CAPITAINE ADJUDANT MAJOR, ETC., ETC.

PARIS.

J. CORRÉARD JEUNE,
DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION DU JOURNAL,
Rue de Richelieu, no 21;
ARTHUS-BERTRAND; BOSSANGE FRÈRES;
ANSELIN ET POCHARD, LIBRAIRES DE LA GARDE ROYALE.

1828.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE TOME XIII

DU JOURNAL DES SCIENCES MILITAIRES.

FIN DE LA TABLE DU TOME XIII.

JOURNAL

DES

SCIENCES MILITAIRES

DES ARMÉES DE TERRE ET DE MER.

(La suite de la Guerre de la Succession ne paraîtra que dans le prochain numéro.)

REVUE DE LA MÉDECINE DES ORGANES,

Enseignée dans les hôpitaux militaires d'instruction, comparée avec les Mémoires de Médecine, de Chirurgie et de Pharmacie militaires; publiés par ordre du Roi ou du Ministère de la Guerre, depuis 1766 jusqu'en 1827.

« La vérité est le premier besoin des princes et des peuples. »

CHARLES X, *Séance royale du 5 février* 1828.

(*Deuxième Article.*)

Si, comme l'a dit un noble pair, il y a dans la faiblesse humaine une disposition à céder d'abord à la violence et à la force, il y a dans le caractère français une propension plus forte encore à repousser l'oppression. Les lecteurs du Journal des Sciences militaires connaissent actuellement les motifs ou les prétextes

des innovations opérées dans le service de santé des armées (1). On n'a pas trop dissimulé les mensonges, la légèreté, l'arbitraire, l'ambition, et peut-être la cupidité, qui ont bouleversé ce service militaire, autrefois si sagement basé sur les préceptes d'Hippocrate, sur la connaissance traditionnelle des maladies et des blessures ordinaires à la guerre, sur l'étude des différentes circonstances, où les différens cas morbides se présentent; sur l'expérience rationnelle des effets, des résultats opérés soit par les ressources de la nature, soit par les secours de l'art.

On a suffisamment montré que le nouveau code hospitalier avait affranchi les officiers de la comptabilité de tout contrôle éclairé (2). On a dit que la science et l'art médical ne pouvaient plus commander à l'hôpital, même aux infirmiers, que sous le bon plaisir des officiers de la comptabilité. Enfin, on a dû ajouter, et on a répété, que si les officiers de la comptabilité fermaient l'oreille, soit aux souffrances des soldats malades et des soldats blessés, soit aux plaintes des officiers de santé, la prévoyance, la sagesse immense du code hospitalier, allait jusqu'à autoriser la faculté à mettre chapeau bas devant la sous-intendance, et à recourir au sous-intendant chargé de la police de l'établissement (3).

Que si l'on demandait pourquoi on a changé la dénomination, la théorie et le traitement des maladies de l'homme de guerre, ne pourrait-on pas répondre par une autre question? Serait-il déplacé de demander pourquoi la régie a fait publier, par la physiologie, ce qui suit : « On a fait un si déplorable abus des excitans en chirurgie aussi bien qu'en médecine, on a tellement étendu et perfectionné les méthodes de fortifier les membres, ou la totalité de l'économie animale, qu'il s'agit moins actuellement de montrer quand on doit employer ces méthodes, que de signaler les cas beaucoup plus nombreux où elles sont nuisibles. »

(1) Voir le Journal des Sciences militaires, vol. XI, page 84, 114.
(2) Voir le Journal des Sciences militaires, vol. III, page 553.
(3) *Ibid*, *ibid*, page 554.

Quant à l'établissement des hôpitaux militaires d'instruction, voici son histoire. Selon le Recueil des Mémoires de Médecine, de Chirurgie et de Pharmacie militaires, publié par ordre de Son Exc. le Ministre secrétaire d'Etat au département de la Guerre, « Les hôpitaux d'instruction complettent une série d'écoles, » toutes sous la dépendance du ministère de la guerre, qui les » a instituées pour avoir, dans ses propres ressources, les moyens » de remplir journellement les emplois qui deviennent vacans » dans la grande composition des forces de l'Etat, et de pourvoir » à ses besoins extraordinaires. » (*Loco citato*, vol. XXIII, p. 363.)

Selon l'auteur du Plan d'études, fondées sur l'Anatomie et la Physiologie, pour parvenir à la connaissance du siège et des symptômes des affections pathologiques, et à la thérapeutique la plus rationnelle, les hôpitaux militaires d'instruction seraient institués : » pour éclairer, pour perfectionner, par la physiologie, la *méthode de nos pères*; pour prémunir les jeunes gens qui se destinent à la médecine des armées, contre les dangers de la médecine des abstractions, de la médecine des maladies, des êtres abstraits, essentiels, des chimères, des riens; pour combattre l'école célèbre où l'on s'efforce en vain de propager une doctrine meurtrière; pour susciter à l'erreur des ennemis qui finiront un jour par la détruire. (Voir l'examen de la doctrine médicale généralement adoptée, pages VI, XVI, 142, 179, 180. Paris 1816.)

Après l'expérience mémorable des guerres de la révolution française, après tous les exemples d'amour pour l'art et pour l'humanité, donnés au monde militaire par la médecine française; après tant de guerres civiles et étrangères, durant lesquelles la France a toujours trouvé des officiers de santé, dévoués, non-seulement pour soigner les soldats malades ou blessés, mais encore pour secourir les soldats de l'étranger, il serait bien superflu de discuter les prétextes de toutes les innovations dont nous parlons. L'auguste auteur de la Charte ne les a-t-il pas souverainement jugées, en disant : « à côté de l'avantage d'améliorer, se » trouve le danger d'innover. »

Les Pringle et les Van-Swieten Français, n'ont jamais manqué aux armées soit royales, soit nationales, soit impériales,

les mânes des Foës, des Paré, des Poissonnier, des Richard de Hautesierk, des Anglada, des Héquet, des Thion de la Chaume, des Colombier, des Faye, des Aliame, des Bayen, des Sabatier, des Lorentz, des Dehorne, des Bordeu, des Barthez, des Biron, des Parmentier, des Gilbert, des Coste, des Tissot....., sortiraient au besoin de leurs tombeaux, pour attester que les écoles ordinaires de médecine, de chirurgie et de pharmacie de la France, suffisaient au service de santé civil et militaire. Avaient-ils appris leur profession dans des hôpitaux militaires d'instruction, ces excellens officiers de santé des camps, nos contemporains, nos amis de tous les temps, s'ils fussent parvenus à la vieillesse qui atteint les officiers de santé militaires, réformés nonobstant leur dévouement, leur expérience, leurs talens, leur modestie et leur désintéressement?

Après la bataille d'Iéna qui conduisit la grande armée à Berlin, le premier médecin ordinaire du 7[e] corps, prévoyant que les faubourgs de cette ville auraient fort à souffrir du besoin de manger qui pressait les troupes victorieuses, sollicita et obtint du maréchal Augereau des hommes de sauve-garde pour la maison des Invalides prussiens. Vers le même temps, un ami, un confrère du médecin du 7[e] corps de l'armée française et de la maison des Invalides prussiens méritait et obtenait la reconnaissance des Autrichiens; témoin la lettre autographe du prince archiduc Charles d'Autriche, dont voici la copie :

« *A Monsieur Tissot, docteur en médecine, chirurgien*
» *en chef du corps d'armée de M. le maréchal Ney.* »

» Sa Majesté l'Empereur, mon frère, ayant été informé par
» les rapports que je lui ai fournis de l'empressement avec lequel
» vous avez donné vos soins aux prisonniers autrichiens malades
» en Allemagne, m'a chargé de vous en témoigner sa reconnais-
» sance et de vous faire remettre une tabatière que vous recevrez
» avec cette lettre. »

» Je m'acquitte de cette commission avec d'autant plus de
« plaisir, que je partage les sentimens que votre conduite a ins-

» pirés à Sa Majesté, et que cette marque de souvenir vous rap-
» pellera une circonstance qui fait également honneur à votre
» humanité et à vos talens. »

» Votre affectionné,

Signé Charles.

» Vienne, 9 octobre 1806. »

Les officiers de santé militaires, retraités malgré eux, malgré l'usage et la maxime si sage : » Vieux médecins, jeunes chirurgiens, riches pharmaciens; » les officiers de santé militaires décédés seront-ils plus sûrement remplacés par des élèves favorisés, que par des médecins, des chirurgiens, des pharmaciens surnuméraires déjà distingués, déjà pourvus de diplomes et admis comme autrefois dans les hôpitaux du roi, pour y être préalablement appréciés sous les rapports de leur moralité, de leur zèle et de leur capacité? Aux yeux de l'impartialité, les médecins, les chirurgiens, les pharmaciens surnuméraires dont nous parlons n'offraient-ils pas autant et plus de garantie au département de la guerre que les élèves des hôpitaux d'instruction? L'administration de la guerre qui, pour instituer les hôpitaux d'instruction, n'a pris que la peine de faire expédier des brevets de professeurs aux officiers de santé militaires supérieurs, a-t-elle pu leur faire expédier aussi les lumières nécessaires au professorat? Le bureau des hôpitaux militaires aurait-il le secret de transformer subitement des médecins, des chirurgiens, des pharmaciens ambulans, des praticiens expérimentés autant que l'on voudra, en théoriciens, en professeurs, en savans? Une seule reflexion peut répondre, et répond à toutes ces questions; c'est que si la sagesse médicale antique a eu raison de dire : » *Qui speculàntur non medentur.* » Il est à peu près impossible que l'enseignement des sciences anatomiques, phisiologiques, pathologiques, dietétiques, prophylactiques, thérapeutiques, ne nuise pas au bien du service médical, pharmaceutique et chirurgical des hôpitaux militaires, à la sollicitude, à l'industrie, à la patience,

à l'activité, à toutes les conditions physiques, morales et même policiales nécessaires pour l'application consciencieuse des moyens de santé destinés par le budget soit aux soldats malades, soit aux soldats blessés. Toutes ces considérations n'ont pas arrêté la manie d'innover; la régie des hôpitaux militaires a préféré à l'ancienne médecine, qui croyait à la réalité des maladies, à l'efficacité du régime sage, à tous les remèdes éprouvés; la régie des hôpitaux militaires, disons-nous, a préféré la nouvelle médecine des organes qui croit seulement à la lésion des tissus souffrans; la régie a préféré cette médecine à la mode qui depuis tantôt douze ans appelle, arrête les passans et leur promet incessamment de faire parler « tous ces cadavres qui ne restent jamais muets que pour ceux qui ne savent pas les interroger (1). »

En attendant que cette mystification finisse, c'est par des vivisections, par des essais de poison, par l'impitoyable diète, sans nourriture solide ni bouillon que l'on espère former pour les camps des officiers de santé compatissans; témoins certains mémoires de médecine militaire et le fait positif suivant :

» Sur un chien qu'on nourrissait dans cette maison (l'hôpital d'instruction du Val-de-Grâce) et dont le corps était destiné à enrichir notre collection anatomico-pathologique, on avait successivement opéré la ligature des vaisseaux cruraux, des artères carotides primitives des troncs axillaires, et enfin de l'aorte veinale elle-même, de telle sorte qu'il ne lui restait plus de son système artériel primitif qu'un tronc de six à huit pouces et les faibles branches qui en partent. Toutes ces opérations avaient parfaitement réussi. Il eût été curieux pour la science et profitable à l'art, d'observer les métamorphoses qu'avaient subies dans un cas pareil les artères intercostales, les premières lombaires, les mammaires internes et les vertébrales, pour rétablir à l'aide de leurs anostomoses avec les branches, nées au-dessous des ligatures, la circulation dans toutes les parties du corps. La mal-

(1) Examen de la doctrine médicale généralement adoptée, pages 211, 212. Paris, 1816.

veillance, et peut-être un intérêt sordide, nous ont frustrés de ce sujet d'instruction, jusqu'à présent le seul aussi complet qu'on ait obtenu d'un grand nombre d'essais du même genre, tentés dans différens établissemens par des expérimentateurs d'un grand mérite. »

Que dans l'état actuel de la civilisation, cette contemplation de la nature souffrante puisse plaire à une insatiable, à une effroyable curiosité; c'est ce qui malheureusement n'est que trop prouvé..... Mais encore une fois, quel rapport nécessaire l'administration de la guerre voit-elle entre ces cruautés et le service militaire de santé? Est-ce au scalpel à enseigner l'art d'Hippocrate? N'y a-t-il pas autant d'ignorance que d'absurdité à professer que la science de ce prince des médecins, que la pathologie » n'est que la connaissance des désordres ou des dérangemens » survenus dans les mouvemens et la structure des organes » préalablement étudiés dans l'état normal? » Chez les fiévreux, par exemple, est-ce le matériel ou le personnel de l'homme malade qui sent le malaise, la douleur, le mouvement anormal et la chaleur fébrile? Étudier les mouvemens et la structure des organes dans l'état normal! Immoler des victimes pleines de santé! Observer curieusement des viscères palpitans! Il faut respecter les intentions de MM. les professeurs des hôpitaux militaires d'instruction; mais la véritable science médicale approuvera difficilement leur enseignement.

» On sait, dit une des plus belles lumières de l'ancienne faculté de Paris, on sait que depuis la dernière édition de la Nosographie, on a cherché à donner de la vogue à une nouvelle théorie médicale : je suis loin de vouloir la discuter; je remarquerai seulement que c'est un état pénible pour certains auteurs effervescens de se contenir dans de justes bornes : ils aperçoivent d'abord avec finesse des objets particuliers; leur imagination s'excite peu à peu, et ils finissent par être fascinés au point de croire qu'ils sont en état de renverser le système général des connaissances médicales. Des esprits superficiels, ou même entièrement étrangers à la marche sage et mesurée des sciences, sont facilement séduits, et c'est ainsi que les fièvres primitives ont été changées

en phlegmasies, et, qu'au moyen de ce prestige, on a cru pouvoir bannir ce qu'on appelle *adynamie* et *ataxie*. Peut-on interpréter autrement un ouvrage qui a pour titre : Examen de la doctrine médicale généralement adoptée. (PINEL, Nos. phil., 6e édition, t. 1, pag. xxvj, Paris, 1818.)

Au reproche d'avoir dit : qu'il a exercé son esprit à la sévérité du raisonnement par l'étude de la philosophie générale, et spécialement par celle des mathématiques, tandis que tous les écrits sortis de sa plume n'en donnent pas une seule fois la preuve; au reproche, non moins déplacé dans la bouche d'un disciple envers son maître, d'avoir enseigné des principes qui, dans leur application, ne répondent pas toujours aux besoins des malades, l'illustre professeur de la faculté de Paris répond : « Loin de me flatter d'être à l'abri de toute critique, j'appelle, en divers endroits de mon ouvrage, l'attention des praticiens sur des maladies qui ont besoin d'être l'objet de recherches ultérieures, et dont le caractère n'est point encore assez connu. Quant à ceux dont l'imagination se repaît de théories frivoles, et qui, dans leurs ouvrages, se jouent, pour ainsi dire, du lecteur par des rapprochemens disparates, ou qui, tourmentés de l'éclat que jette une doctrine généralement adoptée, décèlent leur médiocrité par leurs attaques imprudentes, je suis loin de vouloir discuter leurs opinions, je laisse au temps et à l'expérience à les réduire à leur juste valeur. (*L. c.*, pag. cxx.) »

Le Journal des sciences militaires ne décidera pas si, dans cette occasion, l'illustre professeur Pinel a eu tort ou raison. Les lecteurs eux-mêmes pourront, du moins nous l'espérons, juger parfaitement cette question après avoir lu le serment qui va suivre; serment annexé aux œuvres du législateur consenti de la médecine de tous les pays.

» Je jure par Apollon, par Esculape, Hygie et Panacée; j'atteste tous les dieux et toutes les déesses que j'observerai fidèlement, de toutes mes forces et de toute mon intelligence, le serment que je fais et que je consigne ici par écrit :

» Je promets d'honorer comme mon père le maître de qui j'ai reçu les leçons de l'art que je professe; de lui fournir tout ce qui

sera nécessaire à sa nourriture et aux autres besoins de la vie ; de considérer ses enfans mâles comme mes propres frères, et s'ils veulent s'appliquer à la science que je professe, je la leur enseignerai gratuitement; ils recevront de moi les préceptes et les leçons; ils seront instruits de la méthode et de toutes les règles qui composent l'art de guérir.

» Je promets de prescrire aux malades un régime aussi convenable que le permettront mes lumières et ma conscience. J'écarterai de leur personne tout ce qui pourrait leur nuire et leur être contraire. Quelles que soient les instances que l'on fasse, je ne me permettrai jamais de fournir à qui que ce soit aucune substance vénéneuse, et je ne donnerai jamais de conseil à cet égard. Une femme enceinte n'aura de moi ni avis ni remèdes propres à nuire aux intentions de la nature. Je maintiendrai ma vie et l'art que je professe sous les lois de l'honneur et de la probité. Je ne pratiquerai point l'extraction de la pierre; je laisserai faire cette opération par les chirurgiens les plus habiles, les plus experts. Dans quelque maison que je sois appelé, je n'irai que pour y soigner les malades; je m'y conserverai pur de toutes atteintes aux mœurs et à l'honneur des hommes et des femmes, libres ou esclaves.

» Quelque chose qu'il m'arrive de voir ou d'entendre, dans l'exercice de mes fonctions de médecin, et même hors de mes fonctions, je me garderai de divulguer ce qui tient à la vie privée des personnes; je le renfermerai dans mon cœur comme un secret.

» Puissé-je observer ce serment avec fidélité, ne jamais l'éluder, jouir en paix de la santé, de la longévité, des avantages inhérens à ma profession, voir tous les hommes honorer mes travaux, et fermer les yeux avec l'espérance de ne pas mourir tout entier!

» Que si je me parjurais, que si je violais le serment que je fais, puisse m'arriver le contraire de tout ce que j'ai désiré! »

On peut maintenant commencer à concevoir ce qui distingue la médecine militaire ancienne de la médecine militaire moderne. On doit, ce semble, apercevoir assez clairement que, si la science organologique, que si la connaissance des désordres ou dérangemens survenus dans les mouvemens et la structure des or-

ganes préalablement étudiés dans l'état normal, » est nécessaire au chirurgien et utile au médecin, il y a pour ce dernier une lumière encore plus utile et plus nécessaire.

Mais, dans l'intérêt de l'art, dans l'intérêt des soldats malades et des anciens officiers de santé, laissons de côté la lumière invisible qui éclaire nos doutes, qui juge nos jugemens, qui apprécie ou condamne nos actes, selon qu'ils sont conformes ou contraires à l'éternelle morale, à l'éternelle équité. Rappelons seulement, puisque l'occasion s'en pèsent, que s'il y a dans la nature, dans le macrocosme et dans le microcosme des vérités, des réalités qui se dissèquent, qui se pèsent, qui se mesurent; il y a aussi des vérités, des réalités qui, comme la vie, la santé, la maladie, la mort sont insécables, impondérables, incalculables. Cette distinction est absolument nécessaire à établir; sans elle il serait impossible d'armer l'inexpérience contre la séduction des fausses doctrines enseignées dans les nouveaux hôpitaux militaires d'instruction.

« Les autorités administratives, dit-on, les militaires de tous les rangs s'empressent d'assister aux séances des hôpitaux d'instruction, et, se mêlant aux professeurs de ces écoles, témoignent ainsi l'intérêt que le Roi et l'armée attachent aux succès dont leurs travaux et leurs efforts sont incessamment couronnés. La santé et la vie des plus illustres comme des plus obscurs guerriers seront un jour peut-être confiées, en effet, au zèle et aux lumières des hommes qu'ils auront formés. Dans ces réunions par lesquelles tant de jeunes officiers de santé militaires ont préludé à d'autres triomphes, et ont commencé une réputation de savoir et d'habileté plus étendue, l'un des professeurs se charge ordinairement d'exposer et la nature des travaux et des devoirs que s'imposent les élèves, et les incontestables avantages des écoles que la sagesse du gouvernement leur a ouvertes. Plusieurs de ces discours consacrés à des sujets spéciaux, tels que des éloges historiques, ont déjà été insérés dans ce Recueil, et nous avons toujours regretté que tous ne pussent y trouver place. »

Cette année (1827), au Val-de-Grâce, M. Gama, chirurgien en chef et premier professeur, ayant choisi pour sujet de son dis-

cours l'examen de quelques-unes des plus importantes questions soulevées de nos jours, relativement aux fonctions du système nerveux, nous croyons devoir transcrire ici cette partie scientifique d'un travail qui se rattache intimement aux belles recherches du même savant sur l'encéphalite (1). »

Les lecteurs du journal des Sciences militaires ont vu comment l'ex-bureau des hôpitaux militaires transcrit ou fait transcrire les discours et les observations qui ne confirment point son système de déception (2); nous continuerons donc à reproduire aussi textuellement qu'il est possible, les discours et les leçons de MM. les professeurs des hôpitaux militaires d'instruction. Quelle que soit la vérité, la supériorité de la doctrine d'Hippocrate, elle a toujours été mieux servie par les déplorables doctrines de ses adversaires que par sa propre supériorité.

Extrait analytique des discours imprimés sur l'origine, la marche, le triomphe et le principal instrument de la médecine physiologique enseignée dans les hôpitaux militaires d'instruction.

» Les observations, les recherches faites au Val-de-Grâce pour démontrer aux élèves la non essentialité des fièvres ont fait reconnaître que tous nos organes reçoivent dans leur structure deux tissus générateurs (le sanguin et le nerveux), et que c'est sur l'examen, sur la souffrance de ces tissus et son influence sur les autres que repose tout l'édifice médical.

» Cette découverte a frappé de nullité les cadres nosologiques, subsistué des organes malades aux maladies, et établi le grand principe que : *Toutes les maladies consistent dans la lésion d'un ou de plusieurs organes*, et renversent les anciennes théories de

(1) Recueil des Mémoires de Médecine, de Chirurgie et de Pharmacie militaires, publié par ordre de Son Exc. le ministre secrétaire d'Etat au département de la Guerre. Vol. XXIII, page 362.

(2) Journal des Sciences militaires, vol. XI, page 86. — 1828.

l'école célèbre où l'on s'efforce en vain de propager une doctrine meurtrière.

» Il est incontestable que depuis quelques années la doctrine physiologique a imprimé aux études et à la pratique médicales une impulsion nouvelle et les a rendues éminemment philosophiques. Les actions et les sympathies des divers organes mieux connues; la nature, les effets immédiats et les résultats éloignés des irritations expliqués avec exactitude; la théorie des inflammations et des hémorrhagies dites passives dévoilée; l'étiologie et les principaux phénomènes du scorbut expliqués par l'altération survenue dans la composition des matériaux nutritifs; enfin la classe entière des fièvres essentielles effacées des cadres nosologiques.

» Parmi les ouvrages les mieux faits et qui sont les plus propres à mettre hors de doute la véritable nature des fièvres, on ne saurait trop citer l'excellente *Pyrétologie physiologique;* ce livre est remarquable et par le talent qui a présidé à sa rédaction et par une critique aussi lumineuse que juste des anciennes théories, et par la solidité des preuves qu'il contient en faveur des plus saines doctrines.

» Les fièvres intermittentes diffèrent des fièvres rémittentes en ce que l'irritation des viscères n'a pas été assez permanente pour entretenir toujours l'état fébrile. On contestera peut-être l'identité des irritations qui déterminent chacune de ces fièvres, et l'on voudra qu'elles diffèrent les unes des autres autrement que par le degré...... Les faits pourraient répondre; car on a plusieurs fois changé le type rémittent en continu par des excitans, et en intemittens par des sédatifs : de même que l'on fait passer les intermittentes au type rémittent et au continu, et les phlegmasies gastriques légères au dégré qui détermine la fièvre, lorsque l'on suit la routine empirique combattue par la doctrine physiologique.

» Il y a deux espèces bien distinctes de médecins ignorans : les uns, bornés dans leurs facultés morales, ont la simplicité de se croire fort instruits; les autres, doués d'un esprit pénétrant et d'une certaine dose de jugement, qu'ils n'appliquent pourtant pas à l'étude de leur profession, sont des Pyrrhoniens qui font

gloire de douter de la réalité de la médecine. Rien de si commun aujourd'hui que d'entendre des docteurs à grande réputation dire confidentiellement à leurs amis, *qu'ils ne croient pas à la médecine*. Il en est même d'assez peu sensés pour le proclamer hautement. C'est un ton qu'ils ont jugé à propos de se donner pour esquiver les railleries des savans qui leur reprochent, non sans motifs, l'incertitude de leur art et l'incohérence de leur théorie. Piqués de ces sarcasmes, ils ont cru s'en affranchir et faire tomber le ridicule sur leurs confrères les croyans, en dépréciant une science fondée sur l'observation des plus curieux phénomènes de la nature. Leur orgueil est parvenu à leur dissimuler qu'ils se font passer, aux yeux des personnes sensées, pour des charlatans et des jongleurs; qu'ils insultent cruellement aux malheureux qui leur accordent leur confiance; et qu'ils donnent à leurs confrères plus instruits la mesure de leur paresse, de leur ignorance, ou du mauvais emploi qu'ils ont fait de leurs talens. (Examen, page 152.)

» Depuis douze ans l'application de la physiologie à la médecine pratique, a offert des succès prodigieux, et fourni des résultats aussi avantageux, qu'ils étaient peu attendus. Ces résultats font connaître les bons effets de la doctrine physiologique, et les mauvais résultats des anciens systèmes, l'application de cette doctrine à la chirurgie, doit rendre les opérations beaucoup plus rares, et faciliter singulièrement la guérison des plaies, soit en simplifiant le traitement local, soit en fournissant les moyens de prévenir ou de faire disparaître avec promptitude les complications des maladies internes; déjà plusieurs chirurgiens distingués en ont retiré ce double avantage.

» Ce n'est pas seulement en France que la médecine éprouve des changemens considérables. Toutes les écoles d'Europe ont aujourd'hui leur révolution. Ces bouleversemens ont été nécessités, chez nos voisins comme chez nous, par les mauvais résultats des anciennes doctrines; ils ont également pour but, de soumettre la théorie et la pratique de la médecine à la physiologie, c'est-à-dire de mettre la médecine en état de se rendre raison des

symptômes des maladies, et des influences des médicamens et du régime.

» Dans toutes les contrées de la terre, on a commencé par observer les maladies avant d'en connaître les causes internes, et on leur a opposé des remèdes avant de savoir de quelle manière ces moyens guérissaient ou exaspéraient les souffrances des malades. Long-temps les hommes de l'art ont cru qu'il était possible d'exercer la médecine selon cette méthode empirique, mais l'expérience des siècles a fini par les détromper : ils ont senti qu'en se bornant à la suivre, l'attention la plus soutenue et la mémoire la plus heureuse, ne leur procuraient pas la certitude de comparer avec justesse une maladie avec une autre, et d'y appliquer avec sécurité les moyens les plus propres à obtenir des succès constants. C'est ce qui les a conduits aux ouvertures de cadavres, pour connaître le siège du mal, et à des expériences diversifiées pour bien constater l'effet des médicamens. Ces recherches devaient ramener aux explications physiologiques que l'on avait rejetées à cause des essais infructueux qui en avaient été faits dans les écoles anciennes. Aujourd'hui, chaque nation procède au rapprochement de la physiologie, à la médecine pratique, d'une manière qui lui est particulière. Il est donc d'un haut intérêt, pour les médecins français, de savoir si la méthode que l'on suit dans leur patrie, offre plus d'avantages que celles qu'ont adoptées les nations étrangères, et de pouvoir rectifier ces méthodes les unes par les autres.

» L'extension de la médecine physiologique française, est un de ces événemens qui étonnent la multitude, et qui piquent vivement la curiosité des hommes instruits. On se demande, quelle est cette doctrine qui fait tant de bruit. A la vérité, le fondateur la professe chaque année, mais ses cours ne peuvent être suivis, par les médecins éloignés de la capitale, ni par les personnes du monde. Si quelqu'un veut savoir quels sont les ouvrages où elle doit être étudiée, on le renvoie à l'*Examen des doctrines médicales*, ouvrage en deux volumes; à l'*Histoire des Phlegmasies chroniques*, qui en a trois, aux Annales de la médecine physiologique, journal déjà parvenu à sa septième année; enfin à plu-

sieurs monographies publiées par les principaux élèves de la doctrine moderne. Ces ouvrages, il est vrai, sont familiers aux médecins laborieux, qui ont l'habitude de se tenir au courant de toutes les découvertes, mais combien d'autres, également estimables, n'ont-ils pas négligé de se les procurer à mesure qu'ils paraissent? Les embarras d'une pratique nombreuse, certaines préventions, dont ils n'étaient pas les maîtres de se défendre, les ont toujours empêchés de suivre les progrès de la science, et ce n'est que dans certaines consultations, dans les articles de journaux, et dans les conversations particulières, qu'ils ont eu l'occasion de recueillir quelques fragmens de la nouvelle doctrine. D'autre part, les gens du monde, que leur goût porte à la lecture des livres de médecine, et qui aiment à se faire expliquer leurs maladies, par l'homme de l'art auquel ils ont accordé leur confiance, ne soutiendraient, qu'avec peine, la lecture d'ouvrages hérissés d'expressions techniques, et dont l'intelligence exige au moins quelques connaissances anatomiques.

» C'est afin d'épargner du travail à toutes sortes d'amateurs, aux médecins qui sont restés en arrière, et pour préparer les élèves à l'étude plus approfondie de la nouvelle doctrine, que le Catéchisme de la médecine physiologique a été composé... En y rassemblant toute la substance des ouvrages qui viennent d'être indiqués, on n'a pas cru devoir en exclure les termes techniques, mais on s'est imposé la loi d'en donner la définition au fur et à mesure qu'ils se présentaient dans les discours.

» Les lecteurs ne trouveront dans le catéchisme de la médecine physiologique, aucune déclamation, aucune prétention à la séduction oratoire; on ne s'est point proposé de mettre les passions en jeu pour se faire des partisans; et si l'on a le bonheur de produire la conviction, elle sera le résultat de l'exposé simple et fidèle de la cause importante que l'on soumet au jugement du public.

» Pendant la sixième année de leur existence, les Annales de la médecine physiologique, ont offert des discussions et des rapprochemens sur des cas rares et compliqués, difficiles à guérir ou incurables, mais toujours propres à rendre les praticiens plus

attentifs et plus clairvoyans. Nous nous étions imposé la tâche de rassembler et de rattacher ces cas aux principes de notre doctrine, nous nous en sommes acquitté du mieux qu'il nous était possible. Loin de nous affranchir de la même tâche pour l'année 1828 qui commence, nous y joindrons un semblable travail sur les faits les plus intéressans que publieront les autres journaux de médecine, mais beaucoup moins dans l'intention d'en critiquer les auteurs, que dans celle d'agrandir le champ de la discussion et des rapprochemens au profit de la véritable manière d'observer.

» C'est dans le même but que nous donnons une nouvelle extension à la partie des extraits. Il est temps de comparer les autres doctrines avec la nôtre, et de prendre une juste idée des progrès de l'art de guérir. La médecine a reçu partout une nouvelle impulsion : il faut voir si les méthodes des différentes écoles du monde civilisé sont également avantageuses à la découverte de la vérité, et aussi nous assurer quel rang doit occuper la nôtre dans cette marche générale des intelligences. Déjà nous avons la certitude qu'elle tient la première place dans notre patrie, puisque tous les ouvrages nouveaux, qui obtiennent du crédit, portent l'empreinte de notre doctrine; puisque tous les journaux de médecine, à l'exception de ceux dont l'objet est purement d'érudition, ont adopté la marche suivie dans les *Annales*. En effet, personne n'est dupe aujourd'hui, des déclamations de trois ou quatre rédacteurs, tout au plus, qui répètent chaque mois, que la doctrine physiologique est tombée, alors même qu'il est patent que leurs journaux ne s'alimentent que des travaux des médecins physiologistes. C'est par de pareilles pauvretés que ces hommes se consolent d'avoir été réfutés, forcés dans les derniers retranchemens de leurs sophismes, et réduits à l'absurde, par quelques-uns des nôtres, qui ont daigné s'abaisser jusqu'à leur répondre.

» Mais ce n'est pas assez pour les médecins physiologistes français de triompher dans leur pays : ils veulent savoir si leur doctrine est adoptée par les autres nations, ou si elles en ont découvert une meilleure. Nous avons déjà commencé depuis deux ans cette importante recherche dans les articles de médecine étrangère,

dont quelques-uns de nos collaborateurs ont enrichi ce recueil. Mais nous voulons aller plus loin encore : nos extraits embrasseront les travaux récens de plusieurs écoles dont nous avons encore peu parlé, et nous comparerons et discuterons les doctrines comme nous avons comparé et discuté les faits.

» Toutefois, ces innovations ne porteront aucun préjudice à l'admission des mémoires sur les découvertes relatives à l'art de guérir et à ses accessoires, et sur les points de doctrine ou de pratique que nos correspondans croiront devoir approfondir; car, quoique nous nous soyons attaché des collaborateurs perpétuels, les annales n'en sont pas moins ouvertes à tous les médecins qui nous ont secondé jusqu'à ce jour, comme à ceux qui voudront les imiter. Nous accueillerons toujours avec reconnaissance les travaux de ceux de nos confrères qui désireront contribuer aux progrès de la science et au perfectionnement de la doctrine physiologique.

» Quant aux propositions que nous commentons depuis deux ans, nous prenons l'engagement de terminer cette année toutes celles qui sont relatives à la pathologie, lors même que ce travail exigerait plus de douze feuilles d'impression. Il ne nous restera donc que celles qui regardent la thérapeutique. Nous ferons connaître l'année prochaine nos intentions relativement à ces dernières.

» Les succès de la médecine physiologique, dont ce journal est le principal instrument, ont vraiment passé toute attente, et les hommes qui la cultivent ont tout lieu de s'applaudir de leurs pénibles efforts. En vain chercherait-on à détourner l'attention des savans, spectateurs de la lutte qui s'est engagée, par les mots d'anatomie pathologique et de médecine organique : personne désormais, pour peu qu'il veuille prendre connaissance de la question, ne peut y être trompé. C'est la vie des organes qu'il s'agit d'étudier et d'apprécier, pour acquérir une juste idée des maladies et concevoir un plan curatif fondé sur la précision des effets des différens modificateurs. Déterminer quel est l'organe souffrant est sans doute un grand point, mais ce n'est pas le plus important; et même, dans la majeure partie des maladies in-

ternes, on n'y parvient que par l'interprétation des sympathies, c'est-à-dire du langage de la vie. Disons plus : dans les cas mêmes où la maladie saute aux yeux, ce n'est pas assez de la connaître; il est encore plus important de savoir comment la vie s'y trouve modifiée et comment il est probable qu'elle le sera par les moyens que l'on se propose d'y appliquer dans l'intention d'y porter remède.

» Pour prouver cette assertion, nous n'avons d'autre embarras que celui du choix des exemples. Qui doutait, avant notre époque, que le siége du groupe de symptômes que l'on qualifiait d'*embarras gastrique,* ne fût dans l'estomac et dans les organes accessoires? Ce groupe était parfaitement localisé; la médecine, sur ce point, était organique depuis le temps d'Esculape, et pourtant on traitait cet état de l'estomac par des moyens qui réussissaient dans quelques cas, mais qui, dans beacuoup d'autres, et surtout quand on revenait à la charge, ne manquaient pas d'aggraver la maladie. Pour expliquer ces contradictions et déterminer pourquoi tant d'accidens peuvent être la conséquence d'un embarras gastrique mal traité, il a fallu observer la vitalité de l'estomac en rapport avec celle des autres organes, et comparer les symptômes avec l'état de ce viscère après la mort, c'est-à-dire se livrer à l'étude de la vie et se faire une théorie physiologique. Ce n'est qu'à l'aide de cette théorie qu'on est devenu capable de prévoir les effets d'un vomitif, d'un purgatif, d'un cordial, d'un tonique, d'un narcotique, d'un prétendu anti-spasmodique, moyens que l'on employait autrefois avec une surprenante légèreté dans tous les dérangemens de la fonction digestive, précisément parce que l'on savait que le siége du mal était dans les premières voies.

» Nos pères n'ignoraient pas non plus quels organes sont affectés dans l'apoplexie, dans la folie, dans la phthisie pulmonaire, il était aussi évident pour eux qu'il l'est aujourd'hui pour nous, que, lorsque le foie et la rate sont engorgés dans certaines maladies chroniques, l'intérieur de l'estomac et des intestins est dans un état pathologique; mais, faute de savoir en quoi la vitalité diffère dans ces maladies de ce qu'elle est dans l'état normal, faute d'avoir bien observé l'influence des modificateurs, d'abord sur les organes

avec lesquels ils sont mis en contact, ensuite avec ceux qui leur correspondent, rapport dont on n'avait alors que des idées très-confuses, on n'obtenait pas dans ces maladies les succès que l'on obtient aujourd'hui. Or, ces observations, si nécessaires au praticien, ne sont autre chose que l'étude des phénomènes vitaux dans les organes où ils se manifestent. C'était donc de la physiologie qu'il fallait, et non pas seulement de la médecine organique. Plusieurs parties de la pathologie spéciale, qui étaient organiques depuis un temps plus ou moins long, sont aussi devenues physiologiques, et c'est en cela seulement que la médecine a gagné.

»Cette vérité ressort encore bien mieux dans la chirurgie proprement dite, dont les maladies sont toutes visibles, palpables, avec les organes qu'elles occupent, et où, par conséquent, la médecine n'a jamais été qu'organique. Eh bien! qui nous a corrigé de ces pratiques barbares dont le récit fait frissonner tous les médecins qui ne se sont pas endurcis en faisant souffrir les animaux vivans? Qui a banni ces topiques âcres, corrosifs, que l'on se croyait obligé d'appliquer sur les chaires vives, ces liquides brûlans dont on arrosait les lèvres encore saignantes d'une plaie, si ce n'est l'observation des influences perturbatrices exercées par l'irritation des parties externes sur les organes chargés des principales fonctions? C'est donc encore, en ce point, l'étude de la vitalité, ou la physiologie, qui a fait faire de véritables progrès à l'art de guérir.

» Sans doute la médecine moderne a rattaché à des organes déterminés des symptômes qui, jusqu'alors, étaient restés dans le vague : l'adynamie et l'ataxie des maladies aigües ont été localisées; l'essentialité fébrile a disparu; la plupart des symptômes nerveux des maladies chroniques ont été rapportés aux organes dont ils dépendent. Cependant, qu'auraient produit ces découvertes, si l'on n'eût dit en même temps en quoi la vitalité pèche dans les organes affectés? Qu'on se rappelle, avant de répondre à cette question, ce qu'ont produit naguère les longs travaux de certains anatomo-pathologistes à descriptions minutieuses des altérations organiques, avec la prétention d'en faire les bases d'une nosologie organique. Quels

changemens en est-il résulté dans la pratique de ces médecins et de tous ceux qui, comme eux, se sont montrés étrangers à l'art d'interpréter le cri des organes souffrans? Quels changemens!..... Faut-il le dire?.... La médication brutale des charlatans les plus étrangers aux idées de vitalité; l'administration de l'émétique et des purgatifs violens à des doses qui feraient trembler un Leroy; la cautérisation de l'intérieur des voies gastriques avec la pierre infernale, dans le but illusoire de combattre spécifiquement l'épilepsie; l'ingestion des baumes incendiaires et des alcalis corrosifs dans des estomacs ulcérés, sous prétexte de fonte et de modification; les empoisonnemens par l'acide hydro-cyanique, pour calmer les quintes de toux des malheureux phthisiques, etc., etc.

» Non certes, ce n'est pas dans la connaissance du siége des maladies, ce n'est pas davantage dans l'art de rattacher les symptômes à des organes déterminés que consiste la véritable médecine. La médecine qui guérit, ou qui, du moins dans les cas graves, soulage et n'expose pas les malades aux chances toujours douteuses d'un empoisonnement, n'est pas celle des hommes qui n'étudient que l'anatomie normale et l'anatomie pathologique : c'est celle des médecins qui joignent à ces connaissances l'avantage d'avoir une conscience et d'être des observateurs attentifs, assidus, infatigables de l'irritabilité des organes dans l'état de maladie comme dans celui de santé, c'est-à-dire d'être toujours physiologistes.

» Les ennemis de tout ce qui ne vient pas d'eux, ou des auteurs qui n'ont point vécu de leur temps, ont soulevé tous les médecins ignorans ou paresseux, et jusqu'aux personnes étrangères à l'art de guérir, contre les mots *médecine physiologique*. Ils leur ont fait entendre que les novateurs sont des *systématiques* qui, suivant l'impulsion d'une idée préconçue, ne voient qu'un phénomène dans les maladies et n'ont qu'une classe de moyens à leur opposer.

» Ce fut toujours ainsi, c'est-à-dire en détournant la question, que procédèrent l'ignorance et la mauvaise foi contre les découvertes utiles. Mais il ne faut que du temps pour déjouer ces basses

menées. Elles ne sont rien désormais, car elles sont plutôt dirigées contre la personne que contre les choses. L'expérience journalière est là pour l'attester, puisqu'à mesure que nos détracteurs de tout genre apprennent de nous une vérité nouvelle, ils en font l'application au lit des malades, et quoiqu'ils dissimulent la source physiologique d'où elle découle, et qu'ils sachent lancer le sarcasme pour détourner l'attention, les personnes clairvoyantes ne s'y trompent pas.

» Ce sont ces hommes si habiles à profiter des découvertes de la doctrine physiologique, qui vont blasphémer contre elle dans des réunions savantes ; qui répètent, sans aucune démonstration, que tout système, c'est-à-dire tout arrangement méthodique des faits est nuisible aux progrès de notre art, et que, pour le plus grand bien des malades, les médecins doivent être éclectiques, c'est-à-dire vivre dans la confusion, la discorde et l'anarchie, au lieu de se rendre à l'évidence d'une doctrine, par cela seul qu'elle est doctrine.

» Mais quel motif si puissant peuvent-ils donc avoir pour justifier cette assertion ? c'est que les anciennes doctrines étaient fausses. Hé ! messieurs, si elles étaient fausses pourquoi vous obstinez-vous à leur emprunter des dogmes ?..... Elles en avaient de bons, nous dites-vous. Admettons cela pour un moment. Mais avez-vous, tous tant que vous êtes d'éclectiques, avez-vous, par la vertu de ce seul titre que vous vous donnez en quittant les bancs, ou après vingt années d'une pratique routinière qui vous interdisait toute érudition, avez-vous, nous vous le demandons ici d'office, le discernement nécessaire pour distinguer le vrai du faux dans les doctrines des siècles passés ? Si vous ne le possédez pas chacun en particulier, nommez donc un sénat médical pour faire dans les auteurs ce choix précieux de préceptes, qui seul peut, si la science est dans les vieux livres, vous mettre à même d'aborder un malade sans trembler. Nous posséderons au moins une école éclectique digne de respect. Mais si cet auguste sénat n'existe pas, s'il n'a jamais pu exister, quoique depuis long-temps l'Europe soit peuplée de corporations savantes de toute espèce, souffrez qu'un de vos confrères vous soumette

sa méthode systématique d'observation qui lui parait la meilleure pour profiter des faits que la nature ne cesse jamais de reproduire et que toute l'antiquité avait mal vus. Ne le proscrivez pas par la seule raison qu'il s'applique à perfectionner une méthode nouvelle, au lieu de s'opiniâtrer à former un informe centon avec des méthodes surannées et contradictoires; mais étudiez, méditez son travail, l'arrangement qu'il vous présente des vérités de fait qui sont de tous les âges, cet arrangement nécessaire, indispensable, sans lequel vous ne pouvez pas traiter un seul malade en sécurité de conscience; en un mot, étudiez le nouveau système, sans quoi vous resterez fort au-dessous de ceux de vos contemporains qui se sont donné la peine de l'apprendre.

» C'est, en effet, ce qui est arrivé sous nos yeux, dans notre capitale, à quelques-uns des médecins en vogue qui se sont déclarés les ennemis des innovations médicales. Ces *grands médecins* d'académie ou de salon, ayant dédaigné la doctrine physiologique dans son origine, s'étant par conséquent bien gardés d'en étudier l'ensemble, se sont vus forcés de l'apprendre chaque jour en détail, sur des cas isolés, par des consultations avec les nôtres, et par des discussions où l'avantage était toujours au médecin de la nouvelle école, parce qu'il avait ses idées en ordre, c'est-à-dire systématiquement disposées dans son esprit : c'est là que le *grand médecin* apprenait, en rougissant et avec un secret dépit, ce qu'il n'avait voulu étudier ni dans son cabinet, ni dans son hôpital. Mais il ne s'instruisait que sur un point, et comme la leçon qu'il venait de recevoir ne lui donnait pas la force de vaincre son amour-propre révolté, il ne lisait pas encore le vrai livre classique; il se trouvait donc réduit à rougir une seconde, une troisième, une quatrième fois, jusqu'à ce qu'il se crût plus instruit que ses maîtres. C'est depuis lors qu'il prend un ton magistral; qu'il affecte d'enseigner à son tour, et qu'il proteste avoir toujours su, ou bien avoir découvert dans les lectures ce qu'il ne sait pas bien encore, ce qu'il ne saura jamais complètement; car ce cruel tyran, qu'on appelle amour-propre, ne lui permettra jamais d'étudier longuement les ou-

vrages qu'il fait profession de dénigrer. Il pousse l'horreur de ces écrits à tel point qu'on ne les trouve pas dans sa bibliothèque, ou que, s'il les laisse voir, c'est à l'écart et dans la poussière. Que si quelqu'un les aperçoit, il se hâte de protester qu'il n'en a point fait l'emplette et qu'il ne les a jamais lus, tant il redoute d'encourir le reproche d'avoir puisé quelques idées dans un ouvrage physiologique.

» Voilà précisément la cause pour laquelle tant de jeunes médecins, élèves de notre doctrine, évitent de se parer d'un titre qui leur fermerait irrévocablement l'accès à tous les emplois. Voilà pourquoi les journalistes médecins prennent les mêmes précautions; c'est aussi ce qui explique comment on voit sortir de plumes inexpérimentées, mais plus ou moins habiles en sténographie, les mots de *médecine organique*, *nosologie*, ou *nosographie organique*, etc. Ce mot *organique* est aujourd'hui le mot d'ordre et de ralliement, la sauve-garde des jeunes médecins qui aspirent........, le voile officieux à l'ombre duquel les *grands médecins* peuvent prendre furtivement quelques leçons de physiologisme, sans crainte de rougir si par hasard ils se trouvent pris sur le fait.

» C'est par la double voie des hommes qui cherchent à s'instruire et des hommes qui s'instruisent malgré eux, que la doctrine physiologique s'avance et répand ses bienfaits dans la société. On l'accuse de n'être que l'application d'une idée conçue *à priori*, tandis qu'elle n'est autre chose qu'une série de conclusions tirées de l'observation rigoureuse des faits. Elle observe avec attention tous les changemens qui se passent dans nos organes à l'occasion des agens extérieurs dont elle surprend ou détermine l'action; elle en tient note pour les reconnaître quand elle n'aura pas vu agir les modificateurs. Elle compare entre eux, sans jamais se fatiguer, les altérations de nos propriétés vitales et les mouvemens de nos tissus, quels qu'en puissent être les agens provocateurs; elle note tous les changemens qu'elle peut apercevoir dans nos humeurs; elle ne néglige rien de ce qui est *fait*. La cure du charlatan qui guérit un malade en apparence incurable avec un remède violent, n'attire pas moins

son attention, que les nombreux désastres occasionés par le même Arcane. Notre médecine est toute d'expériences, et d'expériences directes, beaucoup plus sûres que celles des vivisecteurs, et qui se font sans affliger la sensibilité de l'observateur et sans compromettre la vie des hommes. En effet, les médecins qui ont étudié les phénomènes vitaux sur leurs semblables sains et malades, par la voie des rapprochemens, trouvent partout des expériences, et n'ont besoin, pour s'instruire, ni d'empoisonner les animaux, ni de les faire périr dans les tortures, étude barbare que nous avons abandonnée de bonne heure, parce qu'elle ne convient point à notre caractère, et parce que nous sommes convaincus qu'elle conduit tacitement les médecins à une sorte d'insensibilité, et qu'elle les enhardit outre mesure dans l'emploi des poisons les plus formidables. »

Après avoir reproduit textuellement les discours de l'organologie, de la physiologie, de l'anatomie pathologique, essayons, mais d'une autre façon, de faire bien connaître les doctrines de l'innovation ; analysons, reproduisons les dogmes que l'école physiologique appelle ses idées mères, ses inventions, ses découvertes, ses propositions.

§ I.

La vie, la santé, la maladie, la mort et toutes les dénominations des ontologistes, des nosologistes, des physiologistes qui ne représentent point le véritable état des organes, sont des abstractions, des chimères, des *riens*, des êtres intellectuels, métaphysiques, abstraits, essentiels, au-dessus de l'humaine conception. (Examen de la doctrine médicale généralement adoptée. Pages IX, X, 94, 169, 180, 262. — Nouveau Journal de Médecine, Vol. XIII, page 352.)

§ II.

L'irritation, l'exagération de la vie dans un tissu qui réagit ensuite sur les autres, constitue la très-grande majorité des maladies.... « Point de sensation ni de mouvement transmis, sans sympathies; point de sympathies sans nerfs : voilà ce que

la doctrine physiologique appelle sa profession de foi. » (Examen, page 440.)

§ III.

Tous les tissus sont susceptibles d'éprouver l'exagération de la vie; mais c'est sur la souffrance des tissus générateurs et son influence sur les autres, que repose tout l'édifice médical. (Hygie, 6 février 1825.)

§ IV.

Les tissus générateurs ou sanguins et nerveux, entrent dans la structure de tous les organes. Les tissus où l'exagération de la vie se développe le plus ordinairement, sont les tissus muqueux, parce qu'ils sont des organes de rapports, c'est-à-dire des organes qui reçoivent des impressions, et qui développent ailleurs des mouvemens par l'influence qu'ils exercent sur les centres nerveux, et parce qu'ils sont des organes sanguins et sécréteurs.

§ V.

Les tissus muqueux, les organes sanguins et sécréteurs étant formés de vaisseaux capillaires, et de substances nerveuses, on ne saurait y concevoir l'irritation, autrement que partagée par les vaisseaux et par la substance nerveuse.

§ VI.

L'irritation établie dans un tissu y appelle les fluides, ainsi que l'avait dit Hippocrate, et c'est sur un pareil phénomène que sont fondées l'action des organes, les sécrétions et toutes les excrétions vitales.

§ VII.

Les irritations avec appel des fluides, étant élevées à un certain dégré, par l'influence de certaines causes, constituent des états morbides.

§ VIII.

Tant qu'on ne distingue point, dans l'économie, les quatre phénomènes de l'inflammation (douleur, chaleur, rougeur, tumeur), on ne doit pas donner ce nom aux irritations qui peuvent s'y manifester.

§ IV.

Chez certains sujets, les irritations ne s'élèvent presque jamais au degré qui mérite le nom d'inflammation; mais elles constituent alors dans certains cas, les névroses des auteurs; dans d'autres, elles constituent leurs affections organiques, etc.

§ X.

Long-temps bornées à un léger degré chez quelques sujets, les irritations s'exaltent et passent à l'état de phlegmasie; c'est-à-dire, qu'on y observe l'exagération de la vie, l'action exagérée des capillaires rouges et l'afflux extraordinaire du sang avec augmentation de chaleur, de la douleur, etc.

§ XI.

Les irritations exaltées, les exagérations de la vie, portées à l'état de phlegmasie, ont lieu aussi chez d'autres personnes d'une manière subite.

§ XII.

Lorsque les exagérations de l'action des organes ont pour résultat, non l'appel du sang avec chaleur, douleur, etc, mais l'accumulation des fluides blancs, et la prédominence des vaisseaux qui leur sont consacrés, on doit y voir un phénomène d'irritation d'un degré inférieur à la véritable phlegmasie qui, pour cette raison a reçu le nom de sub-inflammation.

§ XIII.

Les trois nuances de l'irritation qui fournissent les principa-

les divisions, et les plus importantes en pathologie, sont la *névrose, l'inflammation et la sub-inflammation.*

§ XIV.

Lorsque l'irritation se borne à des mouvemens, à des sensations extraordinaires, sans exaltation de la chaleur, sans imminence de désorganisation, il y a névrose.

§ XV.

Quand la chaleur, avec injection et désorganisation imminente, existe, il y a inflammation, phlegmasie, exagération de la vie.

§ XVI.

L'irritation n'accumule-t-elle dans les parties, dans les organes de la vie, que des fluides lymphatiques? C'est la sub-inflammation qui existe, c'est elle qui respire.

§ XVII.

Les hémorrhagies sont une des terminaisons de l'irritation sanguine du mode inflammatoire.

§ XVIII.

Les phénomènes morbides de l'irritation, considérés dans le lieu où elle a pris naissance, ne sont pas les seuls: aussitôt que l'action organique est exagérée dans un point, elle est transmise à d'autres organes par les cordons nerveux essentiellement distingués de la substance nerveuse en état d'expension, en état pulpeux, telle qu'elle se rencontre dans les sens et dans le cerveau.

§ XIX.

La transmission de l'action organique, de l'exagération locale de la vie est une sympathie.

§ XX.

La sympathie a lieu dans l'état morbide par les mêmes lois et par les mêmes routes que dans l'état de santé.

§ XXI.

Les routes de cette sympathie sont faciles à indiquer et à suivre, et c'est à quoi on doit s'attacher particulièrement, puisque telle est la base de la séméiotique.

§ XXII.

L'irritation développée sympathiquement dans un organe secondairement affecté est de même nature que l'irritation primitive ; ce qui explique comment l'inflammation et la sub-inflammation se répondent dans l'économie et constituent les diathèses.

§ XXIII.

Les irritations gastro-intestinales, dans leur état aigu (dont la prétendue fièvre adynamique est une nuance), laissent toujours des traces dans la muqueuse du canal digestif et non dans la séreuse.

§ XXIV.

Dans leur état chronique, ces irritations gastro-intestinales causent mille infirmités, telles que des douleurs et des mouvemens extraordinaires dans les muscles, dans les articulations, etc., et elles peuvent ainsi persister toute la vie et poursuivre l'homme jusque dans la vieillesse.

§ XXV.

Dans les phlegmasies, il faut soustraire autant que possible les irritans à l'organe affecté ; c'est le principal point du traitement de ces maladies. Quelque simple que soit ce principe, il n'est pas suivi ; c'est ce qu'on voit chaque jour dans la plus

commune de ces affections, la gastro-entérite, qu'on aggrave presque partout avec les médicamens et les alimens.

§ XXVI.

L'espoir d'obtenir des crises bien marquées ne doit pas porter le médecin physiologiste à respecter une inflammation dangereuse; on aura toujours ménagé des forces au malade en calmant l'irritation; car vingt-quatre heures de prolongation du mouvemement fébrile détruiront plus de force qu'une saignée ou deux. (Examen, page 216.)

§ XXVII.

Dans la dégénération des fièvres intermittentes en typhus, c'est toujours l'irritation de l'organe où se fait le *raptus* qui, plus considérable dans un accès, fait qu'il devient mortel. (Examen, p. 94.)

§ XXVIII.

Dans la fièvre avec chaleur âcre, dédolation générale, pouls fréquent, souvent rétréci, prostration musculaire, stupeur, yeux rouges et secs, langue rouge et racornie, tirant déjà sur le brun, dents encroûtées; dans la fièvre, en un mot, représentant le premier degré de ce qu'on appelle, d'après certains auteurs, *fièvre adynamique*..... tous les malades, excepté ceux qui se sont refusés au traitement ou qui en ont éludé l'effet en se procurant en cachette des stimulans, tous les malades ont été guéris en peu de jours par les saignées, les sangsues placées sur l'abdomen ou à l'anus, et réitérées autant de fois que les symptômes paraissaient s'exaspérer..... » (Examen, page 143.)

§ XXIX.

La diète et les boissons adoucissantes doivent venir au secours de la saignée. La prescription de la diète emporte au Val-de-Grâce la privation de toute nourriture, et même du bouillon. (Annales de la Médecine physiologique, t. 1er, p. 89.)

§ XXX.

Enfin « les soldats se battent beaucoup mieux lorsqu'ils ont souffert pendant quelque temps des privations. » (Recueil des Thèses in-4°, présentées et soutenues à la faculté de médecine de Paris, en 1817, n° 159, pag. 24.)

Tels sont les élémens de la révolution annoncée dans l'art de guérir depuis quelques années ; telles sont les propositions que la régie des hôpitaux militaires fait enseigner aux élèves médecins, chirurgiens, pharmaciens, auxquels « la santé, la » vie des plus illustres comme des plus obscurs guerriers seront » un jour peut-être confiées. »

La France et l'armée sont donc elles-mêmes intéressées à s'enquérir ou du moins à demander : si la conséquence des dogmes que l'on vient de lire, si l'application des sangsues (: : 150 : 1.) aux soldats malades, aux fiévreux, aux variolés, a, depuis douze ans, diminué ou augmenté la mortalité ? Les chiffres et les faits accomplis parleraient ici plus haut que tous les médecins de Paris, soit amis, soit ennemis. Mais le Journal des Sciences militaires a dû le dire, et l'a dit, la vérité est encore au secret ; les faits accomplis, la plume et les archives de l'art et de l'humanité sont encore dans des mains étrangères à la faculté. Il faut donc continuer la discussion.

Les réflexions qui vont suivre sont tirées des œuvres d'un médecin anglais (1) dont le conseil général des hôpitaux de Paris a favorisé la traduction et à peu près payé l'impression.

---

(1) Recherches, observations et expériences sur le développement naturel et artificiel des maladies tuberculeuses ; suivies d'un nouvel examen des doctrines pathologiques sur la phthisie tuberculeuse, les concrétions hydatideuses, les tumeurs scrophuleuses, squirrheuses, cancéreuses, etc. ; publiées depuis *Hippocrate* et *Galien*, *Sauvages* et *Sydenham*, *Boerhaave* et *Haller*, jusqu'à MM. *Abercrombie*, *Abernety*, *Adam*, *Bayle*, *Broussais*, *Dupuy*, *Hey*, *Hunter*, *Jenner*, *Laënnec* et *Wardrop* inclusivement. Ouvrage traduit de l'anglais de sir John Baron, médecin de l'hôpital général de Glo-

Après avoir montré l'importance de l'observation de la nature et de la prudence de tradition des faits soit matériels, soit intellectuels; après avoir examiné la doctrine qui enseigne : « que » l'art de faire des recherches en médecine est presque réduit » à une sorte de mécanisme, et que pour cela on n'a besoin » que de patience et de l'usage des yeux (pag. 11) »; après avoir reconnu que ce principe contrariant et la nature morale de l'homme et la philosophie mère de toutes les sciences, « éloi- » gne de la route qui conduit à la vérité (page 461) »; le médecin de l'hôpital général de Glocester expose ainsi son opinion sur la doctrine enseignée aux élèves des hôpitaux militaires d'instruction : « Mon intention est de traiter M. Broussais avec tous les égards qu'il mérite; mais comme il frappe de nullité tous les travaux, toutes les expériences de ses prédécesseurs, qu'il réclame pour lui seul le mérite d'avoir répandu sur toutes les affections chroniques une vive et brillante lumière, il est bon de savoir s'il a véritablement des droits aux titres qu'il ambitionne. A en juger par un passage de la Préface de son Examen de la doctrine médicale, il paraîtrait que quelques-uns de ses contemporains ne sont pas tout-à-fait disposés à s'incliner humblement devant son autorité. Nous laisserons de côté toute espèce de personnalité; cependant, quand un homme se propose pour diriger le jugement de ses semblables en matière de science, il nous paraît assez important d'examiner s'il est doué des qualités propres à faire un guide sûr et fidèle. Cette première question résolue, les autres présenteront peu de difficulté. Son attention soutenue auprès des malades, ses observations minutieuses, son système sévère de déductions logiques, nous disposeraient à croire que ses hautes prétentions ne sont pas sans fondement; mais lorsqu'on le voit, dès les premières pages de son Introduction, rejeter, comme les scories de l'ignorance et de la confusion, tout ce qu'il y a de célèbre dans ses prédécesseurs qui ont traité

---

cester; par M. V. Boivin. Paris, chez madame veuve Desray, libraire éditeur, rue Hautefeuille, nº 4, 1 vol. in-8º, planches coloriées.

des maladies chroniques; lorsqu'on trouve également dans sa Préface des assertions qui ne sont pas tout-à-fait en harmonie avec la prudence, la réserve d'un logicien modeste, nous nous sentons entraînés à considérer, d'un peu plus près que nous ne l'aurions fait, les bases de sa doctrine.

» Toute la pathologie des maladies chroniques se trouve renfermée dans ce paragraphe de l'auteur : «En effet, la très-grande majorité des infortunés que je trouvais consumés par une maladie chronique étaient tout simplement victimes d'une inflammation qui n'avait pu être guérie dans sa période d'aiguë. » (*Préf.*, page 14, *Hist. des phleg.*) Voilà une étonnante proposition; mais admettons que la plupart des maladies incurables soient produites par des maladies aiguës non guéries : accoutumés à considérer les désorganisations mentionnées dans notre ouvrage comme le produit de quelque chose de tout différent de ce que l'on entend par le résultat d'une inflammation de telle espèce et de quelque degré qu'elle puisse être, nous ne savions comment ferait l'auteur pour adapter cette marche aux fonctions nombreuses, et nous osons dire contradictoires, qu'il leur assigne. Nos inquiétudes sur ce point commencèrent à se dissiper quand nous en fûmes à ses observations sur l'inflammation en général. Le premier paragraphe contient une espèce de pétition de principe (*petitio principii*), il dit : « Si nous parcourons l'immortel ouvrage de Morgagny, nous y trouvons à chaque pas des traces non équivoques d'inflammation » : c'est prendre pour accordée une chose qui reste à prouver. Tous ceux qui ont joui de quelque réputation dans la pratique médicale ont pensé que ces désorganisations indiquaient un principe très-différent de l'inflammation.

» Pour ajuster son sujet, l'auteur rejette la définition ordinaire de l'inflammation, il en donne diverses modifications selon la différence des tissus et les propriétés vitales de la partie affectée ; et après avoir détaillé l'influence de ces modifications sur les fonctions en général, il en définit ainsi les résultats : Toute exaltation locale des mouvemens organiques assez considérable pour troubler l'harmonie des fonctions , et pour désorganiser le tissu où elle est fixée, doit être considérée comme une in-

flammation (p. 84), et cette simple inflammation, qui effectue toutes les désorganisations dans l'homme, n'a pas moins de soixante modifications, outre les influences particulières qu'elle exerce sur ce système en général. Ces hypothèses sont établies sur un plan assez vaste, non-seulement pour contenir « toutes » les désorganisations qui peuvent avoir lieu, mais encore toutes » les exaltations locales des mouvemens organiques qui pourraient » troubler l'harmonie des fonctions. »

» Nous avons déjà exprimé notre pensée sur la valeur des définitions; elles doivent servir à limiter, à borner, à marquer les différences spécifiques. Il en est bien autrement de la méthode de notre auteur; il ne veut pas circonscrire lui, mais étendre la signification de ses mots; il leur donne une telle extension, qu'elle lui permet de ranger tout ce qu'il lui plaît sous un même nom. Nous ne pouvons nous empêcher de rappeler l'expression suivante : *Quod verò hujus remedium est* (*definitiones scilicet*), *in plurimus hinc malo mederi nequit*, *quoniam et ipsæ definitiones ex verbis constent, et verba gignant verba.* (Bacon.)

» Cette fécondante propriété de mots est heureusement expliquée à chaque page de l'ouvrage. Ils semblent, dans l'esprit de l'auteur, s'associer à des idées distinctes, qui certainement ne produisent point le même effet sur son lecteur.......

» Comme les assertions qu'il a hasardées n'ont pas été sans approbation de la part de quelques gens, ce ne fut pas sans surprise que nous trouvâmes des défauts et des marques de faiblesse dans le système de l'auteur.

» Indépendamment des variétés d'inflammation déjà énumérées, il dit qu'il en est encore d'*innombrables* autres. Il semble avoir oublié la funeste influence que produisent sur l'esprit les termes non définis, et tandis que fort mal à propos il admire, exalte leur puissance, il en fait une fâcheuse application dans la découverte de la vérité.

» Ces remarques nous sont suggérées par l'importance du sujet que traite l'auteur. Il paraît avoir mis à profit les nombreuses occasions qu'il a eues d'observer, et s'être dévoué avec zèle à l'é-

tude et à la pratique de son art. Mais il est fort à regretter que, dans le compte qu'il rend du résultat de ses recherches, il emploie une forme illogique et dogmatique qui en diminue le prix. C'est ce qu'il est facile de découvrir à la simple lecture des observations pratiques ; les conjectures y sont tellement confondues avec les faits, qu'il serait impossible de les séparer les unes des autres : par ce procédé vicieux, ces observations perdent beaucoup de leur importance. Il est fâcheux surtout que l'auteur soit tombé dans des erreurs de cette nature à l'occasion des maladies de tissu. Sans aucun égard pour les distinctions qui se font remarquer entre ces affections, et celles où aucune désorganisation antérieure ne s'est manifestée, il n'hésite pas de leur appliquer le même principe. Il s'est vu obligé de passer sous silence un grand nombre de faits qui auraient évidemment résisté à sa classification hypothétique : nous en avons des exemples dans sa description des maladies tuberculeuses. Ce qu'il appelle sa physiologie des tubercules est entièrement gratuit, et autant que j'en puis juger, me paraît tout-à-fait en contradiction avec les faits.

» Je prendrai, dit-il, acte de cette dégénération du système ganglionaire pour faire l'observation suivante : ce sont les capillaires lymphatiques qui prédominent dans les glandes, quand celles-ci sont long-temps irritées, même par sympathie, et à raison de la phlegmasie de la membrane muqueuse voisine, dont elles reçoivent les absorbans, elles sécrètent une matière caséiforme, donc j'ai tout lieu de croire que cette matière est un produit de l'irritation de ces capillaires. Je trouve le même produit en d'autres lieux, où je n'aperçois pas de ganglions; tels sont le parenchyme des poumons, la plèvre, le péritoine, etc. ; mais j'y vois des faisceaux nombreux de capillaires absorbans, qui s'en vont chargés des fluides qu'ils ont pompés dans les aréoles du tissu cellulaire, ou sur les surfaces séreuses du voisinage, et ces parties viennent d'éprouver une inflammation chronique, comme les muqueuses pulmonaire et bronchique l'avaient éprouvée dans les cas précédens : est-il si déraisonnable de penser que ces vaisseaux, quoiqu'ils ne soient pas ici

disposés de manière à former ce qu'on appelle des glandes conglobées, aient pu donner un produit analogue à celui que je leur ai vu sécréter dans les ganglions extérieurs, dans le mesentère et dans le médiastin? »

» Il sied mal à un auteur qui s'indigne contre tous ceux qui s'expriment en des termes inexacts, d'exposer ses sentimens de cette manière; il commence par affirmer que le tubercule est une dégénération du système ganglionaire, résultat d'une irritation longue et continue des capillaires lymphatiques, laquelle a été excitée par l'inflammation de la membrane muqueuse contiguë, et delà vient que ces capillaires lymphatiques sécrètent une matière caséiforme. Il nous dit ensuite que cette dégénération ganglionaire est produite en des lieux où il n'y a pas de ganglions, tels que le parenchyme des poumons, la plèvre, le péritoine, etc.; mais pour concilier les contradictions que nous indiquons, l'auteur nous apprend qu'il y a des faisceaux nombreux de capillaires absorbans, chargés de fluides qui sont pompés dans les aréoles du tissu cellulaire, ou sur les surfaces séreuses du voisinage, et que ces parties éprouvent une inflammation chronique semblable à celle qu'avaient précédemment éprouvée les membranes muqueuses. Il termine en demandant s'il serait déraisonnable de penser que, quoique ces vaisseaux ne soient point disposés de manière à composer ce que l'on appelle des glandes conglobées, ils ne pourraient pas produire une matière analogue à celle qu'il a vu sécréter dans les glandes extérieures, dans le mésentère, et dans le médiastin? Il y a dans cette exposition une accablante profusion d'erreurs. Passons sur les premiers pas de la maladie, assignés par l'auteur, pour examiner ce qu'il dit sur le développement des tubercules, formés, selon lui, d'une matière caséiforme, produite par les absorbans. Il dit expressément que cette sécrétion est la conséquence immédiate de l'irritation des vaisseaux lymphatiques, mais s'il y a quelque vérité dans les observations que nous avons citées précédemment; s'il a été prouvé que les tubercules, dans les premiers stages de leur existence, ne contiennent pas du tout de matière caséiforme, et que la présence

de cette espèce de matière n'indique seulement que les changemens que les tubercules ont éprouvés dans leur marche, que peut-on dire d'un auteur qui fait des circonstances que nous appelons les signes et la preuve des changemens morbides, lors même que les tubercules existent sous un autre aspect que celui qu'il considère comme le caractère de cette espèce d'affection ?

» Ce n'est point ici le lieu d'examiner les rapports qui existent entre les tubercules et le système lymphatique, je ne veux point confondre mes opinions sur ce point avec la marche des tubercules eux-mêmes. Notre auteur, comme on l'a vu, affirme que ces corps sont le résultat d'une *sécrétion caséeuse* des lymphatiques à l'état d'inflammation, et il se voit obligé, pour faire le dépôt de cette matière, de trouver des aréoles dans des endroits où jamais on n'avait entendu parler d'aréoles, et auxquelles on ne peut attacher aucune idée précise. Il nous suffit, pour le moment, de faire remarquer que l'auteur n'a pas véritablement décrit les phénomènes : il avance comme prouvé ce qui reste encore en question. Il a appelé à son secours des agens, où nulle part on ne trouve la preuve de leur existence, et il a totalement méprisé les observations de tous les autres physiologistes.»

Un reproche adressé par sir John Baron, aux nouvelles doctrines professées dans les hôpitaux militaires d'instruction, concerne les changemens des dénominations. C'est en effet par ce côté que les nouvelles doctrines organologiques, physiologiques, anatomico-pathologiques, ont ébloui la jeunesse, impatienté la vieillesse et concentré toute la crédulité des bureaux; régisseurs sans le savoir et peut-être sans le vouloir, des sciences mal appliquées dans les hôpitaux militaires.

La confusion, le désordre, la déception, nées des acceptions ou dénominations nouvelles sont arrivées en médecine, à ce point, qu'elles troublent l'entendement des malades et des médecins presqu'également. La plupart des malades se persuadent, ou se laissent persuader, que chaque nouvelle dénomination, ou chaque œuvre médicale nouvelle signale un nouvel Hippocrate, une nouvelle invention. Quant aux médecins on ne croit

pas se tromper en disant que la grande majorité d'entre eux ne peut plus entrer en discussion sur la nature physique et morale de l'homme, sur la diététique, sur la prophylactique, sur la thérapeutique....., sans que la diversité des langues scientifiques, ou des dénominations techniques, n'appelle aussitôt *l'irritation*, et éloigne, on ne dit pas seulement l'amitié, la confraternité, mais jusqu'à la plus ordinaire, jusqu'à la plus française urbanité.

Tandis que le grave *Moniteur* du 19 juillet dernier (p. 1151), rappelait à la France et au monde civilisé, que : « Les officiers » de santé peuvent être comptés au nombre de ceux qui, dans » les dernières guerres, ont servi avec le plus d'utilité, de mo- » destie et de désintéressement, » un autre journal (1) faisait remarquer, avec non moins de vérité, que la médecine et la chirurgie devenaient bavardes. Pour utiliser apparemment une leçon semblable ou analogue, pour prévenir le scandale trop public des discussions médicales, ou peut-être pour ne pas tout dire en langue vulgaire comme l'indiscret formulaire des hôpitaux militaires, le médecin de Glocester a cru devoir exprimer son sentiment sur le mot de ralliement des médecins physiologistes, dans la langue des savans.

« *Ad alterum genus*, dit-il, *perplexum est, et altè hœrens; quod ex malâ et imperitâ abstractione excitatur. Exempli gratiâ, accipiatur aliquod verbum* (irritation, *si placet*) *et videamus quomodo sibi constent, quœ per hoc verbum significantur; et invenietur verbum istud, nihil aliud quàm nota confusa diversarum actionum, quœ nullam constantiam aut reductionem patiuntur.* » (*Loco citato*, page 421.)

Dans un troisième article, nous emploierons le secours des chiffres ou des résultats positifs de la médecine, de la chirurgie et de la pharmacie appliqués aux troupes pour montrer les conséquences déplorables des aberrations enseignées dans

(1) Le *Messager des Chambres*, du 21 juillet 1828.

les hôpitaux militaires d'instruction. Nous essaierons en même temps de faire comprendre que, dans le temps et le monde où nous vivons, les abstractions, les concepts, les idées qui répondent à des objets aussi réels que la vie, que la santé, que la maladie, la fièvre, la douleur, la mort, sont aussi peu des illusions ou des chimères, que les fibres, les tissus et les viscères.

(*Voir le Tableau ci-contre, page* 38 *bis.*)

EXTRAIT

DE

RÉFLEXIONS NOUVELLES SUR LE REMPLACEMENT

COMBINÉ AVEC LE RENGAGEMENT,

Adressé au Directeur du Journal des Sciences militaires.

Il sera impossible d'établir des examens, de demander quelque instruction, quelque éducation, tant que la composition de la classe des sous-officiers ne sera pas améliorée. Les jeunes gens instruits continueront plus que jamais à s'éloigner de nos rangs; ils auront raison, leur stage serait trop long. Les anciens serviteurs enlèveront forcément toutes les places d'officiers; le choix sera impossible, et, en quelque sorte, injuste, tant qu'il n'y aura pas d'autres compensations des efforts, du travail, des sacrifices, que celle des épaulettes. Il faut organiser une perspective militaire et des récompenses pour cette classe nombreuse de la société, qui, dans les rangs civils, se trouve satisfaite par la jouissance des emplois subalternes.

..... Il est facile de concevoir qu'un bon et sage mode de rengagement, qui assurerait un bien-être à bon nombre d'anciens sous-officiers, serait en même temps un dédommagement pour

·IQUE

E MÉDE LADIES.

« ...es Soldats ont le cœur dans le vent.e. »

FRÉDÉRIC II.

Épigastre

Hypochon

Hypochon

Ombilic.

Flanc dr

Flanc ga

Aine gau

. . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

RÉFLEXIONS.

...juillet 1782, un monarque philosophe et guerrier pensait, et écrivait : « Il est très-fâcheux de se
...-sujetti à la férule des médecins, et de se rendre l'esclave de leurs idées fantasques. Pour éviter ce
...faut se donner la connaissance de leur art; qui sait les contrôler, ne devient pas le jouet de leur
...e. » Mais ce n'est guère en temps de paix que l'on peut étudier, comprendre et contrôler la mé-
...militaire. Il faut, comme le roi de Prusse, marcher, camper, bivouaquer, pour rencontrer les
...pour observer les faits nécessaires à la science, à l'art, à l'expérience, appliqués à la vie des
..., à la conservation des troupes. Il faut participer aux grandes opérations de la guerre; il faut
...e des battus et des battans, pour bien savoir et ne jamais oublier que *la santé des soldats fait la*
...armées. Les érudits, les docteurs, les commis de la guerre, peuvent sans doute parler, raisonner
...gime militaire : ils peuvent même écrire longuement, décider, régler ou faire régler comment
...ourrir, loger, vêtir, soigner, secourir, transporter, coucher, rafraîchir, réchauffer, éclairer, res-
...onserver, préserver, guérir les soldats; quand et comment on doit enlever, enterrer, chauler,
...r, brûler les morts; mais la vieille expérience médicale des camps sait mieux que qui que ce soit
...it et défait les armées : ce qui produit la désertion, la couardise, la poltronnerie (*pollicis mutilatio*);
...gue et ce qui perd les empires : c'est ici que les lumières positives, que la connaissance des
...ont bien plus utiles que les noms et les réputations, bien plus nécessaires que les doctrines et les
...res : c'est ici que la tradition du bon sens et le mot célèbre, « tout le monde a plus d'esprit que
... uns », trouveraient aussi une juste application.
...la fausse doctrine enseignée dans les hôpitaux militaires d'instruction, la médecine généralement
...ne serait qu'un tissu de contradictions; la vraie médecine, la médecine des organes, ne daterait
...découverte du *siége du mal*, c'est-à-dire de l'an de grâce 1816. L'observation de tous les temps,
...nce de tous les pays ne témoigneraient que routine, vue bornée, confusion et pauvreté d'esprit.
...s dénominations qui ne représentent point le véritable état des organes; toutes les définitions des
...*tes*, des *ontologistes*, des *psycologistes*, ne seraient que des mots sans signification, des termes
..., des êtres intellectuels, des chimères essentielles, des abstractions au-dessus de l'humaine con-
— Ce n'est pas tout : « La vie, disent les grands maîtres en physiologie, n'est que le produit du
...organes. Les facultés morales ne sont que le résultat des modifications du corps. La fièvre, la folie,
...ie est encore aussi courte et l'art aussi long que du temps d'Hippocrate, pourquoi les gens de l'art
...t-ils du cercle des notions utiles tracé par le divin vieillard? Pourquoi préféreraient-ils la phy-
... la psychologie? La médecine ne doit-elle pas traiter et les maladies de l'âme et les maladies du
...es symptômes ne suivent-ils pas toutes les maladies comme l'ombre suit le corps? Pourquoi donc
... des hôpitaux militaires d'instruction n'apprendraient-ils pas comme leurs devanciers, sous la
...ree des Universités, sous la direction des Facultés, à partir de l'observation des symptômes
...ues pour remonter aux causes pathogéniques, à marcher de celles-ci au pronostic, et à
...après les événemens prévus, d'après le caractere de la maladie, d'après la force vitale du malade,
...rts médicateurs de la nature, aidés ou non aidés du malade et de ses assistans, suffiront pour
...u si l'art médical sera obligé de faire agir ses propres bras, on veut dire la pharmacie et la chirur-
...s médicamens héroïques, le fer et le feu? Sans la connaissance de ces objets, que peut-on, mé-
...nt, raisonnablement espérer? Pour décider si un homme peut porter un fardeau, ne faut-il pas
...e la force de l'homme, la pesanteur du fardeau, la longueur du chemin. (GALIEN. *Liv. des lieux.*)
...qui touche les nouvelles dénominations, les définitions, les termes employés dans une acception
...) de celle qu'ils ont chez toutes les nations, qu'il soit permis de faire ici une courte réflexion.
...ection d'une langue savante gît dans la brièveté de ses expressions, le mot *Gastro-entero-duodeno-*
...lite et les autres termes *ejusdem farinæ*, ne disent-ils pas assez que la langue ou la forme de la mé-
...s organes, ne vaut pas mieux que le fond : c'est-à-dire que l'ignorance des lois naturelles et des
...dicales, que l'oubli des principes de la vie sociale, et le mépris de l'ordre moral qui constituent
...ogie, la physiologie, et la prétendue médecine des organes.
...ancien ayant entendu le sophiste Carneades, soutenir devant le sénat une doctrine contraire à
..., se montra peut-être un peu trop sévère en provoquant le bannissement de ce Grec savant : mais
...ainement la régie qui salarie des professeurs d'organologie, emploierait moins mal son argent ou
...ement l'argent des contributions, en salariant des professeurs d'équitation. Ceux-ci du moins
...s utiles : car tous les hommes qui ont fait la guerre savent qu'une trop remarquable inhabileté
... de gouverner les chevaux est assez peu favorable en campagne, à la considération que les offi-
...ante militaires peuvent d'ailleurs mériter et nuit toujours un peu à la confiance que l'art a be-
...pirer.

ceux d'entre eux que leurs moyens et leur position sociale empêchent de se trouver convenablement placés dans les rangs des officiers

..... Il ne faut pas, d'ailleurs, que l'on se dissimule que les sous-officiers devenus officiers seront toujours en majorité parmi les officiers; ils n'ont, il est vrai, que le tiers des sous-lieutenances qui viennent à vaquer, mais ils attendent forcément leur retraite sous les drapeaux, tandis qu'il n'y a pas un tiers des jeunes gens sortis de l'École militaire; leur fortune les engage et souvent les oblige à quitter le service au bout de quelques années.

Ainsi donc, et dans tout état de cause, cette portion de la grande famille militaire doit, chaque jour, devenir plus intéressante aux yeux de nos hommes d'état; et sa composition, son instruction, ainsi que les règles de son avancement doivent exciter au plus haut degré l'attention et la sollicitude du gouvernement.

Il est très-peu de sujets qui offrent un champ plus vaste à toutes les méditations dont, avec la prudence la plus vulgaire, on ne doit pas faire la révélation publique.

On a parlé des emplois civils à réserver pour les sous-officiers, mais, outre les difficultés que l'on trouvera dans l'exécution, ignore-t-on que, dans les administrations financières, depuis l'ordonnance du 25 janvier 1825, les services militaires ne comptent pas pour la retraite, et qu'il faut trente ans de contribution aux fonds de retenue à la *caisse des pensions;* les militaires n'ont pu y verser. Cette ressource ne sera jamais que peu de chose; les administrateurs civils élèveront difficultés sur difficultés; l'esprit de corps, de famille, le *népotisme* enfin s'y opposeront de toutes leurs forces.

On a parlé d'avancement; mais, quand même on supprimerait les écoles militaires, il ne pourrait satisfaire aux prétentions inévitables, les parties prenantes étant trop nombreuses; tant qu'il n'y aura pas d'autre récompense, il faut renoncer à tout espoir de conserver les sous-officiers, et surtout à les conserver contens, ce qui est le principal.

Il ne faut pas oublier surtout que, par l'effet de la paix et du

développement de l'industrie, la majorité des sous-officiers actuels est loin de valoir ceux que nous donnèrent les guerres et les conscriptions impériales. Toute la jeunesse passait alors sous les drapeaux; aujourd'hui elle nous envoie des remplaçans par milliers et dans une proportion effrayante avec le recrutement.

..... M. le maréchal Gouvion-Saint-Cyr est peut-être le seul de nos ministres, depuis 1814, pour lequel le jour de la justice soit complètement arrivé.

On lui doit la création de la garde royale, dont les services sont assez présens à l'esprit et à la reconnaissance de tous le bons citoyens.

C'est encore lui qui a fait adopter cette loi de 10 mars 1818, qui a pourvu au recrutement de l'armée et qui a permis au Roi de France de faire marcher cent mille hommes à la délivrance du roi d'Espagne.

Nous eûmes des soldats; mais l'illustre maréchal n'administra pas assez long-temps les affaires de la guerre pour nous assurer de bons et vieux cadres.

Or, dans ces cadres, les sous-officiers sont ce qu'il y a de plus précieux, et l'on ne peut les conserver qu'en améliorant leur sort. Et *qui veut la fin, veut les moyens.*

Quels sont donc les moyens les moins onéreux à la fortune publique pour arriver à cette heureuse fin? Il ne s'agit pas de savoir si le moyen qui serait adopté n'aurait point d'inconvénient; rien n'est parfait ici-bas.

Telle est la question réduite à sa plus simple expression.

Selon nous, le moyen le plus sûr, le plus prompt, c'est que l'armée se suffise à elle-même, et que, suivant une expression proverbiale, *la guerre nourrisse la guerre.*

Il n'y a pas de temps à perdre; il est des circonstances qu'il faut saisir, et la question *militaire* est plus que jamais la question *vitale* pour la France et la dynastie.

Tout est là, aujourd'hui que le clergé n'a plus que l'influence de ses vertus, quand la noblesse est réduite à la faible puissance des souvenirs, et lorsque la magistrature se montre seulement aux yeux et à l'espoir des peuples, comme une arme contre le pouvoir.

Nous ne devons pas d'ailleurs nous dissimuler que les sous-officiers seront toujours, et par la suite plus que jamais, en majorité parmi les officiers; c'est leur pépinière à-la-fois la plus naturelle et la plus raisonnable, au dix-neuvième siècle surtout. En outre de la cause générale, beaucoup de causes particulières y concourent; il est inutile de les détailler.

Il suffit de cette seule considération pour faire comprendre combien cette portion de la grande famille militaire doit, chaque jour, devenir plus intéressante aux yeux de nos hommes d'état; sa composition, son instruction, ainsi que les règles de son avancement doivent exciter au plus haut degré l'attention et la sollicitude du gouvernement.

SOUVENIRS MILITAIRES ET POLITIQUES

DE M. LE LIEUTENANT-GÉNÉRAL ALLIX.

(*Septième Article.*)

J'ai dit dans mon dernier article que le général français fit de son côté une faute grave en ne marchant pas avec plus de célérité de Villach sur Klagenfurt, car le général français était bien en mesure d'opérer ce mouvement, puisqu'il avait d'abord à Tarvis et à Villach les divisions Masséna, Guieux et le corps de Joubert tout entier, et que les autres divisions de l'armée ne pouvaient pas être éloignées.

Le général autrichien profita de cette lenteur du général français pour ressaisir à Klagenfurt sa ligne d'opération. Mais le général Bonaparte, au lieu de suivre ses succès avec son activité habituelle, trouva convenable de proposer la paix à son ennemi vaincu. Cette proposition rejetée, Bonaparte reprend son activité accoutumée, poursuit l'ennemi: il l'attaque et le bat à Friesach et à Neumarch, et le force à la retraite.

La bataille de Friesach fut le dernier événement militaire de cette campagne de l'armée d'Italie. L'Autriche se détermina en-

fin à accepter les propositions de paix que le gouvernement français et le général Bonaparte lui avaient si généreusement offerte, et d'autant plus généreusement que la proposition qui en fut renouvelée au prince Charles quelques jours auparavant par le général français fut sans doute une des causes qui préservèrent l'armée autrichienne d'une destruction totale.

Ce qui est très-remarquable dans les mouvemens stratégiques de cette campagne, c'est le mouvement stratégique du général Joubert. Il a été calculé si juste que Joubert arrive à Villach précisément en même temps que le général Masséna. Que l'on dise donc d'après cela que la marche de Joubert, depuis la vallée de l'Adige, sur la ligne principale, était due au hasard d'un événement militaire qui serait arrivé à Batzen. Le hasard ne calcule pas si juste.

Ce qui n'est pas moins remarquable, c'est que l'armée d'Italie s'illustrait de nouveau par une suite de travaux glorieux, les armées françaises sur le Rhin restaient dans une inactivité complète. Elles ne se mirent en mouvement qu'à l'époque où Bonaparte signait à Leoben les préliminaires de la paix. Cette inactivité dans cette circonstance importante, est d'autant plus à remarquer que ces armées étaient en état d'ouvrir la campagne sur le Rhin en même temps que le général Bonaparte l'ouvrait en Italie. Elles avaient toutes chances de succès. L'armée autrichienne d'Allemagne avait été très-affaiblie par les pertes qu'elle avait éprouvées pendant le siége des têtes de pont de Kehl et d'Huningue. Elle avait aussi été diminuée de plus de 50 mille hommes qu'elle avait envoyés en deux fois à l'armée autrichienne d'Italie. D'un autre côté, l'armée de Sambre-et-Meuse avait conservé son pont de Neuwied, et l'armée du Rhin avait à Strasbourg un nombreux équipage de pont, provenant des ponts de Brisach et de Kehl, qu'elle y avait réunis. Ainsi, tout voulait que ces deux armées entrassent en campagne en même temps que l'armée d'Italie, c'était pour elle une obligation militaire, et toutes les chances de succès étaient en leur faveur. L'inactivité de ces deux armées est donc une faute capitale, car, si l'armée française d'Italie eût éprouvé des revers, l'armée autrichienne d'Italie aurait pu faire

à son tour des détachemens sur l'armée autrichienne d'Allemagne. Alors les chances de succès des armées françaises du Rhin devenaient beaucoup moins favorables. Mais si, au contraire, les trois armées françaises se fussent trouvées réunies, comme la chose était si facile dans les états autrichiens héréditaires, la paix si désirée eût été dictée par la France d'une manière absolue, et nulle chance contraire ne pouvait y apporter d'obstacle.

A qui faut-il attribuer cette inactivité? Ce n'est certes pas au général Hoche, qui commandait l'armée de Sambre-et-Meuse, et qui était toute activité. La faute en était due au général Moreau, qui commandait l'armée du Rhin-et-Moselle. Ce général, immédiatement après la reddition de la tête de pont de Kehl, laissa le commandement de l'armée au général Desaix, et vint s'établir à Paris; et il ne revint à l'armée que la veille au soir de la reprise des hostilités, c'est-à-dire le 19 avril au soir. Cette absence si longue du général Moreau peut très-bien s'expliquer aujourd'hui. Elle eut lieu pendant que toute la France était occupée de l'élection de ses députés et de ses magistrats. Ces élections eurent lieu dans le courant du mois de mars 1797. Ces élections portèrent Pichegru, dont Moreau était l'ami, au conseil des Anciens. Moreau était bien certainement dans le secret de Pichegru : d'un autre côté, Moreau était très-jaloux des succès de Bonaparte. Je l'ai entendu vingt fois critiquer hautement, et en public, les opérations du général de l'armée d'Italie. Moreau ne devait donc pas être très-empressé à concourir au succès d'une armée qui se plaçait si haut dans la reconnaissance française.

D'un autre côté, c'était le général Scherer qui était alors ministre de la guerre, et c'était le général Bonaparte qui avait remplacé Scherer au commandement de l'armée d'Italie. Qui connaît le cœur humain, conçoit très-bien que Scherer regrettait d'avoir perdu l'occasion d'acquérir la gloire dont se couvraient les héros de l'Italie; Scherer ne devait donc pas être empressé de concourir, comme c'était son devoir, aux succès de l'armée d'Italie, en mettant de suite en action les deux armées françaises du Rhin, c'est ainsi que l'amour-propre blessé de deux individus produisit l'inactivité des deux armées françaises de Moreau et de

Hoche. Je suis certain que Moreau était encore le 17 avril à Paris, et qu'il était logé au ministère de la guerre, dans les appartemens de Scherer. (1)

En 1796, le passage du Rhin eut lieu à Kehl; alors il n'y avait à Kehl aucune espèce de moyens de défense; ce qu'il en avait coûté à l'armée autrichienne pour ressaisir ce village, détruit de fond en comble par le siège qu'elle en avait fait dans l'hiver précédent, avait fait considérer aux généraux autrichiens ce point comme étant de la plus haute importance relativement au passage du Rhin par l'armée française. Les généraux autrichiens avaient mal calculé leur affaire, la rivière d'Ill qui a sa source vers Bedfort, traverse Strasbourg, à trois lieues au-dessous de cette ville. Cette rivière est navigable depuis Strasbourg jusqu'à son embouchure vis-à-vis Diersheim. L'équipage de pont réuni à Strasbourg en partie le 19 avril au soir, et les troupes françaises débarquèrent sur la rive droite du Rhin le 20 au matin sans rencontrer aucun obstacle; l'armée ennemie croyant toujours que le passage du Rhin se ferait par Kehl avait disséminé ses troupes de Kehl

(1) Après la reddition de la tête de pont d'Huningue, j'avais obtenu un congé de six semaines pour aller faire mes adieux à mon vieux père alors septuagénaire, que je n'avais pas revu depuis sept ans. A mon retour à Paris, dans les premiers jours d'avril, j'y trouvai le général Moreau. Je me proposais de partir de suite, pour ne pas dépasser l'expiration de mon congé. Il me dit que rien ne pressait; que la campagne ne s'ouvrirait pas avant un mois; que dans tous les cas, il m'avertirait à temps. Je le voyais presque tous les jours : je fus encore le voir le 17 avril au matin, avec Plausanne et Savary, aujourd'hui duc de Rovigo, tous les deux aides-de-camp du général Férino. Ce général qui commandait l'aile droite de l'armée, était aussi à Paris. Je fus le voir vers les midi, j'y trouvai l'ordre du ministre, de partir sur-le-champ, et en poste, pour me rendre à Strasbourg; j'étais en route à cinq heures du soir, je ne pus arriver à Strasbourg que le 20 après midi. Le matin Moreau ne m'avait point du tout parlé d'un départ si prochain, il le savait pourtant bien, puisqu'il partit lui-même à midi de Paris. Cette circonstance fut cause que je ne pris point part à cet acte du passage du Rhin, et que je ne fus sur le champ de bataille que le lendemain 21, où je pris part à la bataille de Diersheim; le général Desaix, et mon ami le capitaine Foi, qui servait alors sous mes ordres, y furent blessés.

à Offenburg, et dans les vallées de la Kinzig. Le quartier général autrichien était à Offenburg à cinq lieues de Strasbourg et à huit lieues du passage. On doit convenir que le général autrichien Staroy mit une grande activité à réunir les troupes, et à venir attaquer l'armée française dans la journée du 21, pendant que cette armée effectuait son passage; mais il était trop tard, le passage du Rhin se faisait avec une grande activité. C'était le général Desaix qui était la cheville ouvrière de ce passage. C'était lui qui l'avait préparé, et qui l'a exécuté; Moreau y fut tout à fait étranger, Moreau était absent depuis trois mois.

Ce furent d'ailleurs les troupes commandées par Desaix qui effectuèrent ce passage; Desaix commandait la gauche de l'armée, et c'était la gauche qui par sa position devait passer la première. D'ailleurs Desaix n'était jamais le dernier dans l'action.

Le général Moreau eut alors toute la gloire de ce passage du Rhin et de la bataille de Diersheim, pourtant elle ne lui appartenait pas, cette gloire appartenait tout entière au général Desaix. C'était lui qui avait tout préparé, tout disposé pour un succès certain, tous les militaires conviendront que le mouvement stratégique par lequel le passage du Rhin fut effectué alors, fut profondément conçu. D'ailleurs Desaix était bien capable de le concevoir.

L'armée du Rhin-et-Moselle, après la bataille de Diersheim, marchait de succès en succès, lorsqu'un officier autrichien accompagné de l'adjudant général Leclerc, depuis beau-frère de Bonaparte, vint annoncer à l'armée les preliminaires de paix signés à Leoben.

Les troupes de l'armée de Rhin-et-Moselle occupaient alors sur la rive gauche du Rhin à peu près toute la vallée qui sépare le fleuve des montagnes noires. Les hostilités cessèrent à l'instant de part et d'autre.

Mais ce passage du Rhin, auquel le général Moreau n'avait eu aucune part (1), qui avait été préparé et qui fut ensuite effectué

(1) Le général Moreau n'arriva à Strasbourg que le 19 avril au soir, et déjà toute l'armée était en mouvement.

par le général Desaix; qui fut retardé par les motifs que j'ai indiqués plus haut, devait devenir et devint en effet fatal au général en chef de l'armée du Rhin-et-Moselle.

L'aile droite de cette armée, commandée par le général Vandamme en l'absence du général Férino, s'empara à Offenburg des équipages du général Kinglin qui avait été autrefois lieutenant du Roi à Strasbourg; c'était un émigré : dans l'un de ses fourgons se trouvait une masse considérable de lettres chiffrées. Vandamme était un républicain très-zélé; il ne trouva rien de mieux à faire que d'envoyer le fourgon et les papiers chiffrés qu'il contenait au général en chef Moreau. Le déchiffrement de ces papiers fut confié aux généraux Desaix, Regnier et au sous-chef d'état major Lahorie, ces papiers mirent à nu la conspiration Pichegru dont j'ai déjà parlé.

Mais Moreau garda le secret de cette conspiration, et il était pourtant bien dans le secret. La commission qu'il avait nommée pour déchiffrer ces papiers, lui avait bien certainement rendu compte de l'existence de cette conspiration. D'ailleurs, aussitôt que Pichegru, nommé membre des conseils législatifs par deux colléges électoraux, celui de la Haute-Saône et celui du Bas-Rhin, fut informé que le fourgon de Kinglin avait été saisi à Offenburg, il vint s'établir de suite à Strasbourg même. Il se logea chez le général Lajolais, dont la femme était excessivement aimable. Cette dame tenait des soirées nombreuses. J'y allais comme tout le monde; j'y rencontrai Pichegru plusieurs fois; mais habituellement Pichegru y passait tout au plus un quart d'heure, et madame Lajolais excusait toujours l'absence du général Pichegru sur le besoin qu'il éprouvait de fumer sa pipe.

Pichegru et ses adhérens ne manquaient pas de faire répandre partout que ce général aurait une grande influence sur les événemens futurs. De là la cour nombreuse que l'on faisait à madame Lajolais. Un soir que je m'y trouvais, j'y rencontrai aussi le général Désaix, il me dit en riant : «Que fais-tu ici? Nous ne sommes pas ici dans une bonne atmosphère; viens te promener avec moi.» Nous sortîmes, en effet, et nous fûmes nous promener sur la place de la Comédie. Il m'apprit, sans m'en dire le motifs, que son

projet était d'aller, pour son instruction militaire, visiter les beaux champs de bataille de l'armée d'Italie, et de découvrir le principe de tous les succès que cette armée avait obtenue. J'avais le dessein de lui demander la permission de l'accompagner; mais je n'avais pas d'argent, et je ne voulais pas occasioner de dépenses à l'homme à qui j'ai toujours voué la plus haute estime. C'est aussi une de mes fautes, car Desaix, qui n'était pas plus riche que moi, aurait partagé avec moi le peu qu'il avait, comme il aurait accepté le peu que j'avais.

Je trouve ici le moment de raconter la simplicité morale de cet homme que la France regrettera long-temps; et pour prouver cette simplicité, je dois dire qu'il n'a jamais porté d'uniforme. Devant ses soldats, une redingotte bleue et un chapeau à trois cornes ont toujours été ses seuls insignes militaires. Mais il vivait toujours au milieu des soldats. Tous le connaissaient : tous avaient une pleine confiance en lui. C'est le cas de dire avec juste raison : *Ce n'est pas l'habit qui fait le moine.*

A peu près à la même époque où la correspondance de Pichegru et de ses agens avec l'émigration fut saisie à Offenburg dans le fourgon de Kinglin, on saisit en Italie une autre correspondance du même genre, mais beaucoup moins positive que celle de Pichegru. Cette correspondance fut trouvée dans le portefeuille de d'Entraigues. Elle indiqua bien la vaste conspiration de l'émigration, mais elle ne faisait pas connaître ses principaux agens en France. Ils seraient sans doute toujours restés inconnus, si ces agens avaient mis plus de lenteur et de modération dans l'exécution de leurs projets. Avant de m'expliquer à cet égard, je dois pour un moment revenir aux opérations des deux armées françaises sur le Rhin. A en juger par les premiers actes de l'ouverture de la campagne, on est porté à penser que les fautes commises dans la campagne précédente n'avaient pas encore été appréciées convenablement par le gouvernement français de l'époque. En 1797, comme en 1796, les deux mêmes armées avaient chacune leur général en chef; en 1797, comme en 1796, les deux armées débouchaient par Neuwied et Strasbourg; en 1797, comme en 1796, les deux armées auraient probable-

ment agi sur deux lignes d'opérations parallèles, l'une en remontant le Mein, et l'autre sur le Necker et le Danube, à moins toutefois que le génie militaire de Hoche, et la force des choses, qu'il était bien en état d'apprécier et de maîtriser, ne l'eût déterminé à se rabattre sur Moreau, à faire sa jonction avec lui, comme à la fin de la campagne de 1793, il était venu joindre en Alsace l'armée commandée par Pichegru. Je ne doute pas qu'il n'en eût agi ainsi. Le petit esprit de Moreau aurait sans doute apporté quelques obstacles à l'ensemble et au concert des opérations; mais Hoche avait une fermeté de caractère et des talens qui auraient facilement vaincu tous ces obstacles, et l'union des deux armées se fût opérée franchement, malgré toutes les difficultés que Moreau aurait pu élever; car les généraux subordonnés de l'armée du Rhin connaissaient très-bien la grande supériorité militaire de Hoche sur Moreau.

Mais les préliminaires de paix signés à Leoben neutralisèrent les opérations de ces deux armées, et je termine mes observations sur ce commencement de campagne par faire remarquer que l'armée française, commandée par le général Hoche, passa le Rhin dans la journée du 17 avril; que la bataille de Neuwied, gagnée par Hoche, eut lieu le 18, et que dès le 21 les troupes du général Hoche étaient sur le Mein, et occupaient Francfort, tandis que Moreau, qui ne passa le Rhin que dans la nuit du 19 au 20 avril, ne faisait que s'établir, le 21 avril, sur la rive droite du Rhin par le gain de la bataille de Diersheim. Cette différence d'activité entre les deux généraux français, Hoche et Moreau, indique assez de quel côté était la supériorité du talent.

Ces deux généraux reçurent en même temps, l'un à Francfort, l'autre à Offenburg, avis des préliminaires de paix. Les hostilités cessèrent de part et d'autre; à l'instant les armées belligérantes conservèrent de part et d'autre leur position respective, et le général Hoche vint établir son quartier-général à Wezlar, où il mourut quelque temps après empoisonné. On découvrira peut-être un jour quel fut l'auteur de ce crime dont l'existence n'est pas douteuse. Comme j'écris pour l'histoire, je ne dois pas

ici passer sous silence ce qui est venu à ma connaissance sur cet événement qui a enlevé à la France un de ses grands citoyens, et à l'armée un de ses meilleurs généraux.

Ce que je vais raconter, je le tiens de l'adjudant-général Chasseloup, l'un des sous-chefs d'état-major de Hoche, et son ami intime.

Selon Chasseloup, Hoche était dans une soirée, à Wezlar; on lui sert des rafraichissemens, et dès la nuit il éprouve des douleurs d'entrailles toujours croissantes, auxquelles il succomba dans quelques jours. L'adjudant-général Chasseloup m'a affirmé que la mort de Hoche était l'effet du poison; qu'on n'avait que des soupçons sur la cause de cet empoisonnement, mais que tout faisait présumer qu'elle était le résultat de la pacification de la Vendée, si heureusement opérée, et la conséquence de la bataille de Quiberon, gagnée par ce général, quelque temps auparavant. Les preuves du détail qui m'ont été indiquées par l'adjudant-général Chasseloup m'ont toujours paru démonstratives, mais jamais je n'ai pu me trouver dans l'occasion de les vérifier.

Je reviens, maintenant, à la conspiration Pichegru. Tandis que le général de l'armée d'Italie négociait, avec tant de succès, la paix de Campo-Formio, et que pour obtenir cette paix d'une manière durable, il faisait à l'Autriche, toujours vaincue, un pont d'or, en lui abandonnant le territoire vénitien en échange de la Belgique et du Milanais, échange tout-à-fait avantageux à l'Autriche, puisque ses états devenaient, par là, mieux arrondis et plus compacts, les intrigues politiques, dans l'intérieur de la France, marchaient avec une grande activité sous la direction de Pichegru, et avec d'autant plus d'activité, que l'on espérait que l'une de leurs conséquences possibles, serait la rupture des négociations de paix.

Pichegru déguisa mal ses sentimens secrets. Les élections de l'an V, ou 1797, avaient évidemment été dirigées sous l'influence des puissances étrangères, par le parti de l'émigration: je me trouvai moi-même dans le cas de m'en convaincre à l'époque même de ces élections. J'étais alors dans la Basse-Normandie, et dans le département de la Manche, qui est mon département natal,

et dans le département du Calvados, où j'avais également un grand nombre de connaissances, et surtout mes camarades d'études; je les vis tous sans distinction d'opinion; je me convainquis d'une manière certaine qu'il existait des agens nombreux de l'émigration, pour produire une élection qui lui fût favorable à Coutances chef-lieu, alors, du département de la Manche (1). L'agent en chef de cette faction était un nommé Asselin, peintre, et dont les deux fils, mes camarades d'études, étaient émigrés. Ce sieur Asselin était tout mouvement, et comme j'avais été dans mon enfance l'ami de ses fils, ni lui, ni son épouse, ne me firent un secret de leurs sentimens, ni des motifs de leurs démarches.

A mon passage à Caen, je dînais un jour chez M. Le Canu, alors professeur de mathématiques à l'université, et qui avait été le mien. M. Le Canu avait invité en même temps sept ou huit autres personnes qui étaient électeurs. Parmi les convives, se trouvait un individu de Valogne, qui ne nous laissa pas ignorer les motifs de sa présence à Caen, et ces motifs étaient, que l'élection du Calvados fût faite dans le même esprit que celle préparée par le peintre Asselin, dans le département de la Manche.

Je m'occupais alors aussi peu de politique, que je m'en suis occupé depuis, et que je m'en occupe aujourd'hui. J'avais adopté déjà depuis long-temps le principe que la politique était tout-à-fait étrangère à la franchise de mon caractère, et à mes devoirs militaires. Cependant, ma conviction n'en fut pas moins pleine et entière, et l'intrigue me parut incontestablement établie.

Quelques jours après que nous eûmes reçu à l'armée du Rhin-et-Moselle, l'annonce des préliminaires de paix, j'eus occasion de raconter au général Moreau ce que j'avais observé en Normandie. Il se contenta de me dire que je me trompais, et que

---

(1) Le chef-lieu de ce département a été depuis transféré à Saint-Lô, à cause de son mauvais esprit public, et surtout de l'esprit prêtre qui a toujours dominé Coutances. Cette ville était alors sans aucune industrie, elle vivait aux dépens de son évêché, des chanoines y attachés, de son collége et de dix à douze couvens qu'elle contenait.

les élections, dans le département de la Manche et du Calvados, avaient été loyales et républicaines.

Et, chose inconcevable ! Moreau avait entre ses mains la correspondance de Pichegru avec l'émigration.

Les deux conseils, celui des anciens, et celui des cinq-cents étaient à peine assemblés, que les symptômes les moins équivoques d'une contre-révolution s'y manifestèrent avec évidence. L'inquiétude était dans tous les esprits, à l'exception toutefois des contre-révolutionnaires, qui manifestaient partout une joie si indiscrète qu'elle les perdit. Ce fut alors que le portefeuille de d'Entraigues fut saisi, et sa correspondance publiée. Mais, comme je l'ai déjà dit, elle ne faisait pas connaître le nœud de l'intrigue, et quels en étaient les chefs à l'intérieur. Cependant la marche des deux conseils ne laissait aucun doute que le foyer de cette intrigue y existait. De là résultèrent les mémorables proclamations de l'armée d'Italie, provoquées par le général Bonaparte qui, dans ses négociations de Campo-Formio, n'avait pas manqué de s'apercevoir que les intrigues de Paris y apportaient obstacle. De là, enfin, la journée du 18 fructidor qui atteignit les meneurs des deux conseils : ils furent déportés à Cayenne, d'où ils parvinrent quelque temps après à s'échapper, et d'où ils revinrent en Angleterre. Cette journée atteignit également Carnot et Barthelemy, membres du directoire, probablement par la raison qu'ils s'y étaient opposés. Carnot n'était certainement pas complice de la conspiration, mais son caractère de bonhommie si connu, était tel qu'il n'a jamais pu comprendre la possibilité d'une semblable conspiration de la part des gens qui jusque-là avaient paru fidèles aux principes d'où la révolution était sortie, et qui s'étaient engagés par serment à les soutenir. Jusqu'à cette journée, Moreau avait gardé le silence le plus absolu sur la nature de la correspondance de Pichegru saisie à Offenburg dans le fourgon de Kinglin ; mais aussitôt qu'il fut informé de cette journée, il se détermina tardivement à adresser cette correspondance au Gouvernement. Les ennemis des principesde notre régénération politique, jetèrent les hauts cris contre Moreau : ils l'accusèrent hautement d'avoir trahi le

secret de son ami : tant il est vrai que les passions politiques ne savent pas raisonner juste, et que tous les moyens propres à dénaturer les faits ne manquent jamais d'être invoqués par elles. Car en effet, Moreau n'avait pas trahi le secret de Pichegru, puisque ce n'était pas Pichegru qui le lui avait confié. La correspondance dont il s'agit, avait été saisie sur l'ennemi, elle n'appartenait donc pas à Moreau : elle appartenait à l'armée qui s'était emparée du Fourgon de Kinglin. Elle appartenait à l'État, à qui elle dévoilait ses ennemis intérieurs, et la vaste conjuration ourdie contre lui. Dans cette circonstance, je ne crains pas de le dire, Moreau trahit ses devoirs les plus essentiels, en gardant pour lui le secret de cette correspondance, lorsqu'il était dans l'obligation de s'adresser sans délai au Gouvernement qui, s'il en eût eu connaissance plutôt, aurait pu tirer de la journée du 18 fructidor, un parti moins désastreux. Il aurait pu, sans doute alors, faire punir les conspirateurs, sans violer la constitution de l'an III, violation qui perdit plus tard le Gouvernement lui-même.

Moreau se trouva mal d'avoir caché au Gouvernement la correspondance dont je parle. Il perdit tout à coup, et à la fois, la confiance des deux partis opposés. Comme je l'ai déjà dit, les contre-révolutionnaires l'accusaient d'avoir trahi le secret de l'amitié. La France entière l'accusait de l'avoir trahie, en ne publiant pas plutôt la correspondance saisie par l'armée, à ce point qu'il perdit le commandement de l'armée de Rhin-et-Moselle.

D'où je conclus, que, pour un homme public, comme l'était alors Moreau, le parti le plus sûr est de suivre toujours la ligne droite de ses devoirs.

(*La suite au prochain numéro.*)

LE LIEUTENANT GÉNÉRAL ALIX.

DES INSTITUTIONS MILITAIRES

EN RAPPORT AVEC L'ÉTAT ACTUEL DE LA SOCIÉTÉ.

(*Premier Article.*)

La France paraît entrer dans une ère nouvelle. Si elle continue comme elle a commencé à améliorer sa législation en l'appropriant à ses mœurs et à son état social, elle pourra se promettre un long avenir de prospérité. Pour obtenir un si grand résultat, il est de toute nécessité que ces différentes institutions soient entre elles dans une parfaite harmonie. L'état civil et l'état politique des citoyens, affranchis des anciens préjugés, sont les plus avancés dans la voie des améliorations. On sent de plus en plus la nécessité d'une administration municipale en rapport avec le droit public, et il ne parait pas que cette organisation puisse être long-temps différée. L'instruction publique, premier besoin d'une nation civilisée, tend également à se perfectionner.

Mais l'une des plus importantes de nos institutions sociales, l'institution militaire, est restée dans l'ornière des anciennes routines. Après avoir adopté le grand principe du service obligé, on a pour ainsi dire rétrogradé dans les principes d'organisation; la formation de l'armée, son régime intérieur et extérieur, ses prérogatives sont en désaccord avec les mœurs du siècle: l'armée est encore couverte de la lèpre féodale (1); c'est là, selon nous, la principale cause de l'affaiblissement de l'esprit militaire en France, et des atteintes portées quelquefois à la discipline, germe infaillible de désorganisation. Il est temps d'approfondir ce sujet, et d'appeler l'attention générale

(1) Le col. Carion de Nisas.

sur l'existence de l'armée, parce qu'il est indispensable que le public s'habitue à considérer la défense de l'état comme l'un des premiers besoins permanens de la société, puisque c'est le seul moyen d'assurer son existence.

Depuis la restauration, tous les écrivains militaires ont plus ou moins jeté des cris d'alarme sur les maux que la décadence de notre système militaire prépare à la France; le public, sourd à ces justes plaintes, n'apercevant le danger que lorsqu'il est rapproché, préfère s'exposer à une épreuve redoutable que de souscrire à l'entretien d'une armée qu'il regarde comme une dépense onéreuse et superflue; et se livrant sans réserves à des spéculations qui ont multiplié, par l'effet des circonstances du moment, les communications entre les peuples, il ne voit pas la possibilité d'une nouvelle guerre. Fatale illusion! qui, à la moindre circonstance nouvelle, peut compromettre la dignité du trône, et même l'existence de l'état. On reconnaît assez généralement la nécessité de régénérer l'armée, le gouvernement paraît y attacher une grande sollicitude; le dégoût qui se répand chez les militaires pour leur état, rend encore cette mesure plus urgente; le grand nombre de projets d'organisation, de réforme, d'améliorations, présentés au public chaque jour, sont des preuves du besoin du moment. Mais, ou ces projets ne peuvent se rattacher à aucun plan d'ensemble; ou, sans avoir égard à la dépense, ils contiennent les propositions les plus onéreuses, et sont par conséquent inadmissibles; ou, n'envisageant que l'intérêt de l'armée, ils ont peu d'égard à l'intérêt de l'état et à celui des citoyens; ou, enfin, ils manquent d'harmonie avec les institutions fondamentales. Ces projets ne peuvent donc résoudre la difficulté. Peut-être même le moment n'est-il pas encore venu où l'on réussira à donner à la France le système militaire qui lui convient; les bonnes lois sont lentes à se former, et quoiqu'on ait pour soi une longue expérience et de grands exemples, leur application doit se modifier en raison de la marche de l'esprit humain et de la situation politique et morale de la société. La création du Conseil supérieur de la guerre, présidé par l'auguste prince dont les soins paternels se portent

sans cesse sur les besoins de l'armée, doit donner à ce sujet de grandes espérances. Avec l'expérience éclairée des membres qui le composent, il saura, parmi tant de matériaux, distinguer ce qui est utile, et préparer à la France des institutions qui assurent à jamais son indépendance et sa dignité : mais nous croyons qu'on ne peut l'entourer de trop de lumières.

La querelle soulevée en Orient peut amener les plus graves questions politiques à l'occasion desquelles il soit nécessaire de déployer un grand appareil de forces. Les militaires attendent avec impatience le moment où l'on mettra leur dévouement à l'épreuve ; on ne peut douter également de l'empressement de la nation à venir au secours du gouvernement, si les circonstances l'exigent, mais le souvenir du scandale qui a suivi la campagne de 1823 n'est point effacé, et l'on a besoin d'être rassuré pour l'avenir.

Il est donc de la plus haute importance de s'occuper sans relâche de l'amélioration de nos institutions militaires. Le problème à résoudre semblerait devoir être celui-ci : « Trouver le maximum des moyens défensifs de la France au meilleur marché » possible, et en combinant l'intérêt de l'état avec l'intérêt des » citoyens. » Ce problème doit différer de celui de Le Tellier, par la raison que le temps n'est plus où il fallait chercher à entretenir le plus grand nombre de troupes possible.

Sans avoir la prétention de résoudre ce problème, nous essaierons de montrer, par des considérations générales appuyées sur des faits historiques, le degré d'utilité d'une forte organisation militaire, et comment on doit l'envisager ; le rapport qui doit exister entre cette institution et l'état de la société ; la force que l'on peut donner à l'armée, proportionnellement à la population de la France et à la force militaire des états voisins. Par suite de ces considérations, nous espérons montrer qu'il est possible d'augmenter considérablement les forces défensives de la France, tout en diminuant la dépense actuelle, et qu'il serait facile de remonter l'esprit militaire en marchant de concert avec l'opinion publique, et en ajoutant de la force à l'action du gouvernement.

De la nécessité d'une forte organisation militaire, et que cette organisation peut être favorable à la liberté en même temps qu'elle augmenterait la sécurité du gouvernement.

Ce n'est point dans un article de journal qu'il est possible de discuter à fond un sujet aussi vaste que celui que nous avons entrepris ; il faudrait écrire des volumes : faire un traité de législation tout entier. Un pareil travail est par trop au-dessus de nos forces ; au surplus, le temps presse. Si quelques idées tendantes à raffermir l'une de nos plus importantes institutions, à soulever de hautes questions sur des intérêts aussi majeurs, et sur les réformes que des modifications nécessiteraient, peuvent être de quelque utilité au moment où il est question de réorganiser l'armée, nous serons pleinement satisfait. Ainsi nous ne ferons qu'indiquer toutes les questions qui se rattachent à ce grand système, dont nous toucherons à peu près toutes les branches, parce qu'il nous paraît qu'elles ont besoin d'être plus ou moins modifiées et ramenées à un centre commun.

L'histoire de tous les peuples nous fait voir que ceux qui ont eu les meilleures institutions militaires se sont conservés le plus long-temps, qu'eux seuls sont parvenus à un haut degré de splendeur, et que leur décadence n'a eu lieu que parce qu'ils ont négligé ces mêmes institutions. Nous n'entendons pas par là que les peuples leur doivent exclusivement leur prospérité ; mais n'ayant à nous occuper que de cette branche des institutions sociales, nous avons dû nous borner à la désigner ; et elle se retrouve en effet partout où les nations tiennent une grande place dans l'histoire. Cette observation s'est confirmée avant comme après les Grecs et les Romains, dans l'ancienne comme dans la moderne civilisation. Les Égyptiens ont survécu aux Mèdes, aux Assyriens, aux Perses : leur système militaire était plus parfait. Celui des Grecs et des Romains ne laisse aucun doute à cet égard. Le moyen âge offre les mêmes résultats. C'est avec un bon système militaire que les Goths et les Francs ont pu cou-

server la puissance au milieu des nations gauloises. Le système féodal, qui depuis douze siècles pèse encore sur une partie de l'Europe, dérivait de ces institutions. Les Turcs leur ont dû exclusivement leurs conquêtes et la possibilité de se maintenir si long-temps en Europe. Chez les nations modernes, la France a conservé la prépondérance sur ses voisins, tant qu'elle a marché la première dans les perfectionnemens du système militaire : malheureusement, elle se laisse devancer par quelques-uns depuis qu'une longue expérience aurait pu lui fournir les données les plus sûres pour consolider et maintenir cette prépondérance.

Il est bon de faire remarquer que ce n'est point du gouvernement militaire que nous voulons parler; nous le repoussons, au contraire, comme un fléau pour les nations qui l'adoptent. Notre intention est uniquement de rechercher quelle est la meilleure constitution des armées et d'en démontrer l'utilité.

Il ne s'agit pas de savoir si les Français se dévoueraient à la défense du trône et de la patrie, s'ils se lèveraient en masse à la voix du prince, s'ils sacrifieraient tout pour conserver l'honneur national, la monarchie et leurs institutions : ces sentimens magnanimes sont fort bien placés dans un discours de tribune, dans une harangue, un apologue; mais dans l'application, la nature des choses et l'expérience ne permettent pas de se fier entièrement à ce sublime enthousiasme. Dans la supposition même où un appel produirait un aussi étonnant effet, il ne s'ensuivrait que désordre et confusion si l'on n'avait pourvu long-temps à l'avance à l'organisation des masses. Il suffit de se rappeler les croisades pour se convaincre de cette vérité. La résistance des Espagnols, dans la guerre de 1808, ne les a pas garantis d'une invasion; elle a, au contraire, augmenté considérablement leurs misères. Ce n'est pas ainsi que l'on doit entendre la défense d'un état par ses citoyens. Les Français sont au moins aussi capables que d'autres de patriotisme et de dévouement, mais ils sont, en général, plus intelligens; ils observent avec assez de discernement ce que l'on fait pour eux; ils apprécient de même les moyens par lesquels on veut les mettre en action, et leur zèle est subordonné

à la confiance qu'on leur inspire. C'est ainsi qu'échoua l'appel fait par Napoléon en 1813, lorsqu'il voulut organiser le ban et l'arrière-ban. Si l'on a vu les gardes nationales, en 1792, résister aux attaques des coalisés et arrêter leur invasion, on l'a dû à leur organisation, qui était effectuée depuis deux ans, autant qu'à leur enthousiasme. Si les paysans de la Bretagne eussent été organisés sur le même pied, lors de la guerre de la Vendée, on ne serait peut-être jamais parvenu à les dompter, du moins par la force des armes. La différence est immense entre une troupe bien organisée et une troupe qui ne l'est pas. Dans le premier cas, chacun sait ce qu'il doit faire, quelle est la main qui le dirige; toutes les forces individuelles sont mues par une seule volonté. Dans le second cas, on agit toujours sans ensemble et à contre-temps.

Une bonne organisation est donc une chose essentielle pour avoir une armée capable de mettre l'état hors de tout danger. Mais sa force doit être aussi variable que les causes qui la font mettre en action, car il se peut qu'au début d'une guerre on n'ait à mobiliser que cent mille hommes, et qu'après une ou deux campagnes quatre cent mille hommes ne soient pas suffisans. L'histoire contemporaine en fournit plus d'une preuve. Il faut donc des réserves prêtes à marcher, et cependant un bon système d'économie veut que ces réserves ne soient appelées qu'au moment du besoin. Quand la guerre devient défensive et que le territoire est menacé, on se borne habituellement à faire un appel à l'amour de la patrie, les masses restent impassibles à l'aspect des revers qu'éprouvent nos armes et à l'approche des troupes ennemies. Le pays est envahi et reçoit la loi du vainqueur. C'est ce qui est arrivé à l'Italie, à l'Autriche, à la Prusse, à la Russie, à l'Espagne, et, ce dont on ne se serait pas douté auparavant, deux fois à la France; l'Angleterre est la seule puissance qui ait prévu avec sagesse le cas d'une invasion. Lors des préparatifs du camp de Boulogne, elle avait organisé dès 1801, plusieurs classes de réserves; l'armée française aurait trouvé à combattre, sur le sol de la Grande-Bretagne, un million d'hommes enrégimentés, et déjà en partie exercés au service militaire. Je ne crois pas que

la conquête d'un tel pays eût été aussi facile qu'on affectait alors de le croire. La Prusse a vivement senti la faute qu'elle avait commise avant d'entreprendre une guerre contre le conquérant moderne; aussitôt qu'elle eut recouvré son indépendance elle se hâta de reconstituer son armée sur de nouvelles bases, se soumettant à l'esprit du temps; et, quoique de second ordre, cet état exerce une grande influence dans les affaires générales, par la seule force de son organisation militaire.

Dans l'enfance des sociétés, tous les hommes sont guerriers, i's ne considèrent comme propriété que les armes qu'ils ont façonnées à leur usage, les vaincus et leurs dépouilles; de là l'esclavage s'est introduit dans les mœurs des nations, et a divisé l'espèce humaine en deux classes dont l'une est devenue la propriété de l'autre. Il était réservé au christianisme de détruire cette distinction odieuse, et de ramener l'homme social au principe de l'égalité.

A mesure que les nations se sont élevées dans la civilisation, la population relative s'est accrue, et il n'était plus nécessaire d'appeler tous les hommes à la guerre; un trop grand nombre eût été plus embarrassant qu'utile, ceux qui restaient devaient pourvoir à l'entretien des combattans. C'est ainsi que dans les premiers temps le cinquième de la population composait les armées; tandis que, dans les états modernes, lorsque les levées d'hommes excèdent la centième partie des habitans, la société souffre dans sa prospérité intérieure.

Mais si l'on n'a besoin que d'une partie des citoyens, quels sont ceux qui devront se dévouer pour la défense de l'état? deux moyens se présentent naturellement, le premier est de choisir un certain nombre d'entr'eux; le second est de n'exiger qu'un temps assez court de service pour que chacun remplisse ce devoir à son tour. Une certaine combinaison de ces deux modes paraît la plus juste et la plus convenable dans l'intérêt de l'état comme dans l'intérêt des citoyens.

L'invention de la poudre à canon a entièrement changé l'art de la tactique; la force physique de l'homme n'est plus nécessaire au même dégré qu'autrefois, puisqu'on peut atteindre son

ennemi sans l'approcher (1). Cette circonstance est éminemment favorable à la civilisation moderne et à la défense des nations industrieuses par leurs citoyens. On n'aurait plus à craindre ni les incursions des barbares, ni l'ambition de ses voisins, si l'on savait mettre à profit les heureux effets de cette civilisation et les moyens formidables de défense qu'elle produit; mais cette civilisation née du progrès des lumières, ne peut se soutenir que par la liberté civile et politique. Cet état de choses ne permet pas aux gouvernemens d'avoir des armées mercenaires entièrement séparées des nations qu'ils régissent. Une telle armée ne pourrait exister que pour opprimer les citoyens. Elle succomberait, si elle était faible; si elle était forte et nombreuse, elle ruinerait promptement l'état et renverserait le gouvernement lui-même. C'est donc avec une armée nationale seule que l'on peut espérer de défendre l'état en toute circonstance. On y parviendra avec d'autant plus de succès que les citoyens seront persuadés que c'est leur patrie, leurs lois, leur liberté, leurs foyers, l'existence de leurs familles qu'ils défendent; avec de tels motifs on peut être assuré que le dévouement à la monarchie naîtra de lui-même et sans effort. Chacun reconnaissant dans la main puissante et tutélaire du prince une constante sollicitude bien dirigée pour le bonheur commun, s'empressera de le seconder de tout son pouvoir dans toutes les circonstances, et ce sera dans les momens les plus difficiles qu'il recevra le plus de preuves d'amour, de zèle et de dévouement.

Ce que nous venons de dire explique pourquoi on a vu, à différentes époques, des populations peu nombreuses défendre leurs foyers avec une grande énergie et avec succès, tandis que d'autres se laissaient envahir sans résistance. Cette observation résulte des faits arrivés dans tous les temps.

Romulus a jeté les fondemens de toute la puissance romaine

(1) Les armes de jet ont toujours maintenu une espèce d'égalité sur la terre. C'est avec la fronde que le jeune David terrassa l'orgueilleux Philistin; et maintenant celui qui a la force de presser la détente d'un pistolet, peut braver la massue d'Hercule. (Le général Lamarque.)

en organisant sa colonie de manière que les institutions militaires se confondaient dans les institutions politiques; tout homme était classé au forum et dans son quartier comme à l'armée, son poste était le même au camp comme à la ville; le tribun qui le menait au combat plaidait ses droits et dirigeait les affaires publiques.

Les exercices du Champ de Mars étaient passés dans les habitudes pendant la paix; on conçoit sans peine qu'une telle organisation devait produire d'aussi étonnans résultats. C'est là la base de l'organisation de la légion qui semblait à Végèce avoir été inspirée par les dieux.

On a souvent répété que la richesse avait perdu les Carthaginois; je serais tenté de croire au contraire que sans leurs richesses on n'aurait jamais entendu parler d'eux. En effet, c'est avec les produits du commerce dont ils avaient en quelque sorte le monopole en Italie, en Sicile, en Sardaigne, en Espagne, qu'ils ont pu acheter de nombreuses armées et acquérir avec elles une grande puissance. Ils perdirent cette puissance aussitôt qu'il ne leur a plus été possible de payer leurs soldats étrangers; un grand nombre de villes florissantes existaient alors en Grèce et en Asie, dont on connaît à peine le nom parce que leur prépondérance commerciale n'avait pas été poussée si loin. Si Tyr et Carthage avaient compté sur leurs citoyens pour leur défense, et qu'elles eussent imité les Grecs ou les Romains dans leur organisation sociale, il est fort douteux qu'Alexandre ait eu si bon marché de la première, et que Carthage eût sitôt succombé sous les coups redoublés de ses implacables ennemis.

Il a fallu que les Germains aient apporté dans les Gaules des institutions bien fortes, puisque, dispersés en petit nombre au milieu des populations nombreuses et turbulentes de l'Europe occidentale, ils ont pu s'y maintenir et en rester les maîtres pendant tant de siècles. Leur puissance n'a fait que s'accroître tant qu'ils restèrent soumis à leurs lois militaires. De même que les Romains, ils joignaient la puissance militaire à la juridiction civile. Les compagnons de Charlemagne, après avoir été ses lieu-

tenans dans les guerres, devenaient ses assesseurs sur les siéges où ils jugeaient les différens des Français (1).

Il est très-remarquable que les peuples qui ont eu les meilleures institutions militaires étaient les plus libres : aucun peuple n'a joui d'une liberté plus grande que les Germains. Les Turcs, si intraitables envers les nations qu'ils ont soumises, jouissent entre eux d'une grande liberté. Dans le moyen âge, nous voyons la petite république de Venise, obligée d'abord de s'armer tout entière pour se défendre contre les Barbares, accroître sa splendeur par les armes et le commerce, devenir plus puissante et plus riche qu'aucun autre état de l'Europe, et conserver son indépendance pendant quatorze siècles (2), tandis que d'autres républiques, en Italie, avec des institutions politiques à peu près semblables, n'ont pu se conserver, quoiqu'elles aient déployé beaucoup d'énergie.

Les Hollandais étaient de même militaires et marchands tout-à-la-fois. La souveraineté de cet état, convoitée tour à tour par l'Autriche, l'Espagne, l'Angleterre et la France, demeure au gouvernement établi par ses habitans, malgré la force et la puissance de ses ennemis, les guerres ruineuses et sanglantes qu'il eut à soutenir, presque toujours, et les dissensions intérieures inévitables dans une république composée de petites provinces à peu près indépendantes les unes des autres. Ce qui est plus étonnant, c'est que ce fut dans l'intervalle de la lutte contre la tyrannie des Espagnols et les guerres que nous venons de citer, qu'elle accrut le plus ses richesses et sa puissance, qu'elle fonda ses grands établissemens aux Indes, que l'on vit flotter son pavillon dans toutes les parties du monde.

Si Venise et la Hollande avaient eu une bonne organisation militaire, il n'est pas douteux que ces républiques seraient

---

(1) Histoire de l'administration militaire.

(2) La décadence de la république de Venise commença lorsque le conseil des dix fut investi d'un pouvoir extraordinaire dans lequel il se perpétua, et que l'aristocratie disposa du Gouvernement, au commencement du 14e siècle ; mais elle fut lente, et l'état ne s'affaiblit que lorsqu'il eut des troupes mercenaires, et que ses citoyens perdirent les habitudes guerrières.

devenues et qu'elles seraient peut-être encore les dominateurs de l'Europe; mais elles n'avaient qu'une grande énergie et des habitudes guerrières qui leur ont suffi cependant pour triompher des obstacles que leurs ennemis opposaient à la conservation de leur indépendance. Elles se servirent de troupes mercenaires quand ce fut l'usage dans toute l'Europe; alors leur puissance était fondée, et les citoyens n'en continuèrent pas moins à prendre les armes quand le besoin l'exigea, surtout en Hollande.

Tout le monde sait que c'est à la force de son organisation sociale que l'Angleterre doit sa splendeur. Cette organisation, dans laquelle on n'a point négligé les institutions militaires, a imprimé aux citoyens un élan patriotique qui les a fait concourir de tous leurs efforts à la prospérité de l'état; et cette nation, si faible au XII[e] siècle, est depuis long-temps en première ligne, par ses lumières, ses richesses et sa puissance.

Ce qui précède démontre qu'un état ne peut espérer un long avenir s'il néglige son système militaire; on a vu également qu'il doit se lier intimement avec les institutions civiles et politiques, et que, quand ce système est national, il est plus favorable que nuisible à la liberté des citoyens. Pour corroborer ces preuves, nous invoquerons le témoignage d'un grand philosophe, d'un ami sincère de l'humanité, le célèbre Adam Smith. Ce que nous allons citer vient d'autant plus à propos, qu'il fera connaître en partie l'esprit dans lequel notre plan est conçu. « Il ne faut que l'exemple » de l'Europe moderne, dit-il, pour démontrer que, dans les » progrès de la civilisation et de l'industrie, la pratique des exer- » cices militaires, si le gouvernement ne se donne pas les soins » propres à la maintenir, va insensiblement en déclinant, et avec » elle le caractère martial du corps de la nation. Or, la sûreté » d'une société dépend toujours plus ou moins du caractère guer- » rier de la masse du peuple. Dans les temps actuels, il est vrai, » ce caractère seul, et s'il n'était pas soutenu par une armée de » ligne bien disciplinée, ne serait peut-être pas suffisant pour la » défense et la sûreté nationales. Mais dans une société où chaque » citoyen aurait l'esprit guerrier, certainement il faudrait une » armée de ligne moins forte. D'ailleurs cet esprit guerrier di-

» minuerait nécessairement de beaucoup les dangers réels ou » imaginaires dont on croit communément qu'une armée de ligne » menace la liberté ; de même qu'il faciliterait extrêmement les » efforts de cette armée de ligne contre un ennemi étranger qui » voudrait envahir le pays ; de même aussi il opposerait à ces » mêmes efforts une extrême résistance, si malheureusement ils » étaient jamais dirigés contre la constitution de l'état (1). » N'est-ce pas là la critique de notre temps aussi bien que de celui qui nous a précédé : l'auteur ne semble-t-il pas prévoir où une pareille négligence pourrait nous conduire ?

Mais ce qui doit affliger tout homme ami de son pays, c'est la persuasion de quelques hommes des plus recommandables, et qui exercent beaucoup d'influence sur l'opinion publique, que les nations civilisées sont toujours vaincues et soumises par les peuples barbares (2) ; que les études sérieuses et le gouvernement représentatif sont les plus mortels destructeurs de tout esprit militaire (3). S'il en était ainsi, il faudrait bien vite renoncer à une telle forme de gouvernement ; tous les hommes dévoués à leur patrie devraient réunir leurs efforts pour déterminer le gouvernement, les capitalistes, manufacturiers et négocians à renverser tout établissement qui tend à propager l'instruction, à accroître les richesses et le bien-être de la société, qui tend à fonder enfin un état florissant, puisque tout cela doit finir par nous livrer un jour à l'un de nos voisins ou à des barbares. Si nous devons espérer un tel résultat des progrès de notre civilisation, pourquoi nous y pousser constamment et se réjouir de nos succès ? pourquoi honorer ceux qui, par leurs efforts, sont parvenus, dans tous les siècles, à éclairer les hommes, à les rendre meilleurs, et à les faire sortir de l'abrutissement des pre-

(1) Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations, liv. 5, chap. 1.

(2) De l'Esprit militaire en France, par le lieutenant-général Max. Lamarque, chap. 6.

(3) *Spectateur militaire*, 29e livr. Lettre de M. le comte Beugnot à M. le lieutenant-général Max. Lamarque.

miers âges de la société? De bonne foi la lecture de ces lignes m'avait profondément attristé: si des hommes d'une si grande autorité pensent ainsi, me disais-je, il faut bien que ce soit la vérité. Cependant, est-il possible que les facultés d'améliorer son sort, de se préparer un meilleur avenir n'aient été données à l'homme que pour son malheur? faut-il que son courage l'abandonne quand son âme s'élève et que son esprit s'éclaire! Mais il suffit de consulter sa conscience pour s'apercevoir bientôt que ce sont des erreurs: ce serait d'ailleurs contre la nature des choses. La cause du mal que l'on a signalé n'est donc point là. Les faits que nous avons indiqués dans cet article montrent que dans l'ordre social, ce n'est point parce que les barbares manquaient de civilisation, qu'ils ont vaincu les peuples civilisés et ont envahi leurs pays, c'est uniquement parce que ces derniers étaient dans une décadence complète et qu'ils retombaient dans la barbarie. Si les Grecs eussent été plus barbares que les Perses, il est probable que les armées innombrables de Xerxès n'auraient pas été vaincues par quelques poignées d'hommes. Les Romains ont eu d'autant plus de peine à dompter les peuples qu'ils ont soumis, que ceux-ci étaient plus civilisés: ils n'ont subjugué la Grèce qu'après qu'elle eut été asservie par Alexandre et ses successeurs; et eux-mêmes n'ont été subjugués que parce qu'ils n'étaient plus ni citoyens ni soldats; ce n'est point avec de la métaphysique que l'on peut relever l'esprit militaire, mais nous croyons qu'on y réussirait avec une bonne législation, qui serait en rapport avec les besoins du siècle. Nous reviendrons sur cette question dans la comparaison que nous nous proposons de faire des mœurs militaires avec les habitudes de la vie civile.

(*La suite au prochain Numéro.*)

HABILLEMENT DE L'INFANTERIE.

ÉCONOMIE ANNUELLE CONSIDÉRABLE.

Supposons que, par suite des nouvelles levées, des engagemens volontaires, des passages de la ligne à la garde, de la rentrée au service dans les compagnies sédentaires, il puisse ou doive être annuellement incorporé 40,000 hommes dans les troupes à pied; supposons également que le prix moyen actuel de la veste qu'ils reçoivent soit de 12 francs, la suppression de cet effet d'habillement procurera une économie annuelle, réelle, effective de 480,000 francs.

Les résultats d'une semblable mesure seraient surtout appréciés lors *des levées et appels extraordinaires*, soit de troupe de ligne, soit de gardes nationales. Et aujourd'hui même, si l'on appelait tous les jeunes soldats restés disponibles dans leurs foyers, le chiffre de cette économie s'élèverait peut-être de mieux de 1,500,000 francs.

La preuve que les troupes à pied peuvent se passer de la veste, c'est que le gouvernement n'en alloue plus depuis trois ans aux sous-officiers, musiciens, etc.; le caporal et le simple soldat ne sont pas plus de fer que ceux-ci; ils ont déjà une trop grande quantité d'effets et d'objets à porter; la veste est une grande surcharge, il faut les en délivrer.

Pendant les guerres de la révolution et de l'Empire, aucun moyen de discipline n'a pu empêcher les soldats, à leur entrée en campagne, de vendre, de donner, ou de jeter leurs vestes; ils faisaient de même à l'égard des pantalons de tricot blanc, sagement supprimés sous le ministère de M. le marquis de Latour-Maubourg.

Nous-mêmes, lors de la dernière expédition d'Espagne, en 1823, et dès le commencement des opérations militaires, nous

avons vu les chefs les plus prudens faire laisser les vestes dans des dépôts publics ou particuliers établis sur la frontière; d'autres, entrés en Espagne sans avoir pris cette précaution, furent autorisés à déposer leurs vestes et beaucoup d'autres objets inutiles dans des magasins formés à Madrid; enfin, la plupart des régimens de l'armée de Catalogne reçurent du général en chef l'ordre de livrer leurs vestes à l'*armée de la foi;* dans cette partie de la Péninsule, ils n'en ont pas moins guerroyé et bivouaqué tout autant qu'on le fera dans aucune autre guerre.

En temps de paix on pourrait garder les *vieux habits* pour les corvées, les exercices, etc.; *l'habit neuf* serait parfaitement ménagé pour les jours de grande tenue; le soldat serait fier et content de se voir traité comme le sous-officier; que si quelques chefs, guidés par la routine ou par quelque raison qui nous est inconnue, voulaient maintenir une différence marquée entre *ces deux tenues*, rien ne s'opposerait à ce que l'on coupât *les basques de l'habit*, qui deviendrait une *veste ronde*. En entrant en campagne, on déposerait les vieux habits ou vestes rondes en magasin. Avec l'habit et la capote, il y en a assez.

Il est bien entendu que nous n'avons voulu indiquer aucune économie sur le remplacement annuel ou périodique des effets; nous n'avons voulu que présenter un moyen facile de diminuer les *dépenses de première mise.* Si la suppression de la veste était adoptée, ainsi que nous le conseillons, la durée actuelle de l'habit devrait être abrégée, pour que le soldat ne fût point lésé, sans que cependant le gouvernement dépensât alors davantage, pour le remplacement de ce seul effet, qu'il ne dépense pour les remplacemens actuels de l'habit et de la veste.

Du reste, ce dernier raisonnement deviendrait superflu, si, comme on l'assure, l'habillement doit être incessamment administré, comme l'est aujourd'hui *le linge et chaussure.*

Cette dernière innovation n'empêcherait nullement le ministère de continuer à centraliser la fourniture du drap, du schacko, etc.

(*Un Abonné.*)

HYGIÈNE MILITAIRE.

DE L'AIR CONSIDÉRÉ DANS SES RAPPORTS AVEC LA SANTÉ DES TROUPES;

PAR LE CHEVALIER DE KIRCKHOFF,

Ancien Médecin en chef des hôpitaux militaires, Vice-président honoraire de la Société grand-ducale de Minéralogie d'Iéna, Membre de la plupart des Académies et Sociétés savantes de l'Europe et de l'Amérique, Commandant et Chevalier de plusieurs Ordres.

Parmi tout ce qui nous environne dans la nature, rien ne présente des phénomènes aussi admirables; rien ne mérite autant l'attention de l'homme doué de l'esprit de recherches que l'air, sans lequel il est reconnu depuis les siècles les plus reculés, que la vie ne peut s'entretenir : ce qui est la cause pour laquelle plusieurs philosophes de l'antiquité l'ont regardé comme le principe de la vie. Ce sont sans doute ses phénomènes admirables qui ont fait dire au prince de la médecine, que l'air fournit la sagesse au cerveau et le mouvement aux membres, *aer sapientiam cerebro et motum membris exhibet* (1).

L'air entretient la santé ou cause des maladies, d'après les qualités utiles ou nuisibles qu'il recèle. Rien ne saurait donc être d'un plus haut intérêt pour la conservation de la santé des troupes, que des connaissances sur cette matière ambiante, puisque personne n'est plus sujet à être exposé à ses mauvais effets que les gens de guerre. Dans les casernes, les corps-de-garde, les prisons, les hôpitaux, les camps, en faction sur les remparts, partout, les

(1) Lib. de morb. sac. Cap. IV.

soldats, amoncelés avec trop peu de précaution, sont entourés d'une atmosphère dont l'influence est plus ou moins nuisible à l'organisme.

L'air atmosphérique est composé de quelques gaz : c'est un fluide transparent, incolore, insipide, inodore, compressible, pesant, électrique, doué d'élasticité, susceptible d'expansion et de condensation, et entourant, jusqu'à une hauteur considérable, le globe terrestre, qu'il suit dans tous ses mouvemens. C'est aux chimistes modernes que nous sommes redevables de la découverte des parties constituantes de ce fluide : ils ont constaté par des expériences réitérées que l'air atmosphérique est formé de trois gaz : l'un appelé *gaz oxigène* ou *air vital*, et les deux autres *azote* et *gaz acide carbonique*.

Le gaz oxigène est le seul qui jouit de la propriété d'entretenir la vie et la combustion. L'azote et le gaz acide carbonique sont méphitiques : ils ne peuvent entretenir ni la respiration ni la combustion, et ne paraissent être nécessaires pour la conservation de la santé, qu'autant qu'ils ne font que mitiger l'action du gaz oxigène, qui, respiré pur et sans mélange, aurait sur l'homme un effet que l'on pourrait comparer à celui qu'il produit sur un flambeau allumé qu'on expose sous une cloche remplie de ce gaz, et que nous voyons se consumer d'une manière si rapide, par la vive combustion qu'excite l'oxigène dans son état de pureté : les mouvemens de la vie seraient de même d'autant plus augmentés, mais dureraient moins long-temps ; comparaison si bien établie par plusieurs savans chimistes.

La proportion de ces trois gaz dans laquelle se trouve l'air atmosphérique est la suivante : sur 100 parties, il y en a 21 d'oxigène, 78 d'azote et 1 de gaz acide carbonique ; proportion qui, d'après ce que prouvent les observations eudiométriques, semble presque toujours être la même dans tous les lieux où l'air circule librement.

Le gaz acide carbonique est sujet à de fréquentes variations ; il se rencontre en plus grande proportion dans les lieux bas, par rapport à sa pesanteur spécifique, qui est plus considérable que celle de tous les autres gaz, et qui semblerait prouver même qu'on

devrait constamment le trouver seulement à la surface de la terre; mais on le rencontre à de très-grandes hauteurs. M. de Saussure l'a trouvé dans l'air au sommet du Mont-Blanc. M. de Humboldt l'a également observé dans de l'air pris par Garnerin, à la plus grande élévation à laquelle il soit parvenu en ballon (1).

Une définition n'est pas suffisante, comme je l'ai dit dans un autre travail (2), pour donner une idée juste de l'air atmosphérique; ce n'est que par l'énumération de ses diverses propriétés et de ses principaux effets, que l'on peut parvenir à le connaître d'une manière exacte. Mais malgré l'intérêt que doit inspirer à tout lecteur le développement de ce sujet, mon intention n'est pas de l'examiner sous les différens rapports physiques et chimiques; je craindrais de me réduire au rôle ingrat de compilateur, et de trop m'écarter de mon plan. Je me bornerai à ce qui peut intéresser l'hygiène militaire.

L'air atmosphérique est susceptible de divers degrés de température et d'humidité, d'être altéré dans sa composition, et de tenir des miasmes en dissolution. C'est de ces qualités que naissent les principaux effets nuisibles; et c'est ce dont nous allons nous occuper particulièrement. Mais auparavant je remarquerai que l'air atmosphérique est plus ou moins convenable à l'entretien de la santé, suivant les diverses propriétés dont il jouit; que l'air le plus salutaire est celui de douze à quinze degrés au-dessus de zéro (thermomètre de Réaumur), qui n'est altéré par aucune émanation, et dont la pesanteur et la légèreté ne sont pas trop considérables.

L'air condensé par le froid, ou, pour mieux dire, par la soustraction du calorique, est quelquefois la cause la plus immédiate de maladies, surtout parmi les troupes; je veux parler de ce froid excessif qui incommode, qui est principalement très-funeste quand il agit sur des personnes mal nourries, mal vêtues et épui-

---

(1) Voyez *Journal de Physique*. Paris, t. 47, p. 202.

(2) Voyez *ma Dissertation sur l'air atmosphérique et son influence sur l'économie animale*, troisième édition; 1824, Amsterdam, imprimerie d'Abbint.

sées par des fatigues. C'est à la fatale et à jamais mémorable retraite de Moscou, que j'ai faite avec l'armée française, que j'ai eu occasion de voir les horribles effets du froid, agissant sur des hommes accablés de privations et de fatigue, et mal couverts. Qui aurait reconnu, pendant les affreuses catastrophes de cette retraite, les troupes françaises accoutumées à vaincre et à braver les dangers? Sous l'influence du froid rigoureux et intolérable de la Russie, comme je l'ai dit dans mon ouvrage sur les campagnes de 1812 et 1813 (1), l'insensibilité était notre partage : la rigueur des circonstances avait étouffé dans nos cœurs tout sentiment d'humanité... Le père abandonnait avec indifférence son fils mourant, et le fils voyait avec la même indifférence son père expirer à ses pieds, et d'un œil sec s'en séparait à jamais; les meilleurs amis ne se connaissaient plus : l'égoïsme était aussi froid que le frimat..... Sous ce froid glacial nous marchions au milieu de la consternation, des gémissemens des mourans et des angoisses de la mort..... Nous étions tous plongés dans un morne silence, le désespoir se peignait sur nos figures. La plupart de nos hommes avaient l'air de spectres : une quantité de personnes perdaient l'usage de leurs sens, elles étaient insensibles à tout, et marchaient comme des automates. Couverts des haillons les plus sales, dégoûtans de vermine, sans bottes et sans souliers, et les pieds enveloppés de chiffons, de feutres ou de peaux que l'on assujettissait souvent avec des liens de paille, nous avions à combattre le froid et la faim dans toutes leurs horreurs..... La route était jonchée de cadavres, de mourans et de malades. Pour se sauver, il était essentiel de se tenir dans un mouvement continuel, car celui qui voulait mourir n'avait qu'à s'arrêter. Il y avait des personnes chez lesquelles l'abattement moral était tel qu'elles ne voulaient plus marcher, qu'elles se couchaient sur la terre pour y attendre la fin de leurs misères. Que de malheureux atteints de diarrhée ou

(1) *Observations médicales faites pendant les campagnes de Russie en* 1812 *et d'Allemagne en* 1813, ou *Histoires des maladies observées à la grande armée française lors de ces mémorables campagnes*. 2e édition 1822. Utrecht, imprimerie de Van Schoonhoven.

dyssenterie, saisis de froid, voulant satisfaire au besoin de la nature, perdaient l'usage de leurs mains et tombaient roides morts à côté de la route! Nous perdions journellement un grand nombre d'hommes par la congélation: ceux d'un tempérament lymphatique, surtout ceux d'un moral faible, succombaient les premiers. Beaucoup de ces infortunés, sur le point de périr d'inanition et de froid, s'arrêtaient tout-à-coup avec une physionomie décomposée, semblable à celle d'un homme ivre, et tombaient tranquillement dans un sommeil léthargique dont ils ne se réveillaient plus, et qui mettai un doux terme à leurs souffrances; d'autres, sentant leur effrayante destinée, s'arrêtaient, leurs jambes fléchissaient, ils tombaient par terre avec un air égaré, en grattant la neige avec des efforts convulsifs, et dans cette épouvantable situation, en luttant contre la plus effroyable agonie, ils avaient bientôt cessé de vivre. Un phénomène digne de remarque que j'ai observé, et dont le souvenir fait frissonner, c'est que des gens, tombés sur la route par l'impression violente du froid, rendaient beaucoup de sang par la bouche et par le nez, ou des gouttes de sang s'écoulaient de la conjonctive et se répandaient en larmes; d'autres étaient saisis d'hémorragies qui se manifestaient sur différentes parties du corps, et en mourant ils semblaient réaliser la fable de la sueur de sang. On voyait aussi que d'autres s'efforçant de mettre un pied devant l'autre, se sentaient tout-à-coup défaillir, poussaient quelques profonds soupirs, des larmes coulaient de leurs yeux, ils chancelaient pendant quelques instans, leurs genoux fléchissaient, et ils avaient bientôt fini de souffrir. Pendant ces froids, les plaies ne se consolidaient pas; souvent la gangrène s'en emparait sans inflammation antécédente. J'ai vu aussi, par suite de l'influence de ce froid, que l'adynamie ou l'extinction des forces était portée à un si haut degré, que les extrémités, principalement les doigts, le nez, etc., étaient frappés de gangrène sans blessure ou irritation préalable (1).

Enfin, en voilà assez sur les effets terribles que peut produire

(1) Voyez mon ouvrage précité, p. 47 et suivantes.

un violent froid, surtout quand il agit sur des hommes qui se trouvent dans un état de dénuement; ainsi cessons de contempler le tableau déchirant des sanglantes calamités qui ont affligé les braves troupes de Napoléon dans les déserts de la Russie.

Lorsque l'homme se trouve soumis à l'influence d'un froid qui l'incommode, ce froid agit primitivement sur le système nerveux comme puissance débilitante, dont l'action, si elle est continue, se fait bientôt ressentir dans les autres systèmes qui, avec le système nerveux, sont dans la connexion la plus étroite et dans une dépendance absolue. Ainsi, un pareil froid donne naissance, si l'on ne s'oppose pas à son action, aux affections mélancoliques et hypocondriaques, et aux maladies de faiblesse, telles que des fièvres nerveuses, des hémorrhagies passives, le scorbut, des diarrhées asthéniques, le tetanos et autres affections nerveuses. L'air, très-condensé par le froid, peut donner aussi lieu à l'asphyxie.

Mais aussi long-temps que le froid n'occasionne pas de sensation désagréable sur l'organisme, il n'est pas nuisible; le froid modéré est, au contraire, favorable aux personnes robustes, bien nourries, bien couvertes et faisant un exercice convenable.

Si le froid n'agit sur notre système organique que momentanément, c'est-à-dire si on change du froid au chaud, l'action du système sanguin augmente en raison des agens externes, parce que le froid, en débilitant directement l'organisme, le rend plus susceptible d'être excité par la chaleur, qui jouit d'une puissance stimulante. Qu'on se représente qu'une personne affaiblie ne supporte pas une quantité aussi forte de boisson spiritueuse qu'un homme robuste. C'est de la faiblesse dans laquelle se trouve l'homme transi de froid, que résulte les accidens fâcheux, lorsque dans cet état il approche brusquement du feu, ou qu'il avale une certaine quantité d'eau-de-vie ou autre boisson stimulante qui, avant l'action du froid, n'aurait produit sur lui aucun mauvais effet. A la retraite de Moscou, nous avons eu à regretter la perte d'un nombre effrayant d'hommes, par suite de l'imprudence qu'ils avaient de passer subitement d'une température rigoureuse à une température chaude, une foule de

personnes qui avaient les bras ou les jambes refroidis, et qui s'approchaient de suite du feu, en étaient les victimes, parce que ces parties ayant perdu leur sensibilité ne ressentaient plus l'impression de la chaleur qui les consumait, de vives douleurs se manifestaient et la gangrène suivait. On a pu observer pendant le froid rigoureux de notre retraite, que de cent personnnes se réfugiant la nuit dans des maisons et abordant brusquement le feu, il en sortit tout au plus un tiers; le reste avait cessé de vivre, ayant succombé à la trop forte incitation qu'avait produit le calorique sur des corps saisis par le froid et débilités par les privations et le découragement : ces malheureux moururent d'apoplexie.

Le passage subit du froid au chaud irrite le système sanguin (qu'on me permette cette expression), et c'est de cette irritation que naissent les maladies inflammatoires qui ont pour cause occasionnelle le changement du froid au chaud, et qui sont l'inflammation des poumons, l'angine ou inflammation de la gorge, l'ophthalmie, les inflammations des viscères du bas ventre, des hémorragies actives, etc. C'est par cette même cause que les saisons où l'atmosphère éprouve des variations fréquentes et brusques du froid au chaud, sont si fertiles en affections inflammatoires; le passage subit du froid au chaud détermine dans l'organisme une réaction plus ou moins vive, suivant la disposition individuelle.

Les maladies sont ordinairement moins fréquentes parmi les troupes en hiver qu'en été, parce que heureusement les expéditions d'hiver sont beaucoup plus rares que celles d'été, et parce que les mauvais effets du froid sont faciles à combattre par l'exercice, par le soin de fournir aux soldats les vêtemens nécessaires, de bonnes provisions, des combustibles suffisans et de bons quartiers. Mais à cause des difficultés qu'il y a à se pourvoir en campagne de tous ces articles, on doit éviter les expéditions d'hiver autant qu'il est possible; car elles ruinent les armées. Le typhus, les affections inflammatoires de poitrine, la diarrhée et la dyssenterie, sont des maladies qui font les plus terribles dégâts dans les troupes obligées à faire une campagne

d'hiver, l'expérience ne l'a jamais démenti. Le grand Frédéric, le modèle des guerriers, a dit avec raison qu'on ne doit entreprendre les guerres d'hiver que dans le cas où l'on serait forcé d'en venir à cette extrémité (1). Nous dirons en passant que dans nos climats, le meilleur temps pour faire une campagne, c'est de la commencer vers la fin du mois d'avril, et de ne point la prolonger au-delà de septembre.

Sans considérer que parmi les troupes de nos climats, nous voyons rarement des inconvéniens pour la santé être produits, en temps de paix, par la rigueur du froid, lorsqu'on fournit aux soldats du chauffage en quantité suffisante, et qu'on a la précaution de relever assez souvent les factionnaires, il est nécessaire que les militaires exposés au froid se tiennent en mouvement. Ce conseil est de la plus haute importance; fort peu de vieux guerriers ignorent le danger qu'il y a de rester immobile un certain temps sous un ciel rigoureux. Xénophon disait à ses troupes qu'il n'y avait rien de plus dangereux; c'est ce qu'il avait appris par sa propre expérience. Il rapportait, qu'étant un jour assis pendant un grand froid, pour attendre quelques soldats qui chargeaient leur bagage, il avait eu bien de la peine à se lever et à étendre les jambes; il rapportait en outre, qu'en s'efforçant et qu'en se remuant on s'échauffe, et que les membres en deviennent plus souples; tandis que, d'après lui, le sang se refroidit lorsqu'on est assis, et que c'était de là que plusieurs de ses soldats avaient perdu les doigts des pieds (2).

Les gens de guerre exposés au froid doivent être bien couverts de vêtemens et avoir de bonnes chaussures. Dans les pays du nord, pour les soldats exposés à un froid très-vif, les capottes ordinaires ne suffisent pas; il faudrait leur procurer des pelisses. Contre les hivers rigoureux, il faudrait donner au soldat en faction une grosse capotte avec un capuchon, dite *capotte*

(1) *Instructions militaires du roi de Prusse*, etc.

(2) *Retraite des dix mille*, liv. 5.

de guérite; mais ce qui serait encore préférable sous l'influence d'un grand froid, ce serait de faire observer la police et la sûreté, s'il était possible, par des patrouilles au lieu de sentinelles.

Pour se garantir des nuisibles effets du froid, on doit prendre un peu d'eau-de-vie avant de s'y exposer, et faire usage aux repas ordinaires d'une nourriture plus abondante, tirée particulièrement du règne animal : les militaires sont-ils en marche, ils doivent prendre de temps en temps quelques alimens, tels qu'un peu de viande et de pain, afin de soutenir leurs forces et d'apaiser la faim que cause le froid, et qui pourrait être suivie de défaillance. Les chefs doivent, pendant la marche, veiller à ce que les hommes ne se couchent pas par terre, qu'ils se tiennent en mouvement, surtout on ne doit pas permettre qu'ils s'abandonnent au sommeil; en s'endormant sous un froid rigoureux les forces vitales n'offrant plus la même réaction, on est promptement victime de la congélation, on passe sans s'en apercevoir d'un état d'engourdissement léthargique à la mort. Les chefs doivent aussi veiller spécialement à ce que les hommes engourdis par le froid ne restent pas en arrière.

Il faut veiller à ce que ceux qui sont transis de froid, n'approchent pas subitement du feu; ils ne doivent passer qu'insensiblement du froid au chaud, et si j'ai conseillé l'usage modéré de l'eau-de-vie avant de s'y exposer, je crois devoir interdire sévèrement toute boisson spiritueuse à un homme transi de froid; car c'est bien à tort que le vulgaire pense trouver, en pareil cas, un grand moyen dans l'eau-de-vie.

Un homme est-il roidi par le froid, il faut pour le ramener, commencer par des frictions avec de la neige ou de l'eau froide, et on ne doit le faire passer dans une température chaude que par une gradation insensible. S'il ne s'agit que d'un ou de quelques membres engourdis par le froid, on doit appliquer ces frictions sur les parties affectées en s'y prenant de la même manière, Combien d'infortunés auraient été dérobés à la mort pendant la retraite de Moscou, si l'on avait suivi ce précepte.

Quoiqu'il soit très-dangereux pour un homme transi de froid

d'aborder brusquement le feu, il n'est pas moins nécessaire de donner aux troupes casernées une ration de chauffage plus forte, en raison de la violence du froid.

Après avoir parlé du froid, nous sommes amenés à l'air dilaté par le calorique ou la chaleur. L'impression de celle-ci augmente l'incitation de l'organisme, dispose aux maladies inflammatoires et y donne naissance, lorsque l'homme n'est exposé à la chaleur qu'un certain temps; aussi voit-on ces maladies résulter si fréquemment du changement subit du chaud au froid. Voilà pourquoi, lorsque l'atmosphère éprouve des variations brusques de cette nature, il est essentiel que le soldat soit convenablement couvert, et voilà pourquoi aussi la police militaire doit veiller à ce que les soldats n'échauffent pas trop leurs chambres et les lieux où ils se tiennent, afin de ne pas éprouver la transition subite du chaud au froid.

L'action d'une chaleur excessive épuise les forces vitales et développe des maladies de faiblesse (1). Mais la première action de la chaleur peut occasioner, parmi les troupes obligées d'y faire leurs travaux, des maladies inflammatoires, telles que l'inflammation des poumons, la céphalite ou inflammation du cerveau, l'inflammation des intestins, du foie, etc.; tandis que l'action permanente de la chaleur sur l'organisme fait naître des fièvres nerveuses, des diarrhées asthéniques, le choléra-morbus, la jaunisse spasmodique, des convulsions, des éruptions cutanées, etc.; la chaleur accablante et continue de la zône torride anéantit les forces vitales, produit l'énervation, une faiblesse prompte et une langueur extrême. La complication des blessures avec le tetanos y est fréquente.

Il est important qu'on s'applique à préserver les troupes de l'impression de la chaleur; ses mauvais effets sont bien plus difficiles à corriger que ceux du froid. L'exercice, comme je l'ai déjà dit, est un moyen puissant pour prévenir ces derniers; mais l'action de la chaleur est d'autant plus augmentée en raison di-

(1) L'asphyxie par la chaleur reconnaît pour cause principale la dilatation de l'air par le calorique.

recte des mouvemens (1) : aussi la chaleur seule ne produit le plus souvent qu'un effet éloigné, et ne fait naître des maladies que lorsqu'elle se trouve réunie à d'autres causes. C'est avec beaucoup de raison que le baronnet Pringle, médecin des armées de la Grande-Bretagne, pendant la guerre, en 1742, a observé que la chaleur seule est rarement une cause immédiate de maladies dans les armées, à moins que les troupes ne fassent l'exercice ou ne marchent à la chaleur du jour; ou que dans des chaleurs brûlantes, les soldats ne s'endorment à l'ardeur du soleil, ou que les sentinelles n'aient rien pour se mettre à couvert, et qu'on ne les relève pas assez souvent (2). Le dernier article peut avoir les plus grands inconvéniens pour la santé. Il est donc de la dernière importance de laisser, le moins long-temps que possible, les soldats en faction durant les grandes chaleurs, surtout ceux qui sont pesamment habillés ou armés, particulièrement les cuirassiers qui souffrent extrêment dans la chaleur à cause de leur cuirasse. On doit aussi tâcher toujours de procurer aux factionnaires quelque moyen de se mettre à l'abri de l'ardeur du soleil, soit par des guérites, soit par des branches d'arbres.

C'est dans les régions brûlantes de la zône torride qu'il faut redoubler de soin pour éviter aux troupes l'impression de la chaleur. Je ne prétends pas qu'il faille, dans ces régions, forcer les soldats à rester dans leurs quartiers; cette mesure serait en opposition avec les règles de la santé, parce qu'ils deviendraient nostalgiques et finiraient par périr; mais un chef intelligent doit savoir régler le service, l'appuyer sur des principes raisonnables de l'hygiène, afin de prémunir, autant que possible, les troupes de l'impression de cette chaleur intense; en conséquence, sous l'influence du soleil ardent des régions équatoriales, le chef ne doit mettre des factionnaires que là où ils sont strictement nécessaires, et ne les laisser en faction qu'une demi-heure,

(1) Je ne parle pas de l'influence de l'habitude que l'homme peut contracter en vivant dans les climats chauds, attendu que je n'envisage les choses que d'une manière générale.

(2) *Observations sur les maladies des armées.*

et il ferait mieux encore de se servir de patrouilles au lieu de sentinelles; il doit aussi, dans les climats brûlans, avoir soin de choisir pour les exercices une place à l'ombre; de ne faire monter la garde qu'au coucher du soleil ou au point du jour; de ne point obliger les troupes à ces vaniteuses parades, en général si insignifiantes pour le bien du service; et avoir l'attention, si, à l'occasion des fêtes ou des solennités publiques, on met les troupes sous les armes, de ne jamais les tenir plus d'une heure; car en les y retenant pendant plusieurs heures de suite, il n'est pas rare dans ces climats que des hommes tombent dans les rangs, qu'il y en ait qui gagnent l'apoplexie, l'inflammation du cerveau, des inflammations des poumons et des viscères du bas-ventre, le choléra-morbus, etc. (1).

Lorsque les militaires sont forcés d'être en activité à l'ardeur du soleil, les mouvemens doivent être lents, les manœuvres et les marches extrêment modérées et plus courtes; il faut que les exercices et les manœuvres ne se prolongent pas au-delà d'une heure et demie; il faut que pendant les marches on fasse souvent des pauses, qu'on fasse au moins tous les trois quarts d'heure une halte de six ou huit minutes et à l'ombre s'il est possible; sans cette précaution, il arrive souvent que des soldats en marche, durant les fortes chaleurs, tombent dans les rangs; il faut aussi que le soldat soit peu ou ne soit point chargé, que ses vêtemens soient légers et convenablement larges afin que toutes les parties de sont corps soient libres, que la circulation du sang, qui augmente par l'action de la chaleur, n'éprouve aucune gêne par la cravate, le col de chemise, le col d'uniforme, la ceinture du pantalon ou de la culotte, les jarretières, par le poids de la giberne et du havresac. (*La suite au prochain Numéro*).

---

(1) Il est à remarquer que dans les régions équatoriales, il faut avoir la plus grande attention de faire transporter sur le champ à l'hôpital, tout homme qui tombe en défaillance dans les rangs, parce que la fièvre jaune et le choléra-morbus peuvent débuter de cette manière, et que le malade pourrait être la victime du moindre retard que l'on mettrait à l'envoyer à l'hôpital.

EXAMEN STATISTIQUE

DU ROYAUME DE FRANCE EN 1827,

PAR M. CÉSAR MOREAU, VICE-CONSUL DE FRANCE A LONDRES (1).

L'usage des tableaux a trouvé en France et en Angleterre un très-grand nombre de partisans, et l'empressement que l'on met à se procurer ces sortes de productions ne doit point étonner. Ces tableaux contiennent, en résumé, des détails curieux et souvent nécessaires. Les renseignemens importans qu'ils fournissent n'en constituent pas le seul mérite. L'art de les disposer; leur utilité, relativement à l'objet dont ils traitent; les recherches qu'ils évitent; les soins apportés à leur rédaction, tout, dans ce genre de travail, concourt à piquer la curiosité du lecteur et à fixer son attention.

On sait apprécier les importans travaux de M. Charles Dupin, et tout le monde connaît la réputation qu'ils ont faite à leur auteur, dès son début dans la carrière des sciences, qu'il parcourt aujourd'hui avec tant de succès.

Parmi les nombreux tableaux qui ont déjà été publiés, ceux de M. Moreau, et particulièrement celui dont nous présentons l'analyse, mérite d'être distingué. L'examen statistique de la France, considéré sous les rapports de son étendue, de sa population, de ses ressources, de ses revenus, de ses dépenses, de sa dette, de son commerce et de sa navigation, de ses forces de terre et de mer, de ses colonies, etc., etc., présente des documens historiques, politiques et diplomatiques d'un intérêt national très-curieux.

(1) Ce tableau se vend à Paris et à Londres, chez Treuttel et Würtz, libraires.

Voici le sommaire de ceux qui nous ont paru devoir fixer spécialement l'attention de MM. les lecteurs du Journal des Sciences militaires.

PREMIER APERÇU.

		livres tournois.
Finances.	Revenus de l'État . . .	592,000,000
	Dépenses	732,000,000
	Excédant de dépenses . .	140,000,000
	Frais de perception 59,000,000	
	Dette publique. 290,000,000	

Une partie des dépenses de la guerre s'élève à 105,600,000 liv. tournois, savoir :

Extraordinaire et ordinaire des guerres	80,600,000
Artillerie, Génie, Fortifications	9,900,000
Garnisons ordinaires . . .	1,500,000
Étapes et convois militaires .	2,500,000
Petit équipement des régimens provinciaux	800,000
Fourrages, bois, lumières, casernement	8,850,000
Loyer des maisons pour les gardes-françaises et Suisses	300,000
Droits d'oblats pour les Invalides	250,000
Taxations annuelles de la Trésorerie de la guerre. . .	900,000

Dépenses de la marine.

Vivres	15,000,000.
Constructions.	
Armement.	

Finances.	Report d'autre part.	15,000,000 fr.
	Dans les colonies.	15,000,000
	Troupes, hôpitaux, chiourmes, bâtimens civils, administration .	15,000,000
	Total.	45,000,000
	La seule maréchaussée coûtait à l'État	4,200,000
Population.	Étendue du royaume en lieues carrées (vingt au myriamètre)	27,490 $^7/_{11}$
	Nombre d'habitans	24,800,000
	Population des colonies. { blancs, 81,500 ; de couleur 16,000 ; esclaves 550.000 }	647,500

DEUXIÈME APERÇU.

Cet aperçu est consacré au commerce général du royaume. Il fait connaître les valeurs approximatives des exportations de toutes les denrées et marchandises nationales, et des importations de celles qui proviennent des quatre parties du monde. Quarante colonnes servent d'explication et donnent avec clarté et précision le détail des marchandises exportées et importées, des puissances en relation de commerce avec la France.

Des observations, placées à la fin du second tableau, donnent les développemens nécessaires à ce qui précède.

. . . .

Le **TROISIÈME APERÇU** est un relevé exact et très-détaillé du tonnage des bâtimens français et étrangers employés dans le commerce de la marine de France, en 1787, et le résultat particulier du tonnage français et étranger, occupé au commerce d'exportation chez toutes les puissances de l'Europe, y compris les Levantins, les nations barbaresques et les Anglo-Américains.

Cet intéressant travail est terminé par les résumés ci-après, que nous transcrivons en entier.

Forces de terre. État-major-général :

Maréchaux de France		15	1185
Lieutenans-généraux		215	
Maréchaux de camp		515	
Brigadiers	d'infanterie	281	
	de cavalerie	111	
	de dragons	48	

Maison du Roi. 4 compagnies des gardes-du-corps (cavalerie), une compagnie de cent-suisses, une compagnie de gardes de la prévôté de l'hôtel, un régiment des gardes françaises, un régiment des gardes suisses (infanterie).

Maison de Monsieur, *frère du Roi.* Deux compagnies de gardes à cheval; une compagnie de cent-suisses.

Maison de monsieur le comte d'Artois. Deux compagnies de gardes à cheval; compagnie de cent-suisses.

Infanterie. 79 régimens d'infanterie française; 11 régimens suisses; 8 régimens allemands; 3 régimens irlandais; un régiment liégeois; 12 bataillons d'infanterie légère ou de chasseurs, à 8 compagnies par bataillon; 7 régimens d'artillerie; un corps de mineurs. Le corps royal du génie.

Troupes provinciales. 13 régimens de grenadiers royaux; 7 régimens provinciaux d'artillerie; 5 régimens d'état-major; deux régimens ordinaires; 79 bataillons de garnison; 105 divisions de canonniers gardes-côtes, formant 77,000 hommes.

Cavalerie. 25 régimens de grosse cavalerie, dont un de carabiniers, de 8 escadrons, et un de cuirassiers; 6 régimens de hussards; 18 régimens de dragons; 12 régimens de chasseurs à cheval; 6 divisions de maréchaussée.

Invalides. A l'hôtel, 4,000; dans les provinces, 12,000.

L'état de l'armée, sur le pied de paix, était de 256,010 hommes, dont 8,500 pour la maison du Roi; 170,000 de troupes réglées; 77,000 de troupes provinciales. Sur le nombre de troupes ré-

glées, on comptait 10,500 officiers; 1,900 dans les troupes provinciales.

Marine. État-major-général.

Grand-amiral		1
Vice-amiraux		4
Lieutenans-généraux		11
Chefs d'escadre		41
Chefs de division et capitaines de vaisseaux		39
Capitaines de vaisseaux en activité		69
Capitaines de vaisseaux en non activité		19
Majors de vaisseaux		100
Lieutenans de vaisseaux		505
Sous-lieutenans de vaisseaux		423
Élèves,	de 1re classe	302
	de 2e classe	9
	de 3e classe	99
	Total	1,628

La marine militaire était divisée en 9 escadres, portant chacune trois divisions de troupe. Le corps royal des canonniers-matelots était composé de 10 divisions, dont une dans les ports, et les 9 autres affectées à chaque escadre. Les brigades d'artillerie étaient composées chacune de 4 compagnies. Les ingénieurs pour les constructions étaient divisés en quatre principales directions. Un sous-ingénieur était attaché à chaque escadre. Les régimens des colonies étaient composés comme les troupes de terre, de deux bataillons, formant 10 compagnies, dont une de grenadiers, 8 de fusiliers, et une de chasseurs.

Les forces navales de la France consistaient en 75 vaisseaux de ligne, de 60 à 118 canons; en 63 frégates, de 30 à 40 canons, et en 150 autres bâtimens de guerre, tels que corvettes, flûtes, avisos, etc.; le tout pouvant être armé de 12 à 1,800 pièces de canon, et manœuvré par 70 à 100,000 hommes d'équipage.

On jugera, par ce qui précède, de l'importance de ce travail, qui a dû être l'objet de longues et fastidieuses recherches; mais

nous avons à regretter que l'exécution lithographique laisse beaucoup à désirer et en rende la lecture difficile.

Nous ne terminerons pas cette courte analyse sans payer à M. Moreau le juste tribut d'éloges qu'il mérite. Il consacre les loisirs de sa place à de laborieux et d'utiles travaux, et acquiert chaque jour de nouveaux titres à la reconnaissance de ses concitoyens.

SICARD, *officier d'état-major.*

SUITE.

—

DE LA CAVALERIE,

OU DES CHANGEMENS NÉCESSAIRES DANS LA COMPOSITION, L'ORGANISATION ET L'INSTRUCTION DES TROUPES A CHEVAL,

PAR LE LIEUTENANT-GÉNÉRAL, COMTE DE LA ROCHE-AYMON, PAIR DE FRANCE.

CHAPITRE II. — Des Remontes.

CHEVAUX DE TRAIT.

Le cheval de trait breton est celui qui paraît s'être le moins éloigné de son type primitif. Ses poils les plus communs sont le gris pommelé et le rouan vineux. La taille ordinaire de 8 pouces est au maximum de 9; une plus élevée offre déjà un degré d'étiolement. Quoiqu'il ait le garot très-rond, que ses épaules soient très-épaisses, tous ses mouvemens sont sûrs et d'une admirable liberté. Courte et ramassée, sa côte est bien arrondie. Comme tous ceux de sa race, il a la croupe avalée, quoique bien fournie; ses avant-bras sont trop longs, ses tendons sont faillis, ses canons sont trop minces; mais son à-plomb intérieur est parfait; ses extrémités postérieures ne sont pas exemptes de reproches; ses jambes sont trop grêles et ses jarrets étroits sont droits et mal

évidés; mais ces défauts dans les organes du mouvement ne nuisent ni à la vigueur ni à la promptitude des siens, *parce qu'il fait par force ce que les autres font par souplesse.* En lisant les archives des courses de Saint-Brieux, on peut s'y convaincre que non-seulement les bidets bretons ont de la vitesse, mais que même l'espèce que je viens de signaler, malgré sa corpulence naturelle, a souvent rivalisé, et quelquefois même l'a emporté sur des chevaux étrangers, auxquels une construction plus svelte et plus élancée semblait assurer la victoire.

Depuis Dol jusqu'à Saint-Pol inclusivement, en suivant la route de Brest et en laissant la mer à droite, on parcourt une distance de 45 lieues de long sur environ 5 de large, dont les principaux points sont : Dol, Dinan, Lamballe, Paimpol, Saint-Brieux, Pontrieux, Tréguier, Lannion et Morlaix, où les propriétaires se sont adonnés de préférence à l'élève des chevaux de trait, au déploiement desquels les luzernes, les trèfles et d'excellente paille de froment paraissent très-favorables.

L'éducation de ces chevaux ne rencontre cependant pas dans toutes ces localités des circonstances aussi favorables. Les propriétaires des environs de Lanmeur, de Morlaix, de Saint-Pol, qui ramassent peu de fourrages, et dont les logemens et les pacages sont au-dessous de leurs besoins, sont forcés de vendre leurs productions dès l'âge de 8 à 10 mois; une partie passe dans le département des Côtes-du-Nord, mais le plus grand nombre est acheté par les habitans de Pont-l'Abbé, de Plourez et de Pont-Croix, dans le cap Finistère, lesquels les paient depuis 200 jusqu'à 360 francs. Le prix moyen à l'âge d'un an est au plus de 280 francs. Alors bien nourris, sans être excédés de travail, ces chevaux reparaissent à l'âge de 4 ans aux foires de Dinan, de Tréguier, de Paimpol, de Lannion, de Lamballe et de Quimper, où ils sont vendus pour toutes sortes de services, depuis 600 jusqu'à 800 francs et au-delà.

Ce prix élevé vient de l'immense consommation qu'on fait de ces chevaux, qui sont recherchés de tous les points de la France, à cause de leurs étonnantes qualités; mais ils en auraient encore de bien plus remarquables, si l'on mettait plus de choix dans les étalons qui les reproduisent.

Il sort annuellement plus de mille chevaux de cette espèce, qui, castrés à l'âge de 30 mois, monteraient à 4 ans parfaitement des dragons, et feraient d'excellens chevaux d'artillerie légère.

CARROSSIERS ET CHEVAUX DE GROSSE CAVALERIE.

Quoique l'étoffe des membres et l'épaisseur du corps doivent être plus prononcées dans le cheval carrossier que dans celui de grosse cavalerie, la nuance qui les sépare est cependant si peu considérable, que j'ai cru devoir en parler comme d'une même et seule espèce : elle commence près de Lamballe, dans les environs de Châteaulaudren et de Quimper; mais son véritable berceau est à Lesneven, à Lanuilis, à Ploudalmezeau, à Saint-Renaud, au Conquet et à Guipavaz.

Cette partie de la Bretagne a toujours fourni une grande quantité de chevaux très-estimés. Les états s'étaient plus particulièment attachés à en croiser l'espèce avec de bons étalons, qu'ils faisaient annuellement venir de l'étranger.

Il paraît que les premiers qu'ils y employèrent avaient été pris en Danemarck; quoique, d'après les défauts de construction naturels à la race bretonne, les étalons danois, même ceux du Jutland, de la Zélande et de l'Oldenbourg, ne fussent peut-être pas les plus propres à opérer l'amélioration que l'on cherchait, il est cependant certain qu'ils en produisirent une, dont même les résultats auraient été plus sensibles et plus durables, si les efforts commencés avaient été plus constans, si les accouplemens avaient toujours été dirigés avec sagesse et méthode, et si enfin les états n'avaient eux-mêmes contribué au non-succès de leur entreprise, en introduisant en Bretagne des étalons pris dans les mauvais cantons du Holstein, lesquels ont toujours perdu les bonnes races avec lesquelles on a eu l'imprudence de les croiser.

De tous les chevaux bretons, ceux-ci ont le plus de taille; on en trouve même de 5 pieds, mais j'observe que ce ne sont pas les meilleurs, que ce sont toujours les plus décousus; ceux de 9 à 10 pouces réunissent le plus de qualités, et sont propres sous tous les rapports au service de la grosse cavalerie; et sans l'ex-

portation considérable que la Bretagne fait de cette espèce, on y trouverait de très-grandes ressources pour les remontes des cuirassiers.

J'ai cru nécessaire d'entrer dans ces détails, pour prouver combien la France, déjà si riche au présent, peut et doit le devenir bien davantage encore pour l'avenir, si l'administration des haras veut profiter des indications qu'on lui donne de toutes parts pour multiplier et améliorer les races. Peu de contrées offrent mieux que la Bretagne un plus vaste champ à ses efforts et à de brillans résultats.

La connaissance des faits que nous venons de citer affligeant les vrais serviteurs du Roi, on hasarda quelques tentatives pour engager le ministre de la guerre à revenir à un système de remontes moins dispendieux et plus national; mais des influences secondaires arrêtaient sa bonne volonté, et faisaient douter le ministre de la vérité des données qu'on ne cessait de lui soumettre. Enfin les cris de l'agriculture et de l'industrie, les énormes pertes pour le trésor, suites de la réforme ou de la mortalité des chevaux étrangers livrés par les maquignons, les justes plaintes des chambres représentant les intérêts de la France, déterminèrent M. le marquis de Clermont-Tonnerre à nommer, en 1824, une commission (1) pour examiner la réalité des ressources chevalines de la France, et lui proposer le mode plus rationnel de les exploiter. Cette commission, réunie au mois de novembre de cette même année, commença d'abord par s'assurer d'une manière positive des ressources de la France; les ayant trouvées, d'après des statistiques officielles et d'autres documens positifs, plus que suffisantes à nos besoins actuels et même à des besoins d'urgence, elle s'occupa à rédiger le plan qui lui parut le plus économique et le plus facile pour amener à de bons résultats.

(1) Cette commission était composée des lieutenans-généraux Wathier Saint-Alphonse, Castex, La Roche-Aymon; des maréchaux-de-camp Wolf et Talon; enfin de MM. Siryes de Mayrinhac, directeur des haras, et de Radepont, grand propriétaire. Le lieutenant-général Laroche-Aymon en fut le rapporteur.

Avant de se livrer à ses propres idées, cette commission jugea indispensable d'étudier et d'analyser tous les mémoires présentés, à diverses époques, aux différens ministres, et qui lui furent communiqués par le bureau de la cavalerie.

N'ayant d'autre amour-propre, que le désir du bien, elle avait espéré trouver dans un si grand nombre de projets, peut-être des guides, ou au moins des renseignemens propres à abréger son travail. Mais une lecture approfondie de ces nombreux mémoires la convainquit bientôt que, presque tous les auteurs avaient été, pour ainsi dire, à côté de la question. La plupart ont voulu substituer *à ce qui est*, des combinaisons nouvelles, des théories spécieuses, et n'ont pas assez réfléchi que le système des haras et celui des remontes étaient étroitement liés, et devaient marcher au même but par deux routes différentes.

D'autres ont bien insisté sur la nécessité de se remonter à l'intérieur, mais tout en reconnaissant l'utilité du principe, les résultats heureux que l'on était en droit d'en attendre, ils les ont pour ainsi dire frappés de nullité, en proposant des compagnies privilégiées pour fournir ces remontes; compagnies qui nécessairement chercheraient à acheter les chevaux au meilleur marché possible, afin de trouver, dans le prix des remontes, des profits plus ou moins considérables; profits nécessairement faits, sur les propriétaires, au détriment de l'industrie et de son encouragement. Enfin une troisième catégorie de faiseurs de projets a imaginé de vouloir mener de front et l'augmentation du nombre des chevaux, et l'amélioration de leurs qualités, en proposant de bonne foi de créer en France *des races sauvages*. La commission ne crut pas devoir s'arrêter même un moment sur quelques mémoires qui, pour augmenter nos remontes, proposaient *sérieusement* de faire pouliner les jumens de nos régimens de cavalerie. Parmi ces nombreux matériaux, un seul mémoire mérita une mention honorable; il est à regretter que l'auteur ne lui ait pas donné plus de développemens, et l'ait rédigé sur une trop petite échelle relativement à l'étendue de la France, et au bien qui pouvait résulter de son application; mais le mode d'achat qu'il propose est trop compliqué.

La commission, réduite à ses propres lumières, trouvant, pour ainsi dire, un terrain neuf à exploiter, a dû reprendre l'une après l'autre toutes les questions, qui se rattachent au système qu'elle était chargée de proposer.

Après une discussion approfondie, le plan des remontes fut définitivement arrêté, dans la séance du 8 juin 1825, et soumis quelque temps après au ministre de la guerre. Ce plan (sur lequel nous allons donner quelques détails), basé sur les ressources actuelles (1) de la France, outre sa simplicité d'action, aurait eu l'immense avantage, *si on eût voulu le suivre*, d'accroître de suite le nombre de nos ressources, d'améliorer nos races, de détruire tous les préjugés, et de rétablir la juste confiance qu'on doit avoir dans le cheval français. La commission fut unanime sur la nécessité des achats directs et sans intermédiaires, ainsi que sur l'exclusion des entreprises et des maquignons agissans comme fournisseurs.

La valeur d'un cheval se composant de trois élémens (sa taille, son âge et son prix), on s'occupa de déterminer d'abord chacun de ces points en particulier. Ici l'unanimité cessa, et la majorité décida. Des recherches faites et des données acquises depuis m'ont déterminé, plus que jamais, à tenir aux modifications de taille que j'essayai alors inutilement d'obtenir. Dans l'intérêt combiné de l'armée et de nos ressources, la commission détermina ainsi la taille des remontes.

Cavalerie légère, 6 pouces et demi à 8 pouces.
Dragons et artillerie, 7 pouces et demi à 9 pouces.
Grosse cavalerie, 8 pouces et demi à 10 pouces (2).

---

(1) En admettant les résultats satisfaisans du moment, de pareilles ressources sont encore loin d'être en harmonie avec le rang que la France est appelée à tenir dans la balance politique de l'Europe. Il ne suffit pas d'avoir ses besoins assurés pendant la paix; il faut que notre sol soit fécondé au point de pouvoir avoir toujours 25 à 30 mille chevaux disponibles pour la guerre; c'est à parvenir à ce but que l'administration des haras doit faire tendre tous ses efforts; c'est une dette qu'elle contracte envers l'honneur national, qui pourrait un jour lui en demander un compte sévère.

(2) On ne parle pas des chevaux au-dessus de dix pouces, parce qu'il est à

Je conviens qu'une taille absolue ne convient pas pour la meilleure organisation des troupes à cheval, il faut encore et plus de force et plus de membre, en proportion de la taille des cavaliers et de la pesanteur de leurs armes, aussi toutes les concessions de la taille doivent être balancées par la force de la construction. Mais je crains et je crois que ces tailles ne soient encore trop élevées relativement à la nature de nos chevaux. On tient en France à la taille des remontes, comme si l'on n'y avait pas fait 30 ans la guerre avec succès. C'est l'impulsion plutôt que l'élévation du cheval, qui décide la victoire, et cette impulsion dépend plus de l'accord des parties du cheval entre elles, que de quelques lignes ou même d'un pouce de plus. Combien peu sont fréquens les chocs de cavaliers contre cavaliers? Combien peu de régimens se mêlent dans une charge? Si une taille élevée du cheval, égale à celle de la monture de son adversaire, était indispensable dans les joutes ou les tournois, elle devint de très-peu d'importance à la guerre, puisqu'un des régimens chargeant, ou chargé, tourne presque toujours avant le choc, et qu'alors c'est bien plus la vitesse du cheval que sa taille qui décide le succès de la poursuite. Que l'on force la taille dans les régimens de cavalerie de la garde, dont le nombre n'est pas considérable, et qui est appelée à faire le service de la réserve, je pourrais le concevoir, puisque ces régimens sont plutôt destinés à des actions d'ensemble qu'à la guerre de détail; mais que, sans faire attention à la taille des cavaliers, et à la nature de nos races de cavalerie légère, on élève ainsi la taille de leurs chevaux de 6 pouces et demi à 8 pouces, et que l'on se prive des ressources réelles et nombreuses de nos jolis et bons chevaux de 6 pouces, je ne le comprends pas. La taille la plus commune de

---

présumer que les chevaux de cette taille seront rarement du prix des remontes, ce ne serait donc jamais qu'une exception; car, indépendamment qu'ils sont peu communs, du moment qu'ils auraient toutes les qualités, qui constituent un bon cheval, ils rentreraient dans la catégorie des chevaux de luxe, et sortiraient des prix alloués aux remontes de la grosse cavalerie.

nos chevaux de troupes légères est de 5 pouces et demi à 6 pouces et demi. La Creuse, la Corrèze, le Cantal, Maine-et-Loire, la Bretagne en sont peuplés. Ces petits chevaux vifs, légers, durs à la fatigue sont, ce que nous pouvons donner de mieux à nos chasseurs et à nos hussards. Les Hongrois, les Cosaques, les troupes légères des autres puissances, dont les hommes sont plus élevés que les nôtres, n'emploièent pas de chevaux plus grands, et cependant ils font bien leur service, et ne perdent pas une occasion d'agir. La Providence a tout proportionné dans la distribution de ses bienfaits, et il y a rapport constant entre les hommes de chaque pays, et les animaux que cette Providence a destinés à leur service. La cavalerie allemande serait montée plus haut, que cela ne serait que la conséquence de la taille de l'Allemand qui est aussi plus élevée. Il n'y a rien d'inutile dans la création, le talent de l'administration est de savoir tirer parti de tout et de l'utiliser. D'ailleurs, dans les troupes légères, la véritable utilité du cheval consiste dans sa souplesse et sa vigueur (1); souplesse nécessaire dans les combats individuels, vigueur indispensable pour ses marches, ses patrouilles, et encore pour surmonter tous les obstacles que ces troupes sont dans le cas de rencontrer si souvent sur leur chemin. Je crois donc nécessaire, du moins jusqu'à une époque où la taille de nos chevaux aura été élevée par des croisemens progressifs, de ne monter la cavalerie légère que sur des chevaux de 5 pouces et demi à 6 pouces et demi et 7 pouces au plus, et encore ces derniers seraient-ils réservés plus particulièrement aux lanciers, dont l'arme nécessite plus de taille (2). Ces chevaux généralement bien proportionnés

(1) Les petits voltigeurs soutiennent mieux la fatigue que les soldats d'infanterie plus grands; partout où ils ont employé la baïonnette, ils ont triomphé d'adversaires plus élevés; et cependant dans les combats à la baïonnette, il y a un véritable choc, et l'égalité de la taille y semblerait encore plus indispensable.

(2) Il s'entend de soi-même qu'un cheval plus grand, s'il était bien constitué, ne serait pas refusé; mais ce serait une exception peu fréquente, car le bon cheval léger de plus de sept pouces est rare, et serait probablement d'un prix trop cher pour la remonte.

et biens constitués, supporteront mieux la fatigue que de plus grands, pour lesquels, le préjugé de la taille aura fait passer par dessus une conformation moins régulière. Pour l'artillerie, les cuirassiers et les dragons (s'il en faut) je n'aurais fixé que de 8 à 10 pouces, laissant à l'officier chargé d'acheter les remontes, le soin de les distribuer d'après leur taille et leur plus ou moins forte conformation. Les plus légers se trouveraient naturellement réservés aux dragons et à l'artillerie à cheval. Je crois que ces deux divisions de tailles eussent été suffisantes, et en agrandissant le cercle de nos ressources, auraient ôté tout prétexte à l'introduction des remontes étrangères.

Après la taille, l'âge du cheval dut nécessairement fixer l'attention de la commission. Il fallut combiner cet âge, et d'après la plus prompte utilité du cheval et le terme fixé pour sa durée.

Elle se détermina de 4 *à toujours moins de* 7 *ans, avec cette condition, que tout cheval ayant pris* 5 *ans, aura subi l'opération de la castration et en sera guéri.*

De 4 ans à moins de 7 ans, la durée des remontes est assurée (sauf les accidens) pour 8 ans, temps de la durée des remontes; car la vie d'un cheval est, terme moyen, de 12 à 15 ans. Conséquemment, les intérêts de la cavalerie se trouvent conciliés avec l'économie et la marche assurée de l'administration.

On objectera probablement, qu'un cheval de 4 ans, n'ayant pas acquis tout son développement, ne peut rendre aucun service; et que de pareilles remontes ne forment l'effectif des corps, que sur le papier. J'observerai qu'avec le système suivi jusqu'à présent, le cheval de 5 ans, étant encore moins en harmonie avec le prix habituel des remontes, les maquignons ne manquaient pas, pour assurer leurs profits, de travailler la bouche des chevaux, de manière à leur faire marquer un âge qu'ils étaient loin d'avoir; d'où il est résulté, que les régimens ont reçu beaucoup de chevaux au-dessous de 4 ans, qui, employés plus ou moins promptement sur la fausse donnée de leur âge, ont augmenté les pertes annuelles des régimens, et réduit leur effectif *sans ressources*. Au lieu que le cheval de 4 ans, ménagé pendant un an (comme c'est l'habitude pour les remontes des

corps), achevant son développement dans de meilleures écuries, avec des soins et une nourriture réglée et plus substantielle, se développe mieux et acquiert une santé qui lui assurera plus de durée. Le cheval de 5 ans et au-dessus, s'est développé sous le régime le moins propre à lui assurer forces et santé : il a eu à combattre et la crise de la croissance, et la pénurie de sa nourriture, quand encore il n'a pas été forcé de travail, comme dédommagement, pour le propriétaire, des frais de son éducation. Le cheval de 4 ans, indépendamment de son moindre prix, offre donc plus d'avantages sous les rapports des tares, de l'énervement; et ménagé pendant un an il acquiert le maximum de son utilité. Cette année employée à faciliter son développement (1) et à accroître ses forces, s'écoule assez généralement à réparer celles de la remonte *de 5 ans faits* plus ou moins affaiblie, plus ou moins énervée. Il faut bien se garder de comparer ici le cheval de luxe avec celui de remonte, et calculer l'âge d'admission de ces derniers d'après celui des premiers.

Tous les chevaux de l'Ukraine et de la Pologne ont généralement travaillé et tiré, dira-t-on, et cependant leur constitution n'en est pas altérée; ils n'en sont pas moins durables, pas moins propres à un bon et long service; c'est donc dans les moindres qualités du cheval français, qu'il faut chercher la cause des tares, qui résultent pour lui des travaux, qu'on veut lui éviter. Point du tout : c'est dans la différence des travaux qu'il faut chercher la différence des résultats. Le cheval polonais travaille, il est vrai, mais ce travail ne lui est jamais imposé avant l'âge de 3 ans à 3 ans et demi, et alors, il ne consiste

(1) Ceci n'est point un paradoxe. Jadis, à cause de la parcimonie qui présidait à l'éducation du cheval limousin, on ne pouvait s'en servir avec avantage qu'à l'âge de sept ans; depuis que les éleveurs des belles races ont, dès l'âge d'un an, ajouté progressivement une légère quantité de grains à la nourriture des pacages, ce cheval peut être monté à cinq ans; le petit cultivateur ne pouvant ajouter ce surcroît de dépense à l'élève d'un cheval, dont le prix de la remonte le couvre déjà à peine (en suivant les anciens erremens), les soins et la nourriture de la garnison y suppléeront avec succès.

même qu'à herser, ou à tirer en troisième un léger traîneau; après ses quatre ans, on le met bien devant une charrette, mais tout le monde sait combien ces petits chariots à quatre roues sont légers et peu chargés. Ce travail développe donc plutôt les épaules et les forces du cheval, qu'il ne les fatigue.

En France, les labours sont difficiles; la force des terres exige des efforts constamment violens, les charrettes sont lourdes et pesantes, les roulages surchargés; il est donc bien simple, que le cheval français (quelles que soient d'ailleurs ses excellentes qualités et sa bonne nature), soit déformé et facilement usé par ce travail si peu en harmonie avec l'âge où on le lui impose. Mais ce n'est pas tout. Combien de petits cultivateurs et de fermiers ne montent-ils pas, dès l'âge de 3 ans, le poulain qu'ils élèvent; et ils le montent assez généralement avec une personne en croupe; de là, les courbes, les vessigons, les efforts de boulets, de jarrets, et autres tares, qui se trouvent si fréquemment dans tant de chevaux français, sans parler du grand nombre qui en périssent. Jamais un Polonais, un Allemand n'imaginerait de porter quelqu'un en croupe; l'instinct du cheval est trop général dans ces contrées pour ne pas en faire pressentir les inconvéniens. Les chevaux, en Allemagne, quoique mieux soignés qu'en France, y sont cependant soumis à des travaux et plus précoces et plus rudes qu'en Pologne : c'est ce qui fait que, pour éviter les inconvéniens qui en résultent, et pour les formes et pour la durée des chevaux de cavalerie, on achète dans plusieurs états les chevaux de l'âge de trois ans, dans l'âge où ils n'ont pas encore positivement travaillé; et l'on en forme des dépôts, qui, l'année suivante, sont distribués dans les régimens. Dans ces gouvernemens tout d'économie, on ne basarde pas de spéculations; et il a été prouvé, par les résultats de plusieurs années, que le prix de ces chevaux, une fois dans les rangs de l'armée, est parfaitement en rapport avec celui fixé pour les remontes ordinaires, si même il n'est pas meilleur marché. Et en effet, il est facile de concevoir que le cheval de 3 ans ne doit coûter que la moitié, les deux tiers au plus de ce qu'il coûterait à l'âge de 5 ans : son inutilité pour le propriétaire, les risques que le développement de l'élève lui laissent encore à courir, doivent

nécessairement influer sur son estimation. Eh bien! cette moitié, ce tiers de boni, sur le prix ordinaire de la remonte, qui reste à l'administration des remontes, suffit, et au-delà, pour non-seulement entretenir le cheval, mais encore pour compenser les pertes probables, que doit supporter leur premier effectif. On achète ces chevaux à la pointe des herbes; on les parque, jusqu'aux premières neiges, dans de vastes pacages; au commencement de l'hiver, on les abrite sous des hangars, et on les nourrit journellement avec 3 ou 4 livres d'avoine mêlée de paille hachée, et 3 à 4 livres de foin. Cette nourriture est encore épargnée dans les jours d'hiver, où il est possible de les rejeter sur les prairies. Il est facile de se convaincre par des calculs positifs de la dépense que peut coûter, pendant une année, l'entretien d'un de ces poulains. Mais cette nourriture est bien faible, objectera-t-on! Non, elle est suffisante et très-bien adaptée à leur hygiène. Ce système frugal leur rend les gourmes moins difficiles à surmonter et prévient encore tous les inconvéniens qui résultent pour le cheval d'une nourriture précoce trop substantielle. Economie, salubrité, conservation se trouvent donc réunies dans ce moyen si simple; il faut encore y ajouter que le poulain, ainsi élevé, n'est plus exposé à autant d'inconvéniens, quand une fois il est soumis à la nourriture des régimens. Pourquoi n'adopterait on pas ce moyen si facile d'avoir toujours une réserve suffisante de remontes? Voici donc ce que je proposerais. Si l'on ne trouvait pas un nombre suffisant (1) de remontes de 4 ans faits à 6 ans, on le completterait par des achats de poulains de 3 ans, choisis parmi ceux des espèces qui auraient le moins fourni; les dépôts de remontes étant placés dans des pays à chevaux, où les pacages sont abondans, seraient chargés de surveiller l'élève de ces jeunes chevaux. Le chef du dépôt serait autorisé à louer des prairies en quantité relative à l'effectif des poulains; à l'extrémité ou à portée de ces prairies, on bâtirait des écuries en planches pour les abriter l'hiver pendant la mauvaise saison, et pour y retenir ceux des élèves, que

(1) Par nombre suffisant, j'entends la force des corps de troupes à cheval portée à un effectif convenable.

des gourmes, des rhumes obligeraient à ne pas exposer à la pluie et à l'humidité. Le vétérinaire des dépôts soignerait la santé de ces jeunes chevaux; les cavaliers en permanence à ces dépôts, seraient employés à les nourrir; la dépense serait donc très-minime, et les résultats d'une utilité incontestable.

Il serait peut-être nécessaire d'augmenter le nombre des cavaliers du dépôt; mais qu'ils soient payés là ou au corps, la dépense est une; il serait utile, en outre, de faire surveiller ces élèves par des cavaliers des régimens auxquels ils sont destinés; cette espèce de propriété, l'esprit de corps doubleront leur zèle. A l'âge de quatre ans, ces chevaux seraient répartis dans la remonte de l'armée dans une proportion sagement combinée; ils arriveraient au régiment *vierges* de travail, et ayant déjà été habitués à un peu de nourriture sèche, ils ne seraient point exposés à toutes les maladies et aux pertes multipliées qui résultent assez habituellement de leur changement de nourriture à la garnison. 3 à 4,000 poulains (1), ainsi achetés et soignés, assureraient presque sans dépense des remontes remarquables par leur développement, leur force et leur durée. Une prévoyance de guerre, des occasions favorables feraient encore augmenter ce nombre.

Il est facile de sentir combien ce mode activerait l'industrie chevaline; les petits cultivateurs, sûrs de se défaire à 3 ans des bonnes espèces, mettraient plus de prix à tenir de belles poulinières, et à rechercher les beaux et bons étalons.

La commission, quant au prix des remontes, a cru indispensable de l'augmenter, car la véritable économie est moins dans la parcimonie que dans le bien dépenser. D'ailleurs, les sommes peu considérables qu'elle a jugé nécessaire d'ajouter aux dépenses des remontes, sont bien plus que compensées par le double avantage d'assurer et de meilleurs chevaux à l'armée, et des primes d'encouragement à ceux qui se vouent déjà et se voueront à l'avenir à l'élève des chevaux.

(*La suite au prochain numéro.*)

(1) Avec le nombre de 16 dépôts au moins, ce serait 200 à 225 poulains de 3 ans par dépôt.

DISCOURS

DE M. LE LIEUTENANT-GÉNÉRAL VICOMTE DE TIRLET,

DÉPUTÉ DE LA MARNE,

Dans la discussion du chapitre du Budjet de la Guerre, relatif au Matériel de l'Artillerie.

Prononcé à la Chambre des Députés, dans la Séance du 22 juillet 1828.

Messieurs,

Les travaux de l'artillerie, dans les manufactures d'armes et dans les poudreries, ont été, chaque année, l'objet de critiques réitérées à cette tribune. Je ne fonderai pas, Messieurs, la justification du corps auquel j'appartiens, sur le plus ou le moins d'importance des fautes commises. Je m'adresserai à ceux d'entre vous qui ont élevé et fait prospérer ces belles forges, ces usines de toutes espèces, dont la France se glorifie. Dans leurs efforts généreux pour améliorer les produits, pour importer les procédés étrangers, n'ont-ils jamais vu de fâcheux résultats tromper les combinaisons qui semblaient les mieux prises? Tel a été le sort de l'artillerie dans ce qui est relatif à la fabrication; elle a subi et subira probablement encore la destinée humaine.

Je ne dirai que peu de mots sur la fabrication de nos armes portatives; je les emprunterai à une autorité moins récusable peut-être à vos yeux qu'un apologiste appartenant à la partie accusée. Je vais laisser parler un officier supérieur de l'artillerie d'une puissance étrangère, homme éclairé, président d'une commission d'officiers de son arme, chargée, par son souverain, de parcourir les principaux états de l'Europe, pour en étudier et comparer les divers systèmes d'artillerie. Dans un écrit tout récent, puisqu'il est daté de Londres, du 10 de ce mois, cet officier, après avoir comparé entr'elles les manufactures d'armes

de Mutzig et de Maubeuge, qu'il a dernièrement visitées, avec celle royale d'Enfield en Angleterre, s'exprime ainsi : « Je suis » de l'opinion que vos fusils sont mieux travaillés; la sévérité » dans la réception, et la justesse dans l'exécution, sont poussées plus loin chez vous. Nous n'imiterons pas leurs armes, » mais bien les vôtres. »

Il faut ajouter à cet éloge que nos fusils coûtent trente-trois francs; et ceux des Anglais deux guinées, ou cinquante deux francs.

« Quant aux armes blanches, les Anglais les font mieux qu'au» paravant. Ils veulent aussi introduire les fourreaux de sabre » en tôle d'acier. » (Cette amélioration existe en France depuis plus de dix ans.)

Ce même officier, qui place souvent la critique à côté de l'éloge, dit encore : « Je crois l'artillerie anglaise plus versée que » la vôtre dans les évolutions de batteries attelées, mais c'est le » seul point sur lequel vous êtes surpassés. Dans tout le reste, je » donne la préférence à la vôtre, que je reconnais pour la pre» mière de l'Europe. »

Il est facile de justifier l'artillerie française de son infériorité dans les évolutions de batteries attelées, en songeant qu'elle n'a pas assez de chevaux pour atteler deux batteries dans chaque école.

J'ai pensé, Messieurs, que ce jugement d'un officier étranger, revêtu, par sa mission, d'un caractère qui ajoute plus de valeur à son opinion, ne serait pas entendu sans plaisir dans cette Chambre animée de sentimens si nationaux.

L'honorable général, dont la critique offre chaque année à l'artillerie de nouvelles occasions de justification, a dit aussi que l'on pourrait armer nos places de canons en fonte de fer, qui coûteraient six fois moins, dureraient trois fois plus que ceux en bronze dont nous nous servons; et que ce système remplacerait, par des produits indigènes, le cuivre et l'étain que nous sommes obligés d'acheter à l'étranger.

Il est positif que ce système existe en Angleterre avec un succès admirable, pour tous les services de mer comme de terre, à

l'exception des seules bouches à feu de campagne. Il n'est pas moins vrai que le commerce est en possession de la fabrication des bouches à feu en fonte de fer, et qu'il livre, rendu et éprouvé à l'arsenal de Woolwich, en excellens produits, pour 800 francs ce qui nous revient à 8,000 francs dans nos fonderies.

Ainsi que l'honorable général qui a rappelé ces faits, je ne crois le gouvernement anglais ni moins éclairé que le nôtre, ni moins prévoyant pour tout ce qui peut assurer et accroître la puissance de la Grande-Bretagne : je pense même qu'une opinion contraire décèlerait de notre part autant d'ignorance que de vanité. Mais vous savez, Messieurs, que les progrès de nos fonderies en fer sont récens; et peut-être, jusqu'à ce jour, n'eussions-nous pu tenter que des essais infructueux. Il n'en est plus ainsi : nous possédons des usines qui le disputent déjà, pour les fontes mécaniques, avec les meilleurs produits anglais. Nous ne devons pas douter que M. le ministre de la guerre ne s'empresse de rendre profitable à l'armée et à l'état les progrès qui ont été faits depuis peu dans cette branche d'industrie.

Enfin, j'aborde la question de l'intervention de l'industrie particulière dans la fabrication des armes et ingrédiens de guerre; intervention que l'artillerie est accusée de repousser par routine ou esprit de corps. Je ne puis laisser croire, Messieurs, qu'il y ait à la tête de l'artillerie des hommes à idées assez étroites, dont les sentimens soient assez peu élevés, pour sacrifier les intérêts généraux de la patrie à de vaines prérogatives. La question me paraît, au reste, bien simplifiée de nos jours.

En effet, lorsque les Anglais inondent le monde de leurs armes et de leur poudre de guerre, pourquoi refuser aux fabricans français la permission de faire sortir de leurs ateliers un couteau de chasse ou un pistolet de poche, à moins qu'il ne soit certifié par l'autorité que ces armes sont à peu près inutiles pour les usages généraux? Il me semble que la raison d'état ne fait plus ici que déshériter en pure perte notre industrie, sans compenser cet acte par aucune garantie réelle pour le gouvernement; car les Anglais, qui vendaient des armes aux Américains qui secouaient leur joug, qui en livrent aujourd'hui aux Ashentes qui les attaquent

en Afrique, comme aux Birmans qu'ils subjuguent dans l'Inde, ne se feraient probablement pas scrupule d'en fournir aux partis qui voudraient s'armer contre la prospérité de la France.

Le moment me semble venu de faire quelques concessions à notre industrie : qu'on lui permette la libre fabrication des armes de guerre pour le commerce, en prenant toutefois, quant aux localités, les précautions qu'exige notre situation continentale, et s'il était exact que les fabriques particulières pussent, ainsi qu'on l'a dit, livrer des fusils semblables à ceux dont nous nous servons, pour vingt-sept francs, les Anglais qui vendent près du double des armes à feu n'offrant aucune supériorité sur les nôtres, se verraient bientôt écrasés sur les comptoirs étrangers.

Je n'espère pas, je l'avoue, d'aussi beaux résultats, mais je trouve juste de favoriser notre commerce par tous les moyens possibles. Si la fabrication des armes devient assez florissante pour que le gouvernement n'ait pas à redouter de la voir seulement l'objet des spéculations avantureuses de quelques spéculateurs, il pourra alors restreindre ses manufactures en raison des secours qu'il sera certain d'obtenir en tous temps des établissemens qui seront assis sur des bases solides.

Pour la fabrication des poudres, la question se trouve compliquée, non-seulement ainsi qu'on l'a dit, *du vain titre de raison d'état*, mais de raisons fiscales bien plus positives. Le monopole des poudres, comme celui des tabacs et tant d'autres, rapporte de fortes sommes à l'État. Êtes-vous disposés à voter le sacrifice nécessaire pour remplacer les profits résultans, pour le trésor, de la vente des poudres de chasse et de mine ? Alors on pourra mettre les poudreries sur la même ligne que les manufactures d'armes; admettre la concurrence du commerce, et restreindre aussi, pour cette fabrication, les usines du gouvernement proportionnellement au développement que prendra l'industrie particulière.

Je vote pour les conclusions de la commission.

FABRICATION DES BOUCHES A FEU.

RECHERCHES SUR LA POSSIBILITÉ D'ADOPTER LA FONTE DE FER DANS LA FABRICATION DES BOUCHES A FEU,

Et sur les Avantages qui en résulteraient.

L'amélioration de la fabrication des bouches à feu est, plus que jamais, devenue l'objet de persévérantes recherches de la part des officiers d'artillerie. De son côté, le gouvernement n'a pas épargné les sacrifices : de nombreux essais ont eu lieu; mais ce concours de louables efforts n'a pas été couronné de succès. Non seulement l'alliage ternaire, et les systèmes de pièces en bronze avec ame en fer, n'ont point réalisé les espérances qu'on en avait conçues, mais il a été de nouveau constaté que *les canons en bronze, de gros calibre, étaient généralement mis hors de service après un petit nombre de coups, et que leur résistance était insuffisante pour le service qu'on doit en attendre dans l'attaque et la défense des places* (1).

(1) Les plaintes contre le peu de résistance des bouches à feu de gros calibre datent de la fin du dernier siècle. Elles donnèrent, en 1786, lieu à des épreuves qui furent faites à Douai. Des canons de 24 furent mis hors de service au 37e coup, avec la charge de guerre; et celui qui résista le plus long-temps ne dépassa pas le 178e coup. Dans son *Aide-Mémoire*, le général Gassendi (page 817) avance que la France n'a pas de canon de 24 qui puisse fournir 200 coups, et de canon de 16 qui puisse fournir au tir durant un siége de quinze jours. En 1821 on réitéra ces épreuves à La Fère; le logement du boulet se forma promptement; on fit varier la longueur de la charge, et on trouva ainsi 638 coups pour la durée totale du 24. Depuis, les résultats ont été plus fâcheux. Les canons ont été rapidement détruits dans les écoles, même ceux de campagne. A la fonderie de Douai, sur 141 canons, 32 n'ont pu soutenir les cinq coups d'épreuve; mais comme on a attribué ces effets à la poudre nouvelle, nous nous abstiendrons d'en rien conclure de nouveau.

Les bouches à feu en bronze, outre l'inconvénient d'être de peu de durée, offrent encore celui d'être prodigieusement chères. Nous verrons ci-après que, malgré l'insuffisance de nos approvisionnemens, le matériel existant en 1828 emploie une masse de bronze absorbant un capital mort de 36,715,300 francs, dont la rente à 5 p. 0/0, produirait 1,835,765 francs. Ce capital mort s'éleverait, si nos armemens étaient au complet, à plus de 60 millions, représentant plus de 3 millions de rente. Ces pertes s'accroissent encore des dépenses annuelles pour l'acquisition des métaux neufs qu'il est indispensable de mêler aux vieux bronzes : cette dépense, aujourd'hui de 500,000 francs, s'accroîtra avec le matériel. A ces objections contre l'emploi du bronze, comme métal canon, se joint celle peut-être plus grave encore, du dénuement presque absolu de la France en mines de cuivre et d'étain; c'est donc de l'étranger que nous sommes tributaires des sommes énormes que nous venons d'énoncer. C'est à la Russie, à l'Angleterre, à l'Autriche, que nous nous trouvons réduits à demander, au détriment de notre industrie, les moyens de faire respecter notre indépendance.

Tandis que nous continuons à subir les conséquences d'un ordre de choses aussi préjudiciable aux plus grands intérêts de la France, un système bien opposé s'est élevé et a prospéré chez nos voisins. Malgré les richesses que renferme le sol de l'Angleterre, en mines de cuivre et d'étain, le gouvernement éclairé de ce pays, mettant à profit les progrès faits dans les sciences et les arts, a depuis long-temps borné l'emploi du bronze à la fabrication des pièces de campagne. Toutes les autres bouches à feu de siége, de place, comme celle de la marine, sont coulées en fonte de fer; elles satisfont à toutes les conditions désirables, et procurent à l'état, vu le bas prix des fers en Angleterre, une économie des neuf dixièmes dans cette partie importante de l'administration militaire.

Le but de ce mémoire est de prouver que nous pouvons tenter, avec des chances presque certaines de succès, d'introduire en France la fabrication, si avantageuse à tant d'égards, des bouches à feu en fonte de fer : c'est un objet d'un si haut intérêt,

non seulement sous le rapport de l'art militaire, mais aussi sous celui de l'économie politique, que c'est un devoir d'en reprendre l'examen toutes les fois que les progrès de l'industrie offriront de nouvelles espérances de réussite.

On ne présente ici qu'un recueil de notes recueillies en France, en Angleterre, et dans divers écrits sur ce sujet. La connaissance de ce que ce travail incomplet laisse à désirer, en aparticulièrement motivé la publication. On a espéré qu'en appelant l'attention sur cette importante question, on parviendrait à réunir un faisceau de lumière capable de l'éclairer.

Nous diviserons ces notes en trois parties.

Dans la première, nous émettrons les faits qui tendent à prouver que les bouches à feu en fonte de fer sont susceptibles de satisfaire aux conditions les plus rigoureuses qu'on puisse leur imposer, dans les réceptions et dans le service aux armées.

Dans la seconde, nous exposerons les motifs sur lesquels sont fondées les espérances que nous avons formées de voir adopter avec succès, en France, la fonte de fer dans la fabrication des bouches à feu.

Dans la troisième, nous récapitulerons les avantages qui en résulteraient.

PREMIÈRE PARTIE.

Des Bouches à Feu en fonte de fer.

De tous les métaux employés jusqu'à ce jour dans la fabrication des bouches à feu, la fonte de fer est celui qui réunit les qualités les plus désirables comme métal à canon. On peut l'obtenir en abondance, et à très-bon compte; on la soumet facilement et économiquement aux formes qu'on veut lui donner; elle ne laisse rien à désirer sous le rapport de la dureté et de la pesanteur spécifique. Si donc, à ces propriétés, on pouvait joindre celle de la ténacité, il est évident qu'on en obtiendrait d'excellentes bouches à feu (1).

(1) D'après les essais pratiques de Tredgold sur la force des fers coulés

Ce manque de tenacité, les dangers qui en résultent pour les servans des pièces, dans le tir long et rapide de l'attaque et de la défense des places, ont motivé, jusqu'à présent, l'exclusion de la fonte de fer du service de l'artillerie de nos armées de terre. Cependant plusieurs puissances de l'Europe, ou moins scrupuleuses, ou plus avancées que nous dans l'art des fontes, n'emploient que des bouches à feu en fer coulé dans l'armement des places. Les Suédois ont même étendu ce système à leur artillerie de campagne. Cependant des épreuves comparatives faites en 1821, à La Fère, entre des canons suédois et des canons en fonte française, ont prouvé, ainsi qu'on le verra dans ce mémoire, la supériorité de nos fontes actuelles sur celles de Suède.

Mais l'exemple de l'Angleterre mérite surtout le plus d'exciter votre attention. Quoique les minerais de ce pays ne fussent point renommés pour la bonne qualité, on est parvenu, par les perfectionnemens introduits dans la fabrication, à en tirer une fonte d'une espèce bien supérieure à toutes celles qu'on obtenait par les anciens procédés. Cette fonte, d'une nature douce, tenace, malléable, a été appliquée avec succès à une foule d'usages nouveaux, et son emploi, comme métal à canon, n'a plus présenté les mêmes inconvéniens qu'on reprochait auparavant aux bouches à feu en fer coulé. Les siéges faits par les Anglais, en 1812 et 1813, en Espagne, ont levé toute espèce de doute à cet égard. Nous en citerons un exemple.

Au second siége de Saint-Sébastien, où, d'après les états de consommation des Anglais, 41 canons de 18 et 24 consommèrent 52,670 boulets, et tirèrent à la charge de 1/3 du poids du projectile, avec la plus grande activité et sans interruption pour

---

anglais et des autres métaux, le fer aurait, sous tous les rapports, l'avantage sur le bronze.

	Fer coulé.	Bronze.
Pesanteur spécifique.	1 —	1,13
Force.	1 —	0,65
Résistance à la courbure.	1 —	0,535

D'après ces données, la fonte de fer produirait des bouches à feu moins pesantes, plus résistantes et plus durables que

faire brèche, depuis le 27 jusqu'au 31 août, on ne fut exposé à aucun accident par l'explosion des bouches à feu. Parmi ces canons, quatorze avaient été employés dans la première attaque, et eurent à supporter un tir de plus de 3,000 coups. L'extrême résistance de ces bouches à feu fixa l'attention du gouvernement anglais : il ordonna que quinze canons, choisis parmi ceux dont les lumières étaient le plus évasées par le tir, fussent envoyés à Woolwich pour y être examinés ; le reste fut laissé dans la place pour en former l'armement.

La visite de ces canons fit voir que leurs âmes avaient été peu endommagées : dans cinq d'entre eux, le logement du boulet n'avait pas, au *maximum*, plus de 0,0807 pouces (205 décimillimètres) de profondeur ; dans les dix autres, cette profondeur de logement n'était que de 0,0538 pouces (137 décimillimètres). La plus grande dilatation du calibre de ces pièces n'était que de 0,0269 pouces (68 décimillimètres), et s'étendait depuis l'emplacement du boulet, au plus, jusqu'à 3 pouces (762 décimillimètres) au-delà. Plus avant, on ne put remarquer aucune dilatation sensible de l'âme.

Frappé de ce résultat, *le maître général de l'ordonnance* ordonna qu'on soumît des canons de 24 en fer à des épreuves, pour constater le nombre de coups que cette espèce d'artillerie pouvait supporter sans interruption avant d'être endommagée. Après avoir tiré en trois jours, et consécutivement, 400 coups avec chaque canon à la charge du tiers du poids du boulet, un boulet et deux valets en jonc, on examina avec soin l'âme de ces pièces, et on constata qu'elle n'était en rien détériorée. Une longue suite d'épreuves aussi satisfaisantes n'a plus laissé de doute aux Anglais relativement à la supériorité de la fonte de fer sur le bronze, comme métal à canon.

Les bouches à feu en fer, que les Anglais avaient laissées dans Saint-Sébastien, devinrent l'objet de notre attention lors de la remise de cette place aux Français en 1823. On les trouva en fort bon état de service et d'une fabrication parfaite. D'après un nouvel examen qui en a été fait le 12 mars 1828, elles sont encore dans l'état de conservation le plus satisfaisant. Quoique abandon-

nées depuis quinze ans en batterie sur les bords de la mer, sans la moindre précaution prise pour les préserver des effets de l'humidité, elles n'ont presque point souffert de l'oxidation, tandis que celles en fonte espagnole, placées dans les mêmes circonstances, sont depuis long-temps mises entièrement hors de service par les ravages de la rouille. Ce fait est une preuve irrécusable de l'entière différence qui existe entre la nature des fontes de nouvelle et d'ancienne fabrication, et lève toutes les objections qu'on chercherait à faire renaître contre le peu de durée d'un matériel en fer.

Les bouches à feu en fonte de fer sont fournies au gouvernement anglais par les fonderies du commerce, et à si bas prix, qu'un canon de 24, pesant terme moyen, 2,200 kilogrammes, ne revient, rendu à Woolwich, et après réception, qu'à environ 800 francs, c'est-à-dire au prix payé en France pour la fabrication d'une pièce de même calibre en bronze, qui exige, en outre, pour 688 francs de cuivre et d'étain, sans compter le déchet de 5 pour 100.

Les épreuves sont faites à Woolwich avec une extrême rigueur. Outre celles prescrites par les réglemens (1), on essaie souvent quelques canons en les chargeant de poudres, boulets et valets jusqu'à la bouche; les rebuts sont très-rares. Lorsque leur nombre dépasse certaines limites, le rejet s'étend, non-seulement aux pièces défectueuses, mais encore à toute la coulée. C'est ainsi qu'en 1828 une fourniture de cent bouches à feu a été rebutée, parce que trois pièces n'ont pas satisfait aux conditions exigées. Les rebuts, qui étaient de 12 pour 100 en 1797, étaient, treize ans après, en 1810, réduits à 4 pour 100 : actuellement ils doi-

(1) On tire deux coups avec les charges indiquées ci-dessous, deux boulets et deux hauts bouchons de cordes. On les examine à l'étoile après chaque coup : si, dans ces examens, on trouve des chambres de plus de 0m, 2 pouces (5 millimètres) derrière le premier renfort, et de 3 lignes (6 millièmes) devant ce renfort, on rebute la pièce.

Calibres. —	42—32—24—18—12—9—6—4—3—2—1.
Charges d'épreuves. Liv.	25—21—18—15—12—9—6—4—3—2—1.

vent être beaucoup moindres, puisque 3 pour 100 suffisent pour faire refuser les fournitures entières.

Une innovation également heureuse a été introduite en Angleterre depuis quelques années dans la forme des canons, et paraît être de nature à augmenter puissamment la résistance de ces bouches à feu.

Le général Congrève, dans le but d'alléger les canons de 24, en leur conservant une résistance suffisante pour tirer à fortes charges, et la longueur nécessaire pour ne pas rendre leur service incommode, conçut l'idée d'augmenter l'épaisseur du métal autour de l'emplacement de la charge, et de la diminuer dans la partie antérieure de la volée. Par cette disposition, la bouche à feu présente plus d'épaisseur de métal dans toute la région qui doit offrir le plus de résistance au développement du gaz de la foudre enflammée. Le centre de gravité se trouvant plus près de la culasse, il a reculé les tourillons de sorte que la bouche de la pièce a plus de saillie que dans tout autre canon de même longueur totale d'ancien modèle. Le canon du général Congrève est, par sa forme, rapproché des caronades; il a quinze calibres de longueur d'âme, 7 pouces 6 lignes de longueur totale, et ne pèse que 193 fois le poids de son boulet (2,028 kilogrammes). Le général Congrève a voulu, en outre, attribuer à son système de canon de forme tronc conique très-prononcé, une supériorité de portée qui a été en Angleterre le sujet d'une longue controverse et de nombreuses épreuves comparatives. Si ces épreuves n'ont pas été entièrement en faveur des allégations de l'inventeur, elles ont du moins prouvé que le raccourcissement de l'âme de son canon n'avait pas eu sur les portées une influence assez marquée pour en faire un sujet de contestation (1).

---

(1) La réduction adoptée par le général Congrève, de la longueur de l'âme des canons à 15 calibres, est conforme aux calculs d'Euler, qui fixe 20 calibres lorsqu'on fait usage de charges égales à la moitié du poids du boulet, et seulement 15 calibres de longueur d'âme lorsque la charge n'est que le 1/3 du poids du boulet. La longueur de l'âme des canons devant évidemment être en raison de la force de la charge et de la rapidité d'inflammation de la poudre employée, les principes posés par Euler, et qui semblent avoir

DEUXIÈME PARTIE.

Possibilité d'adopter avec succès en France la Fonte de Fer dans la fabrication des Bouches à feu.

Quoiqu'il n'existe pas en France de preuves aussi multipliées et aussi positives qu'en Angleterre sur les avantages de la fonte de fer comme métal à canon, nous ne manquons cependant pas, en faveur de cette artillerie, de faits à opposer aux préventions généralement répandues contre son introduction dans le service des armées de terre. Nous citerons seulement quelques-uns de ces faits qui nous paraissent les plus propres à appuyer nos propositions.

En 1811, des épreuves comparatives furent faites à Anvers entre un canon de 48 en bronze et une pièce de 36 en fer. La pièce en bronze fut mise entièrement hors de service; la bouche était évasée, les parois de l'âme dégradées par des battemens et des cavités; la lumière avait 18 lignes d'ouverture, tandis que le canon de 36, qui avait tiré le même nombre de coups, se trouvait intact lorsqu'on dut cesser de faire usage de celui en bronze.

En 1821, d'autres épreuves comparatives furent ordonnées à La Fère entre des canons en fers suédois, français, et des canons en bronze. Les conclusions de la commission chargée de ces épreuves furent en faveur des canons en bronze, mais il nous semble, d'après quelques résultats que nous extrairons des procès-verbaux, que la question mériterait un examen plus approfondi.

Les expériences eurent lieu entre des canons du calibre de 24 et de 6, savoir :

Pour le 24	1 canon de 24 en fer coulé en Suède.	
	2 *id.*	à Indret, d'après le modèle suédois.
	1 *id.* de 18 de la marine française, foré au calibre de 24 suédois, supérieur au calibre français de 1 lig. 4. pts.	

été méconnus, méritent une nouvelle attention depuis que de nouveaux procédés de fabrication procurent une poudre dont la rapidité d'inflammation est considérablement accrue.

Pour le 6.......	1 canon de 6 en fer coulé en Suède.	
	2 *id.*	à Indret, d'après le modèle suédois.
	1 *id.*	de la marine française.
	1 *id.*	en bronze, coulé à Strasbourg.
	1 *id.*	à Douai.

Après avoir fait subir à ces diverses bouches à feu des épreuves extraordinaires, qu'elles supportèrent sans accident, on les soumit au tir avec charge de guerre.

Le canon de 24, en fer coulé en Suède, éclata au 259e coup. Le canon de 24, en fer, n° 2, coulé à Indret, éclata au 291e coup. Le canon de la marine, foré au 24, éclata au 779e coup. Le canon de la marine, n° 1, coulé à Indret, tira, sans avaries, 1,175 coups. Le manque de projectiles appropriés à son calibre força de cesser l'épreuve.

Le canon de 6, en fer coulé en Suède, éclata au 741e coup; les autres canons tirèrent jusqu'à 1,113 coups, sans qu'aucune fente ou gerçure se manifestât à l'extérieur. Dans l'intérieur on trouva que les évasemens, à l'emplacement du projectile, s'étaient accrus jusqu'à 19 points 1/3 pour les canons en bronze, seulement de 3 points 1/2 pour ceux en fer.

La commission a conclu :

1° Que la fonte des canons de Suède est fort inférieure en qualité à celle des canons coulés à Indret, et que, par conséquent, si l'on adopte les pièces en fer, on ne sera pas obligé d'avoir recours à l'étranger pour obtenir de bonnes fontes.

2° Que les boulets ne produisent pas de battemens sensibles dans les canons en fer, et que le refoulement du métal à l'emplacement du projectile ne s'y accroît que très-lentement, ce qui conserve la justesse de leur tir plus long-temps que celle des canons en bronze.

3° Que les canons en fer, aux dimensions de ceux soumis aux épreuves, ne peuvent soutenir la comparaison avec ceux en bronze; non-seulement parce que leur durée est moindre, sous le rapport du tir à boulets roulans, comme sous le rapport du tir à boulets sabottés, mais encore parce que, d'un

moment à l'autre, ils peuvent éclater sans que rien prépare à un tel accident (1).

Les deux premiers articles de cette conclusion consignent, sur la bonne qualité des fontes françaises et sur la résistance de l'âme des canons en fer coulé, l'opinion la plus favorable au système que nous proposons. Quant au troisième, il ne nous semble pas qu'on puisse l'élever comme une objection générale contre les bouches à feu en fonte de fer.

D'abord on ne voit ici que deux canons en bronze de 6 mis en parallèle avec des canons en fer de 24. Or, on ne peut établir aucune comparaison entre ces calibres, puisqu'on sait que nos pièces de campagne résistent généralement à plus de 3,000 coups, tandis que les canons en bronze de 16 et de 24, souvent détériorés au 50ᵉ coup, sont rarement encore en état de service après le 500ᵉ coup.

En second lieu, parmi les canons en fer qui ont éclaté, deux seulement se trouvent être de fabrication française : un de 24 de forme suédoise, dont les épaisseurs tout au plus égales au 18 de la marine, et un de 18 de la marine, foré au 24 suédois; mais ce dernier, qui a résisté à 779 coups, en aurait supporté vraisemblablement un bien plus grand nombre, si on n'eût pas aussi fortement diminué ses dimensions. Les quatre autres canons en fonte française ont soutenu, sans présenter de dégradation, un tir auquel les canons de 6 en bronze n'ont pu résister sans éprouver de fortes avaries.

Ce qu'il nous paraît naturel de conclure de ces faits, c'est, d'abord avec la commission de La Fère,

1° Que l'on peut obtenir avec de la fonte française des bouches à feu supérieures en qualité à celles du pays le plus renommé pour la bonté de ses fers (2);

(1) Nous n'avons extrait ici, des conclusions de la commission, que les articles qui avaient un rapport direct avec le sujet que nous traitons.

(2) Ce serait cependant une erreur de croire que les mines qui fournissent de bon fer, donnent de bonnes fontes pour la fabrication de l'artillerie. Dans les fonderies de la marine on a souvent constaté que les fontes qui éclataient aux épreuves ordinaires fournissaient d'excellens fers. Cette vérité est si bien reconnue en Angleterre, que la compagnie Caron en Écosse a

Et ensuite, contradictoirement à cette commission ;

2° Qu'en donnant des dimensions convenables aux bouches à feu, on peut obtenir des canons en fer d'une résistance plus grande et d'un bien meilleur service qu'en bronze, puisqu'ils conservent beaucoup plus long-temps la justesse du tir. Tout porte à croire que le maximum de résistance désirable s'obtiendra, sinon sous des épaisseurs aussi faibles que le modèle, du moins sans peser autant que les canons du même calibre en bronze.

Pour démontrer jusqu'à quel point cette résistance peut exister, nous citerons les épreuves suivantes faites aux fonderies de la marine de Nevers et d'Angoulême, sur des canons de huit de long; ceux qui, par leurs dimensions, sont reconnus être les plus susceptibles d'éclater.

A Angoulême, on voulut essayer les fontes provenant du fourneau de Torteron (Nièvre), appartenant à M. Boigues, et où l'on a introduit quelques-unes des améliorations existantes en Angleterre. On en fabriqua un canon de huit long, qu'on chargea comme il suit, avec de la poudre de nouvelle fabrication (la portée moyenne était de 249 m. 50.)

20 coups	à 2 liv.	12 onces —	1 valet —	1 boulet —	1 valet.
20	4	»	1	2	1
10	4	»	1	3	1
5	8	»	1	6	1
2	16	»	1	12	1

57 coups, les deux derniers chargés jusqu'à la bouche.

Une semblable épreuve, répétée à Angoulême, donna lieu à un résultat encore plus étonnant : le canon supporta 64 coups, dont 9 avec 16 livres de poudre, 12 boulets et 2 valets.

Les canons se sont brisés dans le renfort ; l'étoile mobile passée dans la volée n'a marqué aucun agrandissement du calibre ni aucune chambre. Certes, on ne saurait espérer rien de semblable de bouches à feu en bronze; car l'expérience, répétée sur plu-

consacré un minerai particulier à la fabrication de l'artillerie, tandis qu'elle en emploie d'autres pour les arts mécaniques.

sieurs points en 1827, a prouvé qu'elles ne peuvent tirer quelques coups, à la simple charge de guerre, avec la poudre nouvelle, sans éclater ou du moins sans offrir des crevasses et des dilatations extraordinaires, qui les mettent entièrement hors de service (1).

Enfin, deux canons à bombes de M. Paixhans, mis en expérience à Brest en 1824, supportèrent également les épreuves les plus convaincantes sur la résistance de la fonte de fer comme métal à canon.

On tira d'abord l'une de ces bouches à feu avec un boulet massif de 80 livres et 10 livres de poudre, puis avec une bombe pesant 53 livres et 18 livres de poudre, et enfin avec 2 bombes à la fois pesant 123 livres et 10 livres de poudre.

On fit tirer à l'autre pièce 3 coups avec 2 boulets massifs pesant ensemble 160 livres et la charge très-forte de 20 livres de poudre, et 3 coups également à boulets massifs avec la charge encore plus forte de 26 livres de poudre.

Ces épreuves, quoique singulièrement rudes, pour des bouches à feu destinées au tir des projectiles creux avec la charge,

(1) Le 23 août 1819, une pièce de 8, fondue pendant la révolution, éclate et tue un canonnier. Après l'école, visite rigoureuse de toutes les bouches à feu de campagne (3 pièces de 12, 2 obusiers de 24 et 4 pièces de 8); d'où résulte que les canons de 12 et les obusiers n'ont pas d'altération extraordinaire; mais les 3 canons de 8 restant présentent un grand nombre de crevasses au 1er renfort. L'étoile marque une dilatation de 36 à 40 points à l'emplacement de la charge; le reste de l'âme est intact. Les canons de 8 sont remplacés par 4 autres neufs. Après un très-petit nombre de coups, le même effet est reproduit; autre remplacement, même résultat. Enfin, dans l'espace de 3 ou 4 écoles, 15 bouches à feu neuves (3 de 12, 12 de 8) sont mises hors de service pour crevasses et dilatation extraordinaires, la plupart après une douzaine de coups, 2 après 7, une après 3!!... Les canons de 8 et de 12 étaient de Strasbourg, de différentes années. Des 2 de 12 (fondus à Douai) 1 a été remplacé après 24 coups. Ce matériel étant épuisé on a emprunté à l'école militaire 8 pièces de 8, pour faire l'école, le 3 septembre suivant, devant le maréchal de service. Les 8 canons étaient neufs et fondus à Douai en 1826; après 6 coups ils avaient jusqu'à 22 points de dilatation; s'ils en avaient tiré 12, ils seraient certainement hors de service.

de 6 à 10 livres, n'ont cependant produit aucune espèce de dégradation, et l'âme, soumise à l'épreuve de l'eau, était restée, disent les procès-verbaux, *unie comme une glace*.

Ce qui vient d'être rapporté nous paraît suffire pour constater la possibilité de fabriquer dès à présent, en France, des canons qui ne laisseront rien à désirer sous le rapport de la résistance. Leur ténacité ne peut manquer de s'accroître lorsqu'on aura fait une étude plus générale des minerais les plus propres à fournir un bon métal à canon, et lorsque la fonte recevra de nouvelles qualités par un travail mieux entendu dans le haut fourneau, et par l'addition du cook à l'emploi duquel plusieurs auteurs attribuent la malléabilité des fontes anglaises, malléabilité telle qu'on en fabrique des clous d'un bon usage.

Déjà quelques-unes de nos fonderies particulières ont adopté avec tant de succès les procédés de fabrication usités en Angleterre, qu'elles ont fourni au commerce des produits non seulement égaux, mais encore supérieurs à ceux de ce pays (1). Nous ne devons pas moins attendre des usines du gouvernement; il suffit pour cela de leur ouvrir la carrière, et, pour y parvenir, il a été proposé un moyen aussi certain que peu dispendieux, d'introduire en France les procédés suivis actuellement en Angleterre dans l'art de la fabrication des bouches à feu en fonte de fer.

---

(1) La fonderie de Fourchambault, près Nevers, fabrique des engrenages reconnus plus résistans que ceux de l'Angleterre.

Cette fonderie avait fourni pour la Cathédrale de Rouen des fontes douces qui n'avaient pas été choisies parmi celles de meilleures qualités; on les soumit à l'épreuve suivante :

Un barreau de 1 pouce carré, placé sur deux points d'appui distans de 0m, 91 a rompu sous un poids de 814 kilog. placé à son milieu.

Suivant Tredgold (expérience) de Rennye, un barreau de 3 pieds (mesure anglaises) 0m, 91, de 1 pouce carré, chargé à son milieu, a rompu sous un poids de 735 liv. Le pouce anglais étant au pouce français comme 1 : 1, 12, nous obtenons pour le barreau de M. Rennye de la grosseur de un pouce français, 823 livres.

Concluons, d'après cette expérience, que, sous le rapport de la ténacité, la fonte de Fourchambault est à la fonte anglaise comme 1, 3 : 1.

TROISIÈME PARTIE.

Récapitulation des avantages qui résulteraient pour la France d'une artillerie en fonte de fer.

1° Une uniformité dans les bouches à feu pour le service de terre et de mer, avantageuse pour les armemens des places maritimes et des côtes, mais offrant surtout de précieux avantages pour toutes les opérations militaires auxquelles concourent simultanément les forces de terre et de mer.

2° Une plus longue durée, puisqu'on a vu que la fonte de seconde fusion était par elle-même presqu'inaltérable par l'oxide, et que les bouches à feu de ce métal ont dans le tir une résistance six fois plus grande que celles en bronze.

3° Une diminution de poids pour les gros calibres, qu'on peut évaluer être en proportion des pesanteurs spécifiques 7, 2, pour la fonte, 8, 895, pour le bronze. On a vu que les Anglais avaient réduit leur 24 au poids de 2,028 kil., tandis que celles en bronze du même calibre pèsent, en France, 2,754 kil., 94.

4° Une réduction importante dans les dépenses. Les fonderies de la marine livrent les bouches à feu finies et de seconde fusion, à 50 fr. le quintal métrique. Le bronze vaut communément 2 francs 50 le kil.; en comptant la façon et le déchet, on ne peut évaluer les pièces finies à moins de 300 francs le quintal métrique fini. Les dépenses nécessaires pour une artillerie en fonte de fer ne seraient donc que le sixième de celles qu'exige un matériel en bronze.

La France possède en 1828, tant en bouches à feu qu'en vieux bronze, des métaux pour une valeur totale de.	36,715,300 fr.
Le capital de 36,715,300 fr. à 5 pour % d'intérêt produirait annuellement.	1,835,765
On achète chaque année : cuivre neuf 100,000 k. — Étain. . . . 20,000	300,000
TOTAL.	2,135,765 fr.

Cette somme de 2,135,765 francs est celle dont l'approvision-

nement des bouches à feu actuellement existantes prive annuellement l'État. Si les armemens étaient au complet, le capital mort absorbé ne s'éléverait pas à moins de 60 millions.

La France serait donc alors frustrée de 3 millions et demi de rente par la valeur et l'entretien de ce matériel.

En remplaçant le bronze par la fonte de fer, les dépenses ne seraient que le sixième de celles énoncées ci-dessus : 6 millions représentant 300,000 francs de rente, suffiraient donc dans l'état actuel de notre matériel, et 10 millions ou 500 mille francs de rente, s'il était porté au complet. Dans l'un et l'autre cas, il y aurait donc bénéfice réel de l'intégralité du capital représenté par la valeur intrinsèque du bronze, puisque la rente du capital du matériel en fonte ne dépasserait pas la somme qu'on est obligé de consacrer annuellement à l'achat des cuivres et étains neufs indispensables pour régénérer les produits des fonderies en bronze.

Si, à l'instar des Anglais, on bornait l'emploi de la fonte de fer à la fabrication des bouches à feu de siége et de place, il suffirait de 4 millions pour remplacer le matériel existant : le gouvernement rentrerait donc immédiatement dans la valeur des vieux bronzes estimés à 6,715,300 francs, et successivement dans celle de 8,105,900 kil. de bronze qu'emploient les bouches à feu de siége et de place que nous possédons, et dont la valeur intrinsèque à 2 francs 50 le kil. présente une somme de 20,264,750 francs. Le résultat final de cette opération serait donc, pour l'État, un bénéfice de 22,611,000 francs.

Les énormes dépenses de notre matériel en bronze deviennent surtout regrettables, lorsqu'on considère qu'elles se font entièrement en faveur de l'Angleterre et de la Russie, d'où nous tirons le cuivre et l'étain destinés à nos fonderies. Le sol de la France, presqu'entièrement dépourvu de ces métaux, abonde au contraire en mines de fer d'excellente qualité, dont l'exploitation peut produire au-delà de la consommation la plus étendue. Les progrès faits depuis quelques années dans ce genre d'industrie, si utile à encourger par son influence sur la prospérité du commerce et la civilisation des peuples, nous promet-

tent de n'avoir bientôt plus rien à envier, à cet égard, à aucun peuple du monde. Pour atteindre à ce grand résultat, quel moyen serait plus favorable que d'ouvrir les consommations de l'artillerie à ces sources de richesses nationales!

Nous le répétons : la question que nous venons de traiter embrasse de trop hauts intérêts administratifs et militaires, pour ne pas être reprise chaque fois que de nouvelles recherches peuvent conduire à des résultats favorables.

HISTOIRE POLITIQUE ET MILITAIRE

DE NAPOLÉON,

Racontée par lui-même au tribunal de César, d'Alexandre et de Frédéric.

(*Quatrième Article.*)

Bataille d'Austerlitz.

L'armée russe ayant reçu tous ses renforts, les alliés se mirent en mouvement le 27, pour se porter en avant. Napoléon n'etait pas en mesure. Il ordonna à Murat, à Lannes et à Soult de lever leurs cantonnemens, et appela à lui les corps de Bernadotte, de Mortier, de Davoust. « Les forces que j'avais sous la main, le 29, » dit-il, n'excédaient pas 50,000 hommes : les alliés en avaient » 80,000; il leur importait donc de brusquer le dénouement et » de me pousser assez vivement pour me forcer à une bataille. » Il est vrai que, grâces aux bonnes positions des environs et à » la place de Brunn, qu'ils m'avaient si généreusement abandon- » née, je n'aurais pas couru bien loin; il n'en était pas moins de » l'intérêt de l'ennemi de chercher à m'entourer ou de me for- » cer à une affaire. A la guerre, il faut toujours entreprendre » ce que l'on peut faire de plus conforme aux principes; c'est la » fortune qui fait le reste. »

Les alliés, supposant que Napoléon devait tenir essentiellement à sa retraite sur Vienne, essayèrent de le tourner par sa droite, en se dirigeant avec le gros de leurs forces sur Auspitz. Ils renoncèrent ensuite aux manœuvres stratégiques; parvenus sur les hauteurs de Kutchrau, ils se reportèrent sur la droite de l'armée française. Le 30, ils bivouaquèrent à Hogieditz. Le 1er décembre, l'ennemi, débouchant d'Austerlitz, vint se placer en face des Français dans la position de Pratzen, la gauche s'étendant vers Aujest. Bernadotte et Davoust entraient en ligne. Les troupes françaises s'étendaient depuis Kobelnitz jusqu'à Santon. Le corps de Soult en formait la droite, placé entre Sokelnitz et Puntowitz, il se trouvait ainsi en face du centre de l'ennemi. Bernadotte bivouaquait derrière Girskowitz, Murat à gauche de ce village, et Lannes à cheval sur la chaussée de Brunn, les réserves s'établirent en arrière de Soult et de Bernadotte.

Les alliés, dont les combinaisons étaient encore dirigées par Weyrother, s'il faut en croire la disposition qu'il avait projetée, devaient manœuvrer par les deux ailes. La gauche, en trois colonnes, sous Buxhowden, forte de 30,000 hommes. La quatrième colonne, formant le centre, sous Kolowrath, où se trouvait le quartier-général, avait 12 bataillons russes et 15 bataillons autrichiens. La cinquième, forte de 80 escadrons, sous le prince de Lichtenstein, devait quitter le centre derrière lequel elle avait passé la nuit, et seconder la droite en marchant vers la chaussée de Brunn. La sixième, à l'extrême droite, sous Bagration, comptait 12 bataillons et 40 escadrons. La septième, composée des gardes, sous le grand-duc Constantin, devait former la réserve de l'aile droite sur la chaussée de Brunn.

Buxhowden, déjà plus avancé que le reste de l'armée, s'était encore mis en mouvement avant les autres colonnes; outre cela, la cavalerie de Lichtenstein avait marché du centre vers la droite, en sorte que les hauteurs de Pratzen, clef de tout le champ de bataille, se trouvaient dégarnies.

« A l'instant où j'en donne le signal, dit Napoléon, toutes mes colonnes s'ébranlent. Bernadotte franchit le défilé de Girskowitz et s'avance sur Blasowitz, soutenu à gauche par Murat; Lannes

marche à la même hauteur des deux côtés de la chaussée de Brunn; ma garde et mes réserves suivent à quelque distance le corps de Bernadotte, prêtes à donner sur le centre si l'ennemi veut y reporter ses forces.

» Soult part comme l'éclair du ravin de Kobelnitz, et Puntowitz à la tête des divisions Saint-Hilaire et Vandamme, soutenues par la brigade Levasseur. Deux autres brigades de la division Legrand sont laissées en flanqueurs, pour masquer et disputer les défilés de Telnitz et de Sokelnitz à Buxhowden. Comme il est évident qu'il les forcera, le maréchal Davoust reçoit ordre de partir de Raygern avec la division Friant et celle de dragons du général Bourcier, pour contenir les têtes de colonnes russes jusqu'à ce qu'il nous convienne de les attaquer plus sérieusement.

» A peine Soult a-t-il gravi la hauteur de Pratzen, qu'il donne inopinément sur la colonne de Kolowrath, marchant au centre, derrière la troisième, et qui, se croyant garantie par celle qui la précédait, s'avançait en colonne de route par pelotons. L'empereur Alexandre, Kutusof et son état-major sont avec elle. Tout ce qui arrive d'inattendu au milieu d'un quartier-général étonne et déconcerte : Miloradowich, qui marchait en tête, trouve à peine le temps de mener au combat les bataillons à mesure qu'ils se forment; il est renversé, et les Autrichiens qui le suivaient éprouvent le même sort. L'empereur Alexandre montre du sang-froid et s'expose pour rallier les troupes; mais, grâces aux ridicules dispositions de Weyrother, il n'a pas sous la main une seule division disponible pour servir de réserve. Les troupes alliées sont poussées jusque vers Hostiradeck; la brigade Kamenski, qui appartenait à la troisième colonne, assaillie ainsi sur son flanc droit, vient réunir ses efforts à ceux de Kutusof, et rétablir un moment les affaires : toutefois ce secours ne peut résister aux efforts combinés de Saint-Hilaire, de Vandamme et de Levasseur; la ligne de Kolowrath, menacée d'être précipitée dans le vallon marécageux de Birnbaum, se replie sur Waschau, comme le prescrivait la disposition. Toute l'artillerie de cette colonne, embouchée dans la glaise à demi-gelée, nous est abandonnée, et

l'infanterie, privée de canon et de cavalerie, ne peut plus rien contre Soult victorieux.

» Au moment où ce coup décisif se frappait, les deux colonnes de droite de Buxhowden s'étaient croisées et encombrées autour de Sokelnitz, d'où elles débouchèrent néanmoins malgré les efforts de la division Legrand; Buxhowden lui-même débouchait également de Telnitz, les efforts de quatre bataillons seuls ne pouvant l'arrêter.

» Dans cet instant, Davoust arrivait de Raygern et la division Friant repoussait sur Telnitz les avant-gardes de l'ennemi : le combat prenant une tournure plus sérieuse vers Sokelnitz, Davoust ne laisse devant Telnitz que les dragons de Bourcier et remonte le ruisseau jusqu'à Sokelnitz avec la division Friant. Un combat des plus chauds s'engage sur ce point; Sokelnitz pris et repris reste un moment aux Russes. Langeron et Pribéchefski débouchent même contre les hauteurs de Marxdorf, nos troupes disposées en croissant chargent plusieurs fois leurs flancs avec succès. Cette lutte assez sanglante n'était pourtant qu'accessoire, il suffisait de contenir l'ennemi sans le repousser; il n'y aurait même pas eu d'inconvénient à le laisser engager un peu plus.

» Tandis que les choses prenaient une tournure si favorable à notre droite, nous n'obtenions pas moins de succès au centre et à la gauche. Il arriva ici au grand-duc Constantin et aux gardes russes, précisément ce qui était arrivé au quartier-général et à la quatrième colonne : ils devaient être en réserve et se trouvèrent assaillis les premiers.....

» Arrivés enfin après une longue promenade à la droite du grand-duc, le prince de Lichtenstein commençait à se former, quand les hulans de la garde russe, entraînés par une valeur intempestive, se jetèrent entre les divisions de Bernadotte et de Lannes, pour atteindre la cavalerie légère de Kellermann qui se repliait devant eux. Victimes de cette ardeur, ils furent chargés par les réserves de Murat, culbutés, ramenés sous le feu de nos deux lignes d'infanterie, qui en coucha par terre la moitié.

» Cependant nos progrès du côté de Pratzen avaient forcé Kutusof de rappeler Lichtenstein au secours de son centre; et ce

prince, également menacé à droite et à gauche, ne savait à qui entendre et où porter les premiers secours; il se hâta d'envoyer quatre régimens de cavalerie, qui arrivèrent pour être témoins de la défaite de Kolowrath. Le général Ouwaroff fut établi avec 30 escadrons entre Bagration et le grand-duc, le reste de la cavalerie se plaça à sa gauche.

» De son côté, le grand-duc, voyant les colonnes d'infanterie française pénétrer dans Blasowitz et en déboucher, prend le parti de descendre des hauteurs pour leur épargner la moitié du chemin. Ce mouvement lui semble nécessaire autant pour sa propre sûreté que pour dégager le centre dont on commençait à être inquiet.

» Tandis qu'un furieux combat d'infanterie s'engageait entre les gardes russes et la division d'Erlon, le grand-duc ordonne aux gardes à cheval de charger le flanc droit de celle-ci, qui se trouvait formé par le 4e régiment de ligne, détaché de la division Vandamme pour couvrir l'intervalle. Les cuirassiers russes se jettent sur ce régiment, enfoncent un bataillon, mais paient de leurs plus braves l'honneur d'avoir enlevé l'aigle de ce bataillon. Cette échauffourée isolée n'était pas dangereuse; toutefois, dans l'incertitude si l'ennemi la soutiendrait, je jugeai nécessaire de porter sur ce point le maréchal Bessières avec la cavalerie de ma garde. Il fallait en finir, je lui ordonne de charger. La ligne russe, après la plus honorable défense, est obligée de céder aux efforts réunis de Bernadotte et de Bessières; l'infanterie des gardes, hors d'état de résister plus long-temps, se replie sur Krsenowitz. Les chevaliers-gardes, qui arrivaient dans cet instant d'Austerlitz, se flattent en vain de rétablir les affaires, ce régiment d'élite ne pouvait plus rien : chargé lui-même par mes grenadiers à cheval que je lance sous les ordres de Rapp, il est enfoncé et tout le centre prend alors le chemin d'Austerlitz.

» Dans ces entrefaites, Murat et Lannes avaient attaqué avec succès le corps de Bagration et la cavalerie d'Ouwaroff qui le soutenait. Nos cuirassiers avaient enfoncé la gauche de cette aile pressée par les divisions Suchet et Caffarelli. Partout la victoire couronnait nos combinaisons.

» Certain que Bernadotte, Lannes et Murat seraient plus que suffisans pour achever l'ennemi de ce côté, je me rabattis à droite avec mes gardes et la réserve d'Oudinot, pour aider Soult à détruire l'aile gauche prise à revers et compromise au milieu des lacs. Il était deux heures quand Soult, enflammé par notre approche, réunit les divisions Saint-Hilaire et Legrand pour emporter Sokelnitz à revers, tandis que les troupes de Davoust l'assailliraient de front; Vandamme, de son côté, se précipite sur Aujest; ma garde et les grenadiers suivent afin de renforcer au besoin ces différentes attaques.

» La division Pribichefski, entourée dans Sokelnitz, met bas les armes; quelques fuyards seulement portent la nouvelle de ce désastre. Langeron, poussé à son tour, n'est guère plus heureux, et la moitié de sa troupe seulement parvient à rejoindre Buxowden. Celui-ci, qui avait perdu cinq ou six heures avec la colonne de Doctorof, dans une escarmouche inutile vers Telnitz, au lieu de se rabattre dès dix heures sur Sokelnitz, juge enfin qu'il était temps de songer à son propre salut; il se met en marche entre deux et trois heures, pour revenir sur Aujest et sortir de la souricière où il se trouvait engagé, en longeant le fond entre les lacs et les hauteurs. Il débouchait du village, en colonne, lorsque Vandamme se jette avec impétuosité sur son flanc, pénètre dans Aujest et coupe la colonne en deux. Buxhowden, hors d'état de revenir sur ses pas, continue sa route avec les deux bataillons de la tête pour rejoindre Kutusof; mais Doctorof et Langeron, avec les 28 bataillons restans, se trouvent pressés dans le gouffre entre les lacs et les hauteurs couronnées par Saint-Hilaire, Vandamme et mes réserves. La tête de la colonne, du côté d'Aujest, escortant l'artillerie, veut fuir à travers les canaux formés par le desséchement du lac, le pont se rompt sous le poids des canons. Ces braves gens, pour sauver leurs pièces, cherchent à traverser l'extrémité du lac gelé; mais la glace, sillonnée par nos boulets, enfonçant sous le poids de cette masse, engloutit hommes et canons : plus de deux mille hommes se noyèrent. Doctorof n'avait qu'un parti à prendre, celui de longer, sous notre feu, la rive du lac jusqu'à Telnitz, et de gagner une digue qui sépare

le lac de ce nom de celui de Melnitz. Il parvint, non sans essuyer une perte énorme, à gagner Satscham, protégé par la cavalerie de Kiemmayer, qui fit des efforts dignes d'éloge. Ils prirent ensemble le chemin de Czeitch par les montagnes, vivement poursuivis par les nôtres. Le peu d'artillerie que l'ennemi avait sauvé du centre et de la gauche fut abandonné dans cette retraite, exécutée par des chemins horribles que la pluie de la veille et le dégel rendaient impraticables.

» La position de l'ennemi était cruelle; je l'avais gagné sur la route de Wischau, qu'il ne pouvait d'ailleurs pas suivre, parce qu'elle était déjà ravagée et que les débris de sa gauche n'auraient plus été en état de l'atteindre. Il fut donc forcé de prendre le chemin de la Hongrie; mais Davoust, dont une division arrivait à Nicolsbourg, pouvait, par une marche de flanc, le dévancer à Goeding, tandis que nous le pressions vivement en queue. L'armée alliée, affaiblie de 25 mille hommes, tués, blessés ou prisonniers, et de 180 pièces de canon, outre une quantité de fuyards isolés, se trouvait dans le plus grand désordre. L'empereur d'Autriche ne voulut pas confier le sort de la monarchie à une dernière échauffourée qui perdrait tout. Il m'envoya le prince Jean de Lichtenstein pour me demander une entrevue; elle eut lieu le lendemain dans un bivouac, sur le bord d'un fossé.»

La paix fut bientôt conclue. Napoléon y était disposé: il aurait pu se trouver plus tard dans de grands embarras par l'arrivée du prince Charles sur le Danube; l'archiduc Ferdinand sortait de la Bohême reprenant l'offensive, et la Prusse menaçait de déboucher en Franconie avec 100 mille hommes. Les Russes abandonnèrent de suite les états autrichiens.

Nous passerons sous silence tout ce qui a rapport aux négociations, et les réflexions lumineuses de l'auteur sur la conduite et l'issue de cette bataille. Nous ferons remarquer seulement qu'elle fut une des trois batailles tactiques les plus importantes données par Napoléon (1). Nous nous dispenserons également

(1) Les deux autres batailles tactiques indiquées ici sont celles de Rivoli et de Dresde.

de parler de l'expédition qui eut lieu ensuite dans le royaume de Naples, d'où le roi Ferdinand dut se retirer en Sicile, et des opérations militaires que cette conquête exigea; de la malheureuse bataille navale de Trafalgar, qui réduisit notre marine à l'inaction jusqu'à la paix.

Le système politique de Napoléon tendait constamment à élever sa puissance continentale à l'effet de lutter avec avantage contre l'Angleterre dont la puissance maritime s'accroissait outre mesure. Déjà l'Italie lui était entièrement soumise, l'Espagne était dans ses intérêts, il était maître de la Hollande; la bataille d'Austerlitz avait assuré sa prépondérance en Allemagne. Mais, pour tirer un parti avantageux de l'état des choses, il fallait détruire l'ancienne confédération germanique qui, d'ailleurs, avait alors fort peu de consistance, et la reconstituer sur de nouvelles bases rattachées à son système: c'est ce qu'il fit en créant la confédération du Rhin dont il voulut être le protecteur. C'était un coup d'état qui devait naturellement mécontenter la Prusse, et donner beau jeu à l'Angleterre pour souffler de nouveau le feu de la guerre sur le continent; la Russie se considérait toujours comme en guerre avec la France, mais l'Autriche abattue ne pouvait être d'aucun secours à une nouvelle coalition. Toutefois le sort du Hanovre resta quelque temps indécis; la Prusse, toujours en négociation secrète avec l'Angleterre, avait fait d'abord des difficultés pour l'accepter de la part de la France: cependant elle avait fini par s'y décider; mais Napoléon, sans égard pour la cession qu'il venait d'en faire à la Prusse, et sans la consulter, avait consenti à restituer cette province à l'Angleterre dans des négociations qui s'ouvrirent à cette époque avec cette puissance, négociations qui, d'ailleurs, n'eurent aucune suite. Lorsque cette proposition fut connue à Berlin, tous les esprits se soulevèrent contre Napoléon; les Prussiens indignés voulaient tous la guerre; les cris *aux armes* retentirent depuis Postdam jusquà Kœnisberg: la guerre est décidée sans même attendre la coopération de la Russie.

Campagne de 1806.

Le roi de Prusse fit remettre à Napoléon un ultimatum extraordinaire pour le sommer d'évacuer l'Allemagne sur-le-champ. » En m'attaquant à l'époque où j'étais aux prises avec les Russes » et les Autrichiens, dit le narrateur, les Prussiens pouvaient me » faire beaucoup de mal ; mais il était si extraordinaire qu'ils » vinssent seuls et hors de saison nous déclarer la guerre, que je » fus un moment sans y ajouter foi. » L'armée russe deviendrait pour le roi de Prusse un auxiliaire inévitable, mais les Français pouvaient être à Berlin avant elle. L'armée française, forte de 180 mille hommes, se trouva rassemblée de Bamberg à Cobourg, le 6 octobre. Les Prussiens s'étaient avancés en Saxe ; ils étaient établis, la gauche appuyée à la Saale, vers Blankenhagen, en s'étendant par la droite jusqu'à Eisenach. Le duc de Brunswick commandait l'armée. Son projet était de tomber sur la ligne du Mein, où il supposait que les Français resteraient sur la défensive. Il fut bien détrompé à la nouvelle de leurs premiers mouvemens sur Cobourg, ce qui le détermina à concentrer son armée près de Weimar. Par ce mouvement, il découvrait le chemin qui conduisait Napoléon à son but. « Je combinai mon plan, » dit l'empereur, de façon à couper leur armée du cœur de la » monarchie prussienne, de tourner les ennemis par leur gauche, » et de m'établir entre eux et l'Elbe. A la vérité, en agissant ainsi » sur leurs communications, c'était exposer un peu les miennes; » mais on pouvait le faire sans danger, puisque nous avions la » supériorité du nombre, et qu'à bien prendre, en me rabattant » aussitôt de Géro à l'ouest, je couvris les chemins de Hof, » de Nordhalben et de Cobourg, qui, en cas de revers, me » ramèneraient en Franconie. »

Dès les premiers mouvemens, les Français avaient réussi à déborder la gauche de l'ennemi en le prévenant le 12 à Géro. Le 13, l'armée fit une grande conversion, pivotant sur sa gauche, pour couper la retraite des Prussiens sur Leipzig. Davoust, Bernadotte et Murat, avec sa cavalerie légère seulement, se portèrent sur Nauembourg, où ils s'emparèrent de magasins considé-

rables; Soult était en marche de Géro sur Iéna; Augereau à Kahla, une division bavaroise flanquait la droite à Plauen.

L'ennemi ne se douta de ces manœuvres qu'après leur réussite. Dans la soirée du 13, le roi et le duc de Brunswick se portèrent vers Sulza, dans le but de regagner l'Elbe avant les Français. Le prince de Hohenlohe, chargé de couvrir cette marche, demeura sur la hauteur d'Iéna; il était soutenu par le corps de Ruchel, qui revint à Weimar. Déjà maître des communications de l'ennemi, l'empereur, certain de remporter la victoire, résolut de lui livrer bataille. Il ignorait que l'armée prussienne se fût divisée. Lannes se plaça sur la montagne de Langrofenberg, en face de l'ennemi qui était campé sur trois lignes; la garde monta sur le plateau de Closwitz; Soult arriva pendant la nuit et se plaça à la droite; Augereau se porta à la gauche; Ney bivouaqua à Roda. L'ordre fut donné à Bernadotte de marcher à Dornberg; à Davoust de se rabattre de Nauembourg par la gauche de la Saale sur Apolda. Murat revint avec sa cavalerie légère à Iéna. « Ces » dispositions étaient bonnes, dit Napoléon, dans les suppositions » que je faisais; si j'avais prévu que le roi de Prusse voulût per- » cer sur Nauembourg, et que Bernadotte y fût déjà arrivé, je » n'aurais pas exposé Davoust seul à soutenir le choc du gros de » l'ennemi, et envoyé Bernadotte se promener à Dornbourg, » où il était également inutile et pour moi et pour Davoust. »

Bataille d'Iéna.

Le 14, au point du jour le combat s'engagea. La nuit avait été froide, un brouillard épais obscurcissait l'horizon. Le prince de Hohenlohe leva son camp de Capellendorf, et s'avança sur Vierzehnheiligen. Napoléon attendait l'arrivée de trois corps et de sa cavalerie pour porter un coup décisif; mais Ney, par un déplorable excès de zèle, mécontent d'être en réserve derrière Augereau, s'en fut attaquer seul avec trois mille hommes d'élite, toute la ligne prussienne de Vierzehnheiligen; il souffrit pendant une heure tout le feu de l'ennemi et il fallut le faire soutenir par Lannes. « Cette attaque prématurée, » poursuit-il, devait me contrarier d'autant plus que je sup-

» posais toujours l'armée entière du roi sur ce point. Cependant les colonnes de Soult et d'Augereau ayant enfin débouché, ainsi que le gros du corps de Ney, je fis donner le coup de collier; le duc de Dalmatie se précipita sur la gauche de Hohenlohe, Ney et Lannes au centre vers Vierzehnheiligen, Augereau sur Iserstedt. »

La victoire ne fut pas un instant douteuse; toute la ligne des Prussiens plia et fut mise dans une déroute complète. Ruchel avec la réserve, arriva hors d'haleine; il fut battu également, et lui-même grièvement blessé. Weimar fut occupé par les troupes françaises, le soir même de la bataille, à six lieues du point où elle avait commencé.

Bataille d'Auerstedt.

La bataille d'Auerstedt eut lieu le même jour. L'armée du roi se dirigeant sur Freybourg ne s'attendait pas à rencontrer un corps d'armée nombreux au défilé de Kosen. Davoust avait envoyé dans la nuit la division Gudin pour s'emparer du défilé. La division Schenettau donna dès le matin dans cette division. Le retard causé dans les mouvemens de l'ennemi, par le brouillard qui favorisait les combinaisons de Napoléon à Iéna, donnait aux colonnes de Davoust le temps de venir au secours de Gudin, dont les troupes résistaient aux efforts de la cavalerie de Blucher. L'infanterie française formée successivement en carrés par bataillons en échiquier, fit une contenance héroïque, et repoussa plusieurs charges consécutives; cette cavalerie se retira en désordre. La division Friant, qui s'établit à la droite, acheva d'assurer le succès sur ce point. Le duc de Brunswick résolut une attaque générale contre notre gauche; Gudin tint ferme contre ce nouvel effort, malgré la grande disproportion du nombre. L'attaque se fit mollement quoiqu'avec courage, plusieurs bataillons plièrent; le duc de Brunswick, en voulant les ramener, fut blessé à mort, Schmettau eut le même sort. Cependant Gudin allait succomber quand la division Morand parut sur le plateau et se dirigea à la gauche. Ce renfort décida du succès de la journée. Toutes les

attaques des Prussiens furent repoussées. Friant pénétrait jusqu'à Tachewitz, débordant la gauche de la ligne ennemie. A peine Morand fut-il dégagé de l'attaque de cavalerie, qu'il se précipita sur Behausen dont il s'empara. Davoust jugea que le moment était venu de frapper le coup décisif. Les hauteurs d'Eckarsberg dominaient la gauche de l'ennemi, et se trouvaient sur sa ligne de retraite par Freybourg. Les divisions Gudin et Friand eurent ordre de s'en emparer. Rien ne put résister à l'impétuosité de leur choc; les réserves prussiennes ne purent arrêter cette attaque et se retirèrent en désordre par le ravin profond d'Auerstedt. Si Bernadotte eût voulu agir de concert avec Davoust dans cette journée, la ruine de l'armée prussienne eût été complète; l'auteur fait connaître les motifs qui le déterminèrent. Toutefois son apparition sur les hauteurs d'Apolda, à l'entrée de la nuit, acheva de porter le désespoir dans les troupes prussiennes qui se débandèrent de tous côtés.

Les suites de cette double bataille ne furent pas moins fatales aux Prussiens que la bataille même. L'armée du roi, prenant en désordre le chemin de Weymar, donna sur les fuyards de Hohenlohe, et la confusion fut alors à son comble. Les corps se foulaient, se croisaient; s'entassaient, se dispersaient; les uns prirent la route d'Erffurth, d'autres celle de Collédo, le gros gagna Sommerda, mais dans une confusion horrible.

« Une seule journée, dit Napoléon, venait de décider du sort » de la monarchie prussienne; nous avions déjà entre les mains » 60 drapeaux, 200 pièces de canon de campagne, 25,000 pri- » sonniers. Cependant, pour ne pas donner à l'ennemi le temps » de se reconnaître et de réorganiser ses forces, il ne fallait pas le » laisser respirer un moment, et je pris mes mesures à cet » effet. »

Les corps d'armée, marchant dans différentes directions, se mirent à la poursuite des débris de l'armée prussienne qui se retiraient par des routes divergentes. Blucher fut atteint et fait prisonnier, près de Lubeck, avec 10,000 hommes; le prince de Hohenlohe mit bas les armes, avec 17 bataillons et 19 escadrons, à Preuslow. Toutes les places jusqu'à l'Oder se rendirent sans

coup férir. Les troupes françaises marchant aussi vite que la nouvelle du désastre d'Iéna, la terreur glaçait tous les esprits; on n'avait pas le temps de se reconnaître. Enfin, en sept semaines, la Prusse, naguère si menaçante, fut conquise et ses armées détruites.

Campagne de 1807, en Pologne.

L'armée française marcha aussitôt sur la Pologne, et se dirigea entre Varsovie et Thorn. Napoléon s'établit à Posen, d'où il organisa un système d'administration pour subvenir aux besoins de l'armée pendant une nouvelle campagne, et assurer l'arrivée des réserves. Il voulait d'abord éviter une campagne d'hiver, les circonstances le déterminèrent à l'entreprendre pour ne pas laisser le temps à l'ennemi de rassembler toutes ses forces (1), et pour profiter des secours de la Pologne qui lui tendait les bras. L'armée russe, d'abord sous les ordres du vieux maréchal Kamenski, passa peu après sous le commandement de Beningsen; à l'approche de l'armée française elle se retira des bords de la Vistule et vint se cantonner entre l'Ukra, le Bug et la Narew.

Pour n'être pas resserré sur la Vistule, Napoléon, sentant la nécessité d'étendre sa sphère en avant de ce fleuve, prit de suite l'offensive; les Français avancèrent jusqu'à Pultusck, où il y eut un engagement dans lequel les Russes eurent l'avantage; cependant l'ennemi se retira par Ostrolenka jusqu'à Lomza. Le centre de l'armée française aux ordres de Soult, qui avait ordre de se diriger sur le flanc droit des Russes, fut retardé par les mauvais chemins et un temps déplorable; les terrains étaient tellement trempés par les pluies, que l'empereur résolut de faire cantonner son armée et attendre une saison plus favorable. Il profita de ce moment de repos pour établir une bonne base d'opération sur la Vistule, en rétablissant le camp de Praga; il fit mettre en état la place de Thorn, et établir plusieurs têtes de

(1) Les Russes n'avaient que 40 mille hommes sur le Bug; une seconde armée venait à leur secours à marches forcées.

pont. Des corps de réserve se formèrent en arrière pour assurer les communications, recevoir et organiser les renforts, et observer les places de Dantzick et de Colberg.

Les armées principales tardèrent peu à se remettre en campagne. La gauche de l'armée française s'était avancée jusqu'à Helbing, afin de fermer à l'ennemi l'accès de Dantzick; Ney, par un excès d'activité, avait poussé jusqu'à Heilsberg. Beningsen ayant réorganisé son armée, et au moment d'être renforcé par deux divisions du corps de réserve, s'ébranla au milieu de janvier et marcha par sa droite pour se jeter sur le corps de Ney. « Bien qu'il engageât ainsi son armée dans une fausse direction » stratégique, dit Napoléon, il est constant que grâce à la trouée » faite par le départ de Ney, l'entreprise aurait pu nous devenir » fatale si elle eût été exécutée plus habilement et plus vigoureu» sement. »

Il serait trop long de décrire les manœuvres qui dûrent s'effectuer pour s'opposer au mouvement offensif de l'ennemi. Nous ferons seulement remarquer que Napoléon, d'après la position des troupes après le mouvement de la retraite de Ney, avait conçu le projet de tourner la gauche de l'ennemi, et de lui faire éprouver le sort des Prussiens à Iéna; une dépêche interceptée découvrit à Beningsen le danger qui le menaçait; il se hâta de regagner à marches forcées ses communications. Napoléon ne put atteindre l'armée russe qu'à Eylau.

L'armée marchait depuis huit jours sans magasins au milieu des glaces et des neiges; les troupes de Soult avaient emporté Eylau de nuit, à la baïonnette, et le pillage s'en était suivi. La moitié des régimens s'était dispersée dans les maisons.

Bataille d'Eylau.

L'armée russe était forte de 80,000 hommes; à l'exception de l'artillerie, l'armée française était de même force. Les Russes étaient mieux en mesure que les Français, puisque Davoust ne pouvait être en ligne avant le milieu du jour, qu'il était fort douteux que Ney pût arriver à temps, et que Bernadotte était à deux marches de l'armée, par suite de l'ordre intercepté.

Les Russes, décidés à livrer bataille, sentirent tout l'intérêt de la possession d'Eylau, et y dirigèrent leurs premières attaques. Le corps de Soult, qui couvrait cette ville, souffrit beaucoup. Il neigeait à gros flocons : on ne se voyait pas à deux pas. Augereau, qui formait le centre, déboucha pour attaquer celui de l'ennemi. Il donna sans s'en douter entre la réserve de cavalerie des Russes et celle de leur infanterie; on n'eut pas le temps de former les carrés : les troupes d'Augereau, assaillies de toutes parts, battues par 40 pièces de canon, furent à moitié mitraillées ou sabrées. Les réserves de cavalerie chargèrent celles de l'ennemi; elles parvinrent derrière les deux premières lignes de l'infanterie russe; mais la résistance qu'éprouva cette cavalerie, la força de revenir sous le feu de l'ennemi; elle fit de grandes pertes. Les affaires menaçaient de prendre une mauvaise tournure quand, à une heure, Davoust débouche sur la gauche de l'ennemi en chassant devant lui quelques brigades qui lui étaient opposées.

Le général Beningsen, voyant son flanc gauche débordé, le renforce de plusieurs divisions, sans succès; rassuré sur son centre, il y porte successivemment tout ce dont il peut disposer. Davoust est forcé de s'arrêter; la division prussienne, d'abord opposée à Ney, accourant par derrière les lignes russes, déborde son flanc droit, et le contraint de se retirer sur les hauteurs d'Anklapen, où heureusement il se maintint. Ney apprit par hasard que la bataille se livrait; il se rabattit sur Schmoditten, mais il n'arriva qu'à l'entrée de la nuit. Toutefois, son arrivée en arrière du flanc droit des Russes n'en fut pas moins une circonstance décisive, puisqu'elle les détermina à partir dans la nuit.

La perte des deux armées fut énorme, et cependant cette bataille n'eut rien de décisif. Beningsen se retira sur Kœnigsberg et se couvrit du Pregel; Murat le suivit le lendemain jusqu'à deux lieues de cette ville. « La retraite de Beningsen sur Kœ» nigsberg, poursuit le narrateur, m'offrait l'occasion de frap» per un coup terrible sur l'armée russe, qui se rejetait avec » tant d'imprudence dans un cul-de-sac sans autre issue que la » mer et le Strand. Si Bernadotte et Lefebvre eussent été sous » ma main, j'aurais pu marcher sur Tapiau et placer l'ennemi

» dans une situation affreuse; mais le reste de mon armée, à
» l'exception du corps de Ney, avait tant souffert, que je crus
» plus prudent de lui accorder du repos, et d'attendre que
» Dantzick fût rendu avant que de reprendre l'offensive. » Les deux armées rentrèrent en cantonnemens : les Russes s'appuyèrent sur le Pregel; les Français appuyèrent leur gauche à la Passarge, le centre était couvert par l'Alle et la droite par l'Omnieff.

Après la campagne d'Eylau, Napoléon établit son quartier-général au château de Finkehstein. Là s'ouvrirent de nouvelles négociations pour la paix générale; les prétentions exagérées de l'Angleterre les firent échouer. Pendant le repos de la grande armée. les troupes françaises envahirent la Poméranie. Les places de la Silésie étaient attaquées et soumises; celles de Colberg et de Grandentz furent bloquées; Dantzick fut assiégée. Cette dernière, l'une des plus importantes du Nord, avait une forte garnison commandée par le général Kalkreuth et le célèbre Bousmard. Elle soutint cinquante-un jours de tranchée ouverte, et se rendit le 24 mai.

L'armée russe avait reçu quelques renforts, et une armée de réserve était en marche pour la rejoindre; mais, sans l'attendre et croyant enlever le corps de Ney qui était un peu avancé, Beningsen se met en marche le 4 juin à cet effet. La lenteur de ses mouvemens permit à Ney de se retirer. L'armée française se mit elle-même en mouvement, et, opérant par sa gauche, elle menaça les communications de l'ennemi qui se mit en retraite. Alors l'armée française avait été renforcée et comptait 160,000 hommes, tandis que les Russes et les Prussiens réunis ne pouvaient lui opposer dans le moment que 120,000 hommes. Nous allons laisser parler Napoléon; il nous fera connaître son plan pour cette campagne de quelques jours, qui amena la paix continentale.

« Le camp retranché de Heilsberg et la réunion de tous les
» magasins ennemis à Kœnigsberg présentaient deux manœuvres
» principales à mon choix : la première et la plus habile eût
» été d'exécuter un mouvement général, la droite en avant, pour

» établir ma ligne entre Bischoffstein et Heilsberg; la droite » vers Barteinstein, la gauche vers Guttstadt. C'eût été absolument le même mouvement que celui d'Iéna et de Naumbourg » contre les Prussiens, avec plus de chances encore, puisque » l'armée russe, battue sur sa gauche, refoulée sur la basse Passarge et sur le Frish-Haff, eût été jetée à la mer. Kœnigsberg lui assurait sans doute un refuge; mais cette place, acculée elle-même à la Baltique du côté de l'ouest, et au Curishoff du côté du nord, n'eût offert aucune issue à cette armée » battue; car je l'aurais prévenue à Velhlau aussitôt qu'elle eût » voulu se mettre en retraite. Le second parti à prendre était » de m'avancer droit sur le camp retranché d'Heilsberg, tandis » que 50,000 hommes manœuvreraient par ma gauche sur Eylau » pour menacer la ligne d'opérations des alliés, les forcer d'abandonner leurs redoutes sans combat, et les presser vivement » dans la retraite pour les entamer fortement au passage du Pregel et du Niemen. Ce dernier parti était moins avantageux; » il était même contraire aux règles de la stratégie, qui ne » veulent pas qu'on compromette un corps considérable, en le » faisant filer entre l'ennemi et la mer. Je le préférai, parce que » ma gauche se trouvait déjà dans cette direction, et que, pour » manœuvrer par ma droite, il m'eût fallu décrire un cercle » assez long autour de l'armée russe, découvrir les routes qui » me servaient de communication avec Thorn et Varsovie, et » me jeter dans le pays fourré de la rive droite de l'Alle. Cependant, je dois l'avouer, j'eusse agi plus militairement en adoptant celui-ci et opérant sur Bishoffstein. Un des motifs qui contribua le plus à me déterminer à prendre l'autre, c'est que » j'avais déjà remarqué, à l'époque de la bataille d'Eylau, que » Beningsen montrait des inquiétudes pusillanimes pour Kœnigsberg; or, comme ce n'était pas un point militaire, je pensai » qu'il y avait des motifs particuliers. . . . . J'oubliai » donc les principes stratégiques pour ces raisons accessoires, » et je me décidai à m'avancer par la rive gauche de l'Alle sur » Heilsberg. »

Bataille de Friedland.

Ce plan réussit complètement. L'armée française se porta sur Landsberg et Preuss-Eylau; un corps fut laissé en observation devant le camp d'Heilsberg. Davoust et Murat se dirigeaient sur Kœnigsberg. L'ennemi se hâta d'évacuer Heilsberg, et se retira sur Welau. Il arrête son mouvement de retraite à Friedland, et veut reprendre l'offensive, espérant battre l'armée française en détail. Le 14, l'armée russe passe l'Alle et s'étend dans la plaine à la rive gauche. Les corps de l'armée française arrivèrent successivement; l'ennemi ayant employé cinq à six heures à se déployer, donna le temps aux troupes françaises de se former. Celles-ci attaquèrent à cinq heures du soir : l'effort principal eut lieu sur Friedland pour s'emparer des ponts. Après plusieurs attaques, dans lesquelles une grande valeur a été déployée des deux parts, l'ennemi est culbuté, il repasse en désordre à la droite de l'Alle et brûle les ponts. La droite de l'armée russe, coupée du corps principal, voulut forcer le passage à Friedland; une seconde boucherie eut lieu dans les rues; les ponts n'existant plus, les Russes pressés vivement se jetèrent à la nage pour regagner Beningsen. L'armée russe, affaiblie par une perte de 20,000 hommes, ne songea qu'à regagner ses frontières, et prit le chemin de Tilsitt. Le 16, Soult entra à Kœnigsberg, où il trouva des magasins considérables.

L'empereur Alexandre, arrivé de Memer à son armée, proposa la paix. Tout le monde sait que l'entrevue des deux empereurs eut lieu sur un radeau au milieu du Niémen. Ils furent bientôt d'accord sur les points principaux.

La conclusion de ce traité, qui établissait la politique européenne sur de nouvelles bases, occasiona de grands changemens dans la force réciproque des états. Le vaste système de Napoléon tendait à se consolider, et les événemens semblaient se soumettre à ses vues, quand un obstacle inattendu vint en quelque sorte annoncer au monde qu'il ne serait pas toujours invincible. La Prusse s'était montrée si menaçante, après la campagne d'Austerlitz, que le cabinet de Madrid, ayant mal jugé

l'état des choses, crut le moment arrivé de céder aux sollicitations de l'Angleterre et de dévoiler le projet qu'il avait formé contre Napoléon, en publiant un manifeste évidemment dirigé contre lui, pour appeler les Espagnols aux armes. La nouvelle de cette levée de boucliers arriva, dit-on, à l'empereur le jour même de la bataille d'Iéna, et le mit en défiance contre la dynastie qui régnait en Espagne. Les discordes de la famille royale lui fournirent bientôt l'occasion de satisfaire son ressentiment. Il n'entre pas dans notre sujet de développer ces grands événemens, nous renvoyons à l'ouvrage, qui en donne une description intéressante; l'auteur explique, à cet égard, quelques circonstances qui n'étaient pas bien connues. La lutte sanglante qui résulta des événemens de Bayonne ayant un caractère particulier qui la distingue de la grande guerre, nous n'en ferons point mention, quoiqu'elle soit décrite dans l'ouvrage avec une grande précision, et qu'elle fournisse plus d'une grande leçon. Nous passerons immédiatement à la campagne de 1809 en Autriche.

Il serait trop long de suivre l'auteur dans toutes les considérations politiques qui ont amené cette nouvelle guerre. L'Autriche humiliée par le traité de Presbourg, conservait encore assez de forces pour tenter de reconquérir ses provinces envahies, lors que des circonstances favorables se présenteraient. La guerre d'Espagne qui retenait Napoléon dans la Péninsule avec une grande partie de ses troupes, semblait offrir cette occasion tant désirée. Voulant réunir tous ses efforts pour assurer son triomphe dans cette nouvelle lutte, elle employa tous les moyens pour rendre cette guerre nationale; la levée des landwehrs et les manœuvres autorisées des associations secrètes, annonçaient l'intention de soulever les peuples contre leurs conquérans. Ces peuples, foulés par une longue occupation militaire, des impôts extraordinaires et par la perte de leur commerce, étaient faciles à entraîner. D'un autre côté la Prusse, indignée de l'état d'abaissement où elle avait été réduite, n'attendait elle-même qu'une occasion favorable pour se soulever.

Campagnes de 1809.

Cependant Napoléon n'avait point perdu de vue cette situation compliquée où sa politique et ses conquêtes l'avaient placé, il avait conservé une armée en Allemagne, qui, au moyen des contingens de ses alliés fut bientôt en état de répondre aux armemens de l'Autriche ; cette puissance donna le signal de la guerre dans les premiers jours d'avril, par le soulèvement du Tyrol; en même temps le prince Charles passa l'Inn en cinq colonnes, marchant sur Munich et Ratisbonne, où il doit réunir près de 180,000 combattans. Indépendamment d'autres troupes qui se dirigent sur l'Italie et sur d'autres points, des levées auxiliaires devaient être bientôt disponibles. Les Autrichiens avaient environ 300,000 hommes de troupes régulières, 100,000 Landwehrs et 700 pièces de canon. L'armée française avait en tout 318 mille hommes et 560 pièces de canon, mais toutes ces forces étaient dispersées.

Le prince Berthier fut chargé de rassembler les troupes à Ratisbonne, si la guerre n'était pas commencée, ou entre Donawerth et Ausbourg, si les Autrichiens avaient pris l'initiative. Sans avoir égard à cette circonstance, il prescrivit à Davoust d'occuper Ratisbonne et à Lefebvre de se porter sur Landshut, où l'ennemi était déjà parvenu. Sans la précaution que prit Napoléon de faire établir une ligne télégraphique en Allemagne, qui lui apprit le passage de l'Inn, au bout de 40 heures, il eût trouvé probablement son armée entièrement défaite. Il partit de Paris à l'instant où il reçut la nouvelle du commencement des hostilités; lorsque Napoléon arriva, Berthier avait mis l'armée à deux doigts de sa perte; heureusement les Autrichiens employèrent six jours à faire les vingt lieues de Braunau à Landshut, ce qui donna le temps à l'empereur de se reconnaître.

L'ordre parvint à Davoust de se rapprocher de l'armée que Napoléon concentrait sur l'Abens. Ses têtes de colonnes joignaient les troupes envoyées d'Abensberg au-devant de lui, lorsque les troupes du prince Charles l'atteignirent; il était alors hors de danger. Ce corps d'armée se trouva d'autant mieux

en état de résister aux attaques de l'ennemi, que les Autrichiens avaient fait des dispositions comme s'il fût resté à Ratisbonne. En sorte que le gros de leurs forces resta dans l'inaction à la droite, tandis que les troupes de la gauche, dispersées, furent accablées par l'armée de Napoléon : elles furent battues dans plusieurs combats et forcées à la retraite, qu'elles continuèrent jusqu'à l'Inn. Napoléon se retourna ensuite contre le centre de l'archiduc : la bataille d'Eckmuhl qui s'ensuivit, et le combat de Ratisbonne, déterminèrent la retraite de l'armée autrichienne au-delà du Danube.

« Jamais, dit Napoléon, je n'avais remporté de succès plus » brillans, plus décisifs, et je puis dire, mieux mérités. Le com- » bat de Thaun, livré au centre de l'archiduc; la bataille d'A- » bensberg, qui isola la gauche; l'affaire de Landhut, qui acheva » de la mettre hors de combat; la bataille d'Eckmuhl livrée de » nouveau contre son centre, et enfin le combat de Ratisbonne, » qui acheva de rompre son armée, forment une série d'événe- » mens, dont l'histoire n'offre point d'exemple. J'étais le 12 avril » à Paris : dix jours après j'avais gagné deux batailles et décidé la » campagne au cœur de l'Allemagne. »

Napoléon répond, au reproche qu'on lui a fait de n'avoir pas suivi l'armée délabrée de l'archiduc Charles, au lieu de se porter sur Vienne par la rive droite du Danube. « J'en fus empêché, » dit-il, par plusieurs raisons : la première, c'est que la chaîne » boisée des montagnes de Bohmervald offrait des positions dé- » fensives très-avantageuses; la seconde, c'est que l'archiduc » m'avait écrit une lettre qui laissait entrevoir le désir de traiter. » En poursuivant Hiller, je pouvais achever sa ruine, et dicter » cette paix dans Vienne, de manière à la rendre plus avanta- » geuse. En allant, au contraire, heurter contre les montagnes » de Bohême, Hiller, réuni à l'archiduc Jean et à Chasteler, » qui venaient de triompher en Italie et en Tyrol, pouvait amè- » ner 80 mille hommes frais sur le Danube, à l'instant où l'ar- » chiduc Charles, remis de son étonnement, et renforcé du » landwehr de Bohême, me chargerait de front. »

Pendant que l'armée française obtenait des succès de Ratis-

bonne et s'avançait sur Vienne, le prince Eugène, qui commandait en Italie, n'ayant point de forces suffisantes à opposer à l'archiduc Jean, fut repoussé jusqu'à l'Adige. Mais les revers de l'armée autrichienne en Allemagne, arrêtèrent bientôt l'archiduc, et le forcèrent de se rapprocher de la capitale menacée.

L'armée de Napoléon ne rencontra d'autre obstacle dans sa marche sur Vienne, qu'au passage de la Trame. Hiller résolut de défendre la position formidable d'Ebesberg. Un combat sanglant eut lieu dans la ville, après quoi les Autrichiens se retirèrent. Les Français s'emparèrent de la capitale de l'Autriche, sans éprouver une grande résistance ; mais l'archiduc Maximilien brûla le grand pont du Danube en se retirant. L'auteur discute ici la question de savoir quel était le parti à prendre le plus avantageux dans la position où se trouvaient les deux armées, séparées par un grand fleuve, et le point le plus favorable pour effectuer un passage du Danube, en présence du prince Charles, qui concentrait ses forces à la rive droite, et réunissait tous ses renforts. Un examen attentif des localités, détermina le choix de ce point en face d'Ebersdorf et par l'île de Lobau.

On parvint, non sans peine, à établir des ponts jusqu'à la rive gauche, par la difficulté de rassembler les bateaux et agrès nécessaires, pour une si grande étendue. Napoléon, désirant aborder l'ennemi avant qu'il eût réuni tous ses moyens, pressait la construction de ces ponts, et faisait filer ses troupes à la rive gauche à mesure de leur arrivée. Le passage du Danube devenait alors une opération d'autant plus délicate que dans cette saison, la fonte des neiges dans les Alpes germaniques et tyroliennes, gonfle les eaux de ce fleuve avec une rapidité effrayante : le passage était fréquemment interrompu par la réparation des ponts dérangés à chaque instant par les crues.

Bataille d'Essling.

L'archiduc Charles apercevait tous les mouvemens des troupes françaises du sommet du Bisamberg, où il était établi ; voyant les corps d'armée en marche à la rive droite du Danube, se dirigeant sur Ebersdorf, résolut de prévenir leur réunion, en

s'emparant du débouché des ponts de Lobau. Dans la nuit du 20 au 21 mai, les Français firent passer à la rive gauche le corps de Masséna, pour occuper à droite et à gauche du pont, les villages d'Asperne et Essling. Bessières, avec de la cavalerie, se plaça au centre, formant la réserve. L'archiduc fit attaquer les deux villages, le 21, avec des forces considérables. La résistance héroïque des troupes de Masséna, permit d'attendre des renforts : les villages furent pris et repris plusieurs fois, et restèrent en partie au pouvoir des Français. Dans la nuit du 21 au 22, les corps d'armée de Lannes et d'Oudinot passèrent les ponts; l'armée se trouva alors de 55 mille hommes, force encore de beaucoup inférieure aux Autrichiens; ceux-ci avaient 90 mille hommes. Le prince Charles fit attaquer de nouveau Aspern et Essling avant le jour. Une lutte encore plus acharnée que la veille, s'engage à l'attaque et à la défense de ces villages. Napoléon, apprenant que les troupes de Davoust commencent à défiler sur les ponts, reprend l'offensive en attaquant le centre de l'ennemi. Déjà il obtient des avantages marquans lorsqu'il apprend que le grand pont du Danube est rompu par des boulets que l'ennemi y a dirigés en les abandonnant au courant du fleuve : quatre divisions du corps de Davoust étaient encore à la rive droite. Ne pouvant plus disposer de ses réserves, Napoléon, au moment de remporter la victoire, est obligé d'ordonner la retraite. Ce mouvement ranime le courage de l'ennemi, qui renouvelle ses attaques avec fureur. Les Français restèrent cependant maîtres des villages, mais ils eurent à déplorer une grande perte; vers la fin de la journée, le maréchal Lannes fut mortellement blessé par un boulet. Le combat finit vers quatre heures; les troupes se sont battues, pendant trente heures, presque continuellement. Les deux partis, après la bataille, sont restés maîtres du terrain qu'ils occupaient avant; mais dans la nuit, les troupes françaises repassèrent dans l'île de Lobau en conservant le pont de Pontone, avec une tête à la rive gauche. Les Autrichiens n'inquiétèrent plus les Français dans leurs positions, les laissèrent paisiblement réparer leurs ponts, et se consolider dans l'île de Lobau et à la tête du pont de Pontone.

L'armée d'Italie, que nous avons laissée sur l'Adige, suivit l'armée autrichienne dans sa retraite. L'archiduc Jean crut pouvoir s'arrêter sur la Piave, et se défendre derrière cette rivière. Eugène tente le passage avec deux avant-gardes qui se trouvent un instant séparées du gros des troupes, par une crue subite. L'ennemi laisse passer le moment favorable pour une attaque générale; nos troupes ont le temps de déboucher, le culbutent partout, et le forcent à la retraite. L'archiduc se replie sur Conégliano, et regagne en toute hâte les Alpes Noriques par la vallée de Fella : il continua sa retraite par la route de Kormond. L'armée française, traversant la montagne de Sommering, opéra sa jonction avec les troupes de Davoust.

Nous ne parlerons pas des mouvemens insurrectionnels qui eurent lieu en Allemagne au commencement de cette campagne; ceux du Tyrol furent plus importans. Le maréchal Lefebvre, avec les Bavarois, eut à reconquérir cette province sur les révoltés, commandés par Chasteler, qui se défendaient de position en position. L'archiduc Ferdinand fit une excursion en Pologne, à la tête d'un corps de 36 mille hommes. Poniatowski n'était pas assez fort pour arrêter sa marche; mais l'approche d'un corps russe de 30 mille hommes, le força de se retirer. La nouvelle des succès de Napoléon à Ratisbonne, fit à peu près tout rentrer dans l'ordre.

La bataille d'Essling, dont on exagérait la perte, avait réveillé les espérances des ennemis de Napoléon. On annonçait sa retraite, on en donnait les détails. Des partis envahissent la Saxe; on excite les peuples à la révolte. L'Angleterre prépare une expédition formidable qui menace le Nord; une autre expédition menace le Midi de l'Italie : le moindre revers peut mettre dans le plus grand embarras les armées françaises répandues du Nord au Midi de l'Europe; telle est la position de Napoléon pendant que l'on s'occupe de la reconstruction des ponts sur le Danube. Dans cet invervalle il prend des mesures pour assurer le succès des opérations qu'il veut entreprendre. Le vice-roi d'Italie descendait des montagnes de Styrie sur Neustadt. Laissant aux Tyroliens des succès momentanés, Lefebvre et Wrède se dirigeaient

d'Inspruck sur Kenty ; Bernadotte s'échelonnait sur le Danube de manière à joindre l'armée en 48 heures. Les divisions de Davoust s'échelonnaient sur Presbourg, afin de s'opposer aux préparatifs que l'ennemi faisait pour y établir un passage sur le Mein; Junot assemblait un corps d'armée de plusieurs contingens et de régimens provisoires, afin de couvrir la Saxe et la Westphalie. Marmont abandonnait la Dalmatie pour se rapprocher du Danube. Son passage en Styrie ne fut pas sans utilité pour s'opposer aux entreprises de Giulay et de Chasteler qui parcouraient ces provinces. Heureusement que l'Angleterre et la Prusse ne surent point troubler l'exécution de ces mesures autrement que par des menées sourdes et des démarches partielles sans conséquence.

Cependant l'archiduc Jean cherchait, en se rapprochant du Danube, à se renforcer de l'insurrection hongroise, et à agir de concert avec l'archiduc Charles. Le vice-roi fut chargé de le repousser assez loin pour que l'armée d'Italie fût disponible au moment du besoin. La lenteur des Autrichiens favorisa le succès de cette opération. Eugène atteignit l'archiduc Jean près de Raab, où l'archiduc Rainier, avec l'insurrection hongroise, occupait une position très-forte. Dès le lendemain, les Français font une attaque générale; après un combat opiniâtre, où une grande valeur a été déployée de part et d'autre, l'ennemi est culbuté, il abandonne ses positions, et se retire en désordre dans la direction de Comorn, avec perte de 4 mille prisonniers et 3 mille hommes hors de combat. La place de Raac se rendit dix jours après, au moment où le prince Charles prenait des mesures pour la secourir.

Bataille de Wagram.

Les préparatifs pour un nouveau passage du Danube étaient à leur terme ; on n'attendait plus, pour l'effectuer, qu'un convoi considérable d'artillerie et de munitions, et l'arrivée du corps de Marmont, qui continuait sa marche sur la route de Vienne ; il reçut l'ordre de se réunir à l'armée le 1er juillet. Dans la nuit du 4 au 5, six ponts furent jetés sur le bras qui sépare l'île de Lobau de la

ter ; dans un cinquième et dernier article, nous ferons un exposé rapide des dernières compagnes de Napoléon, dont les revers ont été non moins étonnans que les victoires qui les ont précédés.

CHATELAIN, *capitaine au corps royal d'état-major.*

DU SERVICE DES ARMÉES EN CAMPAGNE ;

PAR LE VICOMTE DE PRÉVAL, LIEUTENANT-GÉNÉRAL DES ARMÉES DU ROI, MEMBRE DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA GUERRE.

MOTIFS QUI ONT DONNÉ LIEU AU TITRE XII DU PROJET.

DES PARTISANS ET FLANQUEURS.

Le titre 30, des partis, prescrit, que :

« Nul parti ne pourra sortir de l'armée qu'avec un passeport signé du général, et cacheté de son chiffre.

» Les partis ne pourront être d'un moindre nombre d'hommes que celui qui sera stipulé par les cartels, lorsqu'il y en aura d'établis entre les puissances belligérantes.

» Si le partisan n'avait point son chef d'emploi dans l'armée, et qu'on lui eût donné un passeport et des soldats, il prendra deux parts outre les six, comme chef.

» Ceux qui auront vendu dans le plat pays les effets prétendus pris sur l'ennemi seront réputés voleurs, etc. »

Ces dispositions sur lesquelles Antoine Deville, Santa-Crux et Feuquières entre autres, nous ont donné des détails, avaient été régularisées par une ordonnance de 1710. Elles appartiennent au temps où les armées, tranquilles dans leur camp, et n'ayant point de troupes légères, convenaient entre elles de laisser exer-

cer par des détachemens, dirigés souvent par des aventuriers, cette espèce de petite guerre qui dégénérait en piraterie. Des parts de ces produits ont été long-temps revendiquées par les généraux, majors-généraux, gouverneurs, etc. Quelques ministres mêmes demandaient pour le Roi le cinquième de toutes les prises; ce qui était, selon Santa-Crux, couper les ailes aux partisans.

On ne sait pourquoi de tels arrangemens se sont perpétués jusque dans le réglement de 1809 et l'instruction de 1823. Celui de 1788, s'il eût été achevé, ne les aurait pas admis; la table en est la preuve, car elle ne parle que des prises.

J'ai cru pouvoir remplacer complétement les vingt-cinq articles de ce titre 30 par trois articles consacrés aux partisans et flanqueurs. J'ai cherché à préciser le but de tels détachemens, les indications qui leur sont le plus nécessaires, et surtout à fixer le droit de les ordonner.

TITRE XII.

DES PARTISANS ET FLANQUEURS.

ART. 147. — Objet et composition.

Les opérations des corps de partisans ou de flanqueurs, dépendant de la nature et du théâtre de la guerre, entrent dans les combinaisons du général en chef, et ne peuvent en conséquence être ordonnées que par lui.

La composition et la force de ces détachemens sont fixées en raison de l'objet qu'ils ont à remplir, des difficultés qu'ils auront à surmonter et du temps probable de l'expédition.

Le but de ces corps isolés est tout à la fois d'éclairer au loin les flancs de l'armée, de protéger ses opérations, de tromper l'ennemi, de l'inquiéter sur ses communications, d'intercepter ses courriers, de menacer ou de détruire ses magasins, d'en-

lever ses convois, de retarder sa marche en le forçant ainsi à protéger les uns et les autres par de forts détachemens.

En même temps que ces corps isolés fatiguent l'ennemi et gênent ses mouvemens, ils ne doivent négliger aucun moyen de maintenir l'habitant dans l'obéissance et la crainte. Ils doivent répandre de fausses nouvelles, paraître inopinément sur des points différens, de manière qu'on ne puisse estimer leur force, ni juger s'ils sont corps irréguliers ou d'avant-garde.

De telles opérations exigent impérieusement vigilance, secret et promptitude; l'officier qui en est chargé doit donc avoir acquis l'expérience de la guerre, être doué de l'esprit et du caractère nécessaires, pour prendre des déterminations soudaines et les exécuter avec vigueur et adresse. Il observera les précautions suivantes.

ART. 148. — Précautions à observer.

Il évitera les lieux habités; forcé de les traverser, il les fera fouiller avec soin; obligé d'y prendre des vivres, il exigera qu'on les apporte au dehors, et les commandera toujours pour un nombre bien supérieur à celui de sa troupe; contraint d'y bivouaquer ou d'y séjourner, il enverra des espions, et, pour garantie de leur fidélité, il prendra pour ôtages les plus notables du lieu; il ne négligera pas d'établir des postes, ou vedettes, spécialement chargés d'empêcher les habitans de sortir du village pendant le séjour de son détachement.

Il s'efforcera d'échapper à l'ennemi; mais s'il est dans la nécessité de le combattre, il l'attaquera vivement sans lui donner le temps de se reconnaître, ni de juger de la force du détachement. Il ne poursuivra jamais un succès douteux, ou qui éloignerait de son but, mais il changera subitement de direction.

La prudence exige enfin que le chef confie à son second les ordres secrets du général qui indiquent l'objet et le terme de l'opération, ainsi que les points de jonction avec l'armée ou ses corps particuliers.

ART. 149. — Des prises.

Les prises faites par ces détachemens leur appartiennent de

droit, mais il faut préalablement qu'elles aient été jugées ne se composer uniquement que d'objets enlevés à l'ennemi.

Si, dans une prise, il se trouvait des chevaux et des effets appartenant aux habitans, la prise entière serait réputée frauduleuse, vendue au profit des hôpitaux du pays, et les officiers du détachement seraient exemplairement punis.

Les prises seront jugées et vendues au quartier du général qui aura donné l'ordre de l'expédition, par les soins du chef de l'état-major et de l'intendant, et, autant que possible, en présence d'officiers et de sous-officiers du détachement. Si la troupe n'est pas rentrée, les fonds seront versés chez le payeur, pour être distribués à qui de droit, d'après l'état arrêté par l'intendant et le chef de l'état-major.

Les armes et les munitions de guerre et de bouche provenant de prises, ne seront jamais partagées ni vendues par les capteurs; le chef de l'état-major réglera, de concert avec le commandant de l'artillerie et l'intendant, l'indemnité à leur accorder.

Quand les prises sont envoyées dans une place, le commandant, l'intendant et l'officier d'artillerie exécuteront les dispositions ci-dessus.

Les officiers supérieurs auront cinq parts; les capitaines, quatre; les lieutenans et les sous-lieutenans, trois; les sous-officiers, deux; les caporaux, brigadiers et soldats, une; le commandant qui aura conduit l'opération, en aura six en sus de celles que lui donne son grade.

Ces dispositions s'appliquent à tout détachement isolé qui, sans être en partisan ou flanqueur, aurait fait des prises.

MOTIFS QUI ONT DONNÉ LIEU AU TITRE XIII DU PROJET.

DES CONVOIS ET DE LEUR ESCORTE.

Extrait analytique de l'examen du titre 18 *du réglement de* 1809 (instruction pour les commandans de détachemens et escortes de convois), *fondu dans le titre* 13 *du projet.*

Sous ce titre, toujours reproduit depuis le réglement de 1778, on traite des détachemens et des escortes en général, quels que soient leur objet et le grade de celui qui les commande. Ainsi, ce qui est relatif à l'avant-garde d'une armée se trouve confondu avec ce qui concerne le détachement d'un sous-lieutenant.

Les principes et les détails répandus dans cette instruction sont bons; mais comme on a cherché à les rendre applicables à tous les cas, ils se trouvent n'être suffisans pour aucun.

Ce qui est relatif à l'avant-garde trouve naturellement sa place dans les marches et dans les dispositions pour combattre; ce qui regarde les reconnaissances méritait un article à part. J'ai cherché à mieux pénétrer les officiers des vrais moyens de protéger la marche d'un convoi. Ils trouveront ici et dans d'autres titres du réglement, les indications nécessaires pour se diriger dans le plus grand nombre des détachemens.

TITRE XIII.

DES CONVOIS ET DE LEUR ESCORTE.

Art. 150. — Composition de l'escorte.

La force et la composition de l'escorte d'un convoi doivent être calculées d'après l'espèce et l'importance du convoi, les dangers qu'il aurait à craindre, et la nature du terrain à traverser.

Si c'est un convoi de poudre, l'escorte doit être plus nombreuse, afin qu'elle puisse mieux en éloigner le combat.

La cavalerie ne fera partie de l'escorte des convois que dans la proportion nécessaire pour éclairer au loin la marche. On sent qu'il en faut davantage dans les pays ouverts.

Autant que possible, on attachera à chaque convoi des sapeurs, et, à défaut de ceux-ci, des habitans munis des outils propres à aplanir toutes les difficultés locales.

On fera en sorte qu'il y ait toujours des pièces de rechange de voitures, telles que roues, timons, etc.

L'officier général chargé d'organiser et de mettre en route un convoi, donnera au commandant une instruction détaillée et par écrit.

ART. 151. — Autorité du commandant.

L'officier chargé du commandement de l'escorte d'un convoi, a pleine autorité sur les troupes de toutes les armes, sur celles du train et sur les agens des transports.

Si le convoi n'a que des munitions de guerre, le commandant déférera, autant que la défense de ce convoi lui paraîtrait le permettre, aux propositions de l'officier d'artillerie, pour l'ordre et le parc des voitures, et pour les sentinelles qui doivent les garantir d'accidens. L'officier d'artillerie devra avoir, par les soins du commandant, une ordonnance, préférablement de son arme, et, s'il est officier supérieur, une sentinelle; le commandant lui-même en aura une, s'il est chef de bataillon.

Quant aux officiers d'un grade quelconque qui, étrangers à l'escorte, marcheraient avec le convoi sans avoir l'ordre d'y prendre commandement, ils ne pourront s'en mêler en aucune manière, s'ils n'ont l'assentiment de l'officier commandant, qui toutefois, dans ce cas, est libre de disposer de tous les militaires qui lui seraient inférieurs en grade.

ART. 152. — Division du convoi.

Il est essentiel de partager un convoi considérable en plusieurs divisions, et d'attacher à chacune les agens nécessaires pour la maintenir dans l'ordre, et pour veiller à ce qu'il n'y ait que quatre pas de distance d'une voiture à une autre.

Les caissons et les chariots de l'artillerie portant des munitions ou des outils et pièces de rechange, formeront la division la plus éloignée de l'ennemi, autant qu'on pourra prévoir la direction de ses attaques; viendront ensuite les fourgons et les chariots portant des subsistances; et après, ceux chargés des effets militaires et des effets des corps.

Les voitures accordées aux officiers, d'après le titre XV, formeront une division. Le rang que tiennent dans l'armée les propriétaires de ces voitures réglera l'ordre dans lequel elles devront marcher, autant que la promptitude et la sûreté du convoi ne s'y opposeraient pas.

Enfin viendront les chariots des marchands et des vivandiers.

ART. 153. — Renseignemens préalables.

La prudence doit être la qualité principale du commandant d'un convoi : il doit en régler la marche selon la proximité de l'ennemi, selon les forces et l'espèce des troupes respectives, selon la nature des lieux et des chemins. Avant de partir, il doit non-seulement avoir pris tous les renseignemens sur ces différens objets, mais les avoir vérifiés par des fouilles et des reconnaissances poussées aussi loin que possible.

ART. 154. — Reconnaissances et éclaireurs.

Les reconnaissances ou découvertes doivent envoyer leurs rapports au commandant, et rester en observation jusqu'à ce qu'elles aient reçu l'avis du départ du convoi et les instructions pour la journée. Alors elles continueront leur marche, éclaireront le pays, et communiqueront souvent avec les petits corps et les éclaireurs qu'on aura soin d'avoir entre eux et le gros de l'escorte, ainsi que sur les flancs.

Les éclaireurs et toute petite troupe détachée, devront être composés de sections ou de pelotons entiers, afin qu'ils s'entendent mieux, et que les troupes qui doivent rester réunies soient toujours en ordre de formation, et par conséquent prêtes à tous les mouvemens.

ART. 155. — Disposition pour la marche et la défense.

Le commandant concentrera le gros de l'escorte au point le plus important, ne laissant que de petits corps aux autres points.

Si l'on a à craindre pour la tête de la colonne, il doit la précéder avec le corps principal, en occupant toutes les positions et tous les défilés où l'ennemi pourrait opposer des obstacles ou des troupes. Pour en être maître avant lui, il se fait devancer par une avant-garde, et quand y est il arrivé avec le corps qu'il conduit en personne, il ne repart que lorsque la tête du convoi l'a rejoint; il y laisse, s'il en est besoin, quelques troupes, qui sont remplacées successivement par les petits corps restés à l'escorte des chariots; les derniers n'abandonneront la position que lorsque la totalité du convoi l'aura dépassée, et plus tard encore, si le commandant le juge utile.

Les mêmes règles doivent être suivies, lorsque les derrières du convoi sont menacés; il faut alors multiplier derrière soi les obstacles, rompre les ponts, détériorer les chemins, y renverser des voitures, etc.

On doit toujours considérer les villages comme des défilés, et par conséquent ne s'y engager qu'après avoir pris toutes sortes de précautions.

Dans les terrains entièrement découverts, le corps principal doit marcher à hauteur du milieu de la file des chariots, qui n'en doivent pas moins avoir une avant-garde et une arrière-garde.

Si les flancs sont menacés, si en même temps le terrain est peu accessible, entrecoupé, qu'il y ait plusieurs défilés à passer, la défense du convoi est plus difficile : on n'aura alors que peu de monde à l'avant-garde et à l'arrière-garde; le corps principal occupera les positions qui pourraient couvrir la marche, avant que la tête du convoi en soit parvenue à la hauteur, et jusqu'à ce qu'il soit entièrement au-delà.

Si le convoi est considérable, et qu'il y ait sur son passage des endroits que la force et la proximité de l'ennemi rendent dangereux, il sera peut-être préférable, pour ne pas compromettre

la totalité du convoi, d'en faire partir les divisions successivement, et à des époques différentes, jusqu'au-delà des points difficiles. Il est entendu que, dans ce cas, la majeure partie des troupes marchera avec la première division du convoi, et qu'elle conservera, autant que l'exigerait la sûreté du reste, les positions dont elle se serait emparée.

Les positions prises dans cette circonstance doivent être couvertes par des avant-postes; quand elles ne sont qu'instantanées, elles le sont par des tirailleurs et des éclaireurs.

Si le convoi a du canon, le commandant en disposera comme l'indiqueront les localités et les circonstances.

Pour faciliter la défense, et hâter la marche, il faut occuper le moins de terrain possible; il est utile, en conséquence, de faire doubler les voitures, si le peu de largeur de la route et le nombre des défilés ne s'y opposent pas.

Si une voiture est renversée, il faut la décharger promptement pour la relever; si elle est cassée, et qu'on n'ait pas sous la main des objets de rechange, il faut la jeter hors de la route, après en avoir réparti la charge sur les autres voitures.

ART. 156. — Des haltes et des parcs.

On fera le moins de halte qu'il sera possible, et toujours dans les lieux reconnus à l'avance, comme pouvant couvrir plus efficement le convoi, et permettre qu'il y soit bien disposé. Les villages environnans seront fouillés auparavant, ainsi que les terrains qui pourraient cacher l'ennemi.

Ces précautions seront prises avec plus de soin encore pour la nuit. Alors on parquera de manière à se défendre d'une attaque et d'une surprise; des postes seront établis sur toutes les avenues, et disposés en échelons. Il est préférable, la nuit, d'être éloigné des lieux habités, lorsqu'on est chez une nation ennemie ou mal disposée.

ART. 157. — Dispositions en cas d'attaque.

Si l'ennemi est annoncé, et qu'il soit en force, le commandant fera promptement parquer, en formant un carré ou un

triangle, les chevaux en dedans. Si le terrain manque; il fera doubler la file, toujours dans le but de diminuer l'espace à défendre.

Les soldats du train et les charretiers seront à pied à la tête de leurs chevaux, pour mieux en être maîtres. Les charretiers et les valets qui voudraient fuir, seront à la disposition absolue des officiers et des sous-officiers du convoi.

Les tirailleurs tiendront le plus long-temps possible l'ennemi loin du convoi; et s'il faut les soutenir, le commandant ne doit le faire qu'avec la plus grande circonspection, parce qu'il est essentiel qu'il conserve réuni le plus de monde qu'il pourra, pour le moment et le point où l'ennemi ferait ses plus grands efforts.

Quoiqu'il soit de la prudence d'une escorte de convoi d'éviter de combattre, si l'ennemi l'a prévenue dans un défilé ou sur une position qui domine la route, ou de laquelle il soit à portée de l'intercepter sans pouvoir être contenu, il faut, après avoir laissé une escorte au convoi, attaquer avec vigueur. Le convoi ne reprendra sa marche qu'après que le défilé ou la position aura été enlevée sans retour.

Dans le cas où le feu prendrait au convoi, il faut, s'il est parqué, s'occuper d'éloigner les voitures enflammées, ou, si on ne le peut, les munitions d'abord, puis les autres voitures qui seraient sous le vent. Sur une route, on renversera dans le fossé les voitures en combustion.

Si, pendant le combat et quelques succès qui éloigneraient l'ennemi, on peut faire filer lestement une division du convoi, il faut le tenter dans le cas où la nature du pays, ou la proximité d'un poste, pourrait en favoriser la marche; il faut encore éviter de poursuivre l'ennemi, afin de ne jamais s'éloigner du convoi et de ne pas donner dans le piége par une feinte retraite.

Il peut arriver qu'en livrant au pillage une partie du convoi, on sauve l'autre. Le commandant y est autorisé; mais sous la condition qu'il ne sacrifiera qu'à la dernière extrémité les voitures des munitions de guerre ou de bouche.

Lorsque, par suite de la très-grande supériorité de l'ennemi

et de la durée du combat, le commandant a perdu la majeure partie de son monde, ou que, attaqué des quatre côtés de son convoi, il est trop faible pour résister plus long-temps, et que dans l'un ou l'autre cas il n'a pas de secours à espérer, le commandant doit faire mettre le feu au convoi, et chercher avec toute sa troupe réunie, par une action vigoureuse, à se faire jour à travers l'ennemi.

(*La suite au prochain numéro.*)

QUELQUES MOTS

SUR LA NOUVELLE ORGANISATION DE L'ARMÉE,

Telle qu'elle est annoncée par les journaux politiques.

Après avoir vainement essayé divers moyens pour engager les anciens militaires à rester au service, le gouvernement ne crut pouvoir remédier à un aussi grand mal qu'en abandonnant le système réglé par la loi du 10 mars 1818, et en faisant adopter une loi par laquelle, depuis 1824, tout homme tombé au sort, doit passer huit ans sous les drapeaux.

Mais l'éloignement pour la profession des armes ne devient que plus grand et le nombre des remplaçans s'accroît tellement qu'il est peut-être encore plus difficile que par le passé de trouver le nombre suffisant de sujets capables de faire de bons sous-officiers.

C'est alors que M. le marquis de Clermont-Tonnerre juge qu'il faut réduire de moitié les cadres par extinction, et cela probablement jusqu'à l'époque plus heureuse où les régimens présenteront toutes les ressources désirables; il a sans doute pour cela de grands projets d'amélioration; du moins, on doit supposer que telles sont ses espérances et ses intentions; l'honneur du Roi et de la France doit lui être trop cher pour qu'il ne songe

qu'à opérer une économie, ainsi que ses détracteurs le lui reprochent.

Cependant la pensée peu militaire de cette réduction dans les cadres et le doublement de service qui en résulte, produisent la plus fâcheuse impression sur l'esprit des troupes.

Il est vrai que depuis et sur la demande de Monsieur le Dauphin, les cadres ont été rétablis sur l'ancien pied; ainsi donc un mal plus grand a été empêché, coupé dans sa racine; mais le mal ancien n'a point été guéri, nous n'avons pas même entendu dire qu'il doive y être apporté aucun remède.

Et c'est au milieu d'un état de choses aussi affligeant pour l'armée française qu'un journal (*les Débats*), organe ordinaire de la pensée ministérielle, nous annonce à *l'imitation de la Prusse et de plusieurs puissances étrangères, une armée dont les soldats ne resteraient que deux ans ou trois, au plus, sous les drapeaux et seraient ensuite renvoyés dans leurs foyers pour y former l'*ARMÉE DE RÉSERVE, *toujours organisée et toujours prête à marcher.*

Peut-être, pour avoir une armée nombreuse et en rapport avec celle de nos voisins, est-il indispensable d'imiter leur organisation militaire, et cette organisation est peut-être bonne; elle est peut-être la meilleure; mais ce n'est pas là la question que nous voulons aborder.

Nous ne voulons ni critiquer ni louer *un projet*, et principalement sur des *on dit*; nous laissons à la haute sagesse du conseil supérieur de la guerre le soin de préparer en silence nos nouvelles institutions militaires; notre intention n'est et ne peut être que de présenter quelques observations en quelque sorte préjudicielles.

En effet, plus il passera de soldats annuellement sous les drapeaux, plus ils seront jeunes; et plus leur instruction, leur discipline, le maintien de l'esprit militaire exigeront que les cadres soient bons, zélés et contens, qu'ils soient enfin composés d'anciens serviteurs; mais aussi moins les hommes devront rester de temps sous les drapeaux, plutôt ils devront rentrer dans leurs foyers, et moins il s'en trouvera, parmi eux, qui

veuillent mériter et accepter des grades et faire leur état de l'état militaire.

Si le métier devenait encore plus pénible qu'il ne l'est aujourd'hui par la présence continuelle d'un plus grand nombre de jeunes soldats, et par la pénurie encore plus triste de bons sous-officiers, l'armée conserverait bientôt si peu de traditions et d'habitudes militaires qu'elle ne tarderait pas à ressembler à des gardes nationales dont, pour la première fois, les officiers seraient loin d'être l'élite de la population.

Déjà les dégoûts attachés, en temps de paix, au métier militaire, ont fait donner leur démission ou prendre leur réforme à d'excellens officiers, à des hommes encore jeunes, aux meilleurs peut-être, en raison des garanties qu'ils offraient au prince et au pays, par leur éducation, leur fortune, leur capacité.

Dans quelques années, si le dégoût augmentait, quelle serait alors la composition de nos corps d'officiers! Ce serait pourtant le renversement de toutes les idées reçues et raisonnables que de ne pas mettre la force armée à la disposition d'hommes faits pour commander et qui ne soient importunés par aucune espèce de supériorité; ne perdons pas de vue que l'armée permanente n'est pas moins destinée à avoir raison de nos ennemis à l'intérieur qu'à l'extérieur.

Qu'on y prenne garde; il est des circonstances qu'il faut saisir; celle-ci en est une; elle ne se représenterait peut-être plus une fois la nouvelle organisation faite d'après le plan énoncé; les cadres une fois rompus, il serait de long-temps inutile de chercher à les reconstituer; et, comme, sans de bons et vieux cadres, il n'y a point d'armée véritablement permanente, on ne tarderait pas à regretter les millions qu'elle coûte; bientôt on se contenterait d'une force militaire d'après le *système des gardes nationales;* ce serait l'armée *à bon marché,* et l'armée à bon marché conduirait peut-être au *gouvernement à bon marché....* Malheureusement les partisans sincères des indispensables économies, faisant à leur inçu cause commune avec les adversaires des armées permanentes, frappés seulement du chiffre énorme

du budget de la guerre, réduisant trop souvent à tort et à travers, prépareraient, si on les laissait faire, la plus facile et la plus prochaine des révolutions. Malheureusement aussi quelques hommes de cour et d'église paraissent opposés à tout esprit miltaire; en cela, et par d'autres motifs, ils ont été merveilleusement secondés par la bureaucratie qui régnait en souveraine depuis 1814, et dont la puissance a été si heureusement paralysée par les ordonnances de janvier et de février 1828.

Cependant, pour être assuré sur toutes les conditions de son existence, pour pouvoir dire : *Si veut le Roi, si veut la loi*, le gouvernement a besoin d'une force obéissante et passive; et cette force ne peut se trouver que dans une bonne armée permanente; pour la France monarchique, la *question militaire* est maintenant *la question vitale*.

Amélioration du sort de tous les militaires et surtout des *hommes gradés*, par l'effet d'une augmentation dans la solde de retraite et dans la solde d'activité; voilà aujourd'hui le remède à tant de maux; mais il n'y a pas un instant à perdre. Alors, on pourra sans inconvénient adopter en principe et organiser en effet une armée en France, d'après les plans annoncés et dont nous venons de parler; ils seraient peut-être alors sans inconvéniens *politiques*.

Quant à la question purement militaire, nous nous réservons de la traiter, lorsque nous connaîtrons en détail le travail du conseil supérieur *de la guerre*; ce sera avec le même amour du Roi et de la patrie.

Nous appartenons à une époque où tous les états sont honorables; personne maintenant ne craint de *déroger*; il faut donc que l'état militaire offre, comme les autres états de la société, un sort avantageux à celui qui s'y voue. Une longue paix n'entretient pas seule l'armée actuelle dans cette continuelle pensée; elle préoccuperait encore tous les esprits militaires, au commencement, au milieu et à la fin d'une guerre. Le licenciement de l'armée, en 1815, et la *retraite* volontaire ou forcée de tant de braves guerriers, sont des exemples frappans pour les générations qui s'élèvent.

Un Abonné.

A Monsieur le Directeur du JOURNAL DES SCIENCES MILITAIRES.

MONSIEUR LE DIRECTEUR (1),

Quelques personnes ayant paru douter de la réalité des critiques que nous combattions, nous avons cru devoir les prévenir qu'elles avaient été exposées, ces critiques, dans un lieu public à Metz, où beaucoup de personnes pouvaient les consulter, et où nous avions répondu par le même moyen, en attendant mieux.

Comme l'article n'a pas été imprimé sous nos yeux, et qu'il s'y est glissé plusieurs erreurs, nous profiterons de l'occasion pour indiquer les principales.

P. 151, au lieu de 8, 8' et 8 *lisez* h, h' et +
P. 151, lig. 8, au lieu de $P^5 p = (5 \times 5')$ *lisez* $P h' = p(h+5')$
P. 152, lig, 24, au lieu de suffisait *lisez* suffit-il.
P. 154, au lieu de *r* *lisez* 2 dans les formules algébriques.
P. 155, lig. 14, au lieu de économie, *lisez* astronomie.
P. 156, lig. dernière et p. 157, lig. 27, au lieu de arc *lisez* axe.

Quant aux autres fautes, le lecteur pourra les corriger facilement lui-même.

(1) Cette discussion, insérée dans le 34e numéro, avait lieu sur *nos Etudes sur les machines d'après l'expérience et le raisonnement*, par M. L. P. Coste, capitaine d'artillerie. 1 vol. in-4o, à Paris, chez Anselin, libraire, rue Dauphine, n. 9. A Metz, chez Thiel. Prix 9 fr.

ANNONCES.

QUELQUES RÉFLEXIONS sur les changemens opérés dans le ministère de la guerre depuis le renversement du dernier cabinet; par le colonel marquis de Chambray, auteur de l'Histoire de l'expédition de Russie.

Paris, Anselin, libraire, rue Dauphine, n° 9. Prix, un franc.

MATHEMATISCHE vortræge ueber die seewissenschaften.

Propositions mathématiques sur les sciences de la marine; par Braubach, corrigées et publiées par Lauritz Ravn. 2 vol. in-8. avec pl. prix 4 fl. 30 k. Hambourg, 1827.

COURS DE PILOTAGE, destiné à l'instruction des pilotins ou aspirans officiers du commerce, et à celle des maîtres au petit cabotage; par Jacq.-Franç. Lescare, examinateur de la marine. 3e édit., revue et corrigée. In-8. de 12 feuilles 1/4. Bordeaux, 1827.

MANUEL DU GRÉEMENT, par F.-A. Coste, capitaine de frégate. In 8. de 19 feuilles, plus des tableaux lithographiés; prix 6 fr. Paris, 1826.

MÉMOIRE sur un nouveau système de guerre et de construction maritime, et sur un moyen nouveau de navigation sans voile; par M.-L.-M.-D.-L.-F. In-8. avec pl., prix 2 fr. 50 cent. Paris, 1827.

QUELQUES Observations sur l'aprovisionnement des bois propres aux constructions navales, soumises au ministère de la marine, à l'occasion du projet du Code forestier; par M. Marion de la Brillantais, propriétaire. In-8. de 7 feuilles, plus 4 tableaux, prix 2 fr. Paris, 1827.

RÉFLEXIONS sur les élèves de la marine royale. In-8. de 2 feuilles 3/4. Paris, 1826.

Un mot sur le système du même Bouton dans la marine française; par un ancien administrateur des classes. Paris, 1826.

Histoire des Guerres d'Italie, précédée d'une introduction. Ire partie, contenant les campagnes des Alpes, depuis 1792 jusqu'en 1796; par X.-B. Saintine. In-18, de 11 feuilles 1|6, plus des cartes, pl. et tableau; prix, 3 fr. 75 c. Paris, 1827.

Histoire des Campagnes d'Allemagne et de Prusse, de 1802 jusqu'en ....; par M. Saint-Maurice; revue pour les détails stratégiques, par le général Beauvais. In-18. de 7 feuilles 1|9, plus des planches; prix, 3 fr. 75 c. Paris, 1827.

Histoire des Campagnes d'Allemagne, depuis 1807 jusqu'en 1809; par Mortonval; revue, pour les détails stratégiques, par le général Beauvais. In-18 de 11 feuilles 1|3, plus des planches; prix, 3 fr. 75 c. Paris, 1827.

Relation des Campagnes de Rocroy et de Fribourg; par Henry de Besse, sieur de la Chapelle-Milon. In-16 de 5 feuilles 1|4. Paris, 1826.

Historia de los movimientos, separacion y guerra catalana, in tiempo de Felipe IV, escrita par D. Francisco-Manuel de Melo. Nueva edic. corregida. 2 vol. in-32 de 7 feuilles 7|8, avec 1 pl. Paris, 1827.

Fautes à corriger dans ce Numéro.

Page 6, ligne 22, après cruraux, *lisez :* des artères carotides primitives, des troncs axillaires, et enfin de l'aorte ventrale.

Page 10, ligne 9, au lieu de pèsent, *lisez :* présente.

Fautes à corriger dans la 36e Livraison.

Page 471, ligne 11, au lieu de informer, *lisez* : infirmer.

Page 488, traité élémentaire de statistique, *lisez* : de statique.

Saint-Denis. Imprimerie de Constant-Chantpie,
Rue de Paris, n. 8.

JOURNAL

DES

SCIENCES MILITAIRES

DES ARMÉES DE TERRE ET DE MER.

DU SERVICE DES ARMÉES EN CAMPAGNE;

PAR LE VICOMTE DE PRÉVAL, LIEUTENANT-GÉNÉRAL DES ARMÉES DU ROI, MEMBRE DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA GUERRE.

MOTIFS QUI ONT DONNÉ LIEU AU TITRE XIV DU PROJET.

DES DISTRIBUTIONS.

Extrait analytique de l'examen des titres 27 et 28 du règlement de 1809, fondus dans le titre 14 du projet.

Le titre 26, *des distributions*, copié sur les réglemens précédens, contient des détails trop minutieux, et inexécutables à la guerre. On l'a réduit à treize articles plus appropriés à la manière de la faire aujourd'hui, et dans lesquels on prescrit toutes les dispositions qui mettent un terme à la facilité qu'on a de faire des distributions un moyen de ressources pour la masse d'économie, ou qui du moins empêchent que cela ait lieu à l'insu des capitaines.

Le réglement consacrait les vieilles prérogatives de l'ancienneté des corps. Il en résultait que les derniers numéros, bien qu'ils combattissent, et eussent besoin d'être prêts en même temps

que les autres, étaient toujours servis très-tard et souvent avec insuffisance : ce dont le plus souvent encore il résultait pour eux l'inconvénient de ne pouvoir, faute de temps, user de leurs distributions. Leurs réclamations pour qu'on alternât entre les premiers et les derniers numéros, étaient donc d'accord avec l'intérêt du service.

On pense que c'est plutôt au titre des *distributions* qu'à celui des *équipages et des vaguemestres*, qu'on doit placer le tarif des *distributions*, et tout ce qui y est relatif. Voici les observations que cet objet fait naître.

Le taux fixé pour les distributions par ce réglement de 1809 a encore les bases de 1793, époque où l'on voulait diminuer l'intervalle des grades, et ménager les ressources de notre territoire, parce que nous y combattions. Mais les distributions effectives ont été pour les grades supérieurs, bien au-dessus de cette fixation, et même de ce qu'exigeaient les besoins. On s'était tellement laissé aller à un nombre excessif de voitures et de chevaux, que des commandans d'armée qui devaient donner l'exemple, causaient sous ce rapport autant de mécontentement que de surprise. Il y avait loin de cette surabondance à la sage réserve des généraux de Frédéric : ce monarque ne permettait en campagne, aux princes de sa maison que six chemises ; on a vu le prince Henri n'avoir, quand il commandait une grande armée, que douze mulets pour tous ses bagages, sa tente, sa chancellerie, etc.

Il résulte du taux actuel et de la nécessité où sont les officiers de le dépasser, que, dans les corps, les lieutenans et les sous-lieutenans, qui ont évidemment un service aussi actif que les capitaines, et plus actif dans les troupes légères, obtiennent du colonel un cavalier monté pour conduire leur second cheval, afin d'en avoir un de rechange.

Si le colonel exige qu'ils aient un domestique, l'officier est réduit à un seul cheval, et le colonel ne peut plus lui refuser un cheval de troupe, celui quelquefois du meilleur cavalier, dans le cas très-fréquent où le sien ne peut être monté. Cette tolérance s'étendant par usurpation aux autres grades, on voyait ordinairement des cavaliers mis à pied pour le service des offi-

ciers, d'autres montés, enlevés des rangs pour conduire des chevaux de main, quoique des ordres formels, entre autres celui du 6 mai 1809, le défendissent.

Dans les régimens, où les colonels aiment mieux que les officiers aient plus de chevaux que n'en accorde l'ordonnance, comme ce n'est que pour un temps indéterminé, ils ne les obligent point à avoir des domestiques, et leur laissent des cavaliers. Quand les rations sont données en compte, on suppose des chevaux en plus, ou l'on diminue la ration pour nourrir ceux d'augmentation.

On n'est pas fondé à objecter que des lieutenans et des sous-lieutenans de cavalerie ne peuvent avoir de domestiques; car il est notoire que le plus grand nombre de ces officiers ont de la fortune; que, pour les autres, ce surcroît de dépense, en temps de guerre, est compensé par des avantages réels.

Dans l'état-major, il est visiblement impossible que les officiers soient bornés à deux ou trois chevaux, d'autant mieux que, plus ils sont jeunes et inférieurs en grade, plus on les charge de courses. Tous ont au moins le double de chevaux de ce qui leur est alloué; les généraux les font nourrir d'autorité. Souvent les cavaliers d'ordonnance sont démontés pour donner leurs chevaux aux officiers d'état-major; plus souvent encore, ils sont employés à conduire des chevaux de main.

Dans l'infanterie, on réclame en faveur des officiers supérieurs et des capitaines. Il est certain que les premiers n'ont pas assez de chevaux en campagne; et qu'en accordant un cheval aux capitaines, ce serait leur rendre une considération qui n'est jamais sans intérêt pour le service.

Il n'est pas moins sensible que si, dans l'infanterie comme dans la cavalerie, les principaux grades obtenaient ce qu'il leur faut indispensablement, ils s'opposeraient davantage à des exceptions dont eux-mêmes n'auraient pas besoin.

Les officiers n'auraient jamais dû être aussi restreints qu'ils le sont dans la faculté d'avoir des chevaux pour la guerre. Le grand Frédéric voulait qu'on donnât la ration pour tous ceux que les officiers présenteraient. Les Autrichiens, aujourd'hui encore,

sont très larges à ce sujet : outre trois chevaux que les sous-lieutenans sont autorisés à avoir, on leur en entretient constamment un de troupe. Autrefois, en France, on n'accordait que deux rations au colonel, et une aux autres grades en temps de paix ; mais, à la guerre, on en passait seize au premier, et quatre aux derniers grades (sous-lieutenans). Les aides-de-camp avaient, sous Louis XIV, d'après Feuquières, quinze rations, et ce n'étaient plus ces aides-de-camp ayant commandement. Dans les guerres de 1740 et 1756, d'après Melfort, ceux des princes en avaient huit, et ceux des autres généraux six. Le réglement de 1778 comprenait les rations dues aux aides-de-camp dans les quarante qu'il passait aux lieutenans-généraux, et dans les trente aux maréchaux-de-camp. Le réglement de 1788 leur en accordait cinq ; celui de 1792, celles de leur grade sur le pied de cavalerie ; celui de 1809 a ajouté une ou deux rations, selon qu'ils appartiennent à des généraux d'infanterie ou de cavalerie ; mais cette fixation fut détruite par le tarif décrété le 30 juin 1810.

Le réglement de 1809 seul, prescrit que le tarif des rations ne sera que de moitié dans un poste stable, comme si quelque poste pouvait l'être à l'armée, comme si les officiers de l'armée et de l'administration n'étaient pas appelés sans cesse d'une place en arrière à une place avancée, à une division active.

Si l'on prétend que les rations doivent être réglées sur ce que peut fournir le pays le moins abondant, on peut répondre que l'Allemagne entière n'offre pas de difficultés, et qu'en tout état de cause, si les circonstances font diminuer les ressources, la quantité de chevaux diminuera d'elle-même, mais les bons chevaux resteront. Par cette raison seule il faudrait déjà que les officiers en eussent un bon nombre au début de chaque campagne.

Au surplus, j'ai pensé qu'une ordonnance sur le service de campagne ne comportait pas un tarif des rations ; qu'il devait avoir lieu pour chaque armée, selon sa destination et le pays qu'elle doit occuper. Une armée d'observation dans les Alpes et les Pyrénées, et même dans d'autres localités, doit avoir des fixations différentes qu'une armée offensive, etc. (*Voyez art.* 169).

Titre 27. Des Fourrages.

L'ordonnance de 1778 a ajouté beaucoup de détails minutieux aux dispositions de même nature, prescrites pour les fourrages à l'armée de Flandres, de 1744 à 1748, et par le réglement de 1753. Celui de 1788 n'avait point copié, à cet égard, l'ordonnance de 1778; s'il eût été achevé il aurait tracé d'autres règles, tandis que le réglement de 1792 l'a transcrite en entier; on en a fait de même en 1809.

Depuis 1792, on n'a pas, pour ainsi dire, vu faire des fourrages comme le veut le réglement. On a toujours eu des magasins formés par des entrepreneurs, ou par les autorités locales. D'un autre côté, on a pris l'excellent parti de ne plus faire camper la cavalerie : il en résulte qu'elle trouve partout la subsistance de ses chevaux, et le plus souvent celle des hommes; qu'elle peut faire des marches plus longues et plus rapides, parce qu'elle est sûre de rencontrer des ressources et un abri.

Au surplus, quand il s'agit de faire des fourrages à portée de l'ennemi, les dispositions à cet égard rentrant dans toutes celles de la marche en avant, et de l'occupation momentanée d'un pays, c'est à l'officier supérieur qui en est chargé à concevoir ces dispositions d'après les localités, les circonstances, et d'après les forces des troupes respectives.

TITRE XIV.

DES DISTRIBUTIONS.

Art. 158. — Dispositions générales.

Les généraux, les officiers supérieurs et les intendans et sous-intendans militaires, doivent s'occuper, avec la plus grande sollicitude, d'assurer la subsistance du soldat : le meilleur moyen est de calculer les ressources, et d'en disposer de manière à ce qu'elles suffisent à tous, et pour tout le temps présumé des be-

soins. Quand les magasins ne seront pas formés, les intendans, dans l'arrondissement qui leur aurait été désigné, feront, avec l'approbation du général commandant, réunir, par les autorités locales, les denrées nécessaires; mais quand cette précaution n'aura pas été prise pour raison de marche forcée ou de combat, une troupe, autant que possible, n'ira à la provision que sous la conduite d'officiers, et avec une escorte qui puisse la protéger contre l'ennemi, et la contenir elle-même dans de justes bornes. En ce cas, les villages, les rues, les granges, seront répartis avec ordre entre les corps, les compagnies, etc.

Art. 159. — Présence des intendans et des officiers d'état-major.

Quand les distributions auront lieu pour un corps d'armée, un intendant, ou sous-intendant, et un officier supérieur d'état-major, devront s'y trouver, tant pour s'assurer du poids et de la bonne qualité, que pour faire droit sur-le-champ aux réclamations des corps. Quand les distributions auront lieu par division, il devra s'y trouver un sous-intendant et un officier d'état-major.

Art. 160. — Rang des corps.

Dans les divisions, dans les brigades et les régimens, on commencera les distributions alternativement par la droite et par la gauche, en suivant l'ordre numérique des régimens dans les brigades et les divisions, et celui des bataillons dans les régimens. Elles auront lieu de la droite à la gauche pour les compagnies, dans les régimens de cavalerie et dans les bataillons. Un corps, quoiqu'il soit le premier en droit, ne peut faire interrompre une distribution commencée pour un autre.

Art. 161. — Capitaine, officiers et sous-officiers de distributions.

Il y aura par régiment d'infanterie et de cavalerie un capitaine de distributions pris à tour de rôle, en commençant par la queue. Ce capitaine sera secondé par un ou plusieurs lieutenans ou sous-lieutenans, pris parmi ceux de semaine, en commençant par les

moins anciens, et nommés par l'adjudant-major de semaine, d'après l'ordre de l'officier supérieur de semaine. Dans les bataillons ou escadrons isolés, il n'y aura qu'un lieutenant ou un sous-lieutenant de distributions.

Il y aura, en outre, par compagnie, le sergent ou le caporal de semaine avec le fourrier. Dans la cavalerie, tous trois y seront employés à cause des fourrages.

C'est à l'adjudant-major de semaine, et sous ses ordres, aux adjudans et sous-officiers de semaine, à rassembler les hommes commandés pour les corvées des distributions.

C'est au capitaine de distributions, aux officiers, aux sous-officiers, aux fourriers et aux caporaux, qui doivent aller aux distributions, à conduire, à ramener les corvées et à les maintenir en ordre, depuis le moment du départ jusqu'à celui du retour.

Les soldats seront, autant que possible, en tenue de corvée.

Dans la cavalerie, chaque soldat aura un sac à distribution; dans l'infanterie, il y en aura au moins un par escouade.

ART. 162. — Attributions du capitaine de distributions.

Le capitaine de distributions a pour principal devoir, de vérifier la qualité et le poids des denrées; en conséquence, il doit se charger de surveiller la distribution la plus essentielle, celle de la viande dans l'infanterie, celle des fourrages dans la cavalerie. Il passera auparavant au magasin des autres denrées, et, s'il ne le peut, il en chargera un de ses officiers.

Au cas qu'il ait à se plaindre du poids ou de la qualité, ou qu'il ne puisse faire rendre justice sur-le-champ, soit en faisant changer la denrée, soit en prenant au-delà de ce qui lui revient, il est autorisé à suspendre la distribution, et à faire en personne toutes les démarches auprès du général ou du chef de l'état-major, de l'intendant ou sous-intendant militaire, ou auprès des autorités locales, s'il y a lieu, pour rétablir les distributions telles qu'elles doivent être.

Le capitaine de distributions sera aussi chargé de la visite des hôpitaux dans les lieux où il en sera établi, afin de s'assurer,

comme cela a toujours été ordonné, de la qualité des alimens, et de recevoir et faire parvenir à qui de droit les plaintes ou les demandes des malades.

ART. 163. — Bons de distributions. Rachats défendus.

Le trésorier, ou l'officier payeur, forme tous les états, fait les enregistremens nécessaires et fournit les bons. L'adjudant de semaine les recueille et les remet au capitaine de distributions; celui-ci en charge chaque officier ou sous-officier que l'objet des bons regarde, et il ne faut pas que ce soient toujours les mêmes individus. Le capitaine prendra d'ailleurs tous les moyens convenables pour s'assurer que le compte des rations ait été fourni, soit en faisant de nouveau compter, mesurer ou peser, soit en faisant surveiller ceux qui reçoivent et comptent. Après la distribution, le garde-magasin retire les bons des mains de ceux qui en ont été chargés.

Que les fournitures soient faites par les administrations de l'armée ou par les autorités locales, les rachats sont sévèrement défendus, et les rations de fourrages ne seront jamais accordées que pour les chevaux présens.

ART. 164. — Magasins non fournis.

Quand les magasins ne seront pas fournis, les généraux pourront employer les adjudans-majors qui ne seraient pas de semaine, et les officiers non titulaires de chaque corps, concurremment avec les sous-intendans et les officiers d'état-major, pour la réunion des denrées qu'auraient à livrer les villages; mais lorsque les corvées iront recevoir, les capitaines et les officiers de distributions en resteront chargés de même, lorsque, par des circonstances forcées, on ira aux subsistances sans qu'elles aient été réunies. Dans ce cas, le capitaine de distributions commandera l'escorte qui doit protéger et contenir les hommes de corvée.

ART. 165. — Dispositions plus particulières à la cavalerie.

Comme la cavalerie doit le plus souvent, pour la facilité des

fourrages, occuper des villages, les officiers-généraux auront soin de faire la répartition des gîtes, à raison des ressources qu'ils présentent.

Si l'on doit rester plusieurs jours, chaque officier qui commandera dans un village, fera réunir et rationner le foin par les habitans, afin qu'il soit distribué avec ordre et économie, et que les chevaux logés dans les lieux moins bien pourvus y aient une part égale.

Si la cavalerie est au bivouac, ou qu'il y ait des villages qu'on ne veuille pas occuper, les officiers-généraux et les officiers supérieurs des corps feront ordonner à temps aux habitans de réunir, botteler et porter au-dehors les fourrages. On y conduira en ordre, et l'on prendra toutes les précautions de sûreté et de police nécessaires.

Cette disposition de faire réunir les fourrages par les habitans est applicable à la paille des camps; et tout commandant de troupes placées dans un village doit être chargé de faire exécuter à cet égard les ordres des officiers-généraux et les demandes des sous-intendans; il en sera de même pour tout autre objet relatif à la subsistance des troupes.

Quant aux fourrages de l'artillerie de position, de celle des bataillons et des chevaux des officiers d'infanterie, les officiers-généraux désigneront les villages qui devront les fournir; et, à vue de l'ordre qu'ils en donneront, les officiers commandant dans les villages seront tenus de faire délivrer les rations au *prorata* de la cavalerie, quant à la quantité.

Les capitaines de distributions auront le plus grand soin que la corvée des fourrages et celle de la paille soient conduites avec ordre, et ils feront châtier sévèrement les valets qui voudraient s'écarter.

ART. 166. — Logemens des généraux et maisons de poste.

Les maisons où logeraient les officiers-généraux, et les maisons de poste, ne seront pas soumises aux visites pour la contribution extraordinaire des subsistances, à moins qu'elles ne contiennent des dépôts étrangers aux propriétaires desdites maisons.

Art. 167. — Prestations individuelles en pays conquis.

Les généraux commandans d'armée soumettront à l'approbation de Sa Majesté toutes les propositions relatives aux distributions et aux autres avantages à accorder aux officiers et aux soldats en cantonnemens dans les pays conquis.

Art. 168. — Époque du pied de guerre.

Tout ordre donné à un corps de former, d'une part, son dépôt, de l'autre, ses bataillons ou escadrons de guerre, et de se tenir prêt à marcher, sera censé emporter, pour les officiers, l'obligation de se pourvoir de leurs chevaux de guerre. En conséquence, à moins que l'ordre ne stipule le contraire, ils recevront les mêmes rations qu'en campagne, sur la présentation d'un certificat d'achat, donné à chaque officier par le conseil d'administration, et certifié par le sous-intendant militaire.

Art. 169. — Tarif des rations.

Lorsqu'une armée devra entrer en campagne, le ministre de la guerre déterminera un tarif des distributions en raison de la destination offensive ou défensive de cette armée, des besoins et des ressources dans chacune de ces hypothèses.

Le général en chef pourra y opérer des diminutions lorsque les circonstances l'exigeront, et ne pourra y faire des augmentations que dans le cas où des succès au-delà de nos frontières les rendraient nécessaires et sans frais pour l'État.

Art. 170. — Retour au pied de paix.

Jusqu'à l'arrivée des régimens à leur destination dans l'intérieur, la composition des rations de fourrages subsistera sur le pied de guerre; elle restera la même pendant les quinze jours qui suivront leur entrée dans les garnisons, afin que les officiers aient le temps de vendre leurs chevaux, et que les chevaux de troupe ne passent pas trop vite de la ration de guerre à la ration de paix.

(*La suite au prochain Numéro.*)

SUITE.

—

DE LA CAVALERIE,

OU DES CHANGEMENS NÉCESSAIRES DANS LA COMPOSITION, L'ORGANISATION ET L'INSTRUCTION DES TROUPES A CHEVAL,

PAR LE LIEUTENANT-GÉNÉRAL, COMTE DE LA ROCHE-AYMON, PAIR DE FRANCE.

CHAPITRE II. — Des Remontes.

CARROSSIERS ET CHEVAUX DE GROSSE CAVALERIE. (*Suite.*)

Avant 1790, le gouvernement passait 450 livres par cheval de grosse cavalerie et dragons, et 350 par cheval de troupes légères. Les régimens étaient chargés de faire eux-mêmes leurs remontes; mais déjà à cette époque, ces prix étaient insuffisans; ils étaient tellement au-dessous de la valeur d'un bon cheval, qu'il n'était pas de régiment qui n'eût *des masses noires* au moyen desquelles il ajoutait de 80 à 150 livres par tête de cheval, ce qui portait le prix d'un cheval de grosse cavalerie à 600 fr., celui des dragons à 550, enfin celui des troupes légères de 420 à 450 livres.

La commission, persuadée que les prix accordés actuellement par le gouvernement n'étaient plus en harmonie avec la valeur de toutes les denrées et avec les frais de l'éducation du cheval, d'autant plus dispendieux, que la propriété ayant acquis plus de prix, est conséquemment exposée à plus de charges, a cru devoir fixer les prix de la manière suivante :

Grosse cavalerie.	600 fr.
Artillerie et dragons.	500
Cavalerie légère.	400

Il eût été à désirer de pouvoir élever le prix des chevaux de

troupes légères de 30 à 40 fr. Mais l'achat, à prix défendu, et la facilité de prendre des chevaux de 4 ans, rendent déjà ces prix suffisans ; ils le seront encore bien davantage, quand, abandonnant le système d'exagération des tailles, on rentrera dans le cercle vrai de nos ressources nationales.

En supposant l'effectif de tous nos régimens de cavalerie, en temps de paix à 600 chevaux, la durée des remontes étant fixée à huit ans, le total des sommes à employer annuellement aux remontes de nos troupes à cheval sera de 1,701,000 fr., ainsi répartis :

Douze régimens de grosse cavalerie à 600 chevaux, 7,200, dont le huitième est de 900 chevaux, qui à 600 fr., coûteront.	540,000 fr.
Douze régimens de dragons à 600 chevaux, 7,200, dont le huitième est 900 chevaux, qui, à 500 fr., coûteront	450,000
Vingt-quatre régimens de troupes légères à 600 chevaux, 14,400, dont le huitième est 1800 chevaux, qui, à 400 fr., coûteront	720,000
Total.	1,701,000

A l'effectif actuel d'environ 400 chevaux l'un portant l'autre par régiment, les remontes annuelles ne coûteraient que 1,140,000 fr.

Ces bases une fois déterminées, il ne resta plus à la commission qu'à s'occuper des moyens les plus simples, les plus économiques, pour exploiter nos ressources en chevaux au profit de l'armée, et d'éloigner à jamais les maquignons et les entrepreneurs de ce service. Deux manières simples et faciles se présentèrent d'abord à ses méditations : la première, de laisser les régimens, comme avant la révolution, se remonter par eux-mêmes dans telles ou telles localités qui leur seraient assignées ; la seconde, de répartir les régimens dans des garnisons ou cantonnemens *permanens*, choisis dans les départemens qui offriraient le plus de ressources en chevaux de leur arme, et d'abandonner à

leurs chefs le soin de se procurer leurs remontes dans des rayons déterminés, d'après la statistique des chevaux de ces contrées, et l'indispensable nécessité d'éviter la concurrence et les abus. Au premier aperçu, ces deux modes offraient des moyens d'exécution si simples et si économiques, qu'ils auraient pu déterminer la commission en leur faveur, si une discussion approfondie n'en eût fait remarquer les inconvéniens.

Le premier en offrait de très-réels; d'abord, l'achat des chevaux par les corps ne pouvait être fait que sous leur responsabilité respective; et le conseil d'administration, comme dans toutes les autres fournitures, devenait responsable des chevaux mal choisis, et conséquemment de ceux réformés aux inspections. Les corps ne sont plus composés d'officiers assez riches pour offrir de pareilles garanties; ils le seraient, d'ailleurs, qu'il ne serait pas juste d'imposer cette responsabilité générale pour des achats faits par un officier *exclusivement* choisi par le colonel, et qui pourrait ne pas avoir les connaissances suffisantes pour mériter cette confiance; dans combien de circonstances l'intrigue, l'adresse, les préventions, souvent mal placées, n'influent-elles pas?... En second lieu, il est plus que probable que les chefs de corps, pour pouvoir acheter de plus beaux chevaux, subvenir à l'augmentation de leur prix, et pour l'emporter plus sûrement sur la concurrence (qu'il serait difficile d'empêcher dans ce système), se permettraient des économies *illicites*. Qu'importe, dira-t-on; elles retourneront au profit réel de l'armée? Soit! mais, dans une bonne administration, il ne faut jamais tolérer ou fermer les yeux sur des abus, *même pour faire mieux*. Indépendamment de ces inconvéniens graves, il y en aurait un autre plus réel encore: les détachemens de ces régimens perpétuellement en course, pour se mettre en rapport avec les éleveurs, seraient toujours morcelés, la comptabilité de ces faux frais deviendrait un dédale, et la discipline, l'habillement, en souffriraient plus ou moins. Ce mode, en outre, a encore le désavantage de ne pouvoir plus être praticable en temps de guerre, et effectivement alors le gouvernement serait obligé de recourir

aux entreprises, aux fournisseurs qui sont pour les États, ce que sont les usuriers pour les individus. Ce mode de remonte n'est approprié qu'à la garde; l'inspection permanente de ses chefs s'oppose aux abus que nous avons signalés. D'ailleurs, la différence du prix de ses remontes lui permet d'acheter partout, sans élever la concurrence au détriment des remontes de l'armée, les chevaux qui lui sont propres étant d'une race plus relevée et plus chère.

A ces mêmes inconvéniens, le second mode en réunit encore un autre très-réel, qui résulte de son opposition avec nos habitudes et nos usages; on serait nécessairement obligé de laisser *toujours* les régimens dans les garnisons, qui leur seraient une fois assignées, crainte de rompre les rapports d'habitude et de confiance déjà établis entre eux et les vendeurs.

La commission a donc cherché à établir son système sur des bases qui, en réunissant tous les avantages qu'elle avait remarqués dans les modes précédens, en évitassent tous les inconvéniens et offrissent une action constante et égale en temps de paix comme en temps de guerre.

Un examen approfondi des différentes natures de chevaux, que fournissent les divers arrondissemens de la France, combiné avec le nombre approximatif des diverses espèces dont les différens services de l'armée ont besoin, engagea la commission à former quinze arrondissemens et quinze dépôts de remonte. Ce nombre est loin d'être proportionné avec l'étendue de la France, et déshérite encore beaucoup de départemens de leur bienfaisante action; mais il en est encore beaucoup dans l'enfance de l'élève des chevaux, et à mesure que cette industrie fera des progrès, on en augmentera le nombre dans une proportion telle, que les moindres ressources du royaume ne sauraient plus échapper à leurs investigations.

Voici le tableau des chefs-lieux de dépôts et de leurs circonscriptions, tel qu'il fut présenté par la commission :

CHEFS-LIEUX.	CIRCONSCRIPTION.
Mézières (1).	Ardennes, Marne, Aisne, Nord, Pas-de-Calais.
Saint-Lô.	Manche et Calvados (2).
Argentan.	Orne, Sarthe, Eure-et-Loire.
Évreux.	Eure, Seine-Inférieure, la Somme, l'Oise, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, Seine.
Sampigny.	Moselle, Meuse, Meurthe, Bas-Rhin.
Épinal.	Haut-Rhin, Vosges, Haute-Marne, Haute-Saône, Doubs.
Pontivy.	Finistère, Côtes-du-Nord, Morbihan, Ille-et-Villaine.
Ancenis ou Vannes.	Loire-Inférieure, Maine-et-Loire, Mayenne.
Chateauroux.	Indre, Indre-et-Loire, Cher, Loir-et-Cher.
Saulieu.	Yonne, Aube, Côte-d'Or, Jura, Nièvre, Saône-et-Loire.
St.-Jean d'Angely (3).	Vendée, Deux-Sèvres, Vienne, Charente, Charente-Inférieure.

(1) La crainte de l'importation des chevaux étrangers, le désir de la rendre, sinon impossible, du moins d'une extrême difficulté, et la nécessité, cependant, d'exploiter les ressources des départemens frontières, ont long-temps été l'objet de la discussion de la commission. Pour l'emplacement du chef-lieu du dépôt de ces localités, Mézières, place forte, a semblé l'emplacement le plus convenable; Réthel m'aurait paru préférable, comme plus central, et moins sur l'extrême frontière; mais ce n'est point une ville de guerre: la surveillance contre la fraude y aurait été moindre.

(2) Il parut convenable à la commission d'éloigner le dépôt de Caen, pour inspirer plus de confiance aux propriétaires, en rompant tout d'un coup les habitudes des maquignons et des fournisseurs, qui trop long-temps en avaient eu le monopole. Malgré les observations qui avaient dirigé la commission, on a maintenu un dépôt à Caen, et celui d'Argentan n'a pas été établi.

(3) Ce dépôt a été établi à Saint-Maixent.

CHEFS-LIEUX.	CIRCONSCRIPTION.
CLERMONT-FERRAND (1).	Allier, Creuse, Puy-de-Dôme, Haute-Vienne, Loire, Ain, Isère.
AURILLAC.	Corrèze, Lot, Aveyron, Cantal, Haute-Loire, Drôme, Ardèche, Hautes et Basses-Alpes.
AUCH.	Gironde, Dordogne, Lot-et-Garonne, Tarne-et-Garonne, Landes, Hautes et Basses-Pyrénées.
CASTRES.	Gers, Haute-Garonne, Aude, Arriège, Pyrénées-Orientales, Hérault, Gard, Vaucluse, Bouches-du-Rhône, Var.

Cette liste fut plutôt donnée comme un tableau de l'idée d'ensemble du système, que comme définitive; beaucoup de départemens sont trop éloignés de l'action du chef-lieu du dépôt (2); cette liste n'est donc faite que pour faire mieux ressortir la nécessité d'augmenter le nombre des chefs-lieux, et de diminuer leur circonscription de manière à rendre leur action plus constante et plus active. Vingt-quatre à vingt-

(1) Ce dépôt a été établi à Guéret, chef-lieu d'autant plus préférable, que ce département est plus riche en chevaux; sa circonscription a été formée des départemens de la Creuse, de la Corrèze, de la Haute-Vienne, de l'Allier, de l'Indre et du Puy-de-Dôme.

(2) Au surplus, tel dépôt n'est pas absolument préférable à tel autre, pourvu qu'il soit pris aussi au centre que possible de la circonscription des arrondissemens qui seraient établis.

La commission, dans le choix des dépôts *chefs-lieux*, s'est guidée d'après la réminiscence des établissemens des temps *antérieurs* qui pouvaient encore exister; privée de documens plus positifs, elle n'a pu ni voulu les fixer irrévocablement. D'ailleurs, on est fondé à croire que les conseils-généraux des départemens, conséquens avec leurs plaintes et leurs sollicitations, se hâteront de faciliter l'établissement des dépôts dans les localités où l'on manquerait de bâtimens convenables. Il s'empresseront sans doute d'assurer à leurs départemens, même au prix de quelques sacrifices, le bienfait d'encouragement qu'on doit attendre d'un système de remontes nationales.

cniq arrondissemens de remontes ne seraient pas trop pour la France, et offriraient la certitude de plus grands résultats. La commission propose aussi de répartir les différens régimens de cavalerie, pour leurs remontes, dans ces différens dépôts. Chaque régiment, selon la nature de son arme et celle de ses besoins, sera assigné, et pour toujours autant que faire se peut, à l'arrondissement dont les localités offrent les ressources qui lui sont le plus appropriées. La convenance des natures de chevaux propres aux divers départemens de la France, et celle de leur plus ou moins d'abondance, doivent seules diriger la fixation définitive des dépôts et de leur circonscription. L'ensemble des mouvemens et l'impulsion de la cavalerie, conséquemment son utilité, reposent sur une réunion de chevaux, de même taille et de même nature; indépendamment de ces avantages purement militaires, ceux de la conservation des chevaux, et conséquemment de l'économie, s'y trouvent encore réunis. Les chevaux, comme les hommes, ont des maladies inhérentes aux localités d'où ils sortent; de la réunion constante des mêmes espèces, résultera conséquemment une grande simplicité d'action dans leur hygiène : il ne saurait plus y avoir de complication dans leur traitement; les maladies diverses seront des cas exceptionnels, et les vétérinaires, ayant des certitudes sur les lieux d'où viennent les chevaux de leurs régimens, ne sauraient se méprendre aux symptômes du mal dont ils seraient affectés; il n'y aurait donc plus de tâtonnemens présumables dans les moyens curatifs.

Après ce développement du matériel des dépôts, passons à leur organisation. L'organisation des dépôts se compose de deux parties distinctes; savoir : une partie permanente et une partie mobile. L'administration permanente, établie au chef-lieu du dépôt, comprendra :

1° Un officier supérieur, servant ou ayant servi dans la cavalerie, comme chef de l'arrondissement;

2° Un artiste vétérinaire.

La partie que nous appelons mobile, parce qu'elle pourrait être changée tous les ans, se compose :

1° D'un capitaine ou lieutenant choisi par le ministre de la guerre (sur un tableau de présentation de trois individus) parmi les officiers de ce grade, dans chacun des régimens assignés à cet arrondissement (1);

2° D'un sous-officier et de quatre cavaliers (2) non montés, pris également dans chacun de ces régimens. Le plus ancien sous-officier de ceux réunis au chef-lieu, y ferait le service d'adjudant du dépôt. Les cavaliers sont destinés à soigner les chevaux, qui pourraient se trouver réunis aux dépôts, soit en attendant l'arrivée des détachemens destinés à amener aux corps les remontes, soit depuis leur départ.

L'officier supérieur, chef du dépôt, aura seul à donner des ordres au personnel qui y est attaché; tous les genres de responsabilité d'ordre, d'achat et d'administration, retomberont sur lui. Une fois à son poste, ce chef se mettra en relation avec MM. les préfets des départemens de son arrondissement; il établira de pareilles relations avec les employés des haras royaux, avec les officiers de gendarmerie, pour obtenir les renseignemens les plus positifs et les plus circonstanciés sur le nombre, la taille, l'âge, le sexe des chevaux, répandus sur la surface de son arrondissement. Pour compléter ces renseignemens et les porter à leur dernier degré d'évidence, il ne négligera pas les renseignemens qu'il pourrait espérer recevoir des propriétaires, des maires, et même des maîtres de poste les plus accrédités. Il s'informera également de l'époque des foires et des marchés, de leur nature, des facilités qu'elles offriraient le plus habituellement

(1) La permanence des remontes de chaque régiment, dans les mêmes arrondissemens, se trouve, par ces établissemens, dégagée de tout inconvénient, et il en résulte le grand bien, qu'il s'établit, pour ainsi dire, des relations de famille entre les vendeurs de ces chevaux et ces régimens. Les contrées qui les leur fourniraient, finiraient par y prendre un intérêt d'amour-propre, qui ne peut que tourner au profit des remontes, et, conséquemment, à celui de l'armée et du gouvernement.

(2) Depuis l'année dernière, cette mesure proposée par la commisssion a été mise en exécution.

pour l'achat des remontes. Ce renseignement est d'autant plus essentiel qu'il pourra déterminer à changer l'époque de l'envoi des détachemens chargés de venir chercher les remontes de tel ou tel régiment. L'on pourrait alors faire concourir l'arrivée de ce détachement avec l'époque de telle ou telle foire, une fois que l'on serait sûr d'y trouver le nombre de chevaux voulu; ce qui éviterait les faux-frais d'un séjour prolongé au dépôt, tant pour les détachemens que pour ces remontes.

Dans les feuilles publiques on fera connaître les intentions paternelles du gouvernement : on indiquera les époques auxquelles le chef du dépôt ou ses adjoints viendront voir les chevaux à acheter dans tel ou tel canton. D'après les renseignemens qu'il se sera procurés, le chef du dépôt sera à même de connaître, par aperçu, les ressources de tel ou tel canton, et d'y détacher ses officiers, soit pour examiner les chevaux et contrôler les renseignemens reçus, soit enfin pour les acheter, s'il en a donné l'ordre. Ces officiers seront d'autant meilleurs acheteurs, qu'achetant pour leurs régimens, ils apporteront tous leurs soins à leur fournir des remontes qui soient bonnes et susceptibles de soutenir l'examen des camarades.

Tous les ans, le chef de chaque dépôt adressera au ministre de la guerre un rapport détaillé du nombre des chevaux existant dans son arrondissement, du nombre des reproductions; enfin, sur les progrès d'amélioration que l'on pourrait remarquer tant dans les races que dans le nombre. Cet état, rédigé par arrondissemens de remontes et par cantons départementaux, aura deux rubriques principales : chevaux et jumens. Ces deux rubriques seront subdivisées par des colonnes indiquant les divers âges de 4 à 8 ans. D'autres colonnes signaleront les tailles, et, pour en simplifier l'exécution, ces tailles seront généralement réduites à trois, sous la dénomination de cavalerie légère, artillerie et dragons, grosse cavalerie. Par ce moyen, le ministère de la guerre aura toujours la facilité de connaître d'un coup d'œil toutes ses ressources présentes et à venir.

Les officiers attachés aux dépôts sont destinés à courir les cantons que leur indiquera le chef du dépôt, à aller au-devant

de la confiance des éleveurs, à étendre les relations du dépôt avec les propriétaires; enfin, à rectifier les renseignemens reçus. Ces officiers seront et devront être dans une activité perpétuelle. Il est essentiel, pour les bons résultats de ce système de remontes, qu'ils se montrent souvent et partout, tant pour rompre les habitudes contractées avec les marchands de chevaux et les courtiers, que pour détruire les préventions que ces mêmes individus devront chercher à donner contre un système tout à leur désavantage (1). Comme il y a beaucoup de maquignons qui sont propriétaires, il s'entend de soi-même, que les chevaux qu'ils auraient à vendre seraient achetés s'ils avaient les qualités requises; c'est des entreprises et des livraisons de chevaux qu'il est question, quand on parle d'éloigner les maquignons et les courtiers.

---

(1) Tous les propriétaires n'envoient pas leurs productions aux foires et marchés; si les particuliers ou les fermiers aisés ne peuvent attendre les époques, il est beaucoup de petits éleveurs et de petits fermiers qui, dans l'impossibilité d'attendre plus ou moins long-temps les occasions favorables de débit que ces foires présentent, élèvent du mauvais, ou n'élèvent pas du tout. C'est à encourager cette classe si nombreuse que doivent tendre tous les efforts des dépôts. Les officiers *explorateurs* visitant toutes les écuries, tous les herbages, achetant de la main à la main tout ce qui est en état d'être vendu, donnent à l'arrondissement du dépôt les avantages d'une foire perpétuelle. Tous les chevaux amenés au dépôt, et propres à la remonte, seront achetés et payés à bureau ouvert; rien de ce qui est bon ne doit être refusé; les dépôts doivent avoir toujours des fonds suffisans pour subvenir à ces achats partiels. C'est de ce commerce journalier, et du contact perpétuel des agens du dépôt avec tous les éleveurs de la circonscription que naîtra la confiance, sans laquelle il n'y a ni activité, ni industrie à espérer.

Un des grands inconvéniens à ajouter à ceux déjà signalés au système de l'achat des remontes par les régimens, est l'impossibilité qu'offrirait ce mode, de pouvoir contribuer à activer l'élève des chevaux au moyen de ce commerce journalier et des ressources qu'il offre aux propriétaires peu fortunés, soit pour payer leurs contributions, soit pour faire face à des dépenses ou à des malheurs imprévus. Les régimens achetant eux-mêmes leurs remontes, ne pourraient avoir de ces établissemens permanens, et, s'ils en avaient, ce serait le système de remontes proposé par la commission, avec une foule d'inconvéniens d'administration et de comptabilité.

Si, dans leurs tournées, ces officiers trouvaient des chevaux propres à d'autres armes qu'à celles assignées à l'arrondissement, ils en tiendraient un contrôle exact, et ces chevaux seraient notés sur un état supplémentaire adressé au ministre de la guerre, comme réserve, pour subvenir aux besoins de ces autres armes, dans le cas où leurs arrondissemens n'auraient pu y satisfaire complétement.

Outre l'encouragement permanent accordé à cette branche de l'industrie rurale, et son influence spéciale sur la reproduction des chevaux et l'amélioration des races, cette organisation de dépôts réunit encore un grand avantage politique ; c'est celui de pouvoir se préparer à la guerre et mobiliser l'armée, sans que le secret en soit divulgué, comme il l'est toujours nécessairement par suite des marchés passés avec des entrepreneurs. Par de simples ordres *confidentiels* adressés aux chefs des dépôts, on leur ordonne d'acheter un plus grand nombre de chevaux dans leurs arrondissemens, et le gouvernement se trouve bientôt avoir rassemblé 8 à 10 mille chevaux, sans qu'on puisse le savoir à l'extérieur ; les achats, se faisant sur tous les points de la France, et par petites portions, doivent facilement échapper à la curiosité.

La commission s'occupa ensuite de régulariser le mode d'achat et la comptabilité des dépôts, dans l'intention, en les réduisant à leur plus simple expression, de les rendre d'une exécution plus facile pour des officiers, qui seront d'autant plus étrangers aux détails administratifs, qu'ils seront plus propres aux fonctions qui leur seront confiées. Elle recommanda aussi à la sollicitude du ministre les artistes vétérinaires, classe d'hommes si utiles dans les régimens de cavalerie, qui languissent depuis long-temps dans un oubli que rien ne semble pouvoir excuser.

Le travail de la commission fut fait avec une conscience qui répondait à la confiance dont elle avait été investie. Le plan proposé ne semblait rien laisser à désirer, et son économie même permettait d'espérer qu'on en essaierait de bonne foi l'exécution; car sa dépense accessoire ne consistait que dans les frais de tournée accordés aux officiers de ces établissemens, dont la solde

d'activité était déjà payée à leurs régimens. Ces frais pouvaient se calculer à raison de 100 à 120 jours de courses par an, somme à laquelle il faut ajouter les appointemens des vétérinaires placés à chaque dépôt, et le surcroît de solde à ajouter aux chefs des dépôts, s'ils étaient pris dans les officiers en réforme ou en demi-solde.

Le ministre parut frappé des bons résultats que promettait le plan de la commission; mais probablement des influences secondaires en arrêtèrent la franche exécution; car les essais, que l'on a faits, l'ont été plutôt dans l'intention de prouver l'impossibilité du système, que dans le désir de faire réussir son exécution.

Pendant mon inspection de 1825, j'obtins l'autorisation du ministre de parcourir les départemens de l'Indre, de la Creuse, d'Indre-et-Loire, de Loir-et-Cher, d'Eure-et-Loir, de la Sarthe, de la Mayenne, d'Ille-et-Vilaine, du Morbihan, du Finistère, des Côtes-du-Nord, de la Manche, du Calvados, de l'Orne et de l'Eure. Partout je trouvai des ressources assurées, et bien au-delà de celles que la commission avait prises pour bases. A mon retour, je remis au ministre un travail qui ne permettait plus de doutes à cet égard, et sollicitai avec tant d'instance l'établissement de quelques dépôts, qu'on se détermina à en établir enfin à Guéret, à Caen et à Saint-Maixent. Je proposai et obtins d'aller établir celui de Guéret. Je partis à la fin de janvier 1826, et, de cette époque au 18 décembre de la même année, le dépôt de Guéret a fourni 230 chevaux, dont 125 chevaux pour la garde royale, et 100 chevaux pour les 9e et 10e de chasseurs. Les difficultés, qui souvent entravèrent mes efforts et ma volonté, les mauvaises plaisanteries qui précédèrent mon départ, les difficultés sans cesse renaissantes pour obtenir de l'argent, ne m'ont que trop prouvé que l'on n'avait pas l'intention de réussir. On s'est plaint que le dernier détachement des hussards de la garde était resté trop long-temps à Guéret; et l'on n'a pas fait attention que la défense d'acheter des chevaux dans leur cinquième année (malgré la proposition formelle de la commission) en avait fait rejeter un grand nombre qui furent encore perdus pour l'année

suivante. On se plaignit ensuite qu'on avait acheté des chevaux d'un nommé Vignaud, qui en fait le commerce, sans faire attention que ce Vignaud, gros propriétaire de l'arrondissement de Bellac (Haute-Vienne), tient toujours un grand nombre de chevaux qu'il élève dans ses écuries et ses herbages, et que, si le marchand de chevaux propriétaire est exclu des marchés avec les dépôts, on ne doit pas non plus en acheter de MM. de Royère, Neyron, et autres particuliers de la Haute-Vienne qui s'adonnent à l'élève des chevaux, et spéculent sur l'achat et la vente des chevaux des races secondaires. C'est comme entrepreneurs et fournisseurs que les marchands doivent être éloignés, mais nullement comme vendeurs en détail. Si l'on avait voulu *consentir* plutôt aux tailles de 6 pouces à 6 pouces et demi, l'on aurait encore trouvé plus de 200 bons chevaux pour la ligne, et cela dans trois départemens que l'on prétendait pauvres ou épuisés de chevaux.

Le ministre de la guerre voulut voir un détachement de 25 chevaux conduit par M. de Bouvet, officier très-recommandable des hussards de la garde; MM. le marquis de Clermont-Tonnerre et le baron de Damas, et plusieurs autres officiers, examinèrent cette remonte dans la cour du ministère de la guerre. On voulut bien applaudir à leur choix et à leurs formes; mais M. Lemaître, directeur du personnel de la cavalerie, ne daigna pas m'accorder son approbation, et me dit : *Pardieu! voilà de beaux chevaux de remontes; ce sont des chevaux d'officiers.* Et cependant ces chevaux, achetés par les soins du capitaine Martin et les miens, laissaient encore un boni assez considérable sur le prix fixé aux remontes.

Depuis, pour décrier des établissemens dont les succès n'étaient pas douteux, on a feint de croire et de dire, que j'avais ajouté de ma poche à ces premiers achats, dans l'intention de soutenir un système auquel j'avais coopéré. Il n'y a pas de doute que les chefs des autres dépôts n'aient éprouvé les mêmes traverses.

Ces premiers essais avaient déjà donné de l'émulation aux éleveurs; car ce n'est pas *le faire* des poulains qu'il faut encourager, mais simplement leur élève : mais l'année 1827 a bientôt

rendu à cette industrie toute sa méfiance et tout son découragement ; la somme plus que *minime* que, sous prétexte d'économie, on a donnée à 8 ou 9 dépôts existans, ne leur a pas plus permis d'exploiter les foires, que toutes les autres ressources individuelles du pays ; et quand une entreprise, dans son principe, ne force pas de moyens, il en résulte et doit en résulter un découragement qui, en proportion des espérances déçues, tue le présent et l'avenir. L'établissement d'un dépôt à Pont-à-Mousson, duquel sortent tant de chevaux étrangers, a achevé de démontrer aux éleveurs, que la volonté de se remonter en France n'était qu'illusoire, et qu'on n'avait pensé qu'à se mettre à l'abri des reproches des chambres. Si le ministre avait été maître de suivre les intentions qu'il avait manifestées, pas de doute que le système de remonte proposé n'eût donné les meilleurs résultats et acquis son activité nécessaire. D'abord le ministre n'eût point permis au dépôt de Pont-à-Mousson l'importation des chevaux étrangers (1) ; ensuite il eût donné annuellement 4 ou 500,000 fr. à dépenser aux dépôts établis ; enfin, il eût organisé le personnel de ces dépôts avec des officiers natifs des départemens où ils sont établis, et sur lesquels ils doivent opérer ; ces relations de pays eussent de beaucoup facilité l'achat des chevaux et augmenté

---

(1) Je concevrais que pour porter en une fois notre cavalerie à un effectif de 6 à 700 chevaux par régiment, on eût obtenu par le moyen de nos relations extérieures la permission d'aller acheter en Ukraine, en Hongrie, en Transylvanie, des chevaux pour nos troupes légères ; en Moldavie, en Prusse, en Meklembourg, en Holstein, dans l'Oldembourg, pour nos dragons, notre artillerie à cheval et nos cuirassiers ; mais je ne comprendrai jamais cette routine de nous importer annuellement tant de mauvais chevaux étrangers dont la durée, *l'un portant l'autre*, est à peine de cinq ans. Ces grands convois de chevaux, dont je viens de parler, achetés par des officiers expérimentés et des agens des haras, payés ce qu'ils valent, auraient pu être utiles, surtout si on avait eu soin de prendre le plus de jumens possible, pour, à leur réforme, les répartir dans les localités les plus homogènes à leur nature. Cette première dépense eût porté des intérêts à venir, au lieu que le mode actuel des achats étrangers nous donne rarement du bon pour le présent, et rien pour l'avenir : ce sont des dépenses à fonds perdu ; plus que cela, ce sont des dépenses nuisibles.

la confiance des éleveurs ; et, pour donner le dernier degré d'utilité à ce système, son Excellence eût créé un inspecteur-général permanent de ces dépôts de remonte. Cet inspecteur est indispensable pour imprimer une action uniforme à tous ces dépôts, pour y arriver inopinément, en surveiller la conduite et l'administration. Tant que cet inspecteur ne sera pas nommé, tant qu'une seule volonté n'influencera pas, ne dirigera pas celle de tous ces établissemens, on ne peut pas en attendre de véritables résultats, et le travail de la commission n'aura été qu'un rêve patriotique.

La France a des ressources nombreuses et excellentes; sa cavalerie est assurée de bonnes remontes, en suivant franchement le système proposé par la commission, et en le faisant diriger par un ou plusieurs inspecteurs-généraux. En faisant les concessions d'âge et de taille que j'ai demandées, en achetant des poulains, en tenant sérieusement la main à la défense d'importation des chevaux étrangers, et donnant à chaque dépôt 80 à 100 mille francs à dépenser par an, nous sortirons du système défectueux suivi jusqu'à présent, système dont l'effectif et le service de notre cavalerie n'ont souffert que trop long-temps.

(*La suite au prochain numéro.*)

HYGIÈNE MILITAIRE. (*Suite.*)

DE L'AIR CONSIDÉRÉ DANS SES RAPPORTS AVEC LA SANTÉ DES TROUPES;

PAR LE CHEVALIER DE KIRCKHOFF,

Ancien Médecin en chef des hôpitaux militaires, Vice-président honoraire de la Société grand-ducale de Minéralogie d'Iéna, Membre de la plupart des Académies et Sociétés savantes de l'Europe et de l'Amérique, Commandant et Chevalier de plusieurs Ordres.

Puisqu'il est question ici du havresac, je suis obligé de me

livrer à une digression, parce que je n'aurai plus l'occasion d'en parler et de pouvoir présenter une remarque que je considère comme très-importante : il existe des régimens en Europe, dont les soldats portent le havresac avec une courroie traversant la poitrine pour serrer celles qui passent par-dessus les épaules, ce qui dérange toujours plus ou moins la respiration, et principalement quand le soldat est en marche à l'ardeur du soleil. C'est une mauvaise habitude à bannir, et l'administration de la guerre ne devrait la tolérer sous aucun prétexte.

Nous avons vu des soldats en marche pendant de fortes chaleurs, être frappés d'apoplexie pour avoir eu le cou trop serré, ce qui, par la compression sur les vaisseaux, empêchait le libre retour du sang du cerveau vers les poumons.

Nous avons également vu d'autres soldats atteints d'hémoptysie ou crachement de sang, parce qu'ils avaient marché à l'ardeur du soleil, en portant leur havresac lié avec une courroie sur la poitrine, ce qui, par la compression, faisant obstacle à la libre circulation du sang dans les poumons, y occasionait une congestion qui donnait naissance à la rupture de vaisseaux pulmonaires.

Entre autres cas, j'observerai aussi, que lorsqu'en été les troupes sont campées et qu'il fait très-chaud, elles doivent ombrager avec des branches d'arbres ou autres moyens leurs tentes et leurs baraques, et en diriger l'ouverture vers le nord; sans cela la chaleur est quelquefois insupportable, surtout quand on n'a que de légères tentes pour s'en défendre.

Pendant les chaleurs d'été susceptibles d'incommoder, les soldats doivent également tâcher d'établir, avec la libre circulation de l'air, la fraîcheur dans leurs casernes. Quand il y a des jours très-chauds, ils doivent faire des aspersions avec de l'eau fraîche sur le parquet des salles et des corridors, et à l'extérieur de leurs logemens, plusieurs fois par jour; et, outre cela, on met des cadres mobiles de toile blanche ou grise, successivement opposés au-devant des fenêtres qui reçoivent les rayons du soleil, en même temps que les fenêtres opposées donnent passage à un air plus frais. La même chose est surtout applicable aux hôpitaux.

Comme, sous l'influence d'un ciel brûlant, on éprouve de fortes sueurs et une soif dévorante, il est à remarquer qu'étant trempé de sueur, il faut être très-attentif à ne pas se livrer inconsidérément aux boissons froides, et à ne pas passer brusquement à la fraîcheur.

Les chefs doivent avoir soin, quand les troupes sont en route par un temps chaud, et qu'elles sont tourmentées par la sueur, de ne pas les exposer de suite à la fraîcheur et de ne jamais tolérer que le soldat mette l'habit bas; ils doivent surveiller qu'il ne s'abandonne pas à l'abus de boissons froides; qu'il ne se couche pas sur la terre, qui est toujours plus ou moins humide; qu'il ne se jette pas dans la rivière, et qu'il ne s'expose à aucune humidité; car il peut en résulter des afflictions catharrales et autres accidens fâcheux.

Personne n'ignore que les boissons froides et les bains froids sont très-nuisibles à l'homme dans l'état d'une forte sueur. On connaît l'événement qui survint au grand Alexandre et à ses troupes, qui, tout en sueur et altérées par des marches longues et forcées au milieu de l'été, en arrivant aux bords de l'Oxys, burent de ses eaux froides en grande quantité; plusieurs des soldats en moururent : *Multò major horum numerus fuit quam ullo amiserat prœlio* (1). Peu s'en fallut qu'Alexandre lui-même n'éprouvât pareil sort : voulant entrer promptement en Cilicie, il redoubla presque la marche déjà fatigante et accélérée de son armée; entrant à Tarse, couvert de poussière et trempé de sueur, il se jeta, en présence de ses troupes, dans les eaux froides du Cydne pour se rafraîchir; il y fut à peine entré, qu'il devint pâle et que la chaleur vitale fut presqu'entièrement éteinte, de façon qu'on le retira presque mort de ce fleuve : *Vixque ingressi subitò horrore artus rigere cœperunt : pallor deinde suffusus est, et totùm propemodùm corpus vitalis calor reliquit. Expiranti similem ministri manu excipiunt, nec satis compotem mentis in tabernaculum deferunt* (2).

---

(1) *Quint. Curt., lib. 7, cap. 5.*
(2) *Quint. Curt., lib. 3, cap. 5.*

Les troupes trempées de sueur sont-elles obligées de s'arrêter dans une atmosphère fraîche ou humide, on ne doit alors diminuer qu'insensiblement les mouvemens. Les soldats tourmentés par d'abondantes transpirations, éprouvent-ils la soif, pour l'étancher on doit leur ordonner de mêler à l'eau commune une certaine quantité d'eau-de-vie ou autre liqueur spiritueuse, afin de corriger et de prévenir les mauvais effets des boissons froides. Les boissons légèrement spiritueuses préviennent les transpirations trop copieuses et apaisent très-bien la soif. Il est nécessaire qu'en campagne on fasse une distribution d'eau-de-vie aux troupes, aussi bien pendant l'été que pendant les saisons froides et humides, d'autant plus qu'il n'est pas possible de priver le soldat de boisson, quand il est en marche dans la poussière et à l'ardeur du soleil, ce qui produit souvent un sentiment de soif qui devient un besoin très-impérieux, et qu'il serait imprudent de ne pas laisser étancher. Mais j'observerai aussi qu'il ne serait pas moins imprudent de vouloir apaiser cette soif, lorsqu'on est dans une forte sueur, par l'eau froide ou par des boissons dites rafraîchissantes, telles que les boissons acides, qui ordinairement plaisent beaucoup au goût si l'on souffre de la soif. Les boissons acides ne conviendraient pas, elles seraient nuisibles, à cause de leur action débilitante sur les organes de la digestion, et au lieu de diminuer la forte sueur, elles l'augmenteraient.

Cependant, je ne condamne pas entièrement l'usage des boissons rafraîchissantes, comme la limonade, l'orgeat, etc. Je l'approuve même (bien entendu dans nos climats tempérés), pour apaiser la soif que l'on éprouve dans le premier moment où la chaleur commence à agir sur l'organisme, et avant qu'on sue beaucoup; mais dans ce dernier cas, je le répète, on doit s'abstenir de prendre des boissons acidulées, à moins qu'on n'y mêle de l'eau-de-vie ou du rhum, pour les rendre excitantes; c'est ainsi que le punch froid forme une boisson excellente et agréable, pour calmer la soif lorsqu'on est tourmenté de fortes transpirations.

Il est encore à propos et utile de recommander aux militaires en sueur, l'usage tant vanté par les anciens, et qui consiste à se

rincer la bouche à quelques reprises et à se laver les mains et le visage avant de boire.

La santé des gens de guerre, plus que personne, sujets à braver les injures des saisons et des climats, est très-souvent compromise par les effets nuisibles d'un air chargé d'humidité, qui est parmi les troupes une cause plus fréquente de maladies, que l'air condensé par le froid, et que celui dilaté par la chaleur.

L'air est chargé d'humidité dans les pays bas et marécageux, dans le voisinage des lacs et des eaux stagnantes ainsi que dans les pays montagneux, en ce qu'ils sont fréquemment arrosés par les pluies, en exerçant une force attractive sur les nuages, les brouillards, et en changeant la direction des vents.

L'action de l'humidité nous affaiblit subitement; elle abat le moral; elle jette les organes dans une faiblesse directe : de là les fonctions s'exercent avec plus ou moins de langueur; la transpiration insensible se supprime considérablement; les vaisseaux inhalans se remplissent plus ou moins d'humidité, d'où suit cette lassitude, cette pesanteur, cet abattement dont nous nous sentons accablés, lorsque nous sommes exposés à l'humidité. Son action est une cause occasionelle des plus fréquentes du scorbut, des hydropisies, des diarrhées, de diverses affections nerveuses, et de plusieurs autres maladies atoniques qui se font observer dans les lieux humides, comme dans les localités basses et marécageuses, le voisinage des lacs, des marais, etc. « Short a prouvé, » par le nombre considérable des morts, dit Zimmermann, que » les pays marécageux, qui ne sont pas balayés par les vents, ab» sorbent leurs habitans; de sorte que, suivant lui, il meurt dans » les provinces de Lincoln, d'Essex et de Cambridge, plus de » monde qu'il n'en naît. (1) »

L'humidité ou les vapeurs qui se dégagent des marais, des eaux stagnantes, d'une terre récemment défrichée, ou d'un terrain nouvellement labouré, qui a été auparavant engraissé avec du

---

(1) *Traité de l'Expérience en général et en particulier dans l'Art de guérir*, traduit de l'allemand par le docteur Lefebure de V. Année 1774, t. 2, chap 5.

fumier, sont les plus pernicieux, parce qu'il y existe toujours des matières en putréfaction.

Les pluies entraînent dans leur action sur l'organisme, des suites beaucoup moins fâcheuses, elles deviennent même quelquefois salutaires en été, pour tempérer la chaleur, pour diminuer la trop grande sécheresse de l'air (1), pour précipiter les émanations morbifiques qui peuvent se rencontrer dans l'atmosphère, et pour améliorer les eaux croupies.

Les pluies causent des maladies parmi les gens de guerre en marche et quand ils se couchent sur la terre, ou quand les sentinelles n'ont rien pour s'y mettre à l'abri. Elles sont des plus nuisibles à la santé lorsqu'on s'y expose étant en sueur. Il convient de dire aussi, que les troupes en marche ne doivent pas faire une longue halte dans la pluie ; car dans l'humidité il faut tâcher de se tenir en mouvement.

L'air est presque continuellement humide pendant la nuit ; phénomène qui se fait le plus remarquer en été, parce que l'humidité de la nuit est en proportion de la chaleur du jour : il en résulte qu'il faut prendre les plus grandes précautions dans les pays chauds contre l'humidité de la nuit. On doit éviter soigneusement d'y exposer le soldat : or, il faut pendant la nuit, alléger autant que possible le service, relever exactement les factionnaires, au moins toutes les heures, etc. En campagne, aussi long-temps que les circonstances peuvent le permettre, on doit tâcher de loger les troupes dans les villages, en observant de ne pas les placer dans des bâtimens, sans s'être assuré qu'ils ne sont pas humides, et qu'ils réunissent toutes les conditions de la salubrité.

C'est surtout dans une armée forcée de passer la nuit au bivouac qu'on doit redoubler de soin, et qu'on ne saurait prendre

---

(1) Je suis cependant porté à croire avec Pringle que la sécheresse de l'air ne cause pas toutes les maladies que l'on a voulu lui attribuer ; car tant que les végétaux transpirent, dit ce médecin, l'air ne manque presque jamais d'une humidité suffisante pour conserver la santé : de sorte que ce ne peut être que parmi des sables arides qu'on peut apprendre à quelles maladies les hommes sont sujets dans une atmosphère trop sèche. (*Ouvrage cité.*)

assez de précautions contre la dangereuse influence des nuits; car lorsqu'on est en marche à un soleil ardent, la transpiration est extrêmement activée, et elle est par conséquent très-sujette à se supprimer le soir, si l'on ne peut pas s'abriter contre l'humidité : c'est de là que proviennent toutes ces diarrhées, ces dyssenteries, ces catarrhes pulmonaires, ces inflammations de gorge et des yeux, etc., qui existent en été dans les armées en campagne, quand les troupes passent les nuits au bivouac, et que les jours sont très-chauds et les nuits fraîches. Il était effrayant de voir la foule prodigieuse de malades qui, durant les mois de juillet et août 1812, se déclaraient dans l'armée française en Russie, parce que durant ces deux mois, nous eûmes des jours excessivement chauds et des nuits froides et très-humides, et qu'alors nos troupes faisant de longues marches à la chaleur accablante du jour, devaient passer la nuit au bivouac, souvent sans être à l'abri du vent, et n'ayant que leurs capotes pour se couvrir, et le plus souvent couchées sur la terre à défaut de paille. A cette époque, la diarrhée, la dyssenterie et l'entérite faisaient les plus grands ravages dans nos armées (1). Il y a des officiers de santé militaires qui rapportent avoir vu dans les régions brûlantes, des régimens dont la moitié fut attaquée de la dyssenterie pour avoir bivouaqué une seule nuit.

Plus l'humidité est réunie au froid, plus elle est nuisible à la santé; alors son action débilitante, étant soutenue par la puissance affaiblissante du froid, devient en conséquence beaucoup plus forte. Les troupes qui séjournent dans des contrées à-la-fois humides et froides, souffrent beaucoup aux maladies.

Dans les contrées humides, il faut religieusement veiller à ce que les soldats soient toujours chaudement habillés; qu'ils observent la plus grande propreté, qu'ils soient bien nourris, qu'ils reçoivent avec leur ration ordinaire un supplément de viande et d'eau-de-vie; qu'ils soient logés dans des habitations élevées; que le service de nuit soit évité autant que

(1) Voyez mes Observations médicales, etc., citées.

possible, que les factionnaires soient mis à couvert et relevés au moins toutes les heures. Il faut recommander au soldat en faction de se tenir en mouvement, ce qui est aussi utile sous un ciel humide que sous un ciel froid, et il faut ordonner aux soldats qui ne sont pas de service, de rentrer dans leurs logemens au coucher du soleil, etc.

Si l'humidité réunie au froid est nuisible à la santé, celle réunie à une chaleur accablante paraît l'être bien davantage; elle produit les effets les plus funestes sur l'organisme, des épuisemens rapides, une énervation si grande et si soudaine, que l'homme en est la victime en peu d'heures. On remarque ces mauvais effets dans plusieurs régions brûlantes, comme à Batavia, à la Jamaïque, à St-Domingue, sur la côte de Juda, etc. C'est à l'action de l'humidité réunie à une forte chaleur, qu'est due la grande mortalité dans ces pays, et c'est ce qui les rend aussi malsains pendant la saison que l'on y appelle l'*été*. L'humidité, qui affaiblit directement et qui déjà, sans la chaleur, agit assez puissamment sur le système organique, doit produire naturellement un abattement bien plus grand, lorsqu'elle est accompagnée d'une chaleur véhémente, dont l'action excitante est trop considérable en proportion des forces vitales. Les maladies les plus fréquentes dans les climats où l'humidité est alliée à une chaleur intense, sont le cholera-morbus, la diarrhée, la dyssenterie, la fièvre jaune, l'hydropisie, la jaunisse, les tétanos, etc.

Je me plais à croire que toutes les personnes de quelque condition qu'elles soient, qui séjournent dans les régions de la zône torride, où l'humidité est réunie à une chaleur accablante, peuvent tirer parti des avis que je vais leur donner pour s'y maintenir en santé; je suis convaincu qu'en les suivant on en obtiendra le meilleur effet. J'observerai que ces mêmes préceptes hygiéniques appartiennent à peu-près à tous les climats brûlans, parmi lesquels ceux qui sont en même temps humides ont une influence beaucoup plus meurtrière.

1° Se nourrir de substances fortifiantes d'une facile digestion, telles que de viandes fraîches sans graisse; de pain bien cuit; de riz ou autres farineux, etc.; faire journellement un usage mo-

déré d'un bon vin ou d'autre boisson spiritueuse. Pour se désaltérer ou étancher la soif, ne jamais boire de l'eau pure, y mêler toujours du vin ou une certaine quantité de rhum, d'eau-de vie, ou autre liqueur alcoholique; ou bien prendre du café ou du bon thé, qui forment des boissons très-convenables, parce qu'elles sont excitantes : on doit d'autant moins user d'eau pure, que non seulement elle n'excite pas assez les organes de la digestion, mais encore que dans les régions équatoriales, l'eau est souvent de mauvaise qualité.

Eviter l'usage des substances aigres, comme les fruits acides, etc., ou n'en user qu'avec la plus grande modération, quoiqu'on l'ait prôné comme préservatif contre l'effet nuisible de la chaleur des climats brûlans. Les substances acides ne conviennent pas à cause de leur effet débilitant, car dans ces climats, il faut employer les moyens propres à soutenir les forces.

2° Ne pas se livrer à de profondes applications d'esprit, et surtout ne jamais s'abandonner aux chagrins; chercher à se raidir contre tous les désagrémens qui poursuivent la condition humaine. Dans ces contrées, la gaîté et la satisfaction de l'âme sont indispensables au maintien de la santé.

3° Ne commettre jamais aucun genre d'excès, soit dans les plaisirs vénériens, soit dans ceux de table, soit dans les boissons, soit dans l'exercice, etc.

4° Changer très-souvent de vêtement. Les habillemens doivent être légers et de couleur blanche. Pendant le jour, on devrait préférer les vêtemens de lin ou de fil de chanvre, mais vers le soir se couvrir de vêtemens de drap. Le chef militaire doit avoir l'attention d'obliger les soldats à porter leurs vêtemens de drap quand ils sont à la pluie, ou quand ils ont à faire un service de nuit.

5° Avoir le plus grand soin de ne pas s'exposer aux brouillards, à l'humidité des nuits, et aux pluies; se garder de se coucher sur la terre ou le gazon, ou de s'endormir dans des lieux humides. Et si l'on a été exposé à l'humidité, il est très-bon de prendre un bain chaud aromatisé ou alcoholisé, ou au lieu de cela faire des

frictions sèches à la peau avec une brosse ou un morceau de laine, afin d'augmenter l'action de la peau.

6° Entretenir le corps dans la plus grande propreté ; prendre souvent des bains froids, qui, dans les colonies de la zône torride, sont une véritable jouissance; mais en observant de ne pas entrer dans l'eau quand on est en sueur, ou bien quand on sort d'un repas.

Quant aux autres préceptes hygiéniques à suivre dans les climats dont je viens de parler, on peut les adapter d'après ceux que j'ai déjà fait connaître. Passons donc à ce qui me reste encore à dire de l'humidité.

On ne saurait trop garantir les gens de guerre de l'humidité, qui est une des causes les plus puissantes des maladies ; mais, pour bien apprécier ce que j'ai encore à dire à ce sujet, il faut examiner si l'on est en campagne, ou si l'on est en garnison.

Une armée est-elle en campagne, le général en chef ne doit jamais perdre de vue quelles sont les qualités essentielles que doivent avoir les lieux où il fait camper ou bivouaquer ses troupes : ces qualités sont la salubrité et la sûreté. Je sais qu'en temps de guerre la condition de la salubrité doit souvent céder à celle de la sûreté ; mais c'est au commandant en chef à juger, suivant les circonstances, jusqu'où l'une et l'autre peuvent être observées, d'après les maximes que je vais établir. Premièrement, je remarquerai qu'il faut, pour le campement, ne pas s'établir dans des vallées, s'éloigner toujours, autant que possible, des endroits bas et humides, des marais, des eaux stagnantes, d'une terre nouvellement défrichée ou labourée et des forêts épaisses. Il faut, dans les pays chauds, éviter les côteaux arides et sabloneux exposés à l'ardeur du midi. Il faut choisir pour le camp un terrain sec et un peu élevé, exposé au soleil levant, toujours voisin d'une eau saine et abondante, et à la portée des ressources alimentaires et du bois en quantité suffisante pour servir aux feux et à la cuisson des alimens. Dans nos climats tempérés, il faut rechercher, pour l'assiette d'un camp, une plaine sablonneuse, sèche, bien découverte, un peu inclinée vers le midi, près des rivières ou des ruisseaux ; car les eaux courantes, outre qu'elles facilitent le

renouvellement de l'air, sont les meilleures et les plus saines.

Mais je dois faire remarquer qu'un camp qui paraît sec, ne l'est quelquefois pas. Or, les chefs de corps, pour s'en convaincre, feront bien de faire creuser la terre et de l'examiner pour voir si elle est aqueuse, ou simplement interroger la hauteur de l'eau dans les puits des villages les plus voisins, comme le conseille le baron Van Swieten (1) : si l'eau y est haute, le terrain est humide; au contraire, si elle est basse, le terrain est sec.

Ce que je viens de conseiller pour le campement en temps de guerre, s'applique également aux camps d'exercice.

J'observerai que ces camps d'exercice ne devraient jamais exister que pendant le printemps; c'est la saison la plus favorable, sous le rapport de la santé, pour établir un camp dans lequel on réunit les troupes pour les former, en temps de paix, aux exercices de guerre. En faisant camper les armées en été, elles ont à souffrir de la chaleur, tandis que, pendant l'automne, elles sont exposées à la pluie et souvent au froid. Les vicissitudes atmosphériques, si fréquentes dans l'automne, et qui le rendent si fécond en diarrhées, dyssenteries, fièvres intermittentes, catarrhes pulmonaires, etc., sont des motifs très-puissans qui s'opposent à l'établissement d'un camp d'exercice en cette saison. L'hiver convient encore beaucoup moins; alors on ne peut faire camper une armée sans la faire dévorer par les maladies. Aussi, il faudrait prendre pour principe général de ne jamais former un camp, ni pendant l'automne, ni pendant l'hiver.

Le lieu étant fixé, il s'agit de préserver les troupes de l'humidité (2). Pour les garantir des effets nuisibles des pluies et de l'humidité des nuits, je ne saurais assez insister sur un objet de la plus haute importance, sur l'utilité des tentes. Malheureusement, dans nos temps modernes on fait la guerre avec des armées immenses, et on ne porte plus de tentes en campagne; on fait bivouaquer

(1) *Description abrégée des Maladies qui règnent le plus communément dans les armées.*

(2) Je n'aurai pas besoin de parler de la castramétation; ses règles sont assez bien établies aujourd'hui.

les troupes ; ce mode est très-funeste, non-seulement en ce qu'il cause de nombreuses maladies, mais encore parce qu'il est contraire à la discipline. Les soldats, forcés d'aller chercher de la paille dans les maisons à la proximité de leurs bivouacs, font les plus grands ravages et se livrent à tous les excès; l'armée se débande, et les habitans s'exaspèrent; et quelquefois, lorsque les soldats sont occupés à chercher de la paille, leur camp est surpris par l'ennemi. J'ai eu occasion d'observer dans les armées françaises tous les graves inconvéniens qui résultent pour la santé et la sûreté d'une armée, d'être privée de tentes. Le mode de faire bivouaquer les troupes, si funeste en été quand les jours sont brûlans et les nuits fraîches, et pendant l'automne dans la saison des pluies, et si insupportable pendant l'hiver, devrait être à jamais exclu des armées. « Qu'il me soit permis, dit avec raison le général Rogniat, de réclamer contre un usage très-pernicieux à la santé et à la conservation des troupes, introduit parmi nous par la guerre de la révolution; c'est de faire camper le soldat sans tentes. C'est une des principales causes de cette affreuse consommation des hommes qui s'est faite dans le cours des dernières guerres, où l'on peut calculer, terme moyen, que les fantassins ne duraient pas plus de deux campagnes. Nos malheureux soldats, après avoir fait une marche pénible dans la boue, par un temps de pluie, arrivent souvent au milieu de la nuit sur un terrain détrempé d'eau qui ne leur offre aucun abri. Ils n'ont ni le temps ni les materiaux nécessaires pour se faire des baraques; ils passent la nuit sous un ciel froid et pluvieux, sans pouvoir fermer l'œil, et après avoir traîné pendant quelque temps une existence pénible, dont tous les instans sont marqués par la souffrance que leur fait éprouver une humidité continuelle, leur corps s'affaiblit, ils tombent malades, et ils périssent misérablement. Nous ne réclamons pas contre cet usage barbare, au nom de l'humanité, auprès de ceux qui pretendent qu'*humanité et guerre* sont deux mots incompatibles, mais bien au nom de l'utilité. Qu'on ne perde pas de vue que des consommations d'hommes trop considérables causent la ruine d'une bonne armée, quelque facilite que l'on ait à la recruter, parce que des recrues

ne sont pas des soldats, et qu'un ramas de paysans n'est point une armée; qu'en dernier résultat, celui des deux partis qui conserve le plus de bons soldats, finit par dicter des lois à l'autre, et que des hommes affaiblis par les souffrances perdent leur courage avec leurs forces physiques. Ce n'est pas sans de bonnes raisons que nos ancêtres, et les anciens eux-mêmes, si endurcis aux fatigues, adoptèrent l'usage des tentes; ils savaient que le corps humain a besoin de renouveler ses forces et sa vigueur par quelques momens de repos et de sommeil pris à couvert de l'humidité.

» Le défaut des tentes, dit ensuite M. Rogniat, réduit maintenant nos généraux à la cruelle alternative ou de faire périr leurs soldats par la pluie, s'ils veulent les établir militairement dans des positions convenables, ou de risquer de se laisser surprendre et mettre en fuite, s'ils veulent les cantonner dans les villages, pour les mettre à l'abri des injures de l'air (1). » Mais, comme les tentes ne garantissent pas aussi bien de la chaleur d'été, du froid et de l'humidité que les baraques, je ferai l'observation que ces dernières doivent être préférées aux tentes dans les camps fortifiés où l'on doit hiverner pour garder un passage ou conserver un blocus.

Après avoir exposé la nécessité de pourvoir de tentes une armée en campagne, je remarquerai que, pour diminuer dans les tentes, les baraques ou les bivouacs, l'humidité naturelle de la terre, il faut faire distribuer aux soldats une quantité suffisante de bonne paille sèche (2); et pour combattre l'humidité et le froid, on doit faire allumer de bons feux, surtout la nuit. C'est alors qu'il faut aussi recommander aux soldats, et principalement aux factionnaires, de bien se couvrir de leurs capotes ou d'autres

(1) *Considérations sur l'Art de la Guerre.* Paris, 1817, deuxième édition, p. 264 et suivantes.

(2) Pour le bien du service et de l'ordre, il faudrait forcer les habitans des environs du lieu où l'on campe, de porter la quantité nécessaire de paille, et avant de la distribuer, la faire examiner, et rejeter celle qui est humide, moisie ou gâtée.

couvertures; recommander aux hommes en faction de se donner du mouvement; ordonner aux soldats de tenir, la nuit, les tentes et les baraques fermées, quoique la température soit très-douce en apparence. Ceci est même d'une grande importance en été, puisque, comme je l'ai déjà dit, les nuits sont humides en raison de la chaleur du jour: c'est pour ce même motif qu'il faut défendre sévèrement aux soldats de sortir la nuit en chemise ou jambes nues; et il convient d'ajouter qu'il faudrait donner une double ration d'eau-de-vie aux troupes qui campent, et surtout si elles bivouaquent. Quand on campe dans les pays méridionaux où des nuits froides et humides succèdent à des jours excessivement chauds, il faut redoubler de vigilance pour prendre toutes les précautions indiquées.

Si l'on reste campé quelque temps dans le même endroit, on doit souvent changer, s'il est possible, la paille qui forme le coucher des soldats, parce qu'elle s'imprègne peu à peu de l'humidité de la terre et se pourrit: on doit au moins, si les circonstances le permettent, la renouveler tous les dix à quinze jours, et brûler celle sur laquelle les soldats ont couché. L'exécution de cette dernière mesure doit être scrupuleusement surveillée, car en la négligeant ou en gardant cette paille pour servir encore à la litière, il s'en suivrait un foyer d'infection; il en naîtrait le typhus et la dyssenterie (1). Si l'on reste campé quelque temps dans le même endroit, on doit aussi ordonner autour des tentes ou des baraques des tranchées à quelques pieds de profondeur et de largeur, ce qui, en attirant l'humidité du terrain sur lequel le soldat établit son coucher empêche la pluie qui pourrait tomber, d'entrer dans la paille et de la mouiller. C'est pour ce dernier motif que les tentes doivent toujours être tendues autant que possible.

(1) Comme la provision d'une bonne paille est une chose d'une haute importance pour la santé du soldat, on doit avoir soin qu'elle ne manque jamais dans un camp. Et lorsqu'il est question d'approvisionner une place en état de siége, la provision de paille est un des objets auxquels il faut spécialement songer.

Les soldats doivent tâcher de mettre dans leurs tentes ou baraques des branchages ou des arbustes sous eux, afin d'intercepter l'humidité de la terre avec le corps : il serait fort utile d'introduire dans les camps l'usage des bois de lit portatifs ou bien des hamacs.

Les Romains étaient dans l'habitude de retrancher leurs camps, lors même qu'ils n'avaient rien à craindre de l'ennemi, et qu'ils ne devaient y rester qu'une nuit. Flavius Joseph fait observer combien il était difficile de les surprendre, parce qu'ils se fortifiaient partout. Lucius Emilius disait qu'un camp retranché était pour une armée de terre ce qu'est un port pour une armée de mer. Il est vrai que les Romains, en retranchant leurs camps, mettaient leurs armées en sûreté et à l'abri d'une attaque inattendue et entretenaient leurs soldats dans l'habitude du travail ; et en suivant cette méthode, leurs troupes étaient toujours réunies, et elles n'étaient pas morcelées, ce qui peut être très-nuisible aux opérations d'une armée. « Les armées qui sont dispersées dans diverses villes, dit le duc de Rohan, peuvent, ainsi séparées, être défaites en tout ou partie (1). » Mais, quelque raisonnable que me paraisse, pour la sûreté, l'usage des anciens de retrancher leurs camps, je remarquerai que la terre fraichement remuée, étant susceptible de nuire à la santé, il me semble que la méthode suivie par les modernes, en se garantissant dans les camps des insultes de l'ennemi, par des gardes de cavalerie et d'infanterie, est beaucoup plus préférable, pourvu que ces gardes ne soient pas multipliées à un point de fatiguer trop l'armée.

J'ai indiqué antérieurement le terrain le plus convenable pour un camp ; mais comme à la guerre, le chef d'une armée doit souvent se soumettre aux circonstances, qu'il peut arriver qu'il n'ait pas de choix pour l'emplacement de son camp, et qu'il soit obligé de camper dans des lieux humides : alors en s'attachant surtout à pratiquer les maximes hygiéniques que la circonstance in-

---

(1) *Traité de la Guerre.*

dique et autorise ; il doit s'occuper de faire sécher ces lieux par des saignées, si l'armée est tenue d'y séjourner quelque temps.

Si j'ai dit précédemment que le séjour des marais est pernicieux, je crois à propos de remarquer que, lorsqu'une armée est forcée de camper dans un endroit marécageux, on doit s'éloigner toujours des marais qui sont à sec, parce qu'étant couverts d'eau, ils ne peuvent pas exhaler des vapeurs aussi malsaines (1). Quand une armée se trouve dans des localités marécageuses, il est utile de choisir pour le campement le voisinage des rivières, où le séjour est ordinairement plus sain, attendu que l'humidité du terrain voisin est attirée vers le lit de la rivière, et que l'eau courante agit en ventilateur.

Mais en considérant l'influence pernicieuse des localités marécageuses sur la santé, je pense qu'il importe fortement à un général d'en sortir le plus promptement possible, et de n'y jamais laisser ses troupes long-temps, car aucune chance de la guerre ne pourrait contrebalancer le mal qui en résulterait.

Quand les troupes ont été mouillées, soit par la pluie, soit en passant quelque rivière à gué ou à la nage, il est de la plus grande urgence, aussitôt qu'elles le peuvent, de quitter leurs vêtemens et de les faire sécher. Elles doivent le faire scrupuleusement en arrivant au gîte, et se couvrir en attendant, ne fût-ce qu'avec une chemise, pourvu que ce qui touche la peau ne soit pas humide. Il faut strictement veiller à ce que le soldat ne laisse jamais sécher les vêtemens sur le corps : outre les effets nuisibles que produit l'humidité, elle pourrait se réunir à des miasmes contenus dans les étoffes, ou y dissoudre quelquefois des matières colorantes, et être rendue plus active et plus dangereuse dans son action.

(1) L'armée qui se trouverait dans une contrée marécageuse ferait très-bien, si le service le permettait, de se servir de patrouilles au lieu de sentinelles. Cette disposition serait aussi très-bonne pour la santé dans une place de guerre dont le climat est humide ; elle y serait surtout indiquée pour la garde de remparts où les soldats en faction respirent le plus souvent un air malsain, à cause des vapeurs qui s'élèvent des fossés.

Lorsque l'armée entre en cantonnement ou en garnison, il faut, ainsi que je l'ai fait observer pour le campement, éviter pour le logement des troupes, les lieux situés dans le voisinage des marais, des eaux stagnantes, des bois épais et autres endroits humides. C'est pendant les chaleurs et les temps humides qu'on ne saurait assez engager les autorités militaires à s'occuper de cet article avec la plus grande sollicitude. Ces précautions ne sont pas, ou sont peu nécessaires pendant un hiver rigoureux, qui supprime l'humidité et l'action nuisible des marais; mais on ne doit pas toutefois, pendant cette saison, négliger de visiter les habitations pour le quartier des troupes; et on doit se rappeler que le feu dégage l'humidité des murailles des appartemens, surtout s'ils n'ont pas été occupés depuis long-temps. Mais si les troupes sont logées chez les habitans, on ne peut y veiller qu'indirectement; mais aussi, on a moins à redouter les mauvais effets de l'humidité dans les maisons qui ont été long-temps habitées.

Les chefs doivent se joindre aux officiers de santé pour examiner si les casernes destinées au logement des troupes, ainsi que les corps-de-garde, ne sont pas humides. Dans le cas d'impossibilité d'avoir des lieux secs, il faut prendre la précaution de les faire dessécher par le feu avant d'y laisser entrer le soldat, et faire mettre en œuvre les moyens connus pour sécher les alentours; faire distribuer au soldat une bonne fourniture de lit; rejeter le rez-de-chaussée, et prendre les étages élevés pour le casernement : cette règle est très-essentielle à observer dans les localités basses et marécageuses.

En parlant des casernes, je dois remarquer ici qu'il est de la dernière importance qu'on fasse toujours le choix d'un emplacement salubre et convenable, à la portée d'une eau abondante et de bonne qualité, autant pour servir à la propreté du local que pour les usages de la vie.

Pour l'établissement d'une caserne, il faut, autant que faire se peut, choisir un local isolé, qui soit situé sur un terrain sec un peu élevé, et accessible au soleil et aux vents. S'il s'agissait de bâtir une caserne, il faudrait tâcher de la placer isolément au nord des villes dans un lieu balayé par le vent, éloigné des ma-

rais, des eaux stagnantes et des immondices, et près d'une rivière ; il faudrait la construire avec une face exposée au levant, et l'autre au couchant, et de manière à favoriser la libre circulation de l'air.

Pour prévenir l'action du froid et de l'humidité, les chambres d'une caserne ne doivent point être carrelées ; il faut qu'elles aient un bon plancher.

Quant à l'humidité, je recommanderai de défendre sévèrement aux soldats de se coucher la nuit en laissant les croisées de leurs chambres ouvertes ; ce qu'ils font assez souvent en été quand la chaleur est forte, tandis que c'est alors, ainsi que je l'ai déjà dit, que l'humidité est le plus à redouter.

Tout ce que je viens de dire relativement aux précautions à prendre contre l'humidité des casernes, s'applique nécessairement aux établissemens des hôpitaux. On sait que pour un hôpital rien n'est aussi essentiel que l'observation scrupuleuse des principes hygiéniques, qui dans cette circonstance sont plus nécessaires que dans toute autre. Ici il appartient plus exclusivement aux officiers de santé, qui doivent être les observateurs attentifs de tout ce qui produit une influence nuisible sur la santé du soldat, d'appeler la sollicitude de l'autorité supérieure sur toutes les mesures sanitaires que l'hygiène commande dans tous ces asiles de l'humanité souffrante, où l'état acquitte la dette la plus sacrée envers ses défenseurs.

Pour terminer les avis que j'avais à donner contre le froid et l'humidité, je conseillerai encore qu'en procédant à une évacuation de malades, on ne doit jamais tolérer que le convoi marche la nuit à cause de la fraîcheur, et qu'on doit éviter, autant que possible, de faire ces évacuations en hiver, et par des temps pluvieux ; car le froid et l'humidité peuvent faire dégénérer une maladie légère en maladie grave. Combien de malheureux soldats sont les victimes de ces sortes d'évacuations meurtrières ! Lorsqu'une circonstance impérieuse force d'évacuer des malades par le froid ou des temps humides, il faut veiller à ce qu'il leur soit fourni pour le transport, de bonnes voitures couvertes, et qu'ils soient pourvus de couvertures pour se tenir chaudement.

A propos d'évacuations, je rappelerai aussi en passant, que, si l'on doit évacuer des malades pendant l'été, lorsqu'il fait très-chaud, il faut pourvoir à leur transport par des voitures où ils soient à l'abri de l'ardeur du soleil, et faire partir le convoi de très-bon matin pour éviter la chaleur.

L'air atmosphérique peut s'altérer dans la composition, et l'atmosphère, comme je l'ai dit antérieurement, est susceptible de tenir en dissolution des miasmes plus ou moins nuisibles à la santé : ainsi, ce fluide est sans cesse vicié par la respiration des animaux, par la combustion, par la volatilisation de plusieurs substances, par l'émanation des matières en putréfaction, etc.; ce qui ferait bientôt de l'atmosphère, un foyer de putridité, si les végétaux, particulièrement, n'exhalaient pendant le jour, surtout quand ils sont exposés au contact des rayons du soleil, des quantités considérables de gaz oxigène.

L'air atmosphérique est toujours plus ou moins altéré, toutes les fois qu'un nombre d'animaux se trouvent enfermés dans un même lieu; car, lorsque l'air, après avoir séjourné quelques instans dans le poumon, en est chassé par l'effort expiratoire, sa quantité a diminué, sa composition n'est plus la même; la proportion de l'oxigène y a éprouvé une grande diminution : l'acide carbonique en forme à peu près les 0,10; l'azote reste dans la même proportion, et quelquefois on y trouve 0,1 ou 0,2 de gaz hydrogène (1). Indépendamment de cette altération, l'air

(1) L'hydrogène est un gaz méphitique; il est aussi appelé gaz inflammable, parce qu'en le mettant en contact avec l'oxigène, et en l'allumant, il brûle avec flamme et détonation. MM. de Humboldt et Gay-Lussac ont avancé que l'air ne pouvait contenir du gaz hydrogène au-delà des 0,003; mais il peut s'en rencontrer accidentellement de très-grandes quantités, par suite de la décomposition des corps dans les marais et dans les eaux stagnantes. Ce gaz étant beaucoup plus léger que l'air atmosphérique, se porte alors aux confins de l'atmosphère, où étant enflammé par l'électricité, il produit ces étoiles tombantes, ces globes de feu, ces traînées de lumière que l'on observe dans les grandes chaleurs. Le tonnerre, sur lequel on a fait tant de conjectures, n'est que la détonation de ce gaz. Renfermé dans une enveloppe légère, le gaz hydrogène s'élève jusqu'à ce qu'il ait rencontré une

expiré est chargé d'une vapeur aqueuse, connue sous le nom d'humeur de la transpiration pulmonaire, il faut ajouter à cela les émanations des corps des animaux.

L'oxigène, se fixant dans les combustions, est absorbé par ce phénomène. C'est donc à tort que les anciens ont voulu purifier l'air, lors des épidémies meurtrières, au moyen de feux allumés sur les places publiques. L'oxigène dégage des charbons ou des braises dans l'état d'ignition de l'acide carbonique, qui occasione l'asphixie chez les personnes qui ont l'imprudence de s'enfermer auprès de charbons allumés. Or, on doit veiller sévèrement à ce qu'il n'y ait jamais dans les chambres des habitations militaires des réchauds contenant des charbons ardens, et surtout pendant que les croisées sont fermées.

Chaque fois que le gaz oxigène éprouve une certaine diminution dans sa proportion, la respiration devient non-seulement pénible, haletante et suffocative en raison de cette diminution, mais lorsque l'azote et l'acide carbonique sont dominans, ils produisent des maladies nerveuses et des asphixies; et lorsque, par exemple, dans une chambre fermée, la quantité d'oxigène se trouve diminuée jusqu'à sept à huit centièmes, et que cet air n'est pas renouvelé, la suffocation se déclare.

Rien n'est plus dangereux, rien n'est plus nuisible à la santé qu'une atmosphère chargée d'émanations, surtout de celles qui exhalent d'animaux renfermés dans un lieu où l'air n'est pas assez renouvelé. L'effet de ces miasmes est plus malsain que celui des miasmes provenant des substances en putréfaction, parce qu'aux exhalaisons qui émanent des corps vivans se joint l'altération de l'air par la respiration. Combien n'est-il pas contraire à la santé de s'exposer dans les lieux peu aérés, où il y a réunion d'une foule d'hommes ou animaux, comme dans les grandes assemblées, les salles de spectacles, les églises, les bals, etc.

---

couche d'air aussi rare que lui. De là la théorie des aérostats, qui étend la puissance et le domaine de l'homme, lequel s'élance dans les airs, traverse les nuages, et interroge la nature dans les régions élevées, auparavant inaccessibles. Voyez ma *Dissertation sur l'Air atmosphérique*, etc., p. 28.

L'impression d'une atmosphère chargée d'émanations animales donne naissance au typhus, tour à tour désigné sous le nom de fièvre putride, fièvres d'hôpital, des vaisseaux, des prisons, des camps, des armées, etc. La dyssenterie et la diarrhée peuvent quelquefois provenir de la même source. Voilà pourquoi on voit ordinairement le typhus et le flux de ventre faire des ravages dans un camp où l'on ne prend pas les précautions nécessaires pour prévenir les effets délétères de l'altération de l'air, causée par la réunion d'une grande quantité d'hommes ou animaux, ou par des miasmes qui exhalent des substances animales en putréfaction, et voilà pourquoi on voit ces maladies cesser immédiatement après avoir changé de camp. On voit aussi qu'elles désolent les places assiégées d'une manière effrayante, quand on ne prend pas toutes les précautions pour entretenir la salubrité, qu'on fait loger les soldats dans les casemates ou dans des lieux qui ne sont pas suffisamment aérés. On voit également que ces maladies désolent les casernes où l'on fait habiter ensemble un trop grand nombre de troupes, et où l'on néglige la salubrité. C'est surtout dans les hôpitaux encombrés de malades, où l'on néglige les lois de l'hygiène, qu'on observe le typhus, le véritable fléau des armées, qui a détruit plus de soldats que les batailles.

On remarque aussi que le typhus règne beaucoup parmi les hommes détenus dans les prisons, lorsqu'on est assez insensible pour les établir dans des trous obscurs et étroits. On ne saurait assez fixer les yeux de l'autorité sur les lieux de détention. L'humanité doit former des vœux pour qu'elle soit pénétrée constamment de la grande importance de cet objet, et pour qu'on ne choisisse pour prisons que de vastes salles sèches, bien éclairées et où l'on entretienne religieusement la salubrité. On doit gémir de voir enfermer, quelquefois dans des trous obscurs, des hommes qui ne sont pas criminels, et en admettant qu'ils le fussent, cela serait encore en opposition avec les principes de la raison et de l'humanité; car il n'est pas rare que le typhus, prenant naissance dans des cachots ou prisons empestées, se propage parmi les habitans d'une grande étendue de pays et répande

parmi eux la terreur et la mort. D'après cela, les chefs militaires concevront qu'ils doivent avoir le plus grand soin d'établir toujours les salles de police et les prisons dans des lieux bien aérés, réunissant toutes les conditions de la salubrité, et veiller avec sévérité à ce que la propreté et le renouvellement de l'air y soient exactement entretenus.

Les végétaux d'une odeur forte et d'une nature très-volatile rendent par leurs émanations dans un lieu où l'air n'est pas suffisamment renouvelé, l'amotsphère très-dangereuse, et quelquefois il en résulte des asphyxies ou des sommeils mortels. On a observé ces accidens sur des hommes qui s'étaient endormis dans du houblon, à l'ombre du noyer, ou dans des chambres fermées où se trouvaient des fleurs de muguets, de roses odorantes, de séringat, de tilleul, des iris ou autres plantes aromatiques. La police militaire doit veiller à cet article dans les habitations militaires.

Il faut aussi prendre des précautions contre le dégagement des gaz qui émanent des substances végétales et animales en fermentation. On sait qu'il est dangereux et qu'on peut être suffoqué en descendant dans des fosses d'aisances, ou dans des caves où le vin ou la bière sont en fermentation.

L'air peut aussi devenir nuisible par des émanations minérales; ce qui rend souvent dangereux l'air des mines, auquel les mineurs et les sapeurs sont sujets à être exposés en travaillant aux places fortes. Afin de parer aux accidens, on doit faire construire des ouvertures par où l'air intérieur puisse se renouveler. Cette même précaution est également nécessaire lorsqu'on travaille dans les mines où il n'existe pas d'émanations minérales, parce que l'air est toujours malsain dans les lieux souterrains, par défaut de lumière et par l'humidité. Dans les mines où l'on remue la terre, les vapeurs humides se dégagent beaucoup, tandis qu'en même temps ceux qui y travaillent altèrent l'air par la respiration et leurs exhalaisons.

Relativement aux émanations minérales, je recommanderai qu'on fasse attention aux vapeurs qui se dégagent de la houille en ignition. Ces vapeurs sont dangereuses dans les chambres où les cheminées ne tirent pas assez. Ce qui doit faire préférer le

chauffage de bois lorsque les circonstances économiques le permettent.

Enfin ne perdez jamais de vue le danger attaché à l'air altéré dans sa composition ou chargé de miasmes ; car les maladies les plus meurtrières, comme je l'ai dit, peuvent en être la suite. La police militaire doit donc veiller dans les camps, les casernes, les corps-de-garde, les salles de police, les prisons militaires, les hôpitaux et dans toutes les habitations militaires quelconques, à ce que l'air circule librement ; elle doit faire employer des ventilateurs dans les lieux habités par beaucoup de troupes ; ainsi que dans les logemens militaires où l'air n'est pas suffisamment renouvellé.

Une armée est-elle campée? le général en chef ne doit jamais oublier que dans un camp, on ne saurait exercer une police sanitaire trop active : il ne doit pas laisser son armée long-temps dans le même lieu, surtout si elle est nombreuse (1) ; il doit s'approcher, autant que possible, du sage précepte de Végèce, énoncé dans son ouvrage (*De Re militari*), et qui est le changement fréquent des camps, *castra mutanda*. L'utilité de ce conseil est reconnue par tous les guerriers expérimentés et recommandé par plusieurs savans médecins d'armées. Le changement fréquent des camps devient de la plus grande nécessité pour la santé lors des fortes chaleurs; dans les localités humides et marécageuses ou autres de nature malsaine; dans le cas d'épidémies, et après un combat, si les cadavres restent sur le champ de bataille sans être inhumés. Un camp qui serait même établi sur un terrain qui aurait offert tous les avantages pour la santé, devient, lorsqu'on y demeure long-temps, malsain par le nombre d'hommes réunis, par les immondices et par l'infection des débris d'animaux tués pour la nourriture des troupes; car malgré le soin qu'on ait de les enterrer, les émanations putrides per-

(1) Dans la marche que Moïse fit faire aux enfans d'Israël, il les divise en plusieurs corps et éloigne leurs campemens, sans doute dans l'intention de prévenir les maladies.

cent à travers la terre, corrompent l'air et produisent des maladies.

Une maladie épidémique, comme par exemple le typhus ou la dyssenterie, se déclare-t-elle dans un camp, il faut aussitôt changer de position; et si ce changement est impossible, le commandant en chef, de concert avec les officiers de santé, doit rechercher les causes de la maladie, soumettre à l'examen le plus rigoureux, les alimens et les boissons dont les troupes font usage; fixer son attention sur leur service et leur habillement: redoubler tous les soins concernant la propreté et la circulation de l'air; diminuer les hommes dans chaque tente; faire renouveler la paille, et ordonner que, dès qu'un malade se montre, il soit de suite éloigné du camp.

On doit obliger les soldats dans les camps, à renouveler l'air dans leurs tentes, en soulevant la toile plusieurs fois par jour, et même quand il fait beau temps, il faut faire abattre les tentes le matin, pendant trois ou quatre heures. Dans les casernes ou autres logemens de soldats, il faut exiger que les croisées soient souvent ouvertes, même en hiver, malgré le froid; car le renouvellement constant de l'air est plus nécessaire que la chaleur. Les sous-officiers doivent être spécialement chargés de mettre cela en exécution.

Il faut avoir aussi le plus grand soin de maintenir le renouvellement de l'air dans les salles des malades; là, il est plus susceptible de se corrompre que partout ailleurs. C'est pour cette raison que dans les hôpitaux et les infirmeries, il ne faut pas négliger de mettre en usage les moyens mécaniques et chimiques connus, afin d'y conserver un air salubre.

Les chambres des casernes, les salles des hôpitaux, etc., doivent être très-éclairées; le plafond en doit être élevé; et pour entretenir d'autant mieux la libre circulation de l'air, il faut faire construire de grandes fenêtres, opposées l'une à l'autre et descendant très-bas; faire construire dans le plafond de chaque chambre ou salle, une ouverture qui, au moyen d'un tuyau, soit en communication avec l'air extérieur: faire construire également dans les murs de chaque appartement, des soupiraux à la

distance de six ou huit pieds, et de niveau avec le plancher pour favoriser l'expulsion du gaz acide carbonique, qui à cause de sa pesanteur spécifique, se tient principalement dans le bas des appartemens. Il faut aussi veiller à ce que les cheminées soient placées à l'extrémité des salles, et surtout à ce qu'elles tirent bien. Dans ce dernier cas, outre l'avantage d'attirer l'air et de le renouveller, il en résulte encore que les soldats ne souffrent pas des vapeurs qui se dégagent des combustibles. Voila pourquoi les cheminées sont préférables aux poèles; mais si l'on se sert de ceux-ci, on doit pour faciliter la circulation de l'air, les disposer de manière que leur bouche soit placée dans l'intérieur des appartemens.

Il est indispensable qu'on ne souffre jamais qu'un grand nombre de soldats habitent dans un même lieu, ce qui est aussi contraire à la morale qu'à la santé : il faut que le local soit, par son étendue, proportionné à leur nombre, de sorte qu'il laisse à chacun une masse d'air suffisante, toujours salubre. Ceci devient encore plus nécessaire lorsque ces hommes sont malades. On doit laisser à chaque homme au moins cinq toises cubes d'espace; et il serait à désirer que dans les hôpitaux, cet espace fût toujours porté au moins à huit toises.

Aussi ne doit-on pas établir de très-grandes casernes et de très-vastes hôpitaux dans le but d'y faire loger un nombre considérable d'hommes, au lieu de les disséminer sur plusieurs points. Pour la construction des casernes et des hôpitaux, on a conseillé avec raison de toujours tâcher de calculer la grandeur de chaque chambre pour vingt-cinq hommes, et faire coucher chaque soldat séparément, chose qui est de toute nécessité dans les établissemens hospitaliers (1). L'habitude reçue dans les casernes

(1) Puisqu'il est ici question de la construction des casernes et des hôpitaux, je rappellerai qu'il faut réunir à ces bâtimens des promenoirs, et principalement dans un hôpital; car le mouvement et l'exercice modéré sont souvent de la plus grande utilité dans le traitement des maladies chroniques. Ces promenoirs doivent être plantés d'arbres entretenus soigneusement, ratissés tous les jours, et garnis d'une suffisante quantité de bancs. Chaque hôpital devrait avoir un promenoir avec une belle galerie couverte, où les malades pourraient se promener quand il fait un temps humide. Il serait bon aussi d'avoir dans chaque caserne une galerie couverte pour servir de place d'exercice dans le cas de mauvais temps.

de faire coucher deux hommes dans un seul lit, est contraire à la santé, favorise la propagation de la gale et la corruption des mœurs.

On doit avoir le plus grand soin de prévenir que les miasmes qui émanent des fosses d'aisance, ne se répandent dans les chambres des casernes et des hôpitaux, et que ces bâtimens ne soient pas infectés de leur odeur. Il faut avoir l'attention de les éloigner convenablement, les faire fermer par deux portes battantes, et les faire construire en sorte que leur puanteur n'incommode point. Si le local est au bord d'une rivière, il faut alors établir les latrines au-dessus de l'eau, pour que le courant entraîne les matières. Mais on doit avoir la précaution de ne pas les éloigner tellement, qu'un homme sortant du lit ou d'une chambre chaude, ce que le soldat fait souvent nu-pieds ou en chemise, ait besoin de traverser de grandes cours ou des lieux où il serait exposé au froid et à gagner des affections catarrhales.

Lorsqu'une armée est campée, on doit faire creuser des fosses à plusieurs pieds de profondeur, pour recevoir les matières excrémentielles. Ces fosses doivent être placées à une certaine distance du camp, afin que les exhalaisons ne s'y fassent pas sentir. On y fera jeter, une fois par jour, quelques couches épaisses de terre, jusqu'à ce qu'elles soient remplies à cinq ou six pieds, alors il faudra bien les couvrir de terre et en creuser de nouvelles. Moïse n'a pas méconnu que ces exhalaisons puantes fussent malsaines; il ordonna dans son camp aux Israélites que ceux obligés de satisfaire aux besoins naturels, dussent aller dans un lieu hors du camp, y faire un trou dans la terre et le couvrir après s'être soulagés (1). On dit que les Turcs agissent encore à peu près de même.

On doit aussi faire enlever tous les jours le fumier des chevaux et autres immondices qui peuvent se rencontrer dans les camps. On doit en faire autant aux casernes et autres lieux habités par les troupes.

---

(1) *Deutéronome*, chap. XXIII.

Une autre règle de l'hygiène exige que les boucheries, les voiries et les bestiaux de toute espèce ne soient placés qu'aux extrémités du camp; que les débris des animaux abattus soient journellement enfouis profondément, et qu'on ne les jette pas dans les ruisseaux ou rivières à la proximité du camp.

On doit exercer une surveillance très-rigoureuse sur l'enterrement des hommes et des chevaux morts; on doit les faire inhumer immédiatement après les vingt-quatre heures du décès, surtout dans un temps d'épidémie ou pendant l'été à cause de la chaleur; il faut les faire enterrer à six ou sept pieds de profondeur, et plus profondément encore si l'on met plusieurs cadavres ensemble; il faut qu'ils soient toujours couverts au moins de six pieds de terre. On doit choisir pour le lieu d'inhumation un endroit suffisamment écarté des habitations. J'observerai en passant que pour enterrer les morts d'un champ de bataille, il faut faire exécuter cette besogne par des infirmiers ou par des paysans, parce que ce spectacle lugubre pourrait faire une mauvaise impression sur le moral des soldats; et, pour ne pas choquer les opinions, il serait aussi désirable que cette inhumation se fît toujours, non-seulement avec une grande décence, mais encore avec une certaine pompe religieuse.

Enfin, on ne doit jamais tolérer que des substances animales ou végétales en putréfaction soient à la proximité des hôpitaux, des casernes ou autres habitations militaires. On ne doit pas non plus établir le séjour des troupes dans le voisinage de mines d'une nature nuisible, comme celles d'arsénic, de soufre, etc.

Une chose très-essentielle à laquelle la police militaire devrait constamment veiller, et qui est une des principales conditions pour entretenir la salubrité des casernes, c'est de ne jamais souffrir qu'on y traite de prétendues maladies légères. Aucun médecin n'ignore qu'une maladie grave débute très-souvent sous la forme d'une affection légère, et de même une maladie légère en apparence, pourrait être de nature contagieuse et se communiquer à d'autres soldats, avant qu'on n'en ait reconnu le caractère. De plus, en retenant le malade pendant quelques jours au quartier, il arrive quelquefois à l'hôpital, à peine à temps

pour y mourir. D'ailleurs, je peux ajouter en toute conscience, que parmi les officiers de santé chargés de la visite des casernes, il y en a beaucoup à qui il serait bien difficile de décider sur le caractère d'une maladie, et qui souvent, en donnant à tort et à travers des émétiques et des purgatifs dont ils prennent la dose au hasard, ou bien en droguant à outrance leurs malades, font dégénérer une affection légère en maladie grave.

Les avis que je viens de donner devraient être suivis de quelques détails relatifs à la propreté à suivre dans les habitations militaires, et dont la salubrité dépend si essentiellement; mais voulant éviter les répétitions, je renvoie à ma *Notice sur la propreté* à observer chez les troupes, consignée dans le *Journal des Sciences militaires*.

Avant de terminer, nous jèterons un coup-d'œil rapide sur les vents, sur leurs effets, et l'influence qu'ils peuvent exercer sur la santé des gens de guerre.

J'ai dit, dans ma *Dissertation sur l'air atmosphérique* (p. 20), que l'air jouit d'un mouvement de translation par lequel une certaine portion de l'atmosphère est poussée d'un lieu dans un autre, avec une vitesse plus ou moins grande, et dans une direction déterminée. De là naissent les vents, qui ont été appelés *généraux* ou *constans*, quand ils soufflent toujours du même côté; *réglés* ou *périodiques*, quand ils soufflent dans des temps marqués d'un point de l'horizon; et *variables*, quand ils n'observent aucune règle par rapport au temps, à la direction et à la durée.

Les vents agissent sur notre système organique d'après les qualités de l'air, et varient dans leur action suivant les divers degrés de température et d'humidité, enfin suivant que l'air est salubre ou insalubre. C'est ainsi que les vents causent des effets différens sur l'organisme d'après les points cardinaux d'où ils soufflent, et d'après les localités. Mais l'action des vents exerce une plus grande activité en raison de leur violence plus ou moins forte, parce qu'ils appliquent une masse d'air plus grande sur la surface du corps, et agissent en comprimant; donc il ne sera pas difficile aux chefs militaires, d'après ce que j'ai dit antérieurement sur l'air, d'établir des règles pour garantir les troupes des vents qui

ont une influence nuisible sur l'organisme. Mais il me reste encore à remarquer, qu'outre les effets provenant des vents, suivant les qualités de l'air, ils peuvent produire un autre effet qui résulte de l'impétuosité avec laquelle ils agissent sur l'homme. Les vents impétueux gênent la respiration, qui devient courte et laborieuse; et si l'on restait long-temps soumis à l'influence de cette impétuosité, on serait sujet aux engorgemens dans les vaisseaux pulmonaires, d'où peuvent naître des inflammations de poitrine et des crachemens de sang; maladies que nous avons eu occasion d'observer chez des personnes qui s'étaient livrées à l'action des vents impétueux. Or, il en résulte que les chefs doivent tâcher, lorsqu'il s'agit d'exposer les troupes à une telle agitation atmosphérique, de ne pas les y tenir long-temps.

Je remarquerai en dernier lieu, que les vents sont souvent d'une grande utilité pour modérer l'ardeur du soleil, et pour chasser les émanations nuisibles. La police militaire doit savoir en profiter pour faire purifier l'air dans l'intérieur des bâtimens, chaque fois que la circonstance l'exige.

MOYEN SIMPLE ET FACILE

DE GARANTIR DE LA FOUDRE LES BATIMENS MILITAIRES.

Extrait d'une brochure ayant pour titre : *Nouveaux Appareils contre les dangers de la foudre et le fléau de la grêle*; in-8° de 3 feuilles et demie : chez F.-G. Levrault.

Les accidens causés par la chute de la foudre, qui se renouvellent si fréquemment, ont déterminé l'administration civile à réaliser enfin le projet de faire armer de paratonnerres tous les édifices publics. Depuis long-temps cette mesure a été prise dans le département de la guerre pour les magasins à poudre, mais on

a jusqu'à présent négligé d'en placer sur le grand nombre des autres bâtimens militaires.

La dépense que nécessite la construction de ces armures, d'après le mode unique adopté pour les grands édifices, est évidemment la principale cause qui en fait restreindre l'usage. Cependant, « il suffit de connaître le pouvoir des pointes et les expériences de Charles et de Romas avec un cerf-volant sous un » nuage orageux, pour rester convaincu que les paratonnerres, » s'ils étaient plus multipliés et placés sur des points élevés, diminueraient réellement la matière électrique des nuages et » la fréquence de la chute de la foudre sur la surface de la terre. » (*Instruction de l'académie royale des sciences sur les paratonnerres, du* 23 *juin* 1823, *page* 49.)

On peut donc dire qu'en n'adoptant que très-partiellement, comme on le fait, une mesure dictée si impérieusement par l'expérience, on ne peut atteindre aussi que très-imparfaitement le but qu'on se propose; et c'est ainsi que l'on rend en quelque sorte nulle une des plus admirables découvertes de nos temps modernes.

Mais, s'il était positivement démontré que, dans l'ensemble de la toiture de la plus grande partie des bâtimens, tous les élémens d'un paratonnerre s'y trouvent ou peuvent y être complétés avantageusement, il serait démontré en même temps que généralement on peut établir ces armures à très-peu de frais, et la cause, qui en quelque sorte en repousse l'emploi, n'existerait plus.

Pour arriver à cette solution, il nous suffira de consulter l'expérience et d'invoquer les principes sur lesquels est fondée la théorie des paratonnerres.

D'abord, « Tout le monde sait que les parties métalliques sur » un édifice sont frappées de préférence par la foudre, et ce fait » seul démontre l'efficacité des paratonnerres, qui ne sont que » des lames métalliques disposées de la manière la plus avantageuse, d'après les connaissances acquises sur la matière électrique par la théorie et l'expérience. »

(*Instruction précitée de l'académie, page* 48.)

Il est donc probable, en général, que si, dans la construction

d'un bâtiment, il n'entrait aucuns matériaux métalliques, la foudre le frapperait rarement, ou que, l'atteignant, elle y ferait peu ou point de ravage, par la raison que, n'étant attirée alors par aucune action particulière, la matière électrique se précipiterait immédiatement dans le sol, centre d'attraction de ce fluide.

Mais il n'en est pas ainsi. Tous les bâtimens, dans leurs différentes parties, et le plus grand nombre particulièrement dans leurs toitures, sont plus ou moins garnis de ferrures quelconques; et non-seulement on sait, d'une manière positive, que, quand la foudre atteint un bâtiment, elle se porte immédiatement sur les parties métalliques, mais encore une observation constante a fait connaître que, dans ce cas, elle ne touche successivement toutes celles qui se trouvent sur son passage, ne les détache et ne les brise quelquefois ainsi que les corps intermédiaires *non conducteurs,* et ne fait explosion enfin, que parce que ces parties métalliques lui présentent à chaque pas des solutions de continuité, et que d'ailleurs aucune d'elles ne communique avec le sol.

On peut donc déduire de ces observations et de ces faits, qu'en faisant communiquer exactement entre elles toutes les pièces métalliques qui entrent ou peuvent entrer généralement dans l'ensemble d'une même toiture, telles que faîtages, arêtiers et noues en fer ou en plomb; gouttières ou chêneaux et tuyaux de descente en zinc ou en fer-blanc, et en prolongeant ces derniers, au moyen de lames de fer ou de plomb, jusqu'au fond d'une citerne, d'un puits ou d'un puisard, on préviendrait tous les accidens de la foudre; par conséquent, on aurait de véritables paratonnerres, parfaitement analogues à ceux qui, dans la vue de simplifier la construction de ces armures et de les multiplier, sont proposés dans l'Instruction précitée de l'académie, page 43.

Il est vrai, ainsi qu'on le fait remarquer dans cette instruction, que ces paratonnerres sans tiges, n'étendraient pas leur influence au-delà du bâtiment, c'est-à-dire, qu'ils n'auraient point d'action pour prévenir l'éclat de la foudre, mais au moins ils auraient toujours le grand avantage de garantir un bâtiment de ses ravages, s'il en était atteint.

Au surplus, rien ne s'opposerait à ce que des tiges fussent élevées sur les *conducteurs* que nous venons d'indiquer : les girouettes qu'on est dans l'usage de placer au faîte des bâtimens, sont déjà de véritables tiges ou pointes de paratonnerres, très-faciles d'ailleurs à établir, et qui acquerraient, par leur communication avec le sol humide, toute l'action dont elles pourraient être susceptibles relativement à leur hauteur et à l'élévation du bâtiment.

A cet égard, nous croyons devoir rapporter ici un passage de l'Instruction de l'académie.

« La distance à laquelle un paratonnerre étend sa sphère d'action n'est pas connue exactement, et dépend d'ailleurs de circonstances qu'il serait difficile d'apprécier, mais on estime qu'une tige peut défendre efficacement autour d'elle, des atteintes de la foudre, un espace circulaire d'un rayon double de sa hauteur, et c'est d'après cette règle qu'on dispose les paratonnerres sur les édifices. Ainsi, plus une tige s'élèvera dans l'air, plus son efficacité sera grande, non-seulement pour défendre de la foudre les objets environnans, mais pour soutirer la matière électrique du nuage orageux et le paralyser. »

Il convient donc généralement au système d'appareils que nous discutons, non-seulement de conserver les girouettes ou autres ornemens analogues qui couronnent les poinçons des combles des bâtimens, mais il importe même d'en placer quand il n'y en a pas, de les élever le plus possible, de manière à ce qu'elles dépassent au moins les tuyaux des cheminées, et surtout de les terminer en pointe, et non par une sphère, à moins de surmonter celle-ci d'une petite pointe, soit en fer-blanc, soit en cuivre, mais de préférence de ce dernier métal. On conçoit, d'après ce qui vient d'être dit, que des pointes, même peu élevées, peuvent neutraliser en partie un nuage orageux : dans tous les cas, elles présentent immédiatement un point de contact et d'appui à la matière électrique, par conséquent, elles déterminent plus promptement et plus sûrement la marche du fluide sur le conducteur.

Il peut arriver, dans de certaines circonstances, que la pointe d'un paratonnerre soit foudroyée : on a quelques exemples de

ces sortes d'accidens, et c'est sans doute ce qui a fait croire à quelques personnes qu'un paratonnerre n'est point une garantie, puisqu'il provoque la foudre. Mais on sait par une expérience bien établie, dans l'Amérique du Nord, particulièrement, où les orages sont beaucoup plus fréquens, et aussi où les paratonnerres sont beaucoup plus multipliés qu'en Europe, que ces accidens, si on peut les qualifier ainsi, sont rares et toujours sans danger; car, la faculté d'attirer ainsi la foudre ne peut exister qu'en raison de la faculté de la transmettre au sol librement et immédiatement. Or, cette faculté dépend nécessairement d'un bon conducteur, et un bon conducteur porte exactement dans l'eau, ou dans la terre parfaitement humide. Ainsi, l'efficacité d'un paratonnerre, bien que plus sa tige s'élève dans l'air, plus elle a d'action, tient moins toutefois, à la hauteur de cette tige, qu'à la qualité plus ou moins absorbante de son puits de décharge.

On peut donc dire avec assurance, que tous les accidens qui arrivent ou peuvent arriver aux bâtimens armés de paratonnerres, viennent, sans nul doute, ou de solution de continuité dans le conducteur, ou de la mauvaise qualité du puits de décharge; plusieurs exemples qu'il est inutile de rapporter ici, confirment d'ailleurs cette assertion.

Il reste à démontrer que les faîtages et arêtiers en feuilles de fer ou de plomb, les gouttières, chêneaux et tuyaux de descente en zinc ou en fer-blanc, ont toute la capacité nécessaire pour le libre écoulement, sans danger, de la matière électrique dans le sol. C'est encore dans l'instruction de l'académie que nous puiserons nos moyens de démonstration.

« Un courant de matière électrique, lumineux ou non, est toujours accompagné de chaleur dont l'intensité dépend de celle du courant. Cette chaleur est suffisante pour rougir, fondre ou disperser un fil métallique convenablement mince; mais elle élève à peine la température d'une barre métallique de 12 à 20 millimètres de côté, (5 à 9 lignes). Ainsi, une barre de fer de 15 millimètres de côté (7 lignes), est très-suffisante pour un conducteur de paratonnerre. » (page 15.)

» C'est par la chaleur qui est propre à la foudre, et par celle

qu'elle dégage de l'air ou des corps qu'elle traverse en les refoulant, qu'elle met le feu à toutes les matières tenues, comme le foin, la paille, le coton, etc. Il est plus rare de la voir enflammer les matières compactes, telles que les bois, soit qu'elle les déchire, soit qu'elle glisse sur leur surface; parce que son action est trop instantanée. » (page 26).

D'après cela, il ne peut point y avoir d'inquiétudes fondées relativement aux différentes pièces de bois des combles, qui pourraient se trouver en contact avec nos conducteurs en feuilles métalliques. Un fait qui d'ailleurs vient à l'appui de cette première assertion, est la peinture à l'huile qui se met sans inconvénient sur les conducteurs en barres, sur leurs tiges mêmes, et jusque sur leurs pointes.

Du reste, qu'il y ait contact ou non, on peut affirmer que le fluide, trouvant un bon conducteur dans les feuilles métalliques des toitures, ne se mettra sur aucun point en contact avec les parties ligneuses, puisque le bois, même vert, est mauvais conducteur. Il se porterait encore moins sur la tuile ou la pierre, car ces corps sont *non conducteurs;* et comme d'ailleurs il n'y a point adhérence, mais seulement contact entre ces matériaux et les feuilles métalliques *conductrices,* il n'y aurait point choc en retour, par conséquent point d'explosion.

Au surplus, dans toutes les instructions, notamment dans celle qui nous sert particulièrement de guide pour notre système d'appareils, il est expressément recommandé « de faire » communiquer avec le conducteur d'un paratonnerre toutes » les pièces métalliques un peu considérables qui peuvent se » trouver sur le bâtiment, comme des lames de plomb qui re- » couvrent le faîtage et les arêtiers du toit, les gouttières en mé- » tal, les barres de fer qui assureraient la solidité de quelques » parties du bâtiment. »

On voit donc que l'on ne craint pas de porter le fluide électrique sur les parties en métal des toits, toutes plus ou moins en contact avec les autres matériaux *non conducteurs* dont se compose le bâtiment.

Cependant, établissons la capacité conductrice des parties mé-

talliques ordinaires des toitures sous le rapport de la solidité géométrique.

Les feuilles de tôle, de fer-blanc ou de zinc, que l'on emploie ordinairement pour couvrir les faitages et arêtiers, ont au moins 433 millimètres de largeur (16 pouces) et un millimètre d'épaisseur : les gouttières en zinc ou les chêneaux en fer-blanc ont au moins 325 millimètres de développement (1 pied), sur un millimètre au moins d'épaisseur pour les gouttières et un demi-millimètre seulement pour les chêneaux ; mais ceux-ci portant dans leur bourlet une verge de fer de 35 millimètres de circonférence (15 lignes), il y a au moins compensation : les tuyaux de descente en fer-blanc, ont ordinairement 325 millimètres de développement (1 pied) et un demi-millimètre d'épaisseur.

Ainsi, la solidité d'un mètre linéaire de feuilles de métal pour faîtage ou arêtier, est au moins de $0^{m},000433$; celle des gouttières en zinc ou chaîneaux en fer-blanc, au moins de $0^{m},000325$, et celle des tuyaux de descente de ce dernier métal de $0^{m},0001625$.

Présentement, la solidité d'un mètre linéaire d'une barre de fer de quinze millimètres de côté, reconnue très-suffisante pour un conducteur, n'est que de $0^{m},000225$, c'est-à-dire moitié seulement de la solidité des faîtages et arêtiers en métal, un tiers de moins à peu près de la solidité des gouttières ou des chêneaux, mais d'un peu plus de la solidité des tuyaux de descente en fer-blanc.

Mais aussi on sait, d'après toutes les observations et l'expérience, que les molécules de la matière électrique étant animées d'une grande force répulsive, ce fluide éprouve d'autant moins de résistance que son conducteur a plus de surface.

Or, nos conducteurs en feuilles métalliques présenteront, sur une longueur donnée, dix fois plus de surface qu'un conducteur en barres, et de plus, leurs branches principales s'étendront sur toutes les parties du comble d'un bâtiment. D'un autre côté, la matière électrique trouvera presque toujours, dans les gouttières ou les chêneaux, et dans les tuyaux de descente, son conducteur naturel, l'eau ; et celle-ci absorbera immédiatement et une partie du fluide et le calorique que peut dégager le courant élec-

trique : donc, il y aura, dans tous les cas, plus que compensation.

Puisque les faîtages, arêtiers et noues en feuilles métalliques, les chêneaux et les tuyaux de descente en fer-blanc peuvent donner de très-bons conducteurs de la foudre, les tuiles concaves en fonte de fer, dont on se sert dans quelques localités pour couvrir les faîtages et arêtiers, les tuyaux de descente de cette même fonte substitués aux tuyaux en fer-blanc peuvent servir de même, à plus forte raison; également les feuilles en plomb, car si ces dernières sont plus fusibles, elles ont aussi plus d'épaisseur que celles de fer ou de zinc, par conséquent plus de solidité géométrique que celles-ci.

Si l'on opposait à ces calculs une prétendue difficulté de découvrir les solutions de continuité que des accidens imprévus pourraient occasioner dans des conducteurs de cette nature, nous dirions que de véritables solutions de continuité, dans une partie quelconque des paratonnerres en feuilles métalliques, pourraient toujours se découvrir aisément; et que quant à de simples défauts dans l'état de continuité des feuilles ou la non adhérence des tuiles en fonte de fer entre elles, cela serait absolument sans danger, toutes les expériences le prouvent; qu'au surplus, des défauts dans la continuité, une solution même accidentelle présenteraient infiniment moins d'inconvéniens que l'état actuel des choses sur toutes les couvertures où il existe des parties en métal, c'est donc à dire sur la presque totalité des bâtimens en général.

Examinons présentement les avantages des paratonnerres en feuilles métalliques, sous le rapport de la construction.

Ce qui, dans l'établissement des paratonnerres en barres, rend le travail difficile, par conséquent dispendieux, c'est l'usage suivi assez généralement de placer la tige au milieu du faîtage du bâtiment, et par suite de faire descendre le conducteur sur le milieu du pan de toiture, « attendu qu'il est de principe de faire parvenir la foudre depuis la tige du paratonnerre jusque dans le sol par la voie la plus courte. »

Il est vrai que cette disposition offre l'avantage de garantir égale-

ment les deux extrémités du bâtiment, et dispense souvent d'avoir deux tiges. Mais lorsque, par l'étendue du bâtiment, deux tiges sont nécessaires, le travail d'établissement se complique encore par la nécessité de faire communiquer les deux tiges, ce qui ne peut avoir lieu qu'en plaçant sur le toit deux branches premières de conducteur qui se réunissent en une seule, toujours au milieu du pan de toiture.

Dans notre système d'appareil, l'emplacement des tiges est toujours marqué, préparé même par la construction de la charpente du comble, ou plutôt ces tiges existent déjà : on peut toujours en avoir au moins deux sur chaque bâtiment ou groupe de bâtimens, et elles y sont nécessairement solidaires, puisque de l'une à l'autre il y a communication exacte au moyen du faîtage métallique. On a toujours deux branches principales de conducteur dont l'emplacement, indiqué de même par la construction du comble, est celui qui convient à tous égards : ces deux branches distinctes, mais dépendantes l'une de l'autre, offrent l'avantage d'avoir deux puits de décharge également solidaires. Cependant, si le bâtiment est de trop peu d'étendue pour avoir deux puits de décharge, alors les deux branches de conducteur peuvent se réunir sur un point du haut de la façade du bâtiment, sans plus s'écarter du principe de la ligne la plus courte, que pour un conducteur en barres communiquant à deux tiges.

Ce système offre donc, d'abord, convenance de dispositions, facilité d'exécution et avantage marqué sous le rapport de la garantie : ensuite il est facile de se convaincre qu'en général le genre de construction qui en fait la base, est un véritable moyen d'économie pour l'entretien des couvertures des bâtimens. Voyons, à cet égard, l'état ordinaire des choses.

Les faîtages et arêtiers des toits en tuiles d'argile, par exemple, c'est-à-dire de la presque généralité des bâtimens, qui ne sont pas recouverts en feuilles ou tuiles métalliques, le sont en tuiles concaves d'argile; et la pose de ces tuiles exige l'emploi d'un mortier quelconque. Or, dans nos climats pluvieux et froids, l'alternation fréquente du sec et de l'humide détériore promptement les mortiers; la violence des vents remue, soulève les

tuiles plates contiguës aux tuiles concaves, et celles-ci sont remuées et soulevées à leur tour : par conséquent, le mortier qui déjà ne peut adhérer parfaitement à la tuile, cède, et les joints sont rompus. De là vient la nécessité de réparer chaque année les faitages et les arêtiers en tuiles d'argile ; et c'est par ces manœuvres trop fréquentes sur les toits que l'on dégrade les couvertures, que le couvreur casse et brise des tuiles qui auraient pu durer un siècle.

Donc, si d'une part il y a économie à employer des feuilles ou tuiles métalliques, au lieu de tuiles ordinaires, sur les faîtages et arêtiers des toits ; si, d'une autre part, ces pièces métalliques peuvent servir de conducteurs au fluide électrique, il est évident qu'on a ainsi un moyen bien simple de garantir tous les bâtimens des dangers de la foudre, et que la dépense qui doit se rapporter spécialement à l'établissement d'un paratonnerre d'après ces vues, se réduit d'abord au soin de bien joindre les feuilles ou tuiles métalliques entre elles, à faire communiquer exactement le faîtage avec les arêtiers et les noues, et ceux-ci avec les chêneaux, puis à placer quelques mètres linéaires de lames de fer ou de plomb à l'extrémité des tuyaux de descente des gouttières, de manière à les faire porter dans l'eau ou dans la terre parfaitement humide.

A ce sujet, nous ferons d'abord remarquer qu'aux couvertures qui n'ont ni arêtiers ni noues, ou dont les combles sont en croupes, on peut faire communiquer le faîtage avec les chêneaux ou gouttières en métal, soit en employant des tuiles en fonte pour couvrir les bordures du toit (1), soit en appliquant sur ces bords, partie le long du mur, partie sur le toit, des feuilles de tôle ou de fer-blanc qui, sur les couvertures en tuiles d'argile, se clouent sur des bardeaux ou des feuilles d'ardoise placées al-

(1) Il est évident qu'une couverture entièrement en métal, d'une espèce quelconque, serait le meilleur des paratonnerres. Il suffirait de la faire communiquer au moyen d'un ou plusieurs conducteurs avec l'eau ou la terre humide, et de la surmonter d'une pointe en métal plus ou moins élevée, et d'une manière quelconque.

ternativement avec la tuile. Nous avons déjà eu occasion d'employer ce dernier moyen qui fait très-bien, et dispense d'ailleurs d'entretenir les enduits qui se mettent aux bordures des toits. Or, on ne peut trop le répéter, tout moyen qui peut dispenser d'employer du mortier sur les toitures est un sûr moyen d'économie pour leur entretien.

Quant à la communication à établir entre les arêtiers, les noues ou les bordures et les chêneaux, on peut employer ou les soudures, ou de forts torons en fil de laiton, qui, de chaque extrémité et du milieu de la feuille, se passent à l'entour des brides et sous le boudin des chêneaux, dont ils enveloppent par conséquent la baguette en fer.

Pour les bâtimens sans toit, c'est-à-dire terminés en plate-forme, on peut élever une tige contre un tuyau de cheminée par exemple, et la faire communiquer par un moyen quelconque avec les gouttières ou chêneaux en métal.

Ainsi, le système d'appareil contre les dangers de la foudre, dont nous venons de développer les bases et les principes, peut trouver son application sur tous les bâtimens.

La construction d'un puits de décharge, dans lequel doivent plonger les racines d'un conducteur, étant très-simple, et les propriétés qu'il doit offrir pour assurer l'efficacité d'un paratonnerre étant connues et d'ailleurs très-détaillées dans l'instruction du 23 juin 1823, il serait superflu d'en parler ici : seulement nous ferons remarquer à cet égard, que pour les bâtimens militaires, en général, au lieu de simples puisards, il conviendrait infiniment mieux d'avoir des puits ou des citernes, attendu d'une part qu'en cas d'incendie c'est une ressource précieuse pour les premiers secours à donner, et de l'autre, des puits ou des citernes peuvent, dans un grand nombre de localités et dans des circonstances même prévues, être de la plus grande utilité pour la troupe. Il y a donc lieu d'être surpris de voir que ces moyens sont si négligés dans nos places de guerre. La cause en serait-elle pour les citernes, par exemple, dans le préjugé qui règne assez généralement contre la qualité de leurs eaux? cela serait bien étrange, car il est bien reconnu que l'eau de citerne est la

plus pure et avec quelques précautions la meilleure pour boisson.

Cette question n'étant plus dans mon sujet, je me borne à l'énoncer ici. Je pourrai y revenir par la suite.

C. R.

DE L'UTILITÉ QUE POURRAIT RETIRER L'EXPÉDITION DE LA MORÉE

DE L'ARTILLERIE DE LA MARINE;

Par le Capitaine d'artillerie ROCHE, Professeur de Mathématiques, de Physique et de Chimie à l'École d'Artillerie de la Marine à Toulon.

Il existe en ce moment, dans la marine, un régiment d'artillerie qui n'est plus employé pour le service des vaisseaux; il était, il y a quelques années, destiné pour le service des colonies et des ports de la marine; le gouvernement ayant jugé à propos de le remplacer dans les colonies par l'artillerie de terre, il ne lui reste plus que le service des ports, qu'il partage encore avec les garnisons de ces places, et les équipages de ligne; le corps peut donc être considéré dans ce moment comme un corps de réserve, sans emploi, mais susceptible d'être employé avantageusement suivant les besoins de l'État; il ne peut être considéré comme inutile, puisqu'il est composé de militaires instruits dans le service de l'artillerie de terre et de mer, et dont la plupart ont navigué et fait des campagnes par terre; le gouvernement ne le considère pas non plus comme inutile, puisqu'on lui envoie en ce moment trois cents jeunes soldats pour le recruter; puisque S. Exc. le ministre de la marine, dans un discours qu'il a prononcé à la chambre des députés, a rendu un hommage éclatant à la bravoure et aux talens des militaires de cette arme, en disant qu'il n'avait point oublié les journées de Lutzen et de Bautzen. Ce corps est donc susceptible d'être employé avec avantage; outre le service des ports, il peut, il est vrai, être oc-

cupé utilement à seconder les travaux des arsenaux de la marine, comme cela a lieu actuellement; mais cette occupation secondaire, dans laquelle il n'est que l'auxiliaire des ouvriers d'artillerie attachés à nos arsenaux, ne nécessite pas la totalité des hommes qui composent ce régiment, et ne saurait être un obstacle pour l'employer plus utilement ailleurs; c'est surtout dans une expédition qui demande le concours réuni des forces de terre et de mer, qu'il pourrait être utilisé d'une manière avantageuse, sansqu'il fût même nécessaire pour cela de lui donner de nouvelles attributions; il peut être employé sous les ordres du général commandant l'expédition, pour faire le service d'artillerie de terre, conjointement avec les troupes d'artillerie destinées pour cet objet; et en cela, je crois qu'il ne serait ni superflu, ni inutile; l'expédition de la Morée ne saurait être une expédition semblable à celles que nous avons faites sur le continent, où la marine ne jouait qu'un rôle tout-à-fait accessoire; cette expédition nécessitera des attaques et des débarquemens sur diverses îles et côtes, où l'artillerie de terre, une fois débarquée ailleurs, ne pourrait être transportée commodément; les artilleurs marins pourraient, dans ce cas, être d'un grand secours; on sait que nos affûts de la marine peuvent être employés, faute d'autres, et avec avantage, dans des batteries que l'on voudrait établir sur diverses positions fortifiées, soit sur des côtes, soit sur des hauteurs, ils peuvent tenir lieu des affûts de côte et de place, et servir à défendre des retranchemens; il peut d'ailleurs se présenter des circonstances où des pièces de mer d'un petit calibre avec leurs affûts, rendraient plus de service étant débarquées que restant à bord; elles seraient alors conduites, servies et dirigées par des détachemens d'artillerie de la marine, commandés par des officiers, et serviraient à défendre les positions que l'on pourrait prendre sur les côtes; lorsque ces pièces ne seraient plus indispensables à terre, on les rembarquerait et elles rendraient encore de nouveaux services sur leurs batteries flottantes; mais indépendamment de cela, nos artilleurs marins exercés au service de toutes les bouches à feu, peuvent être employés utilement au service de l'artillerie des forts et des redoutes établis

sur les côtes; sur les montagnes, dans les lieux fortifiés, ils pourraient servir également bien des batteries de campagne, soit dans des sorties contre l'ennemi, soit pour aller occuper des positions, lors même que ce service serait exclusivement dévolu à l'artillerie de terre; ne pourraient-ils pas au besoin servir de corps de réserve, ou auxiliaire, dont l'artillerie de terre elle-même ne pourrait se plaindre, car lorsqu'il s'agit de l'intérêt de l'armée et de la gloire nationale, toutes les rivalités, toutes les jalousies doivent disparaître.

D'un autre côté, en admettant même que l'on jugeât à propos de se priver à bord de tous les services que nos artilleurs marins exercés peuvent y rendre, ce que l'on ne doit pas regarder comme tout-à-fait résolu, puisque Son Exc. le ministre s'est réservé la faculté de faire embarquer au besoin cette artillerie, que l'on exerce constamment aux manœuvres des pièces de mer. Ne pourrait-on pas sans inconvénient, je dirai même avec avantage, employer ces canonniers marins à l'armement des brulôts et des chaloupes canonnières qu'il conviendrait d'armer promptement dans diverses circonstances pour donner la chasse à des bâtimens ennemis, garantir la sûreté des côtes et des îles occupées par nos troupes, et pour faciliter l'attaque de celles dont on voudrait s'emparer.

Un détachement d'ouvriers d'artillerie de la marine serait également très-utile pour seconder l'installation des batteries, l'armement des côtes et des bâtimens, pour l'entretien du matériel, et la formation d'établissemens maritimes. Nos artilleurs marins exercés aux manœuvres de force de la terre et de la marine, seraient encore utiles dans les circonstances fréquentes qui nécessiteraient des embarquemens et débarquemens d'artillerie, des passages de fleuves et de rivières, des constructions de ponts et fortifications de campagne; ce n'est pas depuis aujourd'hui que l'on a apprécié dans les armées, les services de militaires exercés aux travaux de la marine; les marins de la garde, créés par le chef de l'ancien gouvernement, et, à son imitation, en Russie, par l'empereur Alexandre, en sont une preuve; ces militaires marins n'ont pas été inutiles dans l'expédition que ce monarque

a faite contre la Perse, et la guerre actuelle qu'il fait à la Turquie.

Sous ce rapport, les artilleurs de la marine peuvent rendre des services analogues, sans être, pour cela, tout-à-fait marins, et si jamais circonstance s'est présentée propre à faire apprécier l'utilité des concours et de l'assistance réciproque des artilleries de terre et de mer, c'est à coup sûr l'expédition de Morée, destinée à agir sur la presqu'île du Péloponèse, et sur l'archipel de la Grèce; la science de l'artillerie y gagnera, et l'on verra que l'artillerie navale n'offre pas un champ moins vaste aux recherches de la science, aux inventions et aux perfectionnemens utiles, que l'artillerie de terre. L'Espagne et d'autres États nous offrent même à cet égard d'utiles leçons, puisque ces deux artilleries y sont réunies et ne forment qu'un seul et même corps; et que les Espagnols non seulement ont adopté le système français de Gribeauval, mais se sont même occupés avec succès des perfectionnemens de l'artillerie de terre et de mer. L'excellent ouvrage du général Morla, celui de l'amiral Charruca en sont une preuve, ainsi que les travaux utiles pour la fonderie des canons de Pede-Arroz, et les inventions du général Navarro; c'est aussi en nous montrant les dignes émules de nos savans artilleurs Gribeauval, Texier de Norbec, et des habiles généraux étrangers qui les ont imités, qu'il convient de nous présenter en Grèce. Le chef du gouvernement de ce pays est Grec, il a été ministre de l'empereur de Russie, qui a rendu un si digne hommage à la nation et à la marine françaises, en imitant ses institutions militaires et maritimes; la marine grecque, composée d'excellens marins, n'a besoin que de l'encouragement et des leçons de notre marine, et son digne président fait concourir vers ce noble but, les talens des officiers et des militaires étrangers de toutes les armes, surtout des Français; notre artillerie de la marine ne pourrait donc qu'être bien accueillie en Grèce, et pourrait encore être employée utilement à seconder et diriger les travaux et les entreprises des marins de ce pays, qui, sous la conduite du brave Canaris, ont montré qu'ils ne manquaient pas d'intrépidité.

Il est probable que le Gouvernement n'a pas perdu de vue les services passés de nos artilleurs, et qu'il apprécie leur zèle, leur dévouement et les services qu'ils peuvent encore rendre; le ministre actuel de la marine, et son prédécesseur leur ont rendu justice à cet égard. M. le général marquis Maison, commandant l'expédition, vient encore, par une lettre adressée au colonel d'artillerie, vicomte de la Hitte, aide-de-camp de monseigneur le dauphin, de faire décerner une récompense aux troupes d'artillerie de la marine, pour le zèle qu'elles ont montré dans les travaux extraordinaires de l'embarquement de l'artillerie destinée pour l'expédition, et de rendre à S. A. R. grand-amiral de France, un compte avantageux du dévouement de ces troupes, des services qu'elles ont rendus et qu'elles sont capables de rendre dans de pareilles circonstances; c'est pourquoi en faisant ressortir les avantages qui pourraient résulter pour notre expédition, du concours de l'artillerie de marine, j'ai pensé entrer dans les vues sages du Gouvernement, et des militaires éclairés qui ne désirent que la prospérité et le bien de leur pays; le concours de tous les talens et de toutes les armes est nécessaire pour parvenir à ce noble but; les habitans de cette terre classique, où les sciences et les arts prirent naissance, ont besoin de notre secours, et c'est d'une nation éclairée que la Grèce attend sa régénération. Si jadis Saint-Louis prêta son appui aux Chrétiens d'Orient qu'il voulait délivrer, le digne successeur de ce saint roi aura la satisfaction d'accomplir cette entreprise glorieuse avec plus de succès, au temps marqué par la divine providence, lorsque nos braves troupes de terre et de mer porteront dans ces lieux désolés la délivrance de l'esclavage, de la barbarie, avec les bienfaits de la civilisation, et la gloire immortelle du nom français et du monarque qui nous gouverne.

ROCHE.

DES INSTITUTIONS MILITAIRES

EN RAPPORT AVEC L'ÉTAT ACTUEL DE LA SOCIÉTÉ.

(*Deuxième Article.*)

Jusqu'à présent nous avons considéré les effets produits par un système militaire plus ou moins parfait sur la destinée des nations. Nous avons vu que les peuples qui ont négligé cette institution fondamentale ont eu une existence politique bien plus courte que ceux qui l'avaient introduite et conservée dans leurs habitudes. Enfin nous avons reconnu qu'une organisation militaire nationale était avantageuse à la liberté des citoyens, et qu'elle pouvait être en même temps conçue de manière à ajouter de la force à l'action du gouvernement. Par les faits que nous avons rapportés, nous n'avons pas voulu insinuer que ce fut le système de tel ou tel peuple, ou pris à telle ou telle époque qui dût être appliqué à la France; nous pensons au contraire qu'aucun d'eux n'en est susceptible; mais il est dans chacun des circonstances qui sont de tous les temps, et de tous les lieux, et que par conséquent il importe de distinguer.

Avant de pousser plus loin ces investigations, il convient de porter notre attention sur les habitudes de la vie militaire, comparées avec les mœurs publiques et privées; il importe de connaître l'influence que ces dernières apportent dans la discipline et par conséquent dans la force morale des armées. Nous commencerons par exposer l'origine probable de cette discipline, les modifications qu'elle a subies; nous examinerons ensuite la marche de la société, sous le rapport de la civilisation et des mœurs, surtout dans ces derniers temps, et ensuite la comparaison sera facile et les conséquences en découleront d'elles-mêmes.

Des Mœurs et de la Discipline militaires.

Les premières troupes régulières dont on s'est servi en Europe dans les temps modernes, étaient toutes composées d'étrangers. Elles étaient appelées autant pour les opposer aux séditions fréquentes des grands et du peuple que pour la guerre extérieure; leurs langues, leurs lois, leurs habitudes, étaient différentes de celles des nationaux, elles avaient une manière de vivre qui leur était propre; on cherchait à les isoler entièrement des habitans, et ceux-ci les regardaient la plupart du temps comme des ennemis. Pour obtenir ce résultat, on a dû soumettre ces troupes à une discipline intérieure, sévère, et par compensation, on leur inspirait le plus grand mépris pour la population non armée en tolérant certaines vexations souvent inévitables avant l'existence de l'administration militaire.

Les troupes régulières nationales ont été organisées sur le même pied, la même police y fut établie. Il était trop avantageux pour les gouvernemens d'alors de maintenir dans les troupes une discipline qui les rendait aveuglément dévouées et donnait la faculté de faire agir les forces militaires contre tout ce qui formait quelque opposition contre l'autorité, pour qu'on n'ait pas adopté un pareil système. On obtenait par là non-seulement l'obéissance passive indispensable pour l'exécution de toute opération militaire (1), mais encore une obéissance absolue dans toutes les circonstances de la vie, ce qui rendait les hommes des machines que l'on faisait mouvoir au moral comme au physique, selon la volonté des chefs (2).

---

(1) « Tout ordre de mouvement exige l'obéissance passive.

» Toute injonction de la part d'une sentinelle ou d'un homme de service, quelle que soit la personne à qui elle s'adresse, exige l'obéissance passive.

» Tout acte, tout ordre hors le service, et de la part de qui que ce soit, n'exige que de la déférence.

» Tout acte d'administration réclame déférence, et enfin soumission. » *Cours d'Études sur l'Administration militaire*, liv. 7, chap. 1.

(2) Voilà l'explication du mot que l'on attribue à Napoléon, lorsqu'il lui

L'invention des uniformes vint ajouter, sous Louis XIV, à la séparation des troupes d'avec les habitans (1), et ensuite l'établissement des casernes compléta cette séparation ; les troupes se trouvèrent en quelque sorte séquestrées comme des moines.

Le militaire devint alors un être entièrement distinct de l'ordre habituel de la société, et les armées formèrent une corporation dans l'État, dont les mœurs et les intérêts s'éloignaient de plus en plus de ceux des citoyens.

C'est pourtant à cette discipline que l'on doit en grande partie les progrès de l'art militaire depuis Henri IV jusqu'à Napoléon. Les grands maîtres de cet art pouvant faire transporter des masses aussi compactes dans un temps donné sur les points décisifs, ont pu calculer au juste leurs combinaisons et enchaîner la victoire; mais on verra plus loin que la nécessité de cette discipline tenait aux mœurs de l'époque autant qu'à la composition des troupes.

Elle différait de la discipline des anciens en ce que celle-ci ne s'exerçait qu'en campagne, du moins sous les républiques

---

arrivait, dit-on, de désigner les soldats par le nom de *machines à nerfs*.

« Chacun est avide du pouvoir, les chefs militaires surtout, qui ont droit d'exiger une obéissance passive, veulent une obéissance absolue. »

(Le lieutenant-général comte DE PRÉVAL.)

(1) « Autrefois, quand la trompette guerrière cessait de se faire entendre, on quittait son armure, on abandonnait l'habit de guerre pour se vêtir de celui de ville ; on suspendait sous son toit le fer devenu inutile dans la cité; on marchait aux côtés de celui que d'autres devoirs avaient éloigné des camps, sans qu'aucun signe pût avertir lequel des deux avait servi sa patrie dans l'intérieur, lequel avait repoussé l'ennemi loin de la frontière. A présent, au sein de la paix, on voit partout l'appareil de la guerre ; la différence du costume semble mettre ceux qui en sont revêtus dans la nécessité de montrer la même différence dans leurs habitudes et dans leurs mœurs. L'ouvrier, le laboureur furent méprisés par les soldats, qui eux-mêmes n'avaient eu pour pères que des laboureurs et des ouvriers ; l'officier affecte du dédain pour le magistrat, pour le négociant, sans songer que son père aussi siégeait parmi les magistrats, qu'il devrait respecter, ou reçut sa fortune de ses relations avec ces négocians dont il méconnaît le mérite.

(*Histoire de l'Administration militaire*, liv. 4.)

Grecque et Romaine. Le général avait tout pouvoir sur les troupes dont il faisait les réglemens comme il l'entendait; mais le temps du commandement était très-limité, et lorsqu'on approchait à une certaine distance de la métropole, on n'était plus militaire, tous redevenaient citoyens, sans distinction de grade. Ainsi les armées n'existaient que pour le temps de guerre, qui souvent ne durait qu'une courte campagne.

L'institution des milices obligea d'adoucir la discipline moderne envers des hommes qui ne devaient passer que peu de temps sous les drapeaux. Ces troupes n'avaient pas une grande réputation, cela venait de ce qu'elles étaient mal commandées; car les grenadiers royaux étaient une fort bonne troupe d'élite. Dans la révolution on a vu les bataillons de volontaires et de gardes nationales faire des prodiges, et obéir à l'officier que les soldats avaient nommés la veille et qui était leur camarade (1) avec la même soumission que les anciennes troupes; on s'abandonnait, dans l'usage de la vie, aux épanchemens de l'amitié, malgré la différence des grades; et dans le service chacun reprenait l'attitude convenable à son rang et à ses fonctions. Cet usage, qui n'est pas entièrement applicable à des troupes permanentes, disparut après quelques années de guerre, quand les dignités vinrent se replacer à côté des grades; mais alors on ne vit plus d'enthousiasme, il resta l'honneur et le courage soutenu par l'espérance d'arriver à la fortune; ces qualités furent souvent remplacées par l'intérêt personnel et même chez quelques-uns par l'égoïsme.

Mais la discipline moderne, que l'on pourrait appeler féodale, porte en elle-même un germe de destruction qui s'est fait sentir beaucoup plus en France qu'ailleurs (2). Dans l'origine, les gra-

---

(1) Nous sommes fort éloigné de préconiser cette manière de pourvoir aux emplois militaires : elle est des plus vicieuses, l'expérience l'a prouvé ; car on a dû, au bout de peu de temps, faire une réforme considérable. Mais cette circonstance vient à l'appui de l'idée que nous cherchons à développer.

(2) Chez les étrangers, les égards entre les égaux, le respect outré pour le nom et pour le rang, ne sont pas la source de mille abus; la loi militaire commande également à tout militaire; le général s'y soumet; il la fait suivre

des revenaient naturellement à la noblesse, en raison du rang des élus (1). Ce fut là le plus grand obstacle au maintien de la discipline, fondée sur l'obéissance passive. Il a bien fallu, dans les remplacemens, avoir égard aux services et au mérite, sinon il n'y aurait jamais eu d'émulation; la naissance ne pouvait donc plus être le seul titre à l'avancement, et il arriva souvent que des gentils-hommes se crurent blessés dans leur honneur lorsqu'on les plaçait sous les ordres de chefs qu'ils croyaient moins nobles qu'eux; on ne se croyait pas toujours obligé de se soumettre aux règles prescrites par les ordonnances ou par les chefs : c'était une suite de l'esprit d'indépendance qui avait dominé depuis l'institution de la féodalité. « Le seul droit politique, dit M. Guizot, que le régime féodal ait su faire valoir dans la société européenne, c'est le droit de résistance. » Et les égards que l'on avait pour quelques noms, empêchaient de sévir contre des fautes très-punissables, et qui étaient du plus dangereux exemple (2). Ce vice dans nos mœurs militaires s'est fait sentir sous presque tous les règnes; celui de Henri IV n'en a même pas été exempt; d'autres vices lui avaient succédé pendant la révolution, il avait déjà re-

---

exactement par les généraux qui sont sous ses ordres; ceux-ci par les chefs des corps, qui la font suivre par les officiers subalternes. Comme la loi est extrêmement respectée de tous, c'est toujours elle qui commande; et le général par rapport aux officiers, et ceux-ci par rapport aux soldats, n'osent lui substituer leurs préférences, leurs fantaisies, leur petit intérêt. Le soldat prussien, allemand, anglais, quoique plus asservi que celui de France, sent donc bien moins la servitude, parce qu'il n'est asservi que par la loi. C'est toujours en vertu de l'ordre émané du prince (et cet ordre ne change presque jamais); c'est uniquement pour le bien du service qu'il est commandé, employé, conservé, récompensé, puni, congédié; ce n'est jamais par la fantaisie de ses chefs. (*Encycl. Méthod.*, partie militaire, imprimée en 1785. V. le mot *Désertion*.)

(1) Les grands seigneurs débutaient par le grade de colonel, dont ils ne remplissaient presque jamais les fonctions; les nobles d'un rang inférieur, par celui de capitaine, lieutenant, etc.

(2) Qui n'a pas entendu cent fois répéter cet adage, que les lois ne sont faites que pour les sots? Après la révolution, il était dans la bouche de tout le monde.

paru sous l'empire, et il a depuis cherché à reprendre faveur. Aussi a-t-on vu plusieurs fois, depuis Henri II, l'état militaire dégénérer. Il se relevait pendant la guerre, parce qu'on faisait alors des sacrifices pour l'encourager, et que le Français, naturellement belliqueux, suivait de lui-même une bannière.

Si la féodalité a apporté, par son esprit de résistance et d'insubordination, des obstacles au perfectionnement de l'ordre politique, et à celui des institutions militaires créées du 15 au 17e siècle, la noblesse n'en a pas moins contribué puissamment à élever le caractère français : on lui doit la grandeur d'âme, l'urbanité et la politesse qui distinguent notre nation. La féodalité même est un des échelons par lesquels nous sommes arrivés à la civilisation actuelle. « Il est impossible de méconnaître, dit M. Guizot, qu'elle a exercé sur le développement individuel de l'homme, sur le développement des sentimens, des caractères, des idées, une grande et salutaire influence. On ne peut ouvrir l'histoire de ce temps, sans rencontrer une foule de sentimens nobles, de grandes actions, de beaux développemens de l'humanité, nés évidemment du sein des mœurs féodales. La chevalerie ne ressemble guère, en fait, à la féodalité ; cependant elle en est la fille ; c'est de la féodalité qu'est sorti cet idéal des sentimens élevés, généreux, fidèles. Il dépose en faveur de son berceau.

» Portez d'un autre côté votre vue, les premiers élans de l'imagination européenne, les premiers essais de poésie, de littérature, les premiers plaisirs intellectuels que l'Europe ait goûtés au sortir de la barbarie, c'est à l'abri, sous les ailes de la féodalité, c'est dans l'intérieur des châteaux que vous les voyez naître. Pour ce genre de développement de l'humanité, il faut du mouvement dans l'âme, dans la vie, du loisir, mille conditions qui ne pouvaient se rencontrer dans l'existence pénible, triste, grossière, dure du commun peuple. En France, en Angleterre, en Allemagne, c'est aux temps féodaux que se rattachent les premiers souvenirs littéraires, les premières jouissances intellectuelles de l'Europe (1). »

(1) *Cours d'Histoire moderne.*

Ces observations donnent lieu de remarquer, que la discipline militaire ne peut s'exercer de la même manière sur les troupes nationales que sur les troupes mercenaires, et qu'elle doit d'autant plus s'étendre sur les habitudes de la vie privée, que les troupes sont plus anciennes. Il est avantageux au bien du service qu'elle soit douce et paternelle envers les hommes qui doivent rester peu de temps sous les drapeaux, pourvu que les droits et les devoirs soient exactement tracés (1). Ces hommes sont plus portés à la soumission que les anciens soldats, soit parce qu'ils n'acquièrent pas une longue habitude de vivre ensemble, et qu'ils n'ont pas tous le même intérêt à connaître une action repréhensible, craignant plus ou moins de perdre l'espérance de revoir leur famille ; soit parce qu'ils n'ont pas entre eux assez de confiance dans la force qu'un accord unanime pourrait leur donner pour imposer leur volonté. Aussi les grandes insurrections militaires ont-elles toujours été faites par de vieilles troupes.

Tant que les Romains ont eu des guerres de courte durée, leurs troupes se sont rarement insurgées; mais dans les derniers temps de la république, malgré leurs succès toujours croissans et la sévérité de leur discipline, on a vu souvent des légions décimées pour cause d'insubordination ou de révolte. Les troupes prétoriennes, vieilles troupes d'élite, étaient d'abord regardées, sous les premiers empereurs, comme le plus ferme soutien du trône ; elles ont fini par s'en emparer, et ont disposé de l'empire pendant plus de deux siècles (2). Les janissaires ont exactement marché sur les traces des prétoriens. Nous ne parlerons pas du moyen âge. Sous ce rapport, l'histoire de cette époque n'a pas besoin

---

(1) « Pour que l'obéissance soit passive quand elle doit l'être, il faut qu'elle soit définie. Pour que la subordination soit exacte, il faut que chacun connaisse ses devoirs ; mais il faut que les droits des inférieurs fassent une partie si essentielle des obligations des supérieurs, que le subalterne ne connaisse réellement que des devoirs, et ne soit jamais tenté de se souvenir de ses droits, ce mot ne devant jamais être entendu dans une armée. »

(ODIER, *de la Réforme de la Législation militaire*, 1818.)

(2) Voyez Tacite, Tite-Live, Appien et autres.

de commentaires. Si nous portons nos regards vers notre époque, nous trouverons le même résultat. La révolte des troupes la plus remarquable est celle de la garnison de Strasbourg en 1815 ; l'ordre et l'unanimité de sentimens qui régnèrent pendant cette insurrection, viennent à l'appui de nos observations, bien plus encore que tout ce qui précède. En 1793, et pendant les années suivantes, les troupes françaises, dont la plupart des hommes n'avaient pas plus de deux ou trois ans de service, faisaient la guerre, manquant de tout, dans les frimats, sans solde, sans habits, sans chaussures, recevant rarement les vivres qui leur revenaient, et avec cela se battant à peu près tous les jours ; et, cependant, elles ont donné bien rarement des signes d'insurrection. L'armée française, qui fit la campagne de 1823, en Espagne, était composée presque en totalité de jeunes soldats, et l'on n'a jamais vu la discipline mieux observée que dans cette armée. Le réglement du 13 mai 1818, sur le service intérieur, a été conçu dans cet esprit, et c'est une grande amélioration; mais elle ne peut avoir d'efficacité, qu'autant qu'elle sera d'accord avec les mœurs militaires. L'atteinte que l'on a portée à ce réglement en rendant aux colonels la faculté de casser les sous-officiers, prouve que les mœurs ne sont point encore à la hauteur de cette doctrine, ou que les chefs ne l'ont pas bien comprise (1).

Il reste à faire une autre remarque importante : lorsque la discipline d'une armée est bonne, on voit généralement que les fautes des chefs sont sévèrement réprimées; quand la discipline se perd, les chefs restent impunis, et les peines infligées aux inférieurs sont poussées jusqu'à la cruauté.

---

(1) « J'ai protesté, je le confesse, autant que je l'ai pu, contre toute tentative de retour à une discipline aussi rude que minutieuse, sans appel comme sans dédommagement, en opposition enfin aux mœurs et au caractère français. Ecartée par l'impérieuse nécessité, elle fut remplacée par une discipline tempérée et paternelle, et je me flattais de la probabilité de maintenir, en le fortifiant cependant, un régime qui valut à nos armes tant d'années de succès éclatans. *(Du Service des Troupes en campagne ;* par le lieutenant-général comte de Préval; *avant-propos.)*

On attribue aux grands exemples de sévérité, donnés par Manlius et Papirius, le maintien de la discipline dans les armées romaines, jusque sous les empereurs. Ce fut la profonde impression qu'ils avaient faite dans tous les esprits, qui conserva dans le camp de Scaurus, cet arbre chargé de fruit. Fabius Max. punit les transfuges en leur faisant couper la main droite ; sous Cornélius Nasica et Decimus Junius, ils furent battus de verges et vendus; Scipion Emilien les fit combattre contre des bêtes féroces dans les Jeux publics; Paul Emile les fit fouler aux pieds des éléphants. Corbulon fit punir de mort un soldat qui travaillait au retranchement du camp sans être armé ; et un autre soldat, qui, dans la même circonstance, n'était armé que d'un poignard (1).

Sous François Ier et Henri II, les punitions des soldats étaient fort sévères. Le vol était puni par la potence; les passe-volans reconnus pour tels, pendus, et le capitaine cassé : ainsi, l'auteur du crime était beaucoup moins puni que l'instrument. Sous Henri II, la simple désertion était punie du dernier supplice (2).

Les revers éprouvés dans la guerre de la succession, et les abus qui existaient dans la composition de l'armée, avaient altéré la discipline et l'esprit militaires. Les réglemens faits dans cette période, punissent des galères les soldats, pour les moindres fautes : les maraudeurs étaient pendus. Le maréchal de Saxe adoucit momentanément cette sévérité (3). Nos codes militaires de la révolution, sont, dans certains cas, d'une sévérité outrée; ils se ressentent du temps de crise pendant lequel ils ont été faits ; ils devaient être modifiés à la paix; les circonstances ne l'ont malheureusement pas permis. Mais ce qui produit beaucoup plus de mal encore, c'est l'impunité dont les fautes graves de quelques

(1) Appien, Val. Max., Tacite, Just., Lipse.

(2) Les Mémoires du temps rapportent qu'après la paix de Cateau-Cambrésis, les gens de guerre commettaient de grands désordres, et cependant on était d'une si grande sévérité, que l'on voyait, disent-ils, plus de soldats pendus aux arbres que de feuilles. (*Encycl. Méthod.*)

(3) *Idem, Hist. de l'Adm. de la guerre.*

officiers d'un grade élevé, ont été couvertes dans ces derniers temps.

C'est là, ainsi que nous l'avons vu, une des causes les plus puissantes de démoralisation et de décadence.

La punition sévère infligée à l'amiral Bing, pour avoir été battu au combat naval de Mahon, en 1756, a beaucoup contribué à remonter l'énergie de la marine anglaise, et à préparer ces grands succès qui depuis l'ont fait triompher dans les guerres qu'elle a eu à soutenir contre la France.

Aperçu des progrès de la civilisation et des mœurs.

Avant que le système militaire ne prît une nouvelle forme, l'état civil de la société s'établit sur de nouvelles bases. Louis-le-Gros émancipa les communes : ce fut là le point de départ de la formation d'une nouvelle classe dans le corps politique, que l'on appela depuis le *tiers-état*. Cette classe de la population, d'abord uniquement composée de petits bourgeois, acquit avec le temps une grande importance. Elle rendait de grands services à la monarchie par les secours qu'elle lui fournissait dans les circonstances difficiles. Dès le 16e siècle, elle fut d'un grand poids dans la balance politique par l'influence de la magistrature et des lettrés qui en faisaient partie. De nouvelles professions, de nouvelles situations morales, ajoutèrent successivement à son pouvoir. Enfin, elle prit rang parmi les classes de la société. « Les classes » ont lutté constamment, dit M. Guizot ; elles se sont détes- » tées ; une profonde diversité de situation, d'intérêts, de mœurs, » a produit entre elles une profonde hostilité morale ; et cepen- » dant elles se sont progressivement rapprochées, assimilées, » entendues ; chaque pays de l'Europe a vu naître et se dévelop- » per dans son sein un certain esprit général, une certaine com- » munauté d'intérêts, d'idées, de sentimens qui ont triomphé » de la diversité et de la guerre. En France, par exemple, dans » les 17e et 18e siècles, la séparation sociale et morale des classes » était encore très-profonde ; nul doute cependant que la fusion » ne fût dès-lors très-avancée, qu'il n'y eût dès-lors une véri-

» table nation française qui n'était pas telle classe exclusive-» ment, mais qui les comprenait toutes, et toutes animées » d'un certain sentiment commun, ayant une existence sociale » commune, fortement empreinte enfin de nationalité (1). »

La révolution confondit toutes les classes; elle ramena le chaos dans lequel était plongée la société du IXe au XIIe siècle, mais avec la différence que les hommes étaient en général plus éclairés, et que chacun agissait pour son compte. Si, en voulant reconstituer l'ordre social sur de nouvelles bases, on a dépassé ce but et attiré sur la France des maux inouïs, on est bientôt revenu aux élémens d'ordre public et d'administration proposés depuis Sully jusqu'à Turgot, en les adaptant aux changemens survenus. Mais, dans cet ébranlement général, la confusion des droits et des pouvoirs avait amené une nouvelle classification des pouvoirs et des droits. Le sol, partagé d'abord en grandes propriétés, se trouva ensuite très-divisé, et un grand nombre de familles qui n'avaient subsisté jusque-là que par les bienfaits de l'opulence, se virent en peu de temps dans un état voisin de la richesse. Cette aisance répandue dans la multitude, engendra de nouveaux besoins; de là, les développemens extraordinaires de l'industrie, qui, pendant quelques années, ne suffisaient pas à la consommation.

Il s'ensuivit encore que les connaissances humaines se sont prodigieusement étendues, et que l'instruction gagna les derniers rangs de la société.

L'égalité proclamée par la révolution, et les guerres violentes qu'elle eut à soutenir, élevèrent dans tous les emplois publics, et plus encore dans tous les grades de l'armée, des hommes de tous les rangs. Ainsi, les Noailles et les Montmorency furent remplacés par des hommes sortis la plupart de la classe des sous-officiers. D'autres, qui n'auraient pu prétendre sous le régime précédent à porter l'épaulette, devinrent généraux, colonels, etc., et chacun se trouvant hors de son rang primitif, laissa entrevoir

(1) *Cours d'Histoire moderne*, 7e leçon.

à tous ceux qui venaient après lui qu'il n'y avait plus de barrières entre les classes de la société.

Cependant, entravée dans sa marche par tant de désastres, par des guerres qui exigeaient toujours de nouveaux sacrifices, et comprimée par des mesures de fiscalité, la société ne restait pas pour cela stationnaire. Du moment où les orages de la révolution se calmèrent, les arts et les sciences reprirent une nouvelle activité; de nombreuses et utiles découvertes venaient perfectionner ce que d'autres découvertes avaient créé. Les progrès des arts libéraux et industriels marchaient de front avec les progrès de l'art militaire, la population de l'intérieur répondait aux victoires de nos armées en assurant à la France la gloire non moins honorable de marcher à la tête de la civilisation européenne, et préparait sa prospérité future par le travail et le développement jusqu'alors inoui de toutes les facultés de l'homme.

Déjà les hommes de la révolution commençaient à disparaître de la scène du monde, et une nouvelle génération continuait les travaux que nous venons d'indiquer, lorsque la restauration ramena la paix. Le bien qu'elle produisit en rétablissant entre les nations des communications interrompues pendant tant d'années, se fit sentir en peu de temps; et le bien être de toutes les classes, confondues en quelque sorte dans un même corps et jouissant des mêmes droits, acquit un grand développement par les nouveaux progrès des sciences et des arts, de l'industrie et du commerce, du travail enfin, qui, pour la première fois, n'éprouvait point d'entraves (1). De nouveaux intérêts sont venus

(1) Il n'est pas une de nos constitutions, depuis celle de 1791 jusqu'à la Charte de 1814 et à l'acte additionnel de 1815, dans laquelle l'égale admissibilité de tous les citoyens à toutes les fonctions publiques n'ait été expressément stipulée, tandis qu'il n'en est pas une où l'on ait consacré la liberté de l'industrie, preuve malheureusement trop claire que jusqu'à ces derniers temps, on a plus tenu à la faculté de parvenir aux places qu'à celle de n'être pas gêné dans son travail..... Il se peut bien que jusqu'ici on ait pratiqué ces arts; mais je dis que c'était en attendant les places, et comme moyen éloigné d'y parvenir. Le principal effet de la réaction actuelle est

se placer dans l'ordre social, et paraissaient devoir en entraver la marche; mais cette résistance a dû céder à l'impulsion générale. Son influence a même été d'une grande utilité pour tempérer l'ardeur des esprits, disposés en général à se précipiter dans les spéculations aventureuses, et dans des théories dont l'application aurait pu avoir des effets désastreux.

Les bornes dans lesquelles nous sommes obligés de nous renfermer ne nous permettent pas de considérer tous les élémens qui ont agi sur la civilisation; il nous suffit d'ailleurs de montrer la différence de l'état actuel de la masse des individus telle qu'elle doit concourir à la composition de l'armée, avec l'état des hommes qui devaient entrer dans cette composition, suivant le rang qu'ils occupaient dans l'ancien ordre politique. Or, nous voyons dans cet ordre de choses, les classes privilégiées, exclusivement destinées à commander dans les troupes; les mêmes priviléges existaient dans l'armée sous le ministère de M. de St-Germain, que dans le 15e siècle; une barrière à peu près insurmontable séparait les officiers des sous-officiers. Les classes inférieures fournissaient tout ce qui ne devait pas porter l'épaulette, et les nombreuses exemptions ajoutaient encore au sacrifice des classes laborieuses. Aujourd'hui que la distinction des rangs s'est effacée, que l'accroissement des richesses et les progrès en tous genres, ont relevé les classes inférieures, que la législation permet à tous d'aspirer à la même fortune, aux mêmes honneurs, enfin que toutes les propriétés sont respectées, celui qui est appelé comme soldat peut arriver aux premiers grades militaires; les exemptions déterminées par la loi sont beaucoup moins abusives, mais la distinction des rangs par les grades, existe encore au même degré qu'autrefois. On voit souvent un officier faire sen-

---

de changer cette tendance. Non-seulement la révolution est ramenée au travail par ses défaites, mais elle commence à l'envisager mieux; on n'en fait plus seulement un moyen, il devient la fin de l'activité sociale; on commence à ne rien voir au-delà de l'activité sociale; on commence à ne rien voir au-delà de l'exercice utile de ses forces et du perfectionnement de ses facultés. (*L'Industrie et la Morale considérées dans leurs rapports avec la Liberté*; par Dunoyer.)

tri à son inférieur la supériorité de son grade, dans un salon comme à la caserne, à table comme à la manœuvre, et, à vrai dire, ce défaut était plus marquant avant qu'après la restauration. Un officier ne peut se trouver en aucune façon, hors du service, en compagnie d'un sous-officier qui était la veille son camarade; nous essaierons de démontrer plus tard que cet usage, bon avant la fusion des classes, est maintenant contre nature. Nous verrons que c'est là une des causes qui détournent les classes moyennes de l'état militaire; ces classes qui seraient d'une si grande ressource pour alimenter l'armée, et que l'on devrait s'efforcer d'y attirer.

Le temps nous ayant manqué pour continuer cet article, nous sommes forcés d'en renvoyer la suite à un autre numéro.

SOUVENIRS MILITAIRES ET POLITIQUES

DE M. LE LIEUTENANT-GÉNÉRAL ALLIX.

(*Huitième Article.*)

J'aurais bien désiré pouvoir me dispenser de traiter ici toutes les intrigues politiques qui servirent de base aux conjurations dont j'ai déjà parlé, et dont j'aurai encore à m'occuper par la suite. J'aurais désiré m'en tenir à la question de la stratégie ou de la science des mouvemens militaires; mais la politique exerce une si grande influence sur la guerre, que je n'ai pu séparer dans ma pensée, ni dans mes souvenirs, les deux branches inséparables d'un seul tout. J'ai eu besoin de les tenir unies, afin d'être mieux compris dans la question principale qui, comme je viens de le dire, est la question de la stratégie.

Tout le monde sait que toutes les intrigues politiques qui ont eu cours en France depuis 1789, et que toutes les conjurations qui les ont suivies ou accompagnées, avaient toutes un seul et même principe, et ce principe était la haine de nos institutions nouvelles ou de notre régénération politique. Ces intrigues et ces

conjurations ont eu constamment pour agens et pour moteurs les deux castes privilégiées de l'ancien régime, la noblesse et le clergé. Elles se couvraient hypocritement de l'amour de la royauté et de la religion, tandis qu'en réalité, elles n'avaient d'autre motif que celui de leur intérêt personnel. Avant la révolution, ces deux castes jouissaient seules des avantages de l'association, et se refusaient à ses charges. Le peuple seul les payait, ces charges. Ces mêmes castes, par des prodigalités et des profusions incalculables, avaient épuisé le trésor, et occasioné un déficit qu'il fallait combler. Elles se refusèrent encore à y concourir. Ce sont ces refus et ces résistances qui furent la première cause des déterminations prises par l'Assemblée constituante, et de tous les événemens qui ont suivi et accompagné ces déterminations.

De là, 1° l'émigration.

De là, 2° le refus du clergé de se soumettre aux lois civiles de l'État.

De là, 3° la conjuration Dumouriez.

De là, 4° ces mesures violentes du gouvernement contre les ennemis intérieurs et extérieurs de l'État.

De là, 5° la guerre de la Vendée et la guerre de Chouans.

De là, 6° la révolte des sections de Paris au 13 vendémiaire an 4.

De là, 7° la conspiration de l'abbé Frotier et de la Villeheurnois. Ces deux dernières conspirations n'en formaient qu'une seule et même avec la conspiration dont Pichegru fut le chef; mais il fut prévenu dans l'exécution de ses projets par les événemens du 18 fructidor an 5.

Le général commandant l'armée de Sambre-et-Meuse détacha de cette armée plusieurs divisions qu'il envoya au secours du directoire, menacé dans son existence par la conjuration flagrante qui existait dans les deux conseils. Les conjurés avaient pour but de se servir des pouvoirs législatifs dont ils étaient revêtus pour détruire le principe d'égalité et de liberté formant la base de notre législation civile et politique, depuis l'Assemblée constituante jusqu'à nos jours, et consacré de nouveau par la charte, et mis sous la sauvegarde des sermens du roi et de la nation.

J'aurai occasion plus tard de vous prouver que la faction ennemie des droits français, reconnus et publiés par l'assemblée constituante et Louis XVI, quoique toujours vaincue, n'a jamais cessé de conspirer depuis lors. Elle conspire encore même aujourd'hui, et dans ses conjurations elle se sert toujours des mêmes moyens et des mêmes prétextes. Ce sont toujours la royauté et la religion, selon elle en péril, qu'elle défend; comme si la royauté et la religion n'étaient pas reconnues solennellement par la Charte, mises sous la sauve-garde des sermens publics, protégées par tous les pouvoirs de l'Etat qui ont à leurs ordres une force militaire imposante, cent fois plus forte que besoin ne serait pour faire respecter l'autorité du roi, et soumettre toutes les volontés au respect dû à la religion.

Nul doute que c'est dans cette faction implacable que la France doit trouver, et que l'histoire trouvera la cause de tous les malheurs et de toutes les guerres que la France a eus à supporter depuis 36 ans. Si cette faction ennemie de tout perfectionnement social, se fût soumise dès 89 au besoin que la France éprouvait d'une régénération politique, Louis XVI eût vécu heureux et tranquille sur le plus beau trône du monde, par la raison surtout que c'est le trône de la civilisation. En 89, la France ne demandait rien autre chose, rien de plus, ni rien de moins que ce que la Charte lui a accordé depuis; mais, je le répète, Louis XVI abandonné à ses propres sentimens, et à l'amour de son peuple, aurait vécu sur son trône, heureux et satisfait, et de la même manière qu'y vit aujourd'hui son auguste frère, notre roi actuel.

Aucun bon esprit ne peut se le dissimuler; la faction ennemie que je signale ici, et que l'histoire signalera d'une manière bien plus sévère, est la seule et véritable cause de tous les malheurs politiques que la France a éprouvés pendant tout le cours de sa révolution, et il ne faut pas douter que l'histoire ne l'en accuse devant la postérité. Cette faction, qui avait pour cri de ralliement ROYAUTÉ ET RELIGION, devait être satisfaite par la Charte qui concédait l'une et l'autre; mais non : la royauté et la religion n'étaient en réalité pour elle, que de vains prétextes, un simple

mot d'ordre, convenu pour fasciner les yeux des esprits simples. Si elle eût été de bonne foi, elle se serait soumise sans condition à l'autorité constitutionnelle du roi, et elle n'aurait pas été chercher un appui intempestif contre cette autorité dans le monarchisme et dans les congrégations jésuitiques, qui ne sont rien autre chose qu'un vaste filet jeté en France sur l'intelligence humaine, et qui y aurait tôt ou tard produit des déchiremens dont les conséquences ne peuvent se calculer; car la raison publique d'un grand peuple ne rétrograde pas au gré des passions qui meuvent les factions et les factieux.

La faction que je dépeins ici, maintenant connue sous la dénomination d'ultra-royalisme, combattue par la royauté constitutionnelle et la France entière, qui a salué cette dernière d'acclamations unanimes, s'est trouvée dans la nécessité d'admettre un système de temporisation trop faible maintenant pour agir à force ouverte; elle s'est créé dans le jésuitisme des auxiliaires, dont les principes ont été de tous temps ennemis de la royauté; elle leur a confié l'éducation de ses enfans pour perpétuer dans les familles la haine qu'elle porte aux principes constitutionnels. Mais la sagesse du roi, secondée par l'opinion publique, a anéanti d'un seul mot cette vaste conspiration ourdie contre l'État et les lumières du siècle. Quoique les mesures prises jusqu'ici ne paraissent pas à beaucoup d'esprits suffisantes pour couper le mal jusques dans ses racines, elles sont au moins suffisantes pour entraver son agrandissement.

Le général Desaix, comme je l'ai déjà dit, avait été l'un des délégués commis par Moreau à l'effet de déchiffrer la correspondance de Pichegru. Il était ainsi dans le secret de cette correspondance : il s'aperçut bientôt que les deux conseils législatifs dont Pichegru était membre, et où il exerçait une grande influence, étaient hostiles à l'égard du directoire. Sa grande sagacité ne lui permit pas de se cacher à lui-même la crise qui menaçait la France. Moreau gardant toujours le silence sur le contenu de la correspondance Pichegru, Desaix prit le parti de s'éloigner de l'armée de Rhin-et-Moselle. Il demanda et obtint un congé, sous prétexte de se rétablir de la blessure qu'il avait

reçue à la bataille de Diersheim, et de visiter en même temps les champs de bataille de l'armée d'Italie. Mais ce congé n'avait eu d'autres motifs réels de la part de Desaix, que d'être absent de l'armée de Rhin-et-Moselle, lorsqu'éclaterait la crise imminente et inévitable dans laquelle le directoire et les deux consuls étaient engagés. Desaix aurait pu, et peut-être il le devait, révéler au gouvernement français la nature de la correspondance saisie dans le fourgon de Kinglin; s'il ne le fit pas, c'est qu'il en laissa le soin à son général en chef sur qui en pesait la responsabilité, et qu'il ne voulut pas s'immiscer dans une intrigue politique qui l'aurait mis en butte à toutes les calomnies de la faction; il quitta donc l'armée et se rendit directement près le général Bonaparte, alors à Campo-Formio. Dès la première entrevue, les deux généraux lièrent une étroite amitié, et l'on doit considérer comme certain, que les communications les plus confidentielles furent faites par Desaix à Bonaparte, sur le contenu de la correspondance dont Desaix avait le secret. Toutefois, ce fut à cette époque que parurent les proclamations de l'armée d'Italie, qui désignaient clairement la faction qui dominait les conseils. Le général Augereau fut chargé de porter à Paris ces proclamations, et ce fut lui qui exécuta la journée du 18 fructidor, où les factieux des deux chambres furent arrêtés et transportés dans les colonies françaises d'Amérique, entre les tropiques.

Comme je l'ai dit, le général Hoche avait fait marcher plusieurs divisions de son armée sur Paris, sous le prétexte que ces troupes étaient destinées pour la Vendée; mais dans la réalité leur marche n'avait d'autre objet que de venir au secours du gouvernement dont l'existence était éminemment menacée par la faction qui dominait les deux conseils. Ces troupes étaient déjà arrivées à Reims et sur les bords de la Marne, lorsque la journée du 18 fructidor éclata sous le commandement du général Augereau. Les factieux des deux conseils ne s'étaient pas mépris sur le véritable but de cette marche, qui donna lieu dans le temps à beaucoup de discussions, par la raison qu'une des dispositions de la constitution de l'an 3, défendait au gouvernement d'intro-

duire des troupes dans un rayon de 40 lieues du lieu où siégeaient les conseils. C'était ainsi en effet une violation de cette constitution; mais il faut aussi convenir que les conseils avaient eux-mêmes violé cette même constitution par des mesures qui compromettaient au plus haut degré la sûreté du gouvernement et de l'État : ainsi le droit de la défense autorisait suffisamment le directoire dont l'existence était compromise à un si haut degré, à appeler l'armée à son secours, afin d'éviter une crise dont les conséquences eussent été incalculables.

La première de ces conséquences eût été que les factieux auraient été mis à la tête des affaires sous la direction de Pichegru.

La seconde, que les négociations de paix entamées à Campo-Formio eussent été inévitablement rompues.

La troisième, que Pichegru se serait entendu avec les généraux ennemis pour faire entrer en France les armées autrichiennes, en même temps qu'il eût paralysé, comme il paralysa en l'an 3, l'action de l'armée qu'il commandait, et dès-lors les principes de notre régénération politique étaient anéantis dès leur enfance.

Le génie de la France la sauva de tant de malheurs.

Il faut remarquer que tandis que le directoire appelait à lui le secours de l'armée de Sambre-et-Meuse, et de l'armée d'Italie, il laissa dans une inactivité complète l'armée de Rhin-et-Moselle, commandée par Moreau. Le directoire avait-il dès-lors des preuves ou simplement des soupçons sur l'infidélité de Moreau? c'est ce qu'il est aujourd'hui impossible d'affirmer; cependant on ne peut se dissimuler que l'inactivité de l'armée de Rhin-et-Moselle, dans une circonstance si grave, dût avoir une cause quelconque, et qu'il est difficile d'en trouver ailleurs que dans le peu de confiance que devait inspirer Moreau, à cause de ses liaisons intimes avec Pichegru.

Ce fut peu de temps après ces événemens que Hoche fut empoisonné; peu de ses troupes vinrent jusqu'à Paris, et elles rentrèrent bientôt à l'armée de Sambre-et-Meuse.

Parmi les individus atteints par la journée du 18 fructidor, se trouvait encore Camille Jourdan. Il parvint à se soustraire à l'arrestation qui le menaçait. Il se réfugia à Colmar chez l'un de ses

amis, professeur de langue au lycée de cette ville, et où était le quartier-général de l'aile droite de l'armée. Donzelot, aujourd'hui lieutenant-général, en était alors le chef d'état-major, et j'en commandais l'artillerie. Donzelot et moi, nous avions pris le professeur dont je viens de parler pour maître de langue allemande. Ce professeur nous confia que Camille Jourdan était réfugié alors chez lui, et demanda notre protection pour le faire passer en Suisse avec sûreté. Il fut arrêté que Donzelot, en sa qualité de chef d'état-major, donnerait à Camille Jourdan, comme s'il eût été employé de l'armée, un ordre de se rendre à Bâle pour affaires relatives au service. C'est ainsi que Camille Jourdan évita sa déportation en Amérique.

Après la mort de Hoche et la destitution de Moreau du commandement de l'armée de Rhin-et-Moselle, les deux armées sur le Rhin n'en formèrent plus qu'une seule, dont celle de Moreau formait la droite et l'autre la gauche. Le commandement de cette armée fut confié au général Augereau, qui vint établir son quartier-général à Strasbourg. Il y arriva précédé de toutes espèces de préventions occasionées par les émissaires secrets de la faction vaincue au 18 fructidor, ou, ce qui est à peu près la même chose, par les amis de Pichegru et de Moreau. Les choses furent poussées si loin, que le directoire se trouva dans la nécessité d'ôter à Augereau le commandement de l'aile gauche de l'armée, et lui laissa seulement le commandement de l'ancienne armée de Rhin-et-Moselle. Aucuns moyens ne furent épargnés pour lui ôter la confiance des troupes; on n'épargna pas même les caricatures. L'une d'elles, que l'on répandit avec profusion, représentait le général Augereau sous la figure d'une oie qui n'avait qu'une aile, par allusion à la perte qu'il avait faite du commandement de l'aile gauche de son armée. Ceci ne satisfit pas encore la faction, et le gouvernement ne put calmer les esprits qu'en rappelant Augereau tout-à-fait des bords du Rhin, et en l'envoyant aux Pyrénées orientales commander une armée qui n'existait pas, et qui n'a jamais existé.

Je remarquai dans le temps que les officiers de l'état-major-général, tous créatures de Moreau et de Pichegru, ainsi que plu-

sieurs officiers du génie, se distinguèrent surtout par leur zèle dans toutes ces intrigues indignes d'officiers qui se respectent.

La paix de Campo-Formio se conclut enfin. Une des clauses de cette paix était qu'un congrès serait établi à Rastadt pour régler tout ce qui serait relatif aux intérêts des princes de l'empire germanique. Le général Bonaparte, en quittant l'Italie, porteur du traité de paix, vint lui-même à Rastadt, comme devant y être membre du congrès; mais il n'y resta que quelques jours, et se rendit immédiatement à Paris. Dans ce voyage, il avait traversé la Suisse. A son passage à Berne, le commandant de l'artillerie le salua par plusieurs salves. Ce commandant n'avait pas pris, à ce qu'il paraît, les ordres de l'autorité supérieure : il fut mis aux arrêts. On disait généralement sur le Rhin que le général Bonaparte avait été très-piqué contre les Bernois, pour cette grossièreté qu'ils lui avaient faite. On a dit depuis que c'était cette grossièreté qui avait déterminé la protection de la France au canton de Vaud contre Berne, et par suite, la guerre de la France contre la Suisse. J'ignore ce qu'il en est : je ne rapporte ici que l'opinion alors généralement reçue. Au reste, cette opinion n'a rien que de vraisemblable. D'une part, le général Bonaparte était, comme chacun sait, très-sensible aux injures, et l'on ne peut disconvenir que l'autorité bernoise lui en fit une grave lors de son passage dans cette ville. Je conviens très-bien que la ville de Berne n'était pas dans l'obligation de saluer le général français; mais la chose étant faite, le mieux était de se taire; et la ville aurait encore mieux fait de faire supposer que le salut dont il s'agit avait été fait par ses ordres. Elle eût par là évité la guerre, conservé sa suprématie sur le canton de Vaud, et évité bien des malheurs à la Suisse.

Lors de l'arrivée de Bonaparte en Allemagne, le général Augereau s'était rendu à Offenburg. Dès qu'il apprit la prochaine arrivée de son ancien général en chef, il envoya un officier au-devant de lui sur la route de Fribourg, et lui fit demander quels honneurs il désirait qu'on lui rendît. Mais il était écrit que tout tournerait mal à notre général en chef. Bonaparte retint près de lui l'officier d'Augereau, et il arriva à Offenburg sans

être annoncé. Augereau, dès qu'il apprend que Bonaparte est à la poste, court à la portière de sa voiture, l'invite à descendre et à s'arrêter, ce que Bonaparte refusa; il passa outre. Les ennemis politiques d'Augereau ne manquèrent pas de tirer un très-grand parti contre lui de cet incident si simple et si facile à expliquer par la nature même des choses. Le parti républicain, et surtout le gouvernement républicain, ne se dissimulaient pas que l'influence populaire de Bonaparte pouvait avoir des conséquences dangereuses contre les principes de liberté et d'égalité qui faisaient alors la base du gouvernement français. Bonaparte n'ignorait certes pas cette disposition des esprits. Il s'était élevé si haut dans les campagnes de l'an IV et de l'an V, qu'il devait à tout prix éviter une chute. S'il eût accepté les honneurs militaires que lui offrait son ancien lieutenant, la conséquence était que l'armée eût été mise sous les armes, qu'elle aurait été passée en revue par Bonaparte, et qu'elle aurait défilé devant lui. Toute la population de Strasbourg et des environs se fût assemblée à cette cérémonie. Bonaparte devait donc, en habile politique, refuser les propositions du général Augereau. Le refus dont je parle, de la part de Bonaparte, n'en servit pas moins de prétexte aux détracteurs d'Augereau, pour insinuer et faire insinuer partout que ce refus était motivé sur le mépris ou le peu de considération que Bonaparte avait pour l'un de ses plus illustres lieutenans de l'armée d'Italie.

A son passage à Strasbourg, Bonaparte poussa les choses plus loin. Il se logea dans une auberge comme simple particulier. Il refusa la garde que le commandant de Strasbourg lui offrait. Sa porte était ouverte comme celle d'un simple individu; mais il refusa toute visite de corps. Il reçut aussi une visite de deux demoiselles, et cette visite fit sensation à Strasbourg. Ces deux demoiselles étaient sœurs. Elles étaient filles de l'une des premières maisons de Strasbourg; leur nom était Franck. L'aînée avait à peine 20 ans. Ces deux jeunes filles se présentent à l'auberge de la Maison-Rouge où Bonaparte était logé, déclinent leurs noms, et demandent à être admises. Le valet-de-chambre rend compte de la visite. « Demandez-leur, dit Bonaparte, ce

qu'elles veulent.—Qu'avez-vous à demander? dit le valet-de-chambre à ces demoiselles.—Rien, répondirent-elles.—Mais que voulez-vous donc?—Nous ne désirons rien autre chose que de le voir, pour conserver toujours dans notre souvenir les traits du héros qui a sauvé la France de l'invasion des étrangers, et qui nous a donné la paix.» Bonaparte reçut ces deux jeunes filles, et peut-être qu'il n'a jamais reçu une visite qui lui ait fait plus de plaisir.

A l'époque dont je parle, toutes les dames de l'ancienne Alsace étaient pénétrées des mêmes sentimens que les deux demoiselles Franck (1); en général, les militaires étaient parfaitement accueillis dans toutes les maisons, ce qui faisait un contraste très-marquant avec l'intérieur, où les militaires étaient généralement mal vus.

En signant le traité de Campo-Formio, le général Bonaparte avait déjà posé la base de sa grandeur future. Par ce traité les îles vénitiennes de la mer Adriatique étaient cédées à la France, et le port et la belle rade de Corfou devaient protéger et appuyer plus tard les opérations militaires que Bonaparte projetait dans la Méditerranée. D'un autre côté, par le traité de Tolentino, le pape était tenu d'entretenir une garnison française à Ancône, qui devenait ainsi la base de ces opérations dans la Méditerranée. C'est ainsi que le général Bonaparte jetait les fondemens de sa campagne d'Egypte. Dans sa proclamation à l'armée, avant l'ouverture de la campagne de l'an v, il disait : *Les couleurs françaises flottent, pour la première fois, sur les bords de l'Adriatique, en face et à 24 heures de navigation de l'ancienne Macédoine*. C'était bien là annoncer qu'il voulait être un autre Alexandre, et porter la guerre en Asie. Aussi, à peine est-il de retour à Paris, au commencement de l'an 6, qu'il s'y oc-

---

(1) A toutes les époques de la révolution, les provinces du nord-est de la France ont manifesté des sentimens beaucoup plus patriotiques que les provinces de l'ouest; la chose se voit même encore aujourd'hui. En 1815, les demoiselles de Mulhouse se promirent de n'épouser que ceux qui auraient combattu pour l'indépendance de la patrie. *(Note de l'auteur.)*

cupe avec activité des préparatifs de l'expédition d'Égypte. Pour donner le change aux Anglais à l'égard de ce projet, le directoire créa l'armée d'Angleterre, dont Bonaparte eut le commandement. Les troupes françaises qui étaient sur le Rhin furent dirigées sur les côtes de l'Océan et de la Manche. L'aile droite de cette armée avait son quartier-général à Lille : le centre avait le sien à Rennes, et l'aile gauche était placée à Toulon et dans les ports de la Méditerranée. Pour persuader aux Anglais que tous ces préparatifs avaient exclusivement l'Angleterre pour objet, le général Bonaparte fit lui-même un voyage dans le nord de la France et dans l'ancienne Belgique ; mais toute son attention se portait réellement sur les préparatifs de Toulon.

Cette campagne de l'an 6 n'est remarquable que par la conquête de Malte et l'occupation de l'Egypte. Sur les côtes de l'Océan et de la Manche, il n'y eut d'autre fait d'armes que la tentative faite par les Anglais, de s'emparer d'Ostende, pour appuyer une insurrection qui était organisée dans l'ancienne Belgique, et qui éclata à la même époque où les Anglais débarquaient près d'Ostende.

Ce débarquement était à peu près de même nature que celui de Quiberon, avec cette différence néanmoins, que ce débarquement n'était composé que d'Anglais ; mais il n'en était pas moins concerté avec l'émigration : en voici la preuve.

J'étais alors chef de l'état-major de l'artillerie de l'aile droite de l'armée. C'était le général Dulauloi qui commandait cette artillerie, mais il était presque toujours à La Fère, son lieu de naissance. En son absence j'ouvrais ses lettres, et faisais toute la correspondance relative au service. Les directeurs d'artillerie à Bruges et à Saint-Omer, rendirent compte qu'ils avaient reçu, du ministre de la guerre, ordre, le premier, de désarmer Ostende, le second, de désarmer Graveline, et ce, avant l'expiration d'un délai qui était fixé. Ostende et Graveline n'étaient qu'à quelques heures de navigation de l'embouchure de la Tamise. Je ne pus concevoir les motifs d'un ordre aussi inexplicable ; j'en suspendis donc d'abord l'exécution. J'en rendis compte aussitôt au général Championnet qui commandait l'aile droite, et au gé-

néral Dulauloi. Ces deux généraux approuvèrent ma conduite; j'en rendis aussi compte au ministre de la guerre, qui ne me répondit point, quoique je lui eusse demandé ses ordres définitifs. Ainsi, Graveline et Ostende restèrent armées. Ce fut le lendemain même du jour fixé pour le désarmement d'Ostende, que les Anglais se présentèrent, pendant la nuit, devant cette place, et qu'ils opérèrent leur débarquement. Cette coïncidence ne laissait aucun doute que l'ordre de désarmer Ostende était concerté avec l'ennemi, et qu'il avait pour but de lui livrer cette place sans coup férir. Les recherches faites à ce sujet, firent découvrir que cet ordre était signé par un chef de division du ministère de la guerre, nommé Planat (1); que ce Planat avait été employé comme secrétaire des haras sous M. de Polignac : que ce Planat avait suivi M. de Polignac dans l'émigration, mais que, rentré bientôt, il avait trouvé moyen de devenir chef de la division d'artillerie au ministère de la guerre, en supplantant un sieur Imbert, qui était avant lui chef de cette division. Planat fut arrêté momentanément pour ce fait; et, chose inconcevable! remis en liberté, il reprit ses fonctions au ministère de la guerre, et les conserva jusqu'à la nomination du général d'Aboville à l'emploi de premier inspecteur de l'artillerie. Ce général, qui était auparavant président du comité d'artillerie, avait une connaissance très-parfaite de toutes les prévarications commises par Planat. Tous ses actes tendaient à detruire dans toutes les places le matériel de l'artillerie; il vendait les canons en bronze, comme étant hors de service, et ces canons prétendus hors de service n'avaient pas tiré un seul coup depuis la guerre, puisqu'à l'exception des quatre places sur l'Escaut, aucune autre de nos forteresses n'avait été attaquée. Il en était de même des affûts, et autres attirails d'artillerie. Le plomb même ne fut pas épargné : il fut aussi vendu comme hors de service, comme si le plomb pouvait jamais devenir hors de service, et qu'il n'eût pas suffi d'une simple refonte pour le remettre en état. Planat considérait même le plomb en

(1) J'ai lu moi-même à la Direction de l'artillerie de Bruges l'ordre dont il s'agit.

saumon, et qui n'avait jamais servi, comme étant hors de service, et comme tel il était lui-même vendu à vil prix.

C'était sous le ministère de Scherer que cette dilapidation des moyens matériels de la guerre se faisait publiquement, et avec un scandale et une audace inconcevables. Scherer n'était certainement pas complice de cette dilapidation. Mais il n'est point excusable de ne point avoir exercé sur Planat une surveillance plus active, et de lui avoir accordé une confiance aussi illimitée que celle qu'il lui accordait. Millet-Mureau, chef au ministère de la guerre, de la division de l'artillerie et du génie, et en l'an 7 ministre, et par conséquent chef immédiat de Planat, n'est pas non plus excusable de lui avoir permis, sans résistance, cette dilapidation, qui, en détruisant tous nos moyens de résistance, compromettait à un si haut degré le succès de nos armes. Enfin, le comité d'artillerie, en présence de qui cette dilapidation avait lieu, n'est pas non plus excusable de ne pas avoir représenté au ministre quelles en seraient les conséquences inévitables.

Mais tandis que Planat tenait une conduite si reprochable, je dois dire si criminelle, une nouvelle coalition de l'Europe contre la France, s'organisait sous l'influence et la direction de l'Angleterre, et Planat en préparait ainsi, autant que la chose était en lui, les succès.

Les principales puissances qui y prirent part, furent l'Angleterre, la Russie et l'Autriche, et parmi les puissances secondaires étaient le roi de Naples et le roi de Sardaigne. Tous les préparatifs de la guerre s'annonçaient de toutes parts ostensiblement. La négociation entamée à Rastadt pour une paix générale traînait en longueur, et le directoire ne put se dissimuler les dangers qui allaient menacer de nouveau la France, et le gouvernement qu'elle avait adopté. Alors ce gouvernement, dans l'été de l'an 6, réforma nos armées sur le Rhin et en Italie. La France occupait alors toute la Suisse conquise dans la même campagne de l'an 6. La position topographique du territoire suisse, entre les Alpes et le Rhin, y formait un vaste bastion, en avant de la frontière française; les courtines de ce bastion sont,

d'un côté, le Rhin au-dessous de Bâle, et de l'autre, la chaîne des Alpes, depuis le lac de Genève jusqu'à la Méditerranée. La face de ce bastion domine et couvre l'Italie, depuis le grand Saint-Bernard jusqu'à la hauteur du lac de Garda, tandis que la face gauche de ce même bastion couvre, depuis Bâle jusqu'aux sources de l'Inn, la position offensive contre tout le midi de l'Allemagne.

On doit convenir que le gouvernement français, pendant les deux années de paix qui avaient suivi les préliminaires de Léoben, et la paix de Campo-Formio, fut constamment dans une apathie et dans une insouciance indéfinissables dans la position où se trouvaient les choses. Il avait oublié ce principe élémentaire : *si vis pacem, para bellum*. Pour conquérir une paix défnnitive et générale, il devait donc, pendant ces deux années de l'an 5 et de l'an 6, s'occuper avec activité, et sans relâche, de recomposer les armées françaises, et de les porter à une force numérique assez grande pour contrebalancer les forces de la nouvelle coalition qui se formait et dont la formation ne pouvait lui être inconnue. Mais le directoire, s'abusant sur les succès des campagnes précédentes, restait comme endormi dans son palais du Luxembourg. Les armées françaises, déjà affaiblies par les pertes des campagnes précédentes, et par l'armée envoyée en Egypte, avaient besoin d'un recrutement considérable. La paix alors existante sur le continent de l'Europe, lui donnait le temps et les moyens de faire ce recrutement avec la plus grande facilité. Il devait surtout s'en occuper, dès qu'il fut informé de la perte de la bataille d'Aboukir. La perte de cette bataille détruisait tout espoir de communication entre la France et l'Egypte ; elle détruisait tout espoir de pouvoir rappeler d'Egypte l'armée française qui y était bloquée par les forces anglaises, et de pouvoir la rétablir en ligne sur nos frontières qui allaient être menacées d'une invasion nouvelle. Sous tous ces rapports, c'était un devoir au gouvernement de recruter les armées françaises, et de les porter à un effectif réclamé par le besoin de notre défense. C'était le moment de présenter au corps législatif la loi de recrutement,

qui fut si tardivement présentée dans la campagne de l'an 7. Alors les armées françaises auraient pu espérer des succès certains dans la campagne qui allait s'ouvrir; mais le directoire, dans ces circonstances si graves, si menaçantes pour la France, ne fit rien de ce qu'il devait faire, et les armées françaises se trouvèrent au commencement de l'an 7, d'une faiblesse numérique qui ne permettait l'espoir d'aucun succès.

Il semblait alors que le directoire, aveuglé sur sa position à l'égard de l'étranger et de l'intérieur, était destiné à marcher de fautes en fautes jusqu'à sa chute définitive, dont ces fautes étaient le précurseur inévitable. Que devait faire le directoire après la glorieuse paix de Campo-Formio? Il n'avait qu'un seul parti à prendre, et ce parti qu'il avait à prendre aurait assuré à la France, si ce n'est pour toujours, du moins pour long-temps, une paix qui n'eût pas été facilement troublée, et que réclamaient si hautement ses véritables intérêts.

Ce parti qu'aurait dû suivre le gouvernement français consistait à manifester partout les intentions d'une paix positive avec toutes les puissances de l'Europe, et à s'en tenir enfin aux dispositions du traité de paix récemment conclu; les conditions en étaient assez belles, assez glorieuses pour que la France dût s'en tenir aux stipulations arrêtées; elle ne devait pas être la première à les enfreindre. Par la paix de Campo-Formio, la France exerçait sur toute l'Italie une puissance de protection dont l'Italie avait besoin, et qui, par la nature des choses, en faisait une alliée fidèle. Par le traité de Bâle, l'Espagne était devenue une alliée soumise; à l'Est et au Nord la France avait obtenu par le même traité de Campo-Formio ses limites naturelles. Les cinq premières campagnes avaient porté la gloire des armées françaises et de la France au plus haut degré de splendeur. Enfin la conquête de notre indépendance et des principes de notre régénération politique eût été inattaquable, si le gouvernement français eût agi dans le sens des véritables intérêts que la France lui avait confiés.

Il ne fallait donc pas d'abord que le gouvernement français

donnât le plus léger soupçon d'inquiétude aux puissances qui avaient formé la première coalition. Jusque là, les traités de paix avec toutes les puissances avaient été tout à la fois honorables et utiles à toutes les parties. Aucune des grandes puissances n'y avait perdu, et plusieurs y avaient gagné. C'était seulement quelques petits princes sans pouvoir qui avaient payé les frais de la guerre. Ainsi, aucune d'elles n'avait des motifs suffisans pour avoir recours, vu un tel état de choses, aux chances des combats; car, si l'Autriche avait perdu la Belgique qui lui était plus onéreuse que profitable, et le Milanais qui lui était aussi peu avantageux, elle avait trouvé dans la cession des états vénitiens et dans une partie de la Pologne, qui lui était garantie par la paix, plus qu'un équivalent, puisque, par là, les états héréditaires de l'Autriche formaient un tout plus compact, plus arrondi, tandis que l'Autriche ne pouvait défendre la Belgique et le Milanais, vu leur éloignement du centre d'action, sans des dépenses exhorbitantes.

C'était donc au gouvernement français de consolider par une politique constante, et conçue dans les véritables intérêts de l'état, un ordre de choses si utile et si avantageux à la France. Si le directoire avait eu cette bonne politique, l'Angleterre elle-même, isolée comme elle l'était alors de toute l'Europe, n'aurait pas renoué avec autant de facilité qu'elle le fit, les fils d'une seconde coalition, et son propre intérêt l'aurait bientôt forcée à consentir à la paix qui convenait tant au bien être de toutes les parties, et surtout aux intérêts de la France qui en avait surtout besoin pour consolider et adapter à nos mœurs les principes sur lesquels notre régénération s'appuyait.

Ainsi la paix à conserver devait être le but constant, invariable du directoire. Elle aurait eu pour effet de donner le temps à la France de consolider ses institutions naissantes, et de former l'opinion publique à ces institutions. Alors les ennemis intérieurs, sans appui au dehors, auraient été forcés de se tenir tranquilles au dedans, car leurs intrigues eussent été sans importance au milieu d'une nation qui voulait fortement l'orde légal, et ces intrigues eussent été déjouées aussitôt que conçues.

Pour atteindre ce but, l'armée devait être d'abord fortement constituée, et maintenue au plus grand complet possible.

En second lieu, la France ne devait pour aucun motif faire la guerre ni à la Suisse ni à la Turquie. Ces deux puissances étaient les seules de l'Europe qui n'avaient point participé à la coalition formée par les autres puissances. Il était donc impolitique, il y avait même lâcheté et ingratitude de la part de la France à attaquer successivement ces deux puissances, lorsqu'elles étaient seules sur les champs de bataille. D'ailleurs, les prétextes dont on se servit dans cette occasion excitent véritablement la pitié. L'indépendance du pays de Vaud, qui voulait se soustraire à la domination du canton de Berne, fut le prétexte de la déclaration de guerre contre les cantons, mais cette indépendance était une affaire de famille entre les Suisses, tout-à-fait étrangère à la France, et dans laquelle, par conséquent, la France ne devait pas intervenir.

La guerre contre la Turquie et l'occupation de Malte, eurent pour prétexte l'utilité dont l'Égypte pouvait être à la France comme colonie et comme point intermédiaire entre l'Europe et l'Asie. On considérait cette occupation comme devant faciliter à la France les moyens d'aller attaquer la puissance anglaise dans l'Inde. Mais depuis quand un objet de convenance ou d'intérêt peut-il autoriser une puissance à faire la guerre à une autre? Avec de pareils prétextes que ceux dont la France se servit contre la Suisse et la Turquie pour les attaquer, il n'est point de guerre si injuste qu'elle soit qui ne puisse être légitimée. La France perdait alors le droit de reprocher aux puissances de la coalition l'injustice de la guerre qu'elles avaient dirigées contre elle.

Mais le plus grand inconvénient de ces deux guerres injustes dans leurs causes, et impolitiques dans leurs effets, ce fut d'avoir troublé le *statu quo* de l'Europe, déterminé et fixé par les traités, et plus spécialement par ceux de Bâle et de Campo-Formio. Les puissances étrangères ne pouvaient voir avec indifférence l'invasion de la Suisse. Par cette invasion, la France touchait immédiatement aux états héréditaires de l'Autriche par le Tyrol

et la vallée de l'Inn. Par l'invasion de l'Égypte, la politique russe qui, depuis un siècle, tend à envahir la Turquie d'Europe, ne pouvait manquer de voir avec déplaisir une puissance telle que la France venir s'établir en face du Bosphore, et se mettre ainsi en état de contrarier dans l'avenir ses vues sur Constantinople et sur la Turquie d'Europe. Enfin la Turquie ne pouvait être insensible à l'occupation de l'une de ses plus belles provinces, et d'autant plus que les états turcs en Europe étaient bloqués par les forteresses de Malte et de Corfou, et des excellentes rades placées sous le canon de ces forteresses.

Ainsi, si la première guerre de la coalition avait été injuste, la seconde guerre, de la part de la Russie, de l'Autriche et de la Turquie était motivée, pour l'Autriche et la Turquie, par le besoin de leur défense, et pour la Russie, pour ne pas être contrariée dans l'exécution de ses projets politiques; la guerre que la France fit à la Suisse et à la Turquie était donc contre ses véritables intérêts, en ce que 1° cette guerre excitait contre nous le ressentiment des trois plus grandes puissances de l'Europe; 2° en ce qu'elle privait la France de l'élite de son armée pour conquérir une province éloignée dont la conservation était au moins problématique; car on ne pouvait se dissimuler que l'Angleterre ne souffrirait pas que la France devînt, par cette occupation, voisine de ses possessions d'Asie, et qu'elle emploierait tous les moyens de sa politique, de ses finances et de sa marine pour détruire l'établissement des Français en Égypte.

La raison aurait dû indiquer au directoire que l'occupation de l'Égypte par la France était l'une de ces folles tentatives que rien ne peut motiver. Il aurait donc dû s'en abstenir, ou au moins il aurait dû attendre, pour une telle expédition, des circonstances plus favorables. Il aurait dû attendre, par exemple, que la Russie en fournît elle-même un prétexte plus plausible. Le directoire ne pouvait ignorer que le partage de la Pologne avait eu pour motif secret, que, ni la Prusse ni l'Autriche ne contrarieraient les projets de la Russie contre la Turquie d'Europe. Il ne pouvait ignorer que par le traité de Pilnitz, qui avait lancé contre la France toutes les forces militaires de l'Europe, celles de la Russie exceptées, avait pour but, comme je l'ai déjà dit, d'occuper

entre elles toutes les puissances de l'Europe, pour que la Russie pût continuer, à côté de cette déflagration générale, l'exécution de ses projets contre la Turquie.

Le gouvernement Français commit donc une faute capitale en faisant la guerre à deux puissances jusque-là inoffensives. S'il eût attendu, pour s'emparer de l'Égypte, les démonstrations hostiles de la Russie contre la sublime Porte, démonstrations que la nature des choses et les intentions annoncées du cabinet russe ne pouvaient laisser long-temps attendre. Alors la France, comme la plus ancienne alliée de la Turquie, aurait pu venir utilement à son secours, et alors l'occupation de l'Égypte pouvait avoir un prétexte plausible, qui n'aurait excité la jalousie d'aucune puissance, pas même celle de l'Angleterre, parce qu'il aurait été très-facile de lui cacher le but de cette occupation.

Ce fut une erreur bien grande et bien grave que celle commise en cette occasion par le gouvernement. C'est cette erreur qui provoqua la seconde guerre de la coalition, et toutes celles qui ont eu lieu depuis, et qui ont enfin placé la Russie dans la position où elle désirait être depuis long-temps placée, et où elle se trouve aujourd'hui, je veux dire dans la position de pouvoir attaquer et envahir les états européens du grand-seigneur, sans qu'aucune des puissances de l'Europe puisse s'opposer avec quelque espoir de succès à l'aggrandissement colossal d'une puissance sous le poids de laquelle l'Europe sera tôt ou tard écrasée.

Le directoire fut entraîné lui-même par la fatalité des choses dans ces deux guerres, sans utilité réelle et permanente, et que rien ne pouvait justifier, et dont les conséquences, en ne présentant aucun avantage, présentaient au contraire les plus graves inconvéniens.

Il n'est pas douteux que ce fut le général Bonaparte qui en fut le promoteur. La Suisse, qui avait conservé sa neutralité jusqu'alors, en avait tiré, par son commerce intermédiaire avec toutes les nations belligérantes, de très-grands avantages pécuniaires. Les finances étaient dans l'état le plus prospère, tandis que celles de la France, au contraire, étaient dans le plus mauvais état. C'était pour cette dernière puissance une raison de plus pour ne

pas s'exposer de gaîté de cœur aux chances de nouvelles guerres; mais Bonaparte sut si bien fasciner les yeux du directoire et des deux conseils législatifs, à l'égard de son expédition d'Égypte, qu'il présentait sous le jour le plus favorable, que la conquête de l'Égypte fut arrêtée. Mais l'argent manquait pour cette entreprise : la Suisse fut choisie pour le fournir, et le besoin de cet argent fut la cause réelle de l'invasion des treize cantons, dont les trésors furent expédiés sur Toulon, où se préparait, sous un autre prétexte, l'expédition d'Egypte.

Pendant ces préparatifs, le général Bonaparte se tint constamment à Paris, excepté pendant le peu de jours qu'il employa à visiter les frontières maritimes du nord de la France. Il affectait à Paris une très-grande simplicité, et avait l'air de ne s'y occuper que des sciences. Les membres les plus illustres de l'Institut étaient admis dans son intimité, et pour ainsi dire commensaux de sa maison. Parmi ceux qui étaient le plus assidus chez Bonaparte, on remarquait surtout les académiciens Laplace, Monge, Fourcroy, etc., qui répondirent à ses politesses en le nommant membre de l'Institut. Cette politique de Bonaparte avait un double objet : l'un était de se créer pour l'avenir des partisans et des défenseurs parmi les hommes qui exerçaient par leurs connaissances une grande influence sur l'opinion, et l'autre consistait à déguiser le plan ambitieux qu'il avait déjà conçu, ainsi qu'il est prouvé par l'un des articles du traité de Campo-Formio, c'est-à-dire par la cession à la France des sept îles vénitiennes, au confluent de l'Adriatique dans la Méditerranée, et par le traité de Tolentino, qui plaçait une garnison française dans la forteresse d'Ancône, forteresse qu'il destinait déjà dans sa pensée à former la base de sa ligne d'opérations sur l'Egypte.

Pendant le séjour de Bonaparte à Paris, Talleyrand-Périgord lut à l'Institut un mémoire sur l'Egypte. Talleyrand cherchait à y prouver les avantages que la France retirerait de cette province comme colonie française. Ce mémoire, qui fut alors inséré au *Moniteur*, et par conséquent officiel, avait bien certainement été rédigé sous l'influence du général Bonaparte, et sa publication ne pouvait avoir d'autre but que de préparer l'opinion de la

France à la guerre qu'il projettait, et dont il dirigeait tous les préparatifs.

Sans doute que dans la pensée de Bonaparte l'expédition d'Egypte n'avait d'autre but que de lui préparer un gouvernement tout-à-fait indépendant des autorités françaises. Fondateur de la colonie d'Egypte, la nature des choses exigeait qu'il y conservât l'autorité suprême, et il n'aurait manqué ni de moyens ni de prétextes pour s'y maintenir. Il n'est pas présumable, d'un autre côté, que Bonaparte n'eût pas envisagé sous toutes les faces les difficultés d'une pareille entreprise; mais elle avait pour lui cet avantage que dans le cas où elle échouerait, il se maintenait toujours dans l'évidence et sur le théâtre des grands événemens. Il n'est pas présumable non plus qu'il n'ait pas aperçu que son expédition en Egypte rallumerait la guerre des puissances étrangères contre la France. Mais dans ce cas il dut prévoir les suites qu'elle devait avoir. Il avait eu soin de se faire suivre en Egypte par nos généraux les plus habiles, comme Desaix et Kléber, et par l'élite des troupes. Il connaissait d'ailleurs très-bien la faiblesse de ceux qui étaient à la tête des affaires depuis le 18 fructidor, où Carnot cessa d'être membre du directoire. Il n'y existait plus un seul militaire capable de conduire les affaires générales de la guerre, et Schérer, ministre, d'ailleurs très-bon officier, n'avait pas les connaissances nécessaires pour donner à la guerre une direction forte, convenable.

Bonaparte dut donc espérer et se promettre que même les événemens contraires le rameneraient tôt ou tard à la tête des armées françaises.

Cette expédition d'Égypte convenait d'ailleurs parfaitement bien à son caractère aventureux. Je ne sais pourquoi il a eu tant de soin de cacher ses premières aventures militaires. En voici une que je tiens de plusieurs officiers d'artillerie du 4[me] régiment dans lequel Bonaparte servait lui-même comme lieutenant en 1790. Dans le courant de cette année, il obtint un congé de sémestre qu'il fut passer en Corse. Ce congé expirait le 1[er] mai 1791. A son expiration, il fut ou dut être rayé du contrôle des officiers de son régiment comme n'ayant pas rejoint dans le délai

prescrit, et ce, en exécution d'un décret de l'assemblée constituante, portant que tout sémestrier qui n'aurait pas rejoint son corps à cette époque, serait censé démissionnaire.

Bonaparte s'était lié très-étroitement avec Paoli, et était un de ses agens les plus actifs dans l'insurrection de la Corse contre la France. Cette insurrection, comme on le sait, avait pour but primitif de constituer cette île en un état indépendant. Bonaparte se fit donner par Paoli le commandement d'une expédition contre l'île d'Elbe. Le but de cette expédition était de soumettre cette île à la Corse, dont les forêts devaient servir à exploiter les riches mines de fer de Porto-Ferrajo. Cette expédition ne réussit point, mais elle n'en montrait pas moins quel était dès-lors le goût de Bonaparte pour les conquêtes, et qu'il n'en considérait ni les difficultés, ni les conséquences ; car il était évident qu'il y avait impossibilité qu'une telle expédition pût réussir. D'une part, le gouvernement napolitain, propriétaire de l'île d'Elbe, était beaucoup plus puissant qu'il ne le fallait pour la faire échouer, et de l'autre, la France ne pouvait manquer tôt ou tard de faire rentrer la Corse sous son obéissance.

Par la suite, Bonaparte se brouilla avec Paoli, et il fut obligé de fuir; il s'embarqua sur un vaisseau piémontais ou génois, qui le conduisit à Nice, alors occupé par les troupes françaises. A son débarquement il fut mis en prison; il se réclama du général Lapoype qui l'avait connu à Valence, et qui était beau-frère de Fréron, alors commissaire, avec Barras et Robespierre jeune, de la convention près l'armée française des Basses-Alpes. Présenté par le général Lapoype aux trois conventionnels que je viens de nommer, Bonaparte, comme on le pense facilement, se garda bien de révéler ses premières liaisons avec Paoli, et encore moins les motifs qui l'avaient déterminé à ne pas rejoindre son régiment à l'expiration de son congé; mais il n'oublia pas de s'étendre sur les motifs qui l'avaient forcé de fuir la Corse. Selon lui, il s'était opposé de tout son pouvoir, et par attachement pour la France, à ce que Paoli livrât cette île aux Anglais, et que c'était à cette opposition qu'il devait la persécution dont il était la victime.

On avait alors besoin d'officiers d'artillerie, pour faire le siége de Toulon, que la trahison avait livré aux Anglais. Sur la proposition du général Lapoype, Bonaparte reçut cette destination; il fut d'abord nommé chef de bataillon, et peu de temps après général de brigade.

Tous ces détails sur le commencement de la vie militaire de Bonaparte ne sont pas, que je sache, encore publiés, et je les publie aujourd'hui par la raison que rien de ce qui est relatif à la vie d'un homme si extraordinaire ne doit rester inconnu.

Ces détails je les tiens de la bouche même de plusieurs officiers du 4me régiment d'artillerie et de celle du général Lapoype.

LE LIEUTENANT GÉNÉRAL D'ARTILLERIE ALIX.

(*La suite au prochain numéro.*)

CHARLES XII ET NAPOLÉON EN RUSSIE.

Charles XII est généralement regardé comme celui de tous les conquérans qui se fit le plus remarquer par la témérité de ses entreprises. Ébloui par neuf années de victoires, qu'il devait peut-être plus encore l'inexpérience de ceux qu'il avait à combattre qu'à ses propres talens militaires, il osa poursuivre dans des déserts impraticables les forces colossales d'un grand adversaire, dans l'espérance de renverser un royaume qui menaçait de disputer au sien le premier rang parmi les états du Nord. Et bien qu'on ne puisse refuser un juste tribut d'admiration à l'héroïque fermeté qu'il déploya dans l'adversité, on ne plaint que faiblement ses malheurs, quand on considère qu'il ne les dut qu'à sa propre faute, et qu'il succomba victime de sa présomption.

Napoléon, au premier abord, semblerait mériter moins le reproche de témérité. La presque totalité de l'Europe marchait avec lui contre la Russie; ses victoires précédentes, il les devait non-seulement à l'inexpérience de ses ennemis, mais encore à

une étude approfondie de l'art militaire et à son génie vraiment guerrier. Cependant, malgré la confiance que devaient lui inspirer de pareils avantages, il ne négligea au commencement de cette campagne aucun des moyens qui pouvaient assurer la réussite de ses vastes projets. Ses premières opérations furent tellement bien combinées, il donna des preuves si peu équivoques d'une tactique savante et réfléchie, que les hommes mêmes les plus exercés à prévoir les résultats des grandes crises politiques ne purent se dissimuler le danger qui menaçait la Russie, et ils attendaient le terme de cette terrible lutte dans une anxiété qui n'était pas sans fondement.

Néanmoins, si l'on considère la position de l'un et de l'autre, Napoléon semble avoir agi avec plus d'imprudence encore que Charles XII, et mériter à plus juste titre le nom de despote ébloui.

Charles XII combattit pour l'intégrité de son royaume. Attaqué par trois puissances à-la-fois peu de temps après son avénement au trône, bientôt la force de ses armes en avait réduit deux à la paix. Mais il ne pouvait espérer de sécurité parfaite pour ses états tant que Pierre Ier prétendrait à la possession d'un port sur la Baltique; et bien que celui-ci eût à plusieurs reprises offert la paix au roi de Suède, jamais il ne s'était départi de cette prétention. A moins donc de consentir à la ruine totale de son royaume, dont les Moscovites avaient déjà envahi les provinces les plus importantes, Charles fut contraint de tout sacrifier pour vaincre le czar avant que ce dernier ait eu le temps de compléter sa création. Loin d'être réduit à cette cruelle alternative, Napoléon, vainqueur de ses ennemis, environné de gloire, était affermi sur le premier trône de l'Europe; et aidé des ressources immenses qu'il avait à sa disposition, il devait agir avec plus de circonspection. Ici son obstination paraît condamnable.

Chacun de ces deux princes s'était flatté de se rendre maître de Moscou, et d'y prescrire la paix à son ennemi. — Lorsque Charles marcha contre les Moscovites, le caractère de Pierre Ier ne s'était pas encore montré dans toute sa grandeur, c'était le péril le plus imminent qui devait le développer aux yeux du monde

entier. Le roi de Suède pouvait donc compter sur la terreur de son nom, sur la puissance de ses armes, sur l'indécision du czar. — Du temps de Napoléon, au contraire, les Russes étaient plus éclairés, leur valeur guerrière plus décidée, et l'exemple de Charles pouvait faire présumer qu'Alexandre adopterait le système de défense de Pierre Ier. Enfin, les difficultés de vaincre la Russie étaient mieux démontrées.

Napoléon comptait sur une insurrection populaire qu'il espérait exciter en Russie par des moyens immoraux : mais Alexandre était un souverain chéri et respecté. A combien plus forte raison Charles ne pouvait-il pas espérer d'être favorablement accueilli par les grands et le clergé, par ceux des Strélitz échappés au massacre, et même par le peuple, au moment où le czar par ses innovations, s'était aliéné l'esprit des Moscovites? Alexandre parut aux yeux de ses sujets comme leur père et leur ami, le protecteur de leur culte, le défenseur de l'honneur national; Pierre, au contraire, à la plupart des siens, comme un ennemi de leur religion et de leurs usages. La rébellion des Cosaques, sous Mazeppa, prouve déjà qu'à cette époque, la Russie n'était pas unie comme dans les derniers temps; et bien que cette révolte ait occasioné plus tard la ruine des Suédois, elle n'en fut pas moins dans la circonstance un événement très-favorable pour eux. Ces mêmes Cosaques, pour lesquels Napoléon affectait tant de mépris, furent néanmoins ses ennemis les plus dangereux; et quoique le hasard seul les ait fait sortir dans cette guerre du rôle subalterne qui leur est assigné, l'expérience a prouvé qu'en cas de guerre contre la Russie, il faut se méfier de ce peuple, soit qu'il s'offre comme allié ou qu'il se présente en ennemi.

L'opinion prématurée de Napoléon, qu'il lui serait facile, après la prise de Moscou, de renverser la Russie, était aussi mal fondée que l'espérance qu'il avait conçue de semer la mésintelligence dans ce pays. Toutefois, l'incendie de Moscou fut pour lui un événement incalculable; mais quand bien même cette ville fût restée intacte, n'aurait-il pas été contraint, s'il n'obtenait pas la paix, de se décider à la retraite? Il avait donc oublié que depuis le règne de Pierre, un siècle s'était écoulé, et que Moscou n'é-

tait plus le centre unique de la Russie! Que cet empire avait plus d'une capitale, que ces relations avec l'Europe étaient immenses, en un mot, qu'il était trop puissant pour que la perte d'une ville le fît abandonner le combat! L'incendie même de Moscou ne suffit pas pour dessiller les yeux de Napoléon, et le tirer de son erreur; il ne fallut pas moins que la présence des armées russes et les approches de l'hiver pour le forcer à songer enfin à sa sûreté. Toutes ces raisons semblent prouver qu'il se berça d'espérances de paix plus vaines et plus chimériques encore que celles que Charles XII avait conçues.

Ces deux conquérans furent moins aimés que craints des autres puissances européennes. Mais, bien plus que Charles, Napoléon eut contre lui l'opinion publique, et cela dans un temps où elle était du plus grand poids. Il est difficile de concevoir comment un homme qui avait passé sa jeunesse au milieu d'une guerre nationale, et qui devait son élévation à l'opinion publique de sa patrie; un homme à qui l'exemple de l'Angleterre, et plus encore celui de l'Espagne, avaient révélé la toute-puissance de cette opinion; un homme qui, en Allemagne, avait employé tous les moyens possibles pour se la rendre favorable, ou du moins pour la faire taire; il est difficile de concevoir comment cet homme put, en Russie, la méconnaître à ce point et s'en inquiéter aussi peu. Comment ne comprit-il pas, par la ruine même de Moscou, par le sacrifice de la seconde ville de l'empire, qu'Alexandre avait su rendre nationale la guerre qu'il avait à soutenir? Une conduite si étrange ne peut s'expliquer autrement, si ce n'est que, trompé par les faux rapports que l'adulation lui adressa sur l'état de la Russie, comme il l'avait été précédemment sur l'Espagne, et dans une complète ignorance du véritable esprit des habitans, il s'imagina que sa réputation suffirait pour lui gagner tous les cœurs, comme en France et en Pologne, où le malheur et le patriotisme lui en avaient ouvert l'accès; qu'il ne put se persuader que l'admiration et la force étaient impuissantes pour satisfaire tous les intérêts et pour étouffer les sentimens les plus sacrés; enfin, que l'opinion de son propre peuple étant la seule dont il fût jaloux, et ce peuple ayant

imposé son alliance au reste de l'Europe, il se fia trop à sa fortune et la supériorité de ses forces. Charles XII, au contraire, n'avait que peu d'alliés; mais aussi il n'était pas entouré de faux amis, et surtout n'avait pas derrière lui l'Europe indignée de ses oppressions. De plus, il était souverain-né de son peuple, qui l'eût suivi au fond les déserts. Il pouvait à son gré faire mouvoir tous les ressorts de l'État; et un Mallet n'eût point osé tenter d'ébranler son trône, aucune voix dans l'armée accuser son amour-propre des revers éprouvés. Toute la gloire dont Napoléon couvrit l'empire français ne put, aux yeux des nations, légitimer un trône pour lequel il n'était pas né. Combien ses plus puissans alliés firent peu pour lui! et l'alliance auguste qui l'unissait à l'Autriche, pour combien fut-elle comptée par la politique de cette nation? Combien les ennemis naturels de la Russie, Turcs et Suédois, trompèrent tous ses calculs! Il n'ignorait plus ces circonstances lorsqu'il s'opiniâtra inconsidérément à pénétrer en Russie. Ces résultats, prévus par l'opinion générale de l'Europe, confirment encore que l'entreprise de Napoléon fut plus aventureuse que celle de Charles.

Le roi de Suède, qui possédait la Finlande, l'Estland, l'Ingermannland que les Russes n'occupaient que précairement; qui avait conquis la Courlande et était maître de l'Ufland et de Riga; dont la flotte dominait en reine sur la mer Baltique; le roi de Suède, disons-nous, à l'aide de ces provinces, avait bien plus de raison, s'il réussissait dans ses tentatives d'invasion, de réunir à son royaume et de conserver ses conquêtes, que Napoléon, qu'une distance énorme séparait de la France. La ligne d'opération de ce dernier était d'une étendue immense, et l'armée de Moldavie lui donnait de vives inquiétudes. Ses ressources, quoique beaucoup plus nombreuses que celles du Suédois, lui furent d'un moindre secours, non-seulement à cause de leur éloignement, mais encore parce qu'il était forcé d'en consacrer une grande partie à la garde de l'Allemagne, de l'Italie et de la Hollande. Ces considérations laisseraient entrevoir que les projets de Napoléon furent bien peu réfléchis, et surtout qu'il commit une grande faute en marchant de Smolensk à Moscou.

Il existe trois conditions avec lesquelles un conquérant, même dans des conjonctures peu favorables, peut compter sur la victoire : 1° le dévoûment aveugle de ses troupes, 2° la supériorité dans l'art de faire la guerre, et 3° l'avantage du nombre. Séparés l'un de l'autre, ces élémens, quand ils sont opposés, se balancent, et les circonstances seules font triompher l'un ou l'autre. Mais, s'ils sont réunis, ils surmontent tous les obstacles que peuvent opposer le terrain, le climat et les positions; ils déjouent tous les plans, toutes les combinaisons politiques, et promettent un succès assuré à celui qui les a en sa possession. Voyons donc maintenant à quel degré Charles XII et Napoléon possédaient ces avantages, ou quelles qualités particulières pouvaient les remplacer chez chacun d'eux. A l'égard de celui-ci les renseignemens ne nous manqueront pas, les faits sont trop récens, et les écrivains contemporains nous offrent d'ailleurs des sources inépuisables. Pour bien apprécier le premier, il ne suffit pas d'avoir lu ses historiens Nordberg, Voltaire, et autres plus ou moins superficiels, mais il faut avoir étudié les *Mémoires* de son général en chef Loevenhaupt, les *Lettres de Datkult*, et la *Vie de Charles XII*, écrite par le jeune prince de Wurtemberg qui était sans cesse auprès de lui. Ce n'est que dans ces ouvrages, devenus rares aujourd'hui, que l'on trouve des faits nombreux qui font connaître le caractère et la manière d'être du héros suédois. Sa bravoure personnelle, son mépris pour le danger, sa persévérance dans les circonstances difficiles, une âme noble et vraiment chevaleresque, toutes les vertus enfin semblent devoir racheter en partie ce qui lui manquait du côté de l'art et du génie de la guerre, que Napoléon possédait plus éminemment. La mémoire de Charles survit encore vénérée et chérie des Suédois. Non moins jaloux que les Français de l'honneur de leurs armes, ils pardonnent à ce grand capitaine les fautes que l'amour de la gloire lui fit commettre et les malheurs qui en sont résultés; et son nom, dans les palais comme sous le chaume, n'est jamais prononcé qu'avec amour et admiration. Sans cesse ils font l'éloge de son humanité, de son austère vertu, de son affabilité; ils se plaisent à redire ce noble mépris de la mort qui

le précipitait au milieu des périls ; ils racontent mille traits qui font honneur à son grand caractère, qu'on pourrait presque comparer à celui du grand Frédéric ; et toutes les circonstances de sa vie se transmettent de génération en génération. Si l'on pouvait douter un instant de l'ascendant que ce héros devait exercer sur ses contemporains, on en aurait une preuve assez palpable dans la conduite des Turcs envers lui à Bender, et dans l'estime que le czar Pierre lui-même lui avait vouée, et dont il ne cessait de donner des marques en toute occasion : témoin l'inquiétude avec laquelle il s'informait de son sort près des prisonniers qui arrivaient pendant la bataille de Pultawa, en leur demandant : « Que fait mon frère, le *grand* Charles? Ne vous a-t-il point » chargés de me saluer de sa part? M'est-il permis de croire » qu'il vit encore? »

Napoléon aussi savait exciter l'enthousiasme des hommes pour assurer l'accomplissement de ses desseins. Sa présence seule suffisait pour ranimer la valeur quelquefois chancelante de ses troupes; la confiance qu'elles avaient dans la supériorité de son génie, ramenait aussitôt la sécurité dans leurs cœurs. Cependant combien les deux monarques que nous comparons furent différens dans leur conduite et dans leurs moyens! Charles maintenait la discipline la plus sévère parmi ses officiers et ses soldats; il leur inspirait la crainte de Dieu, et ne souffrait pas un jurement. Il récompensait avec économie ; mais jamais une injure ou un mot insultant ne sortit de sa bouche, jamais il ne se laissa emporter à la colère. Ceux qui l'entouraient n'eurent point à essuyer les effets de sa mauvaise humeur : à Pultawa, lorsque ses généraux revenaient vers lui tout déconcertés, il les reçut amicalement, et s'efforça même de leur donner des consolations.

Napoléon, pour s'attacher plus sûrement ses généraux, les combla de richesses et d'honneurs, et dans le même but, il souffrit que ses soldats, regorgeant d'abondance, se livrassent dans leurs plaisirs aux excès les plus effrénés. Quoique dans ses proclamations toutes pleines de feu et d'énergie, il mît toujours en avant le bonheur et le bien-être de la France comme le seul but de ses actions, il ne cherchait néanmoins, par ses promesses

pompeuses, qu'à séduire les hommes qui devaient être les instrumens de ses volontés, et à s'assurer de leur entier dévouement. Il récompensa le mérite avec générosité, disons même avec prodigalité : mais dans les circonstances malheureuses, il se montrait violent et impérieux, et la mauvaise humeur le rendit quelquefois injuste et cruel.

Charles XII, toujours sans inquiétude pour sa personne, affrontait le danger par plaisir autant que par son courage naturel, et ce ne fut qu'avec beaucoup de peine qu'on put obtenir de lui qu'il s'éloignât de son armée vaincue. Napoléon, il est vrai, s'exposa fort souvent avec témérité aux balles de l'ennemi, mais ce ne fut que dans les cas d'absolue nécessité, et lorsqu'il s'agissait d'atteindre un but important; dans toute autre circonstance il se montrait prudent et songeait toujours à sa propre sûreté. Lorsqu'il abandonna son armée, il ne témoigna aucune pitié pour ses soldats malheureux, aucun attachement pour ses compagnons d'armes dans la misère. Charles quitta les siens plein d'une tendre commisération, il plaignit leur infortune, les consola, et leur promit de prendre soin de leurs femmes et de leurs enfans. Les dehors de ce monarque, sa taille élevée, son maintien, sa démarche, son costume, sa table, sa couche, sa conversation, tout en lui annonçait le guerrier infatigable, l'ennemi de toute cérémonie et de toute étiquette, et prouvait le mépris qu'il avait pour ces plaisirs et ces jouissances si raffinées auxquels on s'abandonne dans les cours, au sein de la mollesse et de toutes les commodités de la vie. Aucune femme, en effet, ne put se flatter d'avoir fait la moindre impression sur ses sens, et jamais le vin n'approcha de ses lèvres. Jamais il ne put se résoudre à parler la langue française, quoiqu'il l'entendît fort bien, parce qu'elle lui semblait trop efféminée. Lors de son voyage de Bender à Stralsund, il faillit trahir son incognito en présence du maître de poste de Cassel, chez lequel on relayait, en refusant d'accepter un verre de vin que ce dernier lui offrait; et le colonel Durin, qui l'accompagnait, fut obligé de faire cesser le danger en écartant le soupçon.

En Russie, un soldat vint lui présenter son pain, se plaignant

qu'il était moisi. Le roi prit le pain, le mangea, et dit au soldat : « Mon ami, il n'est pas bon, mais il se laisse manger. »

Insensible au froid le plus rigoureux comme à la chaleur la plus ardente, supportant également et la faim et la soif, Charles bravait aussi la fatigue et toutes les puissances corporelles. Le fait suivant en fournit une preuve bien évidente. Lorsqu'il fut blessé à la bataille de Pultawa, il dit aux personnes qui étaient près de lui, et qui témoignaient leur effroi : « La balle est logée ; » je veux la faire extraire de la bonne manière. » Et le chirurgien lui témoignant sa crainte de voir s'établir la gangrène : « Coupe, coupe, lui dit-il, cela ne fait pas de mal. » La simplicité de ses mœurs le porta souvent à rendre des services personnels à ceux qui l'accompagnaient. On le vit retenir leurs chevaux pour les garantir d'une chute, resserrer leur ceinture ou les brider ; s'il voulait passer une rivière dans une barque, il prenait la rame, et ses chevaux suivaient à la nage ; souvent il allait lui-même chercher ses officiers dans leurs quartiers, et quelquefois allait à leur rencontre, etc.

Napoléon aussi était simple dans son extérieur ; il était aussi ami de la tempérance et ennemi de la sensualité ; actif, infatigable, il était sans cesse occupé et d'esprit et de corps ; quoique peu communicatif, il parlait de temps à autre à ses soldats avec intimité, et accordait une grande estime à leur état. Cependant il ne se privait d'aucune des commodités de la vie, et pourvu que rien ne lui manquât, peu lui importait que les autres souffrissent de la faim, de la soif ou du froid. La distribution intérieure de ses voitures de voyage était parfaite. L'homme appelé à diriger de grandes choses, et à qui la nature n'a pas donné un *corps de fer,* comme était celui de Charles XII, est obligé plus attentivement à sa conservation ; car le génie perd de sa force chez l'homme accablé de soucis et de besoins. L'empereur des Français, qui commandait à des millions d'hommes, dont les armées ne se nombraient que par centaines de mille, ne pouvait se communiquer et se conduire avec autant d'intimité que le roi de Suède, dont l'armée comptait à peine 40,000 hommes. Mais l'homme privé, dans Napoléon, est tout autre que dans Char-

les XII. On prétend qu'il ne sortit jamais de la bouche de celui-ci un mot qui blessât la vérité ; il ne pouvait mentir. Lors de la bataille de Pultawa, le feld-maréchal Renschild, qui l'avait remplacé dans le commandement, après qu'il eut été blessé, vint lui demander si un ordre qu'on lui avait transmis, et intempestif selon lui, était émané de la bouche royale, et se plaindre dans ce cas de ce qu'il entravait ses opérations : Charles rougit, ne voulant pas dire *non*. On ne peut reprocher à ce prince ni fausseté, ni déloyauté, ni immoralité ; il ne fut point cruel, et quant à l'exécution barbare de Patkuls, il crut n'agir qu'avec justice ; enfin, il était pieux et désintéressé. Ici le conquérant français ne peut soutenir la comparaison ; car qui voudrait contester la puissance de la vertu sur les hommes ? Nous en conclurons que le génie et le talent supérieur qui distinguèrent Napoléon, étaient remplacés chez Charles par ses vertus et ses nobles qualités, qui lui valurent aussi ce dévouement illimité des troupes, qui fut pour Napoléon le principe de ses succès, et sur lequel il fonda avec raison ses prétentions à la gloire.

Si les deux guerriers que nous comparons possédèrent les premiers élémens de la victoire, disons toutefois que le capitaine français fut supérieur à Charles XII dans l'art de la guerre. Cependant ce dernier ne manquait pas d'esprit naturel, et eut quelquefois des inspirations heureuses, témoin le passage de la Dwina, qu'il effectua de la manière suivante : la rivière, quoique gelée, n'offrait pas assez de consistance ; il fit semer une grande quantité de paille sur la glace, et la fit arroser abondamment. Cette espèce de ciment s'étant congelé pendant la nuit, lui procura une épaisseur assez forte pour supporter ses troupes, et il put les faire passer sans accident. Témoin encore la poursuite qu'il fit pendant plusieurs jours au général Schulembourg, où il se servit de sa cavalerie en masse pour le retenir, jusqu'à ce que l'armée suédoise fût arrivée. Les dispositions de bataille des Suédois prouvent qu'alors leur tactique n'était pas des plus savantes. Leurs troupes étaient ordinairement divisées seulement en deux corps, sans réserve ; ils disposaient leur infanterie sur une seule ligne, et la cavalerie sur les ailes ; ils ne tiraient que le moins possible,

et marchaient de suite à l'ennemi. Mais contre les Russes de ce temps, il n'était pas nécessaire de déployer d'aussi grands talens militaires que contre les soldats d'Alexandre ; et à cet égard, la position relative de Charles XII n'était pas plus défavorable que celle de Napoléon. Nous conviendrons cependant que l'armée française, qui, par le nombre, était comparable à celle de Xercès, devait promettre à son chef un tout autre succès que celui que pouvait espérer le roi de Suède en opposant un si petit nombre de combattans à un ennemi dont les forces étaient si supérieures aux siennes. Mais combien les Suédois ne l'emportaient-ils pas sur les Russes par leur discipline et par leur obéissance aux lois de l'honneur, qui étaient à peine connues de ces derniers ? Et les Russes du temps d'Alexandre, instruits par l'expérience d'un siècle, et formés à l'art des combats par les guerres de Pierre et de Catherine ; les Russes d'Alexandre, disons-nous, n'étaient-ils pas plus en état de repousser victorieusement un ennemi tel que Napoléon, qui, quoiqu'il eût mis toute sa confiance dans le nombre formidable de ses troupes, devait nécessairement s'attendre à les voir s'affaiblir à mesure qu'il s'avancerait davantage dans l'intérieur de la Russie ? Charles n'ignorait pas plus que Napoléon de quel secours peut être l'avantage du nombre, et cependant, quoiqu'il en fût privé, il ne courut pas de plus grands risques que celui-ci.

Si les motifs qui décidèrent le roi de Suède à tenter une invasion en Russie, et les résultats qu'il en espérait, nous ont paru plus plausibles que ceux qui ont déterminé l'empereur français ; si l'entreprise de celui-ci a été jugée plus insensée et plus extravagante, et son plan moins bien conçu ; si l'on a blâmé ses espérances présomptueuses et sa confiance imprudente dans ses immenses ressources, nous trouverons aussi que, dans l'exécution, Charles commit moins de fautes, qu'il se montra plus expérimenté à faire la guerre en grand, fit preuve d'une sagesse plus consommée, et déploya plus d'énergie dans les revers. Ceux qu'il eut à essuyer furent en effet plus nombreux et moins faciles à prévoir que ceux dont Napoléon put se plaindre avec quelque justice. Les forces russes, quand elles eussent été encore plus

colossales, n'étaient pas ce que les deux conquérans devaient le plus redouter. Des marches longues et pénibles, un climat rigoureux, et le plus terrible des maux, la faim, voilà les vrais ennemis contre lesquels la prudence ordonnait de se tenir en garde; et s'ils avaient su s'en garantir, peut-être il leur eût été permis d'espérer l'accomplissement de leurs desseins.

Pour conquérir la Russie, il fallait d'abord s'assurer de la Pologne; Charles mit sur le trône de ce pays, au lieu d'un roi étranger et haï, un des magnats polonais, homme plein de noblesse et distingué par ses talens et ses éminentes qualités. Et quoiqu'Auguste, même après son abdication, eût conservé dans le royaume un assez grand nombre de partisans qui désiraient ardemment son retour, Charles pouvait néanmoins compter sur la majeure partie des Polonais. Il était en paix avec la nation, et ceux qui lui étaient attachés, soit ouvertement, soit en secret, n'avaient pas à redouter, en cas de révolution, d'être traités en rebelles. Les relations qui existèrent entre Napoléon et les Polonais furent d'une tout autre nature. Ceux-ci, dont les vœux les plus ardens étaient pour la liberté, et qui n'avaient rien tant à cœur que de se voir délivrés du joug étranger, et d'être de nouveau comptés au nombre des nations, regardèrent primitivement les Français comme leurs libérateurs, et les accueillirent en frères. Mais ils reconnurent bientôt qu'ils s'étaient abusés, et comprirent que la politique de Napoléon envers l'Autriche ne lui permettrait pas de proclamer leur indépendance, qui, dans le fait, n'aurait pu être rétablie que par la restitution de la Gallicie. Les sacrifices immenses qu'il exigeait d'eux les faisait songer douloureusement à ce qui leur resterait si le succès favorisait son entreprise; et ils ne calculaient pas sans terreur ce que dans le cas contraire ils auraient à redouter du ressentiment des Russes; car ils ne pouvaient seconder les Français sans se révolter ouvertement contre leur souverain. La conduite noble et désintéressée de Charles à leur égard brille d'un nouvel éclat, comparée à l'égoïsme de Napoléon. Tourmentés d'inquiétude sur leur avenir, et peut-être aussi craignant les effets de la colère d'Alexandre, les Polonais, du temps de Napoléon, à l'exception de quelques

adorateurs enthousiastes qui combattaient dans ses rangs, devinrent, malgré leur patriotisme, irrésolus, chancelans et disposés à agir prudemment, afin de pouvoir recourir à la clémence de l'empereur de Russie si les choses prenaient une tournure défavorable. Et même un grand nombre d'entre eux, gagnés par les bienfaits de ce monarque, lui étaient dès-lors sincèrement attachés. De là il est permis de douter qui de Charles ou de Napoléon eut de plus justes sujets de compter sur l'assistance de la Pologne, quoique dans les derniers temps la haine de cette nation pour la Russie ait été plus envenimée.

Ces deux princes, dans leur position respective, avaient le plus grand intérêt en quittant la Saxe, à s'avancer jusqu'au Dniéper sans être arrêtés dans leur marche, Charles pour assurer le trône à son protégé Stanislas et tendre la main aux troupes qu'il avait en Lieftland, Napoléon pour couper les deux premières armées russes et les affaiblir partiellement autant que possible ; tous deux pour faire évacuer la Pologne par les Russes et les forcer au combat le plutôt possible. Dans cette partie de la campagne de Napoléon, nous apercevons déjà des fautes que la sagesse de Charles sut éviter, ou qu'il ne put pas commettre. Nous citerons entre autres la maladresse du roi de Westphalie et la tiédeur de Schwartzemberg, dont sut habilement profiter Bagration pour assurer le salut d'un corps russe qui, sans ces circonstances, ne serait jamais sorti de la Pologne. De pareilles fautes passeront toujours sur le chef de l'armée. Il n'aurait pas dû confier de commandement à son frère, dont il connaissait le peu d'expérience, et surtout ne pas permettre aux Autrichiens d'agir à leur volonté.

Ce qui nuisit encore beaucoup à Napoléon fut la dévastation de la Pologne et l'affaiblissement progressif de son armée, suites nécessaires de l'indiscipline qu'il aurait dû prévenir par des moyens efficaces ; d'autant plus que le manque de subsistances était bien plus à redouter pour une armée aussi considérable que la sienne que pour celle des Suédois. Quoique celle-ci eût souffert beaucoup par les marches forcées qu'elle avait faites pour gagner le Dniéper, cependant, proportion gardée, en arrivant à cette position, elle était dans un état moins fâcheux que celle des Fran-

çais. Enfin, quand il fut bien certain que Napoléon n'avait pas l'intention de déclarer l'indépendance de la Pologne, les grands et les riches, la partie la plus essentielle de la nation, s'éloignèrent de lui, et lui retirèrent leur affection.

Jusqu'ici ces deux conquérans n'avaient pas encore compromis irrévocablement le salut de leurs troupes; maintenant nous allons les voir commettre les plus grandes imprudences, des fautes d'où, par une conséquence nécessaire, dérivèrent tous leurs malheurs. Tous deux poursuivirent l'ennemi sans relâche pour tâcher de l'amener à une bataille décisive, s'inquiétant peu des pertes que pourraient éprouver leurs armées, dans l'espoir qu'ils pourraient facilement les réparer. Napoléon se flattait qu'après s'être emparé de Moscou, il en conserverait paisiblement la possession. Charles avait compté sur sa jonction avec son général Lœwenhaupt, qui devait lui amener de Liefland un renfort de 8,000 hommes d'infanterie et de 4,000 chevaux, et, ce qui était le plus important, 6,000 voitures chargées de munitions de guerre et de bouche de toute espèce, de draps, d'armes, de médicamens, d'argent, enfin de tout ce dont une armée peut avoir besoin, ce qui lui eût fourni un approvisionnement de deux mois au moins; et ainsi réunis, son projet était de marcher de concert sur Moscon. Les causes des revers de Napoléon dans cette seconde partie de sa campagne furent les fausses espérances de paix dont il se laissa bercer, la rigueur extraordinaire de l'hiver et l'arrivée de l'armée de Tchitchakoff. Il aurait dû prévoir toutes ces circonstances, et ne pas s'avancer au-delà de Smolensk avant d'avoir opposé des forces respectables à l'armée de Moldavie, et surtout avant d'avoir pourvu à la subsistance et à l'habillement de ses troupes et assuré leurs quartiers d'hiver. S'il eût accordé à son armée un repos nécessaire, il aurait pu en profiter pour organiser la Pologne, et se former par là et par la prise de Riga une nouvelle base d'opérations; il aurait pu facilement faire arriver jusqu'à lui les renforts qu'il pouvait attendre, et n'aurait en rien compromis son armée. Ainsi donc les revers qu'essuya Napoléon ne doivent être attribués qu'à ses imprudences, au nombre desquelles nous citerons comme la plus

funeste et la plus impardonnable, sa marche trop précipitée sur Moscou. L'incendie de cette ville contribua beaucoup, il est vrai, à son désastre; mais ce malheur même aurait dû l'avertir du danger qui le menaçait, et l'engager à effectuer plutôt sa retraite: de cet événement aurait dû naître un moyen de salut pour l'armée.

Charles XII, en traversant le Dniéper, était plus excusable. Il ne connaissait les Russes que par des succès de peu d'importance: Suwarow n'avait pas encore vécu, Austerlitz et Eylau n'avaient pu les lui faire apprécier. Il lui était réservé d'apprendre le premier, par sa propre expérience, que les Russes sont peut-être le seul peuple qui ne se laisse pas décourager par une longue retraite. Et lui qui fut leur maître dans l'art de la guerre, comment aurait-il pu craindre ses écoliers? Ce n'était pas en automne, comme Napoléon, qu'il avait projeté de pénétrer au cœur de la Russie, mais en plein été; et quand bien même la guerre eût dû se prolonger, les Suédois étaient, comme les Russes, endurcis au froid et habitués aux privations, et ils étaient bien vêtus; de plus, une armée de Moldavie ne le menaçait pas sur les derrières, un renfort au contraire l'attendait en route, et sa retraite sur Liefland semblait toujours assurée. Napoléon aurait dû s'arrêter sur les bords du Dniéper; Charles pouvait le passer; mais la manière dont il s'y prit causa sa ruine: ce qui le perdit, ce fut d'avoir cédé trop facilement aux conseils de Mazeppa et d'avoir abandonné la route de Moscou avant d'avoir opéré sa jonction avec Lœvenhaupt. Il voulut saisir une ombre; car, lorsqu'il arriva dans l'Ukraine, Baturin, capitale des Cosaques, venait d'être prise d'assaut par les Russes, l'insurrection était étouffée, le pays ravagé, et Mazeppa ne put lui amener qu'un très-petit nombre de Cosaques. Lœvenhaupt, de son côté, avait été défait près de Liesna et de Bobruisck, non loin de la fatale Bérésina. Dès que le czar avait su que le roi s'avançait dans l'Ukraine, il s'était contenté de l'observer; et se plaçant avec ses forces principales, que commandait sous lui Czeremetieff et Menzikoff, entre Charles et Lœvenhaupt, il avait continuellement harcelé ce dernier dans sa marche, lui livrant à chaque instant de petits

combats qui l'affaiblissaient beaucoup. Enfin eut lieu la bataille de Liesna qui dura plusieurs jours, pendant lesquels les Suédois eurent d'autant plus à souffrir des attaques de l'ennemi, qu'ils étaient embarrassés par la grande quantité de voitures qu'ils avaient avec eux. Après la plus courageuse défense, où il perdit près de la moitié des troupes qu'il conduisait, Lœvenhaupt monta son infanterie avec les chevaux des fourgons et ceux des canons qu'il laissa embourbés dans les marais, après les avoir mis autant que possible hors de service, traversa plusieurs rivières à la nage, et, avec à peu près 7,000 hommes, arriva épuisé de fatigues auprès de son roi, qui, tout en lui donnant les éloges que méritait sa conduite honorable, le reçut néanmoins avec froideur. La joie du czar fut au comble, car depuis long-temps il désirait combattre Lœvenhaupt; aussi est-elle fortement exprimée dans son manifeste sur la bataille de Liesna, où il dit : « Maintenant, » avec l'aide de Dieu, la première pierre de Pétersbourg est » posée. » Après cette victoire, il marcha contre le roi avec les plus sages précautions.

Quelque grande que fût la faute que commit Charles en abandonnant Lœvenhaupt, elle n'eût cependant pas eu d'aussi funestes résultats, si, par une négligence inconcevable, les lettres qu'il écrivit à ce général, pour l'instruire de sa marche dans l'Ukraine et lui recommander de hâter la sienne, n'étaient pas restées oubliées pendant plusieurs jours au quartier-général. On en chargea enfin trois courriers qui partirent par trois routes différentes. Ils rencontrèrent tous Lœvenhaupt qui était en marche. Celui-ci, effrayé du contenu des dépêches du roi, lui renvoya sur-le-champ les courriers, le priant instamment de l'attendre. Il lui représentait qu'il était cerné par les Russes; que des avis certains l'avaient instruit que le Czar marchait contre lui avec toutes ses forces; que tous les ponts qui étaient devant lui étaient coupés, et qu'il ne savait pas où faire passer son convoi, etc., etc. Malheureusement aucun de ces messagers n'arriva jusqu'au roi, tous trois furent arrêtés et faits prisonniers.

Ce n'est pas à la défaite de Lœvenhaupt qu'il faut attribuer la ruine de Charles XII, quoique cependant le long séjour qu'il fit

devant Pultawa fût bien une suite de l'embarras qui en était résulté. Car alors il était de toute nécessité pour lui de posséder une place forte pour pouvoir continuer la guerre dans ces pays lointains, pour rallumer l'insurrection des Cosaques, et, s'il était possible, engager les Turcs à le secourir. Il dut donc attendre quelque temps, dans l'espoir que le Czar, pour lui faire lever le siége, accepterait la bataille, objet de tous ses vœux. Mais Pierre se retrancha près de la Worskla, à une demi lieue du camp suédois, se bornant à empêcher les arrivées et à intercepter les communications. Charles XII se décida enfin à l'attaquer. Une pareille résolution de la part du roi de Suède, pourrait être accusée de témérité, s'il eût eu d'autres moyens de sortir d'embarras; mais la retraite était impossible devant un ennemi aussi supérieur et qui venait de remporter des succès. Une victoire seule pouvait tirer les Suédois d'une position si critique; et peut-être l'eussent-ils remportée, si la blessure du roi ne l'eût empêché de commander en personne. Cet accident, arrivé depuis quelques jours, avait jeté la consternation parmi les troupes, lorsque, pour comble de malheur, vint à éclater ouvertement la mésintelligence qui existait depuis long-temps en secret entre les trois premiers sujets du roi, le feld-maréchal Renschild, le conseiller Piper, qui était en même temps chef de la chancellerie et premier ministre de Charles, et le général Lœvenhaupt, qui alors n'avait aucun commandement réel, les régimens qu'il avait amenés incomplets ayant été incorporés dans l'armée.

Trente-deux mille hommes d'infanterie russe, retranchés derrière plusieurs redoutes, et la tête du pont de la Worskla, où ils étaient formés sur deux lignes fort étendues, sans intervalles, et d'où ils faisaient jouer 130 pièces de canon, furent attaqués par 18 faibles bataillons suédois presque sans nul soutien; car la cavalerie, épouvantée dès le premier choc, s'était réfugiée derrière la ligne d'infanterie, et l'artillerie avait été laissée au camp. Les Suédois s'avancèrent sans tirer un coup de fusil; leur poudre était si mauvaise, qu'il leur avait été expressément enjoint de ne tirer qu'à bout portant; et quoiqu'ils eussent ponctuellement exécuté cet ordre, leur décharge n'eut pas de résultat marqué,

tandis qu'ils eurent beaucoup à souffrir du feu meurtrier de l'ennemi. Néanmoins le début passa toute espérance : les redoutes avaient été en partie enlevées et en partie tournées, et le Czar, avec son infanterie, était en pleine retraite sur la Worskla. Tout à-coup l'aile gauche des Suédois (formant le tiers de l'infanterie, par conséquent six bataillons), commandée par le major-général Rosen, en voulant exécuter une conversion pour prendre les Russes en flanc, se détacha de la ligne, et se laissa tellement emporter par son ardeur, que la cavalerie russe vint aussitôt occuper la place qu'elle venait d'abandonner. Le Czar alors revint à la charge, et ordonna une attaque générale, encourageant les siens par son exemple. L'aile gauche des Suédois fut faite prisonnière; la droite, dédaignant de se rendre, fut taillée en pièces, et le centre mis en déroute, et repoussé en désordre sur le camp, qui en même temps était menacé par une sortie de la garnison de Pultawa.

Le reste est assez connu : personne n'ignore le danger que courut personnellement Charles XII, autour duquel tout le monde vint enfin se réunir, ni sa retraite jusqu'au Dnieper, où il quitta l'armée, laquelle fut bientôt forcée de capituler, l'ennemi ne lui ayant pas laissé le temps de préparer ses moyens de passage. Le Czar, tout en rendant justice à la valeur des Suédois, prétendit qu'en comparaison de la victoire de Liesna, celle de Pultawa avait été facile, parce que lors de cette dernière, ils étaient déjà à moitié vaincus par le malheur et la misère.

Quand même Charles eût été victorieux dans cette dernière bataille, n'ayant plus à sa disposition des forces suffisantes, et l'époque convenable ayant été manquée, ses projets sur Moscou n'auraient pu réussir, et la Russie, pour cette fois, était délivrée du danger; mais la gloire de ce monarque et de son armée était sauvée, et avec elle les espérances de la Suède; la retraite sur la Pologne était libre, et le résultat de la guerre toujours incertain.

Il n'y avait rien de moins douteux que la perte de l'armée française après être arrivée à Moscou et y avoir séjourné plusieurs semaines, eût-elle dû après cela gagner encore des batailles. Nous ferons ici une remarque importante. En ne laissant pas aux

Russes le temps de se reconnaître, en accélérant l'exécution de ses projets, et poussant dans la première campagne ses avantages aussi loin que possible, l'expédition de Napoléon eût probablement eu un tout autre résultat. Si, après la prise de Smolensk, il se fût borné à faire observer la route de Moscou par un corps d'armée destiné à protéger la Pologne, et qu'avec ses forces réunies il se fût avancé vers le Sud, alors rapproché des Autrichiens, il aurait pu, conjointement avec eux, chasser devant lui l'armée de Moldavie, et, ainsi que Charles XII, lorsqu'il envahit les provinces méridionales de l'empire russe, peut-être eût-il par là engagé les Turcs à recommencer la guerre; et même sans leur appui, avec le secours actif de l'Autriche, il eût encore été formidable. Les provinces les plus fertiles de la Russie auraient fourni des subsistances à son armée; il aurait contraint l'ennemi d'abandonner les plans qu'il avait formés, l'aurait forcé à des batailles plus décisives, et aurait empêché l'arrivée de ses innombrables recrues; et toujours la retraite sur la Hongrie lui fût restée assurée. Charles XII, au contraire, n'avait rien de mieux à faire que de marcher directement sur Moscou, conjointement avec Lœvenhaupt.

Il nous semble que les deux conquérans, dont nous venons d'établir le parallèle, méconnurent tous deux le chemin qui les eût conduits à la victoire, et qu'ils auraient pu troquer de plan. Tous deux firent de grandes fautes; mais Napoléon, en voulant éviter celles où était tombé Charles XII, en commit de plus impardonnables encore, et qui eurent des résultats bien plus funestes. De quelque importance donc qu'il soit à la guerre de prendre en considération les temps et les circonstances, toujours est-il qu'il ne faut pas oublier le principe fondamental de l'art, qui est de réunir le plus de forces possible pour marcher à son but, et de se ménager une retraite en cas de revers.

Si jamais l'empire russe, si célèbre aujourd'hui, et si formidable par la sage politique de son gouvernement et le dévoue-

ment patriotique de ses peuples, était menacé par quelque conquérant, quelles grandes leçons celui-ci ne pourrait-il pas retirer du passé! Mais saurait-il les mettre à profit pour conduire heureusement son entreprise, et se garantir des fautes qui perdirent Charles XII et Napoléon? L'esprit recule devant un tel problème, dont la solution ne pourrait-être amenée que par la réalisation de notre hypothèse. On doit regarder comme une perte pour l'histoire, que ces deux héros, Charles et Napoléon, et leurs rivaux de gloire, Pierre et Alexandre, n'aient pas laissé à la postérité des mémoires authentiques, qui eussent fait connaître d'une manière certaine leurs vues particulières et leurs véritables sentimens sur celle de ces deux guerres en Russie, où ils se sont respectivement illustrés.

Le colonel DE CARISIEN.

EXAMEN CRITIQUE

DU MÉMORIAL DE L'ARTILLEUR MARIN,

Publié par M. J. MICHEL, Capitaine d'artillerie de la Marine.

On tient beaucoup aux choses dont on est continuellement occupé.
MONTESQUIEU, *Esprit des Lois.*

N'a-t-on pas lieu de s'étonner que les officiers d'artillerie de France, qui passent à juste titre pour être les plus savans de l'Europe, aient produit si peu d'ouvrages sur une arme qui joue le principal rôle dans les batailles. Serait-ce parce que les officiers d'artillerie écrivains n'ont pas reçu assez d'encouragemens (1),

(1) Beaucoup de manuscrits rédigés par des officiers existent sans doute; mais comme à tout il y a une cause, s'ils ne les publient pas, c'est qu'il y a quelque empêchement, et ce sont ces entraves qu'il faut surtout s'attacher à détruire. (*Introduction à l'Étude de l'Artillerie*; par M. Madeleine, p. 225.)

ou parce qu'il est difficile de bien déterminer le champ où doivent s'étendre les recherches.

Dans l'artillerie, il y a deux parties bien distinctes, l'une positive, reposant sur des principes invariables parfaitement d'accord avec l'expérience, l'autre, que j'appellerai *flottante*, qui se compose d'une foule de questions sujettes à controverse, résolues positivement aujourd'hui, et demain négativement. C'est cette dernière qu'il faut chercher à fixer.

Les causes des phénomènes qui se passent dans l'artillerie sont quelquefois tellement complexes, qu'il est impossible de les distinguer : de là vient cette incertitude dans plusieurs parties de l'artillerie (1).

L'artillerie, qui se rattache à presque toutes les sciences physiques et mathématiques, malgré les pas qu'elle a faits en avant, n'a point, il faut le dire, suivi parallèement le progrès des sciences et des arts. Les causes de cette marche lente sont faciles à découvrir.

La principale vient du découragement dans lequel les officiers d'artillerie sont jetés, découragement qui vient en grande partie de la privation d'avancement, de l'exiguité des appointemens et des retraites.

La considération accordée jadis aux militaires, les besoins de la guerre et le désir de la gloire, tout cela a disparu. Absence d'avancement, misère pour l'avenir, voilà ce qui reste, voilà le poison de cette émulation utile aux progrès des sciences ou des arts et à l'accomplissement des devoirs rigoureux qu'impose l'état militaire. L'idée d'un avenir malheureux éteint les facultés intellectuelles et l'énergie des officiers de l'armée en général. Ceux qui servent dans les armes spéciales dont les occupations et les connaissances se rattachent par quelques-unes de ses branches à

---

(1) Si les sciences exactes ont peu éclairé sur les dimensions et les formes des bouches à feu, les sciences physiques n'ont pas été plus utiles pour les fondre et déterminer les métaux ou leur alliage convenables à leur bonne fabrication. Tout n'est qu'incertitude encore ou contrariétés.

(*Aide-Mémoire* de Gassendi, tome 2, 5e édit., p. 89.)

l'industrie, mettent le plus de temps possible en réserve, afin de se préparer des ressources contre les horreurs de la misère. Le service ne leur offrant aucune perspective favorable, ils cherchent des débouchés dans les forges, dans les fonderies, les fabriques d'acier, du commerce, etc., enfin dans toutes les parties où ils peuvent appliquer leurs connaissances. Cette direction des esprits doit tendre nécessairement à faire rétrograder l'artillerie au lieu de l'avancer; car, ce corps, si le système ne change pas, ne conservera que les officiers sans moyens et incapables d'étendre les limites de la science (1).

La mise dehors (c'est-à-dire, les dépenses occasionées par les études) pour arriver au grade d'officier dans les armes spéciales, telles que le génie et l'artillerie, est beaucoup plus considérable que dans les autres armes. Ceux qui servent dans les premières devraient donc être rétribués d'une manière plus large que dans les secondes. On a avec raison augmenté les appointemens des capitaines d'infanterie, mais on aurait dû augmenter proportionnellement ceux des capitaines d'artillerie et du génie. Si on ne se hâte de céder aux justes réclamations des officiers des corps spéciaux, bientôt on ne trouvera plus de

(1) Les produits immatériels sont le fruit de l'industrie humaine, puisque nous avons appelé industrie toute espèce de travail productif. On voit moins clairement comment ils sont en même temps le fruit d'un capital. Cependant la plupart de ces produits sont le résultat d'un talent. Tout talent suppose une étude préalable, et aucune étude n'a pu avoir lieu sans des avances.

Pour que le conseil du médecin ait été donné et reçu, il a fallu que le médecin ou ses parens aient fait, pendant plusieurs années, les frais de son instruction; il a fallu que l'étudiant ait été entretenu tout le temps qu'ont duré ses études; il a fallu acheter des livres, faire des voyages peut-être : ce qui suppose l'emploi d'un capital précédemment accumulé.

Il en est de même de la consultation de l'avocat, de la chanson du musicien, etc. Ces produits ne peuvent avoir lieu sans le concours d'une industrie et d'un capital. Le talent d'un fonctionnaire public lui-même est un capital accumulé. Les frais nécessaires pour élever un ingénieur civil ou militaire sont du même genre que les avances qu'il a fallu faire pour élever un médecin, etc. (J.-B. Say, *Traité d'Économie politique*, t. 1er, p. 126.)

sujets pour occuper les emplois vacans. Dans le corps royal d'artillerie de terre, il existe en ce moment plus de cent places vacantes de sous-lieutenans.

Si les appointemens des officiers d'artillerie et du génie ne sont nullement en rapport avec l'intérêt des capitaux consacrés à leur instruction, les traitemens de retraite le sont encore bien moins. Quand on pense qu'un capitaine d'artillerie ou du génie, au bout de trente ans de service effectif, n'a droit qu'à 600 fr. de pension par an (à 900, s'il a dix ans de grade de capitaine), on s'étonne de trouver encore quelques jeunes gens qui veulent bien parcourir une carrière aussi ingrate, dont le terme est marqué par un acte d'iniquité aussi révoltant (1).

La nature nous inspire un sentiment bien fort qui nous porte tous à assurer notre conservation et à considérer la vie comme le premier des biens. Pour diminuer, autant que possible, l'effet de cette puissance, les hommes ont cherché, dans l'intérêt des sociétés, à créer une force morale capable de dominer l'autre. On a mis en jeu les ressorts de l'amour-propre; on a inventé des distinctions qui flattent la vanité : les décorations, les dignités, les couronnes, les statues, les pompes funèbres, tous ces hochets n'ont été imaginés que pour exciter une noble

---

(1) On trouve dans une ordonnance du roi du 1er janvier 1786, portant création de neuf divisions de canonniers-matelots, sous le titre de *corps royal de canonniers-matelots*, un tarif de retraites qu'on devrait adopter.

Titre 11, *article* 59. « Les officiers que l'âge, l'épuisement des forces, des infirmités bien constatées, ou des blessures mettront dans l'impossibilité de continuer leur service, jouiront, en se retirant, des pensions de retraite ci-après, savoir :

» La totalité des appointemens du grade dont ils jouiront et dont ils feront les fonctions à.	45	ans de service. »
» Les trois quarts à.	40	
» Les deux tiers à.	35	
» La moitié à.	30	
» Le tiers à.	25	

En 1792, il existait dans l'artillerie de la marine quatre classes de capitaines, à 2800 fr., 2500 fr., 2200 fr. et 2000 fr. par an.

émulation et conseiller à chaque instant le sacrifice de la vie. La crainte de la mort disparaît devant ces idées, sur lesquelles repose l'honneur. Dans un bon gouvernement, il faut chercher à rendre la patrie chère, à entretenir cet amour sacré en garantissant à tous les citoyens la liberté, la propriété, la sûreté. En un mot, il faut introduire l'habitude de préférer l'intérêt général à l'intérêt particulier.

Pour entretenir l'émulation et le courage parmi les gens de guerre, il faut nécessairement accorder des récompenses à ceux qui contribuent à la gloire publique; mais elles doivent être distribuées avec justice, car il y aurait encore moins d'inconvénient à les supprimer, qu'à les donner à ceux qui n'en sont pas dignes. Distribuées sans justice, sans discernement, elles ne manquent jamais de ralentir l'ardeur des meilleurs sujets et de semer dans les corps une division qui en détruit toute la force. Les préférences injustes produisent cet effet, que les militaires qui ont à s'en plaindre s'arrêtent à la simple limite du devoir. Les grandes actions ne seront communes que lorsque les talens l'emporteront sur les intrigues, les souplesses et les importunités. Le vrai mérite est toujours timide et peu solliciteur.

Mais avant tout il convient d'assurer aux militaires une existence honorable. Écoutons sur ce sujet les paroles d'un grand guerrier, du maréchal de Saxe, qui certes doit faire autorité en pareille matière. « Parmi les troupes étrangères les mieux disci- » plinées, le capitaine a un traitement beaucoup meilleur qu'en » France, et comment pouvoir espérer de la vigueur dans le » commandement, de la vigilance dans le service, de l'exacti- » tude dans ses devoirs, de l'émulation pour s'instruire, de la » noblesse dans la conduite d'un homme continuellement mé- » content de son métier, occupé sans cesse des moyens d'y sub- » sister ou d'en sortir, et attendant toujours avec impatience » le moment de le quitter avec quelque sorte d'avantage?

» La misère énerve nécessairement l'esprit, avilit l'âme, flé- » trit le courage et engourdit infailliblement tous les talens. En » un mot, un officier doit vivre de son épée et en espérer sa » fortune; il faut donc lui donner un point de vue dont l'at-

» trait soit assez puissant pour lui faire sacrifier avec courage » l'intérêt présent à un avenir qui flatte son ambition. S'aveu-» gler sur cet article, c'est refuser de remédier à des vices qui » feraient la perte de l'armée. »

On peut conclure de ces considérations, que le corps royal d'artillerie n'a pas les encouragemens qu'il mérite.

Il n'existe point dans l'artillerie de terre d'ouvrages classiques formant ce qu'on appelle un traité complet. On ne trouve que des mémoires sur différens sujets, dont la collection est sans doute fort intéressante, mais qu'on ne peut lire avec fruit que lorsqu'on a acquis déjà un fonds assez riche de connaissance en artillerie.

L'Aide-Mémoire du général Gassendi, ainsi que son titre l'indique, n'est pour ainsi dire qu'un recueil de notes et de dimensions pour les applications.

Le Dictionnaire d'artillerie du général Cotty, offre de semblables ressources; il présente en outre des définitions plus ou moins exactes des termes usités en artillerie : sous ce rapport il peut être utile aux jeunes officiers; mais il est loin d'être parfait.

On ne peut se dissimuler que l'art de l'artillerie ne soit trop étendu, n'embrasse trop de parties diverses pour que le même individu puisse composer un traité complet, je dirai même un bon dictionnaire raisonné ; le ministre de la guerre, pénétré de cette vérité, a jugé à propos de composer des commissions d'officiers d'artillerie pour rédiger divers traités sur les différentes branches de leur service. Ainsi, l'une doit s'occuper des artifices de guerre, l'autre des ponts militaires, celle-ci des affûts, celle-là des fonderies, etc. La réunion de ces traités formera un cours d'artillerie aussi complet que possible. Peut-être adoptera-t-on un jour dans la marine cette division fondée sur la connaissance des bornes de l'esprit humain. En attendant on ne saurait trop louer les officiers d'artillerie de marine de livrer à l'impression les résultats de leurs expériences; car, comme l'a dit un homme de beaucoup d'esprit : *il n'y a point de bons livres pour un sot, il n'y en a peut-être pas un mauvais pour un homme de sens.*

Malgré l'espèce de défaveur avec laquelle on accueille les ouvrages qui traitent de toutes les matières d'artillerie, quand ils sont rédigés par un seul officier, je pense que le *Mémorial de l'artilleur marin* sera recherché avec empressement, je dirai même avec avidité par les artilleurs, les ingénieurs, et principalement par les officiers de la marine.

M. Coupe, chef de bataillon au corps royal d'artillerie de la marine, avait publié à Toulon en 1815 *le Prospectus d'un mémorial d'artillerie de marine*; victime des réactions politiques de 1816, cet officier fut éloigné du corps, qui se trouva, par cette mesure brutale, privé d'un bon artilleur et d'un ouvrage rempli de documens précieux. Ce mémorial contenait le résultat d'expériences nombreuses faites sur les pièces de marine, le détail du nombre de journées employées à chaque objet que l'on fabrique dans les directions d'artillerie, les renseignemens les plus positifs sur les manufactures d'armes, les hauts fourneaux, les forges, etc. On y trouvait les motifs qui ont fait donner plutôt telle configuration que telle autre, à telle ou telle pièce; des principes neufs pour la construction des affûts; la comparaison des affûts étrangers avec les nôtres. Tout ce qui tient à la fabrication de la poudre, à son emploi, à l'arrangement dans les soutes, etc., y était présenté d'une manière tout-à-fait nouvelle. Après cela venaient les canons, les caronades, le tir, les fronteaux de mire, les coins gradués, les coussins à banquette, etc. Ce mémorial devait contenir en outre plus de 5,000 plans, en y comprenant les diverses projections d'un même objet. Un tel recueil de matériaux à l'usage des officiers d'artillerie de marine, eût été d'autant plus précieux que M. Coupe s'était adjoint plusieurs officiers du corps qui avaient apporté avec empressement le tribut de leurs connaissances.

L'ouvrage de M. Michel ne ressemble point à celui de M. Coupe, il n'a aucune analogie avec le mémorial d'artillerie de terre : publié par le comité, celui-ci doit paraître à des époques indéterminées, suivant l'abondance des matières.

Recueillir les recherches présentant quelqu'intérêt, les faits remarquables constatés par des épreuves ou par la pratique, les

vues nouvelles, les inventions ingénieuses, les découvertes des sciences avec lesquelles l'artillerie a des rapports et les procédés perfectionnés qu'elle peut emprunter à l'industrie; réunir des documens isolés, les soumettre aux méditations de tous les esprits, provoquer sur chaque question un examen attentif et recueillir tous les résultats utiles sur les diverses parties du service, enfin annoncer les ouvrages et les découvertes qui peuvent intéresser les officiers de l'arme; tel est l'objet du *Mémorial d'artillerie de terre*.

Faire connaître les articles importans qui se rattachent par quelques points à l'artillerie navale, soit dans les constructions, soit dans toutes les branches du service à bord et à terre; rapporter les principaux réglemens relatifs aux armes portatives, à la réception et à la conservation des bouches à feu, et des projectiles, en un mot offrir les dispositions réglementaires aujourd'hui en vigueur sur l'artillerie de marine; donner les principales dimensions, les poids et les prix des objets les plus essentiels; passer sous silence les choses qui ne sont plus en usage ou qui sont de peu d'utilité; indiquer d'une manière succincte tout ce qui est d'un usage fréquent dans les diverses parties du service de l'artillerie; faciliter les recherches, au moyen de l'ordre adopté par lettre alphabétique; éviter l'incommodité des gros volumes et la sécheresse ordinaire des abrégés; tel est l'objet *du Mémorial de l'artilleur marin*.

Le plan d'un pareil ouvrage était difficile à adopter. Les matériaux devaient-ils être rassemblés par ordre de temps, de matières semblables ou suivant leur importance? L'auteur, pour faciliter les recherches, a donné la préférence à l'ordre alphabétique; mais je crois que dans ce cas il eût été plus convenable de substituer le nom de dictionnaire à celui de *mémorial*, qui donne une idée fausse de la nature de l'ouvrage. Si le Mémorial manque de principes généraux, de discussions approfondies sur plusieurs points importans, il est à la portée de tous les lecteurs auxquels il est destiné, et les officiers de marine peu familiarisés avec les détails du métier d'artilleur, y trouveront d'utiles renseignemens.

Il est, je le sais, impossible de développer avec quelque étendue un art tel que l'artillerie, sans distinguer les parties les unes des autres et sans les traiter séparément ; l'auteur, dira-t-on, n'a pas voulu faire un traité d'artillerie, il a évité avec soin le douteux, l'incertain, pour n'offrir que des idées positives ; il a élagué de son livre, qui présente plus de travail que de science, plus de renseignemens utiles que de vues neuves, il a élagué, dis-je, tout ce qui n'est pas fixé. C'est très-bien ; mais il nous semble que M. Michel aurait pu descendre dans le détail de certaines dispositions, les rapprocher, les comparer entre elles, indiquer les modifications à faire dans certaines parties, etc.

Si l'auteur n'a pas donné la description d'un grand nombre de machines en usage dans les établissemens de l'artillerie de la marine, c'est sans doute parce que ces descriptions sont presque toujours inintelligibles, lorsqu'elles ne sont pas accompagnées de planches, et que l'auteur n'a pas jugé à propos d'en mettre dans son livre, qu'il a voulu rendre portatif.

En parcourant *le Mémorial de l'artilleur marin*, il nous a semblé que les articles : *Bombarde*, *Brûlot*, *Caronade*, *Fonderie*, *Mortier*, *Obus*, *Tir à boulet rouge*, n'offraient pas des renseignemens assez étendus, ni en rapport avec leur importance et le talent de l'auteur. On est fâché de ne pas trouver sur le corps royal d'artillerie de marine une notice indiquant les différentes transformations que ce corps a subies depuis Louis XIV. On aurait désiré y voir également les articles *Inspecteur* du personnel et du matériel d'artillerie. Quoique le corps royal d'artillerie soit privé depuis plusieurs années d'inspecteur du personnel, c'était le lieu d'indiquer ses attributions et d'en faire ressortir l'utilité pour engager le gouvernement à lui en donner un. Les articles *Canonnier*, *Minerai*, *Sabre*, auraient dû figurer dans le *Mémorial*. On trouve l'article *enclouer* une pièce ; il semblait assez naturel de donner aussi les moyens de *désenclouer une bouche à feu*, opération importante et qui n'est pas sans difficulté.

A l'article *Canon-obusier*, on regrette que l'auteur n'ait pas parlé de M. Paischans et n'ait pas donné un précis des expé-

riences qui ont eu lieu à Brest avec les pièces proposées par cet officier d'artillerie de terre.

A l'article *Lumière*, on lit : *Elle est évasée de* 6 *points à son orifice supérieur;* et un peu plus bas : *Un évasement de* 6 *points sur la lumière de toutes ces pièces les met hors de service ou nécessite un nouveau grain.* N'y a-t-il pas là quelque obscurité ?

On trouvera la cause de ces légers défauts dans la quantité de matériaux et la multitude de recherches dont se compose ce travail ingrat. M. Michel n'a pu être soutenu dans son entreprise longue et fastidieuse que par la certitude d'être utile, et malgré tout, nous pouvons affirmer qu'il a réussi. Si nous nous sommes permis quelque critique, c'est parce que l'ouvrage en masse est bon et que nous sommes convaincu qu'un homme du talent de M. Michel peut supporter la contradiction. Le Mémorial de l'artilleur marin contient beaucoup plus de choses qu'on ne le croirait d'abord, et nous pouvons prédire que la première édition de cet ouvrage ne tardera pas à être épuisée, dans un moment où les officiers de marine se trouvent chargés du service de l'artillerie à bord des bâtimens du Roi. Ils ont besoin d'ouvrages qui leur mettent sous les yeux des renseignemens au moyen desquels ils puissent prévenir les écarts et éviter des recherches pénibles.

Si la plupart des officiers de vaisseaux pensent que l'artillerie ne doit pas être l'objet d'une étude spéciale, leur erreur vient de ce qu'ils cherchent à restreindre l'étendue d'une branche essentielle de service qu'ils ne peuvent pas bien connaître, de ce qu'ils ne sont pas tenus de subir des examens sur l'artillerie, et enfin de ce que l'instruction que l'on donne aux élèves touchant l'artillerie dans le collège d'Angoulême, se borne à la nomenclature des pièces d'un canon et d'un affût. Ces notions primaires leur sont expliquées par un maître canonnier, homme très-estimable sans doute, mais dont les connaissances ne sont pas fort étendues, puisqu'il n'est pas en état de soutenir les examens exigés des sous-officiers du corps royal d'artillerie pour parvenir au grade d'officier.

Les bornes de l'esprit humain veulent que l'étude de l'artil-

lerie soit suivie exclusivement par une classe spéciale d'officiers, dont tous les travaux sont des applications continuelles des sciences physiques, chimiques et mathématiques. Les principes de cette spécialité sont tellement consacrés aujourd'hui, que dans le corps d'artillerie même, les officiers, après l'acquisition des connaissances générales sur tous les services, se partagent entre eux l'étude des diverses branches, et que chacun parcourt ensuite toute l'étendue de celle qui a fixé son choix (1).

Il est impossible d'éluder cette spécialité; on est obligé de l'adopter entièrement, et de reconnaître qu'il faut dans la marine, des marins, des ingénieurs, des artilleurs, des administrateurs, etc.

Toulon, le 10 juillet 1828.

COLLOMBEL,

Capitaine au corps royal d'artillerie de la marine.

DE L'ORGANISATION ET DES PROPRIÉTÉS ÉCONOMIQUES

DE L'ÉLÉMENT IMMOBILE DE PRODUCTION.

(*Troisième article.*)

Nulle association ne pouvant se former que dans la vue d'exécuter un certain travail, et en vertu d'une convention, celle-ci

---

(1) Dans une petite ville, dans un village, c'est souvent le même homme qui fait l'office de barbier, de chirurgien, de médecin et d'apothicaire, tandis que dans une grande ville, non-seulement ces occupations sont exercées par des mains différentes; mais l'une d'entre elles, celle de chirurgien, par exemple, se subdivise en plusieurs autres, et c'est là seulement qu'on trouve des dentistes, des oculistes, des accoucheurs, lesquels n'exerçant qu'une seule partie d'un art étendu, y deviennent beaucoup plus habiles qu'ils ne pourraient jamais l'être sans cette circonstance.

(J.-B. Say, *Traité d'Économie politique*, p. 71.)

a pour objet la distribution de ce travail et des produits qui en résultent entre tous les membres de l'association. Cette convention est une *loi*, et les lois positives qui régissent les sociétés ne sont et ne peuvent être autre chose. Un simple examen doit suffire à qui que ce soit pour le convaincre qu'en effet toutes les lois prescrivent un certain travail, en font la répartition et en fixent le prix, et que le travail est la fin de toutes les institutions humaines.

Par conséquent, la législation, ou science des lois, n'est autre chose que la science de la distribution du travail et de la fixation des échanges. L'échange n'étant lui-même qu'un moyen de porter à exécuter le travail, la législation peut être appelée simplement la science de la division du travail. Elle ne diffère donc pas de l'économie politique; tout à l'heure nous donnerons de cette vérité une démonstration plus directe et plus générale.

Le travail consistant dans l'emploi de nos facultés, de nos forces, et ayant pour but la production des richesses et la satisfaction de nos besoins, la science du travail (dont celle de la division du travail n'est qu'une partie) est aussi la science de l'*économie des forces*, ou celle de sa production, ou des richesses, ou celle du bonheur.

Ici il convient d'entrer dans quelques détails pour montrer comment nous sommes déterminés à agir. Toutes les propriétés des corps (le nôtre compris) peuvent se diviser en deux classes. La connaissance des unes fait naître en nous le *désir*, la connaissance des autres produit le *vouloir*. Les premières nous indiquent le but auquel nos actions doivent tendre; les secondes, les moyens d'atteindre ce but. Le désir se rapporte à notre sensibilité et à notre économie, le vouloir à nos moyens d'action. Ce dernier est le résultat d'une appréciation plus ou moins exacte de la puissance de nos moyens. Le désir et le vouloir étant réunis donnent lieu à un acte du jugement, d'où suit la *volonté* qui met nos forces en action; partant, *les connaissances qui déterminent la volonté sont les mêmes qui règlent la direction et l'emploi de nos forces*. Cette conséquence du simple exposé que nous venons de faire est une preuve irréfragable, et la meil-

leure qu'on puisse donner de l'identité de la législation et de l'économie politique, de la science de la volonté et de celle de l'action.

Le désir et le vouloir étant les deux seules puissances sous l'empire desquelles toutes nos actions s'exécutent, la science de l'économie comprend toutes les sciences possibles, tout ce qu'il est donné et tout ce qu'il importe à l'homme de connaître.

Les forces humaines pouvant être considérées dans leurs rapports : 1° avec les organes en qui elles résident; 2° avec tout ce qui n'est pas soumis à leur action immédiate; 3° entre elles, la science de l'économie des forces se subdivise en trois parties, dont la dernière est évidemment la science du *concours* des forces.

Le concours des forces suppose unanimité de volontés, c'est-à-dire, accord parfait sur l'emploi des moyens et le but du travail; cet accord ne pouvant être que l'effet d'une convention d'après laquelle le travail et les produits seraient uniformément répartis, il s'en suit que la science du concours des forces n'est autre que la législation ou l'économie politique.

Le concert des volontés implique celui des désirs, et, suivant nous, ce qu'on appelle *morale* devrait être défini *science du concours des désirs*. On déduit de cette définition que le *juste* est ce qui est dans l'intérêt de tous, et l'*injuste*, ce qui s'en écarte.

La volonté et l'acte par lequel elle se manifeste sont deux choses distinctes; la puissance de vouloir ne suppose que des connaissances, celle d'agir suppose en outre des moyens matériels d'action, et des objets matériels sur lesquels cette action puisse s'exercer. Ces moyens et ces objets sont en nous et au-dehors de nous, et ce n'est que lorsque nous en disposons librement que notre volonté peut se révéler au monde extérieur, qu'elle a la liberté de se manifester, qu'elle est libre.

La volonté captive est toujours malfaisante : forcée de se replier sur elle-même, elle enfante des peines que nous nommons morales, lesquelles à leur tour produisent souvent des maux physiques. Ainsi, considérée dans ses effets moraux, la volonté ne peut être un bien pour l'homme qu'autant qu'elle est libre.

L'action qui s'exécute sous l'empire d'une volonté libre n'est pas nécessairement bienfaisante envers son auteur, elle ne l'est que lorsqu'il y a harmonie entre les deux élémens de la volonté, c'est-à-dire, lorsque cette volonté est née de connaissances vraies et complètes, car c'est alors seulement que le but de l'action est bon et qu'elle y tend directement. Lorsque l'un des élémens de la volonté ou tous deux en même temps sont le fruit de connaissances fausses ou incomplètes, il y a désaccord entre eux. L'homme est toujours trompé dans son attente, soit que ses mauvais désirs soient satisfaits, soit que ses bons ne puissent l'être, soit enfin qu'il ne puisse satisfaire ni les uns ni les autres. Point d'action utile à son auteur sans une volonté éclairée.

En embrassant tous les effets moraux et physiques de la volonté sur l'individu qu'elle soumet, on peut dire qu'elle n'est bienfaisante que lorsqu'elle est libre et éclairée. Ou, en d'autres termes, ce n'est qu'alors que, *pouvant se suffire à elle-même,* elle est véritablement libre, ce mot étant pris dans l'acception la plus étendue. C'est dans ce sens que nous l'emploierons désormais.

Suivant les métaphysiciens, la liberté est l'indéterminé même, suivant nous elle consiste dans la puissance de se suffire à soi-même. Nous prions que l'on compare. Qu'y aurait-il d'indéterminé pour l'être doué d'une intelligence et d'une puissance infinies? La définition des métaphysiciens ne peut donc convenir à l'espèce de liberté dont cet être jouirait; la nôtre convient à toute espèce de liberté possible.

Si la liberté consiste pour chacun dans la puissance de satisfaire ses désirs, la liberté, c'est la libre volonté.

La libre volonté implique la connaissance de toutes les sciences et une puissance de moyens capables de suffire à toutes les applications que l'individu peut vouloir en faire. Personne n'ignore que, sous ce rapport, l'homme dont les moyens intellectuels et physiques auraient acquis le plus grand développement possible, serait bien loin de pouvoir se suffire à lui-même, et que, s'il était condamné à vivre dans l'isolement, sa condition ne serait pas de beaucoup préférable à celle du sauvage. Ce n'est donc que dans l'état social, où la division du travail peut accroître indéfi-

niment ses connaissances et la puissance de ses facultés, que l'homme est susceptible de devenir libre. Que dire, d'après cela, de ceux qui pensent qu'en devenant membre d'une société, l'homme perd nécessairement une partie de sa liberté?

Les sociétés n'ont que trois modes principaux d'existence, le régime de l'esclavage, *celui que nous nommons de la propriété*, et celui de l'égalité. Or, de ces trois modes les deux premiers ne comportent qu'un développement limité des forces humaines, tandis que le troisième n'offre aucun obstacle à ce développement; il est clair que l'homme en société ne peut devenir libre que sous le régime de l'égalité. Ce qui caractérise ce dernier régime à toutes les époques de la civilisation, c'est que chacun y jouit réellement de toute la dose de liberté que comportent les connaissances dont le corps social auquel il appartient est en possession.

Dans l'ordre politique, la liberté, c'est l'égalité politique; dans l'ordre économique, c'est l'égalité des richesses. Politiquement et économiquement il n'y a de liberté entière que là où chacun respecte la volonté et la propriété d'autrui. La morale, cette prétendue science dont on nous parle tant sans jamais la définir, ne peut imposer d'autres obligations.

La liberté morale est cette tranquillité d'âme qui naît de la certitude de trouver toujours au milieu de ses concitoyens assistance et protection, et une existence qui ne permette d'envier à personne rien de ce que la société peut donner. On n'en peut jouir pleinement que là où tout le monde respecte la volonté et la propriété d'autrui.

La législation étant la science du concours des forces individuelles de la société, on conçoit de suite comment il se fait que deux nations également nombreuses soient inégalement puissantes; ou bien, que telle nation soit plus puissante que telle autre beaucoup plus nombreuse. Lorsque les forces de la société, au lieu de concourir, sont opposées, elles s'entre-détruisent; et, si ces oppositions sont nombreuses, les plus grandes nations peuvent descendre au dernier état de faiblesse.

On a avancé que la législation est dépendante du climat, de la

nature et de la position géographique du pays, du génie des habitans, etc.; ces assertions sont tout-à-fait dénuées de fondement. Quelque différens que soient les travaux à exécuter en raison des circonstances différentes au milieu desquelles les diverses nations de la terre se trouvent respectivement placées, les moyens propres à opérer le concours des forces étant tous dans la volonté humaine sont les mêmes partout, l'intelligence humaine étant une et les propriétés de la matière éternelles.

Si l'économie politique est la science du concours des forces individuelles de la société, les économistes ont tort de soutenir que le véritable rôle du gouvernement est de laisser faire, ils ont tort pareillement de vanter la libre concurrence, car c'est prétendre que le hasard seul est tout-puissant pour opérer ce concours.

Au moyen de l'organisation que nous avons décrite, toutes les affaires peuvent se traiter avec une étonnante simplicité et la plus grande promptitude. En effet, pour régler celles de la commune, il suffit d'un individu par établissement; pour celles du canton, d'un individu par commune; pour celles de l'arrondissement, d'un individu par canton; pour celles du département, d'un individu par arrondissement; pour celles de la division, d'un individu par département; et enfin pour celles du royaume, d'un individu par division, ou plutôt d'un nombre d'hommes proportionné à l'étendue du travail à exécuter, pris en nombre égal dans chaque division. Ainsi dans l'établissement, la commune, le canton, l'arrondissement, le département ou la division, *un seul homme* est mis en mouvement pour les affaires extérieures, et tous les intérêts se trouvent parfaitement et complètement représentés. On peut traiter avec la même économie de déplacemens les affaires particulières, aux industrieux d'une même profession, dans toute l'étendue du royaume. Voilà comment il est possible que dans la nation la plus nombreuse, chaque individu soit réellement consulté sur tout ce qui l'intéresse. Comme, d'après ce que nous avons dit dans l'article précédent, il est facile d'entrevoir que l'immense fatras des lois existantes devra faire place à un Code de quelques pages et pourtant com-

plet, il faut bien reconnaître que rien n'est si aisé que de bien gouverner et qu'il n'y a que l'art de mal gouverner qui soit difficile.

Toute loi ou convention est l'expression commune d'un certain nombre de volontés; la convention primitive, en vertu de laquelle une association se forme, a pour objet de régler la part d'influence de chaque membre dans la promulgation des lois subséquentes, c'est le *contrat social*, la *constitution*, la *charte*.

Le contrat social peut être un résultat spontané de la volonté de tous les membres de la société et il en est de même de toute loi, alors le pouvoir politique de chaque membre est le même, et c'est en cela que consiste l'égalité politique, sans laquelle l'égalité dans la répartition du travail et des produits est impossible.

Lorsque le contrat social est un produit de la violence, il consacre l'inégalité politique. Nous avons montré les conséquences qui en dérivent.

Ce qu'on appelle *égalité devant la loi*, n'a jamais existé nulle part; car quelle égalité peut-il y avoir devant les lois qui créent ou favorisent l'inégalité?

Toute volonté suppose un désir, le désir de satisfaire un besoin déterminé; c'est le *motif de la loi*. Suivant que ce motif est la satisfaction des besoins de tous, ou seulement de quelques-uns, la loi est morale ou immorale dans son intention; une loi morale dans son intention peut être immorale dans ses effets. Le contraire est également possible. En un mot, la loi a tous les caractères de la volonté, et cela suffit pour faire comprendre que les lois existantes ne sont pas toutes écrites dans les codes. Il en est beaucoup qui règnent sous le nom de coutumes.

La volonté, sous l'empire de laquelle une association se forme, comprend implicitement celle d'écarter toutes les causes qui pourraient en amener la dissolution. La loi, en ce qui concerne la distribution du travail, impose donc à chacun l'obligation de s'acquitter de la part qui lui est dévolue, et en ce qui concerne la distribution des produits, l'obligation de respecter la propriété d'autrui. La loi doit donc prononcer un châtiment contre les infractions qui lui sont faites.

Une loi n'est exécutable qu'autant que les individus qu'elle met en action possèdent une quantité de forces suffisantes pour le travail qu'elle prescrit, qu'autant que ces individus consentent à en faire usage, et que la part d'aucun n'est trop forte. Une mauvaise distribution du travail ou des produits, peut donc rendre une loi inexécutable. L'impossibilité absolue d'obéir à la loi, tient à l'insuffisance des forces.

Les lois exécutables ne sont pas toujours bonnes, mais les bonnes lois sont toujours exécutables, parce qu'elles ne peuvent être portées qu'en conséquence d'une appréciation exacte des besoins et des moyens du corps social.

Toute loi exécutable, considérée comme disposant d'une certaine quantité de forces qui peuvent avoir action sur les membres de la société, est un pouvoir qui a celui de punir toute désobéissance à ses volontés.

Envisagées comme un pouvoir qui récompense et qui punit, les lois auxquelles tout homme est soumis, sont de deux espèces; les unes, expressions de la volonté de Dieu, sont appelées *lois naturelles*; les autres, œuvre de l'homme, ont reçu le nom de *lois positives*.

Faire des lois, c'est, suivant l'expression reçue, exercer la *souveraine puissance*; la *souveraineté*, c'est être *souverain*.

Toutes les lois, naturelles et positives, peuvent être comprises sous une même définition, elles sont l'expression de la volonté du souverain. Elles diffèrent entre elles, en ce que les unes ne représentent qu'une volonté, tandis que les autres sont toutes conventionnelles.

Il y a quelque parité entre Dieu et l'homme, considérés dans l'exercice de la souveraineté : le monde s'est fait à la voix de Dieu, la société s'est formée à la voix de l'homme.

L'univers entier est placé sous l'empire des lois naturelles, c'est par elles qu'il est regi, gouverné; elles sont invariables. Les lois positives, au contraire, changent continuellement, et il est évident qu'elles ne peuvent être bonnes que lorsqu'elles ne contrarient pas les autres à l'empire desquelles personne ne peut se soustraire.

Il s'ensuit que, avant de prétendre à de bonnes lois positives, absolument parlant, il faut connaître l'homme pour qui elles sont faites, et les rapports naturels qu'il a avec le reste de l'univers. Le seul guide dans les recherches à faire pour parvenir à cette connaissance, étant la raison humaine, c'est elle seule qui naturellement est appelée partout à présider à la confection des bonnes lois positives.

Sous le rapport politique, il n'y a pour l'homme que deux manières d'exister en société, dépendant n'importe à quel degré, ou indépendant de la volonté d'autrui. Indépendant, il peut être oppresseurs. Là où il y a des oppresseurs, il y a aussi des opprimés; là où il n'y en a pas, tous les hommes sont politiquement égaux, sont *citoyens.*

De là, deux sortes de gouvernemens, celui où l'on ne compte que des oppresseurs et des opprimés, et que nous nommerons *gouvernement absolu,* et celui où l'on ne compte que des citoyens, et que nous nommerons *gouvernement populaire.*

On voit que c'est la volonté unanime des membres de l'association, qui a donné naissance au gouvernement populaire, tandis que le gouvernement absolu est nécessairement le résultat de la conquête. On comprend d'ailleurs qu'il n'y a que deux puissances, le bon gré ou la violence, qui puissent présider à la formation et au maintien d'une société; notre division est donc fondée et prise dans la nature des choses.

L'égalité politique est de l'essence du gouvernement populaire, de même que l'inégalité politique constitue le gouvernement absolu.

Le gouvernement populaire se corrompt à mesure que l'égalité politique s'y altère, et il tend alors vers l'absolu. Pareille chose a lieu dans celui-ci à mesure que l'inégalité politique s'y efface, alors il tend vers le populaire.

De même que tout établissement industriel appartient en même temps à plusieurs carrés de différens ordres, de même aussi tout homme est à-la-fois membre de plusieurs sociétés de diverses grandeurs, et l'égalité politique se compose pour lui d'autant de parties qu'il y a de sociétés auxquelles il appartient. Or,

comme on ne peut jouir de l'égalité politique dans une grande société que lorsqu'on en jouit déjà dans l'une des petites dont elle est formée, il est évident que la plus importante des parties de l'égalité politique, et la première à conquérir, est celle qui se rapporte à la plus petite association, c'est-à-dire à l'établissement.

Le fardeau du pouvoir absolu peut être porté par un seul individu ou par plusieurs en même temps; dans ce second cas, il y a nécessairement réunion, juxta-position des deux sortes de gouvernement, les oppresseurs ne pouvant conserver leur mutuelle indépendance sans se gouverner populairement entre eux. Dans le gouvernement absolu proprement dit, le pouvoir souverain ne peut donc résider qu'aux mains d'un seul homme.

Le gouvernement qui résulte de la juxta-position des deux gouvernemens simples, et que nous nommons *populo-absolu*, est connu sous la dénomination impropre d'*aristocratie :* le corps des nobles y est gouverné populairement, et le peuple d'une manière absolue. Toutes les républiques anciennes n'étaient que des aristocraties, puisque les citoyens y possédaient des esclaves.

Un gouvernement peut être absolu sous le régime de l'esclavage; il peut l'être sous le régime de la propriété; il peut l'être enfin sous le double régime de l'esclavage et de la propriété. Sous tous les régimes, la dépendance a des degrés et le gouvernement absolu comporte une infinité de variétés différentes. Il n'y a pas de gouvernement possible ou imaginable qui ne trouvât place dans cette classification.

Dans tout gouvernement, les volontés, les actes du souverain ont, comme ceux de tout individu, la satisfaction de ses propres désirs pour but. Ne pouvant veiller lui-même à l'exécution de ses volontés, il faut qu'il confie ce soin à des individus pris dans le sein de la société. Les emplois confiés à ces individus sont partout recherchés pour les avantages qu'ils procurent, et il est clair que, pour les obtenir et les conserver, il faut plaire au souverain qui les confère.

D'où il suit que dans le gouvernement populaire on n'arrive

aux emplois qu'en se montrant l'ami des intérêts généraux; de cette manière, on sert l'intérêt personnel sans jamais avoir l'air d'y songer; on paraît toujours s'oublier soi-même, et c'est en cela que consiste la *vertu politique*, dont Montesquieu a fait le principe de la démocratie. Elle est une conséquence de l'égalité politique.

Les emplois y sont encore la récompense du mérite en tout genre, car il importe au souverain qu'ils soient occupés par les hommes les plus capables de s'acquitter des devoirs qu'ils imposent.

Dans le gouvernement absolu, chaque homme ne paraît occupé que du bien d'un seul, le dévouement au maître étant le premier titre aux faveurs dont il est la source. Mais comme ce maître peut être capricieux, vouloir aujourd'hui une chose et demain le contraire, on n'est jamais sûr de conserver sa faveur, tandis qu'on a toujours sa colère à redouter. De là naît la *crainte*, principe du gouvernement despotique, suivant Montesquieu, laquelle est incontestablement l'effet naturel de l'inégalité politique.

Le gouvernement absolu, sous le régime de l'esclavage, ne *convient* qu'à de très-petites sociétés: quel homme pourrait assujétir une multitude?

Au contraire, un peuple très-nombreux peut vivre sous le double régime de l'esclavage et de la propriété, témoin le peuple russe, agglomération de petites sociétés, vivant sous le régime de l'esclavage, dont les chefs appartiennent à un gouvernement absolu sous le régime de la propriété.

On a dit que la république ne convenait qu'aux petits états, et que la monarchie était le seul gouvernement qui convînt aux grands. Si l'on veut faire attention que, dans notre langage exact, la république des auteurs est une sorte de gouvernement populo-absolu, et la monarchie une sorte de gouvernement absolu mitigé, on conviendra qu'il n'est guère possible d'énoncer une proposition en termes plus vagues. C'est la constante habitude de tous les écrivains politiques, aussi bien que celle des économistes, de raisonner à perte de vue, sans jamais rien préciser.

Aussi les trouve-t-on toujours loin de la vérité. S'ils en approchent quelquefois, c'est par le plus grand hasard, et toujours sans conséquence pour l'avancement de la science.

Résolvant l'important problème du concours des forces, le gouvernement populaire est le seul qui convienne à toutes les nations du monde, quelques nombreuses qu'elles soient, dans tous les temps et dans tous les lieux. Toutes les opérations y sont simples et toutes les affaires faciles à conduire ; la perte d'aucun homme n'y peut jamais être une calamité publique.

N'écrivant point un traité de législation, nous devons nous borner à ces généralités ; mais nous croyons utile d'ajouter quelques mots sur l'application des principes posés ci-dessus, pour passer de l'ordre actuel des choses, à l'organisation que nous avons décrite. Il s'agit d'indiquer comment on doit s'y prendre pour réunir en associations libres toute la population française. Le premier moyen de réussite est sans doute de faire connaître à tout le monde les avantages de l'association libre ; ce pas fait, la population peut être divisée en trois classes, ceux qui peuvent et ne veulent pas entrer dans une association libre (les grands propriétaires), ceux qui le peuvent et le veulent (les petits propriétaires), et ceux qui le veulent et ne le peuvent pas (les prolétaires). C'est donc sur les petits propriétaires qu'il faut d'abord agir. Les obstacles à vaincre sont nombreux, ils tiennent à l'ignorance et aux habitudes, et pourtant une expérience heureuse suffirait pour les lever tous. Un homme éclairé, d'un esprit conciliant, et quelque peu riche, réussirait certainement dans l'espace d'un an, peut-être, à réunir cinq ou six familles ; mais il faudrait qu'il consacrât tout son temps à cette œuvre philantropique d'une espèce toute nouvelle. Sans sortir de l'endroit qu'il aurait choisi pour cette première expérience, il en exécuterait une seconde, et il n'est pas douteux qu'il ne parvînt ainsi en peu d'années, six ans peut-être, à réunir en associations toute la population d'un village.

Une gloire immortelle est réservée à l'ami des hommes qui, le premier, conduira à bien une telle entreprise, facile surtout à ceux à qui leurs qualités personnelles et de grands biens ont acquis une grande influence sur l'esprit de leurs concitoyens

pauvres. Dix hommes seulement par département, étant supposés occupés de la même manière, au bout de six ans, le nombre total des villages constitués serait de 860. Il est impossible de prévoir avec quelle promptitude la population des autres endroits se constituerait à son tour. Dans les villes, une seule association en ferait naître de suite un grand nombre d'autres. Partout, pour jouir des bienfaits de l'association, les enfans mariés resteraient avec leurs parens, au lieu de s'en séparer comme ils s'empressent de faire aujourd'hui; et ceux-ci, au lieu d'être condamnés à passer dans l'isolement leurs dernières années, pourraient mourir et vieillir entourés de leur famille. Le nombre des électeurs, qui va toujours en décroissant, irait au contraire en augmentant, et bientôt, les partisans de l'inégalité ayant presque totalement disparu de la chambre élective, on pourrait supprimer tout-à-coup la rente. Cesser de payer un tribut injuste n'est pas faire banqueroute : on prendrait du temps pour rembourser le capital. Ce remboursement effectué (et il le serait au plus tard au bout de vingt ans), les prolétaires devraient attirer toute la sollicitude du gouvernement. C'est alors qu'il faudrait consacrer à l'établissement du système de routes les 210 millions que la rente absorbe annuellement. Occupant ainsi deux cent mille prolétaires qui, *recevant de fortes journées,* pourraient faire des économies, et former ensuite des associations, on ferait hausser partout le prix de la main-d'œuvre, et diminuer en même temps le nombre des prolétaires, toutes les conditions s'amélioreraient promptement et très-insensiblement. Les *ouvriers* devenant de plus en plus rares, les grands propriétaires seraient bien obligés d'imiter enfin les autres, et d'entrer dans quelque association. En moins d'un demi-siècle peut-être toute la population serait constituée en associations libres.

Pour accélérer ce résultat par d'autres moyens encore, rien ne serait plus efficace qu'un bon système d'instruction, créé principalement dans l'intérêt du pauvre, qui serait gratuitement admis partout. Si, d'ailleurs, on *assurait* au mérite pauvre l'entrée de toutes les carrières, en suivant cette marche on opérerait sûrement, en peu d'années, dans les idées et les mœurs des

Français, une révolution complète qui aurait réellement détruit pour jamais les causes qui retardent, arrêtent ou font rétrograder la civilisation, causes dont le triomphe est assuré si on persiste dans les voies où les erreurs des économistes nous ont jetés.

La population entière étant constituée en associations de cinq ou six familles, rien dans les idées et les habitudes ne s'opposerait plus à ce que ces associations ne se réunissent deux à deux, ou en plus grand nombre si leur intérêt l'exigeait. Nous sommes persuadés que, pour le commencement du siècle prochain, les immenses travaux dont nous avons esquissé le plan pourraient être achevés. C'est alors que l'abîme des révolutions serait réellement fermé, et pour toujours. C'est alors que *les chemins tortus étant devenus droits, et les raboteux unis, tout homme verrait le sauveur envoyé de Dieu.*

Pour achever de convaincre le lecteur qu'on ne peut arriver à ce résultat par une voie plus courte que celle que nous venons d'indiquer, il nous suffira de lui faire observer que l'égalité des richesses peut donner imédiatement, et sanssecousse, l'égalité politique, tandis que, au contraire, l'égalité politique ne pourrait donner immédiatement l'égalité des richesses, sans occasioner de violens déplacemens ou des révolutions.

Une commune étant constituée, on conçoit que nulle puissance au monde ne serait capable d'empêcher qu'elle ne s'administrât elle-même. Il faut en dire autant de tout canton, de tout arrondissement, département, division, etc.; mais une commune est constituée lorsque les industrieux de la même profession y sont réunis en une association unique; un canton est constitué, lorsque les communes dont il se compose sont elles-mêmes constituées, et il en est de même de tout arrondissement, département, division, etc.; c'est ainsi que les fondemens de l'édifice social étant exposés, il paraît s'élever de lui-même aux chants d'allégresse de tout un peuple.

D'après la définition que nous avons donnée de la législation, il ne peut plus rester aucun doute que cette science ne comprenne celle de la guerre. S'il est vrai, comme nous le croyons, que la marche que nous avons suivie en traitant le problême général du concours des forces, soit la seule bonne, c'est aussi la seule pro-

pre à conduire à la solution de tous les cas particuliers de la question. En matière de guerre on doit donc commencer par s'occuper de l'élément immobile. Ainsi, point de bonne organisation possible de l'élément mobile de guerre, si l'on ne possède préalablement un bon système de défense auquel elle soit appropriée.

La question qui concerne l'élément immobile de guerre, revient à celle-ci : rendre facile la défense de tous les points du territoire en n'en fortifiant que le plus petit nombre possible. Nous avons la conviction intime de l'avoir résolue, en ce qui concerne les places considérées dans leurs rapports mutuels et dans leur ensemble. Notre système ne composant aucune route diagonale, une de ses propriétés les plus saillantes est de ne présenter réellement que quatre points d'attaque, et d'obliger l'ennemi à cheminer sur les lignes qui, se coupant au centre du carré, sont perpendiculaires sur ses côtés. Dans quel système peut-on trouver de pareils avantages?

L'organisation de l'élément mobile de guerre ne doit pas seulement être calquée sur le système général de défense, elle doit l'être encore sur le *système de fortification*. Grâce aux travaux des ingénieurs, cette partie de l'art de la guerre est aujourd'hui très-avancée, cependant nos places ne sont susceptibles que d'une faible résistance. Nous espérons démontrer, quand les circonstances nous le permettront, que la meilleure fortification est celle qui est établie en terrain horisontal, et que, sans presque rien changer au système actuel de fortification, on pourrait, à peu de frais, construire des places capables d'une résistance bien autrement considérable. Nous aurons ainsi posé les bases générales de l'organisation de l'armée.

Ce dernier problême résolu, il ne restera plus, pour épuiser le sujet, qu'à traiter des opérations et des lois militaires.

Ce qu'une nation peut acquérir de force en se constituant, est vraiment prodigieux. Nous avons déjà fait voir, que, avec sa population actuelle telle qu'elle est, la France, une fois organisée, posséderait une puissance militaire telle, qu'elle serait en état de tenir tête aux forces réunies du monde entier, sans jamais voir diminuer ses ressources. Que serait-ce donc si nous tenions

compte de l'augmentation de population qui ne pourrait manquer d'en être la suite; si nous avions égard à ce que les hommes d'une civilisation plus avancée, sont nécessairement doués de facultés plus puissantes; et enfin s'il était démontré complettement, que s'il était facile de gouverner une nation bien constituée pour la production, il n'est pas moins aisé de conduire les opérations de la guerre avec de bons élémens de défense? Nous croyons que la puissance militaire de la France pourrait être élevée au *centuple* de ce qu'elle est maintenant; mais quand on ne parviendrait qu'à la décupler, nous le demandons, que serait alors le reste de l'Europe à côté du colosse français? Que la France, en garde contre les événemens, laisse donc le monde s'agiter autour d'elle, pour ne s'occuper que de son intérieur, et bientôt elle pourra hautement déclarer sa volonté, et tracer elle-même le cercle dans lequel elle voudra faire entrer la politique Européenne.

GERARDIN, LIEUTENANT D'ARTILLERIE.

EXPOSÉ DE QUELQUES CONSIDÉRATIONS

SUR LE DÉVELOPPEMENT

DE LA FORCE MILITAIRE DE LA FRANCE.

Lorsqu'à une époque récente la France renouvela l'étendue de la domination de Charlemagne, elle était, en se présentant au combat, moins forte, moins riche, moins homogène, moins peuplée qu'elle ne l'est aujourd'hui. Si l'immense bienfait de la Charte, garanti par le règne paternel de la plus antique dynastie, la dédommage amplement de s'être vue forcée à déposer le sceptre de l'Europe, elle a encore droit et puissance pour prétendre à ce que personne ne le relève après elle : ce n'est qu'au roi de France, qu'au petit-fils de Louis XIV qu'il pourrait revenir.

Oui! car la France qu'il gouverne est un glorieux pays : quelques gouttes de pluie y sèment des trésors; les mots de patrie et d'honneur l'électrisent; un coup de canon la couvrirait de soldats!

Mais comment se fait-il que parmi de tels élémens de grandeur se répande de tous côtés on ne sait quel bruit de sa faiblesse.

Qu'on ne s'y trompe pas; le mal n'est qu'apparent et ne saurait durer : un mot, une volonté du Roi peut tout changer : on en a pour gage cette création à laquelle préside un prince qui connaît l'armée et de laquelle il est l'espoir. Les découragemens cesseront bientôt; l'amour pour les armes se réveillera; et, en exposant ce vœu et cet avenir, que l'on ne croie pas que ce soit l'esprit des camps (quelquefois exclusif de tous les autres) qui vienne nous l'inspirer. Des hommes distingués ont déjà reconnu et signalé que dans l'ère nouvelle au milieu de laquelle la France exploite les arts, l'industrie, la fortune, le génie, enfin tous les filons de la prospérité, époque heureuse que domine encore les douceurs de la vie civile sous la protection de sages lois; des hommes distingués ont reconnu et signalé que c'était à ce période élevé qu'il fallait renforcer et développer l'esprit et l'organisation militaire des états; parce qu'à cette époque le mouvement de la société emporte dans un autre ordre d'idées et loin de la carrière des armes, carrière d'honneur, mais de privations; puis encore, parce que les débats parlementaires, faisant apercevoir les honneurs et le pouvoir comme prix du talent ou de la fortune, appellent plus exclusivement les hautes classes dans des voies nouvelles.

Cependant des voisins puissans et immobiles, que d'autres formes de gouvernement portent plus exclusivement à l'ambition et à l'agrandissement, et chez qui rien ne détourne de la carrière des armes, restent sur un pied de guerre menaçant.

Alors si le peuple chez qui dominent d'heureuses institutions, fier qu'il est de les posséder, s'abandonne exclusivement à leur développement, pourra-t-il, quelques fécondes que soient les sources de sa puissance, être prêt à défendre, au jour inattendu des combats, sa dignité ou son territoire? Mais encore tout ne

se décide pas par les batailles; et la diplomatie, dont on pourrait regarder les actes comme l'*action virtuelle* des armées, ne peut journellement agir avec dignité et succès que lorsque derrière elle se trouvent des forces réelles, ayant la puissance de soutenir les demandes ou d'effectuer les menaces.

Ainsi, il est dans tous les intérêts de la France d'avoir une armée dont l'esprit soit ranimé, dont le sort soit amélioré; dont aussi tous les élémens matériels soient étudiés et fécondés; enfin qui soit forte et florissante.

En se laissant dominer par ces pensées, vers lesquelles entraîne l'amour du pays, on ne peut point s'empêcher de reconnaître, qu'avec le temps, l'influence tutélaire du conseil supérieur de la guerre contribuera à réaliser des améliorations généralement désirées.

Ainsi, quant au personnel de l'armée, il arrivera, tôt ou tard, que la condition de simple soldat sera relevée par l'effet de combinaisons nouvelles qui purgeront les corps de la classe vénale des remplaçans actuels; que l'on cherchera à relever encore la classe si précieuse des sous-officiers, et à attirer dans les régimens un plus grand nombre de jeunes gens instruits capables de remplir honorablement ces emplois; que les grades d'officiers subalternes recevront une solde plus élevée qui les mettra de niveau avec d'autres positions sociales, et qui fera cesser pour eux des comparaisons humiliantes avec des emplois obscurs et quelquefois sans noms de diverses administrations.

Le grade de capitaine surtout, étant celui que ne dépassent point les masses, pourra bientôt être considéré comme un état et un avenir.

L'avancement, si lent pendant la paix, sera favorisé par un système avantageux de retraites combiné probablement avec celui d'une caisse des retraites alimentée, à l'instar de ce qui se passe dans certaines administrations, par une retenue mensuelle sur tous les grades.

Les vingt campagnes et les trente ans de service exigés pour le maximum seront certainement réduits, etc., etc., etc.

Enfin un grand nombre de questions de cette nature et d'au-

tres d'un ordre élevé, telles que la question des réserves à l'instar des landwers allemandes ne peuvent tarder à être résolues; et, si elles le sont favorablement comme tout le fait espérer, il en résultera encore plus de puissance et de force pour le trône et le pays que d'avantages même pour l'armée.

Oui, la création du conseil supérieur de la guerre et son honorable composition sont dignes de faire époque, et saisissons cet instant pour lui rendre hommage à l'occasion de la dernière mesure qu'il a provoquée et qui a été adoptée sur un uniforme unique pour l'infanterie; il en résulte une homogénéité compacte, et des avantages moraux faciles à sentir, car l'infanterie *c'est presque l'armée.*

L'analogie porterait à avancer que cette disposition devrait être étendue aux diverses armes de la cavalerie.

A toutes les idées de cette espèce, qui sont du ressort direct du ministère de la guerre, on pourrait en joindre d'autres dont la prise en considération appartiendrait, en partie, à d'autres départemens; et, parmi toutes celles qui se classeraient dans cette catégorie, nous allons en développer une qui nous semble nouvelle, et dont le résultat serait un accroissement de puissance pour le pays, de jouissance pour le luxe, et de prospérité pour l'agriculture.

Nous voulons parler *de l'amélioration générale de toutes nos races de chevaux* si désirable, déjà sous le seul rapport militaire, afin de pouvoir, sans recourir à nos voisins du Nord, remonter notre cavalerie et atteler notre artillerie.

L'état de pénurie dans lequel sont tombées le plus grand nombre de nos provinces est reconnu et avéré; cependant, jusqu'à ce jour, des mesures efficaces et fécondes, n'ont pas encore été adoptées. Le petit nombre de haras qui existent, les prix d'encouragemens et les primes ont bien pu faire produire quelques beaux chevaux de luxe surtout, ou donner encore des résultats, satisfaisans sur un petit nombre de points : mais tout est borné et circonscrit dans les produits du système actuel, tandis que c'est la masse entière de tous les chevaux de tous les départemens qu'il faudrait régénérer. Enfin, ne serait-il pas possible de tarir à

la source cette décadence des races françaises, et de leur faire égaler au bout de quelques générations, les belles races de l'Espagne, de l'Allemagne et de l'Angleterre!

L'opinion que le climat de certaines parties du royaume ne conviendrait point à la propagation de bonnes races, ne pourrait être fondée. Les anciennes provinces de Limousin et de Normandie en ont de belles; pourquoi le reste de la France ne pourrait-il point par la suite, en avoir d'aussi belles? Autrefois les chevaux gaulois étaient fort estimés (1), les historiens en font mention; et depuis, dans les temps modernes, jusqu'à l'époque de la révolution, la réputation des chevaux français ne fut point altérée et se conserva.

Pour parvenir à une amélioration générale qui serait de l'importance la plus élevée, il faudrait que le gouvernement intervînt *d'une manière neuve et continue.*

Ainsi les haras de l'état seraient multipliés et répandus dans un plus grand nombre de localités; des haras de particuliers seraient encouragés, mais par-dessus tout, une ordonnance royale, ou même une loi serait rendue, dans laquelle il y serait, entre autres dispositions, expressément spécifié que tous les propriétaires seraient obligés, sous peine d'une forte amende, de faire couper, au bout de trois ans d'âge, tous les jeunes chevaux qui auraient été reconnus impropres à une belle propagation pour la selle ou pour le trait : mais, lorsque des élèves auraient été reconnus comme annonçant de la race, il leur serait permis de les conserver comme étalons.

Pour faire exécuter avec succès ces deux grandes dispositions et toutes celles que la loi y rattacherait, il faudrait créer dans

(1) Les passages où nous avons observé le fait que nous énonçons, ne nous sont pas présens : nous ne nous rappelons en cet instant que ces vers d'Horace :

Cur neque militaris
Inter æquales equitat, Gallica *nec lupatis*
Temperat ora *frenis?*

Ode VIII, liv. I (*ad Lydiam.*)

chaque département *un conservateur des haras*, et dans chaque arrondissement, un *sous-conservateur* assisté d'un ou de deux *hippiatres*, selon l'importance des localités. Les conservateurs pourraient être choisis parmi d'anciens colonels de cavalerie en disponibilité, en réforme ou en retraite; et les sous-conservateurs parmi des officiers de cette arme, d'un grade plus inférieur, et choisis dans les mêmes catégories; enfin les hippiatres sortiraient de l'école d'Alfort (1).

Les maires des communes, et surtout ceux des campagnes, seraient obligés par la loi de faire tenir un registre d'inscriptions où serait noté l'âge des jeunes chevaux de la commune, leur signalement et les noms des propriétaires : ce registre serait consulté et arrêté par le sous-conservateur, dans sa tournée habituelle au temps des herbes; celui-ci serait accompagné de ses hippiatres; il ferait couper les jeunes chevaux ayant trois ans révolus, pour lesquels l'autorisation n'aurait été ni demandée ni accordée, et il infligerait les amendes dans ces cas prévus : mais il délivrerait des autorisations à tous les propriétaires dont les élèves annonceraient de la race, et plus tard, lorsque ces derniers justifieraient les espérances qu'ils auraient données, ils seraient définitivement marqués de la lettre du haras du département.

Il serait difficile de contester que l'action continue des haras du gouvernement, que l'on multiplierait davantage que celle des haras des particuliers, et surtout plus que celle de tous les étalons particuliers autorisés, comme étant de bonne race, par les sous-conservateurs dans tous les villages, toutes les fermes et toutes les métairies du royaume, finirait, au bout d'un certain nombre d'années, par présenter des améliorations très-sensibles (2).

---

(1) Cette organisation, comme on le voit, aurait quelque analogie avec celle des *eaux et forêts*, et l'élément de prospérité qu'elle tendrait à féconder ne rapporterait pas moins d'avantages à l'état.

(2) Les sous-conservateurs pourraient encore dans leurs tournées faire noter les poulinières de *très-mauvaise race* et défendre sous peine d'amende

Les conservateurs des départemens centraliseraient le travail des arrondissemens, inspecteraient surtout les haras de l'état dans le département, qui toujours en posséderait au moins un; ils feraient des tournées extraordinaires quand ils le jugeraient convenable, et correspondraient seuls et directement avec le ministère de l'intérieur, ou peut-être, ce qui serait mieux, avec celui de la guerre.

La seule objection que l'on puisse opposer, ce n'est point la dépense, car les dépenses productives enrichissent les états. Mais on pourrait dire que de pareilles mesures porteraient atteinte au droit de propriété et mécontenteraient les propriétaires : nous répondrions que les propriétaires éclairés ne s'en plaindraient point, et qu'il n'y aurait de rétifs qu'une portion des habitans des campagnes qui, courbés sous le joug de la routine, sont toujours portés, par un instinct inflexible, à faire bien ou mal comme ont fait leurs devanciers. Mais aucune considération ne devrait arrêter le gouvernement pour atteindre, par un mode régulier, à une immense amélioration qui est comme une question d'état. L'intérêt du pays sanctionne souvent dans la loi de plus grandes exigences : ainsi, quoiqu'il n'y ait rien de plus sacré, chez un peuple policé, que la liberté individuelle; cependant l'intérêt public, pour le maintien de l'ordre et la défense du territoire, n'a-t-il pas porté la loi à établir le recrutement forcé pour l'armée de terre, et, ce qui est pis, l'inscription maritime pour nos flottes?

Cette dernière question ne peut plus tarder à fixer l'attention du gouvernement au milieu des sources de prospérité dont il médite l'accroissement. Parmi les élémens de puissance que le royaume possède de toutes parts, celui-ci est peut-être le seul qui semble lui manquer, et auquel les millions ne pourrait suppléer dans une guerre au nord de nos frontières.

Un abonné.

---

de les faire couvrir; nous disons seulement de très-mauvaise race, parce qu'on voit souvent des jumens de mauvaise apparence produire d'excellens chevaux, et ceci est confirmé par l'observation.

Nous croyons devoir reproduire à la suite de ces observations plusieurs passages d'un discours remarquable prononcé à la chambre des députés dans la séance du 14 juillet 1828. Les faits qui s'y trouvent énoncés sont entourés d'une forte autorité, de celle du général commandant en chef l'artillerie de l'armée d'Espagne dans la campagne de 1823.

OPINION DE M. LE VICOMTE TIRLET,

Lieutenant-général d'Artillerie.

« Messieurs, l'administration des haras intéresse à-la-fois l'agriculture, l'industrie *et l'armée;* mais j'ai regret de le dire, en appelant votre attention sur cette branche importante du service, ce ne sont pas seulement des améliorations que je vais avoir à demander, des abus qu'il me faut signaler; *c'est une décadence que j'ai à vous révéler, une décadence que la voix publique nous crie de toutes parts d'arrêter* sous peine de voir se tarir à jamais une des sources les plus essentielles de prospérité et *de force nationale.*

« L'épuisement de nos ressources en chevaux est arrivé à un degré si préjudiciable aux plus grands intérêts de la France, que vous ne sauriez trop vous appesantir sur les moyens d'en suspendre les effets. Ce n'est plus qu'en versant par millions notre or en Angleterre et en Allemagne, que nous alimentons les besoins du luxe et de l'industrie; et, ce qui est plus grave encore, notre armée, au détriment de notre agriculture, au péril de notre indépendance, se trouve réduite pour se remonter à envoyer au dehors, au-delà du Rhin, ramasser les rebuts que veulent bien lui livrer des puissances rivales.

« Ne croyez pas, Messieurs, que je cherche ici à forcer les couleurs d'un tableau déjà trop affligeant par sa réalité. Pour reconnaître que je n'avance rien d'exagéré, vous n'avez qu'à jeter les yeux sur un état officiel de l'administration des douanes, inséré dans le premier numéro du journal des haras, vous verrez que dans les cinq dernières années qui viennent de s'écouler, nous avons importé *pour cent dix millions de chevaux étrangers,* et dans cette énorme exportation de numéraire, ne sont pas compris les achats très-nombreux soustraits aux impôts de la douane.

« Cependant, messieurs, la nature n'a pas refusé à votre heureuse patrie les dons nécessaires pour voir prospérer dans son sein les races de chevaux. Tous les hommes versés dans l'art de les élever s'accordent à reconnaître que nulle contrée, par la température de son climat, la diversité de son sol, l'abondance et la richesse de ses produits, n'est plus favorisée pour la pro-

pagation de toutes les espèces de races : pour en demeurer convaincu, il suffit de se rappeler qu'à l'époque qui précéda la révolution, notre richesse était si grande, qu'après avoir fourni aux nombreux équipages de luxe de la cour, des grands et des riches du royaume, nous imposions encore les produits de nos haras aux nations voisines, qui nous enviaient nos belles races normandes et limousines. Notre fortune hippique se conserva si florissante alors, que bien que la guerre civile nous enlevât les ressources des provinces les plus renommées pour le nombre et la qualité des chevaux, que la coalition européenne eût pénétré sur plusieurs points de notre territoire, ce qui restait libre du sol national suffit pour monter la cavalerie d'une armée de plus d'un million de soldats, fournir aux attelages de son innombrable artillerie et de ses équipages militaires de toute espèce.

« Messieurs, n'allez pas accuser de l'épuisement qu'on déplore aujourd'hui, ces insatiables réquisitions qui, enlevant sans discernement étalons et poulinières, dévorèrent à-la-fois le présent et l'avenir. Les élémens de reproduction restèrent encore si puissans, que malgré les exigeances des guerres qui, pendant 20 ans dévastèrent l'Europe, malgré l'ensevelissement de notre cavalerie et de notre artillerie sous les glaces de la Russie, la France trouva, en 1813, dans son sein, les moyens, de monter, comme par enchantement, dix mille gardes d'honneur, la plus grande partie de la cavalerie et une artillerie de douze cents bouches à feu de campagne. Elle suffit seule aux consommations de 1814 ; et, après de si grands sacrifices, qu'on ne peut évaluer à moins de soixante mille chevaux, cette France inépuisable, quand on sait l'administrer, put encore livrer quarante mille chevaux aux funérailles de 1815.

« A ces temps de calamités a succédé une longue et profonde paix, elle a dû en réparer les ravages ; et quand le gouvernement impérial, si agité, si consommateur, avait su combler le vide laissé par les spoliations révolutionnaires, la restauration ramenant le calme et la confiance, devait parvenir aisément à faire prospérer cette branche de notre industrie.

« Cependant tout démontre que le mal est loin d'avoir été réparé. Je vous l'ai déjà dit : le luxe va demander à l'Angleterre et à l'Allemagne ses chevaux de selle et de voiture : l'industrie va chercher dans les Ardennes belges les attelages de trait jadis si nombreux en France ; et la guerre, *qu'il est si essentiel de pourvoir avec les ressources de l'intérieur*, ne compose plus la presque totalité de ses remontes que des chevaux acquis à vil prix à l'étranger. Ces chevaux, je le répète, véritables rebuts des cavaleries du nord, achetés à d'avides et adroits maquignons, se glissent, chargés de tares, dans nos rangs, les infectent de maladies contagieuses et occasionent ces réformes et ces pertes annuelles dont se plaint votre commission. C'est aux vices d'un tel ordre de choses, et non comme l'a pensé la commission, au défaut de discipline des corps, de surveillance des officiers, qu'il faut attribuer cette consommation si ruineuse de chevaux, qui rend le renouvellement de

notre cavalerie nécessaire par sixième (1), tandis qu'il n'a lieu que par huitième chez les autres puissances du continent : cette proportion du huitième serait indubitablement atteinte dans nos régimens, si la direction des haras avait pu nous préparer assez de ressources pour completter nos remontes en chevaux français. Car c'est une vérité constatée par l'expérience que nos chevaux durent plus long-temps que ceux de l'Allemagne, sont plus robustes, supportent mieux les fatigues de la guerre : et un fait notoire qui parle plus haut que tout ce que je pourrais dire, c'est que lors du désastre de Russie, le petit nombre de chevaux qui restèrent debout au milieu des ruines de toutes les cavaleries du continent, appartenaient aux races françaises, particulièrement à celle de Normandie. Ces derniers chevaux sont aussi ceux qui, dans nos guerres d'Espagne, ont le plus résisté au climat brûlant de la péninsule.

«Ce n'est pas devant une chambre aussi animée de l'amour du bien public, que j'aurais besoin d'insister sur les avantages de nos produits indigènes, et sur ce que notre système de remonte a d'anti-national. Les dangers qu'il présente sont faciles à concevoir. Un exemple récent suffit pour désiller les yeux des moins clair-voyans ; je veux parler des préparatifs de la guerre de 1823. Vous savez que l'argent ne manquait pas à ces préparatifs, qu'ils étaient favorisés par le concours de toutes les circonstances politiques. Eh bien, il fallait dix mille chevaux d'artillerie à l'armée assemblée au pied des Pyrénées; et, au moment où l'on dut franchir la Bidassoa, on n'en avait encore pu réunir que dix-sept cents. Que fit-on ? suivant la routine ordinaire on plaça en quelque sorte notre gloire à la merci des Juifs des bords du Rhin : ils enrichirent les provinces allemandes de six millions de nos capitaux. Les chevaux qu'ils se procurèrent sur les frontières du nord de la France, s'acheminèrent vers le midi. Mais la sagesse du prince généralissime avait triomphé de tous les obstacles; lorsqu'ils arrivèrent exténués de fatigues, épuisés par les fréquens changemens de régime des pays qu'ils avaient parcourus, ils ne pénétrèrent en Espagne que pour transformer nos cantonnemens en infirmeries ; et après avoir coûté d'inutiles dépenses en médicamens et fourrages, ils furent vendus, quelques mois après leur arrivée, tout au plus le quart de ce qu'ils avaient coûté.

« Messieurs, si dans ces circonstances les sentimens tout français, manifestés par le ministre des affaires étrangères, eussent dûs être soutenus par la force des armes, si l'on eût dû repousser au nord la guerre qu'on n'aurait pas voulu subir au midi, *les ressources régulières du gouvernement n'au-*

(1) « Le budget n'évalue le renouvellement de la cavalerie que par septième ; mais d'après les rapports des inspecteurs-généraux, particulièrement du général Laroche-Aymon, ce renouvellement devrait avoir lieu par sixième pour maintenir nos corps au complet. »

La méthode que nous avons suivie n'est pas la plus usitée ; nous n'avons omis aucun fait quelque peu intéressant qu'il fût, et, sous ce rapport, notre ouvrage est une histoire complète ; mais nous avons regardé la série des faits comme un canevas sur lequel le philosophe, le politique, doit établir ses raisonnemens. En adoptant cette marche si naturelle et si féconde en observations, nous avons développé les causes et les conséquences des événemens, nous avons suivi pas à pas la marche tantôt progressive, tantôt rétrograde, quelquefois stationnaire de toutes les institutions, après en avoir cherché et noté l'origine.

CONDITIONS SUR LA SOUSCRIPTION.

L'ouvrage, imprimé en caractères neufs de la fonderie de M. Didot, sur papier vélin satiné, formera quatre volumes in-8°, chacun d'environ 500 pages ou 30 feuilles d'impression ; le premier sera orné d'un portrait lithographié avec le plus grand soin par *C. Girardet*. Une livraison entière de lithographies exécutées par le crayon gracieux du même artiste paraîtra après le 4e volume.

Chaque volume sera publié par livraisons de dix feuilles, qui se succéderont de quinze jours en quinze jours.

Le prix de chaque livraison est de *deux francs cinquante centimes* pour les souscripteurs et de *trois francs* pour les non-souscripteurs ; en sorte que les souscripteurs à cet ouvrage ne s'engagent qu'à une dépense de *cinq francs* par mois.

Pour être souscripteur, il suffit de se faire inscrire chez l'Éditeur, J. Corréard jeune, directeur du *Journal des Sciences militaires*, rue Richelieu, n° 21 ; chez MM. Treuttel et Würtz ; Bossange frères ; Arthus Bertrand, Schubart et compe. ; Anselin ; Delaunay, A. Levavasseur, successeur de *Ponthieu*, et Garnier, au Palais-Royal ; et chez les principaux libraires de l'étranger.

On ne paie rien d'avance ; mais la première livraison sera payable en recevant la seconde, ainsi de suite.

La 1re et la 2e livraison sont en vente.

ERRATA DE LA 36e LIVRAISON,

ARTICLE DE M. ROCHE.

Page 436, note 2, ligne 3, *au lieu de* : et se combinant, *lisez :* se comburant.

Page 442, note 1, ligne 10, *au lieu de* : se combine, *lisez* : se combure.

Page 453, note 3, l. 5, *au lieu de* : ligne dernière, *lisez :* ligne de mire.

SAINT-DENIS. IMPRIMERIE DE CONSTANT-CHANTPIE,
Rue de Paris, n. 8.

JOURNAL

DES

SCIENCES MILITAIRES

DES ARMÉES DE TERRE ET DE MER.

DU SERVICE DES ARMÉES EN CAMPAGNE;

PAR LE VICOMTE DE PRÉVAL, LIEUTENANT-GÉNÉRAL DES ARMÉES DU ROI, MEMBRE DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA GUERRE.

MOTIFS QUI ONT DONNÉ LIEU AU TITRE XV DU PROJET.

DES ÉQUIPAGES; DES VAGUEMESTRES, DES VIVANDIERS, DES BLANCHISSEUSES, ET DES MARCHANDS A LA SUITE DE L'ARMÉE.

Extrait analytique de l'examen des titres 1er, 21 *et* 22, *du réglement de* 1809, *fondus dans le titre* 15 *du projet.*

Titre 1er. Des préparatifs d'entrée en campagne, des équipages, de l'ordre de leur marche, et des fonctions des vaguemestres des corps.

Ce titre commence par des détails qui ne sont pas à leur place. La fixation des voitures des officiers généraux et autres, et de celles des corps, présentait des différences trop légères pour être conservées, et qui compliquaient le service.

Le réglement trace encore le service des vaguemestres, comme le faisait l'ordonnance qui les créa, ordonnance qui date de plus d'un siècle. Aujourd'hui les vaguemestres des corps sont des sous-officiers qui ne reçoivent d'ordres des vaguemestres de divi-

sion et de corps d'armée, que lorsque les équipages sont réunis. Les ordres de départ sont donnés par les chefs des troupes. Il y avait aussi conflit entre les vaguemestres, la gendarmerie, et les officiers d'état-major des corps pour les équipages.

Le titre 21, DES ÉQUIPAGES DU GRAND QUARTIER-GÉNÉRAL, était à fondre dans le titre 15 du projet. L'ordre qui y est établi devait être conservé. Les articles ont été classés comme il convient, dans l'ensemble de ce titre 15 et dans celui de la gendarmerie.

Titre 22. DES VIVANDIERS. Ce titre, pour ce qui regarde le nombre et les voitures des vivandiers, a semblé pouvoir également se confondre avec celui des équipages. On a encore simplifié ce qui est relatif à ces individus; et par le principe qu'il faut permettre ce qu'on ne peut empêcher, les colonels seront autorisés à laisser exercer l'état de vivandier à de vieux soldats mariés, sous la condition que leurs femmes blanchiront. C'est le moyen d'avoir des femmes qui blanchissent; car celles qui en ont la patente exercent exclusivement l'état de vivandières.

TITRE XV.

DES ÉQUIPAGES; DES VAGUEMESTRES, DES VIVANDIERS, DES BLANCHISSEUSES ET DES MARCHANDS A LA SUITE DE L'ARMÉE.

ART. 171.—Fixation des équipages.

Notre ministre de la guerre en même temps qu'il réglera le tarif des rations à allouer, déterminera par les mêmes motifs de localités et de destination de chaque armée, le nombre et l'espèce des équipages qui pourront être accordés aux officiers généraux supérieurs et inférieurs, membres de l'intendance, employés au service administratif ou de santé, divers corps de troupes, vivandiers, blanchisseuses et autres à leur suite, etc.

Ces dispositions pourront recevoir des modifications conformément à l'article 169.

Art. 172.—Vaguemestres des quartiers-généraux.

Il y aura pour le grand quartier-général un vaguemestre dudit quartier-général; par corps d'armée et par division, un vaguemestre qui en prendra le nom.

Le vaguemestre du grand quartier-général et ceux des corps d'armée seront pris parmi les officiers supérieurs, ceux des divisions parmi les officiers inférieurs d'état-major. Chacun d'eux aura un aide pris parmi les sous-officiers de l'armée, ou, s'il est possible, dans la gendarmerie.

Les vaguemestres des armées, des corps d'armée et des divisions sont chargés :

1° De l'ordre et de la police des voitures, des équipages et des domestiques de l'état-major, conjointement avec les officiers de gendarmerie ;

2° D'en diriger la marche, d'après les ordres qu'ils reçoivent à cet effet des chefs d'état-major.

Quand des équipages d'une ou de plusieurs divisions doivent marcher avec ceux du grand quartier-général ou ceux du quartier-général d'un corps d'armée, le vaguemestre de l'armée ou du corps d'armée a les autres vaguemestres sous ses ordres.

Art. 173.—Vaguemestres des corps.

Les vaguemestres des corps reçoivent des ordres des adjudans-majors et des adjudans-sous-officiers, sous la police desquels ils se trouvent immédiatement. Ils en reçoivent aussi des vaguemestres des divisions et des corps d'armée, quand les équipages marchent réunis.

Ils font le service de la poste aux lettres, et ont à cet effet une autorisation du conseil d'administration. Ils tiennent un registre coté et paraphé par le sous-intendant, pour l'inscription des lettres chargées, des reconnaissances des employés des postes, et des acquits de ceux à qui les fonds sont adressés. Les soldats qui ne savent pas écrire, sont remplacés pour ce dernier objet, par un officier ou un sous-officier. Le plus ancien adjudant-major vérifiera souvent ce registre, et le comparera avec ceux de la poste.

Conformément aux ordonnances et décisions à ce sujet, il est défendu aux vaguemestres de rien exiger pour les lettres ni pour l'argent.

Ils sont chargés de l'entretien de toutes les voitures du régiment, de leurs harnois et de leurs chevaux, ainsi que la réunion de tous les transports qu'ils reçoivent ordre d'employer.

Ils sont chargés de maintenir le bon ordre tant au parc qu'en marche : en conséquence, tous les sous-officiers, soldats, vivandiers et domestiques qui s'y trouveraient, n'importe à quel titre, seront sous leur autorité.

Dans la marche, les vaguemestres des régimens seront sous les ordres de celui de la division. Quand ils marcheront par brigade, le plus ancien commandera.

ART. 174. — Police.

Afin qu'il n'y ait à l'armée que les voitures et les charriots autorisés par le présent réglement, les voitures des officiers-généraux porteront leurs armes, et les fourgons leurs noms; les voitures et fourgons des administrateurs et employés seront marqués d'une manière analogue; les fourgons et les voitures des régimens, du numéro de leur régiment; les voitures des marchands et des vivandiers, de leurs plaques.

Le chef d'état-major-général fera remettre au grand prévôt et au vaguemestre général l'état des officiers et employés de l'armée qui ont droit d'avoir des voitures, fourgons ou charriots d'équipage. Le grand prévôt assurera dans les quartiers-généraux d'armée, de corps d'armée et de division, cette disposition sur le nombre et la marque des voitures.

ART. 175. — Garde des équipages.

Les équipages des quartiers-généraux d'armée, de corps d'armée et de divisions, pourront avoir une garde d'infanterie proportionnée au nombre de sentinelles de nuit qui serait nécessaire; ce que réglera le chef d'état-major sous l'approbation du général. Ce service sera donné de préférence aux hommes démontés de la cavalerie.

Les équipages des généraux de brigade seront servis et gardés par les hommes attachés aux équipages du premier régiment de leur brigade.

Les équipages des régimens seront chargés, déchargés et gardés par les hommes qui n'entrent point dans les rangs, par les convalescens, par les malades que leur état ne forcerait pas de rester sur les derrières, et en outre, dans la cavalerie, par les hommes démontés.

La gendarmerie ne sera jamais employée comme escorte aux équipages, mais exclusivement pour la police.

ART. 176. — Escortes de défense.

Quand les équipages seront escortés sous le rapport de la défense, il leur sera donné des troupes constituées en sections, pelotons, compagnies, bataillons, ou régiment, selon le cas : l'officier commandant se conformera à ce qui est prescrit en tant qu'il sera besoin, au titre des convois. Les vaguemestres seront à ses ordres.

ART. 177. — Ordre des équipages en marche.

Les équipages du grand quartier-général marcheront dans l'ordre suivant :

Ceux du commandant en chef et ceux du chef de l'état-major général.

Des lieutenans-généraux;

De l'intendant en chef;

Le trésor et les équipages du payeur-général;

Des maréchaux-de-camp;

Des intendans militaires;

Des colonels attachés à l'état-major;

Des sous-intendans et de leurs adjoints;

Des officiers d'état-major, de gendarmerie et à la suite du quartier-général;

Des médecins, chirurgiens et pharmaciens en chef;

De l'imprimerie de l'armée;

Des agens en chef et autres de l'administration dans l'ordre déterminé par l'intendant en chef;

La poste aux lettres;

Marchands et vivandiers autorisés;

Les équipages des quartiers-généraux de division seront dans un ordre analogue; ceux des généraux de brigade et ceux des régimens, marcheront à leur rang dans la division et dans la brigade.

ART. 178. — Ordre pour la marche.

Les ordres pour la réunion et le départ des équipages seront donnés aux vaguemestres des corps d'armées et des divisions par les chefs d'état-major, et aux vaguemestres des corps par les colonels.

On fera en sorte que les équipages des quartiers-généraux d'armée ne gênent point la marche des troupes, et ne se trouvent pas réunis à ceux des divisions. Dans aucun cas, les équipages, quels qu'ils soient, ne seront soufferts au milieu des troupes et ne pourront en retarder la marche.

Habituellement les divisions seront suivies de leurs équipages, qui se réuniront au rendez-vous général des brigades. S'il en doit être autrement, l'ordre relatif au mouvement des divisions, des brigades et des régimens, portera pour chacun de ces corps, ce qui concerne la réunion et la direction des équipages.

Le vaguemestre commandant un convoi prescrira tout ce qu'il jugera convenable pour maintenir l'ordre des voitures, soit qu'elles marchent, soit qu'elles s'arrêtent, ensemble ou isolément.

Quand deux colonnes d'équipages se rencontrent, elles suivent le rang des corps auxquels elles appartiennent, d'une manière analogue à ce qui est prescrit pour les troupes, art. 144.

Les chefs d'état-major de corps d'armée et de division donneront aux vaguemestres, en sus de l'aide attaché à chacun d'eux, des sous-officiers de gendarmerie ou des gendarmes, pour être employés sous leur direction, dans la marche des équipages, à la police et au bon ordre.

Les vaguemestres, ainsi que la gendarmerie, sont autorisés à employer tous les moyens coërcitifs envers les cochers, les valets et les charretiers qui conduiraient mal leurs équipages, maltraiteraient leurs chevaux, ou voudraient s'écarter pour boire ou pour piller. S'il s'en trouvait qui résistassent en employant la violence, les armes, etc., les vaguemestres les traduiraient au conseil de guerre.

Art. 179. — Surveillance pour l'observation des fixations.

Les généraux commandans d'armée, de corps d'armée et de divisions, exigeront impérieusement que les officiers-généraux, les officiers d'état-major et les corps, n'aient d'autres voitures que celles permises par le réglement, qu'il n'y ait point de chevaux de main conduits par des cavaliers, ni des cavaliers mis à pied pour prêter leurs chevaux aux officiers, à plus forte raison qu'il n'y ait des soldats conduisant des voitures ou charriots; Sa Majesté accordant, par le présent réglement, aux officiers de tous les grades, des moyens suffisans.

Les vaguemestres du grand quartier-général, des corps d'armée et des divisions, dans les équipages qui leur sont subordonnés, et tous les officiers et sous-officiers de gendarmerie, ont le droit de vérifier si l'on se conforme au réglement, quant au nombre et à la nature des transports. Dans les cas urgens, ils arrêtent les voitures non autorisées, remettent les chevaux à l'artillerie sur reçu, et en rendent compte au chef d'état-major.

MOTIFS QUI ONT DONNÉ LIEU AU TITRE XVI DU PROJET.

DES SAUVE-GARDES.

Extrait analytique de l'examen du titre 29 *du réglement de* 1809 (des sauve-gardes), *fondu dans le titre* 16 *du projet.*

Pourquoi ne réunirait-on pas au moment de la guerre les hommes les plus valides des compagnies de sous-officiers séden-

taires pour en former des compagnies de sauve-gardes qu'on compléterait au besoin par des gendarmes à pied. Une section de cette compagnie serait attachée à chaque corps d'armée. Elle existait sous Louis XIV (1), était composée d'hommes choisis, et les ordonnances défendaient de les forcer sous peine de mort.

Cette compagnie aurait encore l'avantage de ne pas priver l'armée de gendarmes à cheval, de bons sous-officiers ou de vieux soldats éprouvés; car les sauve-gardes ne peuvent être choisies indifféremment.

Je propose également que cette compagnie jouisse des droits de la gendarmerie. Cette arme a dans l'opinion une force morale telle, que le soldat qui résisterait à un officier, n'a pas même la pensée de résister à un gendarme, parce que l'officier se fâche, bat peut-être, mais pardonne, tandis que le gendarme verbalise et fait aller au conseil de guerre; enfin, c'est que l'on ne pourrait, à défaut de gendarmes, employer que des sous-officiers ou de vieux soldats, qui sont plus précieux à conserver dans les rangs.

TITRE XVI.

DES SAUVE-GARDES.

Art. 180. — Compagnie de sauve-gardes.

Lorsque des troupes seront rassemblées pour former une armée active, une compagnie de sauve-gardes sera organisée; sa force sera relative à celle de l'armée.

Elle sera composée d'officiers et de sous-officiers tirés des compagnies de sous-officiers sédentaires et de la gendarmerie à pied.

Elle sera répartie par sections dans les quartiers-généraux de corps d'armée.

---

(1) *Ordonnances des 5 mai* 1692, *6 avril* 1668, *et* 1er *mai* 1701.

ART. 181. — Sauve-gardes provisoires.

Les généraux de division et de brigade s'empresseront de donner des sauve-gardes provisoires tirées des rangs, aux hôpitaux, aux établissemens publics, d'instruction et de bienfaisance, aux communautés religieuses et ministres des cultes, aux moulins et maisons de poste. Ils sont autorisés à en donner aux particuliers qu'il serait dans l'intérêt de l'armée de faire respecter.

Ils en informeront le chef de l'état-major du corps d'armée, qui les fera remplacer incontinent par les sauve-gardes titulaires.

Les généraux ne pourront en établir que dans l'étendue de leur commandement, et pour le temps que leurs troupes y séjournent.

ART. 182. — Rétributions.

Les généraux commandans de corps d'armée muniront ces sauve-gardes d'un ordre scellé de leur cachet, qui portera l'autorisation de toucher une rétribution fixée par eux, selon les circonstances.

Ils jouiront en outre de l'intégrité de leur solde, et leurs prestations en nature resteront au profit de l'ordinaire.

ART. 183.— Police et droits des sauve-gardes.

Elles sont sous la police du grand prévôt, et obéissent aux officiers et sous-officiers de gendarmerie.

Les officiers, sous-officiers et gendarmes de la compagnie de sauve-gardes jouiront des droits et attributions de la gendarmerie. Leurs procès-verbaux auront la même valeur pour livrer les prévenus à la prévôté ou aux conseils de guerre, selon le cas.

ART. 184. — Concours des habitans.

Les sauve-gardes emploieront les gens du pays pour les seconder, s'il est nécessaire, et le pays répondra des violences qu'elles pourraient éprouver de la part des habitans.

ART. 185. — Remplacement des sauve-gardes.

Il sera pourvu au remplacement des sauve-gardes par les troupes qui succéderaient aux corps qui les ont fournies; ou, si le pays est évacué, elles seront rappelées, à moins qu'on ne leur ordonne d'attendre l'arrivée de l'ennemi, à qui, dans ce cas, elles demanderaient à être reconduites aux avant-postes.

ART. 186. — Sauve-gardes écrites.

Il sera aussi donné des sauve-gardes écrites ou imprimées, signées du général en chef, contre-signées du chef de l'état-major, et portant le cachet de l'état-major-général. Elles seront numérotées, enregistrées et conformes au modèle annexé au présent réglement. Les sauve-gardes de ce genre, présentées aux troupes, seront respectées comme une sentinelle. Le double pourra en être affiché sur les édifices et sur les maisons qu'elles concerneraient.

ART. 187. — Impression et mise à l'ordre.

Le présent titre sera imprimé sur feuilles volantes, pour être distribuée à tous les hommes employés en sauve-garde, et l'extrait en sera mis à l'ordre plusieurs fois pendant la campagne.

(*La suite au prochain numéro.*)

SUITE.

—

DE LA CAVALERIE,

OU DES CHANGEMENS NÉCESSAIRES DANS LA COMPOSITION, L'ORGANISATION ET L'INSTRUCTION DES TROUPES A CHEVAL,

PAR LE LIEUTENANT-GÉNÉRAL, COMTE DE LA ROCHE-AYMON, PAIR DE FRANCE.

CHAPITRE II — Des Remontes.

CARROSSIERS ET CHEVAUX DE GROSSE CAVALERIE. (*Suite.*)

Après avoir démontré, *j'ose le croire jusqu'à l'évidence*, et la possibilité d'avoir de bons chevaux en France, et la facilité qu'offrent ses ressources de subvenir aux besoins de nos troupes à cheval, quand on voudra les *exploiter exclusivement*, il me reste maintenant, pour terminer convenablement ce chapitre, à examiner les causes multipliées de mortalité ou de réforme, qui enlèvent annuellement à la cavalerie française un si grand nombre de chevaux. D'après les relevés les plus exacts, les chevaux de notre cavalerie, au lieu de huit ans, en durent à peine six. Ces pertes énormes pour le trésor exigent un examen approfondi; *l'on peut et il faut y remédier* d'autant plus promptement, que, malgré les dépenses annuelles pour les remontes, la force de nos régimens reste au moins stationnaire, si elle ne diminue pas effectivement. Quand on a été à même de suivre la différence de consommation de la cavalerie allemande, on ne peut qu'être frappé de cette étonnante disproportion; et comme il n'est pas d'effets sans causes, il ne peut qu'être utile de les rechercher.

Le mode suivi jusqu'ici pour les remontes de notre cavalerie,

l'âge systématiquement exigé pour elles, l'époque mal combinée de leur arrivée aux corps, les écuries et le fourrage; telles sont les principales causes de nos pertes journalières.

Le mode de remontes suivi jusqu'à ce jour est une des principales sources de la diminution journalière de notre effectif.

Les chevaux allemands dont, par habitude, on infecte nos rangs, ne pouvant qu'être mauvais, puisqu'ils sont pour ainsi dire le rebut de toutes les cavaleries allemandes, apportent déjà avec eux des causes d'infirmités qui se développent plus ou moins promptement par suite de leur changement de nourriture. Accoutumé à la paille hachée, et encore forcé de nourriture par les maquignons, qui veulent, en lui arrondissant les côtes, faire disparaître, autant que possible, et son décousu, et son défaut de proportions, ce cheval allemand, réduit à son arrivée au corps à la nourriture régimentaire, perd bientôt son embonpoint, se déforme, et pâtit d'une nourriture si peu proportionnée à ses habitudes et à ses besoins. D'abord il souffre de la faim; l'énervement suit, et développe des maladies plus ou moins aiguës, dont trop souvent il devient victime. En comparant les listes des pertes de nos troupes à cheval, on est à même de se convaincre que les régimens de cuirassiers et de dragons sont ceux qui éprouvent le plus de déchet, par suite de la nature de leurs remontes (1) et du système de leur nourriture, nullement en rapport avec leur taille et le maintien de leurs forces.

Le cheval allemand est naturellement délicat; il a besoin de plus de ménagemens que les autres chevaux, jusqu'au moment de tout son développement. En réfléchissant au travail de leurs dents, qu'emploient les entrepreneurs et les maquignons pour tromper sur leur âge, on concevra facilement combien de ces chevaux, donnés comme marquant cinq ans, et qui en ont véritablement à peine quatre, doivent souffrir du moindre travail qu'on leur impose, et combien leur avenir doit en être compromis. Mais si le cheval allemand est si délicat, comment se fait-il que

(1) Ces régimens sont ceux qui reçoivent le plus de chevaux étrangers.

la cavalerie allemande, qui n'est remontée qu'avec ces espèces, éprouve moins de pertes? Cela est tout simple : d'abord l'usage de la paille hachée établi dans cette cavalerie fait que le cheval n'éprouve pas de différence dans la nourriture dont il a profité jusque-là chez son éleveur; ensuite la cavalerie allemande pouvant prendre ses remontes à quatre ans, elles ne sont point soumises au travail des dents; conséquemment on n'est point exposé sans le savoir, à anticiper sur le seul moment utile à les employer. Il est bien difficile, pour ne pas dire impossible, de ne pas reconnaître un cheval auquel on aurait voulu par ruse faire marquer quatre ans, s'il était plus jeune : ses formes suffiraient pour faire reconnaître le poulain.....

Pour les chevaux français, indépendamment des suites funestes du travail des dents, et conséquemment de l'âge anticipé, la nourriture produit un autre effet désastreux : si le cheval allemand, généralement bien nourri dans son enfance (1), souffre de la diminution de nourriture qu'il éprouve, le cheval français, mal ou à peine nourri dans son bas âge, éprouve à son arrivée au corps toutes les conséquences funestes d'une nourriture plus forte, si on ne l'y accoutume pas peu à peu.....; et comme les maladies lymphatiques et cutanées qui doivent en résulter ne se développent souvent pas dans les premiers instans, on les croit accoutumés à leur nouveau régime, quand le mal se développe avec d'autant plus d'intensité, qu'il a mis plus de retard à paraître. Ensuite, le cheval ayant véritablement cinq ans, s'étant développé chez l'éleveur sous les conditions les moins propres à faciliter le développement de ses forces, arrive dans les rangs presque épuisé par le défaut de nourriture qu'il a enduré, ou par un travail trop précoce; d'où il est résulté une mauvaise conformation, et souvent que les parties nobles sont plus ou moins at-

---

(1) Et il est bien facile de le concevoir. La rigueur et la durée des hivers en Allemagne forcent les éleveurs à nourrir leurs poulains à sec pendant trois mois au moins chaque année. Cette saison, toute de souffrance pour le cheval français, est un moment de repos et de force pour le cheval allemand.

taquées : de là les maladies de langueur, la prostration des forces, et les pertes par suite de morts ou de réformes...... En prenant les chevaux à quatre ans, et les ménageant pendant un an, on éviterait beaucoup de ces pertes.

L'époque de l'envoi des remontes aux corps contribue encore à ajouter à ces causes de pertes. Dans la cavalerie allemande, les remontes arrivent au printemps ou au commencement de l'automne. Quand elles arrivent au printemps après avoir été tenues à l'écurie jusqu'aux herbes (la fin de juin), elles y sont envoyées de suite un mois ou six semaines. Le pacage les guérit ou prévient les inflammations qui pourraient résulter de leur nouveau régime. Mais ce régime a bien moins d'inconvéniens pour les chevaux allemands que pour le cheval français, par les raisons que nous en avons données plus haut ; et on est à même de s'en convaincre par les remontes, qui arrivent à l'automne *dans les corps de cavalerie allemande ;* astreintes à la nourriture du régiment jusqu'aux herbes de l'année suivante, ces remontes éprouvent peu ou point de pertes.

L'habitude établie en France d'envoyer chercher les remontes aussitôt qu'il y en a des détachemens de 25 à 50 réunis, fait que ces remontes sont dirigées sur les corps dans toutes les saisons. L'hiver et ses frimas, l'été et ses ardeurs, elles ont tout à supporter. Les étapes sont déterminées une fois pour toutes, elles ont été calculées plutôt sur l'économie que sur le bien-être et les forces des remontes ; aussi beaucoup arrivent aux corps frappées de catarrhes, de gourmes plus ou moins aiguës, d'inflammations plus ou moins intenses, et toutes plus ou moins fatiguées ; conséquemment, elles sont obligées de commencer un nouveau régime, souvent sous les conditions les moins favorables. D'ailleurs, pour ne pas diminuer le nombre du détachement, on expédie souvent des chevaux déjà indisposés, des chevaux luttant contre la crise de leur changement de position, crise plus fatigante en proportion qu'ils auront été plus ou moins maquignonnés, plus ou moins forcés de nourriture pour séduire l'acheteur.

Il est impossible de fixer une époque précise et générale à

tous les régimens pour venir chercher leurs remontes : les foires et les marchés des arrondissemens des dépôts, auxquels ils seront assignés, pourront seuls la déterminer. Par exemple : une des plus grandes foires de France, celle d'Agen, a lieu en juin, les régimens assignés à l'arrondissement d'Auch seraient donc obligés d'attendre cette époque pour avoir leurs remontes, si les marchés de la main à la main n'y avaient pas suffisamment pourvu.

Au demeurant, il n'y a point dinconvénient à remettre l'époque des remontes de l'hiver au mois d'avril ou de mai ; au contraire, il s'y trouvera bien des avantages : d'abord, l'administration de la guerre pourra faire retourner, au profit de la caisse des remontes, l'économie de fourrages faite sur les chevaux réformés à l'inspection de l'automne précédent (1) ; et cette somme seule suffirait et au-delà, pour couvrir le surcroît de dépense du nouveau système, si réellement il y en avait ; en second lieu les remontes auraient un temps plus favorable pour voyager, elles arriveraient aux corps à une époque trop rapprochée des inspections, pour que les colonels pussent penser (malgré les défenses) à forcer l'instruction de ces chevaux pour les faire entrer dans les rangs ; par nécessité il faudrait bien les ménager jusqu'à l'inspection de l'autre année.

D'ailleurs, arrivant aux corps dans une belle saison, ils ne seraient pas harassés par le mauvais temps ou par la chaleur ; ils s'accoutumeraient à leur nouveau régime de nourriture avant l'hiver ; et si des inflammations, des gourmes se déclaraient par

---

(1) Avec la parcimonie qui a régné dans le précédent ministère de la guerre, il est impossible de comprendre ce qui a pu le déterminer à confier au domaine la vente deschevaux réformés aux inspections. Par suite de formalités ou de négligences des administrateurs secondaires, ces chevaux ne sont jamais vendus que six semaines ou deux mois après leur réforme ; souvent le retard est encore plus long : que de fourrages inutilement consommés ! que de dépenses sans but ! Quand les chevaux réformés étaient vendus par les sous-intendans militaires, huit ou dix jours au plus suffisaient pour en débarrasser les corps, et le trésor profitait de suite des économies, de fourrages qui en résultaient.

suite de leur nouvelle existence, ils pourraient encore être envoyés aux herbes; de cette manière ils auraient plus de forces et moins de germes de maladies pour résister pendant la mauvaise saison aux écuries généralement si mauvaises de nos garnisons. Ces écuries, si peu soignées dans l'intérêt de la conservation des chevaux, doivent causer et causent bien des maladies aux remontes qui, y entrant assez habituellement dans la mauvaise saison, ont à y combattre en même temps le froid et la crise d'une nouvelle nourriture. D'un autre côté, l'arrivée des remontes après le retour des sémestriers leur assure encore plus de soins et de surveillance.

On objectera peut-être, que les guerres commençant ordinairement au printemps, les régimens remontés à la fin de cette saison seraient donc assez généralement privés de leurs remontes pour l'ouverture de la campagne, et qu'ils seraient obligés d'y entrer avec un effectif moindre et souvent très-faible. La réponse est facile.

Si avec le changement d'époque des remontes, les régimens n'avaient pas à leur entrée en campagne leurs remontes du printemps, ils n'auraient pas pu davantage se servir de celles que, d'après l'ancienne habitude, ils auraient reçues pendant les mois de novembre, décembre, janvier et février. Il y a donc parité dans le fait matériel : mais que d'avantages incontestables de conservation et conséquemment d'économie dans le changement d'époque, que je propose !

Mais ce n'est pas tout encore. Il faut qu'un réglement spécial détermine, d'une manière précise, la manière de traiter les remontes pendant la première année de leur arrivée au corps. Elles devraient être séparées des autres chevaux de la troupe (1), confiées exclusivement à un capitaine expérimenté et à un certain nombre de sous-officiers et de vieux cavaliers; enfin il faudrait leur assurer tous les soins et tous les ménagemens indispensables à leur utilité à venir, trop souvent sacrifiée à l'amour-propre des

(1) Cette mesure proposée par la commission a été adoptée et ordonnée.

colonels flatté de mettre vite à cheval le plus de monde possible. Sur la demande et le bon de l'officier chargé des remontes, on échangerait leur ration en tout ou en partie, soit contre du son, soit contre de l'orge moulue, soit enfin contre des carottes, du vert de bonne qualité à manger à l'écurie; il s'entend de soi-même que ces échanges seraient également signés par le vétérinaire, et contre-signés par le surintendant militaire.

Toutes les observations que nous venons de faire, fussent-elles même suivies, ne seraient encore que des palliatifs tant que le gouvernement ne s'occupera pas sérieusement des écuries en elles-mêmes; elles sont une des causes premières de nos pertes.

Ces écuries, excepté quelques-unes comme celles de Pontivy, de Lunéville, Limoges, etc., sont toutes plus ou moins mauvaises, pas suffisamment espacées, souvent trop étroites (comme Joigny, Rennes, etc.), et elles ajoutent donc encore de nombreux accidens aux maladies auxquelles elles exposent déjà les chevaux (1).

Le cheval trop serré a à peine la place nécessaire pour se coucher; avant qu'il ait appris à s'y habituer, il reste sans repos. Les rangs des chevaux n'étant pas assez éloignés, pour peu que le cheval recule, il touche à la croupe de l'autre rang; les ruades, les coups de pieds multiplient les accidens. Le mauvais pavé, sur lequel restent les chevaux sans litière, les fatigue d'autant plus que dépourvus de crampons à leurs fers, il ne se tiennent qu'à force de muscles, et encore souvent leur aplomb est impossible par suite d'une pente plus ou moins bien calculée. D'après ces observations, il est facile de concevoir que l'écurie fatigue et use le cheval français, plutôt que de le reposer et de le conserver.

Il serait, en outre, à désirer que les écuries fussent mieux

(1) On avait bien ordonné de barrer les chevaux trois par trois, ce qui avait le grand avantage de pouvoir réunir ensemble les chevaux de même caractère, et de ne pas laisser un cheval mangeant lentement à côté d'un plus avide, etc.; mais cette mesure si nécessaire, dans combien d'écuries a-t-elle été mise à exécution? dans combien d'écuries peut-elle l'être?

aérées, et eussent des ventilateurs, pour recomposer l'air, l'empêcher de se détériorer et de se charger des parties alkalines, si contraires aux yeux et à la santé des chevaux : il faudrait, dans la plupart, de nouveaux jours; mais ils devraient être assez élevés pour être beaucoup au-dessus de la tête des chevaux et les préserver de ces courans d'air aussi perfides que nuisibles.

Avec l'habitude de panser les chevaux à l'air, aux courants d'air des quartiers, il est indispensable de mettre en quelque sorte en rapport la température des écuries et celle de l'extérieur; car combien de chevaux sortant de l'écurie en pleine transpiration, ne se refroidissent-ils pas pendant ce pansage extérieur? il en résulte des rhumes, des transpirations supprimées, qui, souvent renouvelées, tombent *à la fin* sur les poumons du cheval et finissent par des maladies incurables ou contagieuses. Des écuries froides n'ont pas tant d'inconvéniens; on est à même de s'en convaincre; tous les chevaux placés dans les écuries de planches construites, dans les différentes garnisons, pour contenir les chevaux, que les écuries des casernes ne sauraient recevoir, sont généralement mieux portants, et le nombre des malades beaucoup moindre. En diminuant la durée fixée aux couvertes et la combinant sur la nécessité d'en couvrir les chevaux dans ces écuries depuis le 1er octobre jusqu'au 1er mai, et toutes les fois qu'ils auront été mouillés ou trempés de sueurs, on remédierait aux seuls inconvéniens que l'on ait à redouter des écuries froides.

La construction des écuries des casernes est tellement hors des habitudes et des routines du corps du génie, qu'il me semble que ces bâtisses ne devraient être dirigées que par des architectes civils, sous la direction d'officiers de cavalerie expérimentés : les constructions auraient alors un véritable but d'utilité, et ne seraient pas plus coûteuses, si même elles n'étaient meilleur marché (1). Si des habitudes, habitudes que je m'abstiens de quali-

(1) Une des grandes charges du budget de la guerre est la bâtisse et l'entretien des casernes. Ces dépenses sont peu faciles à déterminer d'une manière fixe; ce qui fait que, faute de fonds, on est souvent obligé, d'une année sur l'autre, de suspendre des constructions commencées, et même de

fier, avaient acquis par le laps du temps une autorité presque légale, on devrait du moins autoriser les colonels, *sous leur responsabilité*, à faire faire les réparations si souvent indispensables aux écuries. Il conviendrait de lever ces entraves, que la lenteur des réparations même les plus urgentes apporte au bien du service du roi et à la conservation des chevaux; ce n'est souvent qu'après que des accidens graves sont venus donner des avertissemens, qu'on se décide à ordonner ces réparations, et de cette manière l'on ne remédie encore qu'imparfaitement à des maux qu'on aurait pu prévenir. Si les constructions doivent rester exclusivement dans les attributions du génie, il serait du moins indispensable de lui enlever les réparations et l'entretien des écuries, et de les remettre aux mairies des villes de garnison, moyennant un abonnement annuel et fixé.

La cavalerie allemande a un système tout-à-fait conservateur de ses chevaux. Je sais bien qu'avec un gouvernement représentatif, il est impossible à introduire, et que, d'ailleurs, il serait tout-à-fait contraire à nos habitudes, mais il n'en est pas moins utile à connaître et à méditer. La plupart des régimens de cavalerie de cette nation sont cantonnés. Les bourgs ou les petites villes, qui leur sont assignés, n'ont point d'écuries au gouvernement; les hommes et les chevaux sont distribués chez les habitans. Jamais plus de trois à quatre chevaux ne sont ensemble; assez généralement ils sont un ou deux : on évite déjà par là les dangereux effets du mauvais air, qui s'engendre toujours par suite d'un plus ou moins grand rassemblement d'individus de quelque nature qu'ils soient. Ces chevaux sont à l'aise et peuvent se coucher avec facilité; l'habitant, pour en retirer le fumier,

---

refuser des réparations nécessaires. Il me semble que le service du roi y gagnerait, comme le trésor, si on réglait par abonnement avec les villes de garnison, l'entretien de toutes les casernes. On pourrait être d'autant plus sévère dans la fixation de ces abonnemens, que les octrois municipaux étant fort augmentés par la présence des troupes, les villes se trouveraient plus en état de supporter quelques sacrifices; sacrifices, qui retourneraient au profit de toute la France, en laissant au budget de la guerre plus de fonds disponibles à employer à l'augmentation des forces de l'armée.

donnant toujours de la litière en abondance, le cheval est toujours mollement; il se repose et refait ses forces, au lieu de les user. Dans le peu de grandes villes, où il y a de la cavalerie, les écuries sont spacieuses, aérées, tout a été fait dans l'intérêt du cheval et de sa conservation. La place des chevaux est planchéiée avec des madriers percés pour l'écoulement des urines, ou carrelée avec des briques sur champ; l'égalité parfaite de pose, qui résulte de cette manière, ne gâte rien de l'aplomb du cheval; une pente modérée ne fatigue pas ses jarrets, et si même il n'a pas de litière, les briques lui offrent encore un appui plus doux et moins fatigant que les cailloux *pointus,* que nous employons comme pavés dans nos écuries militaires (1).

Pour compléter l'examen que je viens de faire des causes des pertes disproportionnées de notre cavalerie, il me reste maintenant à parler des fourrages. La bonne qualité des fourrages est une des premières conditions de la santé, et conséquemment de la conservation des chevaux; cette partie si essentielle de l'entretien de la cavalerie, et de sa moindre consommation de chevaux, a été longtemps, en France, dirigée d'une manière tout opposée à son véritable but. Des marchés passés plus ou moins légèrement, ou *par suite de plus ou moins de protection*, abandonnaient la nourriture des chevaux à des spéculateurs plus ou moins avides; le gouvernement épargnait quelques mille francs sur le prix consenti de ses fourrages, et perdait des sommes considérables par la mortalité des chevaux, qui résultait de leurs mauvaises qualités. M. le vicomte de Caux, comme directeur de l'administration de la guerre,

(1) Le cheval de la cavalerie allemande a de légers crampons qui donnent plus d'assurance et de facilité à ses mouvemens; il tient ainsi sans efforts sur tous les terrains, et fatigue bien moins que le cheval français, qui, avec ses fers plats, doit, dans toutes ses allures, dans tous ses mouvemens, contracter et fatiguer ses muscles. On parle des inconvéniens des crampons, j'ai servi vingt ans dans la cavalerie prussienne, je n'en ai pas remarqué un seul; ses chevaux, au contraire, malgré leur âge, conservent une action de membres, qui résulte uniquement de ce qu'ils n'ont pas été obligés d'user journellement leurs forces pour se soutenir, comme le cheval qui a des fers plats et glissans, du moment que la tête des clous s'efface.

avait déjà apporté de grandes améliorations dans ce service; mais ayant les mains liées par les habitudes du ministère, il ne put pas faire tout le bien que nous sommes maintenant en droit d'attendre de sa volonté et de son expérience.

Les baux de l'entreprise des fourrages passés au rabais ont et auront toujours de graves inconvéniens (1), qui, sans disparaître totalement, ne sauraient être palliés qu'en tenant la main à ce qu'il n'y eût pas de sous-traitants; car leurs profits, ajoutés à ceux que prétend le premier entrepreneur, sont autant de soustrait sur la somme destinée à acheter ces fourrages; conséquemment, il en doit résulter moindre qualité dans leurs espèces; et avec la ration déjà trop faible (surtout pour les chevaux de cuirassiers, dragons et de l'artillerie à cheval), il n'y a rien à perdre sur la qualité; puisque d'elle seule dépend le plus ou le moins de principe nutritif, destiné à entretenir la santé et la vigueur du cheval. Le mode de l'entreprise des fourrages au rabais aura

---

(1) Pendant mon inspection à Tours en 1825, le bail des fourrages pour cette garnison finissait au 1er octobre. Des entrepreneurs *honnêtes* se présentèrent pour soumissionner le nouveau bail. Un individu, qui avait plusieurs cent milliers de vieux foin de plusieurs années, réunis dans des meules, exposés depuis près de deux ans à toutes les variations de l'atmosphère, fit une soumission moindre que celle des premiers, il comptait se couvrir, et *avec usure* de ses avances, avec ce mauvais foin, qui n'avait plus de valeur marchande. J'en prévins le ministre; mais j'ai lieu de craindre que ma lettre ne soit arrivée trop tard.

Quand le foin est trop vieux, qu'il a perdu sa saveur et son principe digestif, c'est comme si le cheval mangeait du fumier; il ne peut plus le digérer, ce foin fait une pâte dans son estomac, qui le surcharge, le distend, lui cause des indigestions, et finit par causer des inflammations dans les parois de l'estomac et des intestins. J'en ai eu la preuve à Moulins, dans l'inspection de 1827 : l'entrepreneur avait une grande quantité de foin de trois ans tout-à-fait éventé, il en entourait les bottes d'une couche légère de bon foin, dont l'odeur semblait appartenir à toute la botte; eh bien! les chevaux des cuirassiers d'Orléans étaient attaqués de nombreuses indigestions et d'inflammations d'estomac. Je fis faire une expertise, son résultat fut de faire sortir du magasin ce *caput mortuum* de foin, et les accidens cessèrent. Malgré cela, je crois que cet entrepreneur de Moulins n'en a pas moins été admis à l'entreprise des fourrages de Nevers.

toujours de graves inconvéniens, et cependant il y aurait un moyen aussi simple qu'économique d'en sortir; la cavalerie allemande n'est point assujétie à une entreprise, tout ce que le gouvernement paie passe véritablement à la meilleure qualité des fourrages, et il n'y a pas, comme en France, tant de faux frais d'administration et de bénéfices d'entrepreneurs, qui leur soient enlevés. Les régimens allemands, casernés ou cantonnés dans les contrées à chevaux et conséquemment à fourrages, les reçoivent des habitans des environs de leurs garnisons. Le conseiller du cercle où est située la garnison (l'équivalent de nos préfets), répartit la livraison des fourrages nécessaires à l'effectif des troupes à cheval qui sont dans son district. Cette répartition se fait d'après la valeur des propriétés, ou celle des impôts, et les habitans apportent cette contribution en nature aux époques déterminées par le conseiller provincial; ces époques sont fixées d'après le plus ou moins d'urgence des travaux de la campagne, de manière cependant à ce que le régiment ou l'escadron ait toujours sa consommation assurée pour trois ou quatre mois. Ces fourrages sont reçus par un officier et sous-officier du régiment ou de l'escadron, en présence du maire ou d'un employé municipal; les quittances des quantités livrées, signées par eux et contresignées par le conseiller provincial, sont reçues comme argent comptant en déduction des impositions; le prix en est déterminé d'après un taux convenu. La manutention de ces fourrages est abandonnée au corps; il résulte de ce mode qu'il n'y a pas de faux frais, et que les troupes à cheval ne sont jamais exposées à recevoir des denrées de moindre qualité, sinon même avariées. L'avoine se reçoit et se distribue au poids, ce qui évite les différences qui résultent nécessairement de la manière de la pelleter dans la mesure (1). Le foin est toujours bon, il n'a rien

(1) En pelletant le grain sur la pointe, il en tient plus dans la mesure, que lorsqu'on le pellète sur le plat. Le poids fait disparaître cet inconvénient. Le poids, déterminé d'après un terme moyen, fait également disparaître les inégalités qui existent dans les grains, suivant la nature des contrées où ils sont récoltés.

perdu de sa saveur et de ses qualités digestives et nutritives, puisqu'il est toujours d'une année au plus; le nouveau foin, n'étant reçu que six mois après sa récolte, ne peut avoir d'inconvéniens. Les bottes sont faites du poids déterminé par le réglement, qui fixe la quantité que reçoit chaque espèce de troupes à cheval. Ce foin, récolté dans les contrées à chevaux, leur est toujours propre et salutaire, au lieu qu'avec la répartition de la cavalerie française et le système de l'entreprise, ce foin est toujours tiré des contrées quelconques où il est à meilleur marché, et conséquemment souvent il convient peu aux chevaux; car la qualité du foin des pays à bestiaux ou à animaux ruminans est, à quelques exceptions près, impropre à la nourriture des chevaux de cavalerie, et l'on ne saurait trop observer combien cette différence est toujours pernicieuse à leur santé et à leur force.

Quant à la paille, la cavalerie allemande reçoit assez généralement de la paille de seigle, mais les chevaux y sont habitués dès leur enfance; d'ailleurs, l'emploi exclusif de la paille hachée ne l'empêche pas de tourner au profit du bon entretien du cheval; en France, l'habitude de la paille longue rend indispensable de n'employer que celle de froment, à laquelle le cheval est accoutumé depuis ses jeunes ans. Avec des fourrages à l'entreprise, sous des prétextes plus ou moins frivoles, *mais toujours dictés par l'intérêt personnel*, les entrepreneurs saisissent tous les prétextes pour être autorisés à donner de la paille de seigle, et s'ils donnent plus de poids, cette quantité en sus est bien loin de suppléer à la qualité; il en résulte donc un nouveau déchet dans la quantité déjà si faible de la nourriture du cheval.... D'après ces considérations, je crois qu'il serait utile et même indispensable de sortir de la routine qu'une volonté de centralisation mal entendue n'a fait que suivre jusqu'ici avec trop de persévérance, et d'établir le système que je vais proposer, avec les modifications que le temps et l'expérience, et notre mode de gouvernement y pourraient apporter.

Les régimens de cavalerie seraient répartis exclusivement dans les contrées à chevaux les plus analogues avec la nature

de leurs armes (1). Ces pays étant nombreux en France, les changemens de garnison ne sauraient en être entravés, et nos habitudes militaires n'en seraient pas changées. A leur arrivée dans leurs garnisons, le sous-intendant militaire, après sa première revue de détail, remettrait au préfet du département la quotité des diverses espèces de fourrages nécessitées pour un an *par* l'effectif du corps. Le préfet en ferait la répartition entre les habitans de son département, en la divisant par arrondissemens et cantons. Les livraisons des fourrages seraient toujours faites pour trois mois d'avance, en commençant par les cantons les plus éloignés, gardant les plus proches en réserve pour les circonstances fortuites de l'augmentation de l'effectif. Ces fourrages seront reçus par le sous-intendant militaire, un capitaine, un adjudant sous-officier du régiment, accompagnés du maire ou d'un agent municipal. Le sous-intendant militaire, le capitaine et le maire signeront les quittances que contresigneront le préfet et le sous-préfet. L'estimation du prix des fourrages serait faite d'après les termes moyens des mercuriales des marchés du mois courant. Tout l'argent, que le gouvernement a destiné à la nourriture des chevaux des troupes à cheval, y serait donc employé, et le propriétaire n'en éprouverait aucune perte, puisque le prix du marché lui en serait assuré. Il y aurait donc déjà économie, et elle serait encore augmentée par la disparition des faux frais de garde et de manutention; car ces fourrages déposés dans les bâti-

(1) De cette sage répartition résulterait un grand avantage pour l'augmentation de nos ressources chevalines. Lors des réformes, les meilleures jumens, les plus propres à la gestation, pourraient être distribuées à certaines conditions aux propriétaires, qui offriraient le plus de garantie. La première de ces conditions serait de faire saillir cette jument par un bon étalon, et d'en présenter le poulain à l'âge de trois ans au chef du dépôt le plus à proximité. De cette manière, on entretiendrait les mêmes races dans les mêmes départemens, et l'on ne serait pas exposé à voir vendre dans un pays à grands chevaux, une jument de cavalerie légère, dont les productions ne seront plus en rapport avec les races du pays.

mens du gouvernement, étant devenus la propriété du régiment, *seraient* manutentionnés par lui; cette manutention serait une d'autant plus petite surcharge de service, que la quantité, nécessaire à la nourriture de ses chevaux pendant trois mois, demanderait peu de temps; la paille étant bottelée, le foin l'étant également, au poids voulu par le réglement (1), il n'y aurait donc qu'à remuer l'avoine de temps en temps. S'il se trouvait économie; il y aurait d'un autre côté un gain réel, dans la qualité de ces *fourrages*, puisque ces denrées, sortant des greniers des propriétaires, n'auraient pas été travaillées et achetées au rabais par les entrepreneurs, les sous-traitans et cette foule d'employés avides de profits, plutôt que soigneux de la conservation des chevaux.

Dans les cas où les livraisons n'auraient ni le poids ni la qualité voulus, un arbitrage serait ordonné; un conseiller de préfecture y serait appelé pour défendre les intérêts de la population, et le propriétaire choisirait un tiers arbitre pour défendre les siens. De cette manière, la justice, l'économie et la qualité des fourrages seraient conciliées.

Si un régiment venait à partir, avant d'avoir consommé sa provision trimestrielle, on ferait la remise du magasin comme on fait celle des casernes; le sous-intendant militaire et le maire y présideraient et constateraient l'état et la qualité des fourrages remis au capitaine et à l'adjudant sous-officier nommés par le nouveau régiment qui arriverait.

Cette méthode de livraisons en nature activerait encore l'industrie agricole en donnant de la valeur aux fourrages dans toutes les localités de France. L'augmentation de fourrages, qui résulterait de cette consommation ainsi répartie, se ferait bientôt sentir, et le nombre des bestiaux et des poulains en prendrait un véritable accroissement.

La seule objection, fondée en apparence, que l'on pourrait

---

(1) De cette manière on serait assuré de n'avoir jamais du foin de plus d'une année. Le foin de l'année ne serait reçu qu'au mois de décembre.

faire à ce mode d'entretien des troupes à cheval, serait, qu'il ferait un mauvais effet sur l'opinion et qu'il rappellerait trop les temps désastreux des réquisitions. Il ne saurait y avoir de parité..... Les quittances des livraisons étant prises par les percepteurs (à la valeur indiquée sur chaque quittance) en déduction des impôts des contribuables, l'inquiétude disparaîtrait bientôt, et ce prétendu rapport ne saurait plus exister. Mais d'ailleurs on pourrait, en payant ces livraisons au fur et à mesure et à bureaux ouverts, achever de leur ôter la moindre ressemblance avec ces temps d'oppression où l'on prenait toujours sans jamais payer la valeur de ce que l'on avait exigé. La comptabilité de l'administration de la guerre en serait peut-être un peu plus compliquée, et encore on pourrait le contester; car ce serait une seule rubrique à ajouter aux feuilles d'appel, ou de solde des régimens, et le plus de fonds, que l'on mettrait par là à la disposition du sous-intendant militaire, n'exigerait ni un commis de plus ni davantage d'écritures. Bien loin de là, les dépenses énormes des bureaux, leur nombre si disproportionné avec l'effectif de nos forces militaires, ne peuvent et ne pourront jamais être réduits, que par une décentralisation d'action, qui ne laisse plus à la haute administration que la direction et le contrôle.

Après avoir réuni dans ces deux chapitres tous les moyens possibles de procurer à la cavalerie de meilleures recrues, de bons chevaux, ainsi que les moyens de les bien entretenir, il me semble ne plus rien avoir à ajouter; je vais donc m'occuper des moyens qui me paraissent les plus propres à bien coordonner *cette matière première*, de manière à en former des corps qui, dans leur ensemble et dans leurs détails, réunissent le plus d'avantages pour l'action de la cavalerie.

(*La suite au prochain Numéro.*)

L'AMIRAL TRUGUET A M. PARISOT, OFFICIER DE LA MARINE.

OPINION

DE M. LE VICE-AMIRAL COMTE TRUGUET,

Sur le projet de loi relatif à la fixation du Budget des dépenses pour l'exercice 1829.

Prononcée à la chambre des Pairs, dans la séance du 14 *août* 1828.

Nobles pairs, voici la onzième session que j'ai l'honneur d'entretenir vos Seigneuries du département de la marine, et chaque fois les ministres, les amiraux, vos collègues, et tous ceux qui savent l'état déplorable dans lequel avait été laissé ce département à l'époque de la restauration, ont constamment réclamé une augmentation de fonds dans les budgets annuels. Aujourd'hui encore le ministre de la marine se plaint de cette modicité, et pour en convaincre vos Seigneuries je me vois forcé de vous faire connaître en peu de mots les motifs de ces demandes réitérées, motifs devenus plus puissans encore par les circonstances politiques du moment.

A l'époque de la restauration, la marine se trouvait en France dans un état bien misérable, quant au matériel, par le vide de ses magasins, la dégradation de nos travaux hydrauliques et de nos constructions navales, ces dernières faites toujours à la hâte, et sans choix dans les matières.

Le gouvernement impérial, improvisant sans cesse de nouvelles conquêtes par de nouvelles victoires, et ne voyant qu'un gouvernement voisin déterminé à échapper à son joug, crut pouvoir le vaincre en organisant avec des efforts prodigieux une grande force navale divisée en flotte et en flottille. Voulant en même temps multiplier ses arsenaux, il en créa d'immenses hors de France. Ce génie supérieur, cet homme extraordinaire en tout, à une époque où il

n'avait jamais éprouvé de revers, regardait comme impossible l'inconstance de la fortune, et c'est ainsi qu'oubliant l'importance des grands ports de France, il enrichit l'étranger en fondant chez lui des bassins, des calles, des magasins, des chantiers de constructions couverts de vaisseaux de toute grandeur : il laissa ainsi dépérir nos richesses navales françaises, dégrader nos quais, nos magasins, nos bâtimens de servitude, et légua ainsi une grande tâche au gouvernement réparateur qui devait rentrer dans l'exercice de ses droits.

C'est par tous ces motifs que pendant les premières années de la restauration nos premiers budgets ont à peine suffi à réparer tant de dégradations, à radouber presque tous les vaisseaux qui nous furent rendus à la paix, à remplir une partie du vide de nos magasins, et à mettre en mer quelques légères divisions pour protéger notre nouveau commerce maritime presqu'anéanti depuis bien des années, mais qui pouvait enfin naviguer en toute sûreté sous pavillon français. Il fallut aussi réparer Cherbourg que l'on avait négligé.

Les chambres, découragées par le spectacle que présentait la marine dépouillée d'ailleurs de toutes bonnes institutions (car malheureusement nos premiers ministres de la marine avaient détruit celles qui existaient encore), n'accordaient qu'avec regret et avec parcimonie l'argent si nécessaire à la guérison de tant de plaies.

La marine, avec si peu de moyens, rentrée sous le régime d'anciennes et absurdes routines, n'ayant aucune institution vitale, allait périr, sans le génie de notre roi législateur, qui, se trouvant enfin libéré de ses engagemens envers l'étranger, put se livrer aux soins de sa marine; il en avait étudié chez nos voisins l'administration simple et active, et voulant imiter, dans sa régénération, l'exemple de Louis XVI, il enjoignit à ses ministres de lui présenter des plans d'ordre et d'amélioration. On vit alors pour la première fois un budget de prévoyance où l'on déterminait avec précision, au moyen d'un supplément annuel de fonds assez modéré (en tout 65,000,000 fr.), le moment où l'on pourrait équiper un nombre de 40 vaisseaux de ligne, suffisant au

service et à la dignité de la France. On ne put malheureusement obtenir ce supplément de fonds. Bientôt furent consultés, comme en 1776, les marins exercés en théorie et en pratique, et le roi auquel nous devions la Charte, base de notre bonheur présent et à venir, put jouir avant sa mort de l'établissement du conseil d'amirauté, et de la création du personnel de la marine active; la loi à laquelle nous devons cet avantage est devenue la source féconde de nos équipages de ligne. Ces deux bienfaits seront à jamais un motif de reconnaissance pour les marins.

On vit encore sous son règne, et par des combinaisons aussi habiles que peu dispendieuses, former des escadres d'évolution si propres à la haute instruction des capitaines et des officiers : enfin à l'aide de quelques secours extraordinaires on put augmenter les travaux de Cherbourg.

La marine, comme la France entière, aurait à regretter un pareil monarque, si son auguste successeur, fidèle à cette magnanime déclaration d'être le continuateur de son règne, n'avait fait plus encore pour les départemens de la guerre, de la marine et pour l'industrie commerciale de terre et de mer.

Il ne m'appartient peut-être pas de proclamer le tribut d'éloges que la France doit à notre Monarque depuis son sacre; de parler de ces camps d'évolutions qui présentent aux troupes des moyens multipliés d'instruction et qu'il daigne inspecter lui-même; des améliorations dans le matériel de l'artillerie, de l'établissement surtout de ce conseil de la guerre, qui, présidé par un Prince, la gloire de la France, et composé de nos plus hautes notabilités militaires, présage à l'armée la meilleure organisation dont elle puisse être susceptible.

Meilleur juge pour la marine, je dois mettre aux pieds de Charles X la reconnaissance de cette arme pour l'activité donnée au conseil d'amirauté qu'il ne cesse d'encourager, et pour l'établissement des préfectures maritimes, auquel nous devons dans nos ports, un ordre, une célérité et un perfectionnement dans les travaux, inconnus depuis la restauration jusqu'à cette époque : nous lui devons l'organisation complète de nouveaux et nombreux équipages de ligne qui sont devenus la force de

nos escadres, et dont les cadres peuvent s'accroître suivant les besoins de l'état.

Sa Majesté voit déjà tout ce qu'elle peut obtenir de la jeunesse française sur un élément si dur, et dans une profession si étrangère à toutes les éducations ordinaires, quand elle est commandée par des chefs habiles qui savent se faire aimer et respecter.

L'éducation de nos élèves de la marine, pépinière précieuse pour l'avenir, a été perfectionnée par l'établissement nouveau d'un concours public qui procure, sans aucun frais pour l'État, des élèves instruits à leur arrivée dans les ports; concours qui rend l'école d'Angoulême moins défectueuse.

Les calles couvertes qui mettent nos vaisseaux neufs à l'abri, et qui peuvent doubler la durée de leur existence, se multiplient dans nos différens ports; pareille dépense est une grande économie. Sa Majesté aurait eu la satisfaction d'ouvrir, dans le courant de 1828, le bassin à flot de Cherbourg, comme le fut en 1812 l'avant-port, si l'on avait pu sur le budget ajouter cent cinquante mille francs : il ne pourra l'être qu'en 1829. Nobles Pairs, quand on connaît l'importance de ce beau port, le seul que nous possédions dans la Manche, quand on pense que ses fondemens si extraordinaires ont été jetés au milieu de l'Océan il y a quarante-six ans, et que la digue dont dépend l'utilité de la rade n'est point achevée, on s'afflige que tant de dépenses aient été prodiguées en France, et que ce grand monument qui présente un si haut intérêt et des souvenirs si nobles et si touchans, ne soit point encore terminé. J'invoque à cet égard toute la sollicitude du gouvernement. L'emploi des nouveaux bâtimens à vapeur facilite déjà dans nos ports tous les mouvemens de nos vaisseaux. Cette admirable découverte a déterminé le gouvernement du Roi à faire un établissement à l'île d'Indre sur la Loire, près de Nantes, où se confectionneront toutes les machines propres à ces sortes de constructions, ainsi que les bateaux eux-mêmes; établissement qui pourra servir d'école aux ouvriers, et même d'instruction aux officiers de la marine destinés à les commander un jour. On pourra ainsi facilement perfectionner et augmenter cette pré-

cieuse invention très-utile en temps de paix, et puissant auxiliaire en temps de guerre.

Le ministre actuel, pourquoi hésiterais-je de lui rendre publiquement cette justice, est en état de concourir lui-même à tout projet d'amélioration, par l'expérience qu'il a puisée dans de grandes navigations qui l'ont mis à même de tout observer, et dans des places éminentes qui lui ont quelquefois donné une inspection directe sur nos divisions navales, dont il a fait remarquer à l'étranger la belle tenue et la discipline. On n'a pas oublié avec quel zèle et quel discernement il a soutenu, dans la chambre élective, les propositions faites pour la création des institutions dont jouit aujourd'hui le corps de la marine.

Je désire en mon particulier qu'il se pénètre, comme j'en suis bien vivement pénétré moi-même, de l'utilité de fondre dans le corps militaire de la marine celui des ingénieurs des constructions navales, et d'unir ainsi, dans l'intérêt de leurs grands travaux, deux corps également versés dans les sciences, et qui pourront bien plus facilement faire concourir la théorie à la pratique, et observer conjointement les innombrables combinaisons auxquelles donne lieu l'action si variée et si impérieuse des vents et de la mer sur nos vaisseaux.

Nobles Pairs, permettez-moi, avant de descendre de cette tribune, de vous entretenir un seul instant de ces officiers de mer qui doivent aux bontés continuelles de leur Roi, cet enthousiasme puisé dans leur amour pour lui, dans l'ambition de mériter sa précieuse estime, et dans le désir de contribuer à la gloire de leur patrie.

Ils font tous les jours de grands progrès dans la théorie et la pratique de leur profession, soit dans les exercices de la guerre, de la navigation, et dans l'observation de la plus rigoureuse discipline, soit également dans l'application des hautes sciences, qui nous procurent une connaissance plus étendue du globe, et présentent au commerce de nouveaux débouchés, en lui faisant connaître les importations et les exportations des pays nouvellement explorés. J'ai cité à plusieurs époques le mérite de ces officiers circonnavigateurs. Mais me serait-il possible de garder le silence

Ce brave Bisson, semblable à ce terrible ennemi des Philistins cité dans l'histoire sacrée, obtient comme lui du ciel de confondre la perte de ses infâmes ennemis avec celle de sa vie... Un semblable dévouement admiré aussi dans trois héros de l'antiquité païenne, restera à jamais, comme celui de *d'Assas*, gravé dans la mémoire des défenseurs de notre patrie. Charles X a récompensé dignement cette action sublime, et les deux Chambres se sont unies avec enthousiasme à Sa Majesté.

Nobles Pairs, vous voyez dès la troisième année du règne de ce Roi qui sait encourager et récompenser toutes les belles actions, et dont le cœur tout Français palpite au récit de tout ce qui est grand, vous voyez, dis-je, dans un espace de temps très-rapproché, la marine française donner à *Stampalie* l'exemple d'un sacrifice héroïque pour conserver l'honneur du pavillon royal ; à *Alger* un blocus long et rigoureux dont le mérite moins brillant qu'à Navarin n'en exige pas moins une inébranlable fermeté dans les périls de la mer et l'épuisement de toutes les forces physiques; à *Navarin* enfin un combat glorieux dont les détails et le succès inouï font tressaillir tous les cœurs français.

Tel est, nobles Pairs, le personnel actuel de la marine royale de France qui, disséminée sur toutes les parties du globe, se rend digne des éloges de tous les étrangers par la belle tenue de nos vaisseaux, la discipline de nos jeunes équipages de ligne, et l'urbanité de leurs chefs. C'est ainsi que par des instructions éclairées notre commerce et quelquefois même celui de nos amis trouve sur toutes les mers protection efficace ; partout le pavillon du Roi est respecté, et tous les officiers de la marine et tous les marins sont prêts à sacrifier leur vie pour en défendre l'honneur, pour en soutenir l'éclat.

Je vote pour la loi, formant le vœu que le budget prochain de la marine soit augmenté.

une manœuvre des plus difficiles, et avec une précision qu'on exigerait à peine dans une évolution de pure instruction. En effet, forcer un passage hérissé de batteries et s'embosser sur des points fixes et désignés devant une ligne de vaisseaux, sous leurs canons, tirant à bout portant, et s'y placer à portée de pistolet sans brûler une seule amorce jusqu'à la fin de cette périlleuse manœuvre, c'est le sublime d'un courage froid et réfléchi, et remarquez qu'ici l'amiral court les mêmes dangers que le soldat et le matelot. Nobles Pairs, une pareille entreprise illustra à Rio-Janeiro notre grand amiral Duguay-Trouin, et cette action fut toujours considérée comme la plus glorieuse de sa vie militaire.

Cette même manœuvre d'embossage devant une flotte ennemie à l'ancre fut aussi pour l'amiral Nelson, à Aboukir, celle de ses batailles la plus éclatante.

Rendons ici hommage aux amiraux et aux marins des escadres alliées, qui exercés dans les meilleurs principes de tactique navale ont à l'improviste obéi avec tant de précision et tant de valeur à un amiral étranger dont le commandement en chef ne lui fut dévolu que par son ancienneté dans le grade d'amiral.

Cette circonstance de l'avantage du grade dans les réunions de plusieurs forces étrangères viendra peut-être à l'appui des demandes si souvent répétées de rendre à la marine royale le titre d'amiral en chef dont elle a toujours joui avant la révolution, grade qui lui fut accordé plus récemment par Louis XVI, et dont l'absence placera toujours la marine française sous les ordres des étrangers toutes les fois qu'il y aura combinaison de forces navales.

Puis-je à présent parler de l'intrépide Bisson sans faire partager mon émotion à vous tous, nobles Pairs. Il était pressé par des pirates qui veulent outrager le pavillon du Roi dont l'honneur lui est confié, et couvrir d'opprobres les braves chargés de le défendre; envers d'autres ennemis aussi nombreux il eut, après avoir épuisé ses moyens de défense, rendu avec honneur et avec leur estime son épée, mais avec des hommes la lie des nations, il ne voit qu'un seul moyen d'échapper à tant d'humiliations, la mort.... mais la mort pour lui seul....

On peut donc dire que véritablement nous n'avons pas encore l'histoire de l'expédition d'Egypte. Qu'est-ce, en effet, que des marches, des combats, des événemens quelconques, décrits avec plus ou moins d'exactitude et de vérité, si ces récits ne sont pas empreints de la couleur locale, surtout quand cette couleur est si tranchante! En Europe, nous connaissons généralement le climat des pays où nous avons porté nos armes; les usages et les mœurs de leurs habitans nous sont pour ainsi dire familiers; mais c'est tout le contraire pour l'Egypte.

On dira que les récits d'un grand nombre de savans voyageurs de nos jours, ont fait connaître parfaitement cette contrée célèbre, et qui, aujourd'hui plus que jamais, fixe les regards de l'Europe à l'égal de la Grèce régénérée. On se trompe: tous les voyageurs en général, depuis Volney et Savary, jusqu'à la baronne de Minutoli, n'ont vu l'Egypte que de dessus le pont de leur *djerme*, en remontant ou descendant le Nil, et n'ont quitté leur *observatoire* que pour faire de courtes visites à Rosette, au Caire, aux Pyramides; à quelque hypogée, pour examiner les plus fameuses ruines, et reconnaître quelques *oasis*. Pour tout le reste, ou ils se taisent, ou ils induisent en erreur: par exemple, nous avons des voyageurs en Egypte qui parlent de la saison d'hiver, de la pluie et du beau temps, comme s'ils étaient en Europe. Dans le *Résumé de l'expédition d'Egypte et de Syrie*, on lit que « Lorsque l'armée de débarquement arriva sur le Nil, elle trouva » de riches moissons qui, bordant les deux rives, semblaient une » broderie d'or. » Or, quand nous arrivâmes sur le Nil, la moisson était complètement faite depuis près de trois semaines. Ceci n'étonnera personne, c'était le 12 juillet.

L'Egypte, soit à raison des difficultés de toute nature qu'on y trouve à voyager, soit à raison de l'extrême différence des mœurs de ses habitans avec les nôtres, a été, au moins jusqu'à ces derniers temps, un pays beaucoup plus difficile à connaître que tout autre pays policé soumis à l'islamisme. Ainsi, pour étudier avec fruit, et les mœurs et les usages des différens peuples qui habitent l'Egypte, il ne suffit pas seulement d'y aller comme amateur de la haute antiquité, il faut encore y séjourner plusieurs

années, voyager dans l'intérieur du pays, vivre parmi les différentes classes d'habitans, et voir de près les choses. Or, ceci n'est pas toujours facile, et jusqu'à présent je ne sache pas qu'aucun de nos voyageurs européens ait satisfait à toutes ces conditions.

D'après ce début, on pourrait penser que je me crois en mesure de remplir les lacunes qu'ont laissées, et les voyageurs en Egypte, et les historiens de l'expédition. Je suis loin d'avoir cette prétention : il faut d'ailleurs, pour cela, d'autres talens que les miens. Fidèle à mon titre, je me contenterai seulement de dire ce que j'ai vu et observé. Ce sera peu de chose, il est vrai; néanmoins si, parmi tous ceux qui ont été à même de voir et d'observer, un certain nombre en faisait autant, alors l'historien judicieux, guidé par ces traits divers de lumière, ne manquerait pas de distinguer la vérité de ce qui n'en serait que l'apparence : il n'aurait plus à dissimuler, avec ou sans dessein, cette déplorable inertie d'une opposition qui, bien que fondée dans le principe, et toute populaire, n'en amena pas moins la ruine de l'expédition, en sacrifiant, dans son aveugle entraînement, la gloire d'une brave armée au malheureux plaisir d'humilier un chef, à la vérité sans expérience et aussi sot que vain et présomptueux. Tout ce qui reste de militaires éclairés de l'armée d'Egypte, n'aurait plus à s'indigner que des écrivains français mal informés, redisent avec tant d'exactitude toutes les belles évolutions, les brillantes manœuvres qu'un amour-propre, sinon coupable, du moins très-mal entendu, a cru devoir imaginer, pour donner en définitive la victoire à nos ennemis, et leur créer ainsi une gloire militaire, une réputation qu'ils étaient loin alors de mériter et de pouvoir atteindre!

Oui, il n'est nullement douteux, pour tous ceux qui ont pu voir et juger les derniers événemens de l'armée d'Egypte, que sans la malheureuse désunion qui existait dans cette armée, sous l'inepte et orgueilleux Menou, et malgré les fausses dispositions de celui-ci, les armées anglaises, et d'Europe et de l'Inde, eussent été battues successivement : cette dernière surtout eût été anéantie! Un jour viendra que cette opinon sera admise généralement.

(*La suite au prochain Numéro.*)

SOUVENIRS MILITAIRES ET POLITIQUES

DE M. LE LIEUTENANT-GÉNÉRAL ALLIX.

(*Neuvième Article.*)

Dans les préparatifs de l'expédition d'Égypte, le général Bonaparte n'avait rien négligé pour assurer l'heureux succès de ses opérations, si ce n'est qu'il n'avait pas fait entrer dans les données du problême l'influence de la marine anglaise, et de la politique de l'Angleterre. Il avait fait placer dans l'armée d'expédition, non-seulement l'élite des troupes et des généraux, mais encore il avait fait appeler un grand nombre d'officiers subalternes, choisis parmi ceux qui étaient les plus favorablement notés au ministère de la guerre; de ce nombre étaient le chef d'escadron Foi, et le chef de bataillon Tirlet, aujourd'hui lieutenant-général. Ces deux officiers étaient l'un et l'autre employés à l'aile droite de l'armée d'Angleterre. Il avait destiné Foi à être l'un de ses aides de camp. Foi, sur l'ordre qu'il en avait reçu du ministre, se rendit en effet de Douai à Paris, près du général Bonaparte; mais ce fut pour le remercier de l'emploi qu'il lui destinait, et il revint sans délai à son régiment. Le motif de ce refus, de la part de Foi, était que la maison militaire où il était destiné, était organisée sur un pied de soumission trop absolue pour le caractère d'indépendance qui a toujours distingué cet officier. Foi préféra donc de revenir prendre le modeste commandement (1) de sa compagnie au se-

(1) Par une bizarrerie propre à l'artillerie française, Foi, quoique chef d'escadron, n'avait, quant aux fonctions, que le grade de capitaine. J'ai aussi été dans ce service deux ans chef de bataillon, et quatre ans colonel, avant d'exercer les fonctions titulaires de mon grade; et ce qui était bien plus bizarre encore, Bonaparte, général en chef, puis premier consul et empereur, n'était reconnu par l'artillerie qu'en sa qualité de chef de bataillon, ainsi que l'avait voulu le capitaine Aubri, conventionnel en l'an III.

cond régiment d'artillerie à cheval, que d'accepter les chaînes dorées qui lui étaient présentées. Ce refus et d'autres motifs que je ferai connaître plus tard ont beaucoup contribué à la lenteur de l'avancement de cet illustre officier.

Lors de la dissolution de l'armée d'Angleterre et quand les troupes qui la composaient furent dirigées des bords de l'Océan et de la Manche sur le Rhin et en Italie, je fus personnellement désigné pour cette dernière destination. Le matériel de l'artillerie de cette armée avait été presque tout entier employé à l'armée d'Égypte. Il fallait donc en créer un autre. La ville de Turin fut choisie pour y établir un arsenal de construction, et je fus chargé de ce travail. Mais le gouvernement Sarde, déja allié secret des puissances, formant la seconde coalition, y apporta toutes espèces d'obstacles, malgré les démarches très-actives de Ginguenée, ambassadeur de France à Turin. Le roi de Sardaigne armait ostensiblement ses milices, sans faire attention que les troupes françaises occupaient la citadelle de sa capitale, et qu'il existait en Italie une armée qui, par une simple marche, était en état d'anéantir la puissance piémontaise. Aussi le fut-elle aussitôt que le roi de Naples eut arboré le premier l'étendard de la guerre, au mois de brumaire de l'an 7; et en même temps que le général Championnet fut dirigé, avec environ 20,000 hommes, dans le midi de l'Italie contre l'armée napolitaine qu'il détruisit ou dispersa en entier, le général Joubert marcha de Milan sur Turin avec toutes ses troupes, et força le roi de Sardaigne à abdiquer, et à remettre ses troupes et ses états à la disposition de l'armée française.

Le roi de Sardaigne prit d'assez bonne grâce son parti dans la fausse position où ses liaisons avec l'Autriche, et la nouvelle coalition l'avaient placé. Le lieutenant-général Grouchi commandait alors les troupes françaises dans le Piémont : dès qu'il vit que le gouvernement Sarde augmentait journellement la garnison de Turin et que les milices piémontaises s'organisaient et s'armaient, il prit son quartier-général dans la citadelle de Turin, alors occupée par nos troupes. Il ordonna à tous les officiers français qui étaient dans la ville de se joindre à lui. L'ambassadeur de

France à Turin et celui de la république Cisalpine vinrent aussi s'établir dans la citadelle. Le général Grouchi m'ordonna de l'armer et de la mettre en état de défense; alors le cabinet de Turin envoya son ministre des affaires étrangères vers le général Grouchi. Ce ministre proposa au général français de recevoir l'acte d'abdication de son souverain. Les conditions de cette abdication furent réglées et ratifiées vers les onze heures du soir. L'adjudant-général Clauzel fut envoyé de suite au palais pour régler les préparatifs du départ de la famille royale, qui avant le jour était déjà en marche sous une escorte française pour se rendre à Rome, en sorte que la ville de Turin ne connut le départ et l'abdication du roi que le lendemain au matin. Et les troupes piémontaises, au nombre de plus de 10,000 hommes, qui étaient dans Turin, se placèrent d'elles-mêmes et conformément aux dispositions de l'acte d'abdication, sous les ordres du général Grouchi.

Ce général remit à ma disposition 6 compagnies de grenadiers et me chargea de prendre possession de l'arsenal placé dans l'intérieur de la ville, ce qui fut exécuté.

Pendant que ces choses se passaient à Turin, le général Joubert était avec toute son armée en marche sur cette ville; mais ses têtes de colonne étaient encore à peine arrivées sur les frontières des états piémontais dans les environs de Tortone et Navarre. Dès qu'il eut appris l'abdication du roi de Sardaigne, il se rendit à Turin où il se fit suivre par une partie de l'armée, et il dirigea l'autre sur les forteresses du Piémont où il plaça garnison. Les troupes piémontaises furent incorporées dans l'armée française dont elles firent partie intégrante. Elles y firent la campagne de l'an 7, et s'y conduisirent en toute circonstance avec beaucoup de bravoure et de fidélité.

Telle fut l'issue pour le roi de Sardaigne de son alliance avec Autriche au moment où ses états étaient à la merci de l'armée française, et de l'imprudence qu'il commit d'annoncer des dispositions hostiles avant que l'Autriche et les troupes de la coalition fussent en état de lui porter aucun secours.

Les mouvemens des deux armées françaises d'Italie, l'une aux

ordres de Championnet, l'autre aux ordres de Joubert, furent exécutés selon les véritables principes de la stratégie. Les troupes françaises en Italie, selon le système de la coalition, devaient être attaquées tout à-la-fois par les Napolitains et les Anglais sur leur droite, de front par les Autrichiens, et sur leur derrière par l'armée piémontaise. Mais les Autrichiens n'étaient pas encore en mesure de commencer les hostilités. Les Napolitains et les Anglais commirent donc une faute grave de commencer la guerre avant que les Autrichiens fussent en état d'y prendre part. C'est cette faute qui perdit l'armée napolitaine contre laquelle Championnet marcha avec une grande résolution, en déployant beaucoup de talent. Les Piémontais ne furent pas moins imprudens que les Napolitains en faisant ostensiblement leurs préparatifs de guerre sous les yeux même des officiers français qui résidaient dans le Piémont, et aussi sous les yeux de l'ambassadeur de France à Turin. La conséquence de ces imprudences fut que les armées napolitaines et le gouvernement napolitain furent renversés, et qu'au lieu d'avoir à combattre les troupes piémontaises, l'armée française s'en créa des auxiliaires utiles.

Par ces deux opérations militaires qui furent bien conçues et non moins bien exécutées, l'armée française d'Italie, tranquille sur son flanc droit et sur ses derrières, n'avait plus à combattre que les Autrichiens qui commençaient à se réunir dans les états de l'ancienne Venise. Si les opérations de l'armée contre cette dernière puissance avaient été conduites avec le même talent que celui développé par Championnet et Joubert contre les Napolitains et les Piémontais, cette campagne de l'an 7 eût certainement produit un tout autre résultat qu'elle n'en eut, et la France n'aurait pas eu à gémir sur la perte d'un si grand nombre de batailles qui signala cette campagne; perte qui eut lieu par suite des plus fausses et des plus vicieuses combinaisons stratégiques.

Pour établir la vérité de cette dernière proposition, j'ai besoin d'entrer ici dans le développement de plusieurs considérations générales, et de rappeler d'abord à mes lecteurs que le gouvernement français ne s'était nullement occupé, dans les deux années précédentes et pendant la paix qui régnait alors, du recrute-

ment de l'armée, ni de la porter à son complet de guerre, comme c'était son devoir de le faire, puisque l'expédition d'Egypte avait rendu la guerre inévitable, d'où il résulta d'abord que les armées françaises étaient, au commencement de la campagne de l'an 7 (ou 1799), d'une force numérique très-inférieure aux armées qu'elle devait combattre en Italie. L'armée française avait trouvé dans les places du Piémont un matériel immense et qui aurait suffi pendant plusieurs campagnes aux besoins d'une armée de 200 mille hommes. Pour en donner une idée, je dirai que dans le seul arsenal de Turin, j'ai trouvé, lorsque j'en ai pris possession, 200 mille fusils tout neufs, et au-delà de 10 millions de livres de plomb en balles. Tous les autres approvisionnemens étaient dans cette proportion. Il ne s'agissait donc, de la part du gouvernement français, que d'envoyer des recrues en Italie pour avoir une armée formidable. Le directoire manqua donc à ses premiers devoirs en ne mettant pas l'armée d'Italie, comme la chose était si facile, en état d'obtenir des succès certains, car sous le rapport du matériel rien n'aurait manqué à cette armée.

L'arsenal de Turin était si abondamment pourvu de toutes choses qu'il satisfit à tous les besoins de l'armée française pendant la campagne de l'an 7. L'armée autrichienne y puisa également sur la fin de cette campagne, et au commencement de la campagne de l'an 8, jusqu'à l'époque de la bataille de Marengo, et lorsque après cette bataille, je fus envoyé à Turin pour reprendre possession de cet arsenal, on s'apercevait à peine qu'on y eût touché. Ce même arsenal fournit encore aux besoins de l'armée francaise pendant la campagne de l'an 9, et j'en fis sortir un équipage de 250 bouches à feu tout neuf qui fut construit avec les seules ressources de cet arsenal.

Dans les campagnes de l'an 4 et de l'an 5, le général Bonaparte avait fait un si heureux emploi des véritables principes de la stratégie; les succès si nombreux qu'il avait obtenus par cet emploi à Millésimo, à Dego, à Lodi, à Lonato, à Castiglione, à la Corona, à Rivoli et à Arcole, et dans la campagne de l'an 5, au Tagliamento, à Palma-Nova, à Gradisca, Goritz et Tarwis,

que ces principes auraient dû être devenus familiers à tous les chefs des armées françaises, et surtout à celui ou à ceux des membres du gouvernement qui dirigeaient l'ensemble des opérations. Mais non; ces principes, malgré leur évidence, furent tout-à-fait méconnus dans le courant de cette campagne.

Et d'abord je fais observer que les armées françaises, quoique inférieures en nombre, étaient disséminées lors de l'ouverture de cette campagne de l'an 7 depuis Mayence jusqu'à l'extrémité de la Calabre, c'est-à-dire sur une étendue de plus de 400 lieues. Ainsi leur infériorité numérique était augmentée par leur dispersion même; ainsi elles n'étaient nulle part en état d'agir par un effort commun: elles devaient donc partout être battues.

La faiblesse numérique des troupes françaises, et leur dispersion sur une si grande étendue ne furent pas les seules fautes commises en ces circonstances par le gouvernement français; ce fut aussi une faute que d'avoir mis ces troupes sous cinq généraux en chef indépendans les uns des autres, ou, ce qui est la même chose, de les avoir divisées en cinq armées différentes qui, par cette division même, ne pouvaient agir dans un seul et même but, ni par une seule et même volonté. Peut-être cette dernière faute fut-elle encore une des conséquences de la trahison Pichegru, dont le gouvernement ne pouvait avoir perdu le souvenir; car la découverte de cette trahison était encore toute récente. Le gouvernement avait donc pu craindre de confier à un seul général des forces imposantes, pour qu'il ne pût en abuser comme Pichegru l'avait fait dans la campagne de l'an 3 ou de 1795.

En Suisse, et sur le Rhin, il existait alors trois armées françaises, l'une sous les ordres du général Jourdan, la seconde sous les ordres du général Bernadotte, la troisième sous les ordres du général Masséna. Ces trois armées étaient bien à la vérité placées sous les ordres d'un seul général, le général Jourdan; mais il n'en existait pas mois trois volontés différentes dans le commandement, et c'est à la divergence de ces volontés qu'il faut attribuer la malheureuse issue de la bataille de Stockach, comme je le ferai voir tout à l'heure.

En Italie, l'armée de Naples était, par son éloignement de l'armée d'Italie, placée sur l'Adige et le Pô, dans un état d'indépendance absolue, et même dans l'impossibilité de concourir avec celle-ci aux opérations de guerre à exécuter contre l'armée autrichienne; c'était néanmoins là l'affaire capitale, et c'était contre l'armée autrichienne que devaient surtout être dirigés tous les efforts des deux armées.

Sans doute que l'opération de Championnet sur Naples était nécessaire, indispensable; les Napolitains étaient venus dès le mois de brumaire an 7 attaquer les troupes françaises dans les états romains. C'était donc une nécessité de combattre d'abord et d'anéantir cette armée napolitaine. Il fallait encore désorganiser le gouvernement napolitain, et détruire dans ce gouvernement tous les moyens matériels de la guerre : ce qui ne pouvait être fait que par l'occupation de la capitale et des villes principales du royaume. Mais cette occupation avait eu lieu dès le mois de frimaire an 7, et dès cette époque l'armée napolitaine n'existait plus; le roi de Naples avait fui en Sicile. Le général Mack, que l'Autriche avait mis à la tête de l'armée napolitaine, avait été contraint de venir chercher un asile dans l'armée française. Ainsi le but de la guerre de Naples était complètement atteint. Toutes les places de cet état étaient à la disposition de l'armée française. Donc sa présence dans les états napolitains devenait désormais tout-à-fait inutile, si ce n'est pour détruire ou s'emparer de tout le matériel de la guerre. Quinze jours tout au plus suffisaient pour cela. Je ne sais quel mauvais génie confina l'armée française de Naples dans cet état pendant presque toute la fin de l'an 7. Dans une pareille position, elle était tout-à-fait neutralisée, elle était pour l'armée d'Italie comme si elle n'eût pas existé. Ce n'était pas à Naples que se trouvait la véritable position de cette armée. Sa véritable position était sur le Pô et l'Adige. Rien n'empêchait qu'elle n'y fût arrivée long-temps avant la fin de ventose an 7, car il ne fallait pas trois mois pour revenir de Naples à Bologne et à Ferrare, et détruire pendant son retour tout le matériel militaire des états du midi de l'Italie. Alors l'armée française de Naples, remise en ligne sur l'Adige, aurait con-

couru aux batailles des 6 et 16 germinal an 7 qui, alors, n'auraient pas eu les funestes conséquences qu'elles eurent.

Je ne pense pas qu'il soit possible d'expliquer d'une manière plausible le long séjour de l'armée française de Naples dans le midi de l'Italie : la faute commise dans cette circonstance ne peut être attribuée aux généraux en chef, qui n'ont fait qu'exécuter les ordres qu'ils avaient reçus. Cette faute ne peut être attribuée qu'au gouvernement qui avait donné ces ordres, ou qui n'avait pas donné les ordres convenables.

On ne pourrait pas dire que le long séjour de l'armée française dans le royaume de Naples avait pour motif de protéger les républiques naissantes du midi de l'Italie, car cette protection n'était pas le but primitif et essentiel de la guerre. Dans la position où étaient alors les affaires militaires, et après que l'armée piémontaise eut été incorporée dans l'armée française, et que l'armée napolitaine eut été dispersée et désarmée, le véritable objet de la guerre était d'attaquer et de combattre l'armée autrichienne d'Italie avec la totalité des troupes françaises, et de manière à anéantir cette armée autrichienne qui se rassemblait sur la gauche de l'Adige, et avant l'arrivée des Russes alors en marche. Le succès de la campagne n'eût pas été douteux par la réunion de l'armée française de Naples à l'armée française d'Italie. Celle-ci, immédiatement après sa marche sur le Piémont et l'abdication du roi de Sardaigne, avait marché sur le bas Pô, l'Adige et le Mincio; et il est évident, incontestable, que l'armée française de Naples eût dû aussi se rallier sans délai à l'armée d'Italie.

On donna dans le temps pour motifs du trop long séjour des Français dans le royaume de Naples, le besoin de pacifier la Calabre et les Apennins napolitains dont les habitans étaient insurgés. Ces motifs font véritablement pitié, et ne peuvent souffrir aucun examen; car, quelle influence des paysans mal armés et sans organisation militaire, placés dans le midi de l'Italie, pouvaient-ils avoir sur les opérations militaires à entreprendre contre l'armée autrichienne établie au nord du golfe de Venise? aucune, sans doute. Ces paysans, dans leurs montagnes, pouvaient bien nuire à l'armée française lorsqu'elle occupait l'état napoli-

tain ; mais cette armée revenue sur le Pô et l'Adige, ces paysans ne l'y auraient pas suivie ; ils seraient restés dans leurs montagnes, et insurgés ou non, ils y étaient pour l'armée française comme s'ils n'avaient pas existé. Le roi de Naples, après le départ de l'armée française, aurait-il cherché à reformer son armée dispersée et détruite par le général Championnet ? La chose eût été impossible, car l'armée française, dans sa retraite, n'aurait pas manqué sans doute de détruire ou d'enlever tout le matériel militaire, et sans matériel, la formation d'une armée est la chose impossible. Mais alors même que la chose eût été possible, il fallait nécessairement du temps, et un long temps, et en attendant que cette armée napolitaine eût été reformée, l'armée autrichienne d'Italie eût été dix fois au moins détruite avant que l'armée napolitaine à reformer pût lui être d'aucun secours.

Il est donc évident que le séjour de l'armée française de Naples dans le midi de l'Italie, au-delà du temps nécessaire pour détruire et enlever tout le matériel de guerre, fut une faute grave que la vérité de l'histoire ne peut pardonner, et qui, par une conséquence forcée, produisit tous les malheurs militaires qu'éprouva dans cette campagne notre armée française d'Italie.

Il y a bien long-temps que je médite sur la cause réelle de ces malheurs. Je n'ai pu la trouver ailleurs que dans l'éloignement, à l'époque dont je parle, des conseils du gouvernement de toutes les capacités militaires. A cette époque, c'était Barras, comme membre du directoire, qui dirigeait les opérations militaires. A l'absence de tout talent, il joignait le défaut d'une présomption excessive et sans motifs. Il se croyait un grand homme de guerre, parce que c'était lui qui avait mis Bonaparte en évidence. Un pareil homme ne pouvait s'adjoindre que des hommes aussi incapables que lui. Aussi remarque-t-on que, pendant l'an 7 et le commencement de l'an 8, le ministère de la guerre fut exclusivement confié à des mains d'une faiblesse extrême, et qui n'avaient donné aucune preuve de capacité.

Ce fut, il n'en faut pas douter, là la véritable cause des malheurs militaires de la campagne de l'an 7. Barras ne voulait pas souffrir à la tête des armées d'Italie les généraux d'une haute

capacité, et qui avaient de plus la confiance des troupes. Le général Joubert fut rappelé et remplacé par Schérer, alors ministre. Ce fut deux fautes dans un seul fait. Le rappel du général Joubert déplut fortement à l'armée dont il avait toute la confiance; le choix de Schérer ne lui déplut pas moins, parce que d'abord on se ressouvenait qu'en l'an 4 il avait refusé d'entreprendre la campagne qui devint si glorieuse sous le commandement du général Bonaparte; parce que, en second lieu, un grand nombre d'officiers avaient eu à se plaindre de lui lorsqu'il était ministre, et le souvenir de la victoire de Loano, où Masséna contribua au moins autant que lui, ne compensait pas dans tous les esprits les impressions qui restaient de son ministère, et du refus qu'il avait fait d'attaquer l'Italie lors du commencement de la campagne de l'an 4.

A l'armée de Naples, le général Championnet aussi rappelé, fut remplacé par le général Macdonald; les motifs de ce rappel furent l'opposition que Championnet apportait aux opérations financières de Faypoult, commissaire du directoire, opérations qui contrariaient les opérations militaires de l'armée; ce fut encore là une faute capitale, par la raison que, dans une armée, il ne doit jamais y avoir deux volontés, il ne doit y en avoir qu'une seule, à laquelle toutes les autres doivent être soumises; de laquelle toutes les autres doivent dépendre; enfin, à l'armée le général en chef doit délibérer tout seul, par la raison que lui seul est responsable des événemens, qu'il en répond ordinairement sur sa tête, ou au moins toujours sur son honneur.

Ce fut sous de tels, et si malheureux auspices, que commencèrent les hostilités au mois de germinal an 7, fin de mars 1799.

Infandum, régina, jubes renovare dolorem.

Le général Schérer, dès qu'il fut arrivé à l'armée, la rassembla en avant de Mantoue, entre le Mincio et l'Adige; mais en même temps il détacha de Bologne une division commandée par le général Sainte-Suzanne, pour aller occuper la Toscane et y protéger le retour en ligne de l'armée de Naples. Ainsi il était dans la destinée de cette armée de contrarier en tout, et d'affaiblir l'ar-

mée d'Italie, déjà si faible relativement à l'armée autrichienne qui lui était opposée.

L'armée autrichienne de son côté prenait en même temps position sur la rive droite de l'Adige, en avant de Vérone, et à Pastringo, où elle avait deux ponts. Le 5 germinal an 7, les deux armées étaient en présence, et le lendemain 6, Schérer commit la très-grande faute d'attaquer l'armée autrichienne sur tout le front de sa ligne, depuis Pastringo jusqu'à Legnago.

Vu la disposition de cette armée, depuis Legnago jusqu'à Pastringo sur une étendue de terrain de près de 12 lieues, la raison militaire exigeait que les Français attaquassent avec la plus grande partie de leurs forces le centre autrichien placé en avant de Vérone, entre cette ville et Villa-Franca. Une attaque vigoureuse sur ce centre autrichien, fait avec des forces supérieures, l'aurait culbuté dans un instant, et repoussé dans Vérone où les troupes françaises seraient entrées indubitablement pêle-mêle avec les troupes autrichiennes; on ne pouvait craindre que cette attaque sur le centre autrichien pût être contrariée par la droite de l'ennemi, placé à Pastringo. Il suffisait pour cela de la faire observer et contenir par un corps d'observation placé à notre gauche sur les hauteurs du Bunolingo. Par ce plan d'attaque exécuté avec vigueur, la droite autrichienne eût été séparée du centre, et obligée de prendre sa retraite dans la direction de Roveredo et de Trente; car l'armée française occupant Vérone, qui ne pouvait d'ailleurs présenter aucune résistance, le centre et la droite des Autrichiens étaient séparés pour toute la campagne par le contrefort des Alpes existant entre Verone et les sources de la Brenta.

Mais au lieu d'attaquer comme je viens de le dire, avec des forces supérieures, le centre de l'armée autrichienne, ce fut au contraire la droite de cette armée contre laquelle Schérer porta sa principale attention. Sur ce point, les Autrichiens firent une assez faible résistance, se retirèrent par les deux ponts qu'ils avaient à Pastringo, sur la gauche de l'Adige, et se rallièrent à Vérone avec le centre de leur armée, que Moreau, commandant deux divisions de la droite de l'armée française, avait combattu toute

la journée du 6 germinal, et forcé de lui abandonner le champ de bataille.

La division Montrichard qui avait été dirigée sur Legnago, fut attaquée par la gauche des Autrichiens, très-supérieurs en nombre dans le village de St-Pierre de Legnago, situé sous le canon de cette forteresse. Cette division y soutint un combat très-glorieux, mais aussi très-meurtrier. Le général Vigne, commandant l'une des brigades, y fut tué; le général Gardanne fut blessé d'un coup de feu dans l'épaule; et il y eut des bataillons qui ne conservèrent pas sous les armes le quart de leurs officiers. Cette division conserva le champ de bataille jusqu'à la nuit close, et vint prendre position à une lieue en arrière, et en avant de Cerca, position qu'elle quitta le 7 à midi, en exécution des ordres qui lui furent adressés, pour venir se rallier aux deux autres divisions de la droite de l'armée française, qui étaient vis-à-vis Vérone. Quoique le centre et la droite de l'armée autrichienne eussent réellement perdu la bataille du 6 germinal, et que sa gauche eût considérablement souffert dans les combats de St-Pierre de Legnago, la victoire de l'armée française ne pouvait pas être considérée comme une victoire décisive. C'était pour cette armée le cas ou jamais de poursuivre ce commencement de succès avec vigueur, et de ne pas laisser à l'armée autrichienne le temps d'essuyer ses plaies. La chose était d'autant plus simple, d'autant plus facile, que les Français s'étaient emparés des deux ponts que l'ennemi avait à Pastringo, qu'ils s'étaient établis dès le 7 au matin sur la gauche de l'Adige; mais le général Schérer ne sut pas profiter des avantages de sa position. Il tourna pendant dix jours autour de Vérone sans rien entreprendre, et sans doute sans savoir ce qu'il devait faire. Dans la journée du 15 germinal, l'armée française se trouvait placée, la gauche à Villa-Franca, et la droite à Isola della Scala, où était aussi placé l'équipage de pont de l'armée française. L'armée s'attendait à passer l'Adige le lendemain vis-à-vis Arcole. Pendant la nuit du 15 au 16, l'armée autrichienne à qui les tergiversations de Schérer avaient donné le temps de se rallier et de se reformer, déboucha de Vérone sur la gauche de l'armée française. Celle-ci fut dans la nécessité d'exé-

cuter promptement un changement de front, la droite en avant. Pendant que ce mouvement s'exécutait, la division Delmas, qui formait notre extrême droite, fut attaquée en avant de Butta-Preda, et repoussée jusqu'à Isola della Scala; les deux autres divisions qui se trouvaient à la gauche de la division Delmas, suivirent son mouvement. Dès ce moment la bataille fut considérée comme perdue. Cependant le centre et la gauche de l'armée française n'avaient pas cessé un seul instant d'obtenir des succès très-décisifs, et s'étaient avancés jusque près Vérone. La malheureuse issue de cette journée fut donc encore due à l'incapacité de Schérer, qui s'était laissé surprendre sur un terrain très-coupé, et sur lequel chaque division, et même chaque régiment ne pouvait agir d'ensemble, et où les troupes ne pouvaient se prêter un appui réciproque; où il était même impossible que le général en chef, qui se tenait près l'une des divisions de l'armée, pût être informé à temps utile des différens événemens de la bataille, ni prescrire les mesures que les circonstances pouvaient exiger.

L'issue de cette journée priva tout-à-fait Schérer de la confiance de l'armée. Elle renouvela les pressentimens qui s'étaient élevés contre lui lors de son arrivée en Italie. Il ne lui était donc plus possible de tenter de nouveau les chances d'une bataille, et aussi prit-il le parti de mettre l'armée en retraite dans la direction de Milan; cette retraite n'eut rien de pénible pour l'armée française, qui séjournait souvent plusieurs jours dans les camps qu'elle se choisissait, sans que jamais, jusqu'à l'Adda, les Autrichiens aient cherché à presser et à troubler cette retraite.

Les murmures de l'armée déterminèrent Schérer à donner sa démission et à en remettre le commandement au général Moreau, qui servait alors dans l'armée comme lieutenant-général. L'armée reçut ce nouveau général en chef avec une grande satisfaction. Mais son début ne répondit pas à l'espoir qu'il avait fait naître. Il laissa envelopper tout entière la division Serrurier[1], qui fut dans la nécessité de déposer les armes entre les mains des ennemis. Il reçut à contre-temps sur l'Adda, près Cassano, une bataille

qu'il perdit, ce qui l'obligea à se retirer successivement derrière le Técin et le Pô, et enfin dans les montagnes de Gênes.

A mesure que l'armée d'Italie se retirait de l'Adige vers Gênes, la position de l'armée de Naples devenait de plus en plus critique, et pour conserver la ligne d'opération de cette armée, l'armée d'Italie fut encore dans la nécessité de s'affaiblir de l'une de ses divisions. La division du général Montrichard fut donc envoyée dans le Boulonnais pour y servir de point intermédiaire entre les deux armées.

L'affaiblissement de l'armée d'Italie, et par les garnisons qui furent placées dans les différentes forteresses, et par les deux divisions détachées dans la Toscane et dans le Boulonnais; par la perte de la division Serrurier, et enfin par les pertes éprouvées dans les deux batailles de l'Adige et dans celle de Bassano, ne permettait plus à l'armée d'Italie de tenir la campagne, et d'autant plus que l'armée autrichienne avait été jointe par l'armée russe commandée par Souwarow. Le général Moreau s'occupa alors de mettre les places fortes en état de se défendre; on tira de l'armée les officiers d'artillerie nécessaires pour armer ces places et y commander l'artillerie. Je fus destiné à aller prendre le commandement de l'artillerie dans la forteresse d'Ancône où se trouvait la majeure partie des dépôts de l'armée de Naples, et l'un de ses hôpitaux militaires. La reddition de Corfou, qui avait eu lieu dans le courant d'avril, faisait considérer Ancône comme un point militaire important, tant pour les communications avec l'Égypte que pour couvrir la retraite de l'armée de Naples par les états romains et la Toscane. Ainsi le système de division des forces françaises en Italie, à l'époque dont je parle, c'est-à-dire en floréal et en prairial an 7, fut toujours la conséquence nécessaire du séjour des Français à Naples et dans le midi de l'Italie, et au lieu que c'était à cette armée de Naples de se rallier à l'armée d'Italie, c'était au contraire celle-ci qui se trouvait dans la nécessité d'aller au secours de l'armée de Naples.

Il fallut pourtant bien enfin que le gouvernement s'occupât de rappeler en ligne l'armée commandée alors par le général Macdonald. Ce rappel eut lieu; mais il fut si tardif, qu'il faillit

causer la ruine entière de cette armée, et il ne fallut rien moins que le courage des troupes françaises pour que cette armée, dont la ligne d'opération était coupée, ne subît pas le même sort que subit l'année suivante l'armée autrichienne à Marengo.

J'ignore quels étaient les ordres transmis par le gouvernement au général Macdonald; mais quels qu'ils fussent, on ne doit pas mettre en doute que le général Macdonald les aura exécutés, et qu'ainsi ce général avait reçu ordre de laisser des garnisons à Naples, à Gaëte, à Rome, à Ancône, etc., et que, pour rejoindre l'armée d'Italie alors dans les environs de Gênes, il avait aussi reçu ordre de suivre la route de Florence à Plaisance par Bologne et Modène et Parme. Rien n'était plus contraire que de tels ordres à la position des armées et aux principes de la stratégie.

Et d'abord il était contre toutes raisons militaires de placer et d'abandonner à elles-mêmes des garnisons dans les places du midi de l'Italie où des paysans insurgés suffisaient pour en faire le blocus, et les forcer à se rendre faute de vivres. En supposant que chacune de ces places n'eût eu qu'une garnison de trois mille hommes, c'était environ quinze mille hommes neutralisés, et qui devenaient tout-à-fait inutiles aux grandes opérations militaires. 2° Il était de même contraire aux raisons militaires que l'armée de Naples, dans sa retraite, marchât par Bologne et Parme sur Plaisance. Alors l'armée austro-russe occupait le Piémont, et se trouvait dans les environs d'Alexandrie et de Tortone; l'armée de Naples ne pouvait donc arriver à Gênes par cette route qu'en se faisant jour l'épée à la main. Mais il n'était pas possible que la chose pût avoir lieu dans la position qu'occupait l'armée austro-russe entre l'armée de Moreau et l'armée de Naples, puisque l'armée austro-russe, plus forte numériquement que les deux armées françaises, était par sa position centrale en mesure d'attaquer successivement les deux armées et de les combattre l'une après l'autre avec avantage. La conduite du général ennemi fut dans cette circonstance exactement la même que celle du général Bonaparte à Lonato et à Castiglione dans la campagne de l'an 4; comme aussi la conduite des deux généraux français dans la circonstance

dont je parle fut la même que celle des généraux autrichiens, d'Avidowich et Wurmser, lors des batailles de Lonato et de Castiglione. C'est ainsi qu'à la guerre, comme dans toutes les autres circonstances de la vie, les mêmes causes produisent toujours les mêmes effets.

Il y a pourtant deux différences majeures entre ces deux circonstances; la première est qu'à Lonato et à Castiglione la division de l'armée autrichienne en deux parties fut l'ouvrage du général Wurmser, son général en chef, et qu'à la Trébia et à Novi, les deux armées françaises étaient sous les ordres de deux généraux différens, et indépendantes l'une de l'autre. La seconde différence, c'est qu'à Lonato et à Castiglione les troupes fancaises étaient numériquement plus faibles que les troupes autrichiennes, et qu'à la Trébia et à Novi les troupes autrichiennes, au contraire, étaient plus nombreuses que les troupes françaises. Ainsi, si à Lonato et à Castiglione le défaut d'ensemble de la part des Autrichiens causa leur défaite par des troupes inférieures en nombre, à plus forte raison à la Trébia et à Novi le même défaut d'ensemble devait-il faire battre les deux armées françaises par les troupes ennemies supérieures en nombre.

Je dois encore le répéter ici, on ne peut accuser ni les troupes françaises, ni leurs chefs de la malheureuse issue des deux batailles de la Trébia et de Novi. On ne peut en accuser que le gouvernement français qui donnait une si fausse direction aux mouvemens généraux des deux armées, mouvemens qui péchaient contre les principes les plus élémentaires de la stratégie. Si au lieu de diriger l'armée de Naples depuis la Toscane à Plaisance par le Boulonnais et le Parmezan; si au lieu d'ordonner qu'on laissât des garnisons, dans les forteresses du midi de l'Italie, le gouvernement eût ordonné que l'armée de Naples ramenât avec elle toutes ses troupes et ne laissât pas un seul homme dans les places, que tout le matériel de la guerre et surtout la poudre et les armes portatives fussent enlevées, détruites, ou mises hors de service, et qu'ensuite après s'être réunie dans la Toscane, vers Pise ou Pistaya au midi des Apennins, cette armée eût reçu

ordre de marcher sur Gênes par le littoral de la mer, en se couvrant de la chaîne des Apennins, alors l'armée de Naples serait arrivée et se serait ralliée à l'armée du général Moreau sans obstacles et sans avoir besoin de combattre.

Oui, il n'y a que le mauvais génie qui présidait alors aux conseils du gouvernement français qui ait pu prescrire tous les ordres qui ont dirigé les deux armées françaises dans cette campagne de l'an 7, où périrent près de 100,000 hommes. Ces deux armées eussent été bien certainement victorieuses, si dès le commencement de la campagne le gouvernement ne s'était pas obstiné avec une persévérance indéfinissable à placer et à tenir ces deux armées dans un éloignement tel qu'il leur était impossible d'agir d'ensemble, ni même de se prêter un appui réciproque.

Il n'était cependant pas difficile de donner à ces deux armées une direction de mouvement capable d'obtenir des succès permanens, et si cette direction n'a pas été donnée, il a fallu que ceux qui présidaient à nos destinées militaires n'eussent pas réfléchi un seul instant sur les mouvemens stratégiques des campagnes si glorieuses de l'an 4 et de l'an 5. S'ils avaient médité ces mouvemens, ils auraient observé que le général Bonaparte pendant le siége et le blocus de Mantoue s'était toujours maintenu avec la masse des troupes entre l'Adige et le Mincio, où il était au débouché de toutes les routes par lesquelles l'armée ennemie pouvait venir à lui. Alors cependant le midi de l'Italie était en guerre avec la France, il était armé, et son matériel de guerre était intact; mais le général français ne fit pas la faute d'y envoyer une partie de ses troupes, et lorsqu'il le fit pour dicter la paix dans le midi de l'Italie, ce ne fut qu'alors, qu'il n'avait plus rien à craindre de l'armée autrichienne, seule armée qu'il eût à redouter; il ne le fit qu'après l'avoir mise par ses victoires sur elle dans l'impossibilité de nuire ou contrarier ses mouvemens militaires dans le midi de l'Italie; le général Bonaparte avait donc posé dans ces deux campagnes, par des faits nombreux les principes du système de guerre qu'il fallait suivre en l'an 7, de la même manière qu'il fut suivi en l'an 4 et l'an 5, et alors les succès eussent été les mêmes. Ces faits étaient tous récens, ils

étaientdansla mémoire de tous les militaires et de toute l'Europe, et si, comme je l'ai déjà dit, les exemples donnés par Bonaparte dans les deux campagnes précitées eussent été suivis; si l'armée française qui occupait le midi de l'Italie, eût été rappelée en temps utile sur l'Adige et le Mincio, on ne doit pas douter que l'armée autrichienne d'Italie eût été vaincue et détruite, avant qu'elle eût pu recevoir les renforts qui lui arrivaient de la Russie, surtout si au lieu de commencer sur l'Adige les hostilités à la fin de mars, comme la chose eut lieu, ces hostilités avaient commencé un mois plutôt, comme la chose était si facile.

Nul doute que l'histoire sera sévère contre les chefs d'un système de guerre si mal conçu, et qui produisit des effets si désastreux. Les véritables auteurs de ce funeste système se sont tenus cachés jusqu'à ce jour, mais il est impossible que leurs noms restent toujours ignorés. Pour mon compte j'ai la conviction que le systême était prescrit par le gouvernement français, ainsi ce doivent être les ministres qui ont eu le portefeuille de la guerre pendant cette campagne qui en restent, quant à présent, responsables devant la France et la postérité, à moins toutefois qu'ils ne prouvent que ce ne sont pas eux qui ont donné une si fausse direction aux mouvemens militaires, et que les ordres qu'ils avaient donnés, à l'égard d'une meilleure direction, n'ont pas été suivis, ni exécutés.

Ce n'est pas non plus que les généraux qui ont commandé en Italie soient de leur côté à l'abri de tout reproche, car c'était surtout à ceux qui commandèrent successivement l'armée d'Italie, d'insister près du gouvernement pour que l'armée de Naples fût rappelée sans délai sur la ligne d'opération principale.

Ce qu'il y a de plus inconcevable à cet égard, c'est que Schérer destiné, alors qu'il était encore ministre, au commandement de l'armée d'Italie, et qui devait avoir à cœur le succès de ses opérations, n'ait pas, avant de quitter le ministère, en ventose de l'an 7, expédié les ordres à l'armée de Naples, pour qu'elle rentrât sur-le-champ en ligne.

Pendant que les fautes les plus inconcevables se commettaient ainsi en Italie, contre les principes les plus élémentaires de la

stratigie, les affaires militaires n'étaient pas mieux dirigées en Allemagne et sur le Rhin. Je l'ai déjà dit, les troupes françaises, sur cette partie du théâtre de la guerre, étaient divisées en trois armées, ayant chacune leur général en chef. A cette première faute, on ajouta celle de mal baser la ligne d'opération principale. La nature des choses voulait que cette base d'opération fût prise en Suisse. C'est de la Suisse que devait déboucher toute l'armée française. C'était donc en Suisse qu'il fallait masser toutes les forces françaises, et non pas les disséminer, comme on le fit, depuis Mayence jusqu'aux sources du Rhin.

La masse des troupes de l'armée française étant en Suisse et en arrière du lac de Constance, cette armée en débouchant par Schaffouse, et mieux par Bregentz au-dessus du lac, aurait tourné l'armée autrichienne dont la gauche s'appuyait au lac dans les environs de Feldkirch, et menacé sa ligne d'opération sur Ulm ou sur Augsburg. Par ce mouvement tout simple, et d'une exécution si facile, il ne restait qu'une seule ressource à l'armée autrichienne, et cette ressource était de se retirer en toute hâte pour conserver intacte sa ligne d'opération. L'armée française établie, comme je viens de le supposer, en Suisse, elle n'avait pas à craindre que l'armée autrichienne s'avançât sur le Rhin au travers des montagnes de la Forêt-Noire; car alors elle aurait laissé sans défense sa ligne d'opération. Sa perte eût alors été inévitable, et le prince Charles, qui commandait l'armée ennemie, l'avait lui-même si bien senti, qu'il n'avait pas osé se hasarder à s'avancer au-delà des hauteurs de Schaffouse, alors même qu'il n'y avait en Suisse que l'armée de Masséna, et que les armées de Jourdan et de Bernadotte étaient dans les départemens du Haut et Bas-Rhin, et sur la gauche de ce fleuve. Il ne crut pas même devoir, et en cela il fit bien, disputer à ces deux dernières armées les montagnes de la Forêt-Noire et les défilés qui la traversent; il attendit ces deux armées dans les plaines de Stockbach, où il les battit.

La cause de sa victoire, dans cette circonstance, est encore de la même nature que celle qui fit triompher Bonaparte à Lonato et à Castiglione, ou Souwarow à la Trébia et à Novi, et cette

cause est que le prince Charles occupait une position centrale qui le mettait à même de combattre successivement les trois armées françaises, avec des forces numériques supérieures à chacune d'elles. Dès que le général ennemi eut connaissance que Masséna débouchait de Schaffouse sur sa gauche, qui était à Feldkierch, il renforce cette gauche et force Masséna à la retraite, après l'avoir battu. Ainsi fit Bonaparte à Lonato, contre le corps de Quasdanowich, ou Souwarow à la Trébia, contre Macdonald. Ensuite le prince Charles retira une partie de ses troupes du champ de bataille de Feldkirch, en y laissant seulement un faible corps pour observer Masséna, renforce son centre et sa droite avec les troupes qui avaient combattu à Feldkirch, et bat, dans les environs de Stokach, les généraux Jourdan et Bernadotte. Ainsi fit Bonaparte à Castiglione, ou Souwarow à Novi.

On attribua, dans le temps, la perte des batailles de Feldkirch et de Stokack, à la force numérique de l'ennemi; mais c'est à tort : la véritable cause de la perte de ces deux batailles existe tout entière dans les vices mêmes du plan de campagne et des mouvemens stratégiques qui en furent la conséquence. Adopté, ce plan consistait à faire marcher ces trois armées françaises sur trois lignes d'opérations différentes, et dans lesquelles une action d'ensemble était de toute impossibilité; dans lesquelles, enfin, leur action ne pouvait être que successive, tandis que l'ennemi pouvait, de son côté, combattre successivement chacune de ces trois armées, avec des forces numériquement supérieures. C'est là le cas de le dire, le prince Charles profita en cette circonstance, en grand homme de guerre, des fautes stratégiques commises par les trois généraux français, et il rétablit sa réputation ternie par la campagne de l'an 5. Si les trois armées françaises n'en eussent formé qu'une seule, qui eût eu une seule et même ligne d'opération ayant sa base en Suisse, le prince Charles se fût trouvé dans une position bien différente. Si l'armée française eût débouché alors au-dessus du lac de Constance, une retraite précipitée sur Ulm et en arrière du Danube, était la seule ressource du prince Charles, que l'armée française n'aurait pas manqué de trouver alors l'occasion de combattre avec avantage. Si

seulement Masséna, formant l'avant-garde, eût été soutenu par toute l'armée, il n'aurait pas été battu à Feldkirch, ses troupes n'eussent pas été neutralisées par un faible corps d'observation, pendant la bataille de Stokach, et alors, il n'en faut pas douter, les conséquences de cette bataille eussent été tout autres qu'elles ne le furent.

LE LIEUTENANT GÉNÉRAL D'ARTILLERIE

ALLIX.

(*La suite au prochain numéro.*)

MÉMORIAL DES CAMPS.

RECUEIL

A l'usage de MM. les Officiers de l'armée de terre;

Par M. J.-J.-H. URBAIN, *lieutenant d'infanterie dans l'armée des Pays-Bas* (1).

Un ouvrage composé dans notre langue, par un officier qui, en servant dans nos rangs, a obtenu la qualité de citoyen français, est censé appartenir à notre littérature; nous sommes en quelque sorte autorisés à compter son auteur au nombre des écrivains de notre pays, et à regarder comme nationale l'œuvre dont nous allons entretenir un instant nos lecteurs.

Néanmoins c'est à *Arnheim* que M. *Urbain*, lieutenant en premier à la 13e division d'infanterie de l'armée belge, a publié son fort in-8o, orné d'un tableau et de quinze planches topographiques. On ne s'étonnera donc pas de rencontrer quelques fautes

(1) Un gros vol. in-8o de 470 pages et 15 planches. Arnheim, 1827. Prix : 10 fr. 50 c.

qui ont échappé à des protes étrangers : la pureté soutenue du style prouve assez évidemment qu'on aurait tort de les imputer à l'auteur.

Quoique ce livre paraisse avoir été fait à l'usage spécial des officiers de l'armée des Pays-Bas : quoique les points sur lesquels l'auteur place ses élèves et les fait opérer soient plus connus d'eux qu'ils ne le sont des militaires français; quoique les mesures de la Belgique soient employées dans les calculs, rien n'empêchera que les officiers de toutes les nations éclairées ne profitent des doctrines qu'il répand, et n'en fassent l'application dans d'autres lieux. En préférant notre idiôme au sien, M. *Urbain* a voulu que son ouvrage devînt une source commune d'instruction pour deux peuples qui naguère n'en formaient qu'un. Plus à la portée des armes savantes qu'à celle de l'infanterie et de la cavalerie, il semble particulièrement destiné aux officiers du génie et du corps royal d'état-major. Il faut, pour en comprendre tous les détails, avoir suivi d'autres cours que ceux des colléges, et si on n'a pas fréquenté les écoles spéciales, on ne les saisira pas tous. Ce ne sera pas non plus dans le cabinet que la théorie de M. *Urbain* pourra paraître claire et lumineuse à des hommes qui n'auront pas l'habitude de la guerre réelle ou fictive. En étudiant un exemple et le mode d'exécution, plus ils auront souvent recours à la planche, plus ils s'occuperont de la recherche des numéros d'ordre disséminés sur la figure, et plus leur attention sera détournée de l'idée principale que l'exemple devra éclaircir. Il m'a toujours paru fort difficile d'apprendre sur une table le mécanisme des évolutions de ligne à l'aide du livre des manœuvres, et avec les planches sous les yeux. Des pelotons figurés en carton ou en plomb facilitent beaucoup moins l'intelligence des manœuvres que les mouvemens d'une troupe sur le terrain. Il en est de même de l'art de se fortifier et de se défendre sur un point. On ne s'en fera qu'une idée confuse en le méditant entre quatre murs, mais on s'en fera une idée nette en l'essayant en rase campagne.

M. *Urbain* suppose que les officiers savent déjà évoluer, il veut leur enseigner à faire la guerre : il établit des principes généraux et joint sur-le-champ au précepte un exemple de la manière de

l'appliquer. Si, muni de son livre, un jeune militaire va dans les champs choisir une position qui ait de l'analogie avec celle où il a plu à l'auteur de se placer, tout s'éclaircira promptement à ses yeux; s'il reste chez lui, la lumière le frappera plus lentement.

Certes l'art de la guerre est soumis à des règles, mais elles ne doivent pas être invariables comme celles d'un art dans la pratique duquel on ne rencontre aucune opposition. Si on ne les modifie pas suivant les circonstances, elles amèneront un résultat funeste à celui qui de leur exécution littérale attendait un succès certain. L'art de la guerre est un art de génie et d'inspiration : il plane sur tous les systèmes, et se sert de tous sans s'assujétir à aucun. Le rendre didactique, lui imposer des entraves, lui tracer des limites, c'est le dénaturer, l'étouffer. On peut donc dire à un officier : Si vous vous trouvez dans tel cas, il conviendra que vous agissiez de telle façon, mais ne soyez pas méticuleux ni esclave de la lettre, sachez prendre conseil des circonstances, et surtout n'hésitez que le moins possible, car l'hésitation fait perdre l'à-propos.

Si on a le loisir de le conduire en plein champ, là on lui inculquera fructueusement des principes sur le choix des camps et des positions : là on lui apprendra à faire une reconnaissance de terrain ; à placer des avant-postes, des sentinelles, des vedettes; à dresser ou à éventer une embuscade; à faciner ou replier une ligne de tirailleurs; à élever quelques fortifications passagères, en attaquer ou en défendre : toutes ces notions pénétrant dans sa tête par ses yeux, s'y classeront beaucoup mieux que si elles n'y arrivaient que par l'ouïe; et ne craignons pas de dire qu'après cela le jeune officier sera encore bien neuf quand il entrera en campagne pour la première fois. Le bruit du canon troublera infailliblement ses idées, l'habitude donnant du sang-froid et de l'à-plomb dans le danger.

On ne doit pas pour cela négliger de l'instruire en temps de paix. Les préceptes dont on l'aura imbu, seront comme des jalons qui l'empêcheront de s'égarer dans les routes inconnues qu'il aura à parcourir. Une émotion bien pardonnable à un débutant, puisque les plus aguerris ont de la peine à s'en garantir, les lui fera

perdre de vue un moment, il ne tardera pas à les apercevoir de nouveau et à reprendre son assurance.

Grâces soient donc rendues aux guerriers expérimentés qui enseignent aux militaires sans expérience, ce qu'ils ont appris dans le cours de leur vie aventureuse.

Le lieutenant Urbain a entrepris et exécuté cette tâche avec bonheur. Sans faire d'excursion dans le domaine de la stratégie, ni de la tactique, sans aborder les hautes questions, faisant en quelque sorte un cours élémentaire, il a eu le talent de prouver à son public que ses connaissances étaient aussi profondes que variées. Il ne dit rien de nouveau à ses lecteurs (il n'y a plus de nouveau que ce qui a été oublié); mais sa manière de dire est neuve. D'ailleurs, tout est nouveau pour ceux qui n'ont rien vu, et c'est particulièrement pour ceux-là que M. Urbain a travaillé. Il ne s'est pas fait de scrupule d'emprunter; il en convient et cite *les feuilles sur lesquelles, imitant l'abeille, il a butiné* et recueilli le suc précieux dont il a composé son miel. Que peut-on faire de mieux aujourd'hui?

Cependant j'induirais en erreur les jeunes officiers qui liront cette annonce, si je leur disais que l'étude de cet ouvrage leur sera d'une utilité immédiate et journalière dans le service qu'ils ont à faire. Ils ne pourront en recueillir les fruits que dans des grades supérieurs, alors que la guerre leur permettra de mettre en pratique les préceptes dont ils auront enrichi leur mémoire.

En effet, c'est aux généraux en chef qu'appartient le droit de choisir les camps et les positions : ce sont les chefs d'état-major qui tracent les lignes de campement, qui placent les avant-postes, les sentinelles et les vedettes, qui font les grandes reconnaissances, et qui rédigent les instructions que doivent suivre les commandans des divers détachemens, des escortes et des corps de partisans. Les notabilités de l'armée sont donc seules appelées à se livrer aux travaux dont le lieutenant Urbain pose les règles. Mais tout officier subalterne peut et doit avoir la noble ambition de s'élever aux hauts grades auxquels les grandes fonctions sont attachées, il convient qu'il s'instruise en montant l'échelle hiérarchique, et qu'il n'attende pas, pour acquérir des conna is

sances indispensables, qu'il soit arrivé au moment d'en faire usage. C'est par ce motif qu'on peut conseiller aux militaires subalternes la méditation du *Mémorial des camps*. Quelques capitaines et chefs de bataillons, dans des cas rares, peuvent être abandonnés à leurs propres forces, alors ils se rappelleront les leçons reçues précédemment, et ils en feront l'application. Quelque aptitude qu'on suppose à un officier, nul n'ayant la science infuse, il est des notions adoptées généralement sur le placement des troupes et des avant-postes, sur la manière de se retrancher et de se garder militairement, qu'il faut que chacun reçoive par tradition. Celles que développe M. Urbain dans les 56 titres dont son livre se compose, sont exactes et incontestées; on peut les graver dans sa tête sans craindre d'avoir à les en effacer un jour comme erronées. Aussi avoue-t-il les avoir lui-même extraites des meilleurs ouvrages militaires connus. Son mérite, et c'en est déjà un assez grand, consiste à les avoir coordonnées dans un seul et même cadre.

L'auteur pense que son *Mémorial des camps* diffère essentiellement du Traité sur les opérations secondaires de la guerre, parce que l'un ne fait agir que de faibles portions de troupes, tandis que l'autre met en mouvement de gros corps; il en conclut qu'il a travaillé pour l'instruction de l'officier particulier, dans la sphère de ses devoirs et de ses attributions.

J'ai peine à reconnaitre la différence que M. Urbain veut établir, et à admettre la conséquence qu'il en tire. Qu'on opère d'après sa méthode, sur un ou sur dix bataillons, c'est toujours le même mécanisme et la même théorie; ce sont les mêmes règles et les mêmes principes, seulement les exemples sont plus ou moins compliqués, et le mérite de l'exécution est plus grand chez celui qui a remué des masses que chez l'autre qui n'a mis en action que quelques individus. La différence ne serait donc pas en faveur du *Mémorial*. Alors à quoi bon la faire observer, si ce n'est pour éviter le reproche d'une imitation trop évidente qui, écartant l'idée de création, n'admettrait que celle de copie.

La différence fût-elle prouvée, il ne s'en suivrait pas que le *Mémorial* ait été fait spécialement à l'usage des officiers subal-

ternes. Nous savons tous qu'on ne détache pas un capitaine avec sa compagnie dans un poste important, avec l'intention qu'il s'y maintienne quelque temps, sans lui tracer par écrit la conduite qu'il aura à tenir. On ne lui laisse ni le soin ni le libre arbitre de se retrancher, de construire des redans, de faire des abbatis : il n'en aurait pas les moyens, et ce pouvoir discrétionnaire deviendrait abusif. Un officier général ou d'état-major va le placer, divise sa petite troupe, indique les points où les gardes et les sentinelles doivent être posées, et ordonne les mouvemens de terre qui doivent être faits. Le capitaine n'est donc là, comme partout, qu'un agent secondaire auquel on donne l'impulsion; il ne peut jamais être le moteur principal. Ainsi, offrir à ses élèves l'exemple d'un capitaine se fortifiant dans un village, ou celui d'un général se retranchant dans un camp, c'est absolument la même chose; seulement, le premier exemple plus simple sera plus aisément compris que le second, embrassant un système complet de défense.

C'est dans les camps de plaisance ou d'instruction que le Mémorial pourrait être avantageusement expliqué aux officiers de tout grade, par anticipation sur ce qu'ils auront à apprendre un jour. Là, on leur déduirait aisément les motifs de préférence à donner à une position sur une autre; on leur montrerait la manière d'asseoir un camp, de tirer parti du terrain pour sa défense, de lier les postes entre eux, de former une chaîne non interrompue de sentinelles qui, en observant tous les points, ne pussent être surprises d'aucun côté; on enseignerait l'art de la fortification passagère; on ferait, en un mot, exécuter toutes les opérations de guerre, de telle sorte que les auditeurs contractassent l'habitude de les répéter avec calme et sang-froid sous la volée du canon.

Aussi, je ne crains pas de le dire, l'instruction que donnent les meilleurs livres est insuffisante pour former de bons officiers : c'est de la pratique qu'il leur faut. Au lieu de faire recommencer tous les ans des exercices auxquels on est façonné en peu de mois, et de grandes manœuvres très-utiles sans doute, mais qui doivent être familières à la fin de la seconde année de service, si

on pouvait en automne, quand la terre est dépouillée de sa riche parure, mettre les régimens en campagne un mois seulement, l'armée, sans avoir fait la guerre, ne serait étrangère à rien de ce qui a lieu en temps de guerre. La mesure que je propose n'entraînerait ni grands frais, ni grands dégâts, si elle s'exécutait par régiment, dans des landes ou sur des bruyères, aux environs des garnisons. L'armée russe colonisée, s'exerce ainsi et s'aguerrit.

La première partie du Mémorial de M. *Urbain*, consacrée à la défense ou à l'attaque des petits postes, apprendra à l'officier de quelle manière il doit se conduire dans les diverses positions où il pourra se trouver, et dont l'auteur donne des exemples suffisans. La seconde partie contient une nomenclature raisonnée des termes techniques de la fortification de campagne. Il convenait de définir les mots dont l'art militaire se sert, et que des novices ne sont pas censés comprendre.

Tout officier emploiera utilement ses loisirs en étudiant l'ouvrage dont je viens de donner une idée imparfaite, mais qui inspirera le désir de le connaître. Je conseille surtout aux officiers du corps royal d'état-major de se le procurer. L'armée française profitera des leçons données à celle des Pays-Bas. Ainsi se trouveront resserrés les nœuds de cette ancienne confraternité qui nous unit.

LE GÉNÉRAL LECOUTURIER.

EXTRAITS

DES TABLETTES MILITAIRES;

PAR M***.

Un de nos officiers les plus distingués nous a confié un recueil d'observations qu'il a faites sur l'art de la guerre. Cet ouvrage, intitulé *Tablettes militaires*, est encore manuscrit; la finesse des

vues, la justesse des aperçus, la profondeur des réflexions, enfin l'intérêt de la matière, tout nous détermine à en extraire quelques articles que nous communiquerons successivement à nos abonnés.

TOPOGRAPHIE DE CAMPAGNE.

On ne saurait trop s'attacher, en général, à simplifier tout ce qui est relatif à la guerre. Ce principe est applicable à une foule de choses; mais plus particulièrement encore à ce qui a rapport à la topographie de campagne. Je l'appellerai de ce nom pour la distinguer d'un autre genre de topographie, qui ne peut guère s'employer et faire des progrès qu'au sein de la paix, avec le loisir et les commodités qu'elle procure. Tel est celle qui s'enseigne dans nos écoles militaires, qu'on ne peut mettre en usage que tout au plus dans certaines positions, où une armée se trouve arrêtée; ce qui donne alors au dessinateur topographe toute la latitude désirable pour opérer avec soin, détail et précision. Mais dans ce cas, je désirerais que le dessin, quoique soigné d'ailleurs, eût certain relief qui, en rehaussant l'utilité et l'agrément, le rendrait en quelque sorte parfait. Ce serait qu'il présentât le terrain tel qu'il est, avec tout le prestige de l'effet aérien, dont sont totalement dépourvus les modèles adoptés dans nos écoles, qui ne donnent que le géométral et la place du pays que l'on se proposait de lever, au lieu de la chose, comme l'a judicieusement observé M. l'Espinasse, auteur des plus recommandables.

Il est facile de juger que, pour employer avec fruit la manière de l'école militaire et celle de l'Espinasse (si ce n'est le genre heurté), il faut absolument avoir le temps et les facilités nécessaires pour travailler correctement, avec goût et netteté, premières conditions voulues dans un ouvrage qui peut être d'un grand poids et de la plus grande conséquence pour les opérations.

Je demande s'il est possible, dans une campagne très-active, au milieu de mouvemens de troupe continuels et rapides, où il y a cependant urgence de bien connaître le pays, représenté si-

non dans la perfection, du moins d'une manière satisfaisante pour le général; je demande, dis-je, s'il est possible de travailler selon les modèles que l'on veut mettre en vigueur? Non, l'expérience nous en démontre tous les jours la grande difficulté, et l'impossibilité dans bien des circonstances. L'officier d'état-major, en butte comme tout autre, et quelquefois davantage, à toutes les vicissitudes d'une vie active, ne peut pas faire l'impossible, en fournissant un ouvrage parfait, selon le genre prescrit, dans des momens où la fatigue et les privations sont encore les moindres des inconvéniens qui s'y opposent.

D'un autre côté, j'ai été à même de remarquer souvent, dans les différentes campagnes auxquelles j'ai participé, que la plupart des cartes géographiques à l'usage des opérations militaires, péchaient essentiellement dans un sens inverse; c'est-à-dire qu'elles n'offrent pas assez d'exactitude ni assez de détails, qu'elles laissent beaucoup trop à désirer, et sont généralement peu propres à fixer l'irrésolution des militaires qui s'en servent.

Que conclure de tout ceci?

Qu'il faudrait trouver une nouvelle manière, un terme moyen, qui, sans tomber dans les inconvéniens opposés que je viens d'indiquer, rendît avec clarté, précision et d'une manière aisée et prompte, les pays qu'occupent les armées pour y faire la guerre.

Mais à qui est-il réservé de se frayer un chemin dans cette nouvelle carrière, qui serait d'une si haute importance pour le succès de nos armes?

La réponse, je crois, n'est pas difficile, dans un siècle qui fourmille de talents distingués dans tous les genres, talents qu'il ne s'agirait que de diriger vers cette partie. Il ne serait pas douteux qu'elle ne fît alors de rapides progrès. Mais, je le répète, une pareille tâche ne peut être remplie avec succès que par des talens d'un ordre supérieur.

La topographie de campagne est si intéressante, même pour les militaires qui occupent des grades subalternes, qu'il serait à désirer qu'elle fût connue généralement de tous les officiers. Mais comme il est réservé à des talens rares de l'approfondir

d'une manière particulière, je voudrais au moins que chaque officier en eût une teinture suffisante, pour le mettre à même d'en tirer un avantage proportionné au grade qu'il occupe.

Qui pourrait énumérer la foule des circonstances intéressantes où peut se trouver un simple sous-lieutenant, surtout dans une guerre de partisan?

Est-il obligé de rendre compte d'un pays quelconque, ou bien de pousser une reconnaissance, dont les résultats peuvent être de quelque intérêt? il lève, à la hâte, les principaux points qui fixent son attention, joint son croquis à son rapport, et ces deux pièces à l'appui l'une de l'autre sont pour toutes deux un objet de comparaison, et prouveront évidemment au général que la reconnaissance a été conduite avec sagacité, et le mettront à même de tirer de justes conclusions et d'établir un jugement solide.

Il est certain qu'un croquis, fait avec art, peut être quelquefois d'une haute importance. La chose n'est pas aussi difficile qu'on pourrait se l'imaginer, il ne s'agit que de s'orienter et d'avoir quelques légères notions de dessin.

Ne pouvant songer à une méthode compliquée, où il faudrait du talent, pour en vaincre les difficultés, c'est aux simples croquis dont je viens de parler, que je m'arrêterai. J'en donnerai un exemple dans ce petit ouvrage (*Voyez les planches*) qui n'est tout uniment qu'un amusement militaire.

Ce genre, tout restreint qu'il est, peut cependant avoir son utilité; il est à la portée de tout le monde, étant simple, rapide et d'une exécution facile. Il est susceptible de plus ou moins de détails; et à l'aide d'un mémoire soigné, il peut assez bien donner une idée d'un pays quelconque, du moins pour ce qui est de l'emplacement des principaux accidens qui le couvrent, comme montagnes, rivières, etc.

Il ne s'agit point dans cette manière, d'effets aériens, non plus que d'une exactitude géométrique. Elle consiste seulement à mettre à vue tel ou tel village, à sa véritable position, à sa distance relative aux autres objets qui couvrent un pays, à indiquer les principales sinuosités des chaînes de montagnes; à faire

filé formé par l'étang salé et le petit étang, d'où sort le ruisseau Arine. Cette védette voit tout l'espace entre elle et celle du pont de bois, et garde le défilé. Cet officier a placé aussi un poste de dix hommes, un brigadier, commandés par un maréchal-des-logis, à l'auberge du Bas-Mont. Ce poste se garde par deux védettes. L'une, au sud de sa position, observe toute cette partie; l'autre, à l'est, observe sa gauche et le mont Genet.

Tous ces postes et leurs védettes conservent la même position pendant la nuit.

D'après cet exposé et le lever à vue que j'ai l'honneur de vous adresser, vous pourrez juger, mon général, qu'au moyen d'une soixantaine d'hommes, tant pour mes postes extérieurs que pour celui du cantonnement, qui fournit le jour un factionnaire au clocher, je suis parfaitement bien gardé.

Ma place d'alarmes, soit de jour, soit de nuit, en cas d'attaque, est dans la plaine du canal, où vous verrez que je suis favorisé par la nature du terrain, soit qu'on m'attaque par le côté nord, soit par l'est ou le sud.

Le village d'Omont et ceux qui l'avoisinent fournissent abondamment à la subsistance des chevaux et des hommes.

J'ai fait partir ce matin une reconnaissance de vingt-cinq chevaux, qui n'est rentrée qu'à midi. Elle était commandée par le lieutenant......., dont je joins ici le rapport.

Rapport de l'officier envoyé en reconnaissance sur la route de Béruma, le........

Mon Colonel,

En exécution de votre ordre du........, étant parti ce matin, à quatre heures, avec vingt-cinq chevaux, me dirigeant sur Béruma, par le pont de bois, j'ai suivi ponctuellement vos instructions, ayant toujours marché militairement, sans cesser de me faire précéder d'une avant-garde et de faire éclairer mes flancs et mes derrières. Arrivé à la grange, dite le Châlet, j'ai cherché, mais en vain, à me procurer quelques notions sur les mouvemens

de l'ennemi ; et, d'après le non succès de mes questions, j'ai continué ma marche jusqu'aux approches du défilé formé par la hauteur du calvaire et la hauteur boisée, sur les sommets desquelles mes éclaireurs se sont portés avec rapidité. D'après leurs mouvemens, je me suis engagé dans le petit village appelé la Pate-d'Oie, parce qu'il est le point de réunion de trois chemins divergens; celui de Béruma, de Biron et d'Amenoncourt. Après avoir établi une védette d'observation sur chacun des deux chemins latéraux et traversé le bois vert jusqu'à sa lisière intérieure, où j'ai fait faire halte à ma troupe, je me suis porté de ma personne en avant de ce bois, où bientôt une védette ennemie s'est offerte à ma vue, sur la route de Béruma, laquelle gardait un petit poste également établi sur cette route. Une autre védette ennemie, à ma gauche, placée à la lisière extérieure du bois de Béruma, observait le marais d'entre-bois, et se liait à celle de la route.

Les approches de Béruma sont d'un difficile accès, ce village étant couvert en partie, et à l'ouest, par le bois qui porte son nom, et naturellement défendu par une multitude de marais entrecoupés et souvent impraticables. J'observerai en outre qu'à la partie sud-est du village, se trouve une position susceptible d'être bien défendue. On y aperçoit une védette volante.

Il paraît que l'ennemi n'a pas d'autres chemins pour aborder notre cantonnement, que la route que j'ai tenue. Elle est bonne pour l'artillerie; mais il serait dangereux pour lui de s'aventurer par des chemins de traverse, environnés de marais et d'obstacles de tous les genres. Il pourrait cependant, en faisant un circuit, gagner la Pate-d'Oie, par le chemin qui conduit de ce village à Aménoncourt; mais l'artillerie ne pourrait pas s'en tirer. Elle serait arrêtée dès l'approche du ruisseau appelé très-justement bourbeux, et dont les environs n'offrent que de très-mauvais pas.

Après avoir observé les environs de Béruma, dont j'ai eu l'honneur de vous détailler la nature du terrain, j'ai rejoint ma troupe pour rétrograder avec elle jusqu'en arrière du village de la Pate-d'Oie, où j'ai fait rafraîchir mes chevaux, qui avaient le

plus grand besoin de respirer, après avoir préalablement établi une védette d'observation en avant de ce village, sur la route de Béruma, tandis que les deux védettes des chemins latéraux continuaient d'observer.

J'ai appris d'un paysan, qui se trouvait avant-hier à Béruma, qu'il avait vu beaucoup de cavalerie et d'infanterie. Il a entendu dire que des troupes considérables, de toutes armes, occupaient les villages circonvoisins, mais il n'a pas su préciser le nombre de ces forces. Ayant jugé à propos d'emmener cet homme avec moi, vous pourrez, mon colonel, l'envoyer au général afin qu'il puisse en tirer des inductions utiles.

Je dois aussi noter que les hauteurs boisées et celles du Calvaire sont susceptibles d'être armées par de l'artillerie. La pente qui conduit à leur sommet, étant douce en plusieurs points, est très-praticable.

Toute la route que j'ai tenue est presque toujours unie. Quelques petites montées insignifiantes s'y trouvent cependant de distance en distance, ce qui n'empêche pas le pays d'être découvert, du moins depuis la Pate-d'Oie jusqu'à la lisière du bois d'Omont.

Après avoir fait rafraîchir et retirer mes védettes, j'ai repris le chemin du cantonnement. Le poste du bois d'Omont se garde bien J'y ai remarqué beaucoup de surveillance et d'activité.

Il y a trois lieues et demie d'Omont à Béruma, etc.

DES DRAGONS (1).

On sait que Charles de Cossé-Brissac, maréchal de France, commandant l'armée française en Piémont, pendant les années 1551 et 1552, imagina, ou du moins leva le premier, une espèce de milice, à laquelle il donna le nom de *dragons*.

Le père Daniel, dans son *Histoire de la milice française*, en

(1) Les citations relatives au père Daniel, et quelques dates historiques contenues dans ce feuillet, ont été puisées dans la collection des uniformes.

discutant cette dénomination, s'arrête à l'idée qu'elle fut donnée à la milice en question, *comme une injure par les ennemis chez lesquels ils allaient porter le ravage, et qu'elle leur demeura.*

Le même auteur ajoute que ces cavaliers l'acceptèrent volontiers; « comme un nom terrible qui les rendait redoutables et » qui marquait leur activité et leur valeur. Il se pourrait faire » encore que le maréchal de Brissac leur donna lui-même ce » nom par de pareilles raisons. »

On n'ignore pas que les dragons ont presque toujours été considérés comme une troupe à-la-fois cavalerie et infanterie, c'est-à-dire pourtant, qu'on ne les employait guère comme masse d'infanterie, mais bien par fractions, à s'emparer ou à défendre tel ou tel poste, à occuper l'entrée d'une vallée, où tout autre position où il fallait de la célérité, et où l'infanterie proprement dite n'aurait jamais pu arriver à temps.

Depuis le maréchal de Cossé-Brissac, c'est-à-dire depuis leur création, les dragons, à différentes époques et suivant les vues qu'on avait eues sur eux, ont subi beaucoup de variations; et, si l'on en croit le père Daniel, cette arme fut même tout-à-fait supprimée dans les troupes françaises, peu de temps après le siége de la Rochelle, par le cardinal de Richelieu; mais elle fut conservée dans les troupes étrangères au service du roi. Cet état de choses fut bientôt changé; les dragons furent rétablis dans les troupes françaises. Le fait est que, depuis leur création, il y a toujours eu des dragons en France, ce qui prouve incontestablement qu'on en avait reconnu l'utilité. Cette utilité révélée par un laps de temps considérable, a été mise dans tout son jour dans les campagnes de la révolution, malgré les mauvaises dispositions de quelques faiseurs qui avaient un moment occasioné le discrédit de cette arme. Elle reparut bientôt dans tout son lustre dans les campagnes d'Espagne et de Portugal, où les militaires expérimentés reconnurent sa bonté, et ne purent que se rendre aux preuves multipliées de toute son excellence. Les dragons qui avaient acquis une si brillante réputation dans la péninsule, ajoutèrent encore un nouveau fleuron à leur couronne dans la mémorable campagne de 1814, où ils se signalèrent d'une

manière toute particulière par des prodiges de valeur. Les champs de Nangis, de Provins, Saint-Parc, etc., etc., rendront long-temps encore un témoignage authentique de cette vérité. En effet, les dragons de l'armée d'Espagne, après une longue route à marches forcées, s'y présentent; ils attaquent un ennemi jusqu'alors vainqueur par le nombre; l'audace de leurs manœuvres, la rapidité et la combinaison de leurs mouvemens, l'impétuosité de leurs charges rompent ces masses si redoutables, ces bataillons serrés si nombreux..... Russes, Autrichiens, Prussiens, tout fait, se rend ou succombe. Tels furent les derniers exploits de l'armée d'Espagne.

La campagne de 1814 est certainement l'époque où les dragons ont paru dans leur plus grand éclat; on en aurait bientôt acquis la preuve, si l'on suivait leur histoire depuis leur naissance jusqu'en 1815, où ils ont été tout-à-fait anéantis. Je dis anéantis, parce qu'on ne peut plus appeler dragons, douze régimens actuellement existans qui n'en ont conservé que le nom, et qui, par leur organisation, ne doivent plus être à-la-fois cavalerie et infanterie; d'ailleurs ils ne sont plus armés pour atteindre ce double but.

On ne peut, à ce sujet, s'empêcher de faire une réflexion, qui pourrait avoir une certaine justesse : comment se fait-il qu'on ait précisément choisi, pour supprimer cette arme, l'époque où elle s'est le plus distinguée? et comment prive-t-on tout-à-coup l'armée d'une espèce de troupe si long-temps éprouvée, et qu'aucune autre ne peut remplacer dans une foule d'occasions, comme il serait facile de le démontrer? Ne serait-on pas tenté de croire, qu'affectant de mettre de côté toute idée militaire, l'esprit de parti ou de jalousie (peut-être tous les deux réunis), joint à l'incapacité et à l'ineptie, a dicté cette réforme inconcevable? Ce ne sont point assurément les généraux distingués qui ont su employer les dragons avec un si brillant succès, et qui avec leur secours, se sont acquis une gloire immortelle, qui ont cherché à déterminer une telle mesure. Ils sont trop essentiellement militaires, et ont suivi de trop près les diverses conjonctures où les dragons se sont trouvés si souvent victorieux, pour avoir seulement eu l'idée de supprimer une arme aussi essen-

tielle et aussi intéressante sous un nombre infini de rapports.

On ne peut donc accuser d'une mesure aussi anti-militaire, que des gens qui ne se sont jamais trouvés à même de pouvoir apprécier une troupe qui a fait justement l'admiration de plusieurs siècles; mais au moins auraient-ils dû puiser dans une immensité de documens officiels, où avec de la sagacité, ils auraient pu reconnaître, à n'en pouvoir douter, que l'on peut, à la guerre, utiliser les dragons d'une manière remarquable, dans beaucoup de circonstances. Ils auraient pu rechercher encore la vérité auprès des anciens officiers de cette arme; et plus particulièrement vers ceux qui y ont fait plusieurs campagnes, et dont une habitude consommée, jointe à un coup d'œil assuré, a dû nécessairement produire chez eux des réflexions du plus haut intérêt, sur une troupe où ils ont servi si long-temps.

Mais ce ne sont pas en général les masses qu'il faut consulter; c'est principalement dans des mouvemens d'avant-garde, ou de retraite, et dans des affaires partielles, qu'il faut aller chercher la grande utilité des dragons. Il faut bien se garder de croire qu'on doive les employer comme lignes d'infanterie, ou du moins que ce soit là leur destination habituelle.

Mon opinion est dès long-temps fixée à leur sujet; mais dans la campagne de 1823, les montagnes d'Espagne, où dans la guerre précédente, les dragons ayant rendu de si importans services, ont réveillé en moi les premières idées que je m'en étais formées, et m'ont confirmé plus que jamais, dans ma manière de penser à leur égard. Oui, cette arme, telle qu'elle existait avant l'année 1815, est extrêmement utile, dans certaines occasions. Une foule de faits pourraient venir à l'appui de cette assertion, et démontreraient clairement qu'il en faut quelques régimens dans une armée bien organisée.

Je conviens qu'avant la restauration il y en avait beaucoup trop; ils étaient au nombre de trente; mais était-ce une raison pour les supprimer tous? et pourquoi passer tout-à-coup d'un extrême à l'autre? Je conviens encore que les anciens dragons étaient équipés trop lourdement; mais il serait facile de remédier à cet inconvénient, et s'il est vrai qu'ils ont toujours fait, tels

qu'ils étaient, le service d'avant-poste comme tous les autres services, à bien plus forte raison pourraient-ils le faire aujourd'hui, équipés comme ils le sont, avec cette seule différence que je leur voudrais des fusils semblables à ceux qu'ils avaient autrefois, c'est-à-dire moins grands et moins lourds que ceux de l'infanterie, et armés de baïonnettes.

On me dira que des hussards, ou des chasseurs, peuvent aussi dans l'occasion, donner un coup de main comme infanterie, je répondrai affirmativement que non. Ils n'y sont pas exercés d'avance; ne sont point armés en conséquence; et vous ne pouvez pas faire combattre à pied une troupe qui n'est exercée que dans les manœuvres ou mouvemens de cavalerie. Elle serait tout-à-fait déplacée dans certains postes, au lieu que des dragons dans toute l'acception du terme s'y trouvent dans leur élément.

Comment, en effet, opposer à de l'infanterie de la cavalerie légère, armée de mousquetons, et même de carabines? La partie ne serait certainement point égale; et quoique certaines personnes affirment: *qu'il n'y a pas grande différence*, on pourrait leur répliquer que puisque la différence est si légère, il faudrait armer toute l'infanterie de mousquetons, arme qui est indubitablement plus commode et moins lourde que le fusil. Un tel raisonnement tombe de lui même; et il serait inutile de rapporter ici la différence de tir qui existe entre le fusil et le mousqueton, pour preuve de ce que j'avance.

Est-on obligé de s'emparer d'un pont, d'un passage intéressant, d'un gué, d'une hauteur importante, ou de tout autre point essentiel, qui se trouve à une certaine distance des corps d'infanterie; faut-il s'en emparer avec célérité, n'y ayant pas un moment à perdre, on y enverra tout naturellement des dragons, en plus ou moins grand nombre, suivant l'occasion; lesquels se porteront au trot ou au galop sur le point en question; s'en rendront maîtres, et y prendront poste de cavalerie ou d'infanterie (peut-être de tous les deux), tandis que l'infanterie se trouvera encore à deux ou trois lieues du point essentiel à occuper.

Les dragons seraient très-propres aussi à défendre un défilé, ou à faire le service de partisans; soit dans un pays de plaine, soit

dans les montagnes. Qui empêcherait aussi de leur attacher une portion d'artillerie plus ou moins importante, suivant l'exigeance du cas? N'a-t-on pas vu, à l'époque du camp de Compiégne, ou de celui de Boulogne, un certain nombre d'hommes, dans chaque régiment de dragons, s'acquitter parfaitement du service de l'artillerie? et par conséquent présenter l'assemblage étonnant de trois armes réunies à la fois en une seule? ce qui ne peut manquer d'être, à la guerre, d'un avantage incalculable dans des circonstances à chaque instant renaissantes.

On pourra citer une foule d'occasions où les dragons ont rendu des services signalés dans les campagnes de la Péninsule, soit comme infanterie, soit comme cavalerie, ou par le mélange combiné de ces deux armes, suivant l'assiette du terrain et la connaissance des lieux. Entre mille dont j'ai été témoin oculaire, j'en citerai quelques-unes dont on pourra déduire des conséquences, et qui prouveront qu'il y a maintes autres occasions où l'on peut employer les dragons avec le plus grand succès. Dans la campagne de 1808, l'armée anglaise, forcée à se retirer sur la Corogne pour s'y embarquer, fut vivement suivie par le corps du maréchal Soult. Au-delà de Villa-Franca, le 10e régiment de dragons avait pris l'extrême tête de colonne de l'armée. Ce régiment marcha long-temps, sans faire la moindre halte, et trotta même dans certains momens, ce qui a fait que l'infanterie, déjà fatiguée, ne pouvait pas tenir pied et qu'elle resta de plusieurs heures en arrière; mais elle fut remplacée avec le plus grand succès par les dragons de la division La Houssaye, dont une bonne partie, arrivée de nuit, à une certaine hauteur, mit pied à terre, et s'engagea vivement avec l'ennemi, par un feu vif et soutenu dans des vallées et sur des montagnes où il fallait absolument de l'infanterie, les dragons à cheval ne pouvant que tenir la route. Les Anglais surpris, croyant avoir déjà de l'infanterie sur les bras, abandonnèrent une multitude de soldats et de chevaux qui furent faits prisonniers et un trésor très-considérable.

Le lendemain ils voulurent tenir à un pont qui se trouve sur la même route, à un endroit où le chemin tourne presque à angle droit, et dont le pont occupe le sommet. (*Voy*. Pl. III.) Les

dragons à cheval tenaient la route et approchaient du pont, lorsqu'on s'aperçut que l'ennemi avait l'intention de tenir dans les positions environnantes. On fit alors mettre pied à terre à environ une cinquantaine de dragons que je commandais; lesquels, à la faveur de sentiers, gagnèrent, hors de la vue des ennemis, une position avantageuse qui avait vue et plongeait sur le pont, d'où ils commencèrent un feu très-vif sur l'arrière-garde anglaise, qui se voyant attaquée simultanément par la cavalerie de la route et par une portion de dragons à pied, qu'ils crurent être une tête de colonne venant d'une autre direction, se retira avec précipitation, abandonnant encore un bon nombre de soldats, de chevaux et de voitures qui restèrent en notre pouvoir.

On voit que ce faible détachement de dragons à pied, employé à propos, a opéré une puissante diversion, qui ôta à l'ennemi toute idée de prolonger davantage sa défense sur ce point.

La cavalerie se trouve souvent dans des positions où elle est entièrement paralysée; soit que le pays, coupé par des montagnes, bois, rivières, marais, etc., n'offre aucun moyen de déploiement, soit pour toute autre raison. C'est ce qui est arrivé à la division La Houssaye, devant la Corogne, dans le combat où le général Moore fut tué; cette division, dis-je, ne pouvant agir comme cavalerie, rendit les plus importans services comme infanterie, sur un point où il en fallait absolument.

Voici encore un exemple remarquable :

Quelques jours avant de pénétrer en Portugal, pour la seconde expédition commandée par le maréchal Soult, le 10e régiment de dragons, cantonné aux environs de Tuy, reçut l'ordre de se porter sur Ribadavia, en côtoyant le Minho. Il fallait, pour atteindre cette ville, longer la rivière qui était à droite, et une chaîne de montagnes plus ou moins escarpées à gauche. Le chemin, sans être des meilleurs, était cependant praticable; mais on fut bientôt arrêté par un torrent large, profond et assez rapide, sur lequel se trouvait cependant un petit pont de bois en bon état (1). Le torrent se jette dans le Minho, près de ce pont, et

(1) Il est étonnant que l'ennemi n'ait pas cherché à détruire ce pont,

forme presqu'un angle droit avec cette rivière. De l'autre côté du pont que nous avions à franchir, et dans l'angle formé par le torrent et le Minho, se trouve un village qui était occupé par l'ennemi, décidé à défendre le passage. (*Voy*. Pl. IV.)

On reconnut la position et l'impossibilité de passer le torrent sur un autre point que le pont en question, qui était défendu par l'ennemi, embusqué dans le village, et qui, à la faveur des maisons ou de quelques autres abris, dirigeait sur le pont un feu très-meurtrier.

Dans cette circonstance, il n'y avait pas à hésiter; il fallait ou rétrograder ou prendre un détour très-considérable et presque impraticable dans un pays montagneux, faute de chemins pour la cavalerie.

On convint donc de passer le pont. En conséquence, on fit mettre pied à terre à une centaine de dragons, qui le franchirent avec une intrépidité peu commune. Arrivés de l'autre côté, après avoir perdu quelques hommes, ils s'ébranlèrent de nouveau, et, sans perdre un moment, chargèrent à la baïonnette dans toutes les rues du village, où l'ennemi ne put plus se maintenir, et qu'il évacua en se dispersant dans toutes les directions, après avoir perdu beaucoup de monde.

Je demande quel est le régiment de cavalerie légère qui aurait pu (sans le secours de la baïonnette surtout) obtenir un pareil succès dans une semblable occasion? la chose eût été de toute impossibilité, comme en conviendront franchement les militaires qui se sont trouvés dans de telles conjonctures, et qui, les ayant méditées, en ont aperçu toutes les nuances.

Cette circonstance prouve qu'il peut s'en présenter quelquefois de semblables ou d'équivalentes, et dont on ne peut se tirer honorablement qu'avec une arme à la fois cavalerie et infanterie; cette dernière ne pouvant, comme nous l'avons déjà dit, toujours tenir pied, et restant souvent de plusieurs heures en ar-

avant notre arrivée; peut-être en avait-il eu le dessein et ne l'avait pas exécuté, ne croyant pas notre arrivée si prochaine. Peut-être aussi ce pont lui était indispensable, pour pouvoir communiquer sur l'autre rive pour ses besoins journaliers.

rière. Il est d'ailleurs inutile, dans certaines occasions, d'envoyer de l'infanterie sur une route où il y a des dragons; cette dernière arme pouvant souvent tenir lieu de la première.

On n'en finirait pas, si pour preuve de l'utilité des dragons, on voulait énumérer les circonstances où ils ont rendu, ou peuvent rendre les plus importans services; mais il faut avoir long-temps fait la guerre dans cette arme pour en avoir une juste idée. Beaucoup d'officiers qui y ont servi n'en sont cependant pas partisans. Cela vient de ce que beaucoup d'entre eux ne se sont pas trouvés dans les positions qui auraient pu les mettre à même d'en juger. D'autres, et c'est le plus grand nombre, ne sont pas observateurs, font la guerre machinalement, sans faire ni remarques ni applications; ce qui les met dans l'impossibilité d'avoir des idées justes, précises, capables, en un mot, de leur faire faire des réflexions, et de leur faire tirer des conséquences utiles et marquées au coin du bon observateur.

On pourrait encore citer une sorte de preuve de l'utilité des dragons: dans l'année 1805, lorsque l'on redonna des fusils à cette arme, les officiers et les soldats se recrièrent sur leur incommodité, ce n'étaient que murmures et clabaudages. Ces mêmes officiers, au bout d'une dixaine d'années de guerre, avec ces mêmes fusils, qu'ils avaient eu le temps et l'occasion d'apprécier, se récrièrent bien davantage, lorsqu'en 1813, à la rentrée d'Espagne en France, on prit la mesure de les leur ôter, pour en armer une portion d'infanterie. Ceci est à la lettre, et m'a tellement frappé, que j'en fais mention comme d'une preuve irrécusable de l'utilité des dragons.

Il existait cependant une chose choquante dans leur système; mais où n'y a-t-il point d'inconvéniens? quand on faisait former aux dragons à pied la colonne contre la cavalerie et le carré, on prétendait qu'ils ne pouvaient pas être entamés et qu'ils étaient invincibles. Quand ils étaient à cheval, au contraire, on voulait leur prouver qu'un carré d'infanterie, si bon qu'il fût, ne pouvait jamais résister à leurs attaques. Cela n'est pas conséquent; mais en toute chose, il faut prendre le bon, laisser le mauvais, et surtout ne pas tomber d'un extrême dans l'autre.

(*La suite au prochain numéro.*)

MANIERE DE FORMER UNE PILE RECTANGULAIRE

AVEC UN NOMBRE DONNÉ DE BOULETS OU DANS UN ESPACE LIMITÉ, EN EMPLOYANT LE PLUS DE BOULETS POSSIBLE ;

Par M. Roche, Professeur de Mathématiques, de Physique et de Chimie à l'École d'Artillerie de la Marine à Toulon.

PREMIER PROBLÈME.

Trouver les côtés de la plus grande pile rectangulaire que l'on puisse former avec un nombre donné de boulets.

Désignons par N le nombre donné de boulets, par P le nombre de ces boulets qui entrent dans la formation d'une pile rectangulaire, et qui sera nécessairement moindre que N ; désignons par n le petit côté, par m le grand côté de la pile, nous aurons par la formule connue : $P = \frac{n(n+1)}{2}\,\frac{(3m-n+1)}{3} = \frac{3(n^2+n)m+n-n^3}{6}$, de cette équation nous tirons la valeur de m, qui est $= \frac{6P+n^3-n}{3n^2+3n}$. D'après la nature de cette pile, m doit être plus grande que n, ou $m-n$ doit être positif. Or, on trouve $m-n = \frac{6P-2n^3-3n^2-n}{3n^2+3n}$; le dénominateur de cette valeur étant positif, le numérateur doit l'être ; c'est-à-dire que $2n^3+3n^2+n$ doit être plus petit que $6P$; donc

$n^3 + \frac{3}{2} n^2 + \frac{1}{2} n < 3$ P et à plus forte raison $n < \sqrt[3]{3 P}$

et $n < \sqrt[3]{9 N}$, puisque N est plus grand que P, on a donc,

en prenant pour n la racine cubique de 3 N à une unité près, ou cette racine diminuée d'une unité, la plus grande pile quadrangulaire que l'on puisse former avec un nombre déterminé de boulets; car si le nombre N de boulets pouvait se former exactement en une pile carrée, n serait donné par l'équation $2 n^3 + 3 n^2 + n - 6 N = o$, et l'on trouverait n, en cherchant ses racines commensurables; la condition ci-dessus résulterait également de la valeur de l'arête supérieure $m - n + 1$, car on a $m -$

$n + 1 = \frac{6 P + 2 n - 2 n^3}{3 n^2 + 3 n^2}$; d'où l'on déduit $n^3 < 3 P - n$, et

à plus forte raison $n^3 < 3$ P et $n < 3$ N. Cette condition se rapporte spécialement à la pile rectangulaire, et comme la première peut convenir à la pile carrée, c'est pourquoi, si l'on représente par n la racine cubique de 3 N à une unité près; d'après la première condition, la quantité $3 P - n^3$, et à plus forte raison le reste $3 N - n^3$ doit être plus grand que $\frac{3}{2} n^2 + \frac{1}{2} n$; et d'après la seconde, on aurait le même reste $3 N - n^3 > n$; donc lorsque le premier reste sera plus petit que $\frac{3}{2} n^2 + \frac{1}{2} n$, il faudra diminuer n d'une unité, pour avoir une pile carrée, et lorsqu'il sera plus petit que n également, ce qui est une limite plus rapprochée; mais si l'on diminue encore cette valeur d'une ou de plusieurs unités, on pourra alors former une pile rectangulaire qui contiendra plus de boulets que la pile carrée; soit en effet m le grand côté de cette pile, n le petit côté, la valeur de

la pile sera $P = \frac{(n^2+n)}{2}\left(m - \frac{(n-1)}{3}\right)$; donc on aura le facteur $m - \frac{(n-1)}{3} = \frac{2P}{n^2+n}$, en divisant le nombre de boulets donnés n, dont P est la valeur approchée par le nombre de boulets de la face triangulaire $n\frac{(n+1)}{2}$ ou $\frac{n^2+n}{2}$, désignant ce quotient par q, on aura l'équation $m - \frac{(n-1)}{3} = Q$, d'où l'on déduit $m = Q + \frac{n-1}{3}$, et l'on prendra pour m le nombre entier immédiatement au-dessous de cette valeur.

Exemple.

Soit proposé de chercher la plus grande pile oblongue que l'on peut faire avec 900 boulets ; la racine approchée de 3 N = 2700 est 13, qui répond à la pile carrée, faisant successivement n 12, $n = 11$, nous aurons les résultats suivans :

$$n = 13,\ m = 13,\ P = 819,$$
$$n = 12,\ m = 15,\ P = 884,$$
$$n = 11,\ m = 16,\ P = 836.$$

On voit par cet exemple que la valeur de la pile maximum est de 884 boulets formant une pile rectangulaire, dont le petit côté est 12 et le grand côté 16 ; cependant la valeur $n = 11$ donne avec $m = 16$ une valeur inférieure moins approchée ; mais si l'on faisait $m = 17$, on aurait alors une face de plus de 66 boulets dans la pile, qui serait alors de 902 boulets, et présenterait 2 boulets en excès.

SECOND PROBLÈME.

Etant donné un espace triangulaire ou trapézoïdal, y inscrire une pile rectangulaire qui contienne le plus de boulets possible.

Supposons d'abord que l'espace donné soit représenté par un triangle tel que ABC, fig. 1 et 2 (1); désignons par b sa base AC, par h sa hauteur BD, et supposons inscrit à ce triangle un rectangle EFGH, il s'agit de déterminer quels seront les côtés de ce rectangle qui, évalués en diamètres de boulets donneront la plus forte pile rectangulaire, en ayant égard encore a l'excédant que la surface du boulet qui occuperait l'extrémité d'un des côtés EG ou FH pourrait donner hors du triangle; pour cela, au lieu du triangle proposé, il faut en concevoir un autre intérieur et semblable, formé par des parallèles menées aux côtés du premier, éloignées de ceux-ci d'une distance égale au demi-calibre du boulet, et augmenter ensuite d'une unité les nombres trouvés pour les côtés EF, adjacens à la base, que nous désignerons par x, et les côtés EG ou FH, perpendiculaires à cette base, que nous désignerons par y. Pour ne pas compliquer les calculs, nous supposerons que les triangles ABC donnés représentent, non pas les triangles primitifs, mais les triangles secondaires que l'on déduira facilement de ceux-ci, puisque les côtés de ces triangles seront à ceux des triangles primitifs comme les rayons des cercles inscrits à ces triangles, diminués du rayon du boulet, sont à ces mêmes rayons, qui, comme on sait, sont égaux aux surfaces des triangles divisées par leur périmètre. Il faut d'abord exprimer la relation qui existe entre x et y, d'après la nature du triangle; elle est donnée immédiatement par la similitude du petit triangle supérieur BGH avec le triangle total ABC; en comparant les hauteurs $h-y$ et h, et les bases x et b par la proportion $h-y:h$

(1) Voir la planche à la fin du volume.

:: $x : b$, d'où résulte $x = \frac{b(h-y)}{h}$ et $y = \frac{h(b-x)}{b}$.

Si l'espace donné est un trapèze AaBb (*fig.* 3), on peut le supposer composé d'un triangle ABC plus d'un parallélogramme ACab; et le rectangle inscrit EGfh se composera aussi du rectangle EFGH, inscrit au triangle; plus du rectangle FHfh de même hauteur, et dont la base est égale à la base supérieure du trapèze que je désigne par c, de sorte que la valeur de x ou de Gh sera la même que celle trouvée pour le triangle + c, et l'on aura $x = c + \frac{b(h-y)}{h} = 1$, et l'on en tirera $y = \frac{h(b+c-x)}{b}$.

Si l'on désigne par B la plus grande base Aa, exprimée par $b + c$, on aura $x = \frac{Bh - by}{}$ $y = \frac{Bh - hx}{b}$, dans ces diverses figures, si la base est plus grande que la hauteur, il conviendra de placer le petit côté de la pile dans le sens de cette dernière; ou, ce qui revient au même, de faire $n = y + 1$ dans la formule des piles rectangulaires, qui est $R = \frac{n(n+1)}{2} \frac{(3m-n+1)}{6} = \frac{3(n^2+n)m - n - n^3}{6}$ et de faire $m = x + 1$; au contraire, si la hauteur est plus grande que la base, on fera $n = x + 1$ et $m = y + 1$; dans ce dernier cas de la *fig.* 1re, on a $y > x$ ou $\frac{h(b-x)}{b} > x$, d'où l'on tire $x < \frac{bh}{b+h}$. Dans le cas de la *fig.* 2, $x > y$ ou $\frac{b(h-y)}{h} > y$, d'où l'on tire $y < \frac{bh}{b+h}$;

dans les cas analogues du trapèze *fig.* 3, on aura $x < \frac{Bh}{b+h}$ et $y < \frac{Bh}{b+h}$. Nous supposerons également pour le trapèze que l'on considère le trapèze intérieur au trapèze donné, formé par des parallèles à ses côtés, distantes du demi-calibre du boulet.

Pour faire l'application de ces valeurs, on substituera pour y sa valeur en x, ou pour x sa valeur en y, selon que x ou y représenteront le petit côté de la pile diminuée d'une unité; de sorte que si l'on représente par x' et y' les vrais côtés de la pile exprimés comme x et y en calibres du boulet, il faudra mettre dans nos valeurs pour x, $x'-1$, et pour y, $y'-1$, et l'on déduira pour le triangle, $y' = \frac{b+h+h(b-x')}{b}$, $x' = \frac{b+h+b(h-y')}{h}$

et pour le trapèze $y' = \frac{b+h+Bh-bx}{b}$ et $x' = \frac{b+h+Bh-by}{h}$.

Exemple du premier cas.

Supposons (*fig.* 1[re]) la base AC du triangle intérieur $b = 8$, sa hauteur BD $= h = 18$, ces lignes étant exprimées en calibres de boulets, nous aurons $x < \frac{bh}{b+h}$ ou $x < \frac{144}{26}$ ou $x < 5\frac{7}{13}$. Si donc nous essayons les diverses valeurs de x depuis $x = 5$, en descendant et déterminant y par l'équation $y = \frac{h(b-x)}{b} = \frac{18\,(8\,x)}{8} = \frac{9\,(8-1)}{4}$, et calculant ensuite la

pile oblongue dont $y + 1$ est le grand côté et $x + 1$ le petit côté par la formule connue, nous aurons les résultats suivans, m et n désignant toujours le grand et le petit côté de la pile, et N le nombre de boulets qu'elle comprend.

$$x = 5,\ y = 6,\ n = 6,\ m = 7,\ N = 112.$$
$$x = 4,\ y = 9,\ n = 5,\ m = 10,\ N = 130.$$
$$x = 3,\ y = 10,\ n = 4,\ m = 11,\ N = 100.$$

On voit facilement à l'inspection de ces valeurs qu'il y a pour x une valeur qui est inférieure à sa limite 5, et qui répond au maximum de la pile, qui se trouve aussi être une pile rectangulaire de 5 sur 10, contenant 130 boulets.

Exemple du deuxième cas.

Supposons la base AC $= b = 24$, la hauteur BD $= h = 6$ (*fig.* 2), nous aurons $y < \frac{bh}{b+h}$ ou $y < \frac{144}{30}$ ou $y < 4\frac{4}{5}$; essayant donc pour y diverses valeurs depuis $y = 4$, en descendant et déterminant x par l'équation $x = \frac{b(h-y)}{h} = 4\,(6-y)$, nous aurons les résultats suivans :

$$y = 4,\ x = 8,\ n = 5,\ m = 9,\ N = 115,$$
$$y = 3,\ x = 12,\ n = 4,\ m = 13,\ N = 120,$$
$$y = 2,\ x = 16,\ n = 3,\ m = 17,\ N = 98.$$

Valeurs d'après lesquelles on voit facilement que la valeur de y, qui répond au maximum de la pile, n'est inférieure que

d'une unité à sa limite 4, qui se trouve ainsi exprimer le petit côté de la pile.

Exemple du troisième cas.

Supposons la grande base du trapèze (*fig.* 3) $Aa = B = 20$ calibres, la petite base $Bb = 15$, ou la différence de base du triangle, c'est-à-dire $Ac = b = 5$, et la hauteur $AD = h = 7$, ce qui répondra au premier cas des triangles; nous aurons $x < \frac{Bh}{b+h}$ ou $x < \frac{140}{12}$ ou $x < 11\frac{2}{3}$; essayant donc les valeurs de x depuis 11 et au-dessous, nous aurons les résultats suivans, y étant donné par la formule $y = h\,\frac{(B-)}{b}$ $= \frac{7}{5}\,(20-x)$.

$x = 11,\ y = 12,\ n = 12,\ m = 13,\ N = 728,$
$x = 10,\ y = 14,\ n = 11,\ m = 15,\ N = 770,$
$x = 9,\ y = 15,\ n = 10,\ m = 16,\ N = 715.$

Valeurs d'après lesquelles on voit facilement, comme dans les exemples précédens, que la valeur qui donne la pile maximum répond à une valeur de x, inférieure d'une unité à sa limite ou à une valeur du petit côté de la pile égale à cette limite.

Si l'on eût pris des valeurs de x et de y inférieures à leurs limites, dans ces divers exemples, on conçoit aisément que l'on aurait obtenu des résultats inférieurs.

On peut même démontrer directement que, dans ces divers cas, il existe des valeurs de x et de y qui donnent des valeurs maximum de la pile, et faire voir que les résultats obtenus par cette considération s'accordent avec ceux que nous venons de trouver très-simplement. En effet, si nous substituons aux petits

côtés m et n de la pile leurs valeurs exprimées par $x + 1$ ou $y + 1$, il faudra substituer pour x ou y leurs valeurs que nous avons trouvées, qui expriment l'une de ces inconnues par l'autre, ou, si l'on veut les côtés de la pile $x + 1 = x'$, ou $y + 1 = y'$ l'un par l'autre; ou pour plus de simplicité et d'uniformité, on exprimera tout au moyen du petit côté de la pile qui, dans un cas, sera $x + 1$, et dans l'autre, $y + 1$; de sorte que le nombre N de boulets, qui est exprimé par $n \frac{(n + 1)}{2} \frac{(3m - n + 1)}{3}$ ou par $\frac{(3m + 1)n + 3mn^2 - n^3}{6}$ se trouvera représenté par une expression de la formule $\frac{-An^3 + Bn^2 + Cn}{6}$ et que l'on aura l'équation $-An^3 + Bn^2 + Cn = 6N$; or, pour déterminer la valeur de n, qui rend N ou 6N un maximum ou un minimum, il faut égaler à 0 le polynome dérivé de $-An^3 + Bn^2 + Cn$, qui serait le coefficient de la première puissance de l'accroissement i de h, lorsque h deviendrait $h + i$; cette valeur de h, qui en résulterait dans le cas qui nous occupe, et qui provient de l'équation $3An^2 - 2Bn = C$ serait $n = \frac{B + \sqrt{B^2 + 3Ac}}{3A}$ rendrait négatif le coefficient de la seconde puissance de l'accroissement, qui serait $-3An + B$, et conséquemment répondrait à un maximum. Nous pouvons, en prenant un exemple particulier, où les dimensions d'un espace triangulaire seront données en pieds, faire l'application de cette méthode et la comparer à la précédente.

Quatrième exemple.

Supposons que l'on veuille chercher quelle est la plus grande pile rectangulaire de boulets de 36 que l'on peut inscrire dans un

triangle pour lequel le triangle intérieur dont les côtés seraient distans de ceux du premier d'un demi-calibre de 36, aurait 30 pieds de hauteur et 20 pieds de base, je cherche d'abord combien ces dimensions contiennent de calibres de 36, qui est 6 pouces 3 lignes, ou 75 lignes, ou $\frac{75}{144}$ ou $\frac{25}{48}$ de pied, on trouve 57,6 calibres pour la hauteur, et 38,4 pour la base; j'exprime ces dimensions avec leurs fractions décimales, au moins jusqu'aux dixièmes, parce que, comme dans les quotiens qui déterminent les côtés de la pile inscrite, on doit se borner aux nombres entiers en négligeant les fractions dans les dimensions premières, on pourrait commettre une erreur d'un boulet dans les côtés de la pile, on emploie donc la formule démontrée $y = \frac{h(b - x)}{b}$ qui devient dans ce cas $y = \frac{57,6\,(38,4 - x)}{38,4}$, (1) et comme c'est dans ce cas $y + 1$, qui est le grand côté m, et $x + 1$, qui est le petit côté n de la pile, on a $y = m - 1$, et $x = n - 1$, et substituant ces valeurs, on trouve $m - 1 = \frac{57,6\,(39,4 - n)}{38,4}$ et $m = \frac{2250,24 - 57,6\,n}{38,4} = \frac{187,52 - 48\,n}{3,2} = 5,86 - 0,15\,n$, substituant cette valeur de m dans l'expression de la pile $N = \frac{-n^3 + 3\,mn^2 + (3\,m + 1)\,n}{6}$ on a $N = \frac{-0,55\,n^3 + 18,03\,n^2 + 18,58\,n}{6}$ comparant cette expression à la formule $N = \frac{-An^3 + Bn^2 + cn}{6}$ on a $A = 0,55$, $B = 18,03$, $C = 18,58$ dans l'expression de la valeur de $n = \frac{B + \sqrt{B^2 + 3\,Ac}}{3A}$ on verra facilement que la va-

leur de n est moyenne entre $\frac{2B}{3A}$ et $\frac{2B+1}{3A}$ et qu'elle s'approche plus de $\frac{2B+1}{3A}$ et encore plus de $\frac{2B+\frac{3A}{2}}{3A}$; on verra donc aisément, sans même se donner la peine d'effectuer l'extraction de la racine du radical que $n = 22$ en nombre entier. En suivant la méthode indiquée ci-dessus, on trouverait $x < \frac{bh}{b+h}$ ou $n < x < 23{,}04$, en mettant pour b et h leurs valeurs; substituant donc les valeurs de x à compter de 23, en descendant, on aura le résultat suivant (y étant donné par l'équation (1)), qui se réduit à $y = \frac{3}{2}(38{,}4 - x)$.

$x = 23,\ y = 23,\ m = 24,\ n = 24,\ N = 4900,$

$x = 22,\ y = 24,\ m = 25,\ n = 23,\ N = 4876,$

$x = 21,\ y = 26,\ m = 27,\ n = 22,\ N = 5060.$

Nous voyons par ce tableau que le maximum répond à N = 22, comme nous l'avons trouvé par la méthode des maxima.

Si les valeurs de N, à partir de $x = 21$, ou $n = 22$, ne paraissent pas décroissantes, c'est que dans la valeur $y = 24$, qui répond à $x = 22$, on a négligé la fraction 0,6, mais les résultats sont toujours au-dessous de 5060.

Si l'espace donné était un quadrilatère quelconque, la pile maximum se trouverait inscrite, ou dans le trapèze adjacent à la base formée par un des côtés adjacens et une partie de l'autre, ou dans le triangle formé avec la base par cet autre côté et le quatrième prolongé; il faudrait donc calculer les piles maximum du trapèze et des triangles par une décomposition analogue, on calculerait la pile maximum inscrite dans un polygone quelconque.

ROCHE.

DES INSTITUTIONS MILITAIRES

EN RAPPORT AVEC L'ÉTAT ACTUEL DE LA SOCIÉTÉ.

(*Troisième Article.*)

Dans la civilisation ancienne (1) le travail était couvert de mépris, et abandonné aux esclaves ; l'homme fondait principalement sa subsistance sur la spoliation et l'asservissement de ses semblables. Une nation ou un particulier ne pouvait s'enrichir qu'en ruinant d'autres nations ou d'autres particuliers ; les peuples se ruant les uns sur les autres, étaient vaincus tôt ou tard et finissaient toujours par retomber dans la barbarie, après avoir atteint un certain degré de prospérité. Ils y étaient d'autant plus exposés qu'ils avaient la renommée d'être plus riches, car ils excitaient d'autant plus alors la cupidité de leurs voisins que ceux-ci étaient plus belliqueux ou plus barbares. Dans un tel état de choses, il était indispensable que toutes les nations fussent organisées pour la guerre et exercées au métier des armes, soit qu'elles voulussent envahir ou saccager d'autres pays, soit pour se défendre elles-mêmes de ces envahissemens. A mesure que ces peuples s'enrichissaient, plongés dans l'oisiveté, le luxe et la mollesse s'introduisaient naturellement dans les mœurs : leur vie était exclusivement partagée entre les plaisirs et la guerre ; de là cette prodigalité inouïe dont les anciens se faisaient tant de gloire, et ces épouvantables spectacles qui feraient aujourd'hui frémir d'horreur les hommes les plus impassibles. Les hommes qui avaient quelque pouvoir étaient les seuls riches, et ils cherchaient constamment à étendre leur usurpation ; les pauvres, trop fiers pour exercer des professions industrielles, vivaient d'emprunts qu'ils étaient toujours

(1) Nous entendons par là, la civilisation avec l'esclavage; et par civilisation moderne, celle dans laquelle tous les hommes jouissent de la liberté.

hors d'état d'acquitter, et réclamaient le partage des biens dont l'exécution n'était pas praticable. Il s'en suivait des troubles civils, des guerres perpétuelles; ces pauvres se mettaient à la merci d'un Marius, d'un Sylla, d'un Tibère et d'autres persomages semblables, jusqu'à ce que l'État devint la proie des barbares.

Qui ne reconnaît là l'histoire de la plupart des nations de l'antiquité? Les mœurs du moyen âge étaient à peu près analogues à celles que nous venons de décrire. On y voyait les vainqueurs dépouiller et réduire au servage les vaincus; et se battre ensuite entre eux pour se dépouiller les uns les autres. Telle fut l'origine des guerres civiles et autres, qui eurent lieu en Europe après l'empire de Charlemagne, et qui se renouvelèrent à différentes époques. Pour assurer son existence et conserver la possession de ses biens, il fallait s'unir à une association municipale, ou se mettre à la dévotion d'un seigneur. Aucune propriété n'était garantie, et la vie des hommes n'était estimée que par le rang dans lequel on se trouvait classé. On voyait des populations entières dévouées à un seul homme, ou même à un nom. C'était l'abri sous lequel elles jouissaient de quelque repos, leur point de ralliement, leur chef absolu, qui par son influence et l'éclat de son nom les protégeaient. Leur destinée dépendait en quelque sorte de sa volonté, ou plutôt de son génie et de sa fortune : cela explique les alarmes qui se répandaient à la mort du maître; on la redoutait d'autant plus qu'il s'en suivait presque toujours une révolution ou une guerre, causée par l'ambition de plusieurs prétendans à la succession. Le législateur s'occupait rarement des individus, il n'avait à considérer que le centre autour duquel ils étaient groupés, il ne jugeait et n'administrait point hors de ses domaines; s'il voulait faire cesser des usurpations, il n'était point obéi. Le droit de prise, par exemple, aboli par saint Louis, s'exerçait encore sous Charles VI (1). La levée des troupes se faisait sans règle et sans contrôle par

(1) Le *droit de prise* consistait en un privilége qu'avaient les gens de la cour, dans les voyages du Roi, de prendre chez les particuliers tout ce qui était à leur convenance. (DULAURE.)

les chefs des diverses populations communaux ou seigneurs; si on fournissait à ces troupes une solde ou un équipement, c'était ces mêmes chefs qui les administraient. Quand on eut des troupes permanentes, les régimens furent au compte des colonels, et dans le dernier siècle les compagnies étaient encore au compte des capitaines, soit pour leur recrutement, soit pour leur administration et la fourniture de tout ce qu'il leur fallait (1).

Ainsi que chez les Grecs et les Romains, le travail était le partage exclusif des basses classes; et il n'y a pas longtemps encore, la noblesse ne pouvait, sans déroger, exercer d'autre profession que celle des armes ou des emplois publics : elle dérogeait même auparavant par l'étude des sciences qui commençaient à se répandre. Ces mœurs existent encore plus ou moins dans différentes contrées, et il en reste bien des traces aux nations qui sont entrées dans la civilisation moderne.

Dans la civilisation moderne, le travail est la source de toute richesse. Le droit de propriété est sacré; celui qui veut acquérir du bien, ne peut, en général, y parvenir que par des moyens légitimes. Si un homme augmente sa fortune, loin de causer la ruine de ses semblables, elle tourne au contraire à leur avantage (2). Si une nation devient florissante, son bien être se répand sur l'humanité toute entière. On ne fait plus la guerre pour saccager des provinces, détruire des nations ou les réduire en esclavage : les troupes respectent d'elles-mêmes les personnes et les propriétés de leurs ennemis désarmés. Depuis plus de deux siècles, la plupart des guerres ont eu un but politique, soit pour se disputer telle limite ou tel point de défense, ou la possession de telle province ou d'une colonie, ou le monopole de telle ou telle

(1) Cet usage existe encore en Angleterre.

(2) Le moyen le plus sûr aujourd'hui de faire fortune, consiste généralement à acquérir un certain degré de perfection dans une branche des connaissances humaines, soit dans les sciences, soit dans les arts, soit dans le commerce; d'y développer de l'intelligence et une grande activité. Or, celui qui invente ou perfectionne un art ou une science quelconque, rend un service utile à la société, en même temps qu'il se crée un moyen d'acquérir des richesses.

branche de commerce. Ce n'est plus le caprice ou l'intérêt personnel du maître qui met les nations en mouvement les unes contre les autres, c'est l'intérêt des nations même. Aussi les guerres deviennent-elles moins fréquentes : Napoléon a payé de son existence la faute d'avoir méconnu cette différence dans l'état de la société.

Ces perfectionnemens de l'ordre social ont apporté de grandes améliorations dans les mœurs. Il y a quelques siècles, les vices qui offensent le plus la société se faisaient remarquer dans les classes élevées. A mesure que les lumières se sont répandues, que l'industrie a fait des progrès, les vices et les crimes se sont restreints dans un cercle plus étroit. Aujourd'hui, excepté les délits politiques, les criminels sortent presque tous des derniers rangs de l'ordre social. Quant aux progrès des mœurs privées, ils sont non moins évidens ; les liens de famille sont plus forts, plus respectés ; on n'applaudit pas aux succès des suborneurs. Il y a plus d'ordre dans les dépenses, chacun fait des épargnes. On s'est beaucoup plaint de la licence de la presse ; cependant, comment se fait-il que les auteurs licencieux, qui faisaient autrefois les délices de la meilleure compagnie, n'ont pas de successeurs? c'est que le libertinage n'est plus de bon ton. Enfin les diverses classes de la société s'estiment beaucoup plus qu'autrefois, et les hommes sont plus disposés à s'aider mutuellement, par c qu'ils commencent à s'apercevoir qu'il est de leur intérêt d'agir ainsi.

Les progrès de la civilisation sont donc avantageux à l'humanité : au lieu de l'oisiveté, du pillage et de l'usurpation, nous voyons les travaux utiles honorés, les personnes et les propriétés respectées, et les mœurs s'adoucir dans la même proportion. Ces améliorations ont affranchi l'homme de la nécessité, pour se conserver, de s'allier à une association ; le sentiment de l'individualité s'est étendu à mesure de la propagation des lumières. L'état de guerre était l'état naturel des anciens et des peuples du moyen âge ; il n'est plus qu'un état d'exception. Autrefois on faisait la guerre pour acquérir, maintenant on ne la fait guère que pour conserver. Or, les institutions militaires ne peuvent être les mêmes dans l'une comme dans l'autre situation : dans la pre-

mière, les hommes étaient essentiellement militaires; dans la seconde, ils ne peuvent et ne doivent l'être que momentanément. Alors on n'avait pas à calculer la dépense; aujourd'hui, l'art de la guerre a fait lui-même tant de progrès, le matériel est si considérable, que les préparatifs seulement exigent des sommes énormes, ce qui a fait dire avec quelque raison, que l'*argent est le nerf de la guerre*. Il résulte de là que la richesse est devenue aussi indispensable pour faire la guerre que la bravoure, et qu'une nation pauvre ne résisterait à une nation riche, qu'autant que celle-ci aurait négligé son organisation militaire. Ainsi, avec de la prévoyance, la force se trouvera probablement à l'avenir du côté de la civilisation et des lumières; car les nations civilisées sont les seules qui peuvent entretenir des forces militaires suffisantes, et il est probable que l'on verra par la suite moins de ces grands bouleversemens qui ont tant de fois désolé le monde, et où les peuples civilisés sont devenus victimes des peuples barbares.

Quoique les richesses soient plus abondantes qu'autrefois, que l'aisance soit répandue dans toutes les classes, le luxe et les plaisirs ne viennent pas pour cela amollir les hommes. On sait fort bien que celui qui se livre aujourd'hui au désordre dans sa conduite, détruit sa fortune et ruine souvent sa famille, du moins dans les pays où il n'y a plus de droit d'aînesse qui lui assure l'impunité : les richesses n'y sont plus forcées à suivre pendant des siècles l'ordre de primogéniture. Celui qui se rend le plus utile, qui offre le plus de résultats de ses travaux, obtient la récompense méritée de ses peines, et fonde avec sécurité la fortune de ses enfans. Un tel ordre de choses ne peut énerver le courage ni avilir le cœur; il apprend au contraire à l'homme à mieux se connaître et à s'élever à la hauteur de son mérite. Celui qui cherche à s'enrichir par son travail n'a pas besoin de protecteurs; mais il comprend que sans l'action bienfaisante des lois, il ne jouirait pas de ces bienfaits : cela seul suffit pour l'attacher à son pays, parce que son intérêt est lié à la conservation de sa patrie et des lois qui la régissent.

C'est sans doute pour n'avoir pas fait assez d'attention à l'objet de ces observations, que beaucoup de personnes n'ont indi-

qué que des moyens insuffisans pour régénérer l'armée; d'autres ont cru que dans un état où l'industrie a fait tant de progrès, les hommes n'étaient plus propres à faire la guerre, et qu'il était impossible d'y ramener le goût de l'état militaire. Nous espérons faire voir que du moment où cet état ne présentera pas plus de désavantage pour la carrière des individus que les autres branches d'industrie, on s'y portera avec d'autant plus d'empressement que l'honneur et la gloire sont de grands mobiles dans le caractère français. Un autre motif non moins puissant, est dans l'accroissement de la population. Les familles sont souvent embarrassées pour donner un état aux enfans; si la profession des armes leur présentait quelques chances pour assurer leur avenir, il n'est pas possible de douter qu'elle ne soit recherchée. Il sera facile de faire voir aussi que le gouvernement possède tous les moyens propres à satisfaire à ces conditions.

On dit que la nature du gouvernement représentatif est la cause la plus puissante de l'affaiblissement de l'esprit militaire. Cela peut se comparer à un propriétaire qui abandonnerait la défense de ses intérêts et laisserait envahir ses biens après avoir mis ordre à ses affaires. Nous n'entrerons pas dans la discussion de cette grande question; les exemples que nous avons cités de la Hollande et de l'Angleterre peuvent y répondre. Cette dernière surtout ne nous a fait que trop sentir la force et la puissance d'un gouvernement représentatif. Sa position géographique protégeait à la vérité sa défense; mais c'est par son administration et les immenses moyens qu'elle a su créer qu'elle a pu nous attaquer avec succès, et qu'elle est parvenue à renverser le colosse auquel nul autre gouvernement n'avait résisté.

Nul doute que si l'on continue, comme par le passé, à faire du service militaire un état en dehors de l'organisation sociale, un état purement mercenaire enfin, on préférera la gloire beaucoup moins périlleuse et beaucoup plus profitable de l'administration ou de la tribune, à la gloire non moins honorable, cependant, de défendre son pays. Mais si, à l'instar de tous les peuples qui ont mis la défense de leurs foyers au rang des premiers devoirs de leurs citoyens, le jeune orateur ou l'ad-

ministrateur ne pouvait paraître à la tribune, au barreau ou sur la chaise curule avant d'avoir rempli ce devoir sacré, on verrait bientôt que le gouvernement représentatif ne serait pas un obstacle à la conservation de l'esprit militaire; on en obtiendrait un résultat plus utile encore, c'est que les institutions militaires ne seraient pas alors étrangères à la pluralité des citoyens comme il arrive aujourd'hui, parce qu'elles entreraient dans leur éducation; nos législateurs pourraient avoir alors les connaissances suffisantes pour faire de bonnes lois sur ces matières, et l'on n'entendrait plus des raisonnemens tels qu'il en a été prononcé quelquefois, qui ne prouvent que trop la nécessité de répandre ces connaissances.

DE L'ESPRIT MILITAIRE.

Les causes de l'affaiblissement de l'esprit militaire ont été retracées tant de fois depuis dix ans, qu'il nous paraît inutile de les répéter. Nous nous bornerons à en signaler deux qui, à notre sens, y contribuent plus que les autres, et que l'on n'a pas assez remarquées. L'une empêche les jeunes gens de se vouer à la carrière militaire; l'autre en éloigne ceux qui s'y étaient consacrés.

La première est l'effet produit sur l'esprit public par la défaveur et le blâme qui poursuivirent les militaires après le licenciement de l'ancienne armée en 1815. Plus ils avaient de vertus, plus on les couvrait de haine. « On voyait, dit le général Lamarque, ces échappés de tant de funérailles cacher dans les hameaux leurs croix d'honneur et leurs blessures. » Ils n'osaient se montrer nulle part, même sans uniforme, et ceux qui, un an auparavant, avaient été honorablement accueillis dans les sociétés les plus distinguées, ne pouvaient plus se présenter dans aucune réunion. Cette espèce de proscription dura quelques années, pendant lesquelles l'industrie et le commerce, prenant un nouvel essor, ouvrirent à la jeunesse de nouvelles carrières qui leur promettaient la fortune. La comparaison devenait fatale à l'état militaire : ici on n'avait sous les yeux que de tristes exemples;

là on voyait des résultats opposés ; l'aisance et la richesse de l'industrie s'élevait rapidement à côté de l'ancien militaire presque dégradé et voisin de la misère. On assurait son avenir dans toute autre profession que dans celle des armes. Pour la première fois on s'aperçut de la modicité de sa solde, de l'exiguité de sa pension de retraite. Le public s'habitua à envisager la carrière militaire sous l'aspect le plus défavorable : en effet, dépouillé de la considération générale, que lui reste-t-il (1) ? Bientôt la première et la plus honorable des professions est devenue, pour les classes qui sont au-dessus des premiers besoins, le dernier des états.

La deuxième cause de l'affaiblissement de l'esprit militaire est dans les mesures qui ont été prises si souvent pour changer ou modifier l'organisation des troupes depuis 14 ans, et la trop grande facilité avec laquelle on change la position des militaires. Il n'est aucune de ces mesures, excepté la loi du 10 mars 1818, qui n'ait fait du mal à un grand nombre d'individus, sans que la position de ceux qui n'en étaient pas atteints en ait été plus assurée, par la raison que ceux qui étaient épargnés un jour craignaient d'être victimes à leur tour le lendemain. On peut juger de cet effet par l'impression que produit en ce moment sur les esprits le bruit d'une nouvelle réorganisation : quoique bien certainement un très-petit nombre d'officiers aurait à en souffrir, néanmoins l'incertitude s'est emparée de tous les militaires et jette un véritable découragement chez le plus grand nombre. Lors de l'organisation de 1820, la consternation avait déjà gagné tous les officiers, chacun regardait sa position comme précaire ; et depuis

(1) Les hautes classes de la société ont bien encore quelques considérations pour les militaires, mais que fait cette considération pour les grades inférieurs ? Il faut que les officiers soient riches ou d'un rang élevé pour qu'elle leur soit utile, et ces derniers ne sont pas nombreux. Dans toutes les autres classes, on spécule sur les relations sociales : on n'accueille pas un individu avant de savoir si l'on peut en espérer quelque chose, et quand on porte sa pensée au bout de la carrière d'un militaire, on n'y voit rien moins que de l'aisance, puisqu'il se trouve alors fort au-dessous du rang où l'avait placé son grade.

cette époque on n'a jamais été bien rassuré : les demandes d'économie et les nombreux projets qui se font chaque année viennent constamment réveiller ces craintes. Ce n'est pas seulement depuis la restauration que ce malaise existe : Bouthillier, dans son plan de constitution, tient le même langage, il attribue ce dégoût à la cause que nous venons d'indiquer (1). On aurait tort cependant d'en rejeter la faute sur le gouvernement, c'est entièrement l'effet des circonstances difficiles dans lesquelles la France s'est trouvée. Avant la révolution, la société tout entière était agitée par le besoin de se régénérer ; il fallait toujours des changemens, comme à un malade qui ne trouve bonne que la position où il n'est pas. Depuis la restauration, les intérêts les plus opposés se sont trouvés en présence les uns des autres ; la nouvelle armée fut et devait être nécessairement composée des élémens les plus divers ; on ne pouvait améliorer le sort des uns sans nuire à celui des autres, et la fusion ne pouvait se faire que très-lentement. Quoique la loi du 10 mars ne soit pas parfaite, elle est cependant tout ce que l'on pouvait faire de mieux à cette époque ; la preuve de la solidité des principes qu'elle consacre, c'est qu'elle perd de plus en plus de ses antagonistes : comme toutes les bonnes lois, elle s'affermit avec le temps ; il est aujourd'hui bien peu de personnes qui ne reconnaissent qu'elle a sauvé l'armée d'une désorganisation complète.

S'il y a une observation à faire à l'administration, c'est de l'engager à renoncer à la faculté de destituer un homme qui a consacré son existence au service du roi dans l'armée. Cette faculté était de nécessité dans l'ancien ordre de choses ; c'est un acte illégal, une véritable confiscation sous l'empire des lois. Depuis quelques années on a remplacé le mot de destitution par celui de réforme sans traitement, mais l'effet est absolument le même : on perd également tous ses droits militaires, enfin on est rayé des contrôles de l'armée. On ne devrait pas perdre de

(1) Plan de constitution militaire, 1790, page 17.

vue maintenant que l'arbitraire qui frappe un individu, pèse moralement sur tous ceux qui ont les mêmes intérêts; cela tient à l'individualité dont nous avons fait mention plus haut. Ce n'est ni par le nombre des victimes de cette mesure, qui paraît être minime, ni parce qu'on pourrait ne l'avoir pas mérité que l'on s'en inquiète, c'est uniquement par la manière de l'infliger. On a vu cette peine prononcée sur un simple rapport rédigé dans le premier moment, et l'on ne peut pas répondre d'être toujours alors exempt de passion. Conçoit-on la gradation des peines infligées aux officiers? Après quinze jours de prison, vient immédiatement la réforme. Ainsi, pour une faute qui, dans un autre individu, serait sévèrement punie de deux ou trois mois de prison, on ôte à un officier son état, on s'expose à le réduire au désespoir, si son âge ou sa vocation ne lui permet pas de faire autre chose. Qui peut répondre de ne pas tomber involontairement dans une faute semblable? On peut juger de l'impression que doit produire une pareille mesure (1).

---

(1) Il nous paraît facile de remplacer cette punition odieuse par un moyen convenable à l'organisation militaire, à l'esprit du temps, et, mieux encore, au maintien de la discipline. On est entré, en 1818, assez timidement dans une institution qui produirait une grande amélioration dans le moral des troupes, si on lui donnait les développemens qu'elle comporte: nous voulons parler des conseils de discipline. Le conseil de guerre est un tribunal criminel dont les jugemens ne font effet sur les troupes que pour les peines infamantes; les fautes de discipline ne sont pas toujours punies, et, lorsqu'elles le sont, elles ne peuvent servir d'exemple, puisque, le plus souvent, la punition ne s'inflige pas au lieu du délit, le jugement n'est rendu que deux ou trois mois après la faute commise, et le corps auquel appartient le coupable ne le revoit presque jamais.

Si le conseil de discipline était constitué à peu près sur le pied des tribunaux de police correctionnelle, et de manière à juger tous les délits dont la peine n'emporterait, par exemple, pas plus d'un an de prison; que sa compétence s'étendît depuis le soldat jusqu'au lieutenant-colonel; qu'il fût formé dans le corps où le délit a été commis, et d'une manière invariable, c'est-à-dire, présidé, par exemple, par le plus ancien chef de bataillon; que le plus ancien capitaine, le plus ancien lieutenant, etc., en fissent nécessairement partie; que le jugement fût rendu dans les trois

Le motif qui a déterminé à l'appliquer est facile à comprendre; s'il a été excusable par suite des événemens, il y a du danger à l'employer plus long-temps. Ce moyen de discipline détruit la confiance, les individus n'ont plus de sécurité du moment où leur destinée dépend d'une circonstance fortuite ou de la volonté d'un chef. Ils ne jouissent enfin d'aucune indépendance, et nous avons vu qu'elle est un des premiers besoins du siècle. L'état de guerre étant devenu un état d'exception, on doit, sous tous les rapports, le distinguer de l'état de paix. La discussion qui eut lieu, en 1827, à la chambre des pairs, sur le Code militaire, a commencé à jeter du jour sur cette grande question. On y a reconnu que la discipline ne pouvait pas être exercée dans l'un comme dans l'autre cas. Si en temps de guerre on doit laisser une grande latitude à l'autorité militaire, cette autorité doit se restreindre pendant la paix et se rapprocher du droit commun. Il faut enfin qu'on s'habitue à considérer pour quelque chose l'intérêt matériel des individus, pris en généralité, sinon il ne faut pas compter sur l'esprit militaire.

(*La suite au prochain Numéro.*)

---

jours de l'arrestation du prévenu, la justice alors reprendrait son véritable caractère; elle produirait, ce semble, tout son effet, et la correction se ferait sentir d'autant plus vivement qu'elle serait plus prompte, et la condamnation prononcée par ceux qui sont les plus aptes à apprécier ces sortes de délits, sans aucune prévention.

DISCOURS

DE M. LE LIEUTENANT-GÉNÉRAL VICOMTE TIRLET,

DÉPUTÉ DE LA MARNE,

Dans la Discussion de la Section relative à la Solde et à l'entretien de l'Armée.

Prononcé à la Chambre des Députés dans la Séance du 21 juillet 1828.

Messieurs,

Un de mes honorables collègues vous a dernièrement prouvé que les soldats de l'armée française, avec une solde réelle de 30 centimes par jour, ne peuvent se procurer une nourriture suffisante pour alimenter leurs forces physiques, et que les sous-officiers, avec 77 centimes, sont moins salariés que les plus misérables manœuvres du pays. Ainsi que vous pourrez vous en convaincre par un état comparatif que je placerai sous vos yeux (1), les officiers français, dont la vieillesse est vouée à la misère, se trouvent, sous les drapeaux, les moins favorablement traités de l'Europe. Un colonel n'a pas la solde d'un sous-chef de bureau des administrations civiles, et les appointemens des capitaines ne peuvent plus être désignés sans que, dans l'esprit de l'époque où nous vivons, une sorte de déconsidération ne s'attache à un emploi aussi médiocrement rétribué. Cependant le grade de capitaine ne récompense plus que d'anciens services : si la France doit long-temps jouir du bonheur de la paix, il deviendra le terme de la carrière de la plupart des officiers qui consacreront leur vie à la défense de l'état.

(1) Voir, page 431, le tableau comparatif de la solde des officiers des différentes armées de l'Europe.

Je ne puis, messieurs, m'empêcher de vous signaler une irrégularité que présente le tarif de solde dans l'artillerie; vous savez que cette arme spéciale, qui exige de longues et pénibles études, est traitée avec une faveur marquée chez toutes les puissances de l'Europe. Chez nous on s'est borné à attribuer aux officiers supérieurs et aux lieutenans une solde plus forte qu'à ceux des autres corps, et, par une bizarrerie inexplicable, cette augmentation n'a pas lieu pour les capitaines, pour cette classe si méritante d'officiers, qui ont acquis leur grade au prix de l'éducation savante et dispendieuse de notre célèbre école polytechnique.

Messieurs, si l'armée nous a vus sévères envers les abus, elle ne nous trouverait pas moins prompts à réparer les erreurs contraires à la justice. Je n'aurais donc pas hésité à vous proposer dès aujourd'hui de disposer d'une partie des économies faites sur les fonctions que vous avez jugées trop favorisées, pour rendre aux capitaines d'artillerie une solde proportionnée à celle dont jouissent les autres grades de ce corps; mais j'ai pensé qu'il était convenable de laisser à M. le ministre de la guerre le temps de peser une réclamation adressée jusqu'à ce jour inutilement à ses prédécesseurs.

L'effectif de l'état-major de l'artillerie a été l'objet d'attaques réitérées. Je ne disconviens pas qu'il n'y ait quelques économies possibles à faire dans cette dépense pendant la paix; mais je pense qu'elles seraient vivement regrettées au moment de la guerre. Les officiers d'artillerie, difficiles à former, sont toujours trop rares aux jours du danger. Il n'y a pas de campagne où l'on n'ait eu à regretter d'avoir été contraint de les faire suppléer dans leurs nombreuses fonctions par des personnes étrangères aux détails de leur service. Les réductions qu'on proposerait sur cet état-major tendraient donc à compliquer encore, dans notre organisation militaire, les difficultés du passage du pied de paix au pied de guerre. Je vous demanderai la permission de vous faire remarquer quelle est à cet égard notre situation relativement aux autres états de l'Europe.

La France, avec trente-deux millions d'habitans, un milliard

de revenu, entretient une force de deux cent trente-deux mille hommes de toutes armes.

La Prusse, avec onze millions de sujets, moins de deux cents millions de revenu, peut mettre en campagne plus de cinq cent mille hommes.

L'Autriche, avec trente millions d'habitans, trois cent trente-huit millions de revenu, peut joindre une réserve de près de quatre cent mille hommes aux deux cent soixante-onze mille combattans de son armée permanente.

La Russie, avec cinquante-neuf millions d'habitans environ, trois cent cinquante millions de revenu, menace l'ancien monde de l'irruption de six cent vingt-deux mille soldats de troupes régulières, de ses colonies militaires et des hordes innombrables de cavalerie irrégulière, dont elle peut grossir à son gré ses armées (1).

Ainsi, la France, qui prend rang immédiatement après la Russie pour sa population, mais qui contient trois mille habitans par lieue carrée, tandis que la Russie n'en a que cent cinquante; la France, qui possède un revenu supérieur à ceux des trois autres gouvernemens réunis ensemble, ne prend rang qu'au quatrième ordre, comme puissance militaire : et encore, dans cette position secondaire, n'offre-t-elle qu'une force armée inférieure de plus de moitié à celle de la Prusse, qui n'a que le tiers de sa population, la sixième partie de ses ressources financières.

Vos commissions, et plusieurs des orateurs qui m'ont précédé à cette tribune, ont cherché à trouver, dans des abus d'administration, dans des cumuls de sinécures, dans l'entretien dispendieux de certains corps privilégiés, les causes qui ne permettent pas à un budjet de près de deux cents millions d'entretenir plus de deux cent trente-deux mille hommes sous les armes, tandis qu'une somme moitié moindre en procure plus du double à nos voisins. Sans doute, la suppression des émolumens qui ne ré-

(1) Voir page 432, le tableau comparatif des forces des principales puissances continentales en 1828.

tribuent aucun service, l'abolition des prérogatives qui humilient ceux qui en sont privés, conduiraient à un grand résultat, celui de détruire une source de corruption pour les uns, de découragement pour les autres; mais je ne pense pas qu'on puisse espérer y trouver de quoi composer une force militaire imposante (1). Quelque rigoureuses que soient des économies sagement imposées, jamais les dépenses ne sauraient être notablement réduites sans compromettre le salut de l'état : voilà ce qu'on ne saurait démentir sans répandre dans la nation de fausses idées,

(1) On ne parviendra jamais à réduire les dépenses pour les troupes d'infanterie, officiers, sous-officiers et soldats, à cinq cents francs par homme, en y comprenant l'habillement, l'armement et les dépenses de tout genre sur le pied de paix; car, dans l'état actuel des choses, ces dépenses sont par homme :

Pour l'infanterie	française	de la garde	650 fr.
id.	suisse	*id*	695
id.	ligne.		507

Les mêmes calculs vous prouveraient que l'entretien de l'artillerie et du génie ne pourrait être réduit à sept cent cinquante francs par homme : il est aujourd'hui de sept cent cinquante-six; et celui de la cavalerie à mille francs par cavalier monté. En supposant que l'on puisse, sans obstacles, sans injustice, sans commettre de fautes militaires et politiques, effacer toutes distinctions entre les différens corps composant l'armée française, garde ou ligne, étrangers ou nationaux, ce rêve d'économie n'offrirait encore, pour la force actuelle répartie en :

160,000 fantassins, à	500 fr.	80,000,000 fr.
22,000 artillerie et génie, à	750	16,500,000
50,000 caval., gend., train, etc., à	1,000	50,000,000
232,000 qui coûteraient		146,000,000 fr.
Ces deux cent trente-deux mille hommes sont portés au budjet de 1829 pour une somme de		151,351,380

Il y aurait donc une économie d'environ cinq millions.

Qu'on poursuive cette théorie impraticable, sur les états-majors, sur les établissemens de toutes espèces, je ne pense pas qu'on puisse arriver jamais à soulager la France de dix millions, ou à augmenter sa force militaire de quinze mille hommes.

sans perpétuer d'injustes préventions contre son gouvernement. Il faut le dire, messieurs, le vice principal se trouve, non dans les dépenses telles qu'elles sont, mais dans les institutions surannées et ruineuses qui régissent notre armée.

M. le ministre de la guerre vous a annoncé que les améliorations généralement réclamées allaient être introduites. Nous pouvons être, messieurs, d'autant mieux rassurés par cette promesse, qu'il ne s'agit pas ici d'innovations; il suffit de reprendre ce que nous avons rejeté, ce que nos voisins ont soigneusement recueilli, et ce qui, faisant autrefois notre force, fait aujourd'hui la leur : je veux parler de combinaisons entre l'armée permanente et des réserves qui, peu onéreuses dans les temps de sécurité, viennent grossir les rangs aux jours du danger. C'est ce système, sous le titre de milice, qui permit, en 1692, à Louis XIV, d'opposer cinq cent quarante-six mille cinq cents hommes à la ligue européenne; car le fléau des grandes armées ne date pas de notre siècle. C'est ce système, sous le titre de bataillons de volontaires ou nationaux, qui, cent ans après, fit reculer une autre ligue européenne devant les levées de 1793. C'est ce système dont l'application se rencontre encore dans tous les autres états. Excepté en France, vous trouverez partout la force permanente appuyée sur des réserves temporairement soldées. En Angleterre, c'est une milice de propriétaires qui pourrait, en cas d'invasion, secourir par cinq cent mille bras des bataillons réduits à moins de quarante mille hommes dans l'intérieur. En Prusse, l'armée si ruineuse du grand Frédéric, dont la défaite décida en un jour du sort de la monarchie, est remplacée par une force permanente de cent mille soldats seulement; mais ayant derrière elle deux cent vingt mille hommes de landwerh du premier ban, puis cent quatre-vingt mille hommes de landwehr du second ban, en tout cinq cent mille hommes qui, dans les circonstances extraordinaires, seraient encore appuyés par la landwerh composée de citoyens de dix-sept à cinquante ans, en état de marcher, et non compris dans l'armée ou la landwerh. En Autriche, c'est encore la landwerh, bouclier de la patrie en danger, qui, unissant par des nœuds indissolubles

l'armée et la population, permet de porter à plus de six cent mille combattans les forces de cette puissance.

Ce formidable empire du nord, presque inconnu il y a un siècle, qui n'avait pas su organiser deux cent cinquante mille hommes pour sa défense en 1812, non content de déborder aujourd'hui sur le midi avec ses innombrables phalanges, lève encore en réserve les bataillons de ses inépuisables colonies militaires. Les Hollandais ne se bornent plus à solder quelques déserteurs français ou allemands pour garder les portes de leurs villes : par une habile combinaison entre les exercices des camps et la vie civile, le royaume des Pays-Bas pourrait mettre aujourd'hui sur pied une armée presque égale à celle de la monarchie dont il n'était naguère qu'un petit fief. Enfin, il n'est pas jusqu'à l'Espagne qui ne puisse offrir à son roi l'appui gratuit de quatre-vingt mille miliciens.

Par quelle inconcevable vicissitude la France, après avoir enseigné à ces peuples le secret des réserves et des levées nationales, est-elle donc venue se placer dans la position où elle a trouvé, à l'époque de la révolution, ces monarchies qui se confiaient aveuglément dans le seul appui de leurs armées permanentes? Les généraux allemands célébraient bien haut alors, ainsi que je l'entends souvent faire aujourd'hui parmi nous, la perfection de l'instruction de leurs troupes; ils ne doutaient pas que la victoire ne dût infailliblement marcher au pas cadencé de leurs bataillons minutieusement dressés aux savantes manœuvres des garnisons : vous savez s'ils payèrent chèrement leurs erreurs. Gardons-nous donc d'un pareil sort! Seuls en Europe nous n'avons rien préparé pour notre défense entre le faible rideau de notre force permanente et notre puissante population; si la première succombait, songez quelles chances affreuses s'élèveraient contre un peuple pris au dépourvu, n'ayant que son désespoir pour combattre les innombrables armées de nos jours et les systèmes d'invasion que nous avons si bien perfectionnés!

Je n'abuserai point des instans de la chambre en l'entretenant ici de projets qu'elle n'est pas appelée à discuter en ce moment; je me bornerai à une seule observation qui me paraît pouvoir être,

avec quelque utilité, soumise à cette réunion de personnes appartenant à toutes les classes de la société.

La loi sur le recrutement reconnaît en principe que tout Français doit concourir à la défense de l'état. Des dispositions, tendantes à alléger pour la population le fardeau du service militaire, ont permis le remplacement; mais cette disposition en faveur de la classe aisée ne devrait-elle pas aussi tourner au profit du trésor et de l'armée? Cependant elle nuit à tous les deux. L'armée, au lieu de citoyens recommandables, ne reçoit généralement dans leurs remplaçans que des hommes tirés à vil prix de la lie de la nation, qui vont peupler les prisons et font perdre par les condamnations et les désertions, des valeurs en habillement et équipement. Ne serait-il pas juste que l'état fût indemnisé de ces pertes en forçant les jeunes gens qui peuvent, par leur fortune, se racheter de la dette imposée envers la patrie, de verser à la masse de leurs remplaçans une somme qui servirait à couvrir les dépenses de l'habillement et de l'armement qu'on livre à ces hommes qui n'offrent aucune garantie? Une somme de 200 fr. qui serait ainsi exigée pour chaque remplaçant, soulagerait de plusieurs millions par an le budget de la guerre. Cette disposition a lieu en Autriche; on force le remplaçant à verser 120 florins ou 300 francs dans la caisse militaire; à l'expiration de son service, le dépôt lui est restitué s'il a servi avec honneur.

Des décrets qui n'ont pas été abrogés et qui sont néanmoins méconnus, réservent certains emplois à d'anciens militaires. Ces dispositions sont encore généralement exécutées pour le service actif de la douane et la garde des propriétés rurales, mais seulement parce qu'on a reconnu que des hommes ayant servi étaient, par leur fermeté et leur activité, les plus propres à ces emplois: pourquoi ne pas ériger en principe une mesure que l'expérience a fait connaître utile aux intérêts particuliers? Ne serait-il pas aussi juste que convenable d'exiger, comme chez les autres puissances continentales, un certain nombre d'années de service pour être aptes à des emplois civils qui n'exigent point de connaissances spéciales? Vous appelleriez ainsi dans les rangs de

l'armée une foule de jeunes volontaires instruits, intelligens; la profession de soldat ne se trouverait plus abandonnée à de simples prolétaires; les cadres se composeraient de l'élite de la nation; le fardeau des pensions de retraite serait allégé en soldant, dans d'autres fonctions, les militaires devenus impropres au métier des armes. Cette rotation entre l'état militaire et les diverses branches du service du royaume offrirait le double avantage de donner à la France une population guerrière, redoutable à l'étranger, et de détruire cet esprit de profession qui rend les armées permanentes dangereuses pour la liberté des peuples.

Je ne veux point m'étendre davantage sur un sujet étranger à la discussion; mon seul but est de faire sentir à la chambre combien serait imprudente toute proposition qui tendrait à diminuer le nombre de nos défenseurs, en présence des gouvernemens militaires qui nous entourent, et qui, fiers de la supériorité numérique de leurs troupes, croient déjà pouvoir nous braver impunément.

Je suis loin, je l'avoue, de partager l'entière confiance de plusieurs membres de la chambre dans la paix dont nous jouissons. Le bras, qui hier asservissait la Perse, renverse aujourd'hui le croissant; avant peu les débris de l'empire des Osmanlis auront subi le sort de la Finlande, de la Crimée, de la Pologne, et l'aigle moscovite, que nous avons vu s'élancer jusqu'aux portes de Vienne, ne tardera pas à planer sur la Méditerranée comme sur la Baltique.

Quand le glaive des czars se trouvera oisif aux rives du Bosphore, alors viendra le tour des nations que n'aura point réveillées le bruit des catastrophes lointaines. Messieurs, entre les heureuses contrées où nous vivons et la lance des descendans des Scythes, quels obstacles voyez-vous qui vous rassurent? Sont-ce ces peuplades allemandes que la victoire parque à son gré depuis trente ans en états toujours prêts à s'agrandir par des envahissemens réciproques? Trop de souvenirs récens viennent détruire une aussi fatale sécurité. Qu'il soit un instant promis au sceptre ambitieux de l'Autriche ou de la Prusse de s'appesantir

sur quelques parcelles de l'héritage de Louis XIV, et vous verrez aussitôt la liberté de l'Europe vendue à l'autocrate des Russies.

Je vote pour les conclusionr de la commission.

ÉTAT COMPARATIF

DES APPOINTEMENS DES COLONELS ET CAPITAINES D'INFANTERIE DES PUISSANCES DE L'EUROPE.

	COLONELS.	—	CAPITAINES.
France	5,000 f.	—	2,100 f. (Terme moyen.)
Autriche.	9,889 t.	—	2,234 t.
Russie.	7,200 r.	—	840 r.
Prusse	9,470 f.	—	4,226 f.
Pays-Bas	8,480	—	3,392
Bavière	5,180	—	2,390
Espagne.	7,800	—	2,800
Piémont.	6,000	—	2,550
Angleterre	10,512	—	4,891

TABLEAU COMPARATIF

DES FORCES ACTIVES DES PRINCIPALES PUISSANCES CONTINENTALES EN 1828.

FRANCE,		RUSSIE,		AUTRICHE,		PRUSSE,	
32 millions d'habitans.		59 millions d'habitans.		30 millions d'habitans.		12 millions d'habitans.	
2924 par lieue carrée.		158 par lieue carrée.		2469 par lieue carrée.		2261 par lieue carrée.	
Un milliard de revenu.		335 millions de revenu.		339 millions de revenu.		196 millions de revenu.	
Maison du Roi..	1,843 h.	Infanterie. . . .	513,000 h.	Infanterie. . .	535,227 h.		
Infanterie. . . .	143,466	Génie.		Génie.		Infanterie . .	250,000 h.
Cavalerie.. . . .	39,769			Landwer. . . .		Landwer. . .	
Artillerie	17,677	Cavalerie.. . . .	68,040	Cavalerie . . .	50,660	Cavalerie. . .	30,000
Génie.	4,885						
Équipages m[res].	725	Artillerie.	41,170	Artillerie . . .	23,414	Artillerie. . .	26,400
Hommes.	207,365	Hommes	622,210	Hommes . . .	624,301	Hommes . . .	306,400

OBSERVATIONS

SUR LA SOLDE DES CAPITAINES

DU CORPS ROYAL D'ARTILLERIE.

L'infériorité de la solde des capitaines du corps royal de l'artillerie, par rapport à celle des autres grades de ce corps, est depuis quelques années l'objet de continuelles et infructueuses réclamations. Cependant, de deux choses l'une, ou ces réclamations sont fondées en droits, ou elles ne le sont pas : si elles sont fondées, il est d'autant plus désirable de voir réparer l'erreur, qu'elle frappe sur une classe d'officiers qu'il serait aussi juste que politique de favoriser. S'il ne s'agit au contraire que de prétentions inconsidérées, il est dans l'ordre légal, comme dans l'intérêt de la discipline militaire, que l'exagération en soit démontrée et qu'elles soient définitivement repoussées.

Mais ce dernier sort ne peut être réservé à la réclamation dont il s'agit, et pour que la cause des capitaines d'artillerie ne puisse être portée que devant des juges éclairés sur la motion que j'ai faite en leur faveur à la tribune de la chambre des députés, dans la séance du 21 juillet 1828, je crois utile de produire ici les principaux motifs qui justifient leur prétention à un traitement supérieur à celui dont ils jouissent.

TABLEAU COMPARATIF

DE LA SOLDE DES OFFICIERS DE L'ARTILLERIE ET DE L'INFANTERIE.

DÉSIGNATION DES GRADES.	SOLDE de l'Infanterie.	SOLDE de l'Artillerie.	DIFFÉRENCE des deux soldes à l'avantage de l'Artillerie.
	fr. c.	fr. c.	
Colonel.	5000 00	6250 00	Le quart de la solde de l'infanterie.
Lieutenant colonel. . .	4300 00	5300 00	*Id.* à très-peu près.
Chef de Bataillon. . .	3600 00	4500 00	Le quart de la solde de l'infanterie.
Capitaine de 1re classe.	2400 00	2500 00	Le vingt-quatrième *id.*
Capitaine de 2e classe.	2000 00	2000 00	Même solde que l'infanterie.
Premier Lieutenant . .	1250 00	1500 00	Le 5me de la solde de l'infanterie.
Second ou S. Lieutent.	1100 00	1300 00	*Id.* à très-peu près.

Il résulte de ce tableau que tous les officiers de l'artillerie, à *l'exception des capitaines*, reçoivent une solde de un quart ou un cinquième en sus des grades correspondans dans l'infanterie. Si on continuait cette comparaison pour les grades inférieurs, on reconnaîtrait que cette proportion est dépassée en faveur des sous-officiers canonniers.

La même base paraît avoir été suivie dans l'établissement du tarif de l'artillerie à cheval, d'après celui de la cavalerie. Les capitaines y sont également exclus des avantages accordés à tous les autres grades.

Dans l'infanterie et la cavalerie, en passant d'un grade à l'autre,

la solde s'accroît à peu près de moitié de celle du grade inférieur, depuis l'emploi de lieutenant jusqu'à celui de chef de bataillon; tandis que dans l'artillerie la solde du capitaine n'est guère que la moitié de celle du chef de bataillon, et que d'un sixième en sus de celle du lieutenant. Il résulte de la faible différence qui existe dans la paie de ce dernier grade et celui de capitaine en second, que les lieutenans en premier d'artillerie à cheval qui touchent 1,900 francs et une ration de fourrage, en montant au grade de capitaine en second, déchoient réellement sous le rapport des avantages pécuniaires, puisqu'à l'exception du petit nombre qui prend rang dans l'artillerie à cheval, ils ne reçoivent qu'une augmentation de 100 fr. par an, et perdent l'agrément d'avoir un cheval.

L'artillerie embrasse dans ses attributions les principaux élémens de succès des armées modernes; elle nécessite dans ses opérations l'application d'une grande partie des hautes sciences et l'emploi de presque tous les arts mécaniques. Il est donc d'un grand intérêt pour l'État d'appeler et de conserver dans son personnel des hommes instruits et distingués : or, pour atteindre à ce but, il est évident qu'il faut commencer par offrir, aux officiers qui se consacreront à ce service, quelques avantages susceptibles de compenser les sacrifices onéreux et les travaux pénibles auxquels ils sont obligés de se soumettre pour acquérir l'instruction qu'on exige d'eux.

C'est sans doute d'après cette vérité que l'on a, de tous les temps et chez toutes les nations, accordé aux officiers d'artillerie des appointemens supérieurs à ceux des autres corps. « Les officiers d'artillerie, dit le père Daniel (*Organisation sur les milices*), recevaient des émolumens extraordinaires, qui leur » furent conservés lorsque cette arme fut séparée des autres pour » former un corps spécial. » Les prérogatives pécuniaires sont encore leur partage chez toutes les puissances de l'Europe; mais on ne peut disconvenir que les capitaines n'en soient déshérités en France, où leur solde, actuellement assimilée à celles des mêmes grades dans l'infanterie et la cavalerie, est restée stationnaire

depuis 1764. Cependant combien les besoins de la vie ne se sont-ils pas accrus depuis cette époque!

Par une conséquence inévitable de la paix, l'avancement est devenu si lent (1), que c'est au grade de capitaine que se bornera désormais la carrière de la masse des officiers; c'est donc à ce grade que devrait être fixée une existence honorable, aisée, susceptible d'être envisagée comme la récompense de bons et longs services.

Le grade de capitaine est d'ailleurs le premier rouage du commandement et de l'administration militaire : s'il marche mal, tout le système s'en ressent; l'élan ou la tiédeur du capitaine descend rapidement jusqu'aux derniers rangs, sur lesquels il a une influence immédiate. Il est donc indispensable de ne confier cet emploi qu'à des officiers zélés, satisfaits de leur sort, dès-lors naturellement disposés à réveiller l'esprit militaire chez leurs subordonnés, et à leur inspirer l'amour du service (2).

Mais si ces considérations sont de nature à prouver combien il est essentiel de bien constituer le grade de capitaine dans tous

---

(1) Dans l'artillerie, la tête des lieutenans a complété cette année sa quinzième année de grade, et celle de capitaine a atteint sa dix-huitième. La somme de ces services forme plus de la totalité de la carrière militaire.

Avant la révolution, l'expérience ayant fait reconnaître que l'esprit militaire et l'émulation mouraient chez les officiers, lorsque par suite de la paix il n'était ouvert aucun débouché à l'avancement, on s'était efforcé d'y remédier dans l'artillerie, en accordant, par les ordonnances de 1765, 1772 et 1774, des grades supérieurs aux plus anciens lieutenans, capitaines majors ou chefs de brigade. Dans chaque régiment, les huit plus anciens lieutenans avaient le brevet de capitaine et en portaient les épaulettes; les deux plus anciens capitaines recevaient, après six ans de grade, le brevet de major, et, après dix ans, celui de lieutenant-colonel; les sept plus anciens majors de l'armée étaient lieutenans-colonels, etc.

(2) Le grand Frédéric avait tellement reconnu cette vérité, qu'il entourait le grade de capitaine de la plus haute considération, et de son temps lui donnait jusqu'à 6,000 francs d'appointemens. Ce monarque économe appelait ces sacrifices un des principaux secrets de l'excellente constitution militaire à laquelle il dut en partie ses succès et qui fut imitée par tous les peuples.

les corps, elles reçoivent un bien plus grand poids quand on les applique au service de l'artillerie. Dans la paix, les capitaines de cette arme, réunis en commission dans les écoles, ou dispersés dans les divers établissemens, y sont sans cesse occupés de travaux importans, qui entraînent à des achats dispendieux de livres, d'instrumens de mathématiques et de dessins. Aux armées, c'est au capitaine en 1er qu'est confié le commandement d'une batterie, élément d'organisation militaire qui est à l'artillerie au moins ce que le bataillon est à l'infanterie, et qui, sur un champ de bataille, est appelé à jouer un rôle quelquefois décisif. Pour bien diriger et administrer cette batterie composée d'un personnel de plus de deux cents hommes, de deux cents chevaux, et d'un matériel précieux, il faut que celui aux ordres duquel elle est commise sache déployer à la fois les connaissances et l'activité de l'officier d'infanterie, de cavalerie et d'artillerie; est-il juste que cet officier, sur lequel pèse une si grande responsabilité, ne reçoive, pour prix de tant de soins et d'inquiétude, que la modique rétribution de cent francs de plus par an, qu'un capitaine d'infanterie qui a rarement plus de cent hommes à commander?

Les capitaines en 2e, constamment détachés dans la paix comme dans la guerre, sont, dans ce dernier cas, forcés de pourvoir à l'entretien d'un domestique et de trois chevaux, sur leurs appointemens qui sont identiquement les mêmes (2,000 fr.) que ceux des capitaines de même classe d'infanterie, lesquels, marchant avec leur troupe, ne sont pas exposés aux mêmes dépenses que l'officier forcé de vivre seul et soumis à de fréquens déplacemens, etc.

Les capitaines d'artillerie des deux classes, traités comme officiers d'infanterie pendant la paix, doivent être montés sur le pied de guerre. Ils sont par conséquent forcés, lorsqu'on les envoie aux armées, de se pourvoir subitement et à grands frais, de chevaux et de harnachement.

Pour parer à ces dépenses hors de proportion avec leurs faibles émolumens, ils ne reçoivent que l'indemnité affectée aux capitaines de cavalerie déjà pourvus de leurs chevaux et de leur

équipemens. Dès que la guerre cesse, ou qu'une circonstance particulière rappelle l'officier d'artillerie à pied dans l'intérieur, les rations de fourrages lui sont immédiatement retirées; il est contraint de vendre sur les lieux, et à vil prix, les équipages de guerre qu'il a dû acquérir dans des circonstances où ils sont toujours à des taux exorbitans.

Il résulte de ces faits que, non-seulement les capitaines d'artillerie sont les moins bien traités de leurs corps, mais que, dans un grand nombre de cas, ceux d'artillerie à pied sont les plus défavorablement rétribués de toute l'armée. Peut-on, dès-lors, raisonnablement espérer que de bons élèves de l'école polytechnique se soumettront volontairement à suivre une carrière aussi ingrate par rapport aux autres qui leur sont concurremment offertes (1)? Le contraire a tellement lieu, que l'artillerie, qui compte dans ses rangs un vide de plus de cent lieutenans, ne reçoit, depuis quelques années, qu'un petit nombre de sujets tirés des queues des promotions, et encore ceux qui sont forcés d'y rester n'y servent-ils qu'avec regret.

Tels sont les principaux motifs qui militent en faveur de l'accroissement de solde vivement désiré par tous les chefs du corps de l'artillerie, pour les capitaines en 1er et en 2me. Déjà le sort des lieutenans a été amélioré par une augmentation de deux cents francs d'appointement. Déjà les capitaines d'infanterie ont reçu un avantage marqué dans leur existence, par la suppression de leur troisième classe. Ceux de l'artillerie n'ont certainement

---

(1) Le traitement des ingénieurs-géographes, de la marine, des mines, des ponts-et-chaussées, s'élève, y compris les accessoires, tels que frais de tournée, de bureau, etc., à près de quatre mille francs par an. Des élèves sortis de l'École Polytechnique, dans ces parties, jouissent donc d'un sort bien plus heureux que les capitaines d'artillerie.

Si on examine quelle est la carrière des jeunes gens dans les administrations et les parties civiles, on la trouve plus favorable encore. Un sous-intendant militaire adjoint reçoit, non compris ses frais de bureau, trois mille cinq cents francs; un sous-chef de bureau des divers ministères, généralement de quatre à cinq mille francs par an. Le traitement des conseillers et procureurs du roi, est, au minimum, de trois mille francs, etc.

pas moins de droit à la bienveillance du gouvernement. On peut enfin ajouter que leur réclamation a déjà été reconnue fondée; puisque, dans le tarif de solde publié le 14 octobre 1821, avec approbation de S. M., il est établi en principe que « pour le » corps royal d'état-major, les états-majors particuliers de l'ar- » tillerie et du génie, les ingénieurs-géographes, et le corps » de l'artillerie à pied, du génie, et des trains de toutes armes, » *la solde doit être de vingt pour cent en sus de celle de l'infan-* » *terie.* »

Le lieutenant-général TIRLET, *député.*

PROMOTIONS FAITES DANS L'ARMÉE,

A L'OCCASION DE LA SAINT-CHARLES.

Ont été admis dans le cadre de l'état-major-général de l'armée, avec le grade de maréchal-de-camp dont ils avaient le rang, les colonels des régimens d'infanterie et de cavalerie de la garde royale dont les noms suivent :

MM. Colomb d'Arcine, commandant le 2e régiment d'infanterie;
Comte d'Hautpoul, *idem* le 3e *idem;*
De l'Espinay, *idem* le 1er régiment de cuirassiers;
De Castries, *idem* le régiment de chasseurs;
Et le prince de Léon, *idem* le régiment de hussards.

Ont été nommés, dans la garde royale, au commandement des corps ci-après désignés :

Du 2e régiment d'infanterie, M. le marquis de Chérisey, colonel du 38e de ligne;
Du 3e *idem*, M. de Pleineselve, colonel du 64e *idem;*
Du 1er régiment de cuirassiers, M. le comte de Bonneval, colonel du 2e chasseurs;

Du régiment de chasseurs, M. Delamalle, colonel des chasseurs de Nemours;

Du régiment de hussards, M. de Müller, colonel du 5e de hussards.

A des emplois de lieutenant-colonels dans la garde :

Dans le 2e régiment d'infanterie, M. Guingret, lieutenant-colonel au 35e de ligne;

Dans le 6e *idem*, M. de Nettancourt, lieutenant-colonel au 18e de ligne;

Dans le 2e régiment de grenadiers, M. Canuet, lieutenant-colonel au 12e de dragons;

Dans le régiment de dragons, M. Dijols, lieutenant-colonel au 16e de chasseurs;

Dans le régiment de hussards, M. Golstein, lieutenant-colonel au 9e de chasseurs.

A des emplois de chefs de bataillon et d'escadron dans la garde :

Dans le 1er régiment d'infanterie, M. Locqueneux, chef de bataillon au 64e de ligne;

Dans le 4e *idem*, M. Hecquet, chef de bataillon au 54e de ligne;

Dans le 1er régiment de cuirassiers, M. Naucaze, capitaine au 1er de grenadiers;

Dans le régiment de chasseurs, M. de Balincourt, capitaine aux dragons de la garde;

Dans le régiment de lanciers, M. le baron Imbert de Saint-Amand, major au 11e de dragons.

Dans le corps royal d'état-major:

Colonel, M. Jacobi, lieutenant-colonel;

Chefs de bataillon, MM. de Verdilhac et Toussaint, capitaines.

Dans l'infanterie de ligne :

Colonel au 18e d'infanterie de ligne, M. de Rocheret, lieutenant-colonel du 2e d'infanterie de la garde;

Idem du 64e *idem*, M. Tardieu de Saint-Aubanet, lieutenant-colonel au 6e d'infanterie de la garde;

Idem du 50e *idem*, M. Maussion, lieutenant-colonel à l'état-major de S. Exc. le ministre de la guerre;

Lieutenant-colonel du 33e régiment de ligne, M. de Roquefeuille, chef de bataillon au 1er d'infanterie de la garde;

Idem au 18e *idem*, M. Levesque, chef de bataillon au 4e d'infanterie de la garde;

Idem au 16e *idem*, M. Hurault de Sorbée, major au 42e de ligne;

Chef de bataillon au 64e de ligne, M. Poinsignon, capitaine au 6e d'infanterie de la garde;

Idem au 54e *idem*, M. Cazenave, capitaine au 1er régiment d'infanterie de la garde;

Idem au 40e *idem*, M. Meynard, capitaine au 18e de ligne.

Dans la cavalerie de ligne :

Colonel du 2e régiment de chasseurs, M. de Noirville, lieutenant-colonel du 2e de grenadiers de la garde;

Idem du régiment de chasseurs de Nemours, M. de Busseul, lieutenant-colonel des dragons de la garde;

Idem du 5e régiment de hussards, M. des Montiers de Mérinville, lieutenant-colonel des hussards de la garde;

Idem au 15e régiment de chasseurs, M. de Quélen, lieutenant-colonel au 1er de carabiniers;

Lieutenant-colonel du 12e régiment de dragons, M. Demouts, chef d'escadron au 1er de cuirassiers de la garde;

Idem du 16e de chasseurs, M. de Cornulier, chef d'escadron aux chasseurs de la garde;

Idem du 9e *idem*, M. Sigaldi, chef d'escadron aux lanciers de la garde;

Idem du 1er régiment de carabiniers, M. Valmalette du Coustel, chef d'escadron au 12e de dragons;

Chef d'escadron au 12e de dragons, M. Simon, capitaine aux cuirassiers du dauphin.

Les nominations suivantes ont eu lieu dans les ordres royaux de Saint-Louis et de la Légion-d'Honneur.

DANS L'ORDRE ROYAL ET MILITAIRE DE SAINT-LOUIS.

Grand'croix.

Le comte Partouneaux, lieutenant-général commandant la 1re division d'infanterie de la garde royale; — le baron de Goguelatz, lieutenant-général en retraite; — le vicomte Villiers-Lafaye, *idem.*

Commandeurs.

Le baron Fririon, lieutenant-général; — le baron Haxo, *idem;* — le baron Lanusse, lieutenant-général commandant la 6e division militaire; — le comte de Sparre, lieutenant-général, pair de France; — Le Mouton, comte de Boisdeffre, maréchal-de-camp en retraite; — de Jouenne, comte d'Esgrigny, *idem.*

DANS L'ORDRE ROYAL DE LA LÉGION-D'HONNEUR.

Grand'croix.

Le baron de Rottembourg, lieutenant-général commandant la 16e division.

Grands officiers.

Le comte de Colbert, lieutenant-général; — le baron de Berthezène, *idem;* — le vicomte Domon, *idem;* — le vicomte de Préval, *idem.*

Commandeurs.

Le comte de Séran, maréchal-de-camp; — le baron Durrieu, *idem;* — le baron Chabert, maréchal-de-camp commandant le département du Jura; — le comte O'Mahoni, maréchal-de-camp; — le baron de Salle, maréchal-de-camp d'artillerie; — le baron Gavoty, *idem;* — le baron Regnault, intendant

militaire; — le comte d'Arbaud-Mison, maréchal-de-camp; — le baron de Revel, colonel du 6e régiment d'infanterie de la garde royale.

Promotions faites dans le Corps royal de la Marine,

A l'occasion de la Saint-Charles.

M. Dupotet, capitaine de vaisseau de première classe, a été élevé au grade de contre-amiral.

Ont été nommés capitaines de vaisseau :

MM. Cosmao Dumanoir, capitaine de frégate; — Rigodit, *idem;* — Christy de la Pallière, *idem.*

Ont été nommés capitaines de frégate :

MM. Sallard, lieutenant de vaisseau; — Constantin, *idem;* — Ragiot, *idem;* — Clavier, *idem;* — Coté, *idem;* — Denis, *idem;* — Danican, *idem;* — Laplace, *idem;* — de Navailles, *idem.*

Ont été nommés lieutenans de vaisseau les enseignes de vaisseau suivans :

MM. Pouvreau, Desgraves, Belenfant de la Solivière, Montjallard, Barbotin, Volaive, Clerc de Fieffranc, Bellot, Vailhen, Revest, Thézan, Michau, Rousseau, Rocheteau, Belamy, Marchand, Guillou, Brun-Bourguet, Raug, Favin-Lévêque, Savary, Dutertre, Degenès, Bechameil, Delalande Calan, Tassain et Duparc.

Les nominations suivantes ont eu lieu dans les ordres royaux de Saint-Louis et de la Légion-d'Honneur.

DANS L'ORDRE ROYAL ET MILITAIRE DE SAINT-LOUIS.

Commandeurs.

MM. Jacob, vice-amiral, préfet maritime à Toulon; — Hébert,

chevalier de Beauvoir, contre-amiral honoraire; — Le baron du Pac de Bellegarde, *idem*.

DANS L'ORDRE ROYAL DE LA LÉGION-D'HONNEUR.

Grand'croix.

M. le marquis de Sercey, vice-amiral.

Grands officiers.

MM. Willaumez, vice-amiral; — le baron Sané, inspecteur-général honoraire du génie maritime.

Commandeurs.

MM. le comte de Bouillé, pair de France, gouverneur de la Martinique; — Le vicomte Delamare de Lamellerie, contre-amiral honoraire; — Falba, colonel d'artillerie de la marine.

EXTRAIT D'UN MÉMOIRE

SUR LES MOYENS DE PUNIR ALGER,

Et de détruire la Piraterie des Puissances barbaresques (1);

Par le chevalier CHATELAIN, Lieutenant-Colonel de Cavalerie.

Conquête de l'Egypte par les Français, en 1798.

Un ennemi redoutable, l'Angleterre, résistait toujours à la France. Le vainqueur de l'Italie proposa au directoire de la réduire, en menaçant ses possessions lointaines de l'Inde. La faiblesse de notre marine ne permettait pas d'y porter directement

---

(1) Paris, Anselin, Libraire, rue Dauphine, n. 9.

des soldats. Bonaparte pensa qu'en s'établissant en Egypte, on pourrait ensuite se frayer vers l'Inde une route pareille à celle qu'avait tenue autrefois Alexandre; d'ailleurs, la possession de cette contrée offrait, par sa culture même, des avantages supérieurs à ceux que la France avait retirés de ses colonies occidentales : le sucre, le coton, le café pouvaient croître sur les bords du Nil comme sous le climat brûlant des Antilles; Alexandrie pouvait encore une fois devenir le centre du commerce de l'Afrique et de l'Asie, et son port former l'entrepôt des marchandises des Indes.

Pour réaliser un tel projet, il fallait un homme qui joignît à un grand caractère une imagination féconde en ressources, et qui réunît la vigueur d'une rapide exécution à la solidité de la pensée. Il était question de tout créer dans ce pays, d'être tout-à-la-fois législateur et conquérant, et de faire sortir du néant l'agriculture, les arts et le commerce anéantis sous la verge barbare du despotisme oriental.

Cette entreprise exigeait le plus grand secret. Vingt-cinq mille vieux soldats de l'armée d'Italie, commandés par des chefs et des généraux sous lesquels ils avaient l'habitude de vaincre, furent désignés; des savans, des artistes vinrent avec enthousiasme se ranger sous l'étendard du général en chef; d'immenses provisions, une artillerie nombreuse, furent embarquées à Toulon et dans d'autres ports de la Méditerranée.

Le 8 mai, le signal est donné; on lève l'ancre. La flotte se dirige vers le midi de l'Italie; des divisions sorties de Gênes, de Bastia, de Civita-Vecchia, s'y réunissent, et le 29, les Français se trouvent devant Malte. Trois jours suffisent pour s'emparer de cette forteresse qui avait si long-temps et si glorieusement résisté, sous le grand-maître Jean de Vallette, aux efforts de la puissance ottomane.

Le 19 juin, après avoir réorganisé les autorités et laissé une garnison de trois mille hommes, commandés par le lieutenant-général comte Vaubois, on continua de voyager vers l'orient. Le 30, on arriva sur les côtes d'Egypte, en vue de la Tour des Arabes. Quelques jours avant, une proclamation avait appris à

l'armée sa véritable destination : — « Soldats, disait le général en chef, vous allez entreprendre une conquête dont les effets sur la civilisation et le commerce du monde sont incalculables ; vous porterez à l'Angleterre le coup le plus sûr et le plus sensible! Les peuples chez lesquels vous allez entrer traitent les femmes différemment que nous; mais, dans tous les pays, celui qui viole est un monstre. Le pillage n'enrichit qu'un petit nombre d'hommes; il nous déshonore, il détruit nos ressources, il nous rend ennemis de ces peuples que nous avons intérêt d'avoir pour amis. La première ville que nous allons rencontrer a été bâtie par Alexandre; nous trouverons à chaque pas des souvenirs dignes d'exciter l'émulation des Français. »

Il fit appeler le consul français, pour avoir des nouvelles de l'escadre anglaise commandée par Nelson, et connaître l'esprit de la ville. Arrivé à bord de l'amiral, le consul lui apprit qu'une sédition venait d'éclater dans Alexandrie contre les chrétiens, au moment où la flotte française avait été aperçue ; que Nelson ayant paru devant le port, trois jours avant, avec 14 vaisseaux, avait invité les Turcs à se défendre ; et qu'en quittant ce parage il avait fait voile vers le nord-est. Cette nouvelle était favorable, mais on devait penser que les Alexandrins défendraient vigoureusement leur ville et leurs forts. Il n'y avait pas un moment à perdre pour débarquer; Nelson cherchait partout la flotte française : c'est du moins ce qu'on a prétendu depuis. Cependant cette flotte, composée de 13 vaisseaux de ligne, de 17 frégates, 20 briks ou avisos, et de 350 bâtimens de transport, en tout 400 voiles, avait vogué pendant 52 jours sur la Méditerranée sans être aperçue des coureurs anglais. Il est vrai que deux fois on crut voir des voiles ennemies, et que le signal de branlebas général de combat fut donné chaque fois; et certes nous étions très-disposés à bien disputer la victoire.

Prise d'Alexandrie.

Le général en chef avait ordonné de débarquer au Marabou, et prescrit à l'amiral de faire mouiller aussi près que possible de ce

lieu. Le vent du nord soufflait avec force, et l'agitation des flots qui se brisaient avec impétuosité contre les rescifs dont cette côte est bordée, rendaient le débarquement difficile et périlleux ; mais ces obstacles ne pouvaient arrêter des braves impatiens de prévenir les dispositions hostiles des habitans du pays.

Les divisions Kléber, Bon, Desaix, Reynier et Menou, avaient à peine mis une partie de leurs hommes à terre, que, sans attendre de l'artillerie qu'on n'avait pas encore débarquée, on marcha sur Alexandrie. A deux heures du matin l'avant-garde fut attaquée par 300 cavaliers arabes. Après une décharge de mousqueterie, ils prirent la fuite et abandonnèrent les hauteurs qui dominent la ville; on voulait parlementer, lorsque des hurlemens effroyables d'hommes, de femmes et d'enfans, et une canonnade qui démasqua quelques petites pièces, firent connaître les intentions de l'ennemi.

Le général en chef fit appeler auprès de lui un capitaine d'une caravelle turque qui était dans le vieux port, et le chargea de porter des paroles de paix aux habitans. Il leur annonçait que leurs propriétés, leur religion, leur liberté seraient respectées, et que la France, jalouse de conserver l'amitié de la Porte ottomane, prétendait diriger la guerre seulement contre les mameloucks. Ce capitaine entra dans la ville, suivi de quelques officiers français, et engagea les habitans à se rendre pour éviter le pillage et la mort. Bientôt les imans, les cheiks et les schérifs vinrent se présenter au général, qui leur réitéra l'assurance des dispositions amicales de la France. Ils se retirèrent pleins de confiance, et les forts, le phare, la ville et les deux ports furent remis aux Français. Le général ordonna de continuer les prières et les cérémonies religieuses comme avant l'arrivée des Français. Les Arabes, qui avaient attaqué le matin l'avant-garde, envoyèrent eux-mêmes des députés qui rendirent quelques Français tombés entre leurs mains; ils déclarèrent que, puisque les Français ne venaient combattre que les mameloucks, et qu'ils ne voulaient pas faire la guerre aux Arabes, enlever leurs femmes, ni renverser la religion de Mahomet, ils ne pouvaient être leurs ennemis. Le général mangea avec eux le pain, gage de la foi des

traités, et leur fit des présens qu'ils acceptèrent, ce qui était l'objet de leur visite; enfin ils firent toutes les démonstrations de reconnaissance, et jurèrent fidélité à l'alliance qu'ils venaient de contracter. Mais ce serment ne les empêcha pas de piller ensuite tous les Français qu'ils purent surprendre. Cette journée mémorable (2 juillet 1798) ne nous coûta que quelques hommes, et nous valut notre premier établissement en Égypte.

Des mameloucks, de leur origine et du gouvernement de l'Égypte à l'époque de l'expédition.

Les mameloucks sont des esclaves turcs et circassiens que Malek-Saleh acheta des Tatars au nombre de mille; il les fit élever et dresser à la guerre, et confia ensuite les emplois les plus importans à plusieurs d'entre eux. Ce sont ces mêmes mameloucks qui, en 1249, égorgèrent le sultan Melik-el-Moadham, à cause du traité qu'il avait fait, sans leur consentement, avec saint Louis, et qui élevèrent Ezeddin-Bey, l'un d'entre eux, à cette dignité. D'Herbelot fait remonter la célébrité des mameloucks à l'an 860. En 1798, lors de la conquête de l'Égypte par les Français, ce pays était gouverné par Mohammed-Aboud-hahali qui avait été nommé par le grand-seigneur. Ses occupations, ou plutôt ses devoirs se bornaient à la nomination de quelques beys, auxquels il conférait le droit d'en nommer d'autres; du reste il était tout entier livré à la mollesse et aux plaisirs de son sérail; il avait cependant, quoiqu'il n'en fit pas usage, la plus grande autorité sur les beys et sur tout le pays soumis à sa domination. Les beys qu'il avait nommés à cette époque, étaient Ibrahim et Mourad-Bey, tous deux résidant au grand Caire; Holmane-Bey-el-Korkayé, Kermade-Bey-el-Karargi, Moustapha-Bey-el-Quibir, Ayoud-Bey-el-Quibir, et Ayoud-Bey-Défdédare. Quoiqu'ils eussent tous une autorité fort étendue, cependant les deux premiers seuls s'étaient arrogé le droit de nommer les autres; le premier s'occupait spécialement de la partie civile et des finances de toute l'Égypte; il avait sous sa dépendance neuf autres beys

choisis par lui. Mourad-Bey, chargé de la partie militaire, en avait sept qui lui obéissaient également.

Il y avait dans la Haute-Égypte un chef de beys, nommé Hacan-Aly-Bey, qui avait sous ses ordres cinq autres beys.

La force militaire de chaque bey consistait toute en cavalerie; chacun d'eux avait de 800 à 1,200 mamelouks pour sa garde particulière, et commandait en outre à 150 kiachefs qui, étant gouverneurs de villes ou de grands villages, devaient avoir aussi, chacun sous ses ordres, cinquante mamelouks. Mourad et Ibrahim pouvaient toujours disposer de forces supérieures; car on conçoit qu'un tel gouvernement était celui du plus fort et du plus brave. Tous les kiachefs étaient mariés d'après les ordres de leur bey, qui souvent leur donnait des femmes de son sérail, comme preuve particulière d'une grande faveur; quoique ce ne fût jamais la plus jeune ni la plus jolie.

Des Arabes.

Il y a en Égypte, comme en Asie et dans le reste de l'Afrique, beaucoup de tribus d'Arabes. On les divise en Arabes bedouins et en Arabes cultivateurs. Les premiers ne sont que des bandes de voleurs formées en tribus; ils s'établissent dans les déserts et y marquent leurs limites; plus ils ont d'hommes, plus ils sont craints et respectés de leurs voisins. Ils ont soin de s'établir le plus près possible des pays cultivés et des routes des caravanes; tout voyageur, étranger ou naturel, leur doit une contribution en passant sur leurs terres; ils ne vivent que de rapines, et volent même des moutons, des chèvres et des chameaux aux Arabes cultivateurs, pour aller les vendre ensuite à d'autres Arabes de la même profession. Les chefs de ces tribus ne suivent d'autre loi que leur volonté; s'ils prononcent la peine capitale, la sentence est exécutée sans que personne ose réclamer, murmurer ou se plaindre. Lorsqu'ils se battent entre eux, celui qui succombe est à la discrétion du vainqueur; il paie sa rançon, ou il donne les hommes qui lui appartiennent, ses chevaux, ses bestiaux et ses femmes; autrement il reste esclave de celui qui l'a vaincu. Toute

prise est reconnue propriété du vainqueur, il la vend ou s'en sert selon son plaisir ou son caprice ; il y a de ces tribus qui sont extrêmement nombreuses, qui se font généralement redouter, même des mameloucks.

L'Arabe cultivateur est un peu plus honnête homme, ou plutôt moins fripon; il cultive ses terres, élève ses bestiaux et fait le commerce avec les villes et les villages où il vend leurs produits. Tous ses hommes sont montés ; on lui doit aussi une rétribution lorsqu'on passe sur ses terres.

Tous ces Arabes ne se battent que pour piller; ils sont aux aguets de tout qui se passe dans le pays, et des démêlés que les beys ont entre eux. Si l'affaire ne s'arrange pas à l'amiable ou par la médiation des autres beys, et que ce soit le sort des armes qui doive en décider, les chefs des tribus, soit cultivateurs, soit voleurs, montent à cheval avec tout leur monde, et se rendent sur le terrain où doit se donner la bataille. Ils commencent par recevoir des deux mains, chaque bey les payant pour rester neutres; ensuite le plus riche tâche de les acheter, afin de les faire battre pour lui : dans ce pays, il n'y a ni parens ni amis, c'est la force et l'argent qui rendent la justice. S'ils ne prennent pas parti pour l'un ou pour l'autre, quoiqu'ils aient reçu des deux côtés pour rester neutres, ils se tiennent sur les flancs et le plus près possible des combattans, et lorsque la victoire est décidée, ils pillent sans miséricorde l'armée qui a été vaincue.

Quoique ces peuplades soient ordinairement lâches lorsqu'on les attaque vigoureusement, elles sont toutes braves et même audacieuses lorsqu'on bat en retraite. Alors elles ne laissent pas d'inquiéter les combattans, et les obligent d'avoir de fortes réserves de troupes pour garder leurs femmes et leurs trésors, sans cela elles vont piller leurs villages. Elles ont continuellement de petites patrouilles sur les limites de leurs tribus ; quant à celles qui avoisinent la mer, s'il paraît un bâtiment, elles le suivent des yeux dans l'espoir qu'il fera naufrage ; tout ce qui est jeté à la côte leur appartient de droit, à moins qu'ils ne soient les moins forts.

Cet état de choses pourrait empêcher de calculer au juste la force réelle de l'armée turque en Egypte, à l'époque de notre

débarquement; car elle peut diminuer ou augmenter de 30,000 hommes de cavalerie, selon que les Arabes sont avec ou contre elle. Si le pacha a beaucoup de mameloucks, de troupes et d'argent, il est obéi et craint. Comme Mourad-Bey n'avait rien négligé pour avoir une armée formidable à nous opposer, elle se composait de 40,000 mameloucks et de 150,000 Arabes; il avait en outre une belle flottille sur le Nil. Nous allons voir toutes ces forces en action à la première bataille; le lecteur jugera si le général turc a su tirer parti du nombre.

Bataille de Chebreis (1).

Du moment où le général en chef se fut rendu maître d'Alexandrie, il sentit que sa position ne serait assurée en Egypte que lorsqu'il aurait occupé sa capitale, vaincu les mameloucks, et forcé les beys d'abandonner les siéges de leur domination. Après avoir organisé le service à Alexandrie et laissé une forte garnison commandée par Kléber, qui avait été blessé lors de la prise de la ville, il marcha aussitôt vers la capitale. L'armée commença à se mettre en mouvement le 7 juillet; une colonne se dirigeant sur Rosette, en longeant la côte, fut obligée de passer un petit bras de mer au-dessus d'Aboukir: l'autre colonne traversa le désert en se dirigeant sur Rhamanieh; pendant la route elle fut harcelée par les Arabes, et le 9 elle arriva à Rhamanieh. Le général en chef y séjourna deux jours pour y attendre la flottille et le général Menou qui avait passé par Rosette. Pendant ces deux jours l'armée fut exercée à former lestement des carrés.

Le 17 on se mit en marche pour livrer bataille à l'ennemi partout où on pourrait le rencontrer. Les mameloucks étaient

(1) Je ne parlerai en détail que de deux batailles, celle de Chebreis et celle des Pyramides, parce qu'elles ont décidé du sort de l'Égypte, ayant suffi pour détruire les mameloucks. Je puis en parler avec connaissance de causes, j'étais du nombre des combattans.

aperçu l'armée française, se formèrent aussitôt en avant de sa droite dans la plaine. Un spectacle aussi imposant n'avait jamais frappé les regards des Français; les mameloucks avaient déployé tout le luxe de leur tenue; une partie de leurs turbans était déroulée et voltigeait sur le côté gauche; leurs armes étaient étincelantes; leur camp était couvert de tentes de différentes couleurs, la plupart surmontées de boules et de croissans dorés. On découvrait à droite ces fameuses pyramides dont la masse a survécu à tant d'empires et bravé depuis trente siècles les outrages du temps; à gauche on découvrait le Nil, le Caire avec toutes ses mosquées et les plaines de l'antique Memphis : l'âme se trouvait élevée à la vue de ces édifices. L'armée, impatiente d'en venir aux mains, fut bientôt rangée en bataille. Les dispositions furent les mêmes qu'au combat de Chebreis; la ligne formée par échelons et par divisions, refusait sa droite. A peine l'ordre de se mettre en mouvement fut-il donné, que les mameloucks, qui jusqu'alors avaient paru indécis, prévinrent l'armée : ils menacèrent d'abord le centre; mais tout-à-coup, changeant de direction, ils se précipitèrent avec impétuosité sur la droite où se trouvaient les divisions Desaix et Reguier. Ils chargèrent intrépidement ces carrés qui, fermes et immobiles, ne firent usage de la mousqueterie et de la mitraille qu'à demi-portée; en vain la valeur téméraire des mamelouks essaie-t-elle de renverser ces murailles de feu et ces remparts de baïonnettes, ils viennent expirer à leur pied. Leurs rangs sont éclaircis par le grand nombre de morts et de blessés, et ils s'éloignent sans oser entreprendre de nouvelles charges.

Tandis que les divisions Desaix et Regnier repoussaient avec tant de succès la cavalerie des mamelouks, les divisions Bon, Menou et Kléber, commandées par le général Dugua, marchaient au pas de charge sur le village retranché d'Embabé. Deux bataillons, commandés par les généraux Rampon et Marmont, sont détachés avec ordre de tourner le village, et de profiter d'un large fossé, pour s'avancer jusqu'au Nil, en dérobant leur mouvement à l'ennemi. Ces divisions, précédées de leurs flanqueurs, s'avancent au pas de charge, malgré les attaques des mameloucks,

que les flanqueurs contiennent avec succès. L'ennemi démasque alors quarante mauvaises pièces de canon; les divisions françaises se précipitent avec impétuosité, et ne lui laissent pas le temps de recharger ses pièces; le camp, le village et le retranchement sont enlevés à la baïonnette et sont au pouvoir des Français. 1500 mamelouks à cheval et autant de fellahs, auxquels les généraux Rampon et Marmont avaient coupé toute retraite en tournant Embabé, prirent une position retranchée derrière un fossé qui joignait le Nil; malgré leurs grands efforts, ils ne purent résister au courage des Français, et furent tous passés au fil de l'épée ou noyés dans le Nil. 40 pièces de canon, 400 chameaux, les bagages et les munitions de l'ennemi furent le prix de la victoire. Les mameloucks étaient montés sur de superbes chevaux arabes richement équipés, et leurs bourses étaient pleines d'or: tant de butin dédommagea le soldat des peines et des fatigues qu'il avait supportées. Il n'avait, depuis quinze jours, pour nourriture que des légumes en petite quantité, et point de pain; les vivres trouvés dans le camp des ennemis ramenèrent l'abondance pour quelque temps. Mourad-Bey voyant le village d'Embabé pris, ne songea plus qu'au moyen d'assurer sa retraite. Quoique l'armée fût en marche depuis deux heures du matin, et qu'il en fût six du soir, elle le poursuivit encore jusqu'à Gizeh. Il n'y avait plus de salut pour lui que dans une prompte fuite, il en donna le signal. L'armée française prit position à Gizeh, après dix-neuf heures de marche ou de combat. Jamais victoire plus importante ne coûta moins de sang; les Français n'eurent à regretter dans cette journée que dix hommes tués et trente blessés; jamais succès ne fit mieux sentir l'avantage de la tactique moderne des Européens sur les attaques tumultueuses des Musulmans, et la prépondérance du courage discipliné sur une valeur désordonnée et irréfléchie.

Prise du Caire.

Le lendemain matin, les grands du Caire se présentèrent sur le Nil, offrant de remettre la ville au pouvoir des Français. Ils

étaient accompagnés du kiaja du pacha; Ibrahim-Bey, qui s'était enfui pendant la nuit, avait emmené le pacha.

Le général en chef les reçut à Gizeh; ils demandèrent protection pour la ville, et protestèrent de sa soumission. Le général leur répondit que le désir des Français était de demeurer amis du peuple égyptien et de la Porte-Ottomane, et que les mœurs, les usages et la religion du pays seraient scrupuleusement respectés. Cette ville, où l'on compte 300,000 habitans, devint le centre du gouvernement et de l'administration française en Égypte; on vit des savans y former un institut, des artistes y établir des manufactures, faire sortir l'agriculture et les arts de leurs tombeaux, et rechercher soigneusement toutes les traces des monumens qui avaient illustré autrefois l'antique monarchie dont Memphis avait été la capitale. L'armée, excepté la division Desaix, occupa le grand et le vieux Caire, la citadelle et la ville de Boulac.

Départ de la division Desaix pour la Haute-Égypte.

Après avoir pris quelques jours de repos, le général Desaix partit de Gizeh, et poursuivit Mourad-Bey dans la Haute-Égypte, jusqu'aux Cataractes, à 200 lieues du Caire. Avant d'arriver à Syène, Mourad-Bey traversa le Nil, et revint du côté du Caire; il avait encore sous ses ordres 12,000 mameloucks. Il souleva les habitans, une grande quantité d'Arabes, et fut rejoint par une troupe de mékins (milice bourgeoise armée de fusils à mèche). Il avait annoncé aux Arabes notre dernière heure, et les enflammait par la promesse de nos dépouilles.

La division traversa le Nil à la hauteur de la fameuse ville de Thèbes. On poursuivit l'ennemi l'épée dans les reins. Il fut battu toutes les fois qu'il nous attendit, à Bénéady, Samanhou, Géhémi, Golymin, Syène, Souhama, Sédiman, Kéné. En partant de Gizeh, la division était forte de 3,000 hommes d'infanterie, d'une compagnie d'artillerie légère, et de 600 hommes de cavalerie commandés par le général Davoust (mort à Paris, pair et maréchal de France). Mourad-Bey, après avoir éprouvé des

pertes considérables en hommes et en bagages, s'enfonça dans le désert, et laissa les Français jouir paisiblement de leur conquête. Cette division eut à combattre les mamelouks, les fellahs, les mékins, les Arabes et toute la population que Mourad-Bey avait soulevée contre nous. Le soldat manqua de pain plusieurs jours; il vivait de racines, de dattes, de chair de chevaux, de chameaux, etc. Les vivres qu'on trouvait dans de pauvres villages arabes étaient partagés également. Soldats, officiers et généraux recevaient la même ration; personne ne murmurait; la plus parfaite discipline fut toujours observée, et l'union la plus franche régna constamment entre les différens corps. Cette division a fait en moins de six mois plus de quatre cents lieues, détruit quatre vingt mille ennemis, et maintenu dans l'obéissance plus de quinze cent mille habitans. Tels sont les succès obtenus par 3,650 Français bien commandés et disciplinés. Au total, l'armée française en Égypte occupait quatre cents lieues de pays (d'Alexandrie aux Cataractes, et du Caire au fort Dattier); elle a construit des forts, formé des établissemens, livré, pendant trois ans et demi, trente-sept batailles, cent vingt-six combats, et détruit cinq armées combinées d'Anglais et de Turcs.

Le général en chef Kléber assassiné.

Le grand-visir perdant tout espoir de vaincre les Français en Égypte par la force des armes, n'eut pas honte d'employer le fer d'un assassin. Il fit proclamer dans la ville de Jaffa, en Palestine, qu'il serait accordé une grande récompense dans ce monde et une plus grande dans l'autre (les Turcs croient à la métempsycose) à celui des musulmans qui voudrait entrer dans le combat sacré, et aller tuer le sultan Kibir des Français en Égypte. Un malheureux fanatique, fils d'un marchand de beurre de Jaffa, se présenta; il reçut de l'argent et des instructions. Adressé à des lecteurs du Koran au Caire, il se mit en marche, arriva à sa destination, et fit part de son dessein aux ministres de sa religion qui l'engagèrent à y persister, et lui firent connaître sa

victime. Pendant deux mois il suivit le grand quartier-général; enfin il trouva le moyen de pénétrer dans le jardin où était le général en chef qui se promenait sans armes avec le colonel Crétin; il se présenta comme pour demander une grâce; le trop confiant général lui donna sa main à baiser : il saisit cette main, et frappa le général de cinq coups de couteau; la France perdit en un moment un de ses meilleurs capitaines, et l'armée son chef et son seul appui.

L'assassin et ses complices furent condamnés, le premier à avoir le poing brûlé et à être empalé, et les trois lecteurs à avoir la tête tranchée. Ces malheureux marchèrent d'un pas ferme au supplice, et subirent leur châtiment sans se plaindre ni même changer de couleur; lorsque le bourreau enfonça le pal dans le corps de l'assassin, il criait *kama* (c'est-à-dire encore) à chaque coup de maillet. On peut juger par ce fait de l'influence du fanatisme sur les idées des Turcs.

Résultat de l'expédition. Départ de l'armée pour la France.

Le général de division Abdallah-Menou, après la mort du général Kléber, prit le commandement de l'armée, réduite depuis la bataille d'Aboukir à 7,500 hommes. Concentrée devant la ville d'Alexandrie, ne recevant aucune nouvelle de France, luttant continuellement contre les mameloucks, les Ottomans et les Anglais, l'armée conservait dans ses malheurs cette noble fierté et ce rare courage qui caractérisent le soldat français; la moindre idée de déposer les armes soulevait tous les cœurs d'indignation.

Le général Menou avait laissé de faibles garnisons dans les divers établissemens et dans les forts du Caire, qui seraient tombées tôt ou tard au pouvoir des ennemis si on ne les eût secourues. Le général de division Belliard partit d'Alexandrie avec 2,600 hommes, et alla reprendre nos positions au grand Caire. L'ennemi le suivit de près; on se battit tous les jours avec achar-

nement, au dehors avec l'armée turque et anglaise, au dedans pour contenir une population de 300,000 habitans.

Les Anglais qui avaient appris à nous connaître à leurs dépens, et à nous estimer, firent des sommations auxquelles on répondit de manière à leur ôter l'espoir de nous voir poser les armes; enfin ils proposèrent une convention honorable, par laquelle ils se chargeaient de conduire en France, sur leurs vaisseaux et à leurs frais, la division du général Belliard, avec armes, drapeaux, artillerie de campagne, bagages, et cent chevaux arabes. Tous les articles de cette convention furent fidèlement et loyalement exécutés par les deux nations. Il était convenu que la division marcherait seule, militairement, et à petites journées; qu'un fort détachement d'Anglais la précéderait d'une journée; que les Turcs et les Anglais qui suivraient le mouvement, marcheraient à une journée de distance, et qu'aucun Arabe ne se présenterait sur son flanc. La division s'embarqua entre Aboukir et Rosette, et débarqua à Marseille. Les Français sous les ordres d'Abdallah-Menou ne furent pas plus heureux. Ce général capitula un mois après notre départ.

Si le général Kléber n'eût pas été assassiné, si l'armée eût reçu seulement un renfort de 10,000 hommes, toutes les forces réunies des Turcs et des Anglais seraient venues échouer contre nos baïonnettes, et les Français seraient encore en Egypte. Nos établissemens étaient formés, la correspondance établie et protégée par des forts où il y avait garnison. Le gouvernement que nous avions créé avait la confiance des habitans. L'armée était acclimatée, presque tous les soldats parlaient arabe et les officiers avaient une parfaite connaissances des localités; cet état de choses offrait donc de grands moyens de conserver l'Égypte.

Les cadres rentrés en France ont formé le noyau d'une armée de 80,000 hommes, et une pépinière d'excellens officiers. En comparant ces deux expéditions, on voit que c'est aux améliorations survenues dans notre tactique militaire, et surtout à l'usage du canon et aux carrés d'infanterie, que nous avons dû nos succès pendant la dernière expédition de 1798.

L'ange El-Mahdhy descendu dans le désert.

Au mois d'avril 1798, une révolte d'un genre nouveau éclata contre les Français en Égypte. Un homme venu du fond de l'Arabie, arriva près de Damanhour, réunit des Arabes, et se dit l'ange El-Mahdhy annoncé par l'Alcoran. 200 Maugrabins arrivèrent quelques jours après comme par hasard, et vinrent se ranger sous ses ordres. Comme l'ange El-Mahdhy doit descendre du ciel, cet imposteur prétendit en être descendu au milieu du désert, sans témoins. Cependant l'ange doit être pauvre, et l'imposteur avait beaucoup d'or. Ce prétendu El-Mahdhy, suivi des hommes qu'il avait séduits, se porte sur Damanhour, y surprend soixante hommes de la légion nautique, et les égorge. Encouragé par ce succès, il exalte l'imagination de ses disciples; il promet de jeter de la poussière sur les canons de fusil des Français, d'empêcher la poudre de prendre, et de faire tomber les balles aux pieds des vrais croyans.

Le colonel Lefebvre partit de Rhamanieh avec quatre cents hommes et deux pièces de canon, et, voyant à chaque moment grossir les partisans de l'ange El-Mahdhy, il forma sa troupe en carré, en plaçant les canons aux angles. L'attaque commença aussitôt, et la journée fut employée à tuer ces insensés qui se précipitaient sur les canons. A la nuit, ces fanatiques, comptant plus de 1,000 morts et un grand nombre de blessés, comprirent alors qu'ils étaient abusés. Le lendemain, Lefebvre marcha sur Damanhour, passa 1,500 hommes au fil de l'épée, réduisit la ville en cendres, poursuivit et mit en fuite les disciples du saint El-Mahdhy, qui lui-même, grièvement blessé, ne trouva de salut que dans une prompte fuite. Depuis cette époque, on ne vit plus d'ange El-Mahdhy. Ainsi, 400 Français bien commandés, attaqués par 10 à 12,000 musulmans, en tuèrent 2,500 et dispersèrent le reste.

Le dey d'Alger se servira peut-être aussi de la religion pour fanatiser quelques peuplades de la Nigritie et du royaume de Tafilet. Mais il faut qu'elles traversent un désert de 150 à 200

lieues. Elles n'ont d'hommes à pied que les fellahs; quant aux Arabes à cheval, il faut des vivres et de grands moyens, et les trois quarts sont sans armes. S'ils partent 100,000 de leurs tribus, ils n'arriveront que 12,000, encore les uns après les autres, de manière que si l'on marche contre les premiers arrivés, dix coups de mitraille les mettront en fuite, et la plus grande partie de la bande retournera dans ses foyers avant d'avoir passé le mont Atlas. Les révoltes ne seraient à craindre que dans le cas où l'on aurait l'imprudence de placer de petits détachemens dans les provinces éloignées de la capitale ou du gros de l'armée, et qu'on ne pourrait pas secourir au besoin; car alors les révoltés tombent à l'improviste sur ces postes et les égorgent.

Dans la Haute-Égypte, Mourad-Bey a employé ce moyen contre la faible, mais intrépide division Desaix. Il a fait venir des secours des tribus et provinces étrangères; 1,000 chérifs sont accourus des pays de Yambo et de Jedda, ainsi que des provinces de Minée, Benesouef et d'Hoara; son armée s'était encore grossie de Nubiens et de Maugrabins, les uns à pied, les autres à cheval. Desaix ordonna au général Davoust de marcher contre eux à la tête de 600 hommes de cavalerie. Celui-ci les atteignit au village l'Atha, il se précipita sur eux et les tailla en pièces; 1,000 hommes restèrent sur le champ de bataille; le reste prit la fuite.

J'étais alors, sous les ordres du général Davoust, capitaine au 15e régiment de dragons, sur un autre point. Une armée considérable de Syriens et de Samaritains s'était réunie sur l'invitation de Djezzar, pacha d'Acre, entre les montagnes de Naplause, le Jourdain et le pont Jacoob. 4,000 Français attaqués dans une plaine et cernés par 30,000 hommes de cavalerie, et 10,000 d'infanterie, en tuèrent 5,000; et le reste se retira en désordre sur Damas, abandonnant leur camp et leurs magasins. Ces moyens de soulèvemens et de révoltes n'ont pas réussi au grand-visir, à Djezzar et à Mourad-Bey (1), qui étaient de très-

(1) Ce brave militaire a fini par prendre du service dans nos armées; il

braves et de très-habiles militaires, qui commandaient des troupes bien armées et qu'aidaient des généraux turcs et européens. Je doute que le chef des corsaires d'Alger soit plus heureux, et surtout plus habile. Il est lui-même un usurpateur et un misérable révolté contre la Porte ottomane; il s'est emparé de l'autorité du pacha et de la régence. Ce dey gouverne tyranniquement le plus beau pays de l'Afrique et le mieux situé.

L'air y est tempéré; les terres cultivées sont très-fertiles en blé; on y élève d'excellens chevaux, des bestiaux; on y fait un très-grand commerce d'indigo, de plumes d'autruche, d'or en poudre, de cuir, d'étain, de corail, etc.; le coton, le sucre et le café pourraient y croître comme aux Antilles; il ne faudrait, à la tête du gouvernement, qu'un homme instruit, ami des arts, de l'agriculture et du commerce, pour faire de ce pays, le dépôt général du commerce de toute l'Afrique et des marchandises des Indes. Alger est à deux pas de l'Espagne, de la France et de l'Italie, et surtout vis-à-vis la Corse et nos ports de Toulon et de Marseille.

Venger l'insulte faite au consul du roi, anéantir pour toujours la traite des blancs, l'esclavage des chrétiens, en assurant la liberté des mers et du commerce, sont les résulats de cette expédition, et le but qu'a eu l'auteur de ce mémoire.

Division de l'Egypte.

Mourad-Bey (1), prince, gouverneur du Saïd pour la république française.

Le reste de l'Egypte est divisé en huit arrondissemens :

Le premier est composé des provinces de Syouth et de Minyeh, et commandé par le général de brigade Donzelot.

---

est venu, en 1800, faire la paix avec le général en chef Kléber, qui le nomma prince, gouverneur dans la Haute-Égypte, pour le compte de la France.

(1) C'était lui qui commandait la force armée lorsque les Français sont entrés en Egypte.

Le deuxième, des provinces de Bény-Ssouef et du Fayoum, commandé par le général de division Damas.

Le troisième, des provinces du Caire, d'Attfiéhhly et de Gizeh, commandé par le général de division Belliard.

Le quatrième, des provinces de Charqyeh et du Qéy'oubey, commandé par le général de division Reynier.

Le cinquième, des provinces de Bahhyreh, Rosette et Alexandrie, commandé par le général de division Friant.

Le sixième, des provinces de Damiette et Manssourah, commandé par le général de division Rampon.

Le septième, de la province de Garbyeh, commandé par le général de brigade Fugières.

Le huitième, de la province de Menoufieh, commandé par le général de division Verdier.

ARMÉE D'ORIENT. — ÉTAT MILITAIRE.

Officiers généraux.

Général en chef, M. MENOU.
Général de brigade, chef de l'état-major général, M. LAGRANGE.
Adjudant-général, sous-chef de l'état-major général, M. RENÉ.

Généraux de division.

MM. Reynier, Damas, Friant, Rampon, Lanusse, Verdier, Belliard, Leclerc.

Généraux de brigade.

MM. Galbaud, Vial, Zayonchek, Fugière, Roize, Delegorgue, Baudot, Valentin, Duranteau, Destaing, Robin, Donzelot, Alméras, Maugras, Sylly, Bron, Boussart.

Adjudans généraux.

MM. Gilly-Vieux, Jullien, Devaux, Boyer, Sornet, Martinet, Morand, Gasquet, Marc-Sheehy; Duchaume, Lafon-Blaniac, Tarayre.

Aides-de-camp du général en chef.

MM. Netherwood, chef de brigade; Norel, chef de bataillon; Henry, capitaine; Dauray, *idem;* Alphéran, *idem;* Paultre, *idem;* Devouges, lieutenant.

Aides-de-camp du général de brigade, chef de l'état-major général.

MM. Baylin, capitaine; Bernard, lieutenant.

Aides-de-camp des généraux de division.

Du gén. Reynier. — MM. Millet, chef d'escadron; Lami, *idem;* Simon, *idem;* Dubuat, lieutenant.

Du gén. Damas. — MM. Colliquet, chef d'escadron; Teinturier, *idem;* Delaître, capitaine.

Du gén. Friant. — MM. Decouz, chef de bataillon; Binot, chef d'escadron; Petit, capitaine.

Du gén. Rampon. — M. Renouvier, lieutenant.

Du gén. Lanusse. — M. Lanusse, capitaine; Raynaud, *idem.*

Du gén. Verdier. — MM. Martel, chef de bataillon; Argenteau, sous-lieutenant.

Du gén. Belliart. — MM. Parast, chef de brigade; Majou, chef de bataillon; Rignoux, capitaine.

Du gén. Leclerc. — MM. Leclerc, chef d'escadron; Saint-Geniés, capitaine.

Aides-de-camp des généraux de brigade.

Du gén. Galbaud. — M. Galbaud fils, sous-lieutenant.
Vial. — M. Seb. Vial, chef d'escadron.
Zayoncheck. — M. Pierre, *idem.*
Fugière. — M. Materre, capitaine.
Destaing. — MM. Baudinot, capitaine; Maury, lieutenant.
Robin. — M. Dubost, sous-lieutenant.
Donzelot. — MM. Joly, capitaine; Bardoux, sous-lieutenant.

du gén. Alméras. — M. Curial, capitaine.
Roize. — M. Charpentier, sous-lieutenant.
Delegorgue. — M. Strauzé, capitaine.
Baudot. — M. Bourbel, *idem.*
Valentin. — M. Alliot, chef de bataillon.
Duranteau. — M. Ruffat, lieutenant.
Maugras. — M. Girard, capitaine.
Sylly. — M. Minot, *idem.*
Bron. — M. Chevalier, sous-lieutenant.
Boussard. — . . . .

Adjoints aux adjudans généraux.

A l'adjud. gén. René. — M. Tioch, capitaine.

A l'adjud. gén. Gilly-Vieux. — MM. Taise, lieutenant; Cerais, *idem.*

A l'adjud. gén. Jullien. — M. Germain, chef de bataillon.

A l'adjud. gén. Devaux. — . . . .

A l'adjud. gén. Boyer. — M. Néraud, capitaine.

A l'adjud. gén. Sornet. — M. Guillot, chef de bataillon.

A l'adjud. gén. Martinet. — MM. Cheffontaine, capitaine; Holz lieutenant.

A l'adjud. gén. Morand. — MM. Martin-Lagarde, chef de bataillon; Boissard, lieutenant.

A l'adjud. gén. Gasquet. — M. Tunas, sous-lieutenant.

A l'adj. gén. Mac-Sheehy. — MM. Joubert, capitaine; Graillat, *idem.*

A l'adjud. gén. Duchaume. — MM. Saint-Léger, capitaine; Barraud, lieutenant.

A l'adjud. gén. Lafon-Blaniac. — M. Hébert, lieutenant.

A l'adjud. gén. Tarayre. — M. Viguier, *idem.*

Adjoints à l'état-major général.

MM. Chabert, chef de bataillon; Buscaille, *idem;* Vial (Jacques), capitaine; Peyre, *idem;* Guérin, capitaine; Mareschal, sous-lieutenant; Pontieux, *idem;* Henry, vaguemestre-général, capitaine.

ARTILLERIE.

Général de division, commandant, M. Songis.
Général de brigade, directeur des parcs d'artillerie, M. Faultrier.

Chefs de brigade.

MM.
Tirlet, chef de l'état-major d'artillerie.
Faure, commandant l'artillerie de la division du général Reynier.
Danthouard, directeur d'artillerie à Alexandrie

Chefs de bataillon.

MM.
Ruty, commandant l'artillerie du général Rampon.
Vermot, sous-directeur de parc.
Paris, commandant le 2e bataillon du 4e régiment d'artillerie à pied.
Mangin, commandant l'artillerie de la division du général Friant.
Bert, commandant l'artillerie de la Haute-Egypte.
Lebrun, directeur d'artillerie à Damiette.
Bouchu, commandant l'équipage des ponts.
Flandrin, *idem* la place de Gizeh.
Dogureau, adjoint à l'état-major.
Daval, commandant l'artillerie au Caire.
Mongenet *dem* de réserve.
Dandigné, *dem* de la division du général Lanusse.

Artillerie à cheval.

M. Hazard, chef d'escadron commandant.

Bataillon d'artillerie de marine.

M. Miany, chef de bataillon commandant.

Génie.

Général de brigade commandant, Sanson.

Chefs de brigade.

MM. Lazowski, Cazals, Bertrand, d'Haultpoul.

Chefs de bataillon.

MM. Tousard, Geoffroy, Sorbier, Aymé, Michaux, Garbé, Malus, Dodi, Vinache (aîné), Bachelu.

Compagnies de mineurs.

2e Compagnie.—MM. Marotine, chef de bataillon commandant. — Liedot, *idem*.

8e Compagnie. — M. Roussel, chef de bataillon commandant.

Bataillon de sapeurs.

M. Rousselet, chef de bataillon.

Aérostiers.

MM. Conté, chef de brigade; — Coutelle, *idem*. — Lhaumont, chef de bataillon; — Plazanet, capitaine commandant.

Compagnies d'ouvriers militaires.

M. Lasagne, capitaine commandant.

Compagnie d'ouvriers civils.

M. Audibrant, chef.

INGÉNIEURS CIVILS.

Travaux publics des ponts et chaussées, canaux et rivières, et ports maritimes.

MM. Lepère, ingénieur en chef, directeur.— Girard, *idem*, sous-directeur

Ingénieurs ordinaires.

1re Classe. — MM. Faye, en résidence à Alexandrie ;— Gratien Lepere ; — Martin, à Bény-Ssouef ;—Saint-Genis, au Caire.

2e Classe.— MM. Lancret, à Rosette ;— Fevre, à Gizeh ;—Chabrol (1), au Caire, — Jollois, à Menouf ; — Raffeneau, à Syouth ; —Arnollet, à Alexandrie ; — Caristie, à Fayoum ; — Favier ;— Dubois, à Semenhoud ; — Devilliers, à Belbeys ; — Moline, à Minyeh ; — Alibert, à Damiette.

3e Classe. — MM. Duchanoy, au Caire ; — Pottier ; Viard, élève à Rosette.

Ingénieurs géographes.

MM. Jacotin, ingénieur en chef, directeur ; Simonel, sous-chef.

Ingénieurs de 1re classe. — MM. Schouani, chef d'escadron ; — Lathuille, *idem* ; — L'Evesque, détaché près le général en chef.

De 2e classe.—MM. Jomard ;—Corabeuf ;—Bertre ;—Lecesne.

De 3e classe. — M. Faurie.

(*La suite au prochain numéro.*)

CARTE TOPOGRAPHIQUE, PHYSIQUE ET MILITAIRE,

EN 60 FEUILLES,

De la Limite des Royaumes de France et des Pays-Bas, à laquelle on a joint les environs de Bruxelles, dans un rayon de 4 lieues ; par Mme B. Monborne (2).

J'ai déjà eu occasion de parler de l'utilité de la statistique sous les rapports militaires (3) ; des liaisons de la géographie et de la

---

(1) Actuellement comte, et préfet du département de la Seine.

(2) Le prix de chaque feuille en noir, papier vélin, est de 4 fr. On paye un franc de plus par chaque feuille coloriée. On souscrit à Paris, chez l'auteur, rue Sainte-Anne, no 45, hôtel de Courlande.

(3) 26e livraison, tome 9, page 237 et suivantes.

topographie avec l'art de faire mouvoir des masses sur un champ de bataille. J'ai aussi dû faire remarquer l'avantage du général géographe sur celui qui ne possédait pas cette science, et les suites résultantes de ces deux hypothèses. Certes, je n'avais pas besoin d'efforts pour persuader mes lecteurs : ils étaient convaincus avant d'avoir lu ou médité.

Des associations généreuses, encouragées par les gouvernemens européens, et à la tête desquelles sont inscrits des noms distingués, encouragent elles-mêmes les progrès de toutes les branches géographiques. En France, en Allemagne, en Angleterre, de nombreuses publications de cartes, de voyages, d'ouvrages périodiques et autres, mettent notre nouvelle génération à portée d'acquérir cette science au plus haut degré de savoir.

La carte de Mme Monborne mérite une distinction particulière. Le sexe de l'auteur, peu exercé à ce genre d'investigations, le plan du travail, son incontestable utilité, tout laisse croire qu'il obtiendra un succès mérité.

Dans son prospectus publié il y a quelques années, l'auteur annonce, avec connaissance de cause, qu'il n'existait encore aucune carte détaillée de cette partie des deux royaumes (les Pays-Bas et la France), qui a été si souvent le théâtre de la guerre, et où presque chaque lieu offre des souvenirs de gloire. Toutes les cartes publiées jusqu'à ce jour ne faisaient connaître que des généralités, et l'on y cherchait en vain tous ces détails locaux qui expliquent les opérations militaires, et sans lesquels on ne peut se faire une idée claire et précise des mouvemens stratégiques des armées belligérantes. Celle-ci réunit à tous ces avantages celui d'indiquer au propriétaire, avec une très-grande exactitude, l'emplacement de sa maison, celui de son verger, de son jardin, de son pré, de sa propriété enfin.

La carte que publie Mme Monborne, dressée sur une échelle de 1 à 16,000, c'est-à-dire environ cinq fois plus grande que celle de Ferraris et de Cassini, présente les villes de Bruxelles, Nieuport, Mons, Namur, Louvain, Nivelles, Furnes, Ypres, Menin, Lille, Courtrai, Charleroi, Luxembourg, etc., etc. L'on y trouve tracé avec le plus grand soin le plan géométrique des

bourgs, villages, hameaux, châteaux, fermes, etc.; les fleuves, rivières, canaux, ruisseaux; les routes, chemins, sentiers, bacs; les points navigables, les gués; les routes de chasse, dans les différentes forêts royales, etc. Les diverses espèces de culture et les sinuosités des terrains y sont rendues suivant la méthode adoptée par le dépôt général de la guerre. En un mot, on peut dire que peu de cartes topographiques de l'étendue de celle-ci, présentent autant et d'aussi minutieux détails.

Cet ouvrage nous paraît devoir être d'une grande utilité, non-seulement aux militaires, mais encore aux savans, aux administrateurs et aux voyageurs.

Une livraison de quatre feuilles doit paraître exactement tous les deux mois, sans éprouver aucun espèce de retard. Déjà plusieurs administrations, entre autres le dépôt général des fortifications, l'administration des douanes, les ministres de l'intérieur de France et des Pays-Bas, un grand nombre de personnes de distinction de ces deux royaumes, ont souscrit pour cette intéressante collection.

Je ne dois pas oublier de dire, qu'indépendamment de la partie des Pays-Bas, indiquée dans le prospectus, la carte de Mme Monborne présente dans le même détail une lisière de deux lieues environ du territoire français, le long de la frontière du nord et du nord-est.

Je dois encore ajouter que l'auteur a apporté un soin tout particulier dans les teintes conventionnelles, et que l'on y reconnaît facilement le pinceau léger et délicat d'une femme.

SICARD.

Cours Élémentaire d'Art et d'Histoire militaire, à l'usage des élèves de l'École Royale spéciale militaire; par J. ROCQUANCOURT, capitaine au corps royal d'état-major, sous-directeur des études de ladite école, ancien élève de l'école polytechnique et ancien capitaine du génie; 3e cahier.

Dans le 25e numéro de ce recueil, nous avons annoncé la publication des deux premiers cahiers de cet ouvrage. Le 3e cahier

vient de paraître. Il comprend la continuation de l'histoire de l'art militaire sous le règne de Louis XIV, et l'histoire des progrès de cet art sous les règnes suivans, jusqu'à la révolution exclusivement. Ce dernier cahier est d'autant plus intéressant, qu'il embrasse deux époques très-remarquables, dans lesquelles l'art de la guerre s'est considérablement perfectionné. La première est celle de Turenne et du grand Condé; la seconde est le règne de Frédéric II. Dans l'intervalle qui sépare ces deux époques mémorables, se trouve le maréchal de Saxe, qui a concouru par son génie au perfectionnement des institutions et de la tactique militaire. L'auteur fait ressortir avec beaucoup de talent les progrès successifs de l'art, et la part que chacun des grands généraux de cette époque y a apportée.

L'auteur, voulant fixer ses idées sur ce que l'on entend par l'ordre oblique, au sujet duquel tous les militaires ne sont pas d'accord, réduit à trois cas l'emploi de cette disposition des troupes dans les batailles; il en démontre mathématiquement les effets, et fait l'application de sa théorie aux grandes opérations qui font le sujet de ses leçons.

Ce petit volume est rempli de faits intéressans et instructifs; d'observations judicieuses, et d'une critique délicate; il est écrit avec talent et méthode. On ne peut douter qu'il ne soit recherché avec empressement par tous les militaires qui s'intéressent aux progrès de leur art.

A. CHATELAIN.

ANNONCES.

Recueil de modèles de topographie dessinés et lavés par le général de Malortic et par son fils; ouvrage utile aux écoles royales militaires et aux autres institutions publiques et particulières, ainsi qu'aux arpenteurs-géomètres, et généralement à toutes les personnes qui s'occupent du dessin topographique. Paris, chez Anselin, rue Dauphine, n° 2. Prix, 18 fr.

Manuel d'administration militaire, à l'usage de MM. les offi-

ciers du régiment des dragons de la garde royale. In-8° de 9 feuilles 1/4; prix, 3 fr. Paris, 1827; Anselin.

MANUEL d'administration à l'usage des escadrons, ou Extrait de l'ordonnance du 19 mars 1823, portant réglement sur les traitemens et revues de l'armée et sur l'administration intérieure des régimens; 3e édition augmentée. In-32 de 8 feuilles et 1/2 d'impression, avec tableaux; prix, 1 fr. 50 c. Paris, 1827; Anselin.

MANUEL D'ARMEMENT, ou Réunion des réglemens, instructions, tarifs, relatifs aux réparations, à l'entretien, à la conservation et à la visite des armes portatives dans les corps. In-32 de 9 feuilles et 1/2, avec 3 pl.; prix, 1 fr. 50 c. Paris, 1827; Anselin.

LIVRET PROVISOIRE pour les évolutions de ligne des troupes à cheval. In-12 de 3 feuilles, plus 23 planches doubles. Prix, cartonné, 5 fr. Paris et Strasbourg, 1826; Levrault. (*Ne se vend plus.*)

EXPÉDITION de Quiberon, suivie de l'évasion des prisons de Vannes; par le baron Lecharron, ancien lieutenant-colonel d'infanterie, avec une carte de la presqu'île de Quiberon, réduite par l'auteur d'après celle de Cassini, et 4 gravures; par M. Bence; ouvrage dédié au roi, et faisant suite aux Mémoires sur la révolution française. In-18 de 9 feuilles 1/2, plus la carte et les planches; prix 2 fr. Paris, 1826.

ERRATA DE LA 38e LIVRAISON.

Pag. 185, nous avons donné à M. le chevalier de Kirckhoff le titre de *commandant*, c'est *commandeur* qu'il faut lire.

Pag. 235, 11me ligne. Le même intérêt à connaître une action; *lisez :* le même intérêt à commettre une action, etc.

Pag. 239, 9me lig. On a dépassé ce but; *lisez* : on a dépassé le but, etc.

Pag. 241, à la note au bas de la page, *supprimez ces mots :* on commence à ne rien voir au-delà de l'activité sociale.

SAINT-DENIS. IMPRIMERIE DE CONSTANT-CHANTPIE,
Rue de Paris, n. 6.



